Atlas de la BIODIVERSITÉ
Le Grand Périgueux



Rapport général



Décembre 2025

Atlas de la Biodiversité du Grand Périgueux - Rapport général

Citation :

THUAULT P.-L. & PEROCHON T., 2025. *ABC du Grand Périgueux – Rapport général*.
Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle, Communauté d'Agglomération le Grand Périgueux, 505 p.

En complément :

THUAULT P.-L. & PEROCHON T., 2025. *ABC du Grand Périgueux – Annexes*.
Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle, Communauté d'Agglomération le Grand Périgueux, 498 p.

Édito

Mesdames, Messieurs,

Vous allez parcourir dans quelque instants ce rapport, fruit de deux ans de recensement de la faune, de la flore et de la fonge sur les 43 communes qui composent le territoire du Grand Périgueux. Durant ce mandat, les élus ont eu à cœur de sensibiliser à la protection de l'environnement les habitants et les scolaires, d'identifier les enjeux écologiques du territoire et d'intégrer la biodiversité dans les décisions d'aménagement.

La Biodiversité n'est pas un simple concept abstrait réservé aux scientifiques. Elle est avant tout la trame vivante de notre territoire. Elle façonne nos paysages, purifie notre eau et soutient notre agriculture. Chaque espèce joue un rôle essentiel dans l'équilibre des écosystèmes.

Grace à l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) du Grand Périgueux, nous avons enrichi nos connaissances dans de nombreuses espèces. Cet Atlas nous permet de mieux comprendre les corridors écologiques, ces « réseaux » qui permettent aux espèces de se déplacer, de se nourrir et de se reproduire.

Je tiens à souligner les participations actives des habitants et des bénévoles à cette collecte de données. Les animations sur le territoire ont été fructueuses. Je souhaite remercier l'ensemble de nos partenaires, les agents du Grand Périgueux et les bénévoles de tout horizon. Ce travail a également été possible grâce à l'appui du Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle, notre partenaire technique tout au long de ce beau projet pour la biodiversité du Grand Périgueux.

Je terminerais par une citation d'un de nos grands auteurs Français : *« C'est une triste chose de penser que la nature parle et que le genre humain ne l'écoute pas. » Victor Hugo*

Yannick ROLLAND
Maire de Manzac sur Vern
Conseiller délégué à la Biodiversité / Navigabilité de l'Isle pour le Grand Périgueux



Atlas de la biodiversité du Grand Périgueux

-

Rapport général

Coordination du projet : **Tanguy PEROCHON**, CA le Grand Périgueux

Pierre-Louis THUAULT, Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle

Rédaction : **Pierre-Louis THUAULT**, Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle, et **Tanguy PEROCHON**, Communauté d'Agglomération le Grand Périgueux.

Contribution à la rédaction : Jean-Claude ABADIE (CBNSA), Matthieu BERRONEAU (Cistude Nature), Cécile BREUIL (CEN NA), Frédéric CHICHE (Vya Natura), Yoann CROISILLE (CEN NA), Pauline DELBOSC (CBNSA), Guillaume EYSSARTIER (SMBP), Ilan LENNE (CEN NA), Alexandre LIGER (Cistude Nature), Lucie LUNG (CEN NA), Anaïs PELISSON (EPB), Nolwenn QUÉRO (CEN NA), Tristan SÉVELLEC (Cistude Nature), Vincent VÉRITÉ (CBNSA), Léa WIJNKER (CEN NA).

Inventaires de terrain : Jean-Claude ABADIE (CBNSA), Matthieu BERRONEAU (Cistude Nature), Bastien BOYANCE (Cistude Nature) Cécile BREUIL (CEN NA), Aliénor CHARLENT (Cistude Nature), Frédéric CHICHE (Vya Natura), Alain COUSTILLAS (SMBP), Yoann CROISILLE (CEN NA), Pauline DELBOSC (CBNSA), Arnaud DENOUEIX (FDAAPPMA 24), Guillaume EYSSARTIER (SMBP), Daniel LACOMBE (SMBP), Ilan LENNE (CEN NA), Antonin LE TEXIER (Vya Natura), Alexandre LIGER (Cistude Nature), Lucie LUNG (CEN NA), Nolwenn QUÉRO (CEN NA), Tristan SÉVELLEC (Cistude Nature), Pierre-Louis THUAULT (SMBI), Vincent VÉRITÉ (CBNSA), Léa WIJNKER (CEN NA).

Contributeurs de l'Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine et de l'Observatoire de la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine.

Animations et sensibilisation : Association Pour les Enfants du Pays de Beleyme, BTS GPN Lycée agricole La Peyrouse, CA le Grand Périgueux, CBNSA, CEN NA, Nature en Périgord, ONF, SMBI, SMBP.

Remerciements

Nous adressons nos remerciements aux habitants du territoire pour leur participation au projet et pour leur accueil. Nous remercions également l'ensemble des producteurs de données qui ont partagé leurs observations, notamment au travers des sciences participatives, ainsi que les contributeurs du groupe Facebook de l'ABC. Nos remerciements s'adressent aussi aux écoles, aux ALSH, aux acteurs du territoire et aux élus ayant soutenu la démarche. Enfin, un merci supplémentaire aux membres du CoComBio, ainsi qu'à toutes les structures ayant participé de près ou de loin au projet, que ce soit à travers la pré-étude, les inventaires, le suivi de l'ABC ou encore les animations.

Financeurs

Ce projet est financé par l'Office Français de la Biodiversité, l'Union Européenne via le Fonds européen de développement régional (FEDER), la Communauté d'Agglomération le Grand Périgueux et le Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle.

Sommaire

Introduction 10

Les Atlas de la Biodiversité Communale 11

La Biodiversité 11

L'Atlas de la Biodiversité du Grand Périgueux 12

Gouvernance et structures mobilisées 14

Le Grand Périgueux 22

Situation administrative et géographique 23

Situation environnementale 26

Contexte climatique 26

Contexte géologique et pédologique 29

Contexte topographique et hydrographique 31

Paysage et occupation du sol 37

Périmètres d'intérêt et de protection 44

La biodiversité du Grand Périgueux 48

Synthèse des données préexistantes 49

Quelques définitions 55

Méthodologie des inventaires 60

Les habitats 61

La Flore 70

Les Amphibiens 72

Les Reptiles 74

La Fonge 75

Les Chiroptères 77

Les Mammifères non volants 81

Les Odonates 85

Les Poissons 90

En bref .....

Bilan des connaissances 93

Les habitats 94

En bref .....

La Flore 144
Structure des fiches espèces 173
La Fonge 178
La Faune 200
Amphibiens 202
Chiroptères 216
Mammifères non volants 232
Oiseaux 252
Poissons 272
Reptiles 288
Coléoptères 304
Odonates 322
Orthoptères 342
Rhopalocères 360
Hétérocères 380
En bref .....

La Trame Verte et Bleue 398
Définition des trames écologiques 399
Résultats 406

Implication citoyenne 414
Communication autour du projet 415
Sensibilisation et animation 421
En bref .....

Un territoire à enjeux 440
Spatialisation des enjeux de la biodiversité 441
Cartographie des réservoirs de biodiversité 441
Cartographie des enjeux combinés 459
Identification des grands sites à enjeux de biodiversité 462
Plan d'action 465

Limites de l'étude 470

Table des abréviations

ABC : Atlas de la Biodiversité Communal ;

ALSH : Accueils de Loisirs Sans Hébergement ;

APB : Arrêté de Protection de Biotope ;

BCAE : Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales ;

BTS GPN : Brevet de Technicien Supérieur Gestion et Protection de la Nature ;

CAGP : Communauté d'Agglomération le Grand Périgueux ;

CAUE 24 : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de la Dordogne ;

CBNSA : Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique ;

CD24 : Conseil Départementale de la Dordogne ;

CEN (NA) : Conservatoire d'Espaces Naturels (de Nouvelle-Aquitaine) ;

CoComBio : Conseil Communautaire de la Biodiversité ;

COPIL : COmité de PILotage ;

COTECH : Comité TECHnique ;

ENS : Espaces Naturels Sensibles ;

ENT : Espace Numérique de Travail ;

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale ;

FDAAPPMA : Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques ;

FEDER : Fonds Européens de Développement Régional ;

GEMAPI : GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ;

HIC : Habitat d'Intérêt Communautaire ;

INPN : Inventaire National du Patrimoine Naturel ;

LPO : Ligue de Protection des Oiseaux ;

LR : Liste Rouge ;

LRA : Liste Rouge Aquitaine ;

LRE : Liste Rouge Europe ;

LRF : Liste Rouge France ;

LRL : Liste Rouge Limousin ;

LRN : Liste Rouge Nationale ;

LRPC : Liste Rouge Poitou-Charentes ;

LRR : Liste Rouge Régionale ;

NA : Nouvelle-Aquitaine ;

OBV NA : Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine ;

OFB : Office Français de la Biodiversité ;

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial ;

PDPG : Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles ;

PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;

PNA : Plan National d'Action ;

SFO : Société Française d'Orchidophilie ;

SDE24 : Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne ;

SINP : Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel ;

SMBI : Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle ;

SMBP : Société Mycologique et Botanique du Périgord ;

SPIPOLL : Suivi Photographique des Insectes Pollinisateurs ;

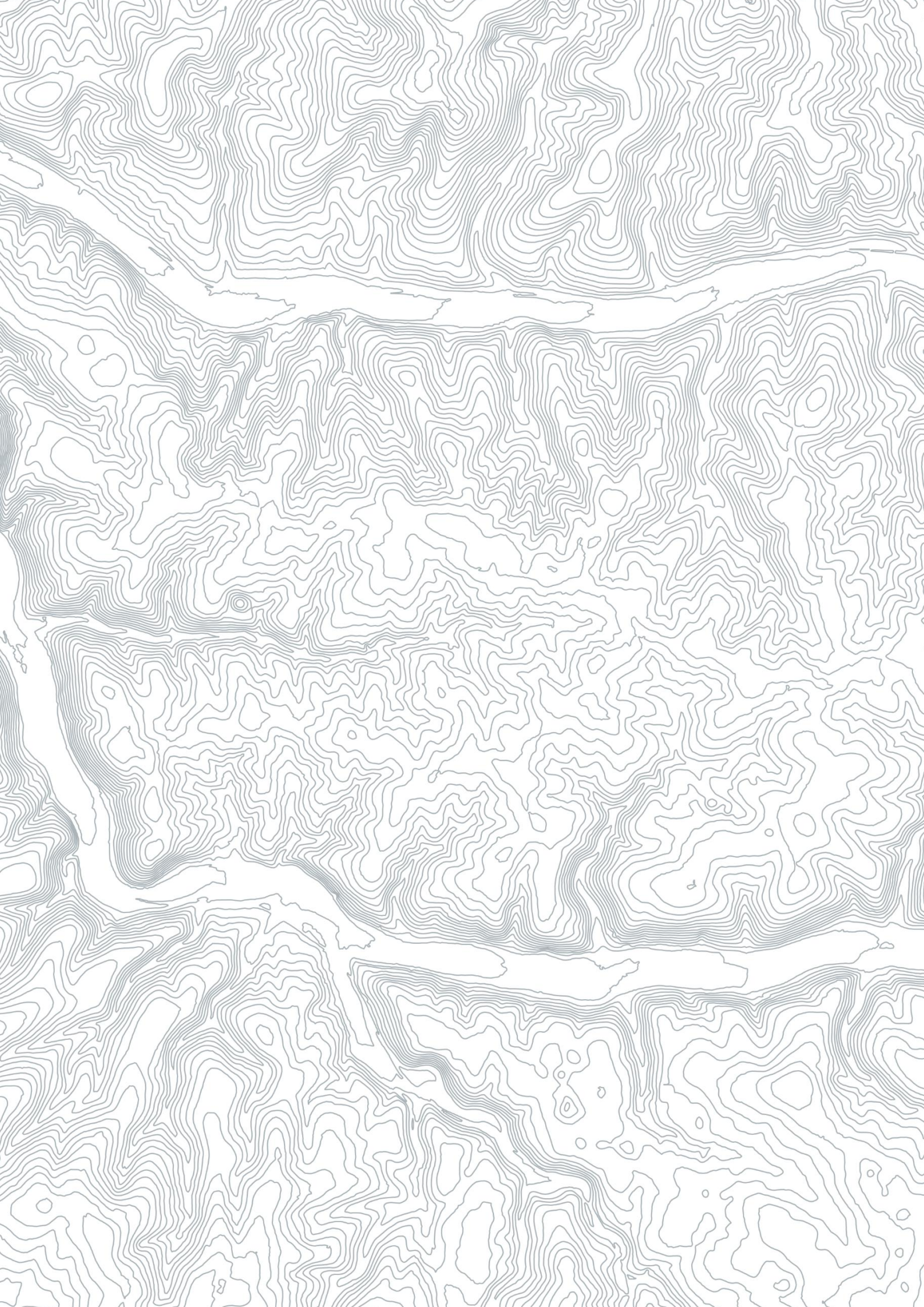
TVB : Trame Verte et Bleue ;

UICN : International Union for Conservation of Nature (Union internationale pour la conservation de la nature) ;

ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique ;

ZPS : Zones de Protection Spéciale ;

ZSC : Zones Spéciales de Conservation ;





Phasme gaulois (*Clonopsis gallica*)
© Tanguy Pérochon

Introduction

Les Atlas de la Biodiversité Communale

Après une expérimentation réussie auprès de communes volontaires, notamment sur le territoire de parcs naturels régionaux, et grâce à une forte volonté du secteur associatif, le ministère en charge de l'Ecologie a mis en place en 2010, à l'occasion de l'année internationale de la biodiversité, un programme de développement des Atlas de la Biodiversité Communale (ABC).

À partir de cette année charnière, le principe des ABC a été repris et développé sur l'ensemble du territoire français, dans le but d'aider les communes et intercommunalités volontaires à connaître, protéger et valoriser leur biodiversité. La gestion de cet outil a été transférée en 2017 à l'Agence Française de la Biodiversité devenue par la suite l'Office Français de la Biodiversité.

Chaque ABC est élaboré, à l'échelle communale ou intercommunale, à partir d'un inventaire précis et cartographié des habitats, de la faune et de la flore, avec l'appui d'une équipe d'experts pluridisciplinaires. La mise en œuvre des atlas de la biodiversité communale s'appuie essentiellement sur trois axes :

- mieux connaître la biodiversité sur le territoire d'une commune et identifier les enjeux spécifiques liés ;
- sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité ;
- faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales.

Un Atlas de la Biodiversité Communale n'est pas un simple catalogue d'espèces et d'habitats, et n'a pas vocation à ne susciter que l'intérêt des experts. C'est un outil permettant une analyse des enjeux liés au patrimoine naturel local, l'appropriation de ces enjeux et de la biodiversité du territoire par l'ensemble des acteurs locaux (élus, acteurs socio-économiques, citoyens, scolaires, associatifs, etc.).

La Biodiversité

La biodiversité est un concept apparu dans les années 1980, résultant de la contraction des mots "biologique" et "diversité". Elle désigne la richesse du vivant, incluant l'ensemble des organismes vivants, des écosystèmes dans lesquels ils vivent et de leurs interactions.

Elle est définie par trois grands niveaux interdépendants :

- La diversité génétique correspondant à la variété des gènes au sein d'une même espèce induisant les différences entre les individus comme les variations de couleurs, de tailles, etc.

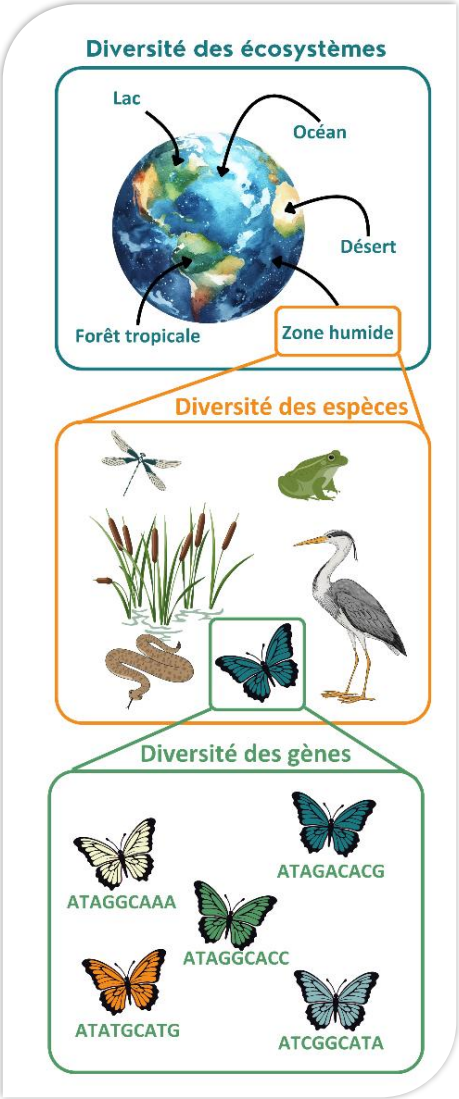


Figure 1 : Les trois niveaux de la biodiversité

- La diversité spécifique fait référence à la quantité d'espèces différentes, qu'il s'agisse d'animaux, de plantes, de champignons ou encore de micro-organismes.
- La diversité écosystémique englobe la diversité des milieux naturels et des communautés d'espèces y vivant.

Ces trois composantes sont essentielles au bon fonctionnement des écosystèmes et à la résilience du vivant face aux perturbations.

Les besoins primaires de l'Homme dépendent directement de la biodiversité, comme par exemple l'oxygène, l'eau potable ou encore la nourriture. C'est aussi la source des matières premières que nous utilisons pour notre développement.

L'Atlas de la Biodiversité du Grand Périgueux

La biodiversité est une ressource à préserver et un enjeu crucial pour nos sociétés. Si son érosion suscite l'inquiétude et nécessite instamment des réponses adaptées, elle constitue aussi un formidable domaine d'innovations environnementales, sociales, culturelles et économiques indispensable à notre bien-être, à notre avenir et à celui de nos territoires.

Dans le cadre de sa compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie » et de ses responsabilités au regard de la préservation de l'environnement, la Communauté d'Agglomération le Grand Périgueux a souhaité enrichir ses différentes actions par une démarche visant à mieux appréhender la biodiversité de son territoire et les enjeux en termes de patrimoines naturels faunistique et floristique.

Une révision du PLUi est prévue prochainement et les inventaires alimenteront l'actualisation de la Trame Verte et Bleue afin d'améliorer sa précision et d'approcher la réalité de terrain. Par ailleurs, en partenariat avec le SDE24, une étude sur la Trame Noire a été réalisée en 2023 sur le territoire par le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN).

Dans ce contexte, et pour faire suite à l'ABC de Marsac-sur-l'Isle s'étant clôturé en 2023, le Grand Périgueux a déposé un dossier de candidature à l'appel à projet de l'Office Français de la Biodiversité

La Communauté d'Agglomération le Grand Périgueux a été lauréate de l'appel à projet ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE (ABC) en décembre 2022.

Le projet est porté par la Communauté d'Agglomération le Grand Périgueux. Cette dernière s'est appuyée sur les compétences du Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle (SMBI) dans la mise en œuvre de cet Atlas de la Biodiversité Communale.

Pour mener à bien ce projet, des fonds européens du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) ont été sollicités afin de compléter le financement apporté par l'Office Français de la Biodiversité, ainsi que par l'autofinancement du Grand Périgueux et du Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle.

Les objectifs de l'ABC

Ce projet d'ABC a eu pour objectif de dresser un état des lieux de la biodiversité sur le territoire du Grand Périgueux, à l'échelle de ses 43 communes. Il visait également à identifier et à hiérarchiser les enjeux de biodiversité dans le but de mieux la protéger.

Pour y parvenir, des inventaires naturalistes ont été réalisés par des experts, avec la participation d'habitants désireux de partager leurs observations ou de s'impliquer dans des inventaires participatifs. Les données recueillies ont été centralisées afin de produire des cartographies thématiques et d'alimenter les bases de données publiques nationales. Ces connaissances ont permis d'élaborer des propositions de plans d'action en faveur de la biodiversité.

Parallèlement à ce travail scientifique, la sensibilisation, la valorisation et le partage des connaissances ont constitué des axes majeurs du projet. Ces actions ont pris la forme d'animations, de chantiers participatifs et de supports de communication à destination du grand public, des scolaires, des agents des collectivités ainsi que des visiteurs du territoire du Grand Périgueux.

Le Calendrier

Le projet a démarré en janvier 2023 pour une durée de trois années. Les grandes étapes du projet sont illustrées en Figure 2.

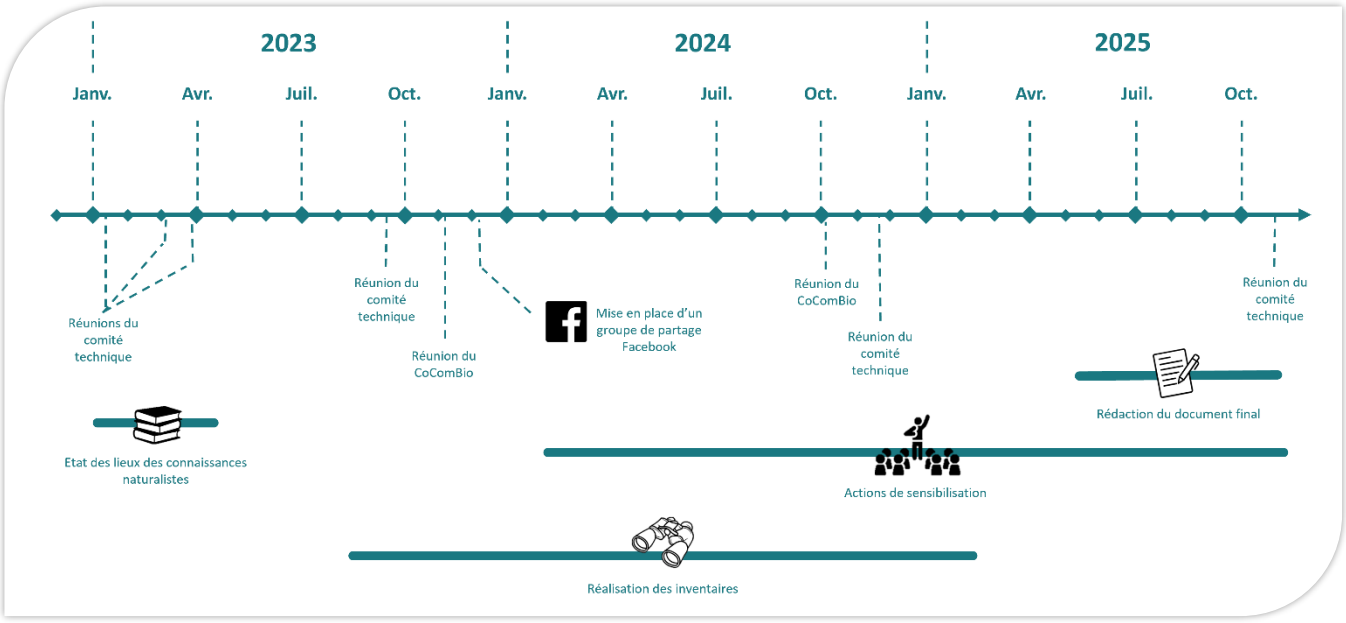


Figure 2 : Calendrier global de l'ABC

Dans un premier temps, un état des lieux des connaissances existantes a été réalisé afin d'identifier les groupes d'espèces et les secteurs les moins bien documentés. Un marché public a ensuite été lancé pour sélectionner les prestataires chargés des inventaires naturalistes et des actions de sensibilisation.

Les inventaires se sont déroulés d'août 2023 à février 2025. Parallèlement, les actions de sensibilisation ont été menées tout au long des années 2024 et 2025.

Enfin, les dernières phases du projet ont porté sur l'analyse des données collectées, en vue de l'élaboration d'un plan d'action et de la production de documents de valorisation.



Figure 3 : Prospection Chiroptères par le CEN-NA



Figure 4 : Prospections Chiroptères par le CEN-NA



Figure 5 : Recherche d'indices de présence de Mammifères non volants par Vya Natura



Figure 6 : Récupération d'un piège photographique par Vya Natura



Figure 7 : Recherche d'exuvies pour l'inventaire Odonates par le CEN-NA

Gouvernance et structures mobilisées

Comité de pilotage (COPIL)

Afin de l'accompagner dans la réalisation de cet ABC, le Grand Périgueux s'est appuyé sur le Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle (SMBI), l'Office Française de la Biodiversité (OFB), le Département de la Dordogne (CD24) et le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de la Dordogne (CAUE 24).

La gouvernance de l'ABC a donc reposé sur un comité de pilotage composé de ces appuis, ainsi que d'élus et agents du Grand Périgueux.

Office Française de la Biodiverité

L'OFB est un organisme public consacré à la protection de la biodiversité. Il a pour missions de préserver et de restaurer la biodiversité, tant en métropole que dans les territoires d'Outre-mer. Il se situe au centre des efforts pour la sauvegarde du vivant dans les environnements aquatiques, terrestres et marins.

Il joue un rôle crucial dans la lutte contre la diminution de la biodiversité face à des menaces telles que la destruction et la fragmentation des habitats naturels, les différentes formes de pollution, la surexploitation des ressources naturelles, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, ainsi que les effets des changements climatiques. C'est également lui qui exerce le rôle de police de l'environnement.

Syndica Mixte du Bassin de l'Isle

Le SMBI est une collectivité territoriale exerçant la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Le syndicat couvre le bassin hydrographique de l'Isle dans les départements de la Dordogne, de la Corrèze et de la Haute-Vienne. Il est ainsi composé de 13 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre adhérents ou conventionnés sur un territoire de 195 communes.

Depuis sa création, le SMBI œuvre dans le cadre de l'intérêt général pour la restauration et la préservation des milieux aquatiques et humides du bassin de l'Isle. Ses actions résultent d'une volonté de protéger la biodiversité remarquable du territoire de la vallée de l'Isle, et ont notamment permis de conserver, de gérer et de restaurer des cours d'eau et des zones humides.

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de la Dordogne

Le CAUE 24 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Dordogne) est un établissement public départemental chargé de conseiller et sensibiliser les élus, particuliers, maîtres d'ouvrage et professionnels sur des projets d'architecture, de paysage, d'urbanisme et de rénovation énergétique.

Il contribue à l'intégration des enjeux environnementaux et énergétiques dans les projets territoriaux et édite des guides pratiques et ressources pédagogiques destinés aux acteurs locaux.

Conseil Départemental de la Dordogne

Le Conseil Départemental de la Dordogne est une institution publique responsable de la gestion et du développement du département de la Dordogne. En partenariat avec les communautés de communes, d'agglomérations et urbaines, le Conseil Départemental de la Dordogne

s'efforce de promouvoir le bien-être des citoyens et d'améliorer les conditions de vie.

Conseil Communautaire de la Biodiversité (CoComBio)

L'Atlas de la Biodiversité Communale devant, avant tout, être pris à bras-le-corps par les acteurs locaux, et dans la perspective d'intégrer cette dynamique à la vie du Grand Périgueux, un Conseil Communautaire de la Biodiversité (CoComBio) a été créé. Ainsi, un ou plusieurs référents ont été choisis pour chacune des 43 communes de l'Agglomération. Ces derniers sont des élus ou des habitants particulièrement investis. Ils forment les porte-paroles de chaque commune afin d'exprimer les vœux des locaux et de suivre les avancées du projet. Ce conseil a également vocation à perdurer après l'ABC. Son objectif est de transcrire la transversalité de la démarche : la question de la biodiversité ne doit pas intéresser seulement les élus ou un groupe d'experts, mais toute la vie (inter)communale afin qu'elle soit orientée vers et pour la biodiversité.



Figure 8 : CoComBio du 01.06.2023



Figure 9 : CoComBio du 07.09.2023

Comité technique (COTECH)

Deux comités techniques (COTECH) ont été constitués à différentes étapes du projet.

Le premier, mis en place au lancement de l'ABC, avait pour objectif de suivre la pré-étude et de contribuer à l'orientation des futurs inventaires. Le second a été instauré à l'issue de l'attribution du marché public, afin d'assurer le suivi des inventaires, de hiérarchiser les enjeux de biodiversité et de contribuer à l'élaboration du plan d'action.

Ces comités rassemblaient les principales structures environnementales impliquées dans la synthèse des données existantes et dans la conduite des inventaires complémentaires : l'association Cistude Nature, l'association Pour les Enfants du Pays de Beleyme, Biotope, le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA), le Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine (CEN NA), la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO),

l'Observatoire FAUNA, la Socité Mycologique et Botanique du Périgord (SMBP), La Fédération de pêche de la Dordogne, le CAUE 24, l'OFB, le SMBI et Vya Natura.

Cistude Nature

Cistude Nature est une association loi 1901 agréée au titre de la protection de la nature. Créée en 1995, elle oeuvre à la protection de la nature à travers les programmes de conservation d'espèces qu'elle met en place, la synthèse des connaissances de répartition des espèces dans des atlas, ou la gestion écologique d'espaces naturels. Les actions de protection sont diverses et variées.

L'association a aussi une mission de sensibilisation à l'environnement et au développement durable. Elle accueille des groupes d'enfants et de jeunes, ou se déplace en classe ou en centre de loisirs pour animer des activités participant à la sensibilisation de ces enfants et jeunes.

Dans le cadre de cet ABC, l'association Cistude Nature s'est vu confier la charge de la synthèse des connaissances et des inventaires des Amphibiens ainsi que des Reptiles.

Pour les Enfants du Pays de Beleyme

L'association Pour les Enfants du Pays de Beleyme, structure rurale d'éducation à l'environnement, propose de l'information, de la sensibilisation et des actions de transmission à une large gamme de publics. La connaissance des milieux périgourdins a permis de proposer et de contribuer à la mise en œuvre d'actions de préservation (restauration de haies, de ripisylves, accompagnement aux mesures compensatoires), mais aussi d'investir les habitants de la Dordogne dans les sciences participatives ou dans les chantiers nature participatifs.

Le volet communication, sensibilisation, médiation et formation a été confié à l'association.

Biotope

Biotope est un bureau d'études spécialisé en écologie et en environnement, fondé en 1993. Il accompagne les acteurs publics et privés dans l'intégration de la biodiversité dans leurs projets. L'équipe pluridisciplinaire regroupe des écologues, naturalistes, géomaticiens et experts en aménagement. Biotope réalise des études d'impact, des inventaires naturalistes, des plans de gestion et des suivis environnementaux. Présent en France et à l'international, il intervient dans des domaines variés : énergie, transport, urbanisme, milieux aquatiques, etc. Le bureau d'études est également éditeur d'ouvrages scientifiques. Il œuvre à concilier développement durable et préservation du vivant.

Biotope a été en charge de la centralisation des données et de la réalisation des cartographies pour la faune et la fonge.

CBNSA

Le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA) est un organisme scientifique agréé par l'État, chargé de la connaissance, de la conservation et de la valorisation de la flore, de la fonge et des habitats naturels.

Le CBNSA réalise des inventaires floristiques, cartographie les habitats, suit l'évolution des espèces rares ou menacées et conseille les acteurs publics dans la gestion écologique.

Implanté à Audenge, en Gironde, il travaille en collaboration avec les collectivités, les services de l'État, les gestionnaires d'espaces naturels et les scientifiques. Il est également en charge de l'OBV NA, la plateforme régionale de l'INPN visant à rassembler, gérer, valider et diffuser les informations sur la biodiversité végétale et fongique produites par les acteurs naturalistes.

Dans le cadre de l'ABC, le CBNSA a réaliser les inventaires floristique et la cartographie des habitats naturels. L'ensembles des données floristiques, fongiques et relative aux habitats leur a également été confié.

Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine

Le CEN NA est un acteur régional de la gestion d'espaces naturels, représenté localement par l'antenne de Dordogne. C'est un organisme qui contribue à la préservation d'espaces naturels et semi-naturels du territoire régional, notamment par des actions de connaissance, de maîtrise foncière et d'usage, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel.

Il mène également des missions d'expertise locales et d'animation territoriale en appui aux politiques publiques en faveur du patrimoine naturel.

Les inventaires des Odonates et des Chiroptères ont été confiés au CEN NA, ainsi que la compilation des données historiques pour ces deux groupes et celui des Rhopalocères.

Ligue de Protection des Oiseaux

La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) est une association de protection de la nature fondée en 1912, reconnue d'utilité publique. Elle œuvre pour la protection des oiseaux sauvages, de la biodiversité et des écosystèmes qui les abritent.

Elle réalise des actions d'éducation à l'environnement, de conservation et de suivi scientifique. Elle gère également de nombreuses réserves

naturelles. La LPO intervient auprès des particuliers, collectivités et entreprises pour intégrer la biodiversité dans les projets d'aménagement.

La LPO est intervenue durant la pré-étude en réalisant la synthèse des données concernant les Oiseaux.

Observatoire FAUNA

L'Observatoire FAUNA est un pôle de gestion de données et d'expertises collaboratives sur la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine. Il facilite la structuration, le traitement et la diffusion de données sur les espèces dans le cadre de programmes d'études et de recherche sur la biodiversité régionale. Inscrit dans un processus continu d'amélioration des connaissances, il apporte son appui aux politiques publiques régionales en faveur du patrimoine naturel en collaborant avec un vaste réseau de contributeurs et partenaires.

FAUNA a participé à la pré-étude en fournissant un espace collaboratif permettant de visualiser l'ensemble des données pré-existantes concernant la faune. L'intégralité des données faunistiques acquises lors du projet leur a également été reversée.

Société Mycologique et Botanique du Périgord

La Société Mycologique et Botanique du Périgord (SMBP) est une association à but non lucratif régie par la loi de 1901. Son objectif principal est de rassembler des personnes passionnées par la découverte des plantes et des champignons, ainsi que de leurs habitats. Elle s'adresse à tous les publics, qu'ils soient amateurs ou professionnels.

Dédiée à la découverte et à l'étude des plantes et des champignons du Périgord, elle vise à encourager et à promouvoir les recherches relatives à ce sujets.

La SMBP c'est vu confier les inventaires des champignons lors de cet ABC.

Fédération de Dordogne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

La FDAAPPMA 24 est une association loi 1901, reconnue pour son engagement en faveur de la Protection de l'Environnement. Cette Fédération s'implique activement dans la préservation du patrimoine piscicole et des écosystèmes aquatiques, tout en promouvant le loisir de la pêche.

Elle élabore et met en œuvre le Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles (P.D.P.G.), un document de référence pour tous les gestionnaires, administrations et collectivités locales, organise des activités de sensibilisation à la protection des milieux aquatiques et des initiatives de promotion du loisir de la pêche et défend les

intérêts piscicoles auprès des organismes à l'échelle départementale, régionale et nationale.

La Fédération de Pêche a réalisé des inventaires piscicoles pour l'ABC.

CAUE24

Le CAUE24 a apporté une aide à la compréhension des données récoltées en les rapportant au contexte écologique et paysagé du Grand Périgueux. Il a également joué un rôle crucial pour la mise en place d'un plan d'action en faveur de la biodiversité du territoire.

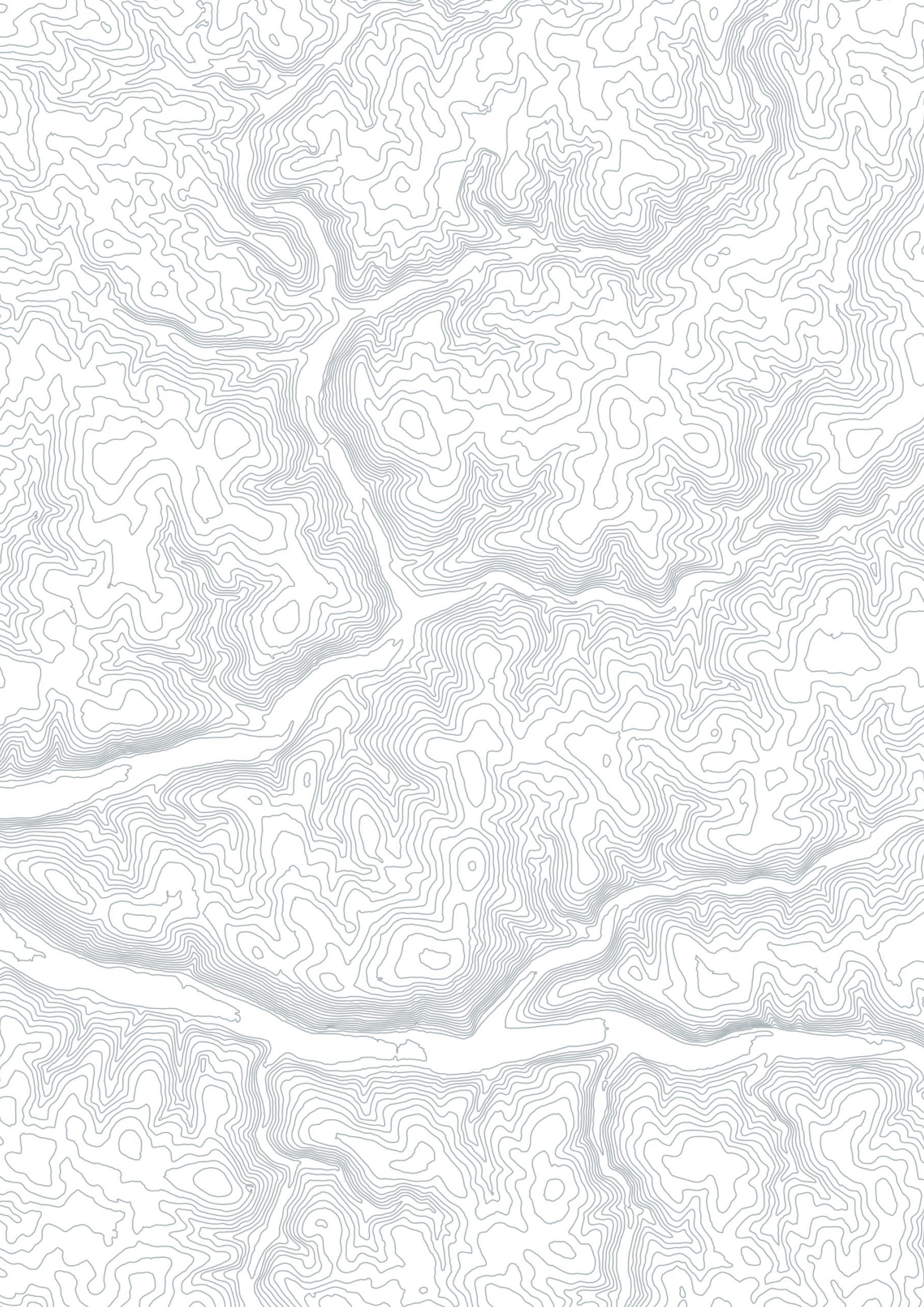
Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle

Dans le cadre de cet ABC, le SMBI a eu un rôle de partenaire technique et a assuré une part du pilotage du projet. Il est également intervenu sur une partie des animations et des inventaires des Odonates.

Vya Natura

Vya Natura est un bureau d'étude local effectuant des inventaires faunistiques et floristiques, des prospections et des études ciblées sur des habitats naturels ou des espèces patrimoniales. Il réalise également des animations et intervient auprès des étudiants de BTS GPN et de Licences professionnelles du lycée agricole de Périgueux.

L'inventaire des Mammifères non volants a été confié à Vya Natura durant cet ABC.



Le Grand Périgueux



Lac de Neufont
© Le Grand Périgueux

Situation administrative et géographique

Située au cœur de la Dordogne, dans la partie centrale du bassin versant de l'Isle, la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux (CAGP) est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) créé en 2014. Elle était initialement formée de la fusion de deux intercommunalités : la Communauté d'Agglomération Périgourdine et la Communauté de Communes Isle-Manoire en Périgord. Par la suite, son territoire s'est élargi avec l'intégration en 2017 des communautés de communes du Pays Vernois et du Territoire de la Truffe ainsi que de plusieurs communes limitrophes (Manzac-sur-Vern, Sorges, Ligueux en Périgord et Savignac-les-Églises). Au cours de cette même période, interviennent plusieurs fusions communales qui remodèlent le visage de l'intercommunalité.

Elle regroupe aujourd'hui 43 communes, couvrant un territoire de 933 km^2 pour une population d'environ 107 000 habitants, soit le quart de la population départementale, ce qui en fait la plus vaste et la plus peuplée des intercommunalités du département.

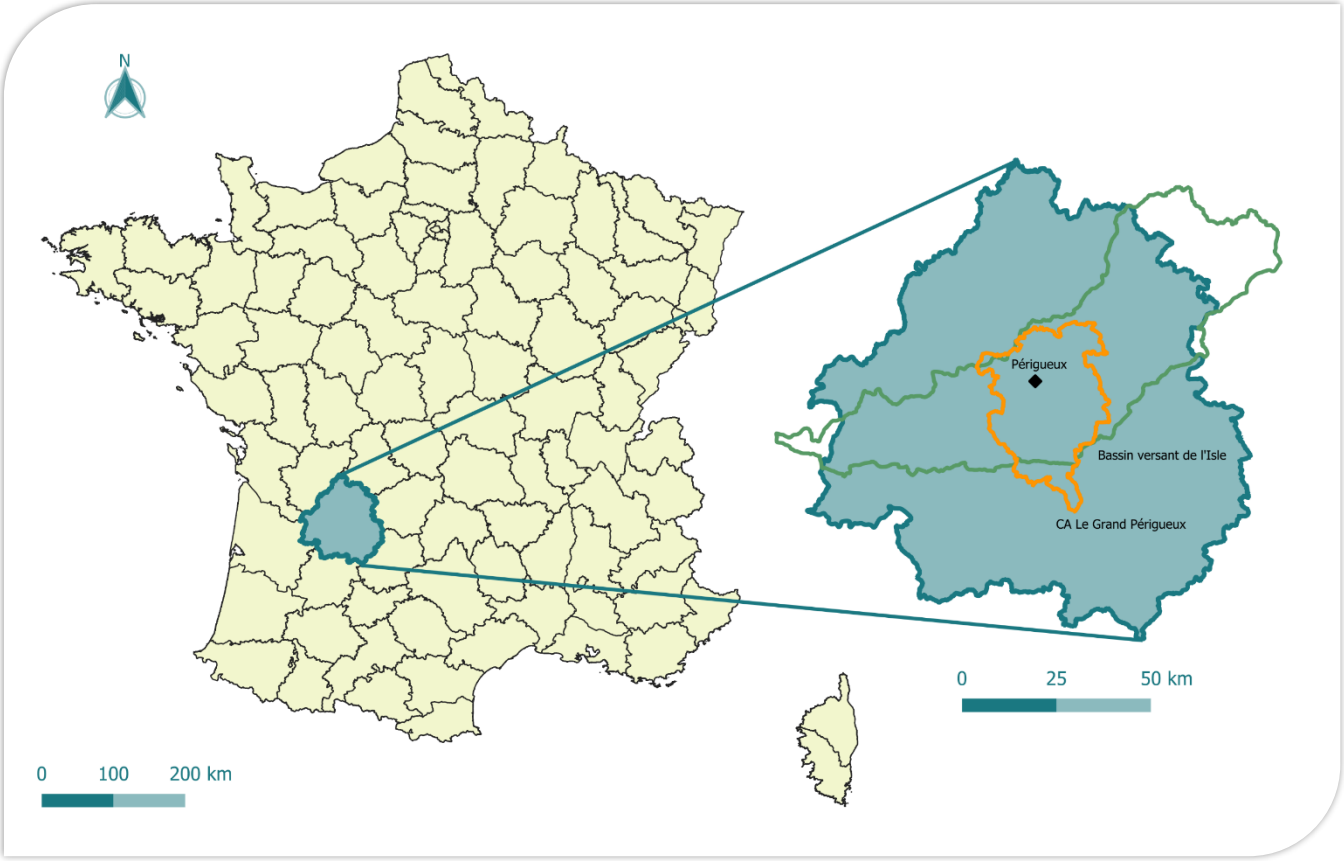


Figure 10: Localisation du Grand Périgueux (sources : Admin Express ; SMBI ; Grand Périgueux)

La Figure 12 présente l'ensemble des communes qui composent le Grand Périgueux. Certaines d'entre elles sont issues de fusions communales, notamment :

- Boulazac-Isle-Manoire, résultant de la réunion d'Atur, Boulazac, Saint-Laurent-sur-Manoire et Sainte-Marie-de-Chignac ;
- Bassillac-et-Auberoche, qui regroupe Bassillac, Blis-et-Born, Eyliac, Milhac-d'Auberoche, Saint-Antoine-d'Auberoche et Le Change ;
- Sanilhac, issue de la fusion de Breuilh, Marsaneix et Notre-Dame-de-Sanilhac ;
- Val de Louyre et Caudeau, réunissant Cendrieux, Saint-Laurent-des-Bâtons et Saint-Alvère.

Avec 105 000 habitants, le Grand Périgueux affiche une densité moyenne de 106 habitants par km^2, dans un contexte démographique globalement en légère croissance. Cette densité varie fortement d'une commune à l'autre, reflétant la diversité du territoire. Il reste cependant en grande partie rural, les villes les plus importantes étant Périgueux (environ 30 000 habitants) et Boulazac-Isle-Manoire (environ 10 000 habitants).

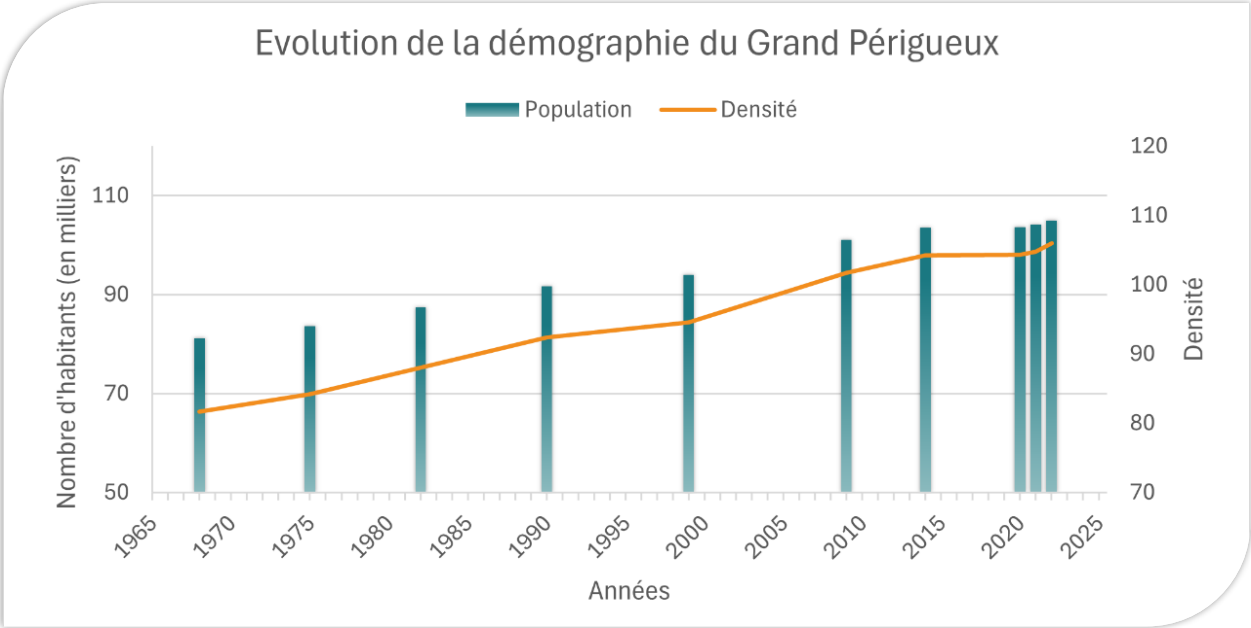


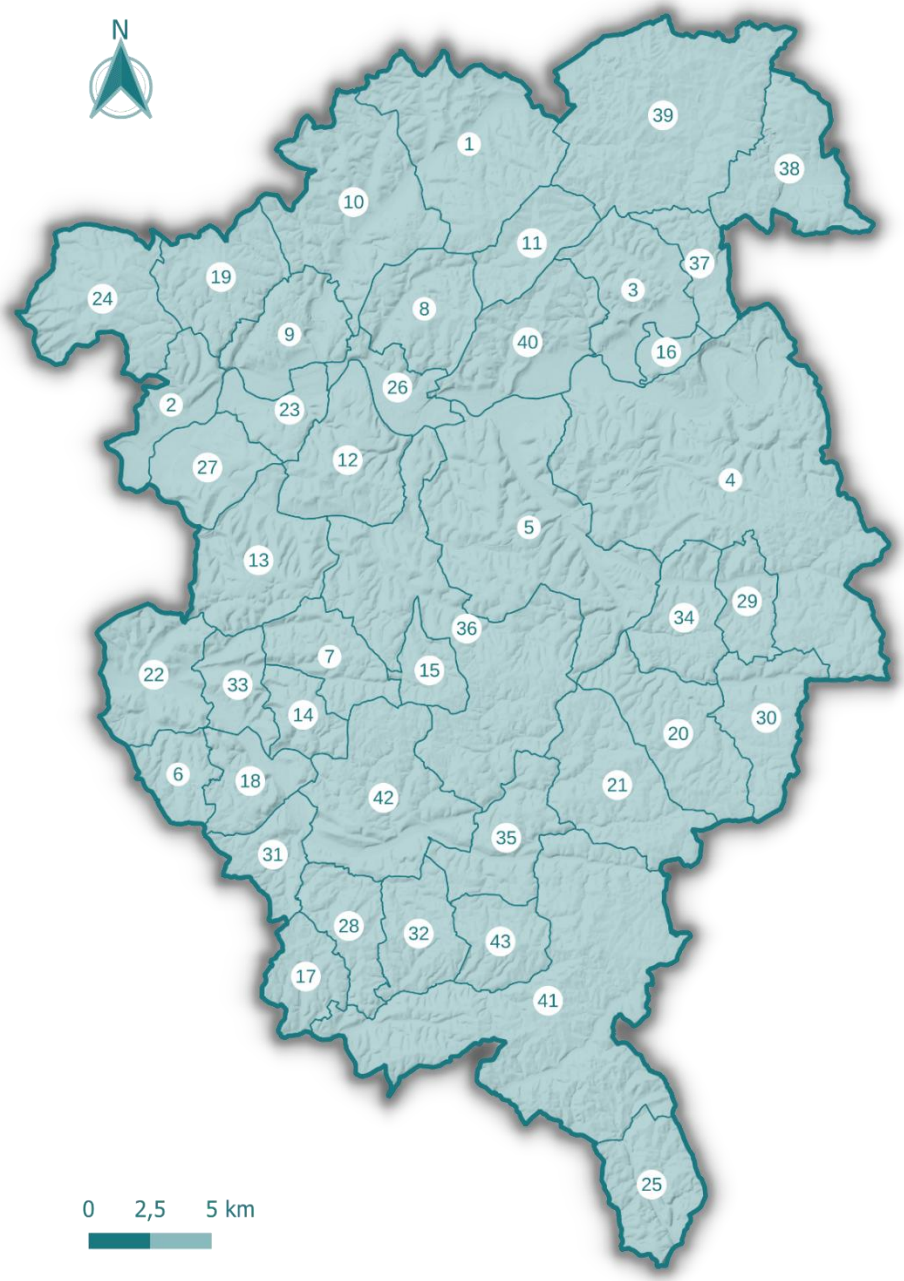
Figure 11 : Evolution de la population du Grand Périgueux depuis 1968 établi avec le périmètre actuel de l'EPCI (source : Insee)

La zone urbaine, essentiellement concentrée autour de la ville de Périgueux, regroupe neuf communes de plus de 3 000 habitants. À l'inverse, la moitié des communes (21) ont moins de 1 000 habitants, illustrant le caractère rural d'une grande partie du territoire. Ainsi, Bourrou est la commune la moins peuplée avec 132 habitants, tandis que Périgueux reste la plus peuplée, approchant les 30 000 résidents.

En 2022, le Grand Périgueux comptait près de 48 000 emplois, avec un taux d'activité de 75,6 % chez les 15-64 ans. L'économie locale repose principalement sur deux grands pôles : d'une part le secteur administration publique, enseignement, santé et action sociale qui regroupe 44,5 % des actifs, et d'autre part le secteur commerces, transports et services divers

représentant 40,2 % de l'emploi. Les secteurs sont moins représentés avec 8,5 % des actifs dans l'industrie, 6,2 % dans la construction, et 0,7 % dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche.

Communes du Grand Périgueux



1 - Agonac
2 - Annesse-et-Beaulieu
3 - Antonne-et-Trigonant
4 - Bassillac-et-Auberoche
5 - Boulazac-Isle-Manoire
6 - Bourrou
7 - Chalagnac
8 - Champcevinel
9 - Chancelade
10 - Château-l'Évêque
11 - Cornille
12 - Coulounieix-Chamiers
13 - Coursac
14 - Creyssensac-et-Pissot
15 - Église-Neuve-de-Vergt
16 - Escoire
17 - Fouleix
18 - Grun-Bordas
19 - La Chapelle-Gonaguet
20 - La Douze
21 - Lacropte
22 - Manzac-sur-Vern
23 - Marsac-sur-l'Isle
24 - Mensignac
25 - Paunat
26 - Périgueux
27 - Razac-sur-l'Isle
28 - Saint-Amand-de-Vergt
29 - Saint-Crépin-d'Auberoche
30 - Saint-Geyrac
31 - Saint-Mayme-de-Péreyrol
32 - Saint-Michel-de-Villadeix
33 - Saint-Paul-de-Serre
34 - Saint-Pierre-de-Chignac
35 - Salon
36 - Sanilhac
37 - Sarliac-sur-l'Isle
38 - Savignac-les-Églises
39 - Sorges-et-Ligueux-en-Périgord
40 - Trélissac
41 - Val-de-Louyre-et-Caudeau
42 - Vergt
43 - Veyrines-de-Vergt

Figure 12 : Carte des communes du Grand Périgueux (sources : Admin Express ; RGE ALTI® ; Grand Périgueux)

Situation environnementale

Contexte climatique

Le Grand Périgueux est sous l'influence d'un climat tempéré de type océanique altéré. Ce dernier est directement soumis au système climatique de l'Atlantique Nord, mais subit également des influences continentales comme illustré en Figure 13. Il est donc un intermédiaire entre le climat océanique présent plus à l'ouest, et le climat montagnard du Massif central.

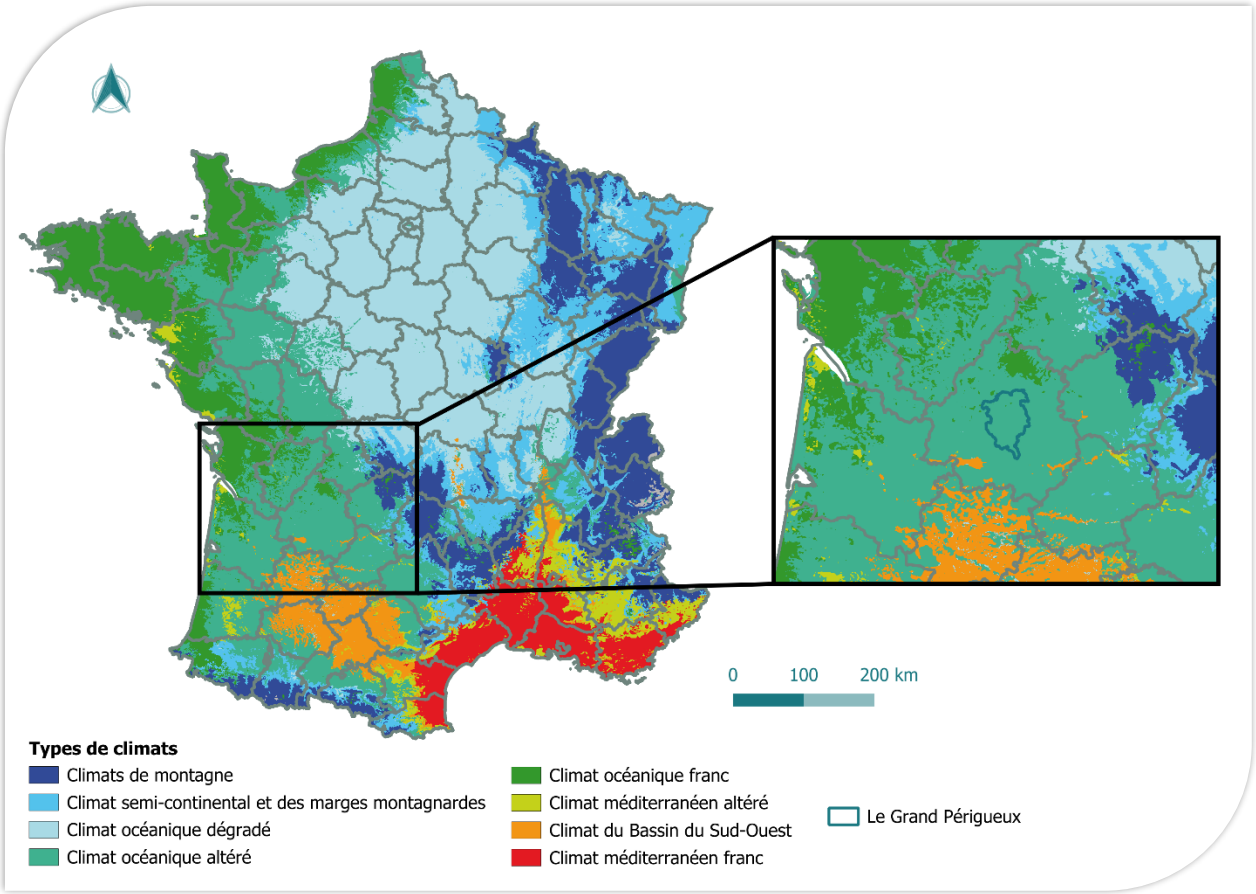


Figure 13 : Localisation du Grand Périgueux vis à vis des climats français (source : JOLY et al. 2001).

Les écarts de températures sont ainsi plus marqués qu'en climat océanique.

En se basant sur la station météorologique de Coulounieix-Chamiers située sur le Grand Périgueux, la température moyenne sur l'année reste assez élevée avec 13,1°C, un faible nombre de jours froids dans l'année et une amplitude thermique réduite. Ces valeurs sont données pour la période 1991-2020, et sont illustrées en Figure 14.

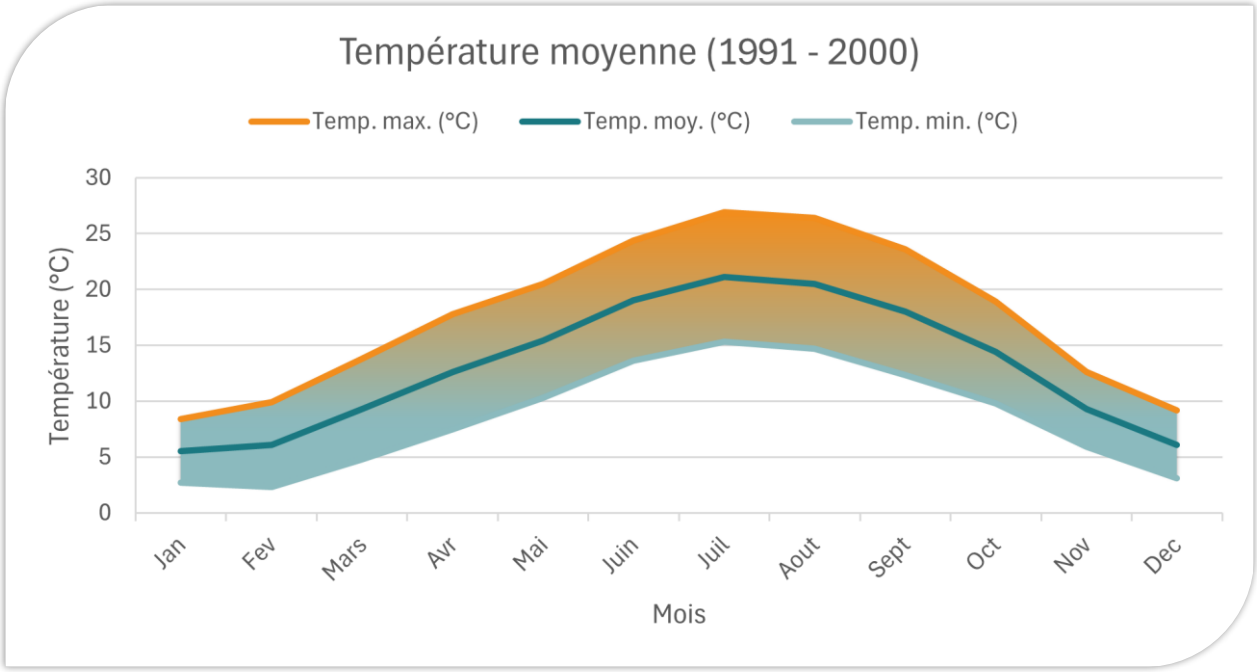


Figure 14 : Températures moyennes (1991 - 2000) - Station de Coulounieix-Chamiers (source des données : Météo-France)

En raison de l'influence du Massif central, les précipitations restent relativement abondantes avec une moyenne annuelle de 912 mm, et se concentrent surtout au printemps et à la fin de l'automne (Figure 15). Il faut cependant noter un écart significatif entre le nord et le sud du Grand Périgueux avec plus de 100 mm de précipitations annuelles en moins à Paunat qu'à Savignac (Figure 16 et Figure 17).

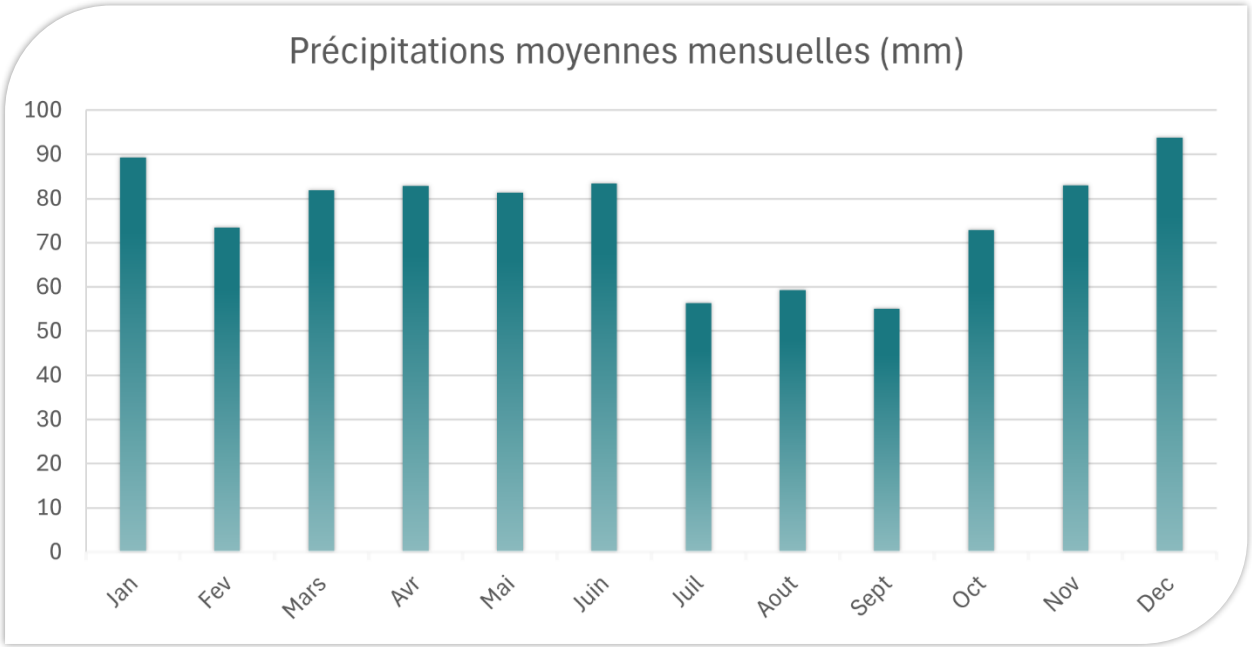


Figure 15 : Précipitations moyennes (1991 - 2020) - Station de Coulounieix-Chamiers (source des données : Météo-France)

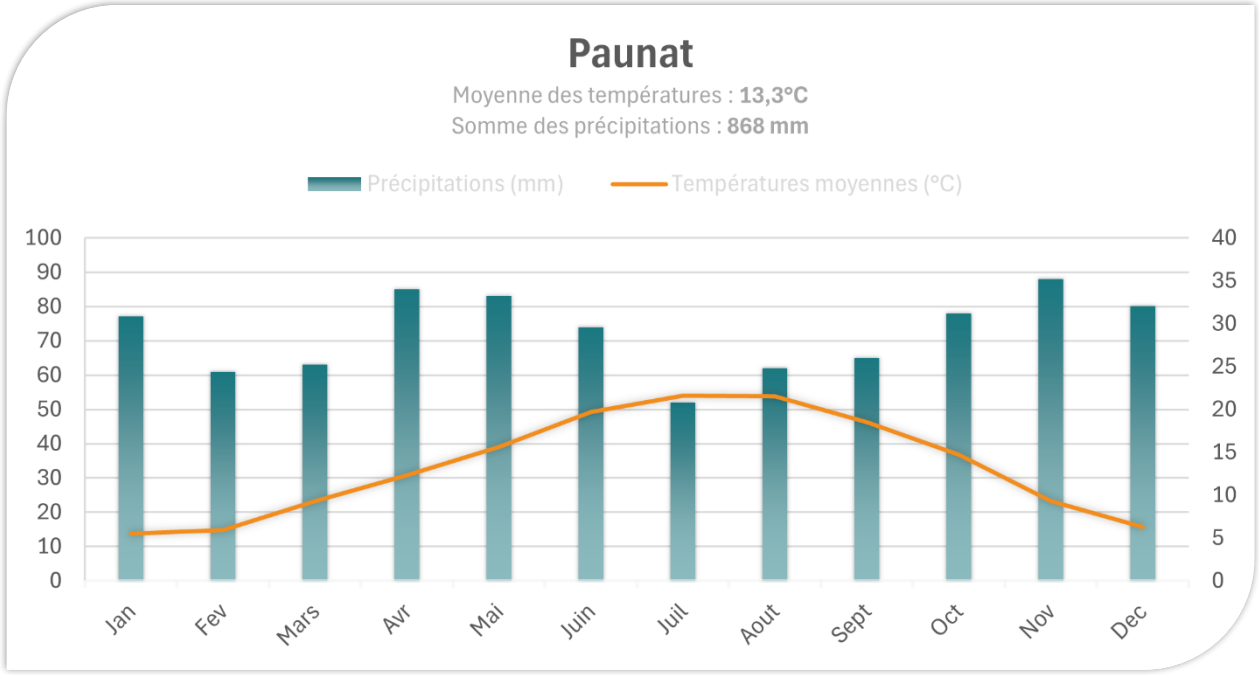


Figure 16 : Diagramme ombrothermique (1991-2021) de Paunat (données sources : climate-data.org)

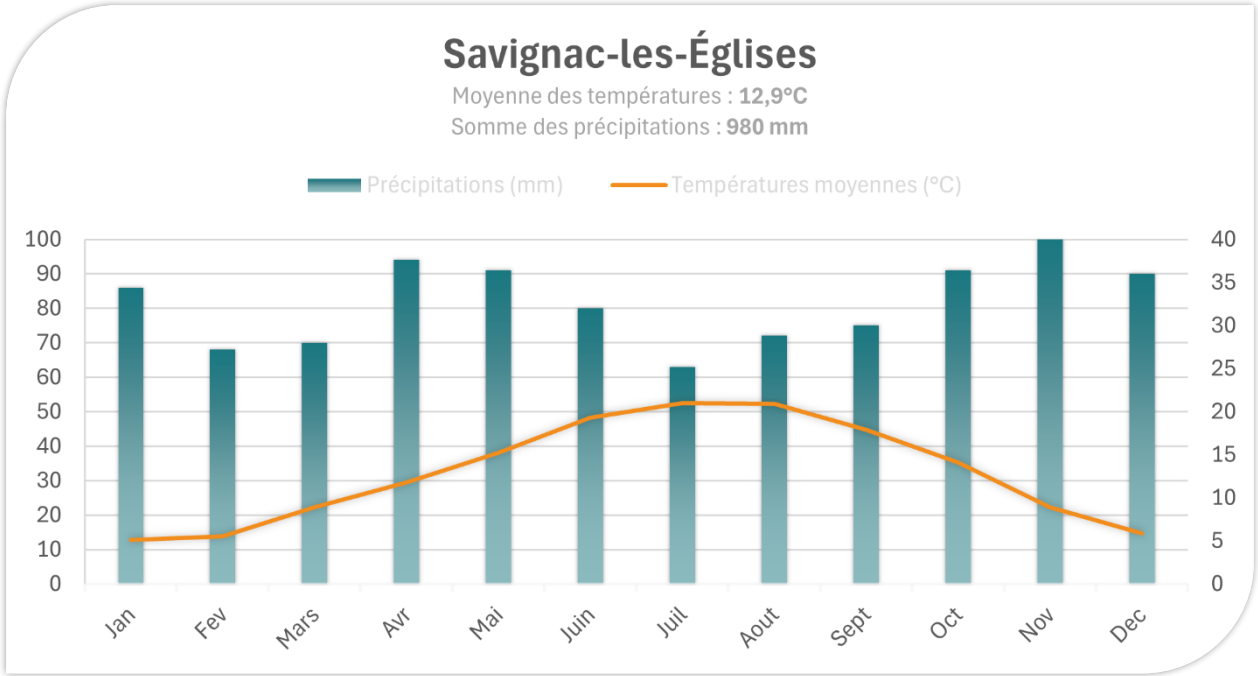


Figure 17 : Diagramme ombrothermique (1991-2021) de Savignac-les-Eglises (données sources : climate-data.org)

Contexte géologique et pédologique

La nature du substrat géologique joue un rôle déterminant dans la répartition des organismes vivants. En influençant des paramètres tels que le pH ou l'épaisseur du sol, elle conditionne le type de végétation qui peut s'implanter, et par conséquent, les espèces animales présentes.

La Figure 18 illustre de manière simplifiée la géologie du territoire. En schématisant cette dernière, on peut clairement identifier trois grands types de substrats sur le Grand Périgueux :

Les Calcaires

Ceux-ci résultent de deux transgressions marines, qui ont successivement déposé d'importants dépôts calcaires sur le socle cristallin du Massif central. Une première couche de calcaires compacts au Jurassique qui donnera finalement naissance aux causses du Périgord, suivie d'une seconde couche de calcaires au Crétacé.
Sur le Grand Périgueux, les calcaires jurassiques sont localisés au nord-est (Savignac-les-Églises et alentours), conférant à ce secteur un aspect de causse. Les calcaires crétacés, plus variés, se retrouvent éparpillés sur le territoire, le long des principales vallées et sur les larges secteurs du sud (Val de Louyre et Caudeau et Paunat).

Les Formations détritiques du Tertiaire

Pendant l'ère Tertiaire, un climat tropical a érodé les roches calcaires en surface, provoquant la formation de dépôts qui se composent généralement de sables, d'argiles et de galets à divers endroits. De plus, ces dépôts peuvent également renfermer des nodules ferrugineux, des débris de calcaires silicifiés ou du silex.
Ces formations détritiques sont largement présentes sur le territoire et y sont uniformément réparties, à l'exception des zones situées au sud et au nord-est. L'abondance de ces placages rend une grande partie des plateaux du secteur acide.

Les Terrasses alluviales et colluvions

Les alluvions se réfèrent à des sols profonds situés au fond plat des grandes vallées, généralement utilisés pour les cultures et les prairies. Ces dernières sont relativement rares sur le territoire. En revanche, les colluvions, qui sont souvent constituées de débris issus de versants calcaires voisins mélangés avec de l'argile et du limon, sont largement présentes dans les vallées du Grand Périgueux.

Géomorphologie

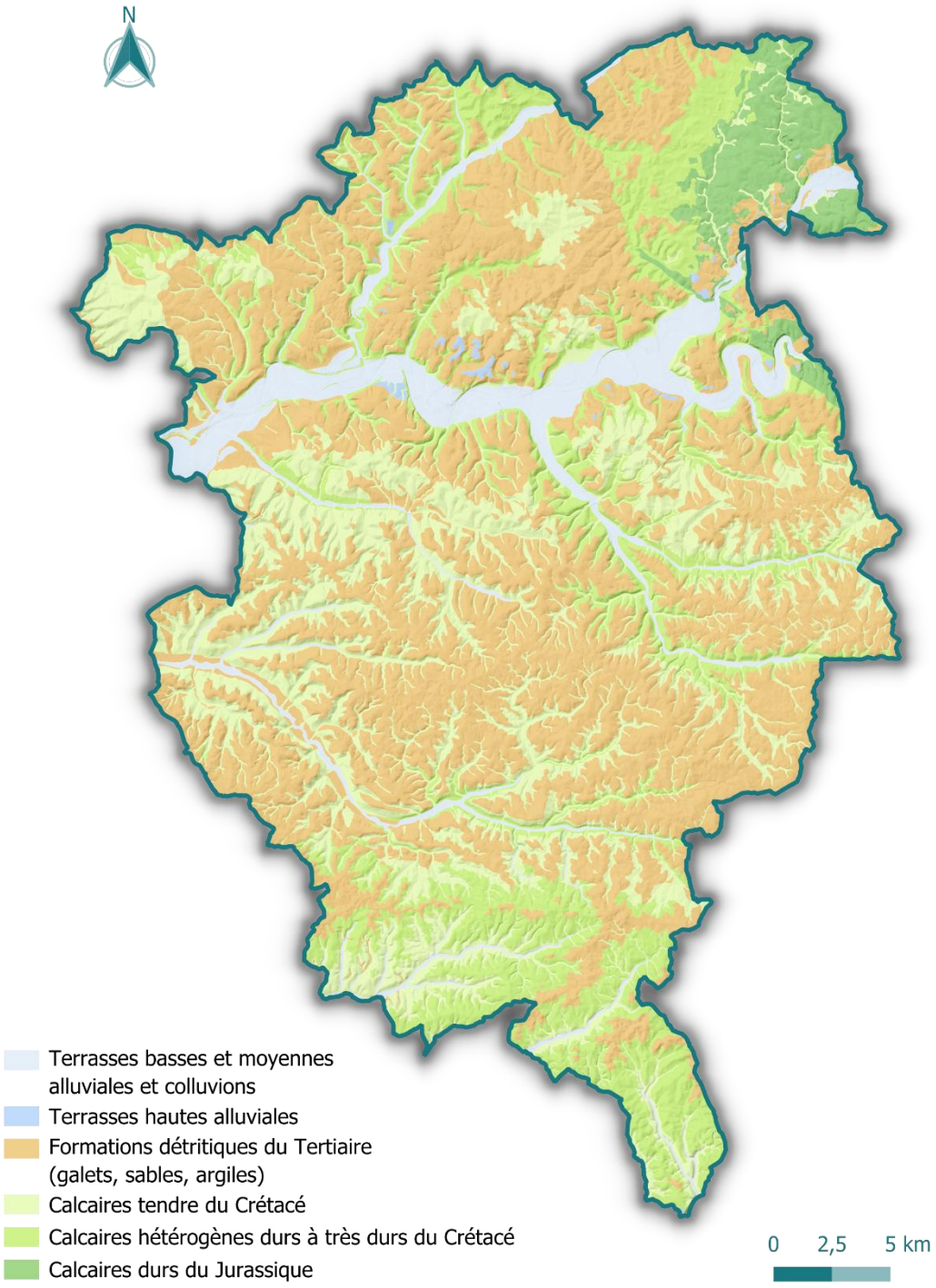


Figure 18 : Carte Géomorphologique du Grand Périgueux (sources : Pré-diagnostique écologique du Grand Périgueux, CAUE24, BRGM)

Contexte topographique et hydrographique

« Le relief influence les facteurs micro-climatiques en fonction de l'exposition (chaleur, lumière et humidité) et les facteurs du sol comme l'épaisseur du sol en fonction de la pente. Il constitue parfois des contraintes d'usages aboutissant souvent par des dynamiques d'occupations de sols spécifiques. » (Pré-diagnostic écologique intercommunal, octobre 2024).

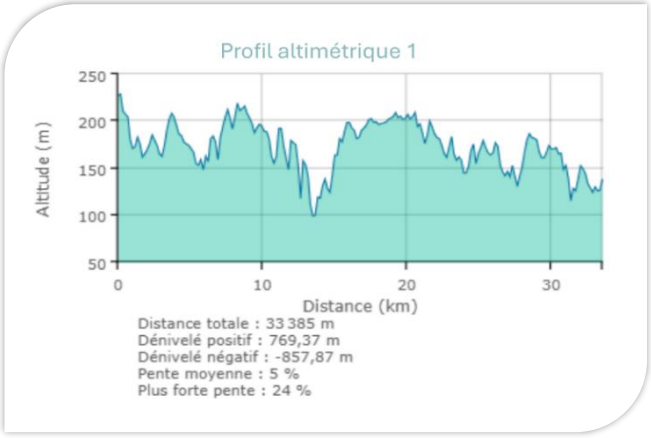
Topographie

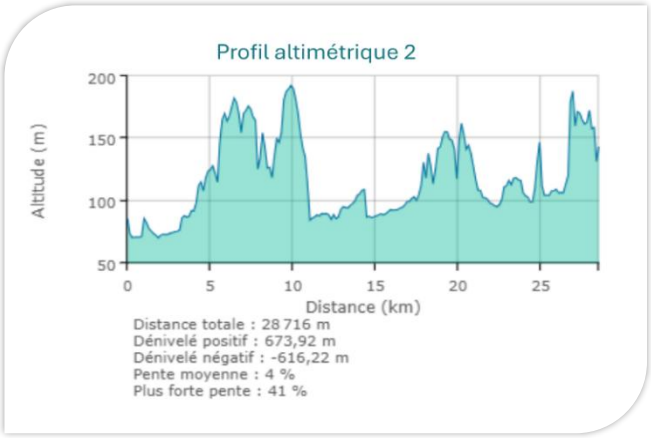
Le Grand Périgueux se trouve sur la marge du Bassin aquitain, sur un secteur faiblement vallonné. Les fonds de vallées se situent en moyenne autour de 100 m d'altitude, avec le point le plus bas à 44 m à Paunat sur la Dordogne, et à 65 m sur l'Isle dans la partie aval d'Annesse-et-Beaulieu. Les hauteurs oscillent quant à elles autour de 200 m, dépassant localement 250 m, avec un point culminant à 275 m sur la commune de Boulazac-Isle-Manoire.

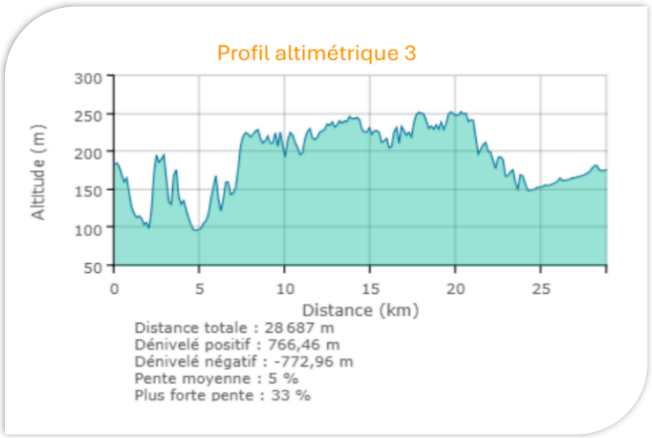
Selon le profil altimétrique suivant l'axe nord-sud (profil altimétrique 4), l'altitude s'étend de 45 à 260 m sur une distance de 50,5 km, avec une pente maximale de 23 %.

Trois autres profils orientés est-ouest présentent les variations suivantes :

- Profil 1 : altitude comprise entre 99 et 228 m sur 33,4 km, pente maximale de 24 % ;
- Profil 2 : de 69 à 190 m sur 28,7 km, avec des pentes pouvant atteindre 41 % ;
- Profil 3 : de 96 à 253 m sur 28,7 km, avec une pente maximale de 33 %.







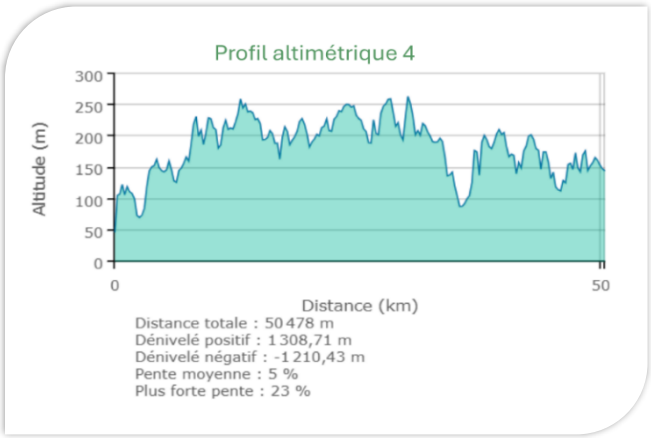
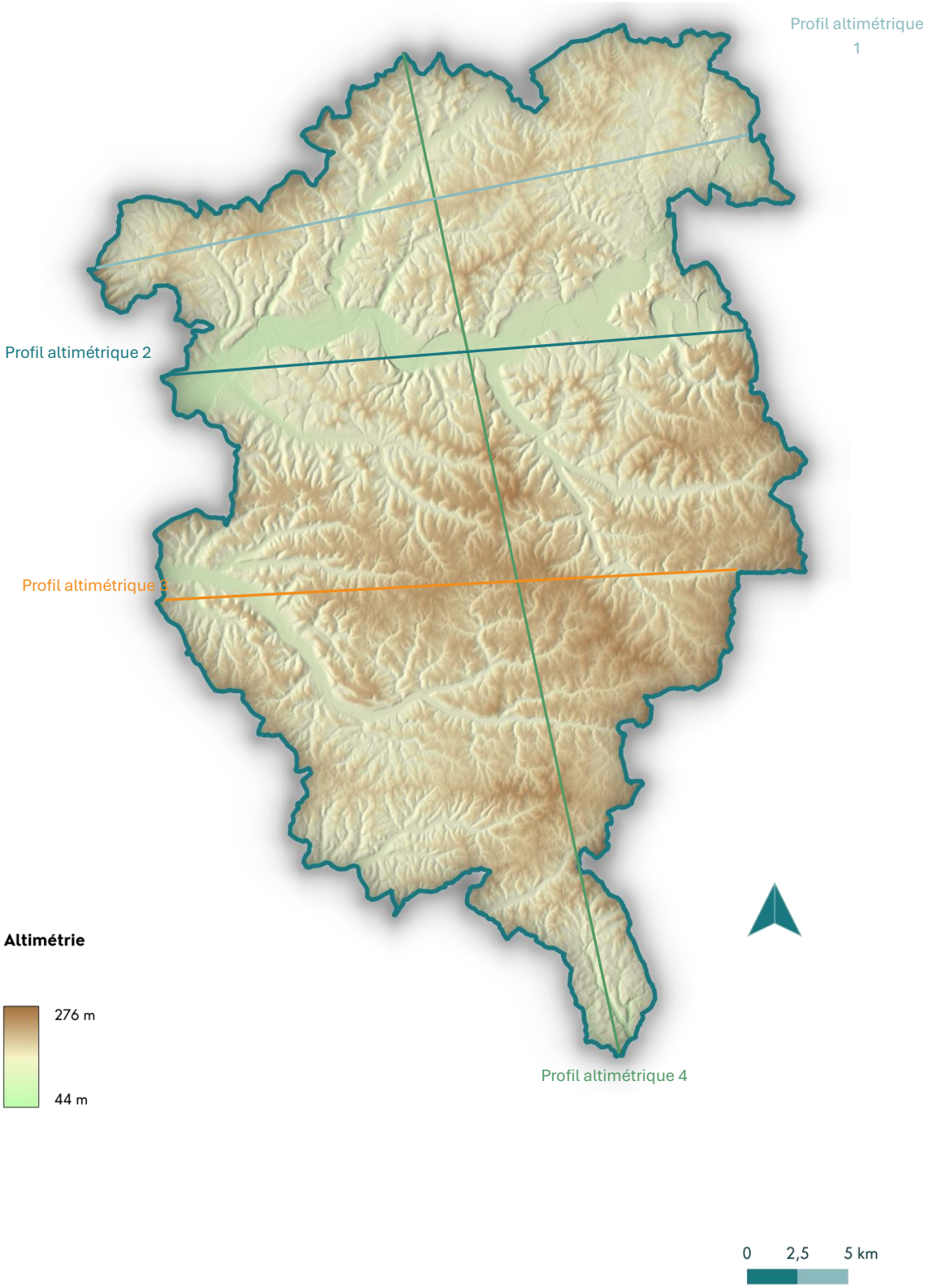


Figure 19 : Profils altimétriques sur le Grand Périgueux (source : Géoportail)

Altimétrie



© CA du Grand Périgueux - Tous droits réservés - Sources : © IGN

Figure 20 : Carte topographique du Grand Périgueux (source : IGN)

Topo-Morphologie



Figure 21 : Carte Topo-Morphologique du Grand Périgueux (sources : Pré-diagnostique écologique du Grand Périgueux, CAUE24, IGN, MNB)

Hydrographie

La plus grande partie du territoire de la CAGP se trouve incluse au sein du bassin versant de l'Isle. De manière plus marginale, le nord-ouest et le sud du territoire se rattachent respectivement aux bassins versants de la Dronne, et de la Dordogne. Le territoire est ainsi drainé par plus de 365 km de cours d'eau comme présenté dans la Figure 26.



Figure 22 : l'Isle - ©Pierre-Louis Thuault

L'**Isle** constitue la rivière emblématique du territoire, qu'elle traverse entre Annesse-et-Beaulieu et Savignac-les-Églises en passant par Périgueux. Elle prend sa source dans le Limousin, en Haute-Vienne près de Nexon, et s'écoule sur près de 255 km avant de rejoindre la Dordogne à Libourne. Traversant le Grand Périgueux d'est en ouest sur 47 km, elle y forme un axe fluvial structurant, tant sur le plan écologique qu'historique et paysager. Elle a également joué un rôle central dans le développement historique de Périgueux, autour duquel la ville s'est progressivement construite.



Figure 23 : l'Auvézère - ©Tanguy Pérochon

L'**Auvézère** est le principal affluent rive gauche de l'Isle. Elle prend sa source en Corrèze sur le plateau des Millevaches et rejoint l'Isle à l'est de Périgueux, à la frontière entre Antonne-et-Trigonnant, Bassillac-et-Auberoche et Escoire. Dans sa partie amont, l'Auvézère est torrentiale, avec des gorges profondes, notamment autour de Saint-Mesmin. Elle devient plus calme à l'approche du Périgord central, dessinant des vallées plus ouvertes.



Figure 24 : le Manoire - ©Autef Cécile

Le **Manoire** est un ruisseau de 27,1 km de long prenant sa source sur la commune de Thenon et rejoignant l'Isle à Boulazac-Isle-Manoire. Il reçoit le ruisseau de **Saint-Geyrac**, son principal affluent au niveau de Niversac (Boulazac-Isle-Manoire).



Figure 25 : la Beauronne de Chancelade ©Pierre-Louis Thuault

La **Beauronne** de Chancelade est longue de 28,2 km, prend sa source entre Négrondes et Lempzours, dans le Périgord blanc. Elle traverse les communes d'Agonac, Château-l'Évêque, Chancelade avant de confluer avec l'Isle en rive droite à la limite de Périgueux et Marsac-sur-l'Isle. Son nom d'origine celtique provient de *Bebro(n)na*, la contraction de *bebros* (castor) et *onna* (cours d'eau) signifiant donc « la rivière des castors », rappelant la présence historique de cet animal.

Contexte hydrologique



© CA du Grand Périgueux - Tous droits réservés - Sources : © IGN

Figure 26 : Carte hydrologique du Grand Périgueux (source : IGN)



Figure 27 : le Got

Le **Got** est d'une longueur modeste, traversant les communes de Chancelade et Marsac-sur-l'Isle, avant de rejoindre l'Isle en rive droite. Il n'en présente pas moins un grand intérêt écologique, notamment pour les espèces qu'il abrite.



Figure 28 : le Cerf - © Père Igor CC BY-SA

Le **Cerf** est un cours d'eau intermittent long de 15,4 km en rive gauche de l'Isle avec qui la confluence à lieu au niveau de Razac-sur-l'Isle.



Figure 29 : Le Paunat

Le **Paunat** est un petit ruisseau au sud du Grand Périgueux se jetant dans la Dordogne après sa confluence avec la **Pradelle**.



Figure 30 : le Vern

Le **Vern** prend sa source à la limite entre Val de Louyre et Caudeau (territoire de Cendrieux) et Veyrines-de-Vergt pour rejoindre l'Isle au niveau de Neuvic après un parcours de 40,4 km. Une partie importante de ses eaux se perd au sud-ouest de Vergt pour réapparaître en aval en plusieurs endroits et jusqu'à 14 kilomètres plus loin, au niveau de Grignols. Il bénéficie lui-même de plusieurs affluents dont le **Serre** et le ruisseau de **Chabannes**.



Figure 31 : le Caudeau - © Père Igor CC BY-SA

Le **Caudeau** est un cours d'eau de 38,4 km de long prennant sa source entre les communes de Val de Louyre et Caudeau et Veyrines-de-Vergt et se jette dans la Dordogne au niveau de Bergerac. Son principal affluent est le **Louyre**.

Paysage et occupation du sol

Un écopaysage est une unité de paysage définie par ses caractéristiques naturelles, biologiques et écologiques, en lien avec les activités humaines. Il combine des éléments géologiques, climatiques, hydrologiques, topographiques, ainsi que la répartition des milieux naturels et des espèces, formant des zones relativement homogènes sur ces paramètres. Chaque unité écopaysagère se distingue par une composition et une organisation différente de l'utilisation des sols et révèle donc ses propres propriétés écologiques. Elles sont le résultat de l'interaction et de l'évolution conjointe des systèmes écologiques et sociétaux. Le relief, associé aux caractéristiques pédologiques (ou biotopes), influence fortement la répartition des espaces et leurs usages. L'écopaysage permet de mieux comprendre l'organisation et le fonctionnement écologique d'un territoire.



La situation géographique du Grand Périgueux le place sur quatre unités écopaysagères :

- Il est en grande partie sur le **Périgord centrale**, territoire agroforestier (UEP1) « caractérisé par un important réseau de vallées plus ou moins larges, aux très nombreuses combes et vallées sèches [...]. De l'organisation des petits massifs forestiers juxtaposés à des zones agropastorales diversifiées résulte une nature ordinaire pouvant être extraordinaire selon le degré de diversité et de « naturalité » des paysages. Cette matrice agro-forestière composite préserve des continuités écologiques pour de nombreuses espèces, optimisant la valeur environnementale du territoire. Une grande diversité de milieux naturels, souvent restreints et isolés dans une trame paysagère complexe, caractérise ce pays. Parmi eux, des cours d'eau remarquables, de petites zones humides parfois pittoresques (tourbières acides, landes atlantiques, prairies), des pelouses et landes sèches à affinité méditerranéenne, des boisements d'intérêt patrimonial particulier. » (CAUE - Périgord Central).

- Les **Causses périgourdins** avec la marge du Causse de Savignac (UEP2) : : à la marge nord-est du territoire, sur les calcaires durs du Jurassique, le Grand Périgueux jouxte l'unité du Causse de Savignac. Zone de transition, elle n'en révèle pas toutes ses caractéristiques. Toutefois, le taillis de chêne pubescent ponctué de pelouses, landes et prairies sèches domine. En vallée, cultures et élevages subsistent.

- Le **Périgord Sarladais**, Périgord noir agroforestier (UEP3) avec les côteaux de la Vézère et de la Dordogne : au sud, sur les communes de Saint-Alvère et Paunat, le relief s'accentue fortement, les calcaires affleurent, et les

pelouses et landes calcaires deviennent omniprésentes. Les boisements de feuillus de chêne pubescent dominent ponctués de pins sylvestres et noirs. C'est un boisement peu exploité. La polyculture élevage bovin représente le système dominant.

- La **vallée de l'Isle et la zone urbanisée de Périgueux** (UEP4) : sur les terrasses alluvionnaires en aval de Périgueux, les espaces s'ouvrent sur des prairies et cultures. Les boisements y sont peu nombreux. Cette unité fait toutefois l'objet d'une urbanisation marquée notamment sur ses pourtours. La zone de Périgueux est un vaste espace urbanisé issu d'une conurbation des ensembles urbains de Périgueux, Chancelade, Marsac-sur-l'Isle, Chamiers, Boulazac et Trélissac. Plus gros pôle urbain de la Dordogne, il génère un développement continu d'espaces artificialisés sur ses couronnes au détriment des espaces agricoles, forestiers et naturels.

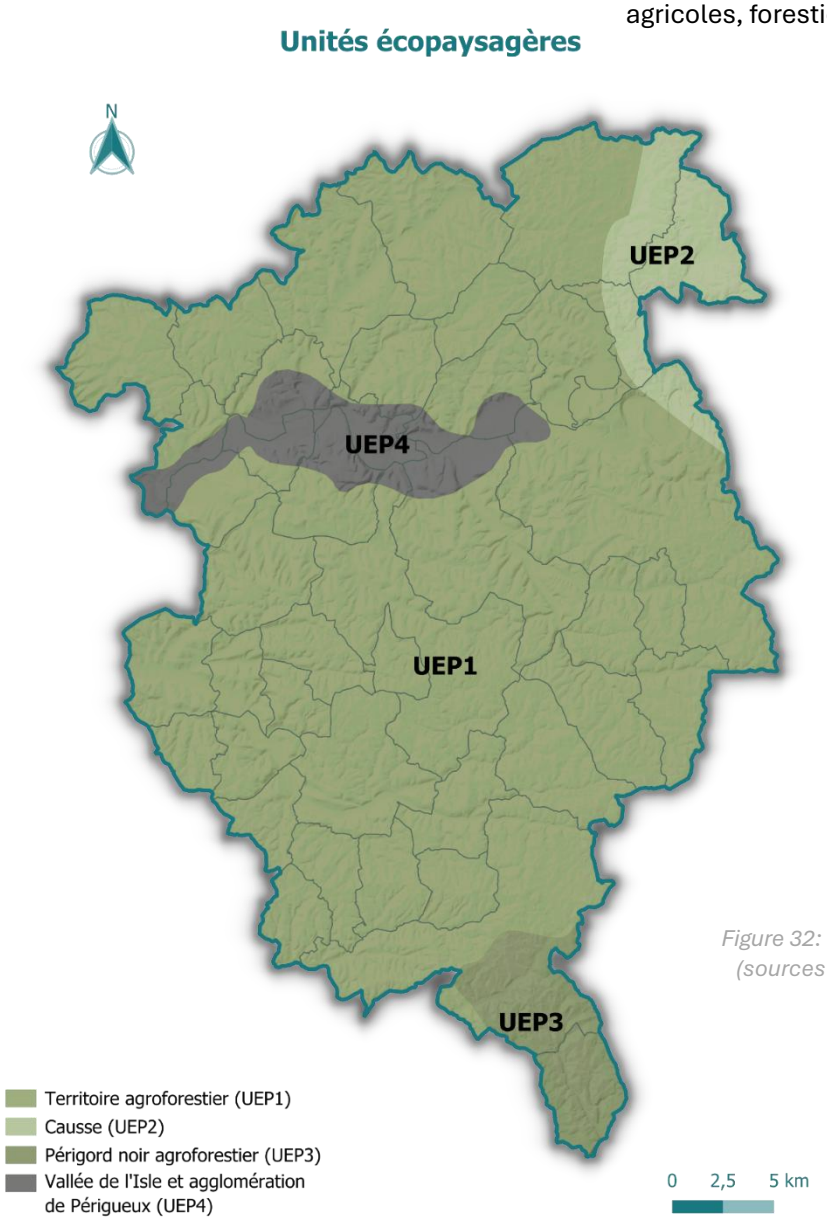


Figure 32: Carte des Unités écopaysagères du Grand Périgueux (sources : Pré-diagnostique écologique du Grand Périgueux, CAUE24, ACE-NA)

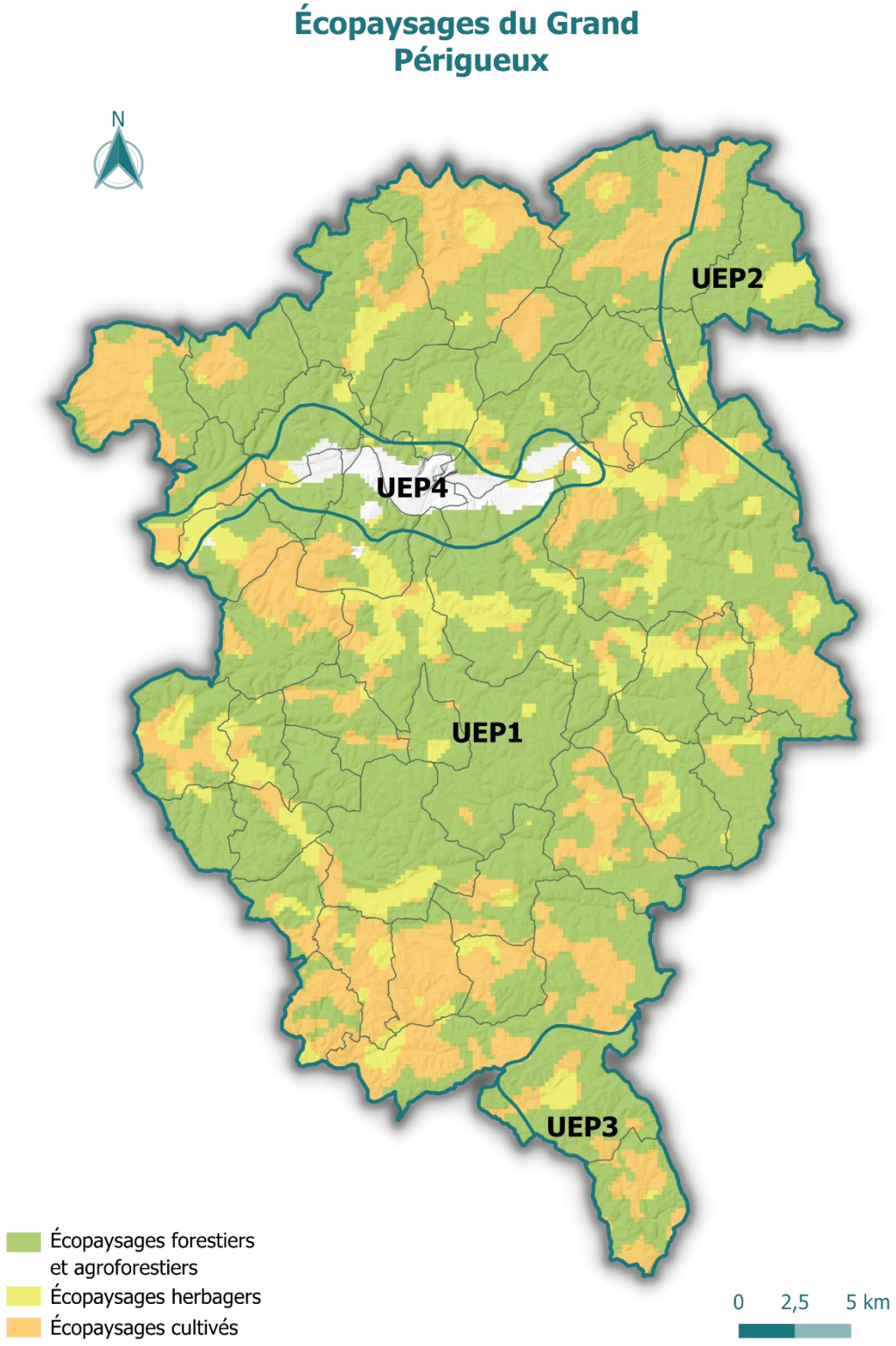


Figure 33: Carte des écopaysages du Grand Périgueux (sources : Pré-diagnostique écologique du Grand Périgueux, CAUE24, MNB)

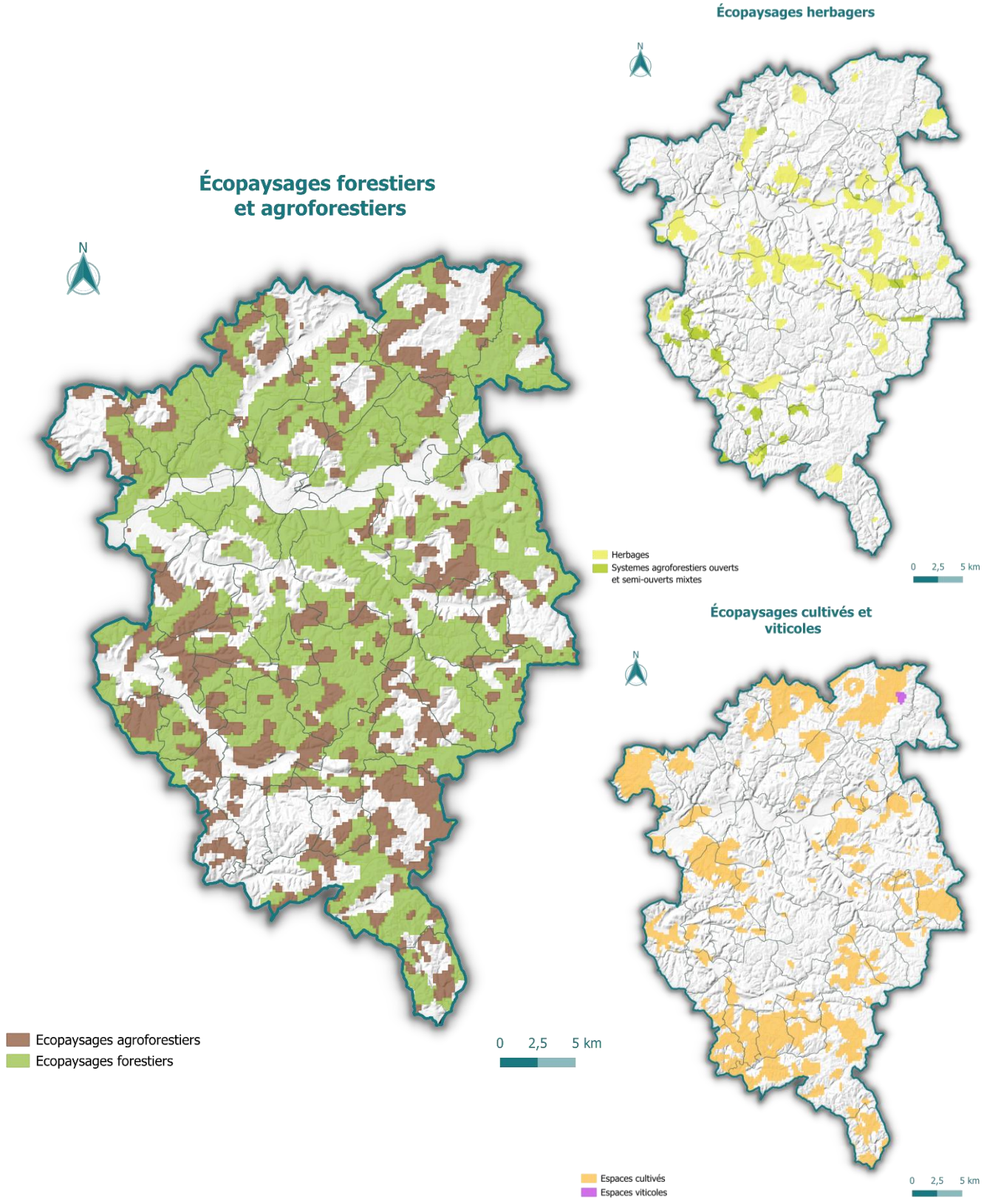


Figure 34: Carte des écopaysages par type du Grand Périgueux (sources : Pré-diagnostique écologique du Grand Périgueux, CAUE24, MNB)

Ecopaysages artificialisés

« Les espaces artificialisés recouvrent les zones totalement ou partiellement imperméabilisées, fortement remaniées par et pour les activités humaines : espaces urbains et périurbains, infrastructures de transport, sites d'extraction, sites industriels, décharges et chantiers, y compris les espaces végétalisés dans ces sites (source : Observatoire national de l'artificialisation).

Ces espaces, où la disparition du « naturel » peut être poussée à son extrême, sont peu propices à la biodiversité qui se compose en grande partie d'espèces généralistes et communes et affectent également les espaces environnants (pollution lumineuse, dérangement, espèces invasives ...).

L'artificialisation des sols est une source de multiples pressions. Elle se traduit directement par une perte de biodiversité car elle entraîne, la destruction d'habitats naturels, agricoles et forestiers et constitue des « effets barrières ». La fragmentation des espaces impacte le fonctionnement des écosystèmes et les continuités écologiques (l'interruption des corridors écologiques préjudiciable à la viabilité de nombreuses espèces). » (Pré-diagnostic écologique intercommunal, octobre 2024)

L'urbanisation est principalement concentrée autour du pôle urbain de Périgueux et de la vallée de l'Isle (Figure 36), le reste du territoire étant parsemé de bourgs et villages épars. L'agglomération de Périgueux étant fortement urbanisée et fragmentée (Figure 35), elle pose des défis majeurs pour la perméabilité et la continuité écologique. La fragmentation des espaces due à l'artificialisation est significative dans les couronnes périurbaines bien que des entités forestières non fragmentées subsistent sur les plateaux, notamment dans d'anciens secteurs forestiers du XIXe siècle. Au niveau des Causses, l'urbanisation est marquée en vallée, tandis que les plateaux boisés du nord restent peu fragmentés.

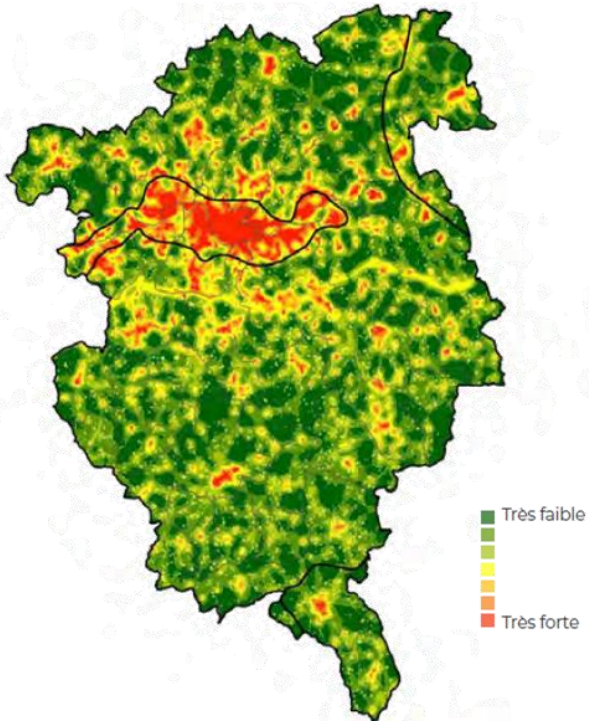


Figure 35 : Intensité de l'effet barrière des espaces artificialisés (sources : Pré-diagnostic écologique du Grand Périgueux, CAUE24, MNB)

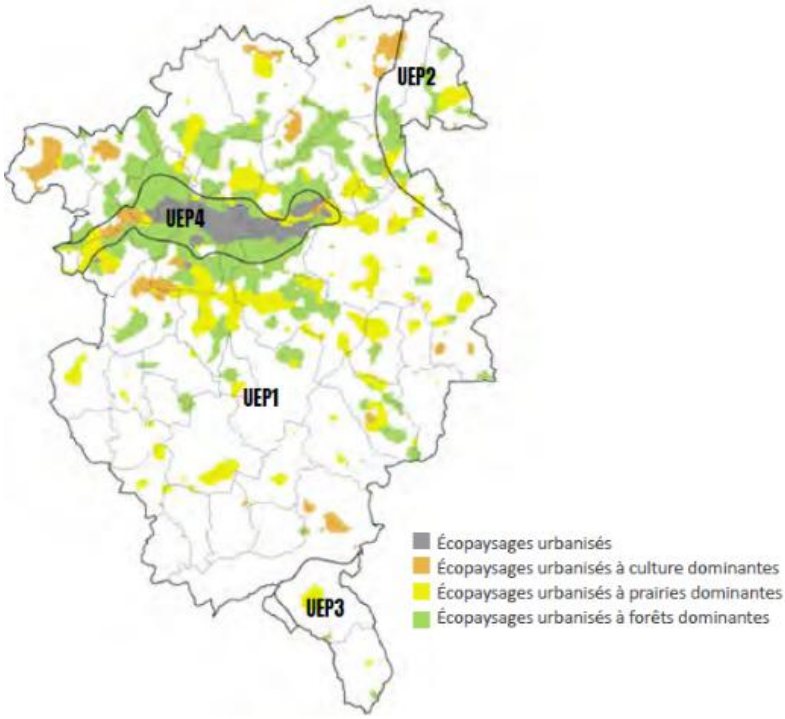


Figure 36 : Espaces urbanisés, péri-urbanisés ou mitage (sources : Pré-diagnostic écologique du Grand Périgueux, CAUE24, MNB)

Pollution lumineuse

La pollution lumineuse (Figure 37) provient principalement du pôle urbain et de ses périphéries. L'impact de la pollution lumineuse est élevé au niveau de l'agglomération de Périgueux, puis elle génère un impact modéré à faible, typique des zones de transition suburbaines à rurales. Dans les autres secteurs du Grand Périgueux, l'impact de la pollution lumineuse est faible à modéré.

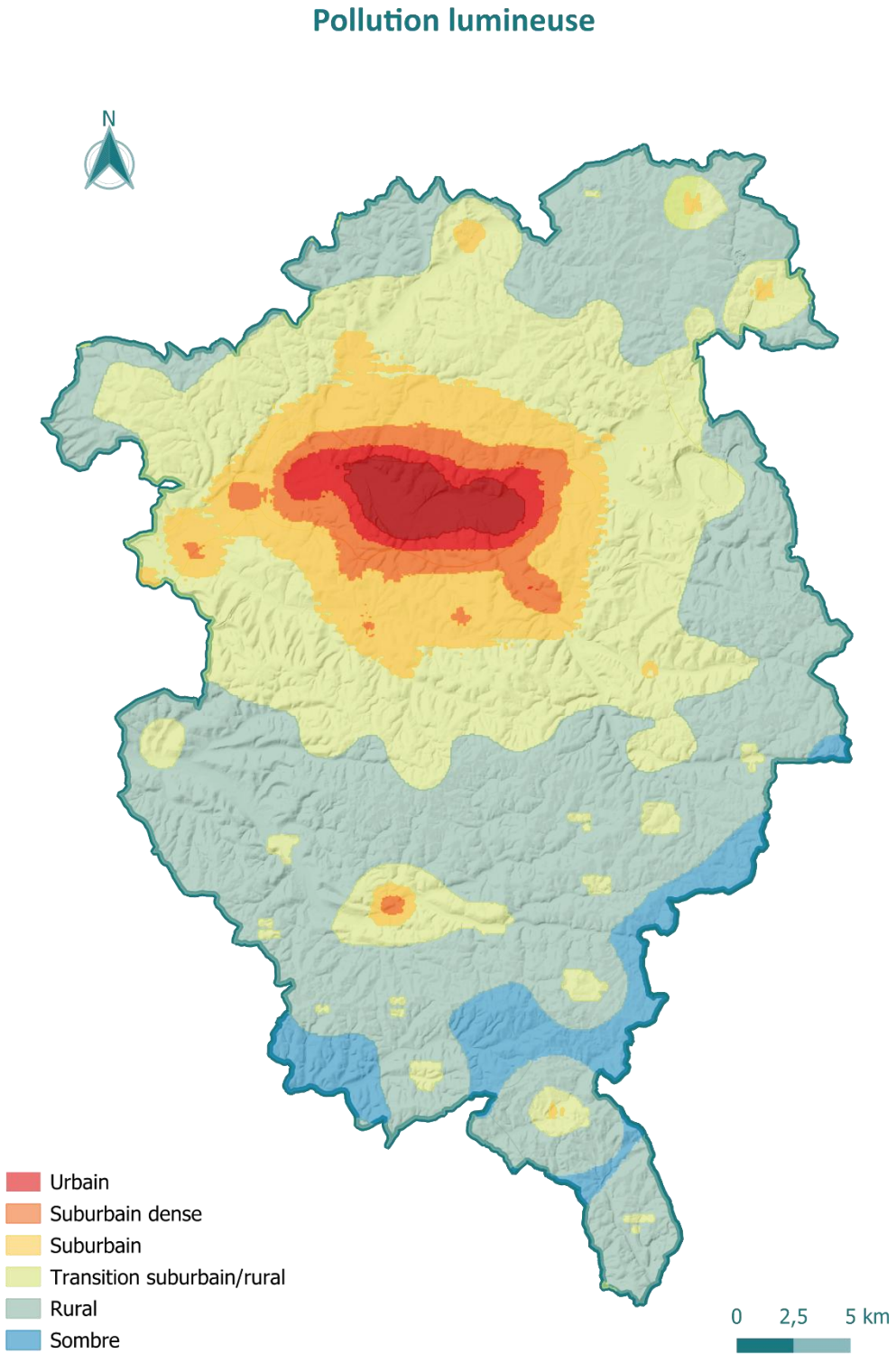


Figure 37 : Pollution lumineuse sur le Grand Périgueux (sources : Pré-diagnostic écologique du Grand Périgueux, CAUE24, MNB)

L'occupation des sols, d'après sa description dans la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover, varie selon les sous-unités écopaysagères. De manière générale, les forêts occupent une grande partie du territoire du Grand Périgueux, suivies par les territoires agricoles, qu'il s'agisse de prairies ou encore de cultures.



Occupation des sols



Figure 38 : Carte de l'occupation du sol du Grand Périgueux (sources : Pré-diagnostique écologique du Grand Périgueux, CAUE24, OCS, NA-2020)

Périmètres d'intérêt et de protection

Plusieurs secteurs remarquables situés en tout ou partie sur le territoire du Grand Périgueux font l'objet de classements en zones d'intérêt écologique ou de protection comme présenté sur la Figure 39.

Au niveau national, des espaces naturels ont été identifiés et sont inventoriés en raison de leur intérêt écologique. Sans imposer de règles de protection ou de gestion, les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont des zonages valorisant une biodiversité remarquable. Il en existe deux catégories dénommées de type 1 et de type 2. Alors que les ZNIEFF de type 2 englobent de larges ensembles naturels et fonctionnels composés d'une mosaïque écologique en bon état de conservation, les ZNIEFF de type 1 se concentrent sur des espaces homogènes écologiquement et présentant des éléments de biodiversité remarquable (espèces, habitats...).

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels protégés visant à préserver la biodiversité tout en tenant compte des activités humaines. Il a été mis en place dans le cadre des directives européennes "Oiseaux" (1979) et "Habitats-Faune-Flore" (1992). Ce réseau regroupe deux types de zones : les Zones de Protection Spéciale (ZPS) pour les oiseaux et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) pour les habitats et espèces remarquables. L'objectif est de maintenir ou de restaurer un état de conservation favorable des espèces et habitats d'intérêt communautaire. Natura 2000 ne fige pas les territoires : les activités humaines y sont compatibles avec la préservation des milieux, grâce à des pratiques durables.

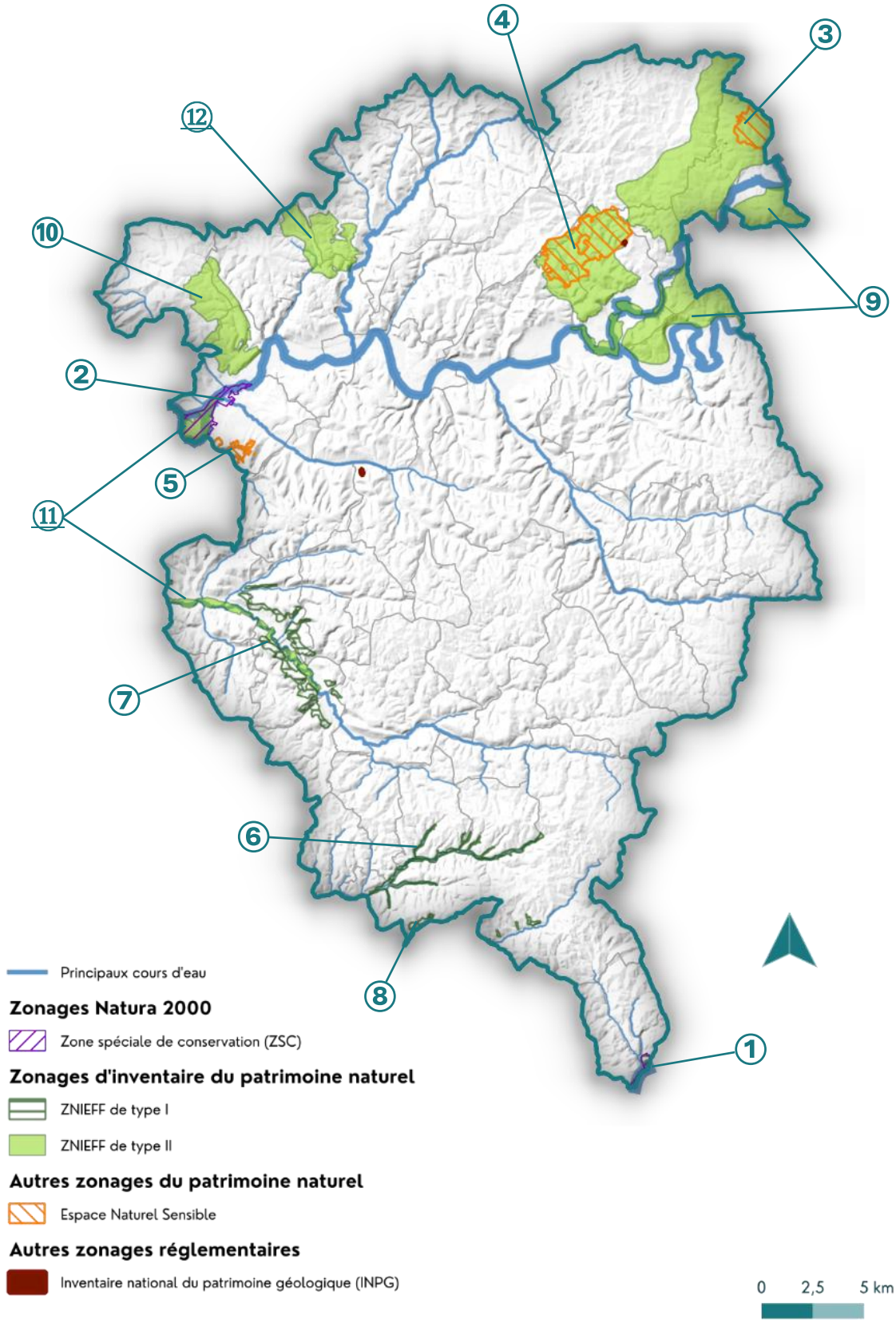
Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont des sites reconnus pour la qualité de leurs paysages, de leur faune, de leur flore ou de leurs fonctions écologiques. Gérés par les départements, ils visent à protéger la biodiversité tout en rendant ces espaces accessibles au public de manière respectueuse. Leur préservation repose sur l'acquisition foncière, la gestion écologique et l'éducation à l'environnement.

Ainsi, en se concentrant sur les enjeux environnementaux, le Grand Périgueux possède :

- 11 ZNIEFF comprenant quatre ZNIEFF de type 1 et 8 ZNIEFF de type 2 ;
- 3 sites Natura 2000 ZSC ;
- 5 ENS ;
- 1 Arrêté de Protection de Biotope (APB).

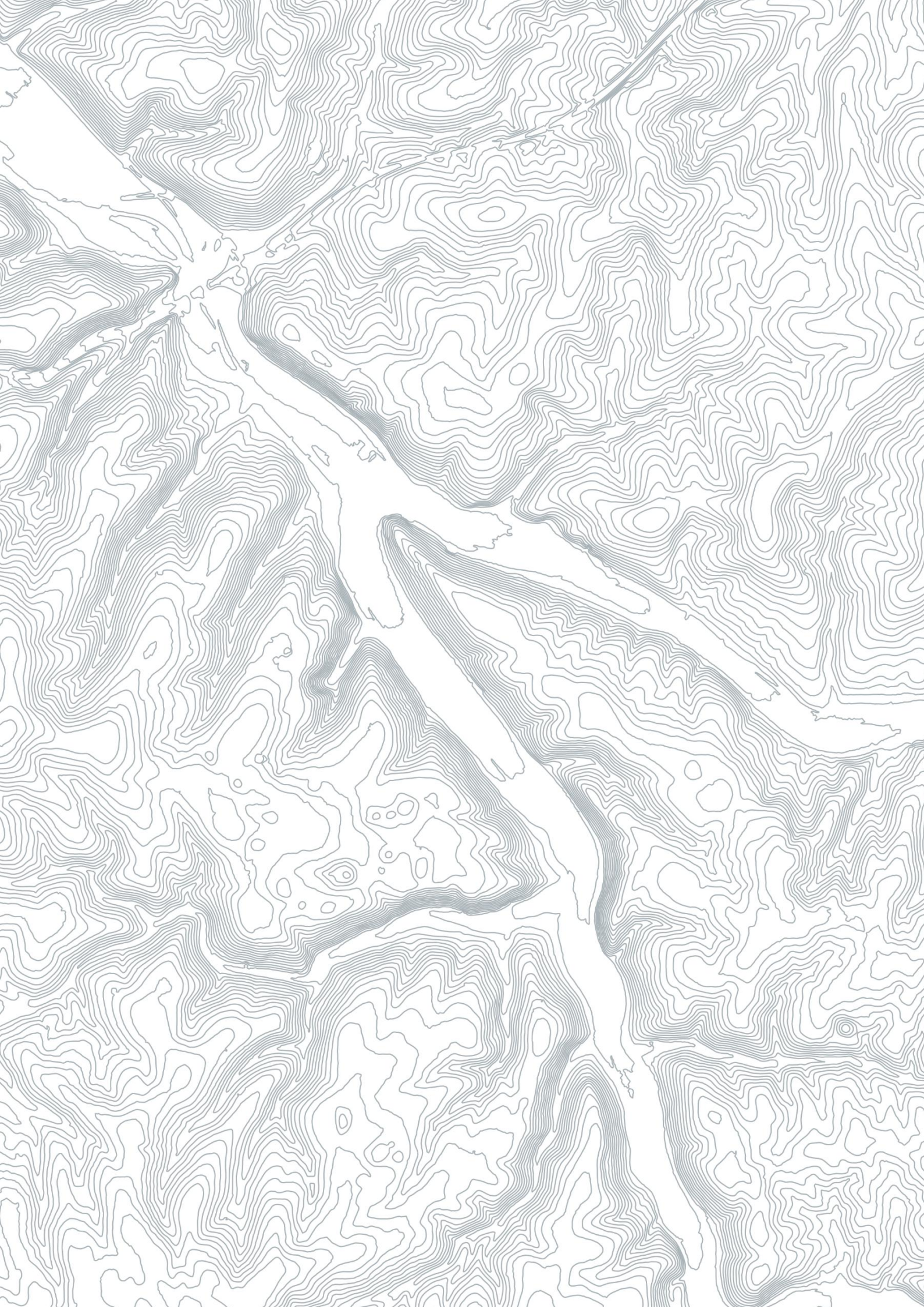
Espaces protégés	Arrêté de Protection Biotope (APB)	1 - La rivière Dordogne *FR3800266*
Sites Natura 2000	Zones Spéciales de Conservation (ZSC)	1 - La Dordogne *FR7200660*
		2 - La Vallée de l'Isle de Périgueux à sa confluence avec la Dordogne *FR 7200661*
		1 - Les coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne *FR7200664*
Espaces Naturels Sensibles Départementaux		3 - Causse de Savignac
		4 - Forêt de Lanmary
		5 - Domaine de Peyssac
ZNIEFF	ZNIEFF de type 1	1 - Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne *720008198*
		6 - Marais du Petit Mas, vallée amont du Caudeau *720012836*
		7 - Coteaux du Vern *720012859*
		8 - Coteaux xérothermiques de Sainte-Foy de Longas *720012869*
	ZNIEFF de type 2	4 - Forêt domaniale de Lanmary et alentours *720000932*
		3 - Causse de Savignac *720008220*
		9 - Causse de Cubjac *720008221*
		10 - Forêt de la Faye *720012826*
		11 - Vallée de l'Isle de Périgueux à St-Antoine sur l'Isle, le Salembre, le Jouis et le Vern *720012842*
		2 - Vallée de l'Isle en amont de Périgueux *720012847*
		12 - Forêt de Feytaud *720012867*
		1 - La Dordogne *720020014*

Zonages du patrimoine naturel



© CA du Grand Périgueux - Tous droits réservés - Sources : © IGN © SIGENA

Figure 39 : Carte des zonages d'intérêt du Grand Périgueux (sources : IGN, SIGENA)





Orchis brûlé (*Neotinea ustulata*)
© Tanguy Pérochon

La biodiversité du Grand Périgueux

Synthèse des données préexistantes

Origine des données

Un premier état des lieux des connaissances naturalistes existantes sur le territoire du Grand Périgueux a été réalisé afin d'orienter les inventaires complémentaires. Ce travail s'est appuyé sur la compilation des observations déjà disponibles, dont une grande partie était recensée sur les plateformes régionales publiques :

- L'Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine (OBV NA ; obv-na.fr) géré par le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA) pour les données floristiques, fongiques et relatives aux habitats ;
- L'Observatoire FAUNA (observatoire-fauna.fr) géré par FAUNA pour les données faunistiques.

Une enquête supplémentaire a été menée auprès de diverses structures productrices de données qui ne les y auraient pas encore reversée à ces observatoires : associations, collectivités, établissements publics, bureaux d'études, etc. D'autres sources complémentaires ont également été consultées, telles que les bases de données de la LPO (Faune-Aquitaine), de Cistude Nature (Géonature), ou encore du Conservatoire d'Espaces Naturels (Kollect), ainsi que les plateformes OpenObs, Biolovision et RANA, et divers documents de planification ou d'inventaires (SCOT, ZNIEFF, atlas des amphibiens et reptiles d'Aquitaine, pré-atlas des odonates d'Aquitaine, etc.).

Ce travail collaboratif, coordonné par le Grand Périgueux et le SMBI, a mobilisé plusieurs structures naturalistes locales : l'association Cistude Nature, le CBNSA, le CEN Nouvelle-Aquitaine, l'antenne Dordogne de la LPO, l'Observatoire FAUNA, la SMBP et Vya Natura. Un important travail de numérisation des données papiers détenus par la SMBP a également été réalisé afin de les intégrer au SINP.

En complément de ces recherches dans les différentes bases de données, un appel à contribution a été lancé sur la plateforme FAUNA, visant tous les publics : professionnels, associations, particuliers, etc.

Cet état des lieux des données préexistantes a donné lieu à l'édition de plusieurs rapports (Figure 40) ayant révélé des connaissances assez lacunaires sur la biodiversité de la communauté d'agglomération. En outre, une disparité dans les connaissances des différents groupes taxonomiques était présente, ainsi qu'une hétérogénéité de la répartition des données sur le territoire. Il a permis de sélectionner les groupes d'espèces sur lesquels effectuer des inventaires complémentaires, ainsi que les secteurs à prospecter.



Figure 40 : Rapports de la pré-études

Précision géographique

Si la majorité des données existantes sur le Grand Périgueux a pu être renseignée de manière précise (point, centroïde de site ou petit polygone), une partie des données possède une géométrie plus large. Ces données moins précises ne peuvent être exploitées sur l'ensemble des analyses de ce rapport. Ainsi, les données renseignées sous forme de polygones ont été rattachées aux communes qu'elles intersectent. Pour les autres niveaux d'analyse, seules les données entièrement incluses dans l'échelle considérée ont été retenues. Par exemple, une donnée localisée sur une maille de 5 x 5 km n'a pas été utilisée pour des rendus cartographique à une échelle de 1 km x 1 km, mais l'a été sur des cartographies réalisées à l'échelle communale.

Origine

La Figure 41 ci-dessous récapitule la répartition des sources à l'origine des données pour la faune, la flore et la fonge, incluant celles obtenues dans le cadre de l'ABC. La liste complète des contributeurs est présente dans le document annexe.

L'origine des données varie fortement selon les jeux de données faune, flore ou fonge.

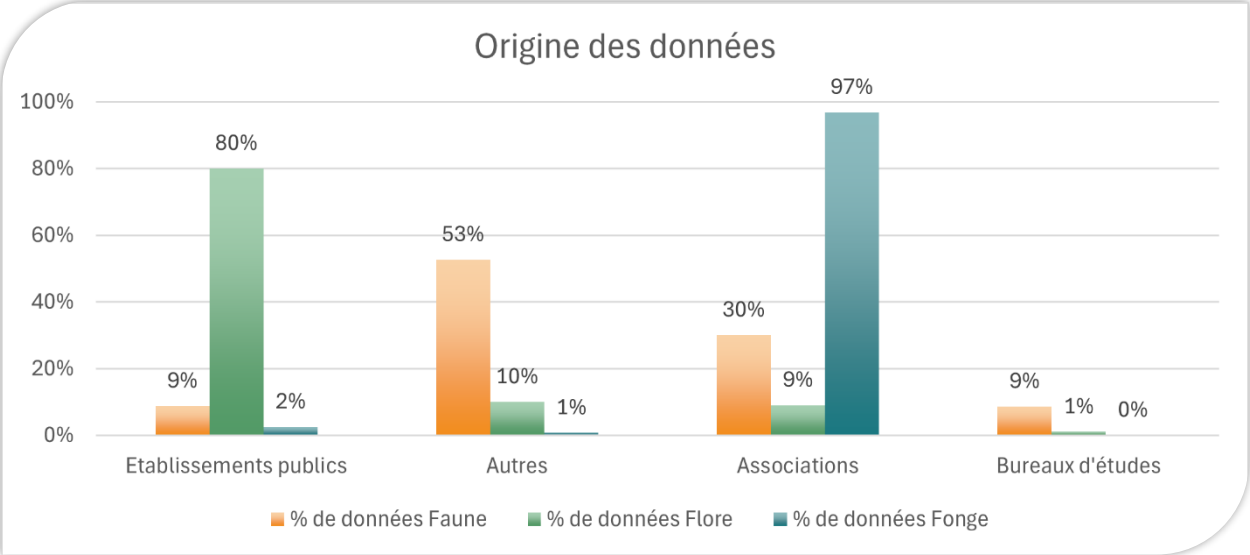


Figure 41 : Origine des contributions des données faune-flore-fonge

Pour la flore, la très grande majorité des données (80 %) correspondent aux observations collectées par le CBNSA dans le cadre de ses différentes missions. Les contributions individuelles sont la deuxième source de données. Elles proviennent pour l'essentiel d'un unique observateur : Vincent Vérité, originaire du secteur de la Douze, et qui prospecte activement ce secteur depuis plusieurs années. Les associations sont la troisième source de données. Elles correspondent essentiellement à la Société Botanique et Mycologique du Périgord (SBMP), et à la section départementale de la Société Française d'Orchidophilie (SFO).

Pour la faune, la majorité des données (53 %) provient d'indépendants et de personnes anonymisées. Près du tiers des données provient du milieu associatif naturaliste, dans le cadre de différents programmes. Enfin, les établissements publics, et les structures privées représentent chacun 9 % des contributeurs de données.

Pour la fonge, la très grande majorité des données (97 %) provient du milieu associatif, et notamment de la SMBP qui a réalisé un travail important de saisie de données historiques. Les établissements publics, et plus spécialement le CBNSA, représentent 2 % des données. Enfin le reste des données provient d'observateurs indépendants.

Répartition des observations par taxon et dans le temps

La Figure 42 suivante expose la répartition temporelle des données faunistiques, floristiques et fongiques au cours des années précédant la mise en œuvre de l'ABC du Grand Périgueux.

Répartition temporelle

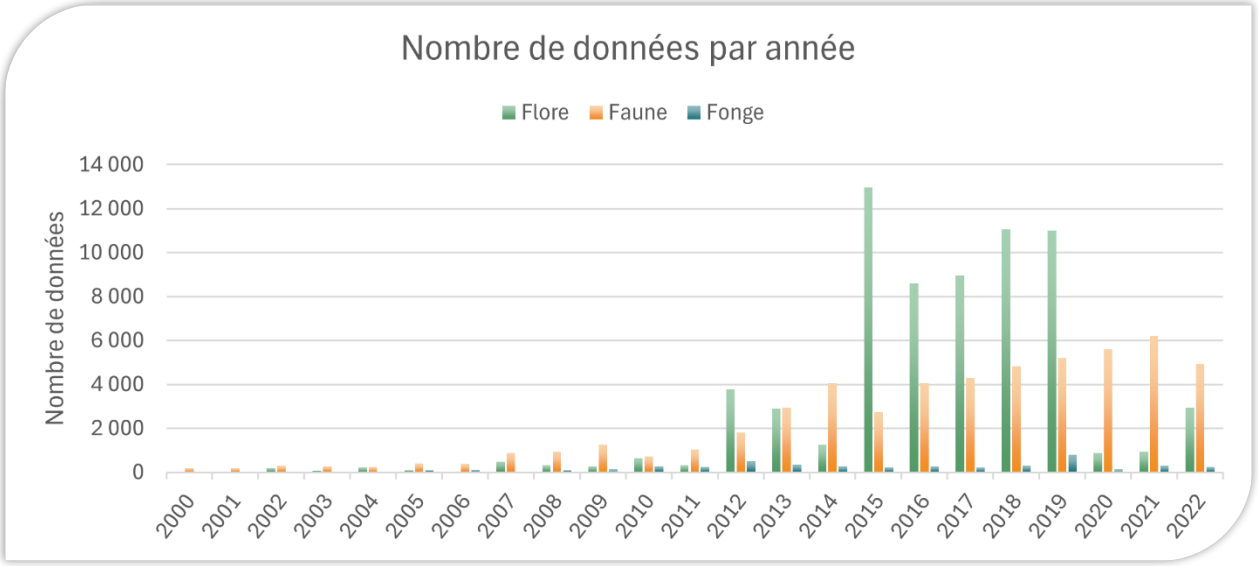


Figure 42 : Répartition temporelle des données avant les inventaires de l'ABC (sources : Biotope, FAUNA, OBV NA)

Pour la flore, les données historiques antérieures à 2010 correspondent à divers comptes-rendus de naturalistes, ainsi qu'aux premières données collectées par les sociétés naturalistes à partir des années 1990. Comme évoqué précédemment, le CBN Sud-Atlantique a collecté la plus grande partie des données connues dans le secteur, les fluctuations observées au cours du temps correspondent ainsi au déploiement de différents programmes d'amélioration des connaissances : étude des pelouses calcicoles en 2012-2013 et, surtout, inventaire de la flore sauvage du département de la Dordogne entre 2015 et 2019.

Pour la faune, une augmentation du nombre d'observations est notable à partir de 2012. Celle-ci est consécutive à la fourniture du jeu de données historiques « oiseaux » de la LPO Aquitaine. Entre 2012 et 2022, la production annuelle de données faune est comprise entre 1800 et 6200 données, fluctuant au cours du temps en fonction de l'émergence et de la mise en œuvre de différents programmes d'amélioration des connaissances (plans régionaux d'actions par exemple) et de la dynamique du réseau de bénévoles des structures associatives. Pour autant, compte tenu de la superficie du territoire, ce nombre d'observations annuelles reste faible.

Pour la fonge, la majorité des données provient de la SMBP. Il est possible de constater une augmentation du nombre de données annuelles à partir de 2010, avec une production moyenne d'environ 300 données par ans et un maximum en 2019 avec près de 800 données.

Répartition par groupe

La Figure 43 ci-dessous permet de visualiser la répartition des données antérieures à 2023 pour chaque groupe fonctionnel. Elle permet de constater la disparité des connaissances entre les différents groupes. Il est à noter que l'échelle de l'axe des ordonnées est différente d'un facteur deux pour la faune/fonge et pour la flore.

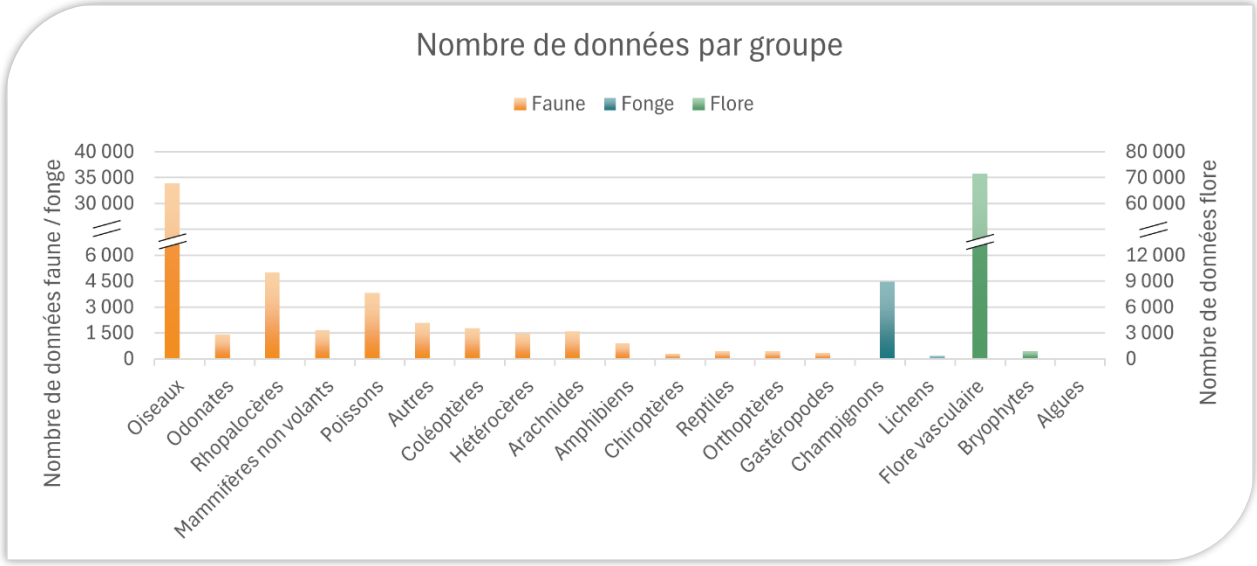


Figure 43 : Nombre d'observations préexistantes par groupe fonctionnel (sources : Biotope, FAUNA, OBV NA)

Pour la flore, la plupart des données concernent la flore vasculaire, le groupe le plus abordable pour les naturalistes s'intéressant au monde végétal. Par opposition, les Bryophytes et les Algues sont des groupes de détermination beaucoup plus complexes.

Pour la faune, c'est le groupe des Oiseaux qui concentre la majorité des données disponibles. L'avifaune fait l'objet depuis longtemps de suivis et d'inventaires réguliers, c'est l'un des premiers groupes faunistiques sur lequel les naturalistes ont porté une attention particulière. En plus de

constituer un groupe abordable, il bénéficie d'un réseau de bénévoles conséquent qui permet de multiplier les observations.

Pour la fonge, les données concernent principalement les Champignons. Ce groupe souffre d'une détermination complexe et d'un manque de connaissances. Ainsi, de nouvelles espèces sont régulièrement décrites, y compris sur le territoire. Outre une littérature et un matériel spécifique (microscope, réactifs chimiques), c'est bien la capacité d'expertise de ces groupes qui constitue aujourd'hui le principal frein à leur étude, tant le nombre de naturalistes impliqués dans l'étude de ces taxons est faible. Il faut toutefois souligner le cas particulier des Champignons, qui bénéficient en Dordogne des activités de la section mycologie de la SBMP. Cette dernière compte en son sein plusieurs experts et conduit régulièrement des sorties sur le terrain. C'est à elle que nous devons la quasi-totalité des données disponibles sur les Champignons en Dordogne.

Répartition de la richesse spécifique par groupe fonctionnel

La Figure 44 ci-dessous donne un premier aperçu du nombre d'espèces connues par groupes avec les données de 2000 à 2022. Il est à noter que l'échelle de l'axe des ordonnées est différente d'un facteur deux pour la faune d'une part, et la flore et la fonge d'autre part.

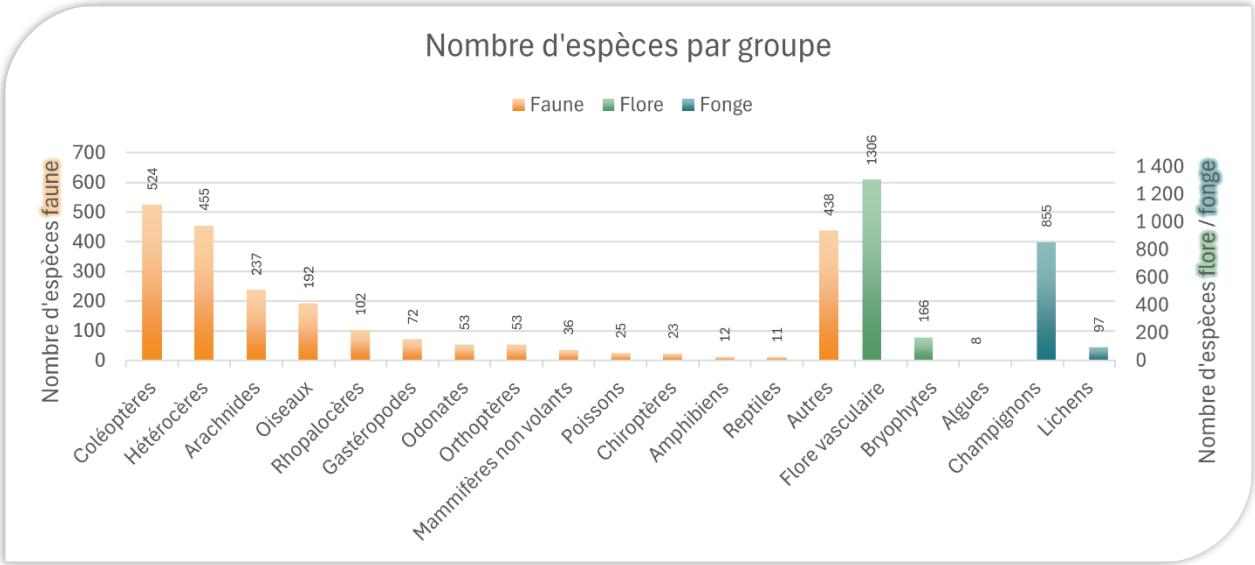


Figure 44 : Nombre d'espèces préexistantes par groupe fonctionnel (sources : Biotope, FAUNA, OBV NA)

La comparaison du nombre d'espèces répertoriées entre groupes reste un exercice délicat dont les résultats doivent être interprétés avec précaution. En effet, les groupes présentent une grande hétérogénéité quant au nombre d'espèces qui les composent et qui sont susceptibles d'être inventoriés sur le territoire. À titre d'exemple pour la faune, les Coléoptères regroupent un

nombre d'espèces beaucoup plus important en France métropolitaine (environ 10 600 espèces) que les Amphibiens (43 espèces).

Ainsi, afin de mettre en relief l'hétérogénéité du nombre d'espèces par groupe, la Figure 45 ci-après présente pour chacun d'entre eux la proportion d'espèces présentes sur le Grand Périgueux par rapport au référentiel départemental. Cependant, seuls les groupes suivants disposent d'un référentiel départemental consolidé :

- Amphibiens ;
- Mammifères non volants ;
- Mollusques ;
- Odonates ;
- Oiseaux ;
- Reptiles ;
- Rhopalocères.

Pour les autres taxons ne bénéficiant pas de référentiel consolidé, les chiffres sont donnés à titre indicatif.

Concernant la flore, la valeur indiquée se base sur l'inventaire de la flore sauvage menée par le CBNSA de 2015 à 2019 (ABADIE *et al*, 2020), ayant dénombré 1875 espèces végétales sauvages.

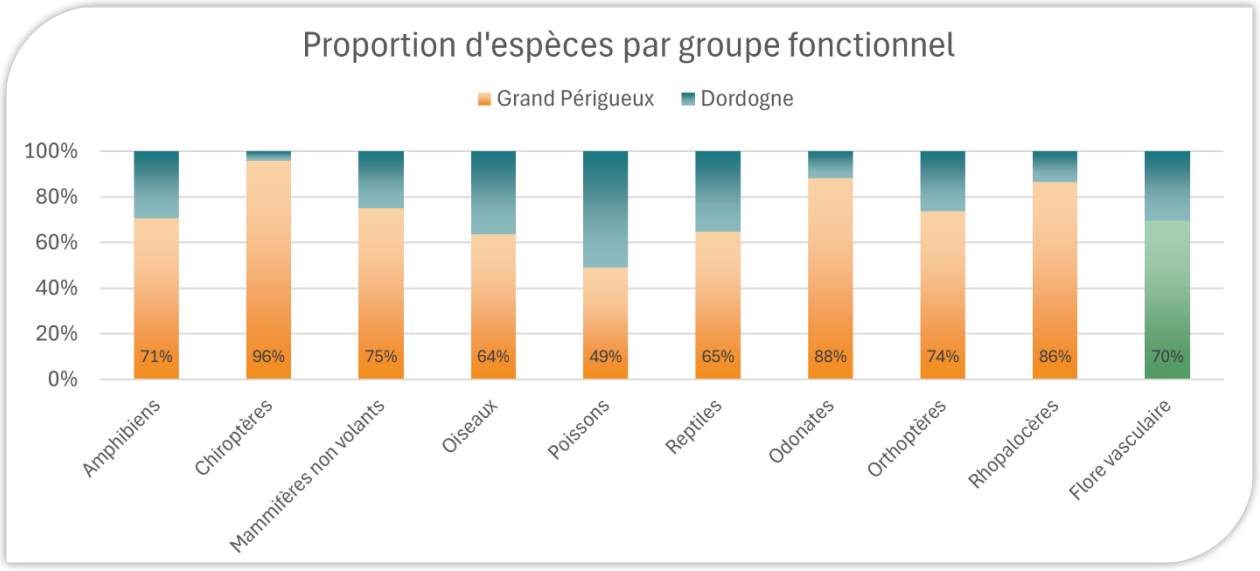


Figure 45 : Proportion d'espèces par groupe fonctionnel vis-à-vis du référentiel départemental (sources : Biotope, FAUNA, OBV NA)

Quelques définitions

Espèces à enjeux

La notion d'espèce patrimoniale ou à enjeux reste subjective et n'est pas définie de manière universelle. On y inclue généralement les espèces méritant une attention particulière sur un territoire donné pour différentes raisons : menaces, rareté, originalité, valeur symbolique ou culturelle, lien avec des milieux d'intérêt, statut réglementaire, etc. Dans ce document, trois critères principaux seront utilisés pour présenter les espèces patrimoniales : leur statut de protection, leur niveau de menace et leur enjeu de conservation en Nouvelle-Aquitaine.

Statut de protection

Une espèce est considérée comme protégée lorsqu'elle est inscrite sur un des arrêtés suivants :

- Arrêté interministériel du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire (protection nationale), modifié par les arrêtés du 15 septembre 1982 ;
- Arrêté interministériel du 21 juillet 1983, modifié par l'arrêté du 18 janvier 2000, relatif à la protection des écrevisses autochtones ;
- Arrêté du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national ;
- Arrêté interministériel du 8 mars 2002 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Aquitaine (protection régionale) complétant la liste nationale. Cet arrêté définit également des listes d'espèces protégées pour chacun des différents départements d'Aquitaine (protection départementale) ;
- Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
- Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
- Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
- Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

Les espèces protégées présentent des enjeux réglementaires qui rendent cruciale leur bonne connaissance de la part des acteurs locaux (gestionnaires d'espaces, élus, décideurs, etc.). L'inventaire de ces espèces et leur cartographie constituent donc un volet incontournable d'un ABC, la localisation de ces espèces pouvant faire office de véritable « document d'alerte » à consulter par les décideurs en amont d'un projet. Il est toutefois

à souligner les limites de la prise en compte de ces seules espèces protégées dans le cadre des politiques d'aménagement. Ces listes souffrent en effet de plusieurs limites :

- En premier lieu, les arrêtés fixant ces dernières ne constituent pas des référentiels scientifiques, mais des textes juridiques reflétant des choix dictés par de multiples considérations (scientifiques, esthétiques, politiques, etc.) ;
- De plus, il n'existait pas toujours à l'époque de méthode standardisée pour élaborer ces listes, de sorte que de fortes disparités sont observables entres les listes de protections nationales et régionales ;
- De manière inévitable, ces listes sont également tributaires des connaissances naturalistes disponibles à l'époque de leur publication, de sorte que la vulnérabilité d'une espèce peut s'avérer sur/sous-estimée avec le recul. Pour le volet floristique, ce dernier point est particulièrement prégnant pour les protections régionales et départementales qui ont été élaborées à une époque où les connaissances sur la flore du sud-ouest étaient extrêmement lacunaires. Avec le recul, il s'avère ainsi qu'en Dordogne, une grande partie des taxons menacés sur la Liste rouge d'Aquitaine (CBNSA, 2018) ne bénéficient d'aucune protection, tandis que plusieurs taxons protégés n'apparaissent pas menacés (voir Abadie et al. 2019) ;
- Il faut également souligner le caractère lacunaire de ces listes sur le plan taxonomique. Ainsi, de nombreux groupes ne sont encore que peu concernés par ces listes de protection (Champignons, Bryophytes, etc.). Cela ne traduit aucunement une absence de menace pour ces derniers, mais avant tout un déficit de connaissances à leur égard.

Pour finir, il est à signaler qu'une révision complète de ces listes de protections concernant la flore est prévue dans les toutes prochaines années. Il est ainsi fortement probable que plusieurs espèces perdent leur statut de protection tandis que plusieurs nouvelles soient intégrées à ces listes.

Niveau de menace

Le niveau de menace reflète le risque d'extinction pour une espèce sur un territoire donné. Il est classiquement évalué par l'utilisation des Listes Rouges (LR), qui proposent une méthode standardisée permettant de coter les espèces en différentes catégories. Ces catégories, sont récapitulées en Figure 46. Une espèce est considérée comme menacée lorsqu'elle est classée vulnérable (VU), en danger (EN), ou en danger critique d'extinction (CR).

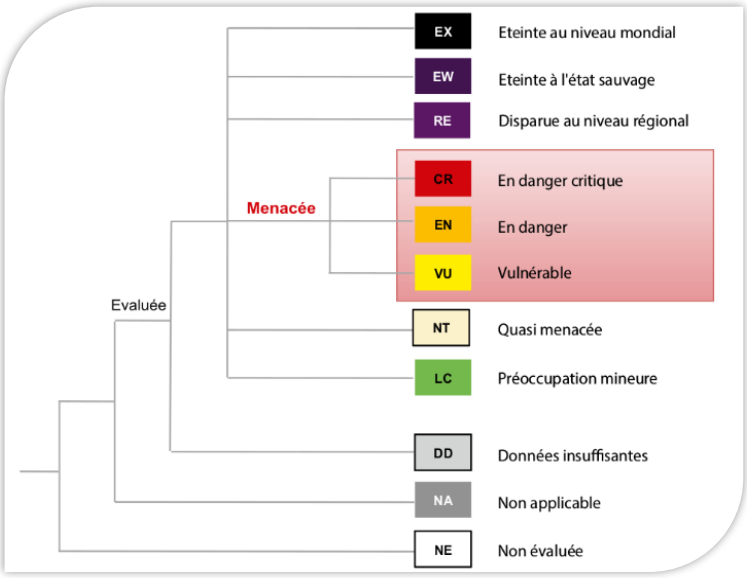


Figure 46 : Catégories de la Liste rouge de l'UICN

Différents niveaux géographiques de listes ont été établis : régional, national, européen et mondial. Il est à noter que l'ensemble des taxons ne bénéficie pas d'une Liste rouge, ou pas à toutes les échelles. Dans le cadre de ce document, les Listes Rouges Régionales (ex Aquitaine) ont été privilégiées lorsqu'elles existent, à défaut, les Listes Rouges Nationales :

- Groupes pour lesquels une Liste rouge Régionale a été utilisée : Amphibiens, Chiroptères, Mammifères continentaux (non volants), Odonates, Reptiles, Rhopalocères, Flore vasculaire ;
- Groupes pour lesquels une Liste rouge Nationale a été utilisée : Araignées, Champignons, Écrevisses, Oiseaux, Poissons.
- Groupes pour lesquels aucune Liste rouge Nationale ou Régionale n'existe : Coléoptères, Hétérocères & Zygènes, Orthoptères, groupe faune « Autres ». D'autres Listes ont pu être utilisées à titre indicatif : Limousin, Poitou-Charentes ou encore Europe.

Les Listes Rouges présentent l'avantage de se baser sur une méthodologie uniforme et d'évaluer, sur des critères scientifiques, le risque d'extinction des espèces. Il est cependant essentiel d'avoir à l'esprit certaines limites des Listes Rouges dans l'interprétation des résultats :

- Comme tout processus de bioévaluation, les Listes Rouges sont tributaires de la bonne connaissance des groupes. Ainsi un certain nombre d'espèces cotées déficitaires en données (DD) peuvent être menacées.
- L'échelle de travail a un impact majeur sur les résultats produits et peut amener à sous-estimer, parfois très fortement, les menaces pesant à l'échelle de territoires plus réduits que ceux pour lesquels elles ont été élaborées. À titre d'exemple, les espèces floristiques sub-montagnardes présentes dans le Périgord n'apparaissent pas menacées sur les Listes Rouges Régionales et Nationales, et ce,

malgré leur vulnérabilité évidente. Leur abondance dans les massifs montagneux (ex : Pyrénées) rend en effet hautement improbable le risque d'extinction de ces espèces à l'échelle régionale ou nationale. La réalité est bien entendu toute autre à une échelle plus locale, c'est pourquoi l'interprétation des LRR et LRN, devra être prudente à l'échelle d'un territoire plus restreint comme la CAGP.



Enjeu régional de conservation

L'enjeu régional de conservation est issu de travaux réalisés par l'Observatoire FAUNA en 2021. Il résulte du croisement entre le niveau de menace et différents critères, tels que la responsabilité territoriale, la rareté ou l'endémicité. Les référentiels centralisant les enjeux de conservation pour l'ensemble des espèces d'un groupe ont pour première finalité d'établir des listes hiérarchisées de priorité en termes de conservation sur un territoire donné. L'échelle de travail est ici celle de la région et non du département. Il existe donc les mêmes limites que celles soulevées précédemment avec les Listes Rouges (non prise en compte des enjeux locaux).

A ce jour, l'enjeu régional de conservation n'est applicable qu'à certains groupes faunistiques (Rhopalocères, Reptiles, Odonates, Chiroptères, Amphibiens, Mammifères continentaux (non volants), Oiseaux), les autres taxons n'ayant pas encore été évalués. Pour la flore, les enjeux indiqués dans ce rapport se sont appuyés sur la liste de travail en cours d'élaboration pour la Nouvelle-Aquitaine. Les valeurs et catégories d'enjeux de conservation mentionnés dans ce rapport restent provisoires et susceptibles d'évoluer d'ici la publication de la liste validée.

Dans ce document, seules les espèces rentrant dans les trois catégories d'enjeux les plus élevées (Figure 47) ont été retenues comme espèce à enjeux de conservation.

Enjeu de conservation **majeur**	**Espèces à enjeux de conservation**
Enjeu de conservation **très fort**	
Enjeu de conservation **fort**	
Enjeu de conservation **notable**	
Enjeu de conservation **modéré**	

Figure 47 : Catégories des enjeux de conservation

Espèces exotiques envahissantes

Les espèces exotiques envahissantes sont des espèces exogènes introduites volontairement ou non par l'Homme dans un écosystème, puis naturalisées, qui engendrent des nuisances environnementales.



Figure 48 : Jussie rampante (Ludwigia peploides) - ©sdexvul

Il est à noter que l'ensemble des espèces « envahissantes » ne sont pas des espèces exotiques. En effet, certaines plantes indigènes se développent fortement, comme les roseaux qui forment ainsi des roselières. A contrario, toutes les espèces introduites ne deviennent pas envahissantes. En effet, avant de devenir envahissante, une espèce exotique va passer par des étapes d'acclimatation, de naturalisation, de prolifération puis d'invasion. Peu d'espèces introduites se naturalisent, et une fraction de celles-ci sera envahissante. Il s'agit de la règle des 3 x 10 % (WILLIAMSON & FITTER, 1996) illustrée en Figure 49 ci-dessous :

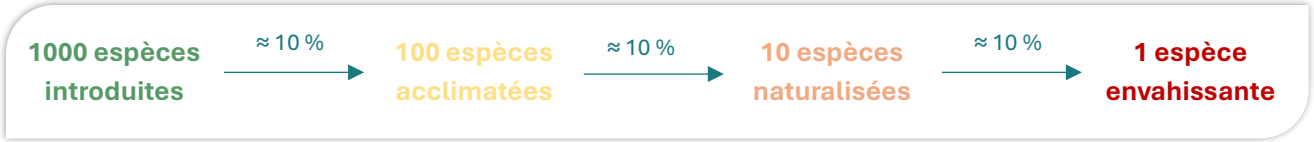


Figure 49 : Règle des 3 x 10 %

En se développant de manière « excessive », ces espèces ont un réel impact sur l'environnement. Elles mettent en péril les populations d'espèces indigènes en prenant leur place dans les écosystèmes, les menaçant dans leur entièreté. Les espèces exotiques envahissantes sont reconnues comme la troisième cause de l'érosion de la biodiversité mondiale après la destruction des habitats et la surexploitation des espèces. Ces menaces peuvent porter sur différents aspects de la biodiversité locale :



Figure 50 : Frelon asiatique (Vespa velutina) ©Diego González Dopico

- introduction et transmission de pathogènes ou maladies ;
- compétition pour les ressources alimentaires et/ou les habitats ;
- prédation directe ;
- modification des écosystèmes ;
- dégradation / destruction d'habitats ;
- pollution du patrimoine génétique par hybridation.

Exemples :
Les Jussies américaines (Ludwigia grandiflora et Ludwigia peploides -Figure 48) forment des peuplements monospécifiques très denses dans les plans d'eaux et les rivières, éliminant une grande partie des espèces indigènes (impact sur la biodiversité). Elles bouleversent également la structure des écosystèmes, en modifiant la vitesse des courants, les processus de sédimentation, ou encore l'oxygénation de l'eau (impact sur le milieu). Enfin, leur densité peut rendre difficile des activités telles que la navigation et la pêche (impact socio-économique).

L'Ambroisie à feuilles d'armoise (Ambrosia artemisiifolia) est une adventice de culture pouvant avoir un impact très lourd sur les rendements agricoles (impact économique). Elle est en outre fortement allergène (impact sanitaire).

La Berce du Caucase (Heracleum mantegazzianum), très envahissante dans le nord et l'est de la France est une plante photosensibilisante pouvant provoquer des brulures à son contact (impact sanitaire).

Méthodologie des inventaires

Généralités

Les inventaires terrain sont basés sur des protocoles relativement simples et rapides permettant d'apprécier le plus efficacement possible les espèces présentes sur le territoire. L'objectif étant d'identifier les principaux enjeux écologiques du Grand Périgueux et d'y sensibiliser les habitants sans viser l'exhaustivité des connaissances qui serait beaucoup trop chronophage. Les inventaires effectués sont donc essentiellement qualitatifs et ne révèlent pas précisément les effectifs des différentes espèces sur l'intercommunalité.

Pour des raisons de moyens humains, financier et de temps imparti au projet, il est impossible d'inventorier l'ensemble des espèces vivant sur le territoire, ni l'ensemble de ce dernier. Des choix ont donc dû être faits en prenant en compte les données déjà existantes, les spécificités du territoire et les volontés de chacun. Par exemple, les Oiseaux ont été écartés des inventaires car les mieux connus sur le territoire, de même que les Rhopalocères.

Afin de pallier à d'éventuels problèmes avec les propriétés privées pendant la réalisation des inventaires, un arrêté préfectoral autorisant la pénétration dans les propriétés privées a été pris avant le début des prospections. Cependant la volonté des propriétaires refusant l'accès à leur terrain a été respectée.

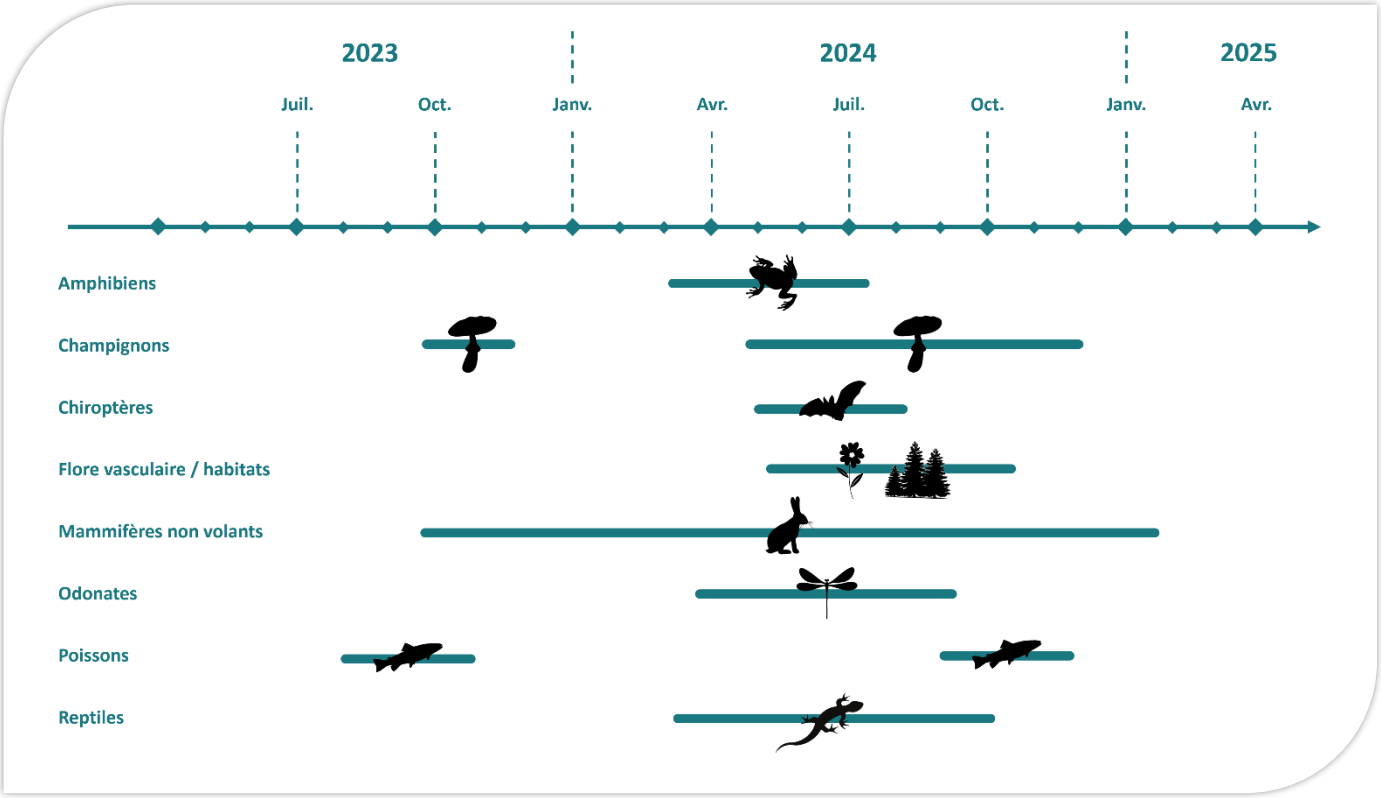


Figure 51 : Calendrier global des prospections

Les habitats

La stratégie adoptée était d'engager un travail expérimental d'amélioration de la cartographie des habitats CarHab disponible sur le département de la Dordogne. Les méthodes d'amélioration de la cartographie des habitats CarHab au moyen de processus de modélisation, de télédétection et de segmentation ont été exclus de notre démarche méthodologique. En effet, l'usage de la méthode automatique ne garantit pas de résultats plus satisfaisants que ceux obtenus avec la méthode CarHab car il serait nécessaire de prendre en compte des variables environnementales (géologie, climat, pédologie…) plus précises qui ne sont actuellement pas disponibles pour le territoire du Grand Périgueux. Les pages suivantes décrivent la méthodologie employée, pour plus de détail le lecteur pourra se référer directement au rapport « Cartographie des habitats naturels et contribution à la Trame Verte et Bleue du Grand Périgueux » rédigé par le CBNSA (Delbosc P. & Vérité V., 2025).

La méthode retenue a été la suivante :

1. identification experte des habitats à priori mal modélisés ;
2. vérification/correction sur le terrain de ces habitats, selon un plan d'échantillonnage ;
3. extrapolation des corrections à l'ensemble de la zone d'étude ;
4. mise à jour des codification EUNIS et EUR27.

La carte des habitats CarHab

Les informations sur la répartition des habitats sont essentielles pour une conservation efficace. Pourtant, les cartes de végétation utilisant une approche et une légende cohérentes sur un grand territoire sont rares, et présentent certaines limites. Les projets de cartographies développés ces vingt dernières années constituent une source d'information fondamentale pour la conservation de la nature. Cependant, chaque projet national utilise un système et une méthodologie spécifiques pour classer et cartographier les habitats. En France, la carte nationale des habitats la plus détaillée utilisant des données phytosociologiques est la carte des habitats CarHab (échelle du 1/25 000ème avec des polygones d'une surface minimale de 5 000 m^2).

La démarche méthodologique du programme repose sur une approche de modélisation cartographique :

- des biotopes : ils correspondent à une portion du territoire écologiquement homogène possédant une communauté végétale stable ainsi que des communautés de substitution (stades dynamiques). Ils reposent sur la combinaison de 8 paramètres écologiques : caractère littoral, étage thermique, ombroclimat, continentalité, variante bioclimatique, humidité du sol, acidité du sol et durée d'enneigement.

- des physionomies des végétations : elles constituent les principaux stades de la dynamique temporelle d'une série de végétation donnée (pelouse, prairie, fourré, forêt, etc.).

- des habitats naturels et semi-naturels : leur spatialisation est produite à partir du croisement des cartographies des biotopes et des physionomies des végétations.

Identification des erreurs de modélisation

Pré-analyse réalisée dans le cadre du programme CarHab

Dans le cadre du programme CarHab, les cartes produites avaient déjà fait l'objet d'une première évaluation. Une notice départementale a été rédigée afin de faire la synthèse des erreurs de modélisation pour chaque physionomie et chaque biotope. Il en ressort que 7 % de la carte des physionomies serait non conforme et 39 % pour la carte des biotopes. Une nette marge d'amélioration était donc possible.

Le Grand Périgueux constitue un grand territoire à l'échelle de la Dordogne et comporte 26 biotopes sur les 27 identifiés en Dordogne et la totalité des postes physionomiques présents à l'échelle départementale, ce qui laissait supposer qu'une partie de la carte était non conforme et méritait d'être améliorée.

Une analyse plus fine a été possible en extrayant la carte des habitats CarHab à l'échelle du Grand Périgueux. Il s'agissait de comprendre dans un premier temps quels étaient les biotopes mal modélisés, puis les physionomies et plus largement les secteurs qui étaient sources de confusions et d'erreurs de modélisation, ceci afin de dégager des pistes d'amélioration des cartes et ainsi d'établir une stratégie d'échantillonnage sur le terrain.

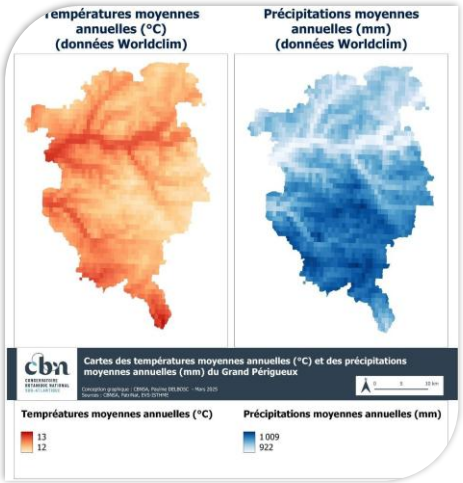


Figure 52 : Cartes des températures moyennes annuelles et des précipitations moyennes annuelles du Grand Périgueux (source : Worldclim) - © CBNSA

Méthode d'analyse de la fiabilité de la carte des biotopes

L'analyse qualitative de la carte des biotopes repose d'une part sur l'analyse des métriques statistiques fournis par le programme CarHab (déjà disponible) et d'autre part sur l'interprétation experte de couches écologiques de contrôle.

Pour l'analyse à dire d'expert, chaque biotope étant une combinaison de 8 paramètres écologiques, une analyse paramètre par paramètre a été réalisée à dire d'expert pour évaluer la cohérence des données à l'échelle du Grand Périgueux. Afin de mieux discriminer les entités écologiques homogènes, ce dire d'expert s'appuie sur plusieurs couches de données environnementales SIG couvrant l'ensemble du périmètre d'étude :

- **Les données bioclimatiques Météo-France et des données Worldclim :** elles permettent d'évaluer la répartition des ombroclimats (Figure 52) ;
- **Les données lithologiques au 1 : 50 000ème du BRGM** (Figure 53) : bien que cette cartographie ne prenne pas en compte la pédologie (dépendante d'autres paramètres et notamment de la topographie) ni l'usage des sols, elle reste très intéressante pour évaluer les limites des grands ensembles géologiques qui déterminent la nature potentielle des sols, et plus particulièrement leur degré d'acidité. Couplée à la carte pédologique, à la base de données du référentiel régional pédologique et au Modèle Numérique de Terrain (MNT – précision

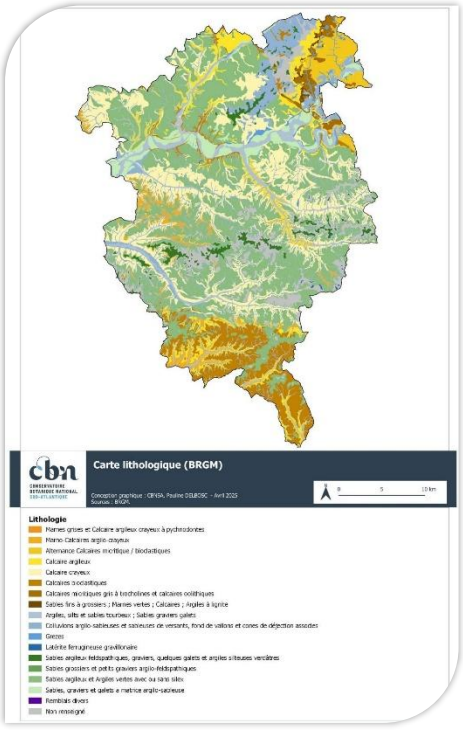


Figure 53 : Carte lithologique du Grand Périgueux (d'après les données cartographiques du BRGM) - © CBNSA

d'1 mètre) -Figure 54-, il a été possible de mettre en exergue des secteurs où la modélisation était probablement erronée ;

- **Le référentiel pédologique de Dordogne** (Référentiel pédologique de Dordogne, BSA 2018) -Figure 55 : la base de données des propriétés physico-chimiques des sols du département aide à la mise en évidence des erreurs dans la carte des habitats CarHab. Cependant, l'échelle de spatialisation des données pédologiques de Dordogne ne permettait pas de la comparer de manière précise avec la carte CarHab à l'échelle du Grand Périgueux ;
- **La carte des zones humides produites par l'Université de Rennes** (Rapinel *et al.*, 2023) -Figure 56 : l'objectif était ici de comparer les limites entre les milieux potentiellement humides et non humides ;
- **Les données phytosociologiques et les données de répartition des végétations :** elles permettent de vérifier si l'écologie du biotope cartographié est en phase avec l'écologie des végétations présentes à ces endroits.

A partir des analyses précédentes, chaque biotope s'est vu attribuer un niveau de conformité : bien modélisé, moyennement modélisé et mal modélisé. Cela a permis de réaliser la carte du niveau de conformité de la modélisation des biotopes. C'est sur cette carte qu'a reposé directement la stratégie d'échantillonnage de terrain. Les biotopes mal modélisés ont prioritairement fait l'objet d'une correction.



Figure 54 : Modèle Numérique de Terrain (MNT) à la précision d'un mètre. Exemple d'utilisation sous SIG avec l'outil « Relief » et transformation en courbes de niveau (2m)

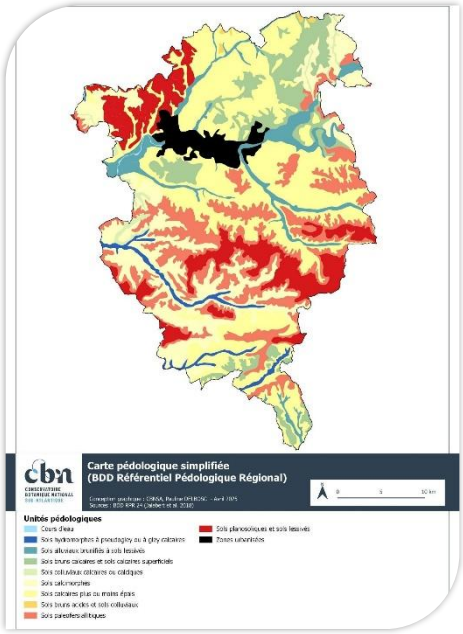


Figure 55 : Carte pédologique issue de la Base de données du Référentiel Régional Pédologique de la Dordogne (V2.0, Jalabert et al. 2018) - © CBNSA

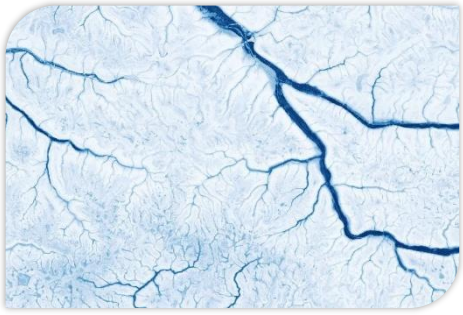


Figure 56 : Cartographie prédictive des zones humides (Rapinel et al., 2023)

Méthode d'analyse de la fiabilité de la cartographie des physionomies

L'approche méthodologique est identique à celle utilisée pour les biotopes.

Afin d'affiner l'appréciation de la qualité de la carte, une photo-interprétation des différents secteurs du territoire d'étude a été effectuée. La répartition potentielle des physionomies a été mise en regard de la répartition des végétations qui correspondent à chacun des postes physionomiques. Au même titre que pour les biotopes, chaque physionomie s'est vue attribuer un niveau de conformité : bien modélisé, moyennement modélisé et mal modélisé. Les résultats ont été projetés cartographiquement.

Résultats

Pour les biotopes

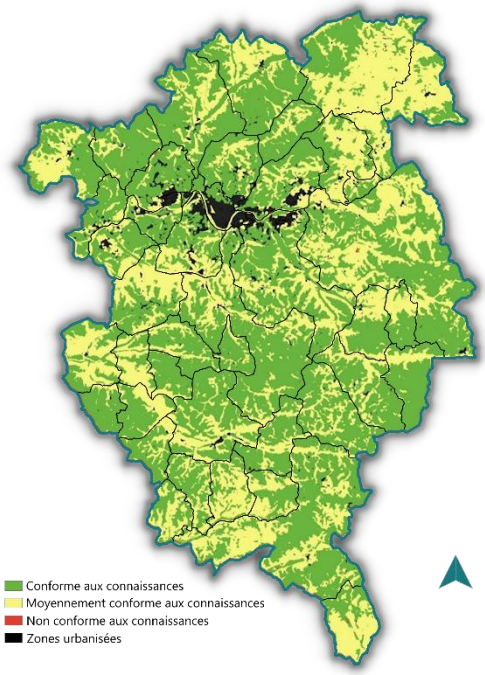


Figure 57 : Evaluation de la conformité de la carte prédictive CarHab des biotopes © CBNSA

L'analyse des métriques (Delbosc *et al.*, 2024) montre que sur 26 biotopes au total, 12 sont considérés comme bien modélisés et conformes aux connaissances. 11 biotopes sont considérés comme moyennement conformes et 3 comme mal modélisés (Figure 57). Sur le plan surfacique, 60 % de la carte des biotopes du Grand Périgueux sont jugés conformes aux connaissances, et environ 40 % de la carte CarHab est jugé en état moyennement conforme aux attentes. Les biotopes mal modélisés représentent une très faible surface (49,3 ha) et concernent seulement 50 polygones. L'analyse des métriques s'est ensuite portée sur les confusions entre chacun des biotopes.
Une analyse comparative experte de la carte CarHab avec les couches SIG des différentes entités écologiques du territoire a ensuite été réalisée. Il en ressort que :

- les biotopes basiphiles mésophiles et mésoxérophiles sont surmodélisés ;
- les biotopes acidiphiles sont localement sous-modélisés à la place des biotopes acidiclines ;
- les biotopes hygrophiles tendent à être surmodélisés à la place de biotopes légèrement humides et mésophiles ;
- la modélisation de l'ombroclimat n'est pas satisfaisante comparativement aux données de Météo France.

De manière générale, les problèmes cartographiques relèvent plus d'un problème d'étiquetage des polygones que de la forme des polygones en elle-même. En effet, même si les limites de certains biotopes semblent déborder sur d'autres biotopes, il convient de relativiser car cette délimitation reste bien souvent progressive entre deux biotopes.

Pour les physionomies

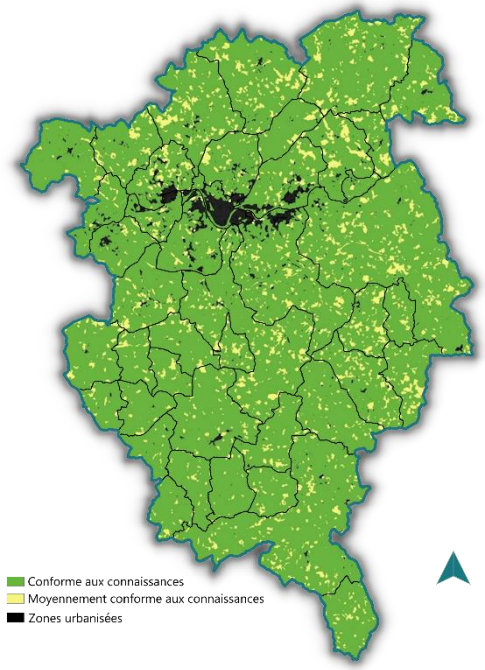


Figure 58 : Evaluation de la conformité de la carte prédictive CarHab des physionomies © CBNSA

L'analyse des métriques (Delbosc *et al.*, 2024) montre que 91 % de la carte des physionomies du Grand Périgueux est jugé conforme aux connaissances et 9 % moyennement conforme (Figure 58).

L'analyse experte par photo-interprétation fait ressortir que certaines physionomies présentent des erreurs de modélisation :

- Les pelouses, qui correspondent aux pelouses calcicoles sur les coteaux, tendent à être sous-modélisées car régulièrement en mosaïque avec des ourlets et des fourrés. De plus, lorsqu'elles occupent une faible surface au sein d'ensembles boisés, celles-ci sont confondues avec des forêts ou des plantations de résineux ;
- Les végétations herbacées hautes, qui correspondent aux ourlets calcicoles sur les coteaux et aux mégaphorbiaies,

cariçaies et roselières dans les vallées humides sont régulièrement confondues avec des fourrés liés dynamiquement et tendent ainsi à être sous-estimées ;
- Les fourrés bas sont sous-modélisés car confondus avec les physionomies, liées dynamiquement, de pelouses et de végétations herbacées hautes, avec lesquelles ils sont souvent en mosaïque ;
- Les forêts pionnières de feuillus sont confondues assez régulièrement avec des forêts matures et des fourrés hauts.

Comme pour les biotopes, les problèmes cartographiques relèvent plus d'un problème d'étiquetage des polygones que de la forme des polygones en elle-même.

Bilan de l'analyse de la fiabilité de la carte CarHab sur le Grand Périgueux

Les résultats des analyses des cartes de biotopes et des physionomies ont permis de mettre en exergue les habitats bien, moyennement et mal modélisés et de les localiser : 11 biotopes et 3 physionomies sont considérés comme moyennement conformes aux connaissances actuelles et 3 biotopes sont considérés comme non conformes aux connaissances actuelles. De plus, l'analyse à dire d'expert de la carte CarHab a fait ressortir d'autres erreurs de modélisation concernant le gradient d'acidité et d'humidité. Ainsi, cette démarche permet de lister les modifications à faire prioritairement lors de la campagne d'échantillonnage sur le terrain, notamment :

- La correction des biotopes moins bien modélisés n'ayant qu'un faible nombre de polygones ;
- L'amélioration des autres biotopes par la révision du gradient d'acidité et d'humidité et plus particulièrement, la correction des biotopes basiques et acidiphiles mais aussi des biotopes mésoxérophiles ou hygrophiles.



L'étape précédente a permis de mettre en évidence les habitats susceptibles d'avoir été mal modélisés par le programme CarHab. Ces habitats plus ou moins bien prédits par le modèle ont dû faire l'objet prioritairement d'une vérification plus poussée et d'une éventuelle correction. Compte tenu du grand nombre de polygones à vérifier, seul un échantillon d'entre eux a été visité. Les résultats obtenus ont ensuite été extrapolés à l'échelle du Grand Périgueux.

Etablissement d'une stratégie d'échantillonnage terrain

Les habitats CarHab mal modélisés ne représentant qu'un faible nombre de polygones (moins de 100 polygones par habitat) cantonnés à des zones restreintes géographiquement, le choix a été fait de les parcourir à pied et de les corriger le cas échéant. En parallèle, il s'agissait de vérifier/corriger la bonne répartition des autres habitats CarHab présents dans ces zones.

En revanche, le nombre important de polygones pour les autres habitats CarHab ne permettant pas de les parcourir de manière exhaustive, une stratégie d'échantillonnage était donc essentielle. D'abord, les biotopes sur ou sous-modélisés ont été sélectionnés sur la carte, et des zones à échantillonner sur le terrain ont été définies en essayant de couvrir l'ensemble des conditions observables sur ce territoire. Dans ces zones, il s'agissait d'échantillonner un maximum de biotopes le long de transects à l'échelle paysagère via la réalisation de relevés floristiques/phytosociologiques dans le but de saisir la logique d'organisation des gradients d'acidité et d'humidité et ainsi de délimiter le plus précisément possible les biotopes sur ce territoire. Chaque biotope devait être échantillonné *a minima* une fois mais idéalement plusieurs fois et dans plusieurs transects, ceci dans l'optique d'une étape ultérieure au bureau d'extrapolation de ces résultats à des entités écologiques homogènes. Ce choix a permis un traitement complet et uniforme de la cartographie sur l'ensemble du périmètre d'étude.

Enfin, les habitats rares et d'un intérêt patrimonial plus élevé ont été ciblés en priorité car ils sont difficilement identifiables lors de la phase d'extrapolation et concentrent les plus forts enjeux de conservation. Cet échantillonnage a également tenu compte de la phénologie des végétations, en planifiant les prospections en fonction des périodes optimales de développement des différentes végétations. Les inventaires vernaux ont été ciblés sur les végétations sèches pionnières (pelouses et prairies notamment). À l'inverse, les milieux humides ont été prospectés au début de la période estivale.

Collecte des données sur le terrain

L'expertise de terrain s'est déroulée entre avril et juillet 2024, sur l'ensemble du territoire du Grand Périgueux. 16 jours de terrain ont été consacrés à cette collecte de données dont 2 jours de calage méthodologique (23 et 24 avril 2024).

Les polygones de biotopes mal modélisés ont été parcourus et corrigés si le résultat prédit par CarHab était différent de la constatation sur le terrain. Comme il s'agissait d'améliorer la justesse de la carte (étiquettes des biotopes) plutôt que sa précision (modification des contours), le travail s'est concentré sur la vérification et, le cas échéant, la correction des informations concernant les polygones. Cependant, un découpage de certains polygones a pu être réalisé sur le terrain lorsque ceux-ci étaient étendus sur au moins deux niveaux d'acidité ou d'humidité ou lorsque certains habitats à très fort enjeu de conservation n'étaient pas délimités correctement.

Pour les transects, il s'agissait de suivre un tracé linéaire dans le paysage et de réaliser des relevés floristiques/phytosociologiques pour chaque biotope rencontré. L'exemple illustré (Figure 59) montre l'agencement classique des biotopes dans le paysage : dans ce cas, un relevé était réalisé pour chaque biotope soit 4 relevés au total.

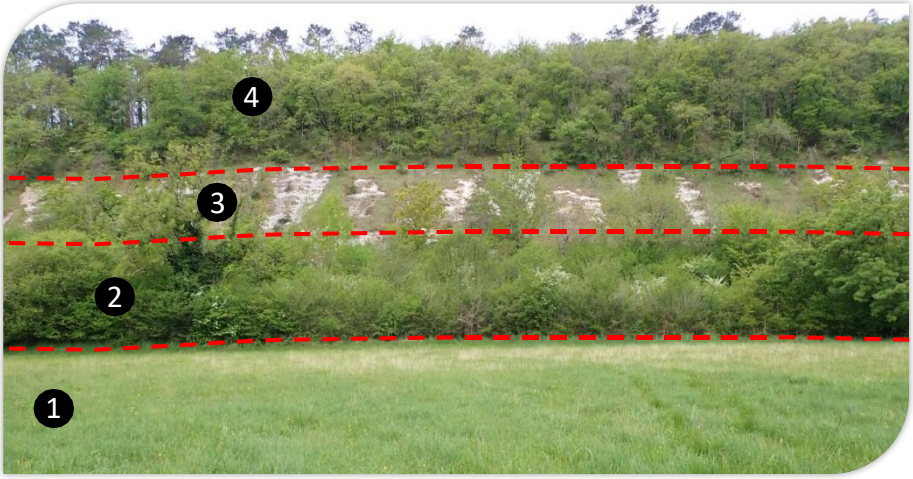


Figure 59 : Exemple de transect réalisé :

(1) Prairie humide de fond de vallon,

(2) Fourré légèrement humide de fond de vallon,

(3) Pelouse et ourlet mésoxérophiles calcicoles,

(4) Forêt mésophile calcicole

La qualité de l'information recueillie sur le terrain était primordiale car elle conditionne la fiabilité à venir de la carte. Pour chaque polygone échantillon, la détermination de l'écologie et de la physionomie a été effectué soit :

- par un relevé phytosociologique (Braun-Blanquet, 1932) ou par un relevé floristique complet au sein de la zone prospectée (en respectant l'homogénéité écologique, physionomique et floristique) c'est-à-dire par une liste exhaustive d'espèces floristiques sans coefficient d'abondance/dominance. Le rattachement se fait ensuite par comparaison avec les végétations de même type situées à proximité et ayant fait l'objet d'un relevé phytosociologique ;
- par interprétation *in situ* en attribuant un syntaxon directement sur le terrain sans réalisation de relevé (le cas le plus fréquent).

Chaque relevé respecte la condition d'homogénéité écologique (topographie, lithologie, végétation) et physionomique. Dans le cas d'une entité écologique présumée homogène s'avérant être plus hétérogène sur le terrain, plusieurs relevés ont été réalisés afin de couvrir le panel de

conditions observables sur le terrain. Cette étape était particulièrement importante car elle permettait ensuite de corriger et de valider l'ensemble des polygones du secteur mais aussi d'extrapoler ces corrections sur d'autres secteurs si les conditions environnementales étaient similaires.

Dans certains cas (ex : forêts acidiphiles très pauvres floristiquement), le diagnostic floristique ou phytosociologique a été complété par d'autres critères pour mieux définir l'acidité édaphique. Ainsi, l'identification du type d'humus couplée à une mesure de pH de l'horizon de surface (87 mesures réalisées au total) à l'aide d'un pH mètre professionnel (*HI9810302 Testeur de pH Groline*) ont été choisies pour définir le plus précisément possible l'acidité du biotope. Cette méthode a permis d'obtenir une indication très fiable du niveau d'acidité. Lorsqu'un doute subsistait, d'autres points de mesures pouvaient être réalisés sur d'autres placettes de la zone homogène choisie, à différents niveaux de profondeur de sol, afin de confirmer le diagnostic.

Les relevés floristiques et phytosociologiques ont été saisis dans l'Observatoire de la Biodiversité végétale. Les données observées pour chaque polygone prospecté ont été saisies dans la couche SIG des habitats CarHab.

Traitement et extrapolation des données obtenues

Correction en base de données et traitement des relevés

L'ensemble des erreurs manifestes de modélisation constatées sur le terrain a été corrigé directement dans la base de données par sélection et réaffectation de la valeur biotope de chaque polygone.

Pour les polygones n'ayant pu être corrigés directement sur le terrain mais ayant fait l'objet d'un relevé floristique ou phytosociologique, des données écologiques ont été assignées à ces derniers afin de mettre en exergue les différences écologiques. Ces données écologiques correspondent aux valeurs écologiques de Julve (1998) : lumière, température, continentalité, humidité édaphique, pH, niveau trophique, littoralité et matière organique. Ces valeurs ont été (1) moyennées par relevé floristique, (2) moyennées et pondérées par l'abondance-dominance des espèces au sein de chaque relevé phytosociologique. La traduction des relevés en paramètres écologiques a permis de corriger en base les polygones concernés.

A noter que la traduction des relevés floristiques de l'OBV en indices écologiques était trop délicate en raison de l'hétérogénéité des relevés sur le plan écologique. Ce constat est lié à la méthodologie initiale des inventaires floristiques départementaux ne répondant pas à la méthodologie employée ici. Ainsi, seuls les relevés floristiques réalisés dans le cadre de cette étude et les relevés phytosociologiques ont été utilisés pour affiner la cartographie des habitats CarHab, en particulier pour les paramètres d'acidité et d'humidité édaphique.

Extrapolation des modifications

Cette étape consiste à appliquer une nouvelle valeur d'un ou plusieurs paramètres écologiques qui ont été modifiés pour les polygones échantillons à l'ensemble des polygones contenus au sein d'une enveloppe écologique homogène. Ces enveloppes sont basées sur les données environnementales disponibles sur ce territoire.

Il s'agissait par exemple d'extrapoler le niveau d'humidité mésophile à l'ensemble des polygones contigus d'un même tronçon de vallée sèche qui était modélisé en hygrophile (cas de figure récurrent en zone karstique mais mal modélisé par la carte CarHab ou par la cartographie de modélisation des zones humides).

Ce traitement a été opéré sous le logiciel QGIS, d'abord en effectuant des jointures des attributs par localisation avec les différentes couches de données environnementales, puis en filtrant sur les valeurs souhaitées. Pour la topographie, une valeur de pente moyenne a été affectée à chaque polygone. Comme la précision des variables environnementales peut être moindre par rapport à la précision de la carte CarHab, le croisement des différentes couches était nécessaire pour augmenter la précision des variables (ex : carte lithologique comparée au modèle numérique de terrain à 1 mètre de précision pour éviter les débordements de certaines lithologies calcaires dans les fonds de vallées) et s'assurer qu'aucun polygone ne soit sélectionné par erreur. Des sélections par localisation ont été réalisées mais seuls les polygones à l'intérieur des entités homogènes ont été pris en compte. Dans le cas où des polygones étaient localisés en plusieurs endroits différents, une vérification systématique des relevés échantillons de la zone et de l'homogénéité écologique était réalisée. En aucun cas nous n'avons extrapolé des données lorsqu'un doute subsistait. A titre d'exemple, il n'a pas été possible d'extrapoler le niveau d'acidité basique sur des bas de pentes de vallons où le colluvionnement reste non décelable avec les données environnementales disponibles, les relevés échantillons n'ayant permis de modifier que les polygones en question.

Validation et amélioration de la carte CarHab

Une fois la phase d'extrapolation terminée, un processus de vérification et de validation de cohérence a été effectué à dire d'experts par des botanistes et des phytosociologues du CBNSA. Pour les biotopes et les physionomies, une vérification visuelle à dire d'expert a été réalisée pour chacun des paramètres écologiques et chaque biotope, puis pour chacun des postes physionomiques. Une comparaison avec la répartition des syntaxons caractérisant chaque biotope ou physionomie a été réalisée, permettant de déceler des erreurs d'étiquetage. Elles ont permis de détecter les biotopes ou les physionomies dont la répartition ne correspond pas à leur aire théorique. Ces données aberrantes ont fait l'objet d'une attention particulière : un nouveau rattachement a été réalisé.

Figure 60 : Répartition des relevés préexistants (période 2010-2023) - (sources : CBNSA, OBV NA, IGN)



La Flore

Le territoire du Grand Périgueux comportait déjà, avant le déploiement de l'ABC, un nombre d'observations relativement élevé sur son territoire. Au total 74 101 observations ont été collectées sur le territoire entre 2010 et 2023. La Figure 60 représente la localisation de ces observations. Comme pour tout jeu de données naturalistes, les observations ne sont pas réparties de manière homogène sur le territoire, certains secteurs ayant tendance à attirer davantage les botanistes. Il est toutefois à noter qu'il n'existe pas réellement de « zones blanches » sur le territoire, l'ensemble des communes ayant fait l'objet d'un minimum de prospections.

La stratégie d'échantillonnage mise en œuvre dans le cadre de l'ABC comporte deux volets :

- L'homogénéisation des connaissances sur le territoire afin, par exemple, de disposer d'une liste d'espèces par commune la plus exhaustive possible ;
- Les prospections ciblées sur les secteurs ou espèces à enjeux.

Compte tenu de la relative bonne couverture du territoire en observations floristiques (Figure 60), et du temps limité imparti pour les prospections complémentaires, le choix a été fait de concentrer les efforts sur le seul axe des prospections ciblées visant une meilleure connaissance des zones et espèces à enjeux du territoire.

Pour ce faire, un certain nombre de grands secteurs d'intérêt a été pré-repéré en amont du terrain. Il pouvait s'agir :

- de zones dont l'intérêt était déjà avéré, mais pour lesquelles il a été estimé que des inventaires complémentaires méritaient d'être menés ;
- de zones peu connues pour lesquels un intérêt potentiel était soupçonné.

La Figure 61 en page suivante présente les secteurs pré-repérés (en violet), ainsi que la localisation des inventaires effectués par la suite. En toute logique, les inventaires floristiques se trouvent principalement dans les secteurs pré-repérés. À titre informatif, y figurent également les relevés effectués dans le cadre du volet habitat. Leur finalité n'étant pas la même, ils se répartissent indépendamment des zones à enjeux pressenties.

Les prospections de terrain se sont déroulées au cours de l'année 2024. En plus des prospections menées dans le strict cadre de l'ABC, des

prospections supplémentaires, financées par le département de la Dordogne, ont également pu être mises en œuvre sur le territoire : il s'agissait dans ce dernier cas du programme d'assistance à la politique ENS du département visant au repérage de secteur à enjeux à l'échelle cantonale. Dans une recherche de synergie et un souci d'efficacité, le département de la Dordogne a décidé de cibler le canton du Périgord central, dont le territoire recoupe en partie la CAGP en 2024.

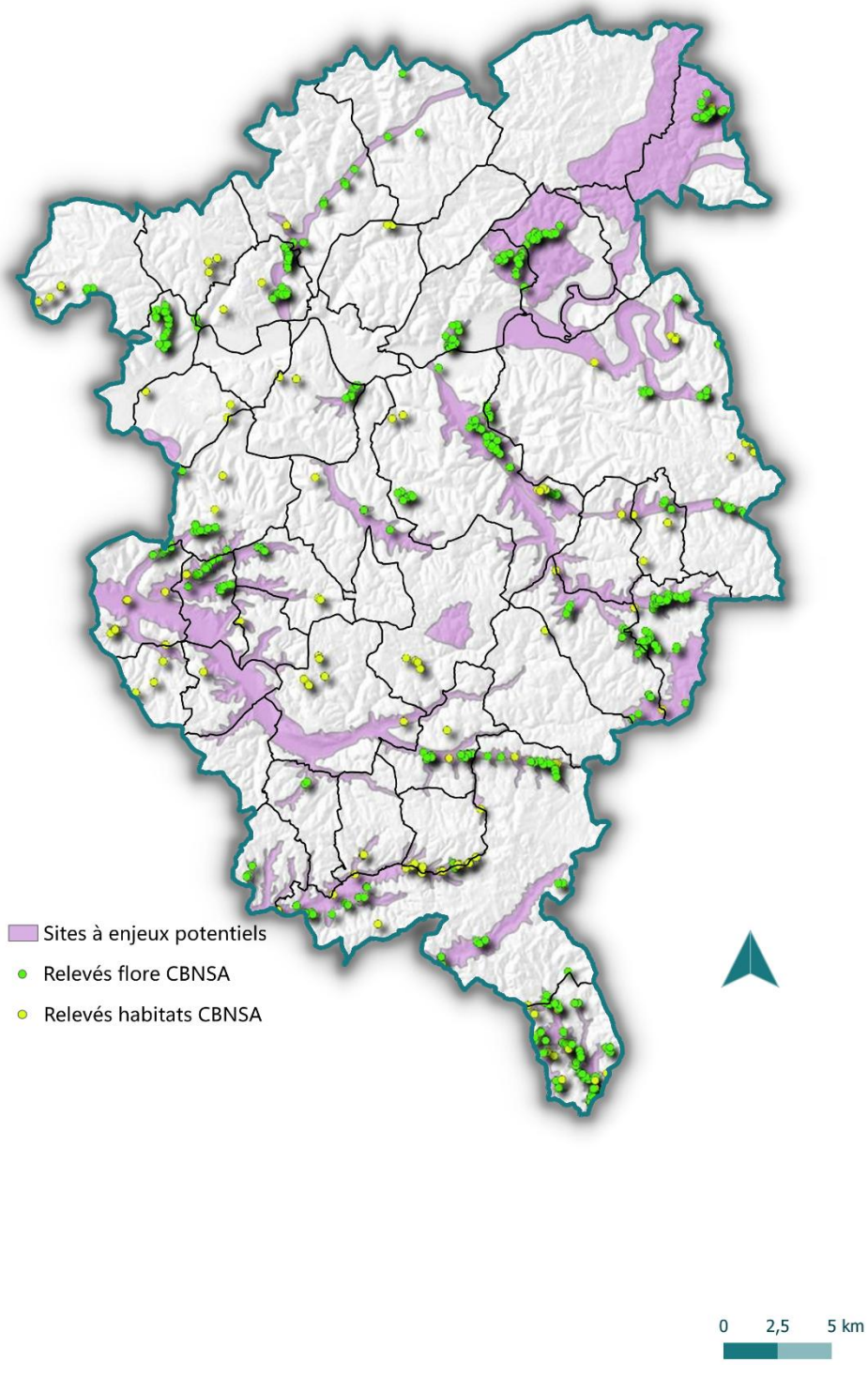


Figure 61 : Répartition des relevés préexistants (période 2010-2023) - (sources : CBNSA, OBV NA, IGN)

Les Amphibiens



Figure 62 : Ornière, gravière abandonnée et systèmes de boisements humides annexes, habitat à Sonneur à ventre jaune © Cistude Nature

Les inventaires des Amphibiens ont consisté en la prospection des milieux favorables à leur observation, notamment liés aux activités de reproduction et de migration. Dans le cadre de l'ABC, Cistude Nature a réalisé une vingtaine de jours de prospection pour les inventaires Amphibiens, de mars à juillet 2024. Les périodes de passages ont permis de contacter les espèces précoces se reproduisant en fin d'hiver et début de printemps, ainsi que les espèces plus tardives se reproduisant au printemps et au début d'été.

Les inventaires Amphibiens se sont basés sur des prospections principalement nocturnes, afin d'optimiser les chances de contact d'individus en activité de déplacement, de chant, ou de reproduction. Les anoures (crapauds et grenouilles) ont ainsi été identifiés à vue et au chant, tandis que les urodèles (tritons et salamandres) ne sont identifiés qu'à vue. Les habitats préférentiellement visés ont été les mares, les prairies inondées et les dépressions humides et ornières, et tous les autres sites de reproduction potentiels de chaque espèce. En plus des prospections réalisées sur les habitats favorables aux Amphibiens, les routes séparant ces habitats ont été attentivement regardées afin de contacter les individus en déplacement, notamment des Crapauds épineux et des Salamandres tachetées. Les espèces présentes ont également été déterminées aux stades pontes et larves, recherchés à la lampe torche, sans utilisation d'épuisette (trop de dérangement et de risque de contamination entre mares). Ces recherches d'indices de reproduction permettent de contacter plus facilement les espèces plus discrètes comme les grenouilles brunes.



Figure 63 : Larves de Salamandre tachetée (Salamandra salamandra) © Tanguy Pérochon

Les conditions climatiques, plutôt humides de l'année 2024, ont été plutôt favorables à la détection des Amphibiens. Les prospections ont été réalisées dans les conditions les plus optimales possibles, à savoir de préférence par temps doux et humide voire pluvieux.



Figure 64 : Ponte de Grenouille agile (Rana dalmatina) - © Luca Roner

Les prospections ont été dirigées sur la base du pré-diagnostic de l'ABC, principalement vers les secteurs a priori sous-prospectés et/ou moins renseignés. Cette stratégie d'échantillonnage explique les différences d'effort de terrain entre les communes. En effet, ces inventaires ont ciblé en premier lieu les communes avec moins de 4 espèces, puis les communes possédant 4 à 9 espèces connues. Des prospections complémentaires plus légères ont été effectuées sur les autres communes. Enfin, une recherche des espèces à plus forte valeur patrimoniales et rares a également eu lieu.

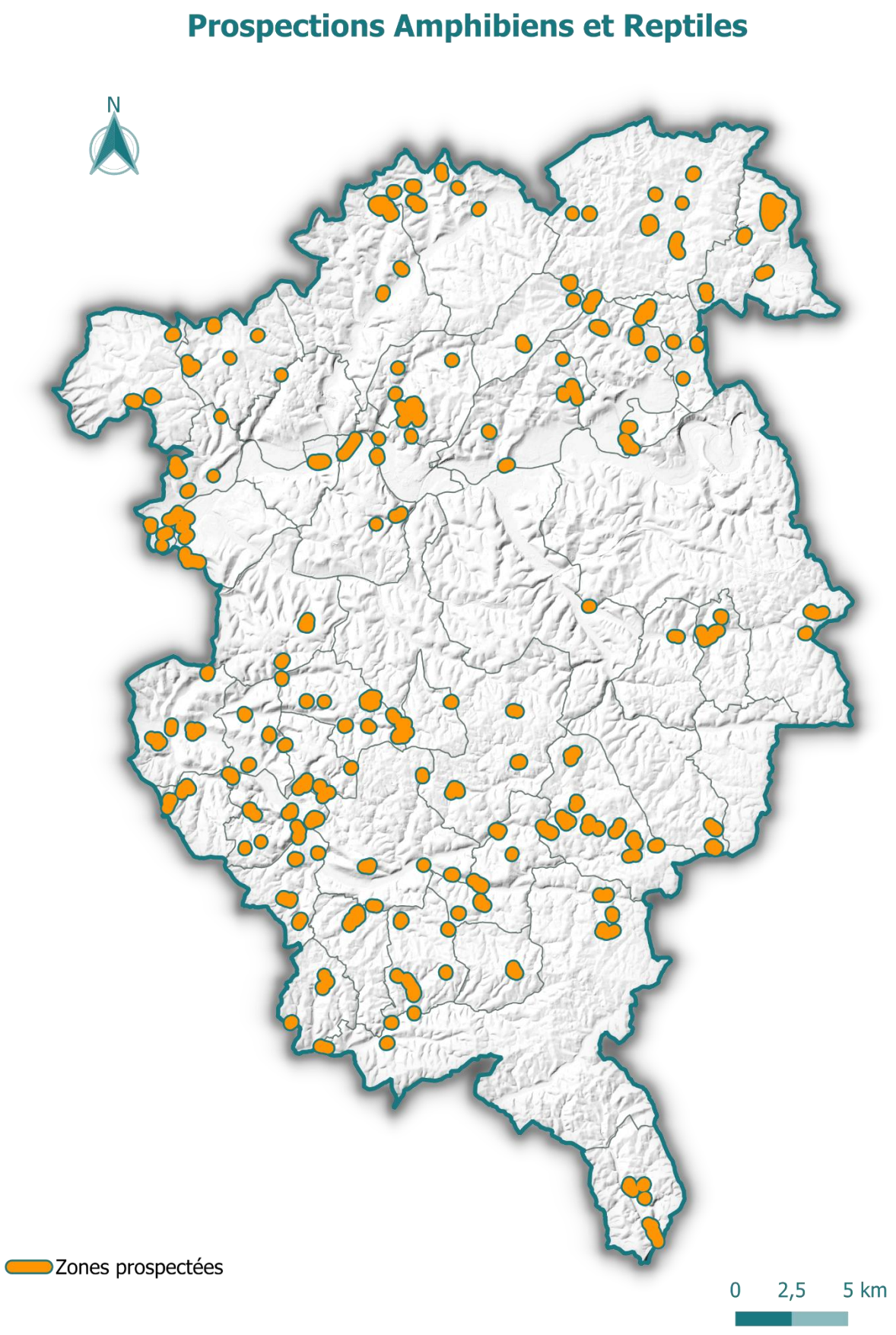


Figure 65 : Carte des prospections Amphibiens et Reptiles dans la cadre de l'ABC du Grand Périgueux (sources : Cistude Nature, IGN)

Les Reptiles





Figure 66 : Coronelle girondine (Coronella girondica) - © Cesar Pollo et son habitat - © Cistude Nature

Une méthodologie spécifique a été utilisée pour inventorier les Reptiles, ces espèces étant généralement discrètes, peu abondantes et de fait difficile à contacter. Leur inventaire a consisté en des prospections diurnes réalisées à des périodes de l'année et à des horaires particulièrement favorables à la recherche des Reptiles. Au début du printemps, ils s'exposent surtout vers la fin de matinée, et au contraire durant les périodes chaudes de l'été, ils peuvent être observés tôt le matin et tard l'après-midi (voir à la tombée de la nuit pour certaines espèces). Ces inventaires ont été fait par prospection visuelle au sein des micro-habitats les plus attractifs pour les Reptiles. Ainsi, les prospections se sont principalement orientées vers les milieux les moins urbanisés, en priorité au niveau et aux abords des zones humides, des habitats présentant des effets de lisières (bordure de boisements, haies), ainsi que des zones ouvertes (milieux prairiaux et landicoles). Pour les espèces inféodées aux zones humides comme la Couleuvre helvétique ou la Couleuvre vipérine, des recherches spécifiques ont été réalisées, par une prospection active des caches potentielles situées à proximité de l'eau. La pose et l'inspection de caches artificielles (plaques d'insolation) est peu rentable dans le cadre d'ABC couvrant un large territoire. Cependant, les caches artificielles existantes (tôles abandonnées, vieilles bâches, etc.) ont été inspectées dans la mesure du possible. Au total, 23 jours de prospections ont été réalisés par Cistude Nature entre fin mars et fin septembre 2024.

Les conditions climatiques, plutôt humides de l'année 2024, ont été plutôt favorables à la détection des Reptiles. Les prospections ont été réalisées dans les conditions les plus optimales possibles, à savoir de préférence par temps doux à chaud et humide, mais non pluvieux.

La Fonge

La diversité colossale et la biologie des champignons imposent de lourds handicaps aux mycologues :

- L'idée de réaliser des inventaires fongiques exhaustifs n'est pas réaliste : la diversité fongique mondiale estimée est aujourd'hui de 10 à 12 millions d'espèces. Environ 2 500 espèces nouvelles sont décrites chaque année dans le monde et, à ce rythme, il faudra encore plus de 6 000 ans pour décrire la totalité de la diversité fongique mondiale. Même en Europe, le nombre d'espèces nouvelles décrites chaque année est très important, malgré le très faible nombre de mycologues. Un inventaire fongique est donc forcément partiel et ne peut dans le meilleur des cas que donner un aperçu plus ou moins précis de la diversité fongique d'un lieu, quelles que soient ses dimensions ;

- Il est obligatoire de se focaliser sur certains groupes de Champignons : eu égard à cette diversité très importante, les connaissances mycologiques font l'objet de spécialisations extrêmement poussées, certains mycologues n'étant parfois spécialistes que d'un seul groupe de Champignons, voire d'un seul genre. Il est donc nécessaire de définir le « champ taxinomique » d'un inventaire fongique, c'est-à-dire les groupes de Champignons retenus. Il faut noter que le séquençage ADN (« *DNA barcoding* ») est souvent nécessaire dans certains genres pléthoriques et/ou remarquablement plastiques. Un inventaire mycologique d'une journée sur le terrain se poursuit toujours par au moins une journée d'étude en laboratoire, visant à identifier les espèces non directement reconnaissables sur le terrain. Parfois, la concertation avec des spécialistes d'un genre est nécessaire pour confirmer une détermination, ou pour accéder à des données bibliographiques difficilement accessibles ;

- Les Champignons sont par nature « capricieux » : l'apparition des carpophores (élément reproducteur du Champignon, qui forme les spores, c'est-à-dire le « champignon » que l'on récolte et que l'on inventorie) est intimement liée aux conditions météorologiques, mais également à des phénomènes de reproduction cycliques encore totalement incompris. Il est ainsi possible de programmer plusieurs années d'inventaires mycologiques se traduisant par des résultats médiocres, les périodes de sécheresse ayant par exemple été trop longues et défavorables à la production de carpophores. Ainsi, certains champignons forment des carpophores en

Quelques Ascomycètes :



Figure 67 : Pézize turquoise (Chlorociboria aeruginascens) - © Meg Madden



Figure 68 : Pézize écarlate (Sarcoscypha coccinea) - © Paco Martinez



Figure 69 : Léotie lubrique (Leotia lubrica) © Dmitry Ivanov



Figure 70 : Morille vulgaire (Morchella vulgaris) - © Jonáš Gruska

abondance une année, et ceci en même temps en des lieux souvent très éloignés d'un même territoire (phénomène de fructification simultanée bien connu des mycologues), puis ne se manifestent plus durant des années, voire des décennies. Si leur mycélium reste très probablement présent dans un état végétatif, il n'est pas accessible aux mycologues usant de techniques traditionnelles d'inventaire, et reste donc pour ainsi dire « invisible ». L'échantillonnage des carpophores, aussi complet qu'il puisse être, n'est donc toujours qu'un reflet partiel de la diversité fongique réelle d'un milieu.

Les inventaires menés dans le cadre de l'ABC du Grand Périgueux, ont été fondés à la fois sur les données établies, depuis 2000, par la Société Mycologique et Botanique du Périgord, ainsi que par de nouvelles sorties organisées dans le cadre privé (Guillaume Eyssartier) ou associatif (SMBP). Les sorties ont eu lieu essentiellement en automne, période principale de pousse des champignons, et sont en règle générale adossées à un volet pédagogique de diffusion des connaissances, non seulement auprès des adhérents de la SMBP, mais aussi auprès du grand public (sorties gratuites et ouvertes à tous).

Seuls les champignons visibles à l'œil nu, aussi nommés de façon pratique « macromycètes », ont été inventoriés. L'accent a été mis sur les Basidiomycètes (Figure 71 à Figure 74), mais certains Ascomycètes (Figure 67 à Figure 70) ont également été notés.

Les inventaires ont été conduits de deux manières différentes en fonction du type de sortie réalisée :

- dans le cadre de sorties privées, seules les espèces non identifiables à l'œil nu sont photographiées, prélevées, puis décrites et analysées au microscope. Dans les cas les plus difficiles, un échantillon est placé dans un liquide de conservation (CTAB) et envoyé au Muséum (Institut de systématique, évolution, biodiversité) pour analyse génétique ;
- dans le cadre des sorties publiques, il est demandé aux participants de récolter toutes les espèces qu'ils rencontrent, en respectant un certain nombre de règles de récolte, et l'identification est réalisée après la sortie ; les espèces les plus difficiles sont mises de côté pour étude ultérieure.

Quelques Basidiomycètes :



Figure 71 : Polypore soufré (Laetiporus sulphureus) - ©Stephen John Davies



Figure 72 : Clathre rouge (Clathrus ruber) © Stéphane Bello



Figure 73 : Bolet à pied rouge (Neoboletus erythropus) - © Federico Calledda



Figure 74 : Calocère visqueuse (Calocera viscosa) -© Marco Floriani

Les Chiroptères

Les chauves-souris exploitent une certaine diversité de milieux pour leurs activités de chasse, de déplacement et de repos. L'utilisation de ces habitats varie selon les saisons et les exigences propres à chaque espèce. Certaines privilégient les cavités naturelles ou artificielles (espèces cavernicoles), d'autres les arbres (espèces arboricoles), ou encore occupent les bâtiments. La grande majorité des espèces est cavernicole en hibernation, alors qu'en période estivale, elles utilisent le bâti ou les gîtes arboricoles.

Afin d'avoir une meilleure connaissance des espèces de chauves-souris présentes sur les différentes communes du territoire, deux protocoles d'inventaire ont été déployés :

- Inventaire acoustique nocturne sur points fixes (issu du protocole de science participative Vigie Chiro) : échantillonner la plus grande diversité d'espèces présentes, pendant au moins 3 nuits consécutives, dans les divers milieux présents sur le territoire (points d'eau, forêts, prairies pâturées, cultures, cours d'eau…) ;
- Inventaire diurne et recherche de gîtes : identifier des gîtes et évaluer le potentiel d'accueil des bâtiments privés et publics avec l'appui des communes.

Environ 110 jours de travail ont été fléchés pour les inventaires Chiroptères dans le cadre de l'ABC. Les prospections et analyses acoustiques ont été réalisées par le CEN Nouvelle-Aquitaine et se sont déroulées entre mai et septembre 2024. Cette période a été ciblée car elle correspond à la période de forte activité des chauves-souris. De plus, l'été, elles se réunissent en colonies pour mettre bas et élever les jeunes. Les gîtes abritant ces nurseries sont donc très sensibles et une bonne connaissance de ceux-ci est indispensable à la protection des Chiroptères.



Figure 75 : Grand rhinolophe (Rhinolophus ferrumequinum) © Tanguy Pérochon



Figure 76 : Petit rhinolophe (Rhinolophus hipposideros) © Pierre-Louis Thuault

Inventaire acoustique

Un total de 65 points d'écoute passive ont été réalisés avec au moins un point dans chaque commune, dans des types d'habitats différents (points d'eau, pistes forestières, ripisylves, prairies pâturées, cultures...). Le but était d'obtenir une répartition homogène des connaissances sur le territoire et d'échantillonner la totalité des habitats propices à la présence de chauves-souris.





Figure 77 : Enregistreur acoustique du modèle Passive Recorder vo.93 et son micro.

Afin de réaliser ces points d'écoute, des enregistreurs passifs du modèle *Passive Recorder vo.93* ont été utilisés. Ils ont été laissés au moins trois nuits consécutives afin de détecter le maximum d'espèces présentes.

Les *Passive Recorder* ont été configurés selon les paramètres définis par le programme de sciences participatives Vigie Chiro (protocole du Muséum National d'Histoire Naturelle - MNHN) pour des enregistrement débutant 30 minutes avant le coucher du soleil et se terminant 30 minutes après son lever.



Figure 78 : Grand Murin (Myotis myotis) - © Yoann Croisille



Figure 79 : Murin à oreilles échancrées (Myotis emarginatus) © Léa Wijnker

Les fichiers acoustiques enregistrés durant les nuits ont été téléchargés sur la plateforme *TADARIDA* du MNHN. L'algorithme analyse chaque séquence et propose une identification, au rang de l'espèce avec un certain indice de confiance. Par la suite, une validation manuelle à l'aide du logiciel *Batsound* (version 4.4.0) a été effectuée pour valider ou invalider la donnée de

présence de chaque espèce. Il est à noter que le complexe Grand murin/Petit murin n'est pas dissociable en acoustique.

Inventaire et recherche de gîtes

Entre juin et septembre 2024, les bâtiments communaux, les ponts et les bâtiments privés favorables, présents sur le Grand Périgueux, ont été prospectés. La prospection des bâtiments communaux (mairies, écoles, églises…) s'est faite avec l'appui des communes à la suite de l'envoi d'un courrier d'information sur les différents inventaires en cours sur le territoire. Ces visites ont été réalisées avec l'aide des équipes municipales et des ambassadeurs de la biodiversité.

Le repérage des bâtiments privés favorables (châteaux, granges, bâtiments abandonnés, moulins…) et des ponts, s'est fait sur orthophotographies, à l'aide du Scan 25 et par le biais de recherches internet. Les propriétaires de ces bâtiments ont ensuite été contactés par courrier ou par téléphone afin d'organiser les visites. Les prospections de terrain ont permis d'identifier d'autres bâtis favorables et de réaliser des prospections opportunistes en sollicitant l'autorisation des propriétaires des lieux.

Enfin, un inventaire participatif a été mené auprès du grand public grâce à la diffusion d'un avis de recherche de chauves-souris (Figure 80) sur les réseaux sociaux, en mairie, dans les commerces et lors d'animation « Nuit de la Chauve-souris ». Cette recherche de gîtes a également fait l'objet d'un article dans le journal Sud-Ouest. Les propriétaires ayant connaissance de la présence de colonies de chauves-souris dans leurs bâtiments avaient la possibilité de contacter le CEN directement ou à travers une enquête participative créée sur Google Forms accessible avec le QR code présent sur l'affiche. Une visite des lieux a ensuite été réalisée afin de confirmer ou non la présence de Chiroptères.



Figure 80 : Avis de recherche de gîtes à Chiroptères sur le Grand Périgueux.

À chaque visite, l'inspection détaillée s'est faite à l'aide d'une lampe torche puissante et parfois d'un détecteur ultrasons (pour identifier les individus actifs en vol). Les chauves-souris découvertes ont été identifiées et comptées. La présence de guano au sol a également été relevée (une quantité importante peut indiquer la présence d'une petite colonie à une autre période de l'année). Il est à noter que le complexe Oreillard roux/Oreillard gris est difficilement différenciable à vue.

Parmi les 43 communes du Grand Périgueux, 2 n'ont pas donné suite aux demandes de rendez-vous. Les prospections des bâtiments communaux ont donc été réalisées sur 41 communes. Concernant les bâtiments privés, des prospections ont été effectuées sur la totalité des 43. Au total 662 bâtiments, privée ou public, ont été prospectés entre juin et septembre 2024. Parmi les sites prospectés, 344 sont des gîtes avérés, c'est-à-dire avec observation de chauves-souris ou d'indices de présence (guano). Enfin, 318 sont des gîtes potentiels, ils présentent donc un intérêt pour les Chiroptères mais aucune utilisation du site n'a été démontrée.

Prospections Chiroptères

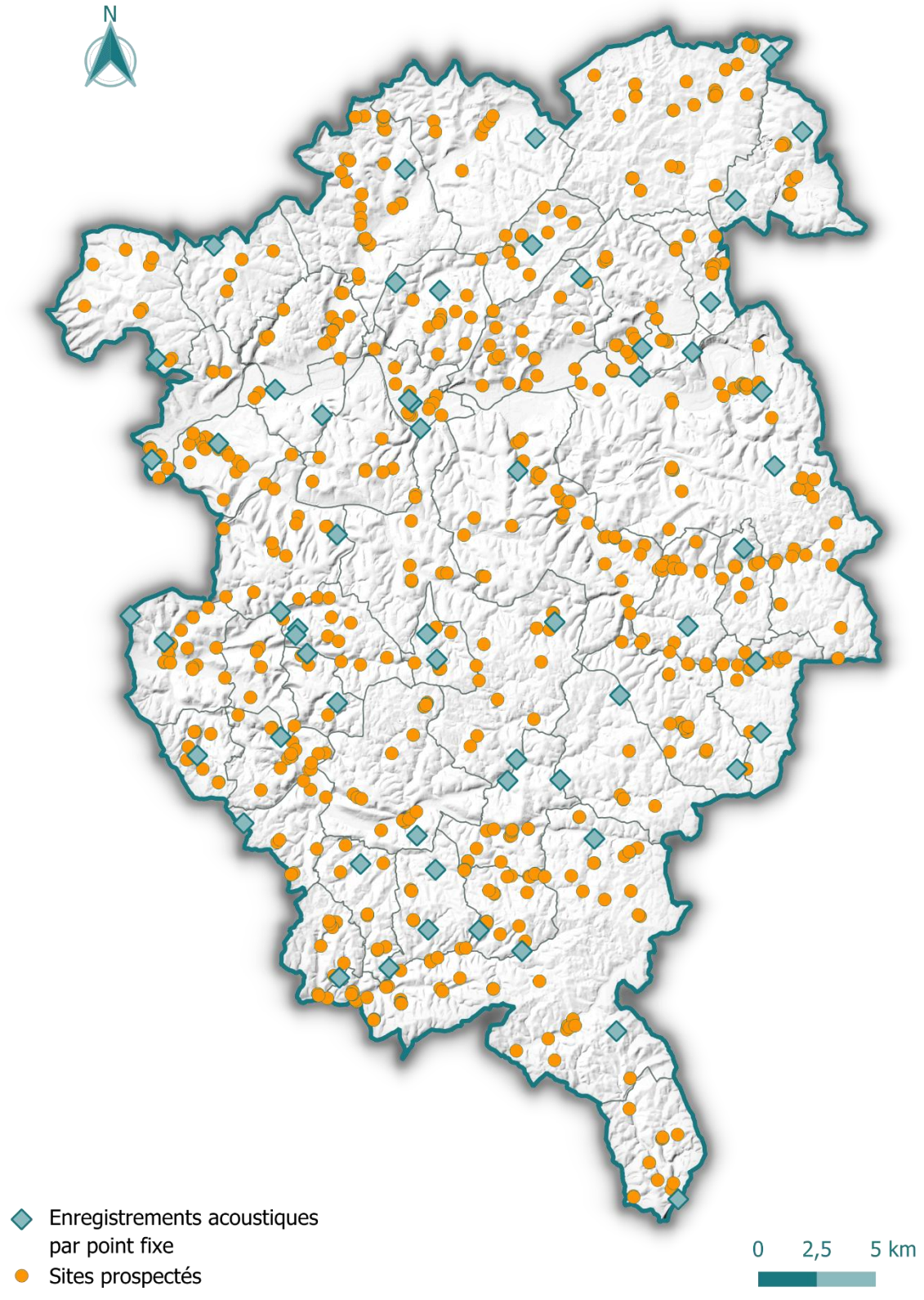


Figure 81 : Carte des prospections Chiroptères dans la cadre de l'ABC du Grand Périgueux (sources : CEN-NA, IGN)

Les Mammifères non volants

Les données existantes concernant les Mammifères non volants étaient très lacunaires au début du projet, et ne permettaient qu'à 9 communes sur les 43 du Grand Périgueux de dépasser le seuil de méconnaissance fixé à 11 espèces (seuil issu des travaux de FAUNA).

Les inventaires réalisés dans le cadre de l'ABC ont ciblé les communes possédant un nombre d'espèces connues inférieur à ce seuil de méconnaissance au moment de la pré-étude. En parallèle, les sites à forte biodiversité ont également été visités : ZNIEFF de type 1 et 2, périmètres Natura 2000 et ENS. Les données sur ces secteurs étaient en effet peu documentées pour ce taxon. Au sein des communes et secteurs visés, à la suite d'une analyse des photographies aériennes, les milieux favorables à la présence des Mammifères ont été ciblés : milieux humides, vallées, ripisylve, vieilles forêts, bocage, etc. Ainsi, un maillage homogène a été obtenu à l'échelle du Grand Périgueux. En plus de cette entrée spatiale, une entrée espèce a été utilisée. Les espèces à enjeux de conservation, liées à la systématique des habitats, ou encore les espèces possiblement présentes mais non connues ont été recherchées. Quatre méthodologies ont été employées afin d'inventorier les Mammifères non volants présents sur le territoire : la recherche d'indices de présence, des transects à la caméra thermique, le piégeage photographique et l'analyse de pelotes de réjection et ossements.

Recherche d'indices de présence

Les empreintes et les fèces, mais également tous les indices spécifiques des différentes espèces potentiellement présentes ont été recherchés activement. Un effort particulier a été effectué afin de préciser la répartition de la Loutre et du Campagnol amphibie. Ces indices ont été recherchés lors de toutes les prospections de terrain sur des transects pédestres définis lors du plan de prospection. Ils concernent la totalité des communes du Grand Périgueux.



Figure 82 : Empreintes de Genette commune (Genetta genetta) © Antonin Le Texier



Figure 83 : Empreintes de Rat Surmulot (Rattus norvegicus) © Antonin Le Texier

Transects à la caméra thermique

Des affûts et transects à la fois pédestres et routiers ont été réalisés à la caméra thermique sur des secteurs ciblés. Elle représente un outil très performant pour la détection des Mammifères ainsi que pour la détection des espèces discrètes comme les Gliridés (Loir gris, Lérot) et les carnivores.

Dix-neuf transects routiers ont été effectués pour un total de 436,65 km parcourus.



Figure 84 : Cerfs élaphe (Cervus elaphus) observés à la caméra thermique - © Vya Natura



Figure 85 : Lièvre d'Europe (Lepus europaeus) observé à la caméra thermique - © Vya Natura

Piégeage photographique

Des pièges photographiques ont été installés sur divers points stratégiques du territoire. Un détecteur permet le déclenchement d'une photo ou d'une vidéo dès qu'un animal passe devant l'objectif. C'est aujourd'hui un outil indispensable de recherche en milieu naturel. Il permet un suivi 24 heures sur 24, et 7 jours sur 7. Des pièges photographiques ont été installés sur la totalité des 43 communes du Grand Périgueux avec un total de 59 pièges posés. Ils ont été laissés en moyenne 14 jours sur chaque site afin de garantir un échantillonnage suffisant pour un total cumulé de 781 jours-piège.



Figure 86 : Piège photographique -© Vya Natura



Figure 87 : Genette commune (Genetta genetta) prise au piège photographique -© Vya Natura

Analyse de pelotes de réjection

Afin d'étudier les micromammifères, difficiles à recenser via les méthodes précédentes, un appel aux habitants et aux communes a été effectué dans le but de collecter des pelotes des réjections de rapaces nocturnes (Figure 88). Après récupération de ces dernières par l'expert, des analyses ont été faites. L'observation des os à la loupe binoculaire, en particulier les crânes, découverts dans ces pelotes permet d'identifier les Mammifères consommés par ces oiseaux dans un certain rayon. Par ailleurs, tous les ossements (restes de repas de carnivores) peuvent également être analysés. Un total de 796 pelotes de l'Effraie des clochers (Tyto alba) a été analysé et concerne 40 sites sur le Grand Périgueux.



Figure 88 : Pelotes de réjection d'Effraie des clochers (Tyto alba) © Jakob Fahr



Figure 89 : Pelotes de réjection de Hibou moyen-duc (Asio otus) et ses ossements de micromammifères

Prospections Mammifères non volants



Figure 90 : Carte des prospections Mammifères non volants dans la cadre de l'ABC du Grand Périgueux (sources : Vya Natura, IGN)

Les Odonates

Les Odonates, regroupant libellules et demoiselles, sont des insectes à la fois aquatiques à l'état larvaire et terrestres au stade adulte. Leur répartition dépend du type de milieu aquatique. Certaines espèces sont associées aux eaux stagnantes (mares, étangs), tandis que d'autres préfèrent les milieux courants (rivières, sources). Pour autant, si l'eau est indispensable à leur reproduction et au développement larvaire, les adultes, ou imagos, ont besoin de zones de refuge et de chasse souvent en contexte terrestre. Ainsi, les prospections ont été réalisées au plus près des milieux aquatiques mais aussi dans divers habitats terrestres potentiellement éloignés des zones humides.



Figure 91 : Orthétrum réticulé (Orthetrum cancellatum) - © Pierre-Louis Thuault

Afin de maximiser les chances d'observations d'individus, les inventaires ont été réalisés en journée sous des conditions météorologiques optimales sur une plage horaire comprise entre 10h et 17h : ciel dégagé, vent faible ou nul, et températures comprises entre 20°C et 30°C, plage où l'activité des imagos est la plus intense.

Les relevés ont été effectués par prospection visuelle au sein des habitats favorables. En effet, l'observation des imagos peut être réalisée à faible distance à l'aide d'une paire de jumelle ou d'un appareil photo. Pour les espèces dont la détermination nécessite l'observation de critères en main, les individus ont été capturés au filet entomologique pour identification sur place, puis relâchés sur place.

Par ailleurs, la recherche d'exuvies (enveloppes larvaires laissées par les individus lors de la mue imaginale) pour prélèvement et identification ultérieure a été menée au niveau des interfaces entre milieux aquatiques et terrestres (berges des plans d'eau et cours d'eau).

Au total, plus de 120 jours ont été consacrés aux inventaires des Odonates dans le cadre de l'ABC. Les prospections ont été réalisées par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine, et complémentées par le SMBI, entre avril et septembre 2024.

Figure 92 : Emergence de Cordulie bronzée (Cordulia aenea) laissant sont exuvie
© Pierre-Louis Thuault





Deux méthodes de prospection ont été mises en œuvre : une prospection systématique pour homogénéiser la connaissance à l'échelle du Grand Périgueux, et une prospection ciblée pour recenser les espèces à enjeux.



Inventaires systématiques

Un travail cartographique préliminaire a permis de répertorier l'ensemble des points d'eau et des cours d'eau de la communauté d'agglomération du Grand Périgueux. Les sites les plus favorables à l'observation des Odonates ont ensuite été sélectionnés selon plusieurs paramètres :

- L'accessibilité (accès pédestre ou automobile, sites de préférence non clôturés) ;
- La présence de berges à végétation arbustive limitée afin de faciliter les déplacements autour du site ;
- La présence d'un milieu ouvert ou partiellement ouvert, favorable au développement d'une végétation aquatique appréciée par les Odonates, ou à proximité d'une zone ouverte de type prairie (zone de chasse des imagos) ;
- La présence d'hélophytes au moins sur une partie des berges, ainsi que d'hydrophytes dans la mesure du possible ;
- L'absence d'une forte pollution (eutrophisation et présence d'algues filamenteuses) ou de zones piscicoles marquées par une forte turbidité de l'eau (pression de prédation intense sur les larves et végétation aquatique limitée défavorable à la présence d'Odonates).

Enfin une attention particulière a été portée à la répartition des points prospectés sur l'ensemble du territoire du Grand Périgueux afin d'avoir une couverture homogène de la zone d'étude. Pour cela, le nombre minimum de points d'eau et de linéaire de cours d'eau à prospecter dans chaque commune a été défini selon la superficie du territoire communal :

- Pour les communes d'une superficie inférieure à 15 km^2 : 2 points d'eau et 250 mètres de cours d'eau (18 communes concernées) ;
- Pour les communes d'une superficie comprise entre 15 km^2 et 30 km^2 : 4 points d'eau et 500 mètres de cours d'eau (16 communes concernées) ;
- Pour les communes d'une superficie comprise entre 30 km^2 et 45 km^2 : 6 points d'eau et 750 mètres de cours d'eau (3 communes concernées).
- Pour les communes d'une superficie supérieure à 45 km^2 : 8 points d'eau 750 mètres de cours d'eau (5 communes concernées).

Pour les communes traversées par plusieurs cours d'eau, le linéaire prospecté est divisé en sous-linéaires répartis sur un maximum de cours d'eau différents, de façon à homogénéiser les données sur le territoire d'étude.

Dans la mesure du possible, trois passages ont été réalisés par site : un premier passage avant le 15 juin, dans l'objectif d'observer les espèces précoces (*Calopteryx spp.*, *Coenagrion spp.*, notamment *Coenagrion mercuriale*), un second passage entre le 15 juin et le 31 juillet, période correspondant au pic d'activité des Odonates, et un troisième passage à partir du 1er août ayant pour objectif de rechercher les espèces n'ayant pas été vues lors des deux premiers passages, et d'observer les espèces plus tardives.

Inventaires des espèces à enjeux

Cinq espèces d'Odonates ciblées par le Plan National d'Action en faveur des Odonates sont connues comme étant indigènes en Dordogne : le Gomphe de Graslin (*Gomphus graslinii*), la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) - Figure 95, Cordulégastre bidenté (*Cordulegaster bidentata*), Cordulie splendide (*Macromia splendens*), la Leucorrhine à front blanc (*Leucorrhinia albifrons*) -Figure 93. Cette dernière espèce n'étant connue que d'une seule localité en Dordogne, située sur la Communauté de communes Vallée de l'Homme. Elle n'a historiquement jamais été observée sur le territoire du Grand Périgueux et est plutôt inféodée aux milieux stagnants, acides et oligotrophes en contexte forestier des Landes de Gascogne. Ainsi, seules les quatre premières espèces citées ont fait l'objet de prospections ciblées.

Pour ce faire, une partie des prospections a été orientée d'une part vers le cortège d'espèces des grands cours d'eau. Trois de ces derniers ont été retenus pour la mise en place de prospections en canoë : l'Isle, l'Auvézère et la Dordogne. Les berges sont prospectées essentiellement pour la recherche d'exuvies, notamment des espèces ciblées par le PNA, mais d'autres espèces du cortège des grands cours d'eau sont susceptibles d'être contactées (Aeschne paisible - *Boyeria irene* (Figure 97), Gomphe semblable - *Gomphus simillimus*, Gomphe vulgaire - *Gomphus vulgatissimus*, Gomphe à pinces - *Onychogomphus forcipatus* (Figure 94), Gomphe à crochets - *Onychogomphus uncatus*). La méthode de prospection consiste à longer les berges sur les deux rives sur un linéaire défini au préalable. Des tronçons de 500 m à 1 km ont été prospectés sur chaque commune traversée par l'Isle ou l'Auvézère, dans la mesure du possible. Une seule commune du Grand Périgueux, Paunat, est concernée par la Dordogne, uniquement par sa rive droite, qui a été prospectée sur la totalité de son linéaire.



Figure 93 : Leucorrhine à front blanc (Leucorrhinia albifrons) - © Max



Figure 94 : Onychogomphe à pinces (Onychogomphus forcipatus) © Pavel Forgáč

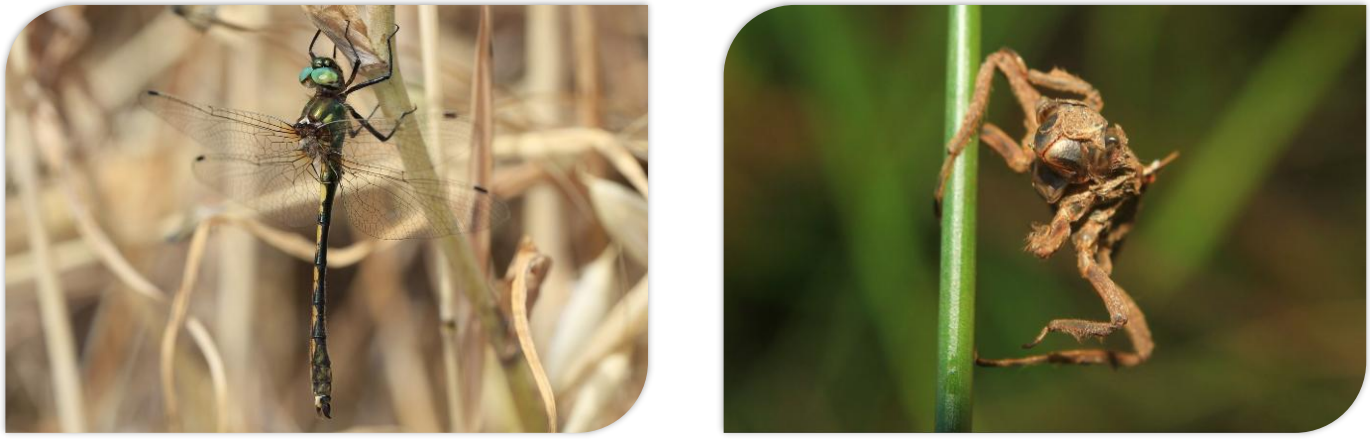


Figure 95 : Cordulie à corps fin (Oxygastra curtisii) - © Sophie Mowles - et son exuvie - © Sylvain G

D'autre part, la Cordulie splendide (Figure 96) a été recherchée plus directement. Cet Anisoptère de la famille des *Macromiidae* est le seul représentant de cette famille et du genre *Macromia* en Europe. Cette espèce aujourd'hui connue de la péninsule ibérique et du sud de la France est peu abondante, et constitue un enjeu de conservation très fort pour la Nouvelle-Aquitaine. L'espèce est classée vulnérable sur les listes rouges mondiale, européenne et nationale, et en danger d'extinction sur la Liste rouge d'Aquitaine. Elle est strictement protégée en France. Il s'agit d'une espèce affectionnant les moyens et grands cours d'eau suffisamment profonds. Elle préfère les eaux lentes et chaudes, avec des berges ombragées. Elle peut aussi s'observer secondairement en contexte stagnant (grands plans d'eau). Les exuvies de l'espèce ont principalement été recherchées sur les berges des grands cours d'eau et des grands plans d'eau, sur les supports favorables (troncs d'arbres) en hauteur. Les larves peuvent en effet monter à plusieurs mètres de haut pour émerger.



Figure 96 : exuvie de Cordulie splendide (Macromia splendens) - © Ilan Lenne



Figure 97 : exuvie d'Aeschne paisible (Boyeria irene) - © Diego González Dopico

Enfin, des prospections ont été orientées vers la recherche du Cordulégastre bidenté. C'est une espèce fortement spécialisée, inféodée aux eaux courantes de faible débit (source calcaire, suintement, petit écoulement, ruisseau et zones de tufs) en contexte forestier, généralement en zones à reliefs. Un premier travail de recensement des sources, puits et fontaines du Grand Périgueux a été réalisé, puis les milieux les plus favorables à l'espèce ont été sélectionnés pour cibler les prospections de terrain. L'espèce étant plus facilement détectable à l'état larvaire, les larves ont été recherchées dans les sédiments où elles s'enfouissent, dans les petits ruisselets et sources. Les larves collectées ont été identifiées *in situ* à l'aide d'une loupe de terrain. Le principal risque de confusion se situe avec l'espèce cousine le Cordulégastre annelé (*Cordulegaster boltonii*).

Prospections Odonates

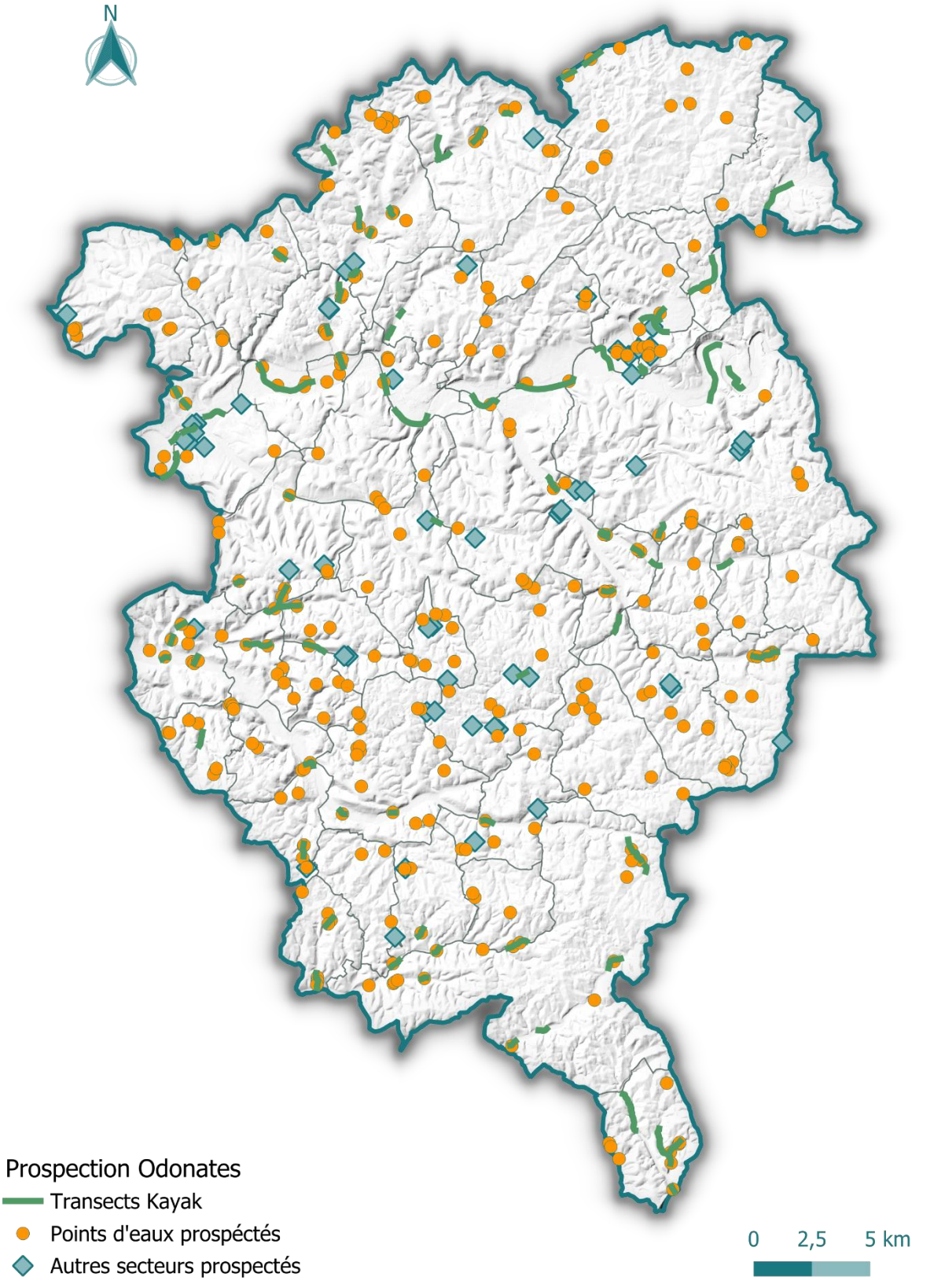


Figure 98 : Carte des prospections Odonates dans la cadre de l'ABC du Grand Périgueux (sources : CEN-NA, IGN)

Les Poissons

L'amélioration des connaissances de l'ichtyofaune et le suivi piscicole font partie des missions de la Fédération Départementale de pêche. Elle a accepté de participer au projet et d'intégrer à ses inventaires des points sur le Grand Périgueux. Pour ce faire, les données existantes ont été consultées afin de définir les secteurs sans données. Sur ces derniers ont été recherchés les milieux favorables aux poissons et pouvant être intégrés aux inventaires de la FDAAPPMA.

Les inventaires piscicoles ont été réalisés par pêche électrique. C'est le moyen le plus efficace et causant le moins de mortalité pour inventorier les poissons. Un courant électrique est envoyé dans l'eau entre une anode et une cathode. L'électricité ainsi générée est captée par le système nerveux des poissons qui y réagissent soit en étant paralysés, soit en étant attiré vers l'électrode. Les poissons peuvent ensuite être capturés à l'aide d'épuisettes pour être identifiés, mesurés, pesés puis relâchés.

Un total de six jours de pêches électriques a été réalisé entre 2023 et 2024 sur huit sites différents

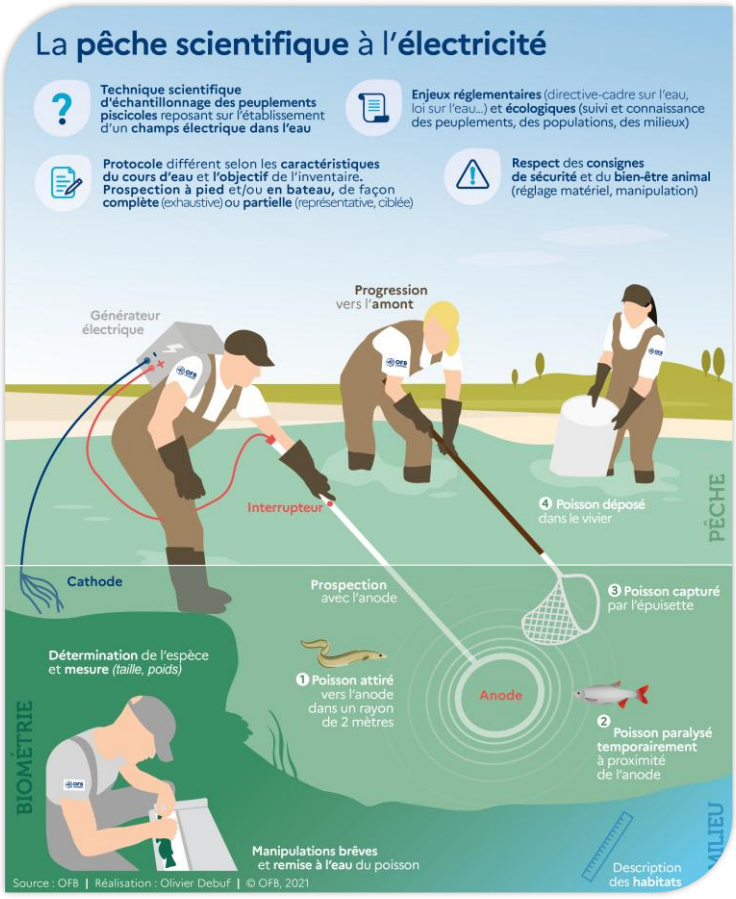


Figure 99 : Fonctionnement d'une pêche scientifique à l'électricité © Olivier Debuf OFB

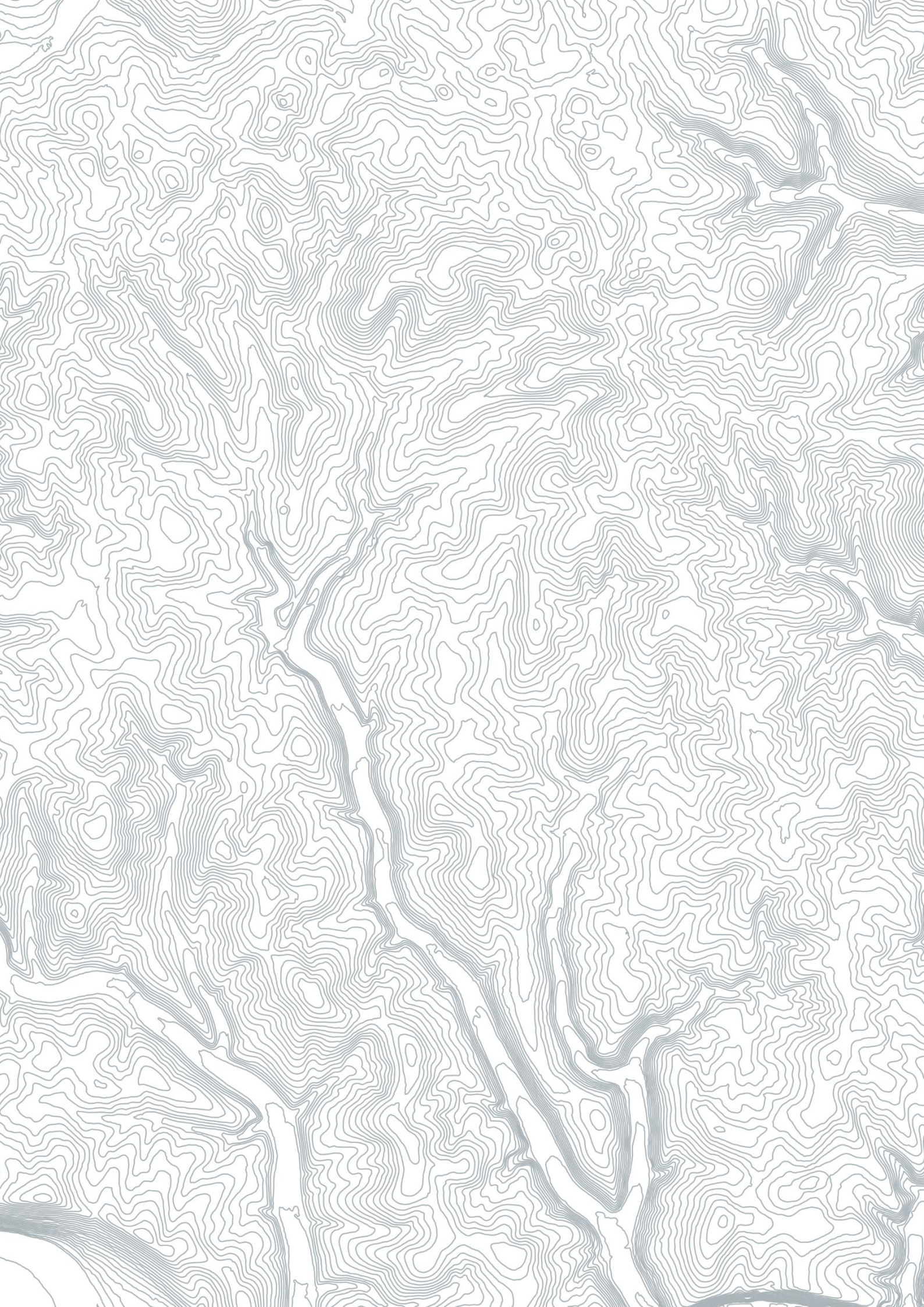


Figure 100 : Pêche électrique - © Fédération de pêche de la Dordogne

Prospections poissons



Figure 101 : Carte des prospections poissons par pêche électriques sur le Grand Périgueux (sources : FDAAPPMA 24, IGN)



En bref

Une pré-étude a été réalisée en début de projet afin de compiler les données déjà existantes et d'orienter le choix des inventaires complémentaires à effectuer, que ce soit en termes de groupes d'espèces, de secteurs géographiques ou de répartition temporelle des prospections. Grâce à ce premier travail, des méthodologies ont été définies et des inventaires ont été réalisés sur neuf groupes dans le but d'homogénéiser les connaissances et d'inventorier les espèces à enjeux.



Approche basée sur la cartographie CarHab :

- Etude de la fiabilité de la carte des biotopes CarHab par analyse de métriques statistiques puis interprétation à dire d'expert ;
- Etude de la fiabilité de la carte des physionomies CarHab par analyse de métriques statistiques et photointerprétation ;
- Réalisation de relevés floristiques et phytosociologiques répartis sur le territoire ;
- Correction, extrapolation et validation des modifications de la cartographie des habitats.

→ 16 jours de prospections réalisés sur le terrain + l'analyse et le traitement des données



Il existait déjà une assez bonne connaissance de la flore du territoire. Les prospections sur le terrain ont donc été ciblées vers les zones d'intérêts nécessitant des inventaires complémentaires, et les zones peu connues ayant un intérêt potentiel.

→ 12 jours de prospections sur le terrain



Les prospections ont ciblé les milieux favorables aux Amphibiens (sites de reproduction et de migration) à différentes périodes de l'année, permettant de détecter les espèces précoces et plus tardives.

Les inventaires ont essentiellement été nocturnes avec une identification au chant et à vue (adultes, larves et pontes).

→ 20 jours de prospections sur le terrain



Les inventaires ont été fait par prospections visuelles diurnes au sein des micro-habitats les plus attractifs pour les Reptiles (milieux peu ou pas urbanisés, abords des zones humides, des zones à effets de lisières et des zones ouvertes) au printemps et à la fin de l'été.

→ 23 jours de prospections sur le terrain



Un important travail de saisie des données historiques a été fait.

Il a été complété par des prospections réalisées dans des cadres privés, associatifs et participatifs, essentiellement en automne. Les inventaires ont ciblés les macromycètes et plus particulièrement les Basidiomycètes.

Ils se sont fait par identification visuelles, complétées lorsque nécessaire par des analyses au microscope ou génétiques.

→ 12 jours de prospections sur le terrain



Deux méthodologiques ont été employées :

- Des inventaires acoustiques nocturnes sur points fixes pendant au moins 3 nuits consécutives par site, réalisés dans les divers milieux présents sur le territoire (points d'eau, forêts, prairies pâturées, cultures, cours d'eau…) ;
- Des inventaires diurnes avec recherche de gîtes dans des bâtiments privés et publics, en s'appuyant sur les communes et les sciences participatives.

→ 110 jours de prospections et d'analyse des enregistrements acoustiques / 662 bâtiments prospectés



Quatre méthodes ont été utilisées pour les Mammifères non volants :

- La recherche d'indices de présence (empreintes, fèces, restes de repas, poils, etc.) ;
- La réalisation de transects et d'affûts à la caméra thermique, à la fois pédestres et routiers ;
- La pose de pièges photographiques sur divers points stratégiques pendant un minimum de 14 jours par site ;
- L' analyse de pelotes de réjection afin de détecter les micromammifères.

→ 781 jours-pièges / 436,65 km de transects parcourus / 796 pelotes analysées



Deux types d'inventaires ont été menés :

- Des inventaires systématiques visant à homogénéiser la connaissance ciblant plans d'eau et cours d'eau ;
- Des inventaires spécifiques ciblant des espèces à enjeux, notamment en grands cours d'eau.

Pour ce faire, des prospections visuelles des imagos ont été faites au sein des habitats favorables, avec capture au filet entomologique puis relâches sur place lorsque nécessaire. Elles ont été complétées par la recherche et l'identification d'exuvies.

→ 120 jours de prospections



Les Poissons ont été inventoriés par pêches électriques dans différents cours d'eau du Grand Périgueux.

→ 6 jours de pêches



Bilan des connaissances

Les habitats



Forêt de Marsac-sur-l'Isle
© Pierre-Louis Thuault

Comme indiqué plus en amont de ce rapport, les habitats correspondent à des milieux définis par des facteurs abiotiques et biotiques spécifiques permettant l'établissement d'une espèce (ou d'un groupe d'espèces) à l'un des stades de son cycle biologique. Un habitat naturel se distingue par des caractéristiques géographiques, abiotiques et biotiques entièrement naturelles ou semi-naturel.

Ainsi, les travaux réalisés par le CBNSA ont permis d'actualiser les cartes des biotopes et des physionomies sur le Grand Périgueux, de cartographier les habitats sous la typologie EUNIS, et de cartographier les habitats d'intérêt communautaire.

Les résultats obtenus sont présentés dans les paragraphes suivants.

Cartographie consolidée des biotopes

La Figure 103 présente la cartographie actualisée des biotopes. Les principales modifications ont porté sur les paramètres écologiques « Acidité édaphique », « Humidité édaphique » et « Ombroclimat » (Figure 102). En effet, il s'agit des paramètres les plus discriminants pour distinguer un biotope d'un autre sur le Grand Périgueux. Au total 53,8 % des polygones ont été modifiés pour les biotopes (tous biotopes confondus, soit 56 % des surfaces du territoire). Sur les 26 biotopes identifiés par la cartographie prédictive CarHab, 7 biotopes ont été supprimés et 8 nouveaux biotopes ont été ajoutés, ce qui porte à 27 le nombre total de biotopes retenus sur le Grand Périgueux.

Dans la majorité des cas, les modifications apportées sur ces trois paramètres correspondaient à des erreurs mineures c'est-à-dire à une valeur d'écart sur ces trois gradients écologiques (ex : valeur « très acide » modélisée par CarHab alors qu'il s'agissait du « légèrement acide »).

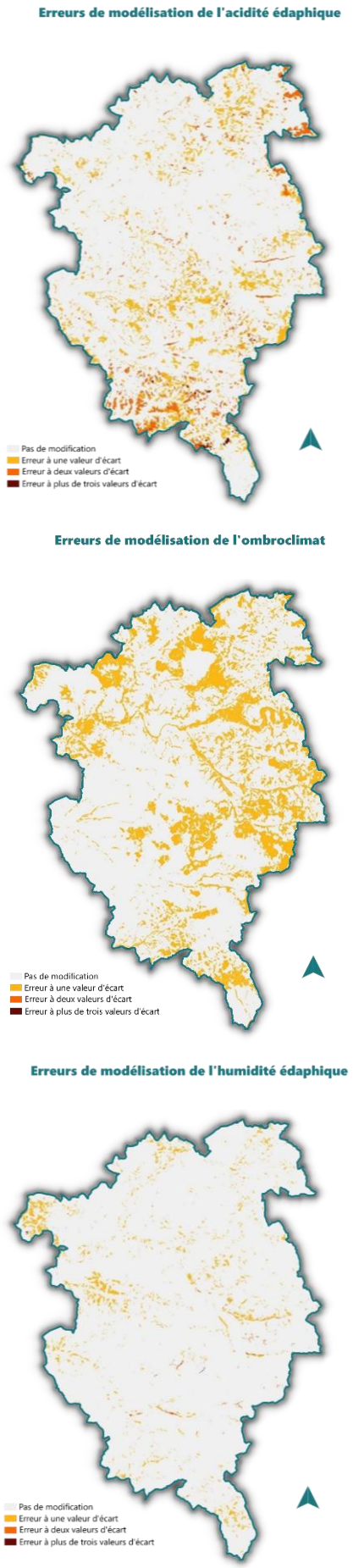
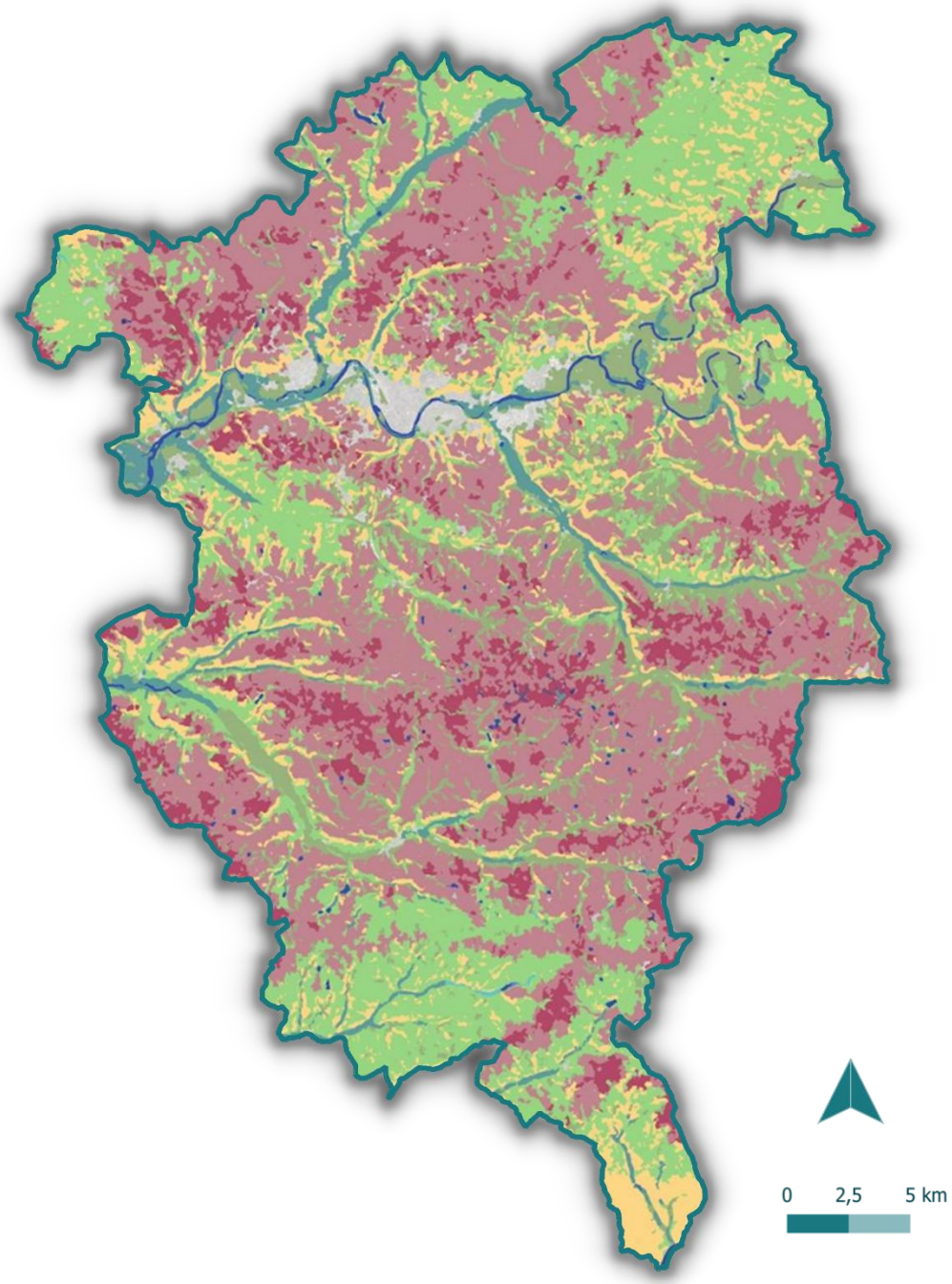


Figure 102 : Spatialisation des erreurs de modélisation des biotopes (sources : CBNSA, PatriNat, EVS-ISTHME)

Carte actualisée des biotopes



	Mésoxérophile	Mésophile	Mésohygrophile	Hygrophile	Hydrophile	Aquatique
Basiphile	#FFE587	#F7B559	#F08F4F	#C4662F	#823C16	#452C20
Neutrocline	#D2F595	#B1E37F	#7FBF63	#5E9453	#2A5C2A	#0E3615
Acidicline	#94EBEB	#74C2DB	#5496C4	#3B65A3	#253E82	#0D1F6E
Acidiphile	#A2CBF5	#91A6E3	#7E81CC	#5F55A1	#50327A	#41215C

Figure 103 : Carte actualisée des biotopes (sources : CBNSA, PatriNat, EVS-ISTHME)

Cartographie consolidée des physionomies

La Figure 105 présente la cartographie actualisée des physionomies du Grand Périgueux. La quasi-totalité des polygones rattachés aux fourrés bas correspondait à des zones de panneaux photovoltaïques. Tous les polygones de végétation herbacée haute ont été vérifiés, certains d'entre eux relevaient de fourrés bas et de fourrés hauts denses : ils ont été modifiés en ce sens.

L'ensemble des polygones de pelouse permanente vivace a été vérifié : 80 % d'entre eux correspondaient bien à des pelouses, 5 % des polygones correspondaient à des fourrés bas.

Les fourrés hauts denses ont été confondus avec des prairies ou végétations herbacées hautes dans des contextes de systèmes bocagers. La proportion de la physionomie de fourrés hauts denses étant dominante au sein des polygones concernés, aucune modification n'a été apportée.

Le dernier poste physionomique qui semblait être moyennement bien modélisé correspondait aux forêts pionnières. De nombreuses confusions existant avec des plantations de résineux (soit plus de 3 000 polygones), il a été envisagé de s'appuyer sur la BD Forêt pour rectifier ces erreurs automatiquement. Néanmoins, après vérification par photo-interprétation d'une centaine de polygones, il s'est avéré que rattacher les attributs de la BD Forêt à la carte CarHab aurait généré davantage d'erreurs que celles actuellement présentes dans la carte. Il a donc été décidé de ne pas modifier les polygones correspondant aux forêts pionnières.

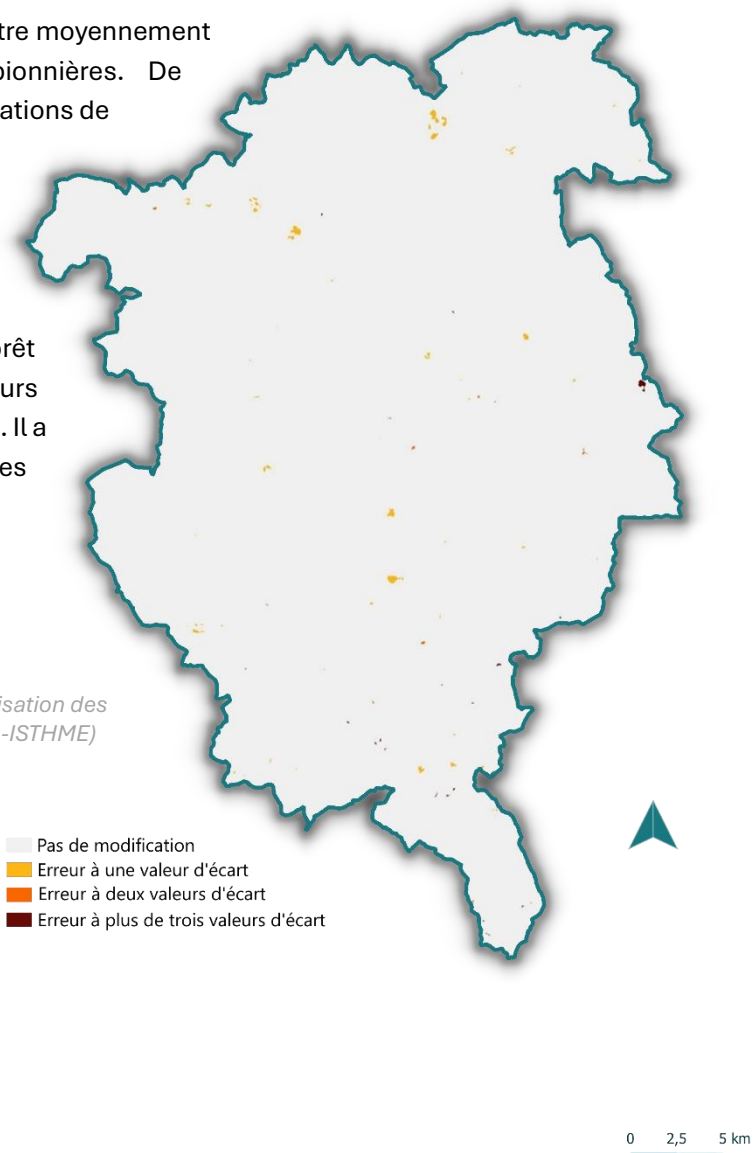
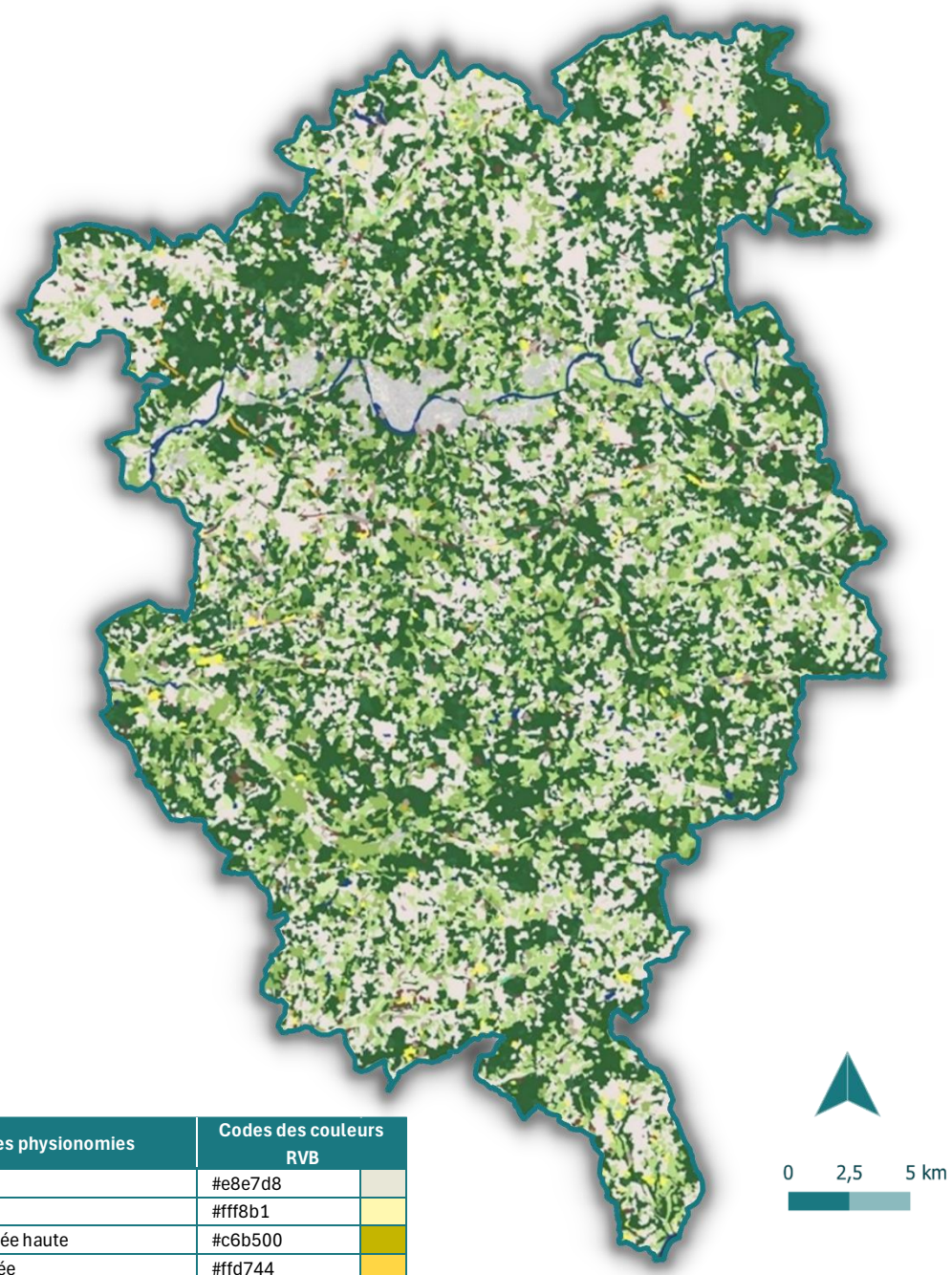


Figure 104 : Spatialisation des erreurs de modélisation des physionomies (sources : CBNSA, PatriNat, EVS-ISTHME)

Carte actualisée des physionomies



Codes des physionomies	Libellés des physionomies	Codes des couleurs RVB
2000	Minéral	#e8e7d8
3100	Pelouse	#fff8b1
3200	Végétation herbacée haute	#c6b500
3300	Prairie indéterminée	#ffd744
3301	Prairie fauchée	#ecb900
3302	Prairie pâturée	#f29100
4100	Fourré bas	#c3d983
4200	Fourré haut mixte	#bda19d
4300	Fourré haut dense	#a68360
5100	Forêt pionnière	#93c01b
5212	Forêt mature de feuillus	#5d7e11
5220	Plantation forestière	#714e31
6000	Surface en eau	#9fd9f6
7100	Autre culture permanente	#e94d34
7200	Verger	#951881
7300	Vigne	#a1001e
8000	Culture annuelle et prairie temporaire	#f6ae94
9999	Zones urbanisées	#000000
	Autres (<1%)	#8f8f8f

Figure 105 : Carte actualisée des physionomies sur le Grand Périgueux. Pour une meilleure visualisation des zones naturelles et semi-naturelles, les zones urbanisées n'ont pas été représentées sur cette cartographie (sources : CBNSA, PatriNat, EVS-ISTHME)

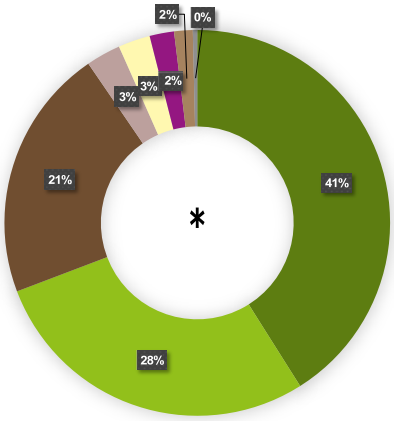
Catalogue consolidé des biotopes du Grand Périgueux

Les pages suivantes présentent un catalogue des biotopes présents sur le Grand Périgueux sous forme de fiches suivant le schéma suivant :

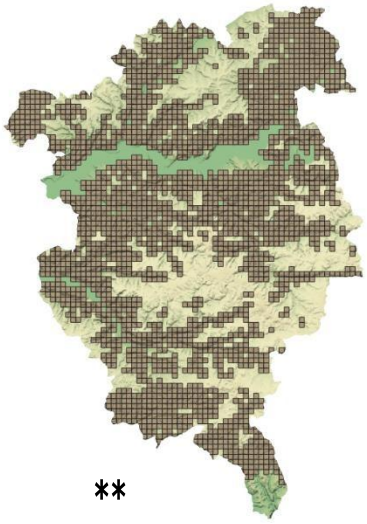
Titre « court » du biotope (Code du biotope)

Surface et représentation au sein du Grand Périgueux

Diagnose écologique : Description du compartiment écologique, comprenant les éléments connus sur les séries de végétations associées à ce biotope, la topographie, les sols, la lithologie, le climat, l'hydrologie, le paysage...



*



**

Végétations : Liste des principales communautés végétales qui composent le biotope.
Le nom de syntaxon potentiel est indiqué entre parenthèses

Habitat d'intérêt communautaire : *Liste des habitats d'intérêt communautaire présents sur le biotope.*

* Pourcentage surfacique des physionomies composant le biotope. La sémiologie des postes physionomiques des graphiques est la suivante :

Minéral	Fourré bas	Surface en eau
Pelouse	Fourré haut mixte	Autre culture permanente
Végétation herbacée haute	Fourré haut dense	Verger
Prairie indéterminée	Forêt pionnière	Vigne
Prairie fauchée	Forêt mature de feuillus	Culture annuelle
Prairie pâturée	Plantation forestière	Zones urbanisées
		Autres (<1%)

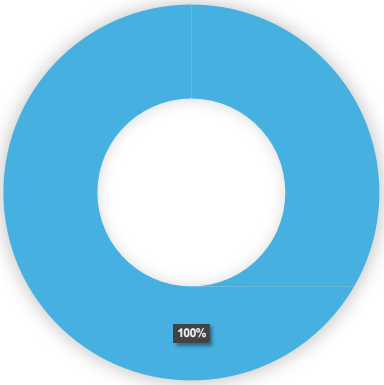
** Répartition du biotope par maille de 500 m à l'échelle du Grand Périgueux.

Les biotopes aquatiques et amphibies

Complexe des végétations aquatiques et amphibies à nappe circulante neutres sous climat humide (Biotope 312873)

Surface : 164 ha soit 0,12 %

Diagnose écologique : Biotope de la géopermasérie aquatique-amphibie des herbiers, végétations hélophytiques immergées et pelouses amphibies des cours d'eau neutres, mésotrophes à eutrophes des petits cours d'eau. Ce biotope aquatique est présent dans les petits cours d'eau de l'étage planitiaire. Il occupe le niveau du lit mineur des rivières.





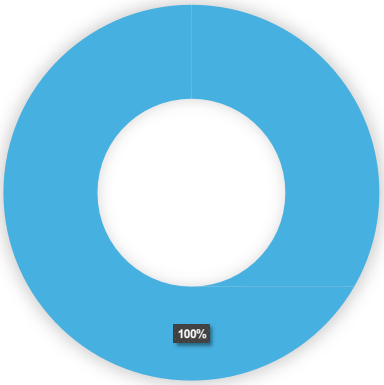
Végétations : Biotope susceptible d'abriter des végétations aquatiques amphibies incluant divers herbiers mésotrophes à Renoncules et Potamots (*Batrachion fluitantis, Apion nodiflori*).

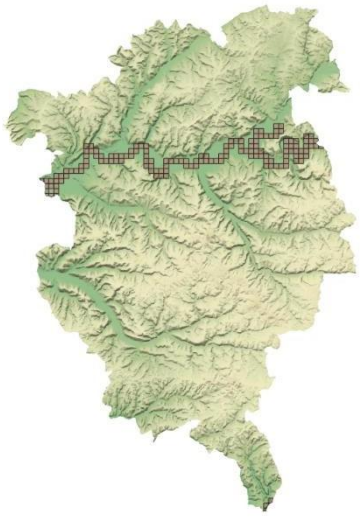
Habitat d'intérêt communautaire : *3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion ; 3270 Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.*

Complexe des végétations aquatiques et amphibies à nappe circulante neutres sous climat subhumide (Biotope 312909)

Surface : 1 246 ha soit 0,91 %

Diagnose écologique : Biotope de la géopermasérie aquatique-amphibie des herbiers, végétations hélophytiques immergées et pelouses amphibies des cours d'eau neutres, mésotrophes à eutrophes des principaux cours d'eau (Isle notamment). Ce biotope aquatique est présent au niveau du lit mineur de la vallée de l'Isle et de l'Auvézère.





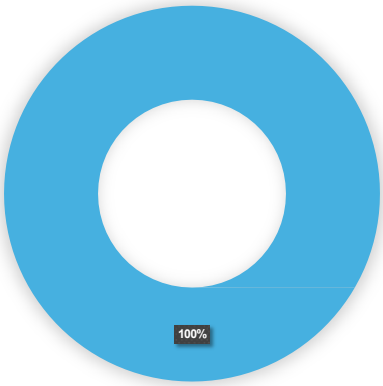
Végétations : Biotope susceptible d'abriter des végétations aquatiques amphibies incluant divers herbiers mésotrophes à Renoncules et Potamots (*Batrachion fluitantis, Apion nodiflori*).

Habitat d'intérêt communautaire : *3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion ; 3270 Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.*

Complexe des végétations aquatiques et amphibies à nappe stagnante légèrement acides sous climat humide (Biotope 315177)

Surface : 38 ha soit 0,02 %

Diagnose écologique : Biotope de la géopermasérie aquatique-amphibie des herbiers, végétations hélophytiques immergées et pelouses amphibies des plans d'eau légèrement acides, oligotrophes à mésotrophes. Ce biotope aquatique est présent dans les plans d'eau stagnants légèrement acides du Périgord central notamment.





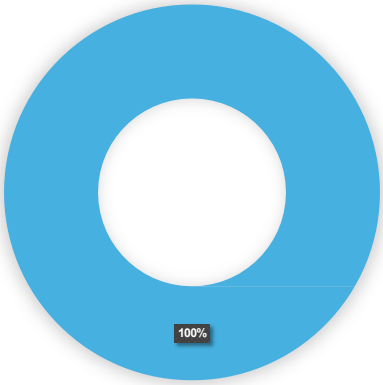
Végétations : Biotope susceptible d'abriter des végétations aquatiques-amphibies incluant divers herbiers à Potamots et Nénuphar (*Potamion pectinati* et *Nymphaeion albae*), des végétations à Characées ainsi que des pelouses vivaces amphibies en bordure des plans d'eau

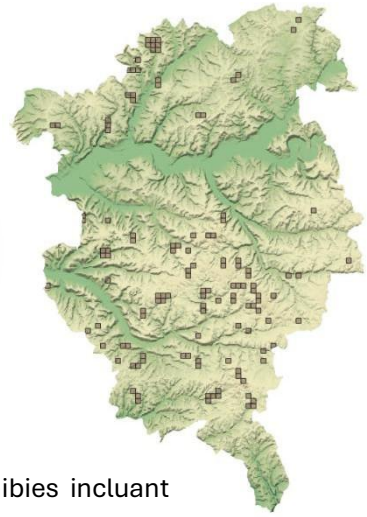
Habitat d'intérêt communautaire : *3110 Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae) ; 3140 Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp. ; 3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition ; 3160 Lacs et mares dystrophes naturels*

Complexe des végétations aquatiques et amphibies à nappe stagnante neutres sous climat humide (Biotope 315753)

Surface : 429,7 ha soit 0,3 %

Diagnose écologique : Biotope de la géopermasérie aquatique-amphibie des herbiers, végétations hélophytiques immergées et pelouses amphibies des plans d'eau neutres, mésotrophes à eutrophes. Ce biotope aquatique est présent dans les plans d'eau stagnants neutres.





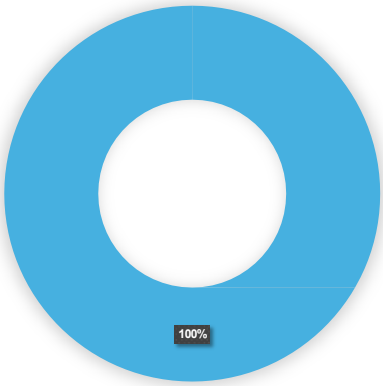
Végétations : Biotope susceptible d'abriter des végétations aquatiques- amphibies incluant divers herbiers à Lentilles et Potamots (*Lemnion minoris*) parfois adjacentes aux scirpaies et typhaies.

Habitat d'intérêt communautaire : *3130 Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ ou des Isoeto-Nanojuncetea ; 3140 Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp. ; 3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition*

Complexe des végétations aquatiques et amphibies à nappe stagnante neutres sous climat subhumide (Biotope 315789)

Surface : 55 ha soit 0,04 %

Diagnose écologique : Biotope de la géopermasérie aquatique-amphibie des herbiers, végétations hélophytiques immergées et pelouses amphibies des plans d'eau neutres, mésotrophes à eutrophes. Ce biotope aquatique est présent dans les plans d'eau stagnants neutres de la vallée de l'Isle.





Végétations : Biotope susceptible d'abriter des végétations aquatiques- amphibies incluant divers herbiers à Characées et Lentilles (*Nitellion flexilis*, *Charion intermediae*, *Charion vulgaris*, *Lemnion minoris*) parfois adjacentes aux végétations hélophytiques du *Glycerio fluitantis-Sparganion neglecti*.

Habitat d'intérêt communautaire : *3140 Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp. ; 3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition*



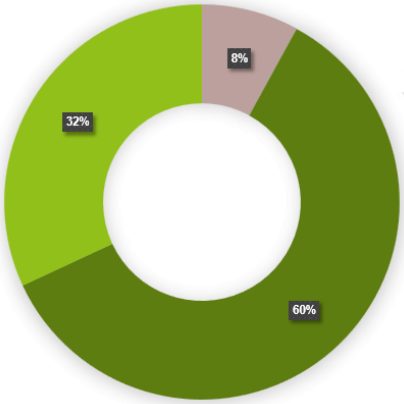
Figure 106 : Végétations d'herbiers aquatiques à renoncules et des bords de cours d'eau de la rivière Auvézère - © CBNSA

Les biotopes détrempés

Série de l'aulnaie marécageuse des sols basiques détrempés à nappe circulante (Biotope 319785)

Surface : 8 ha soit <0,1 %

Diagnose écologique : Biotope marécageux des sols oligo-mésotrophiles situés en fond des vallées basiphiles. Très rare, ce biotope est cantonné à la vallée du Caudeau, à l'amont de l'étang du moulin de Monbauvard.





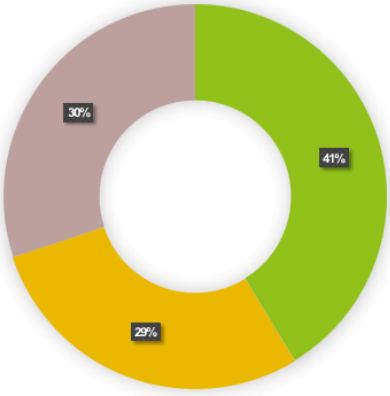
Végétations : Biotope dominé par les systèmes forestiers (Alnion glutinosae) et par des fourrés hauts denses (*Salicetalia auritae*). On y observe ponctuellement une cladiaie à *Cladium mariscus* (*Cladietum marisci*) et une cariçaie mésotrophe du *Caricion gracilis*. Ces habitats représentent de forts enjeux de conservation.

Habitat d'intérêt communautaire : *7210 – Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae*

Série de l'aulnaie marécageuse des sols neutres détrempés à nappe stagnante (Biotope 324429)

Surface : 8 ha soit <0,1 %

Diagnose écologique : Biotope marécageux des sols oligo- mésotrophiles situés en fond des vallées neutroclines. Très ponctuel sur le Grand Périgueux, il se localise essentiellement dans le secteur de Paunat, sur la vallée de la Pradelle.





Végétations : Biotope dominé par de la forêt pionnière (*Alnion glutinosae*), des fourrés hauts mixtes (*Salicetalia auritae*) et des prairies fauchées (*Deschampsietalia cespitosae*). Les fourrés mixtes sont régulièrement en mosaïque avec des cariçaies du *Caricion gracilis* ou du *Magnocaricion elatae*. Ces habitats représentent de forts enjeux de conservation.

Habitat d'intérêt communautaire : Néant



Figure 107 : Roselière (ou Cladiaie) à Cladium mariscus (Cladietum marisci / 7210 – Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae) dans la vallée du Caudeau © CBNSA



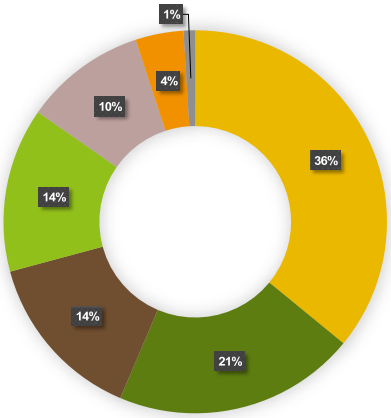
Figure 108 : Cariçaie à grands Carex (Caricion gracilis) dans la vallée de l'Auvézère - © CBNSA

Les biotopes humides

Série de l'aulnaie-frênaie des sols basiques hygrophiles à nappe circulante (Biotope 325545)

Surface : 42,6 ha soit <0,1 %

Diagnose écologique : Biotope des principales vallées humides alcalines plus ou moins tourbeuses du département (Beunes, Nizonne). Ce biotope est très rare à l'échelle du Grand Périgueux et se concentre dans la vallée du Caudeau.





Végétations : Les prairies humides (*Agrostietea stoloniferae*) et les forêts matures (*Alnion incanae*) dominent. Une partie des prairies fauchées correspond à des pelouses de bas marais alcalins de l'*Hydrocotylo vulgaris-Schoenion nigricantis* enrichies en espèces prairiales qui constituent des végétations à très forts enjeux de conservation du fait d'une régression constante. Bien que ponctuelles, les mégaphorbiaies (*Thalictro flavi-Filipendulion ulmariae, Convolvulion sepium*) et les prés à *Molinia* représentent des habitats à fort enjeu de conservation.

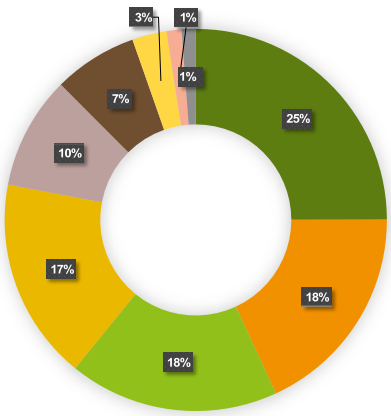
Habitat d'intérêt communautaire : *6410 Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion- caeruleae) ; 6430 Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin ; 7230 Tourbières basses alcalines ; 91E0 Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*

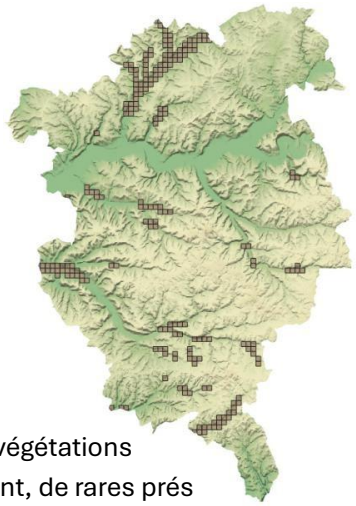


Figure 109 : Bas marais alcalin de la vallée du Caudeau (Hydrocotylo vulgaris-Schoenion nigricantis / 7230 Tourbières basses alcalines) - © CBNSA

Série de l'aulnaie-frênaie des sols neutres hygrophiles à nappe circulante sous climat humide (Biotope 327273)

Surface : 1011,7 ha soit 0,7 %





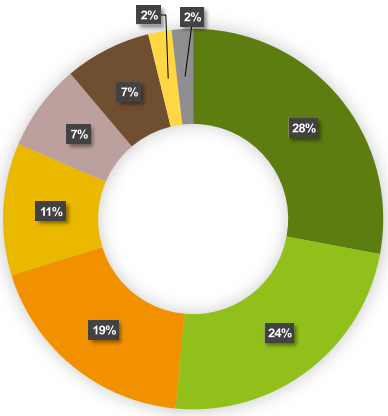
Diagnose écologique : Biotope des substrats limono-sableux des lits majeurs des cours d'eau secondaire du Grand Périgueux

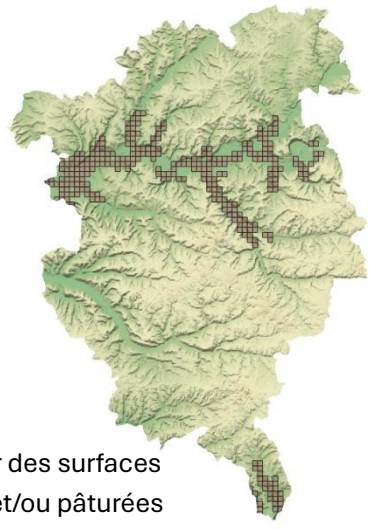
Végétations : Biotope caractérisé par une diversité de milieux qui s'expriment sur des surfaces quasiment égales : des forêts de feuillus (Alnion incanae), des prairies (fauchées et/ou pâturées) et des mégaphorbiaies qui accueillent localement des végétations d'intérêt (*Thalictro flavi-Filipendulion ulmariae, Bromion racemosi*). Ponctuellement, de rares prés à *Molinia caerulea* (*Scheuchzerio palustris-Caricetea fuscae*) s'observent en amont des petites vallées (Saint Geyrac, Vern, Beauronne). Ces habitats constituent de forts enjeux. Biotope parfois marqué par des cultures et des plantations de peupliers.

Habitat d'intérêt communautaire : *6410 Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion- caeruleae) ; 6430 Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin ; 91E0 Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*

Série de l'aulnaie-frênaie des sols neutres hygrophiles à nappe circulante sous climat subhumide (Biotope 327309)

Surface : 1721,3 ha soit 1,3 %





Diagnose écologique : Biotope des substrats limono-sableux des lits majeurs des principaux cours d'eau du Grand Périgueux (Isle et nord de la Dordogne).

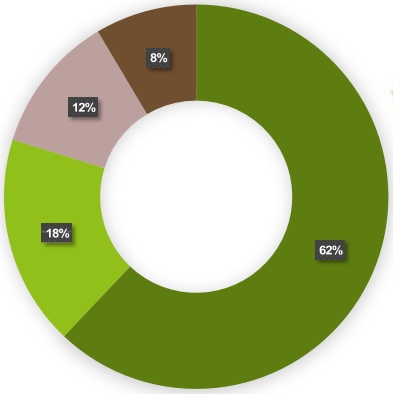
Végétations : Biotope caractérisé par une diversité de milieux qui s'expriment sur des surfaces quasiment égales : des forêts de feuillus (*Alnion incanae*), des prairies fauchées et/ou pâturées (*Agrostietea stoloniferae*) et des mégaphorbiaies qui accueillent localement des végétations d'intérêt (*Thalictro flavi-Filipendulion ulmariae*). Ces habitats constituent de forts enjeux. Biotope parfois marqué par des plantations de peupliers.

Habitat d'intérêt communautaire : *6430 Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin ; 91E0 Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*

Série de la chênaie à molinie des sols légèrement acides hygrophiles à nappe stagnante (Biotope 329577)

Surface : 48,7 ha soit <0,1 %

Diagnose écologique : Série de la chênaie pédonculée édaphohygrophile des sols acidiclines. Biotope des sols humides oligo-mésotrophiles, marqués par de forts contrastes hydriques, situé sur colluvions en têtes de bassin versant des plateaux du Périgord central.





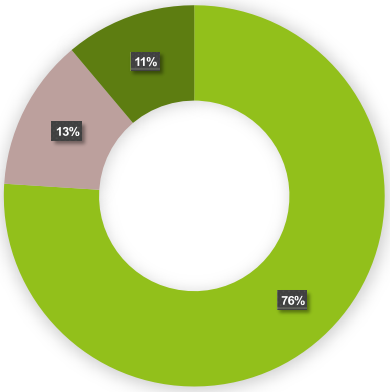
Végétations : Biotope dominé par des forêts matures et pionnières de type chênaie à molinie hygrophile légèrement acide et plus ponctuellement par des fourrés hauts denses. Les stades ouverts sont rares et se caractérisent par des pelouses de bas marais à *Molinia caerulea* tandis que les végétations annuelles sont caractérisées par la pelouse à Cidendie filiforme (*Cidendion filiformis*). Ces habitats représentent de forts enjeux de conservation. Biotope parfois marqué par des plantations de feuillus (Frênes, Chênes rouges).

Habitat d'intérêt communautaire : *3130 Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ ou des Isoeto-Nanojuncetea ; 6410 Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo- limoneux (Molinion-caeruleae)*

Série de la chênaie à molinie sur sols très acides hygrophiles à nappe stagnante (Biotope 330729)

Surface : 19,4 ha soit <0,1 %

Diagnose écologique : Biotope des sols très acides à engorgement marqué dès la surface. Biotope très ponctuel sur le Grand Périgueux, se localisant sur la marge orientale du territoire (forêt de Barade à Saint Antoine d'Auberoche). En Dordogne, ce biotope est plus largement présent dans le Périgord cristallin.





Végétations : Majoritairement boisé, dominé par des forêts pionnières et matures (*Molinio caeruleae-Quercion roboris*). Des physionomies mixtes de fourrés hauts sont régulièrement présents. Très ponctuellement, le pré à Carum verticillé et Molinie bleue (*Caro verticillati-Molinietum caeruleae*) a été observé au sein de ce biotope. Les landes humides à *Erica tetralix* et *Erica ciliaris* restent potentielles sur ce secteur.

Habitat d'intérêt communautaire : *4020 Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix ; 6410 Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion-caeruleae) ; 9190 Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à Quercus robur.*



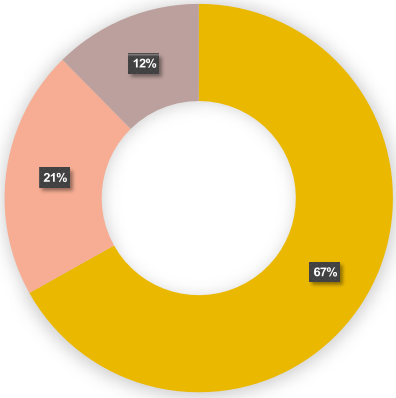
Figure 110 : Chênaie hygrophile à molinie (Molinio caeruleae-Quercion roboris / 9190 Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à Quercus robur) - © CBNSA

Les biotopes légèrement humides

Série de la chênaie-frênaie des sols basiphiles mésohygrophiles sous climat humide (Biotope 334185)

Surface : 7,4 ha soit <0,1 %

Diagnose écologique : Biotope des sols basiphiles moyennement engorgés en eau. Biotope très ponctuel sur le Grand Périgueux se limitant à quelques fonds de vallée du sud du territoire (Vern, Caudeau).





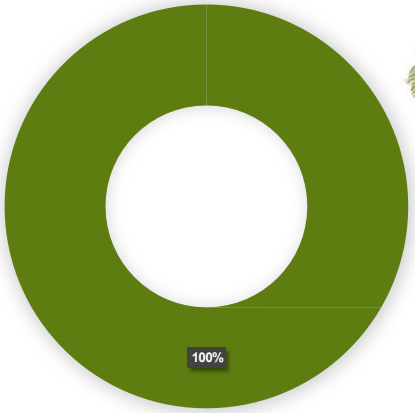
Végétations : Biotope dominé par les prairies fauchées (*Lino angustifolii-Oenanthenion pimpinelloidis*) qui constituent un habitat à fort enjeu. Les cultures annuelles occupent des surfaces importantes. Des fourrés hauts denses (*Pyro spinosae-Rubetalia ulmifolii*) ponctuent le paysage végétal de ce biotope.

Habitat d'intérêt communautaire : *6510 Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)*

Série de chênaie-frênaie des sols basiphiles mésohygrophiles sous climat subhumide (Biotope 334221)

Surface : 0,7 ha soit <0,1 %

Diagnose écologique : Biotope situé en fond de vallée sur sol basique légèrement humide sous climat chaud subhumide. Biotope localisé en un seul endroit au nord-ouest du Grand Périgueux près de la Chapelle-Gonaguet. *Des investigations de terrain complémentaires permettraient de mieux cerner l'écologie et la répartition de ce biotope.*





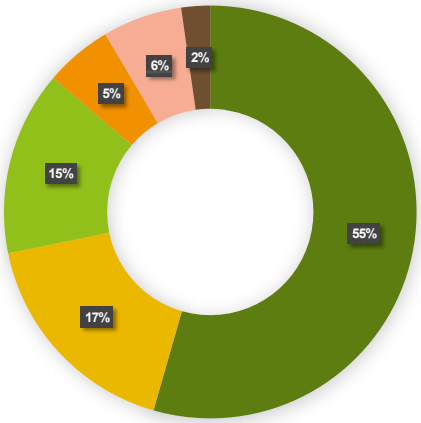
Végétations : Biotope dominé par les forêts (Groupement à *Pulmonaria affinis* et *Quercus robur*).

Habitat d'intérêt communautaire : Néant

Série de la chênaie des sols légèrement acides mésohygrophiles sous climat humide (Biotope 335337)

Surface : 42 ha soit <0,1 %

Diagnose écologique : Biotope des substrats sableux à limono-sableux à engorgement voire inondation hivernale, essentiellement présent dans le Périgord cristallin. Localisé sur la partie centrale du Grand Périgueux, sur les têtes de bassin versant.





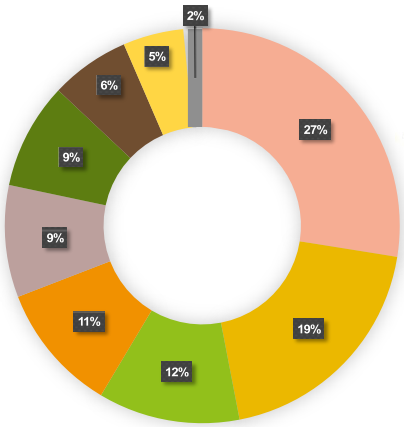
Végétations : Marqué principalement par des forêts matures de feuillus (*Frangulo dodonei-Quercion roboris* ou variation mésohygrophile du *Quercion pyrenaicae*) et secondairement des cultures. Physionomies minoritaires composées de prairies de fauche (*Lino angustifolii-Oenanthenion pimpinelloidis*) ou pâturées. Impacté par des cultures et des plantations de robiniers et de pins maritimes.

Habitat d'intérêt communautaire : *6510 Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)*

Série de la chênaie-frênaie des sols neutres mésohygrophiles sous climat humide (Biotope 335913)

Surface : 1055,8 ha soit 0,7 %

Diagnose écologique : Biotope des substrats sableux à limono- sableux à engorgement voire inondation hivernale, des moyennes vallées neutres. Biotope caractérisé par un bioclimat humide.





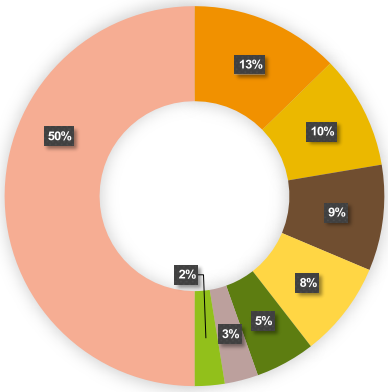
Végétations : Biotope diversifié mais fortement marqué par les cultures annuelles et prairies temporaires. Le paysage de ce biotope est composé de prairies fauchées (*Lino angustifolii-Oenanthenion pimpinelloidis*) et/ou pâturées en mosaïque avec des fourrés hauts (*Dioscoreo communis-Salicion atrocinereae*). Les forêts matures du *Fraxino excelsioris-Quercion roboris* occupent de faibles superficies.

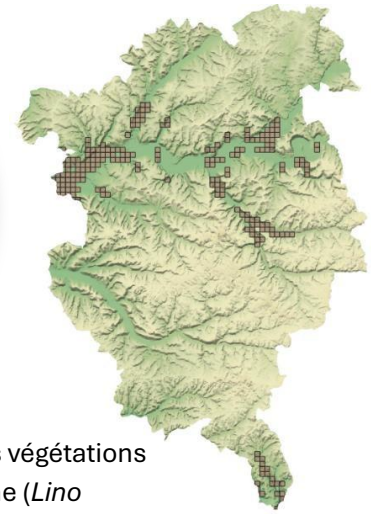
Habitat d'intérêt communautaire : *6430 Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin ; 6510 Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)*

Série de la chênaie des sols neutres mésohygrophiles sous climat subhumide (Biotope 335949)

Surface : 811,1 ha soit 0,6 %

Diagnose écologique : Biotope des terrasses des petites vallées et vallons plus ou moins encaissés. Biotope surtout concentré dans la vallée de l'Isle.





Végétations : Biotope majoritairement transformé (cultures et plantations). Les végétations naturelles et semi- naturelles se composent pour l'essentiel de prairies de fauche (*Lino angustifolii-Oenanthenion pimpinelloidis*) et de rares forêts matures de feuillus (*Rusco aculeati-Quercetum roboris*). Les mégaphorbiaies (*Impatienti nolitangere-Stachyion sylvaticae*) s'expriment ponctuellement mais représentent un fort enjeu de conservation.

Habitat d'intérêt communautaire : *6430 Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin ; 6510 Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)*



Figure 111 : Prairie de fauche mésohygrophile à Hordeum secalinum (Lino angustifolii-Oenanthenion pimpinelloidis / 6510 Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) dans la vallée du Vern)

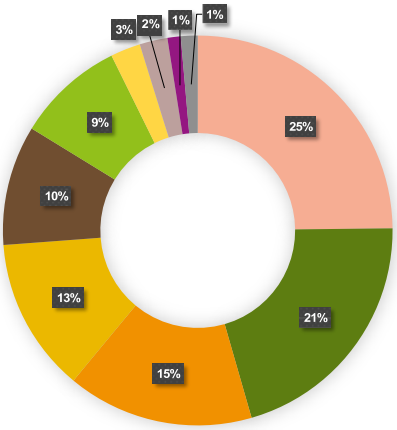
© CBNSA

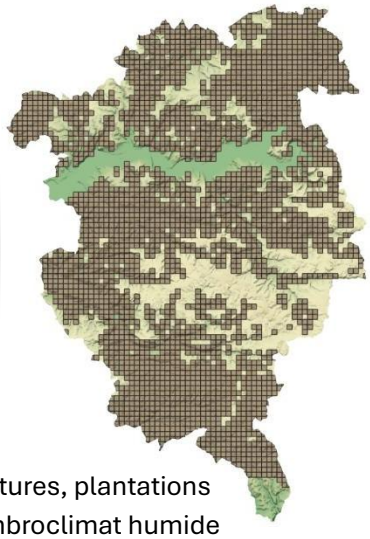
Les biotopes mésophiles

Série de la chênaie-charmaie (hêtraie) des sols basiques mésophiles sous climat humide (Biotope 337065)

Surface : 28 473,8 ha soit 21 %

Diagnose écologique : Biotope des climats humides des plateaux et versants calcaires des sols plus ou moins épais des coteaux du Ribéracois, du Périgord blanc, des causses périgourdins et de la Bessède.





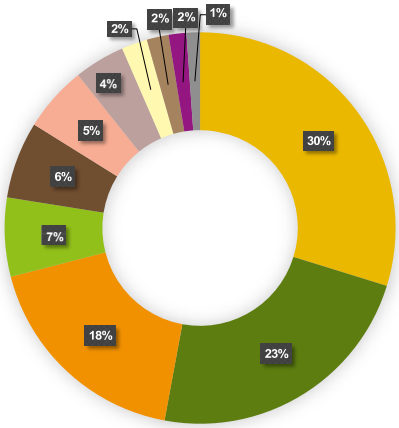
Végétations : Biotope principalement marqué par les activités anthropiques (cultures, plantations de résineux et de feuillus). Le Grand Périgueux se situant à la charnière entre l'ombroclimat humide et subhumide, les forêts matures de type chênaie-charmaie-hêtraie à *Garance (Rubio peregrinae-Fagetum sylvaticae)* s'expriment rarement dans le paysage végétal du biotope (topoclimat frais) et semblent remplacées par des chênaies- charmaies sous climat sec *(Carpinion betuli)* notamment sur les causses de Savignac et les plateaux calcaires du sud du territoire. Les prairies occupent des superficies notables, certaines prairies fauchées ayant un intérêt *(Brachypodio rupestris-Gaudinienion fragilis)*. Les pelouses et ourlets neutro-calcicoles d'intérêt *(Thesio humifusi- Koelerion pyramidatae, Trifolion medii)* sont minoritaires et se retrouvent régulièrement en mosaïque avec des prairies pâturées de coteaux et des fourrés mixtes de recolonisation du milieu suite à la déprise agricole.

Habitat d'intérêt communautaire : *6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) ; 6510 Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) ; 9130 Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum*

Série de la chênaie-charmaie des sols basiques mésophiles sous climat subhumide (Biotope 337101)

Surface : 1 000,9 ha soit 0,7 %

Diagnose écologique : Biotope se développant sur des sols plus ou moins épais des versants et plateaux calcaires sous climat chaud arrosé du Centre-Ouest.





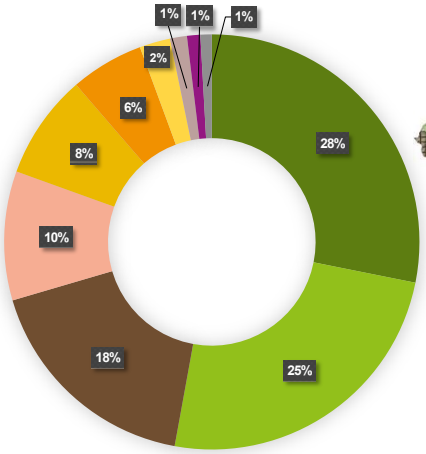
Végétations : Les prairies de fauche *(Brachypodio rupestris- Gaudinienion fragilis),* prairies pâturées et les forêts *(Viburno lantanae-Quercetum petraeae)* sont les physionomies majoritaires. Les pelouses calcicoles *(Thesio humifusi-Koelerion pyramidatae)* occupent des superficies moindres mais représentent un fort intérêt patrimonial. Biotope plus ou moins impacté par les plantations de résineux, les cultures et les vergers.

Habitat d'intérêt communautaire : *6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) [*sites d'orchidées remarquables] ; 6510 Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)*

Série de la chênaie des sols légèrement acides mésophiles sous climat humide (Biotope 338217)

Surface : 50 867,3 ha soit 37,4 %

Diagnose écologique : Biotope des sols bruns plus ou moins lessivés profonds légèrement acides des plateaux décalcifiés (argiles à silex) et des versants de pente faible à moyenne. Plus largement, ce biotope est assez commun dans le Centre-Ouest de la France.



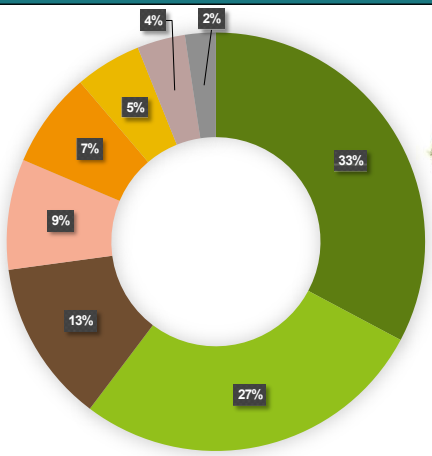


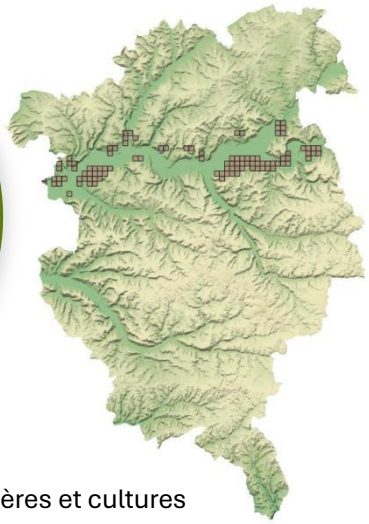
Végétations : Biotope majoritairement composé de forêts *(Lonicero periclymeni-Quercetum petraeae, Asphodelo albi-Quercetum pyrenaicae)* souvent à sylvofaciès de châtaigniers ou de pin maritime. Ce biotope comprend des prairies *du Brachypodio rupestris-Gaudinienion fragilis* et des pelouses du *Danthonio decumbentis-Serapiadion* linguae qui représentent un fort enjeu de conservation. Biotope régulièrement impacté par les plantations forestières et les cultures.

Habitat d'intérêt communautaire : *6230 Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) ; 6510 Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) ; 4030 Landes sèches européennes ; 9230 Chênaies galicio-portugaises à Quercus robur et Quercus pyrenaica*

Série de la chênaie-charmaie des sols légèrement acides mésophiles sous climat subhumide (Biotope 338253)

Surface : 445,3 ha soit 0,3 %





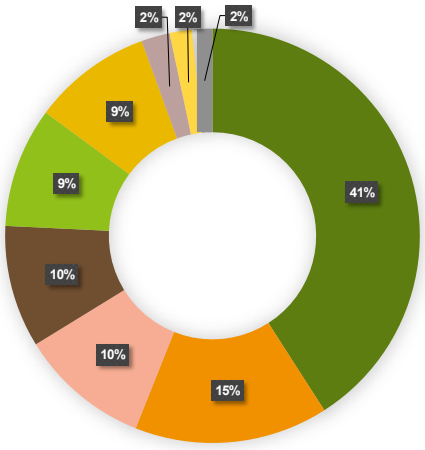
Diagnose écologique : Biotope des sols profonds légèrement acides, établi sur versants et reliefs de basse altitude, de climat chaud, à sécheresse estivale peu marquée. A l'échelle du Grand Périgueux, ce biotope se rencontre essentiellement aux abords de la vallée de l'Isle. Plus largement, ce biotope est assez commun dans le Centre-Ouest de la France.

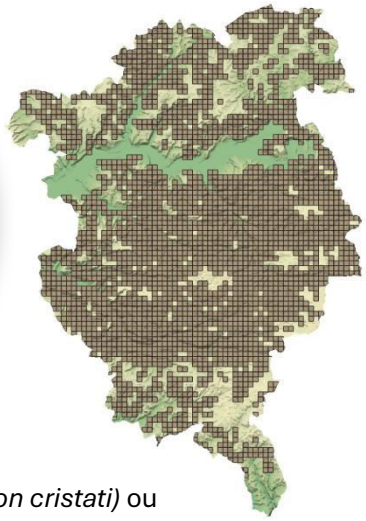
Végétations : Biotope constitué de forêts matures à dominance de feuillus *(Carpinion betuli)* et de forêts pionnières. Les milieux cultivés (plantations forestières et cultures notamment) occupent des superficies importantes tandis que les prairies pâturées *(Cynosurion cristati)* et prairies fauchées *(Brachypodio rupestris-Gaudinienion fragilis)* sont moins représentées.

Habitat d'intérêt communautaire : *6230 Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) ; 4030 Landes sèches européennes.*

Série de la chênaie-charmaie (hêtraie) des sols neutres mésophiles sous climat humide (Biotope 338793)

Surface : 811,1 ha soit 0,6 %





Diagnose écologique : Biotope des versants, bas de pentes et fonds de vallons secs sur sols profonds neutroclines de basse altitude sous climat chaud sans sécheresse estivale marquée.

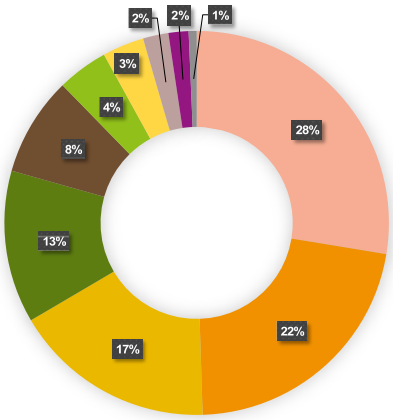
Végétations : Biotope dominé par les forêts matures *(Rubio peregrinae-Fagetum sylvaticae, Rusco aculeati-Fagetum sylvaticae)* et les prairies pâturées *(Cynosurion cristati)* ou fauchées *(Brachypodio rupestris-Gaudinienion fragilis)*. Biotope transformé par des cultures et des plantations. En raison de l'exploitation forestière, les forêts présentent fréquemment des sylvofaciès où le Hêtre *(Fagus sylvatica)* est rare ou absent (taillis de *Carpinus betulus)*.

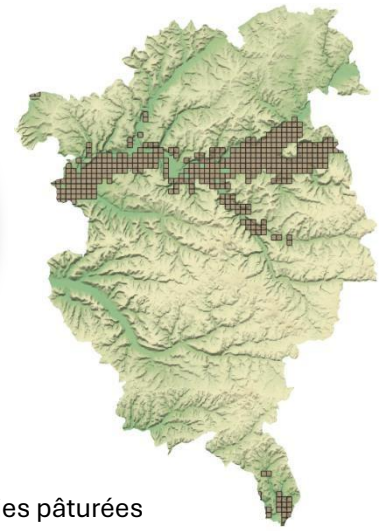
Habitat d'intérêt communautaire : *6510 Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) ; 9130 Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum*

Série de la chênaie-charmaie des sols neutres mésophiles sous climat subhumide (Biotope 338829)

Surface : 2 420,6 ha soit 1,8 %

Diagnose écologique : Biotope caractérisé par diverses situations topographiques, sur substrats siliceux ou calcaires, sous climat chaud. Sur le Grand Périgueux, ce biotope est essentiellement cantonné à la vallée de l'Isle et de l'Auvézère.





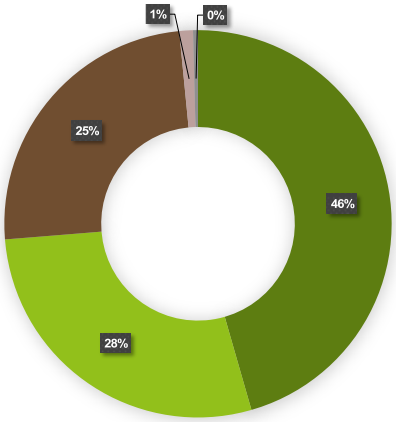
Végétations : Biotope majoritairement transformé (cultures et plantations). Les végétations naturelles et semi-naturelles se composent pour l'essentiel de prairies pâturées *(Cynosurion cristati)* et de prairies de fauche *(Brachypodio rupestris-Gaudinienion fragilis)* et dans une moindre mesure, de forêts matures de feuillus *(Carpinion betuli)*.

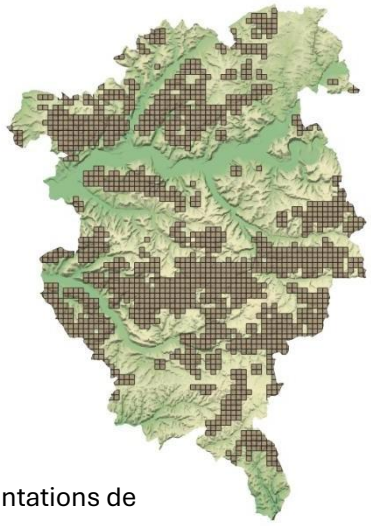
Habitat d'intérêt communautaire : *6510 Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis).*

Série de la chênaie des sols très acides mésophiles sous climat humide (Biotope 339369)

Surface : 16 393,5 ha soit 12 %

Diagnose écologique : Biotope caractérisé par des substrats sableux ou sablo-argileux sous climat chaud des Landes de Gascogne et de la Double. Sur le Grand Périgueux, ce biotope est essentiellement restreint aux plateaux sur sols planosoliques ou lessivés sablo-argileux.





Végétations : Biotope essentiellement boisé, composé de forêts matures *(Quercion pyrenaicae)* et de forêts pionnières. Biotope souvent transformé en plantations de résineux à *Pinus pinaster*. Les pelouses annuelles *(Thero-Airion)* et vivaces *(Agrostion curtisii)* et les landes *(Ulicion minoris)*, bien que minoritaires, représentent un fort enjeu de conservation.

Habitat d'intérêt communautaire : *4030 Landes sèches européennes ; 6230 Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) ; 9230 Chênaies galicio-portugaises à Quercus robur et Quercus pyrenaica*



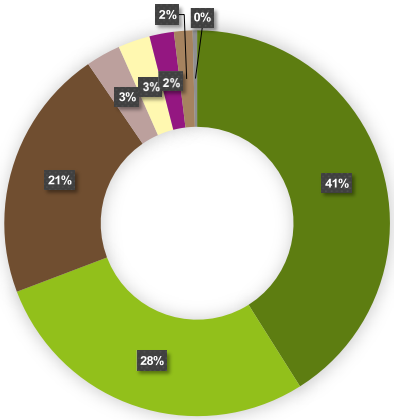
Figure 112 : Chênaie-charmaie mésophile de fond de vallon (Carpino betuli–Fagetea sylvaticae) - © CBNSA

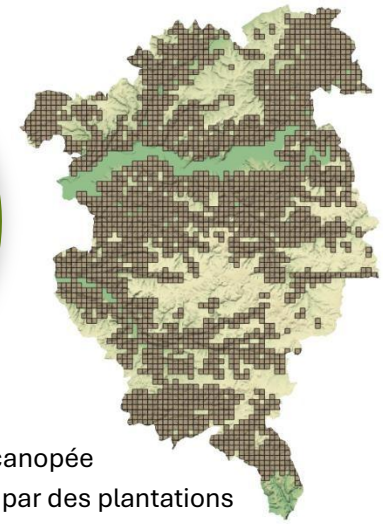
Les biotopes assez secs

Série de la chênaie pubescente des sols basiques mésoxérophiles sous climat humide (Biotope 316905)

Surface : 11 531 ha soit 8,4 %

Diagnose écologique : Biotope des sols superficiels des versants exposés au soleil sous climat chaud et humide. Il se développe essentiellement sur les coteaux calcaires. Ce biotope se maintient au sein de l'étage planitiaire sur l'ensemble des versants des vallées du Grand Périgueux.



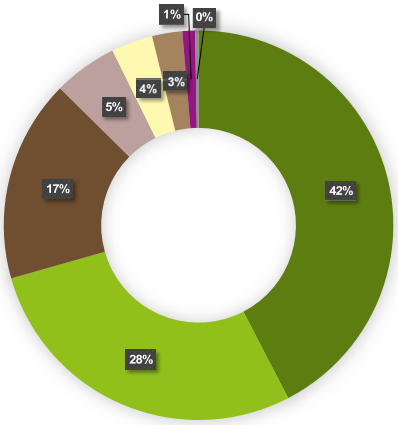


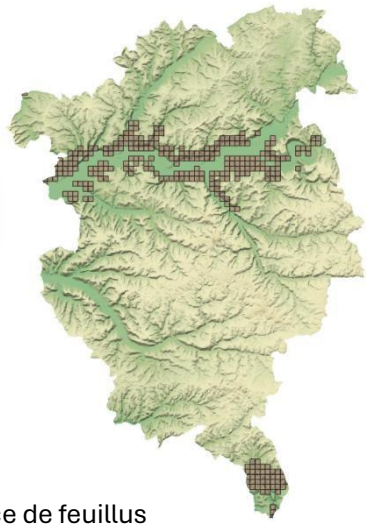
Végétations : Le biotope est caractérisé principalement par des boisements à canopée plus ou moins dense *(Quercion pubescentis-petraeae)*. Ce biotope est impacté par des plantations de résineux. Plus ponctuellement, ce biotope est marqué par des fourrés hauts mixtes en mosaïque avec des pelouses *(Festucion auquieri-marginatae)* et ourlets calcicoles *(Geranion sanguinei)*. Ce biotope abrite également de rares pelouses annuelles calcicoles *(Stipo capensis-Trachynietea distachyae)*.

Habitat d'intérêt communautaire : *6210 Pelouses sèches ; semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) [*sites d'orchidées remarquables] ; 6220 Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea*

Série de la chênaie pubescente des sols basiques mésoxérophiles sous climat subhumide (Biotope 316941)

Surface : 1 163 ha soit 0,8 %





Diagnose écologique : Biotope caractérisé par des sols superficiels des versants plus ou moins accidentés, exposés au soleil. Biotope caractérisé par un climat chaud dont la distribution se limite aux versants surplombant la vallée de l'Isle et du nord de la vallée de la Dordogne. Plus largement, ce biotope est présent sur les coteaux adjacents des principales vallées alluviales du Centre-Ouest de la région Nouvelle-Aquitaine.

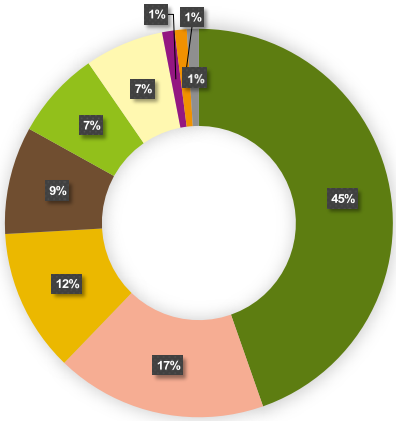
Végétations : Biotope majoritairement dominé par de la forêt mature à dominance de feuillus *(Quercion pubescentis-petraeae),* des cultures et dans une moindre mesure, par des plantations forestières (résineux). Les fourrés hauts denses et fourrés mixtes *(Rubo ulmifolii-Viburnion lantanae)* et les pelouses permanentes vivaces *(Festucion auquieri-marginatae)* s'y développent ponctuellement. Très rarement, des pelouses annuelles basiphiles *(Stipo capensis-Trachynietea distachyae)* et des pelouses crassulescentes à Orpins *(Sedum sp.) (Sedo albi-Scleranthetea biennis)* sont observables sur les affleurements calcaires.

Habitat d'intérêt communautaire : *6110 Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alysso-Sedion albi ; 6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) [*sites d'orchidées remarquables] ; 6220 Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea ; 5130 Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires*.

Série de la chênaie verte des sols basiques mésoxérophiles sous climat subhumide subméditerranéen (Biotope 317325)

Surface : 891,3 ha soit 0,7 %

Diagnose écologique : Biotope des sols superficiels sous climat chaud subméditerranéen. Biotope situé sur les versants jouxtant la vallée de la Dordogne. Plus largement, à l'échelle départementale, ce biotope est présent dans la vallée de la Vézère en limite du Quercy.





Végétations : Biotope potentiellement dominé par de la forêt mature à dominance de feuillus (*Quercion pubescentis* à *Quercus ilex*) et secondairement, des vignes. Les prairies fauchées et pâturées occupent également des superficies notables. Les pelouses permanentes vivaces constituent un fort enjeu et les végétations herbacées hautes s'y développent ponctuellement en raison de la déprise agricole des coteaux calcaires.

Habitat d'intérêt communautaire : *6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco- Brometalia) [*sites d'orchidées remarquables] ; 6510 Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) ; 9340 Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia*.



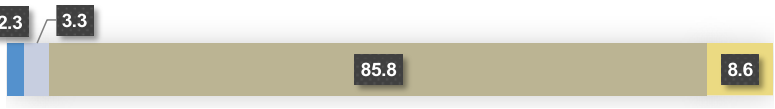
Figure 113 : Pelouses calcicoles mésoxérophiles à Paunat (Festucion auquieri-marginatae/6210 Pelouses sèches semi- naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco- Brometalia)) - © CBNSA

Catalogue consolidé des physionomies du Grand Périgueux

Les pages suivantes présentent un catalogue des biotopes présents sur le Grand Périgueux sous forme de fiches suivant le schéma suivant :

Nom du poste physionomique (code de la physionomie)

* 

** 

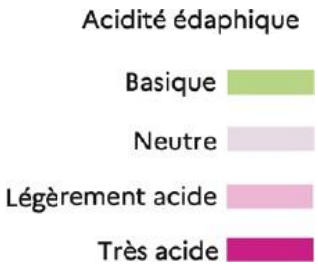
*** 

Surface : 152,5 ha soit 0,1 %

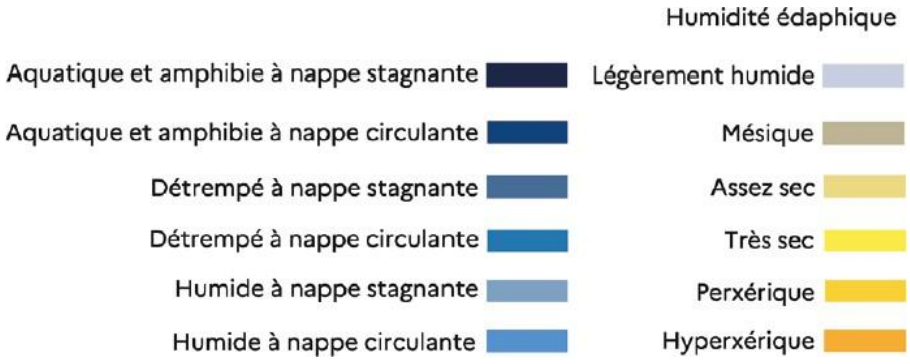
Description de la physionomie : Description de la physionomie sur la base d'une définition consensuelle à l'échelle nationale incluant les spécificités du Grand Périgueux.

Écologie et répartition : Distribution de la physionomie dans les différents biotopes en s'appuyant sur les histogrammes des deux paramètres de biotope ci-dessus. Description de la répartition géographique.

* graphiques représentant la part des différentes modalités d'acidité édaphique des biotopes dans lesquels cette physionomie de végétation s'exprime (en %)

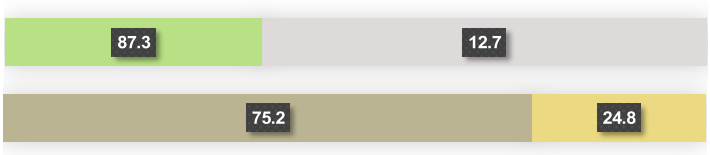


** graphiques représentant la part des différentes modalités d'humidité édaphique des biotopes dans lesquels cette physionomie de végétation s'exprime (en %)



*** Répartition de la physionomie par maille de 500 m à l'échelle du Grand Périgueux.

Minéral (2200)



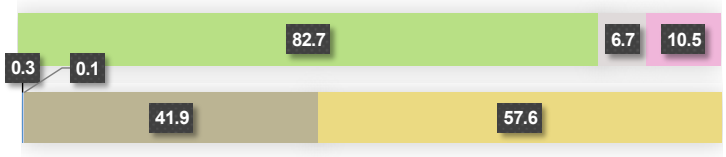


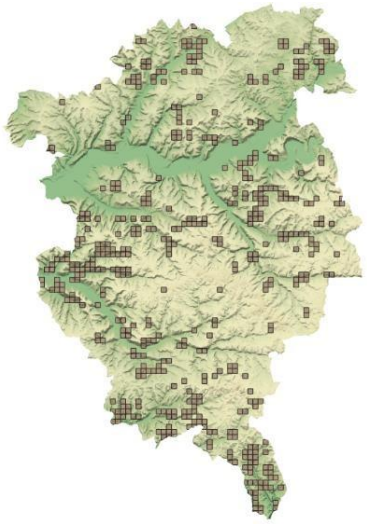
Surface : 15,3 ha soit 0,01 %

Description de la physionomie : Physionomie non ou peu couverte par la végétation, dominée par le substrat minéral nu ou par une végétation très clairsemée pratiquement indétectable par analyse d'images satellite.

Écologie et répartition : Physionomie présente majoritairement en carrière ou sur de récentes zones de coupe à blanc. Physionomie affectionnant essentiellement les biotopes basiques à neutres et secs à mésophiles. Plus ponctuellement, cette physionomie se retrouve en mosaïque avec des pelouses et ourlets sur les coteaux calcaires.

Pelouse (3100)



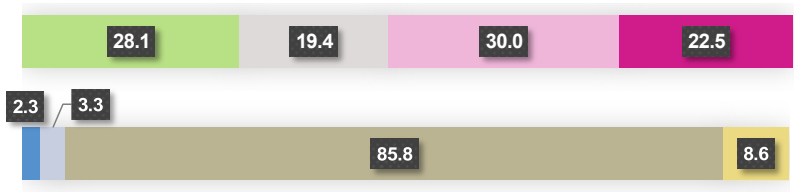


Surface : 705,1 ha soit 0,5 %

Description de la physionomie : Physionomie dominée par une végétation herbacée vivace naturellement basse, à faible production de biomasse due à des conditions édaphiques pauvres en élément nutritifs (milieu oligotrophe, sècheresse, etc.) ou à des conditions climatiques défavorables à l'activité photosynthétique (températures très basses, photopériode courte, etc.).

Écologie et répartition : Les pelouses vivaces sont majoritairement présentes sur les biotopes basiques principalement mésophiles à assez secs. Elles sont réparties sur l'ensemble du Grand Périgueux mais s'expriment en général sur de très faibles superficies en contexte de coteaux ou de causses calcaires.

Végétation herbacée haute (3200)



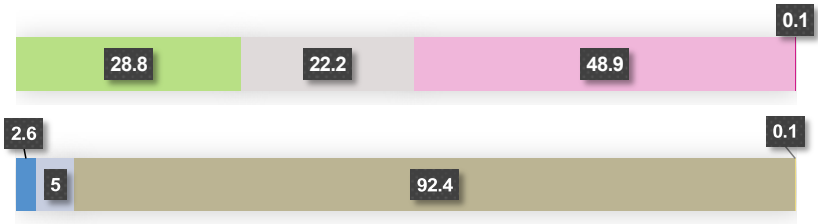


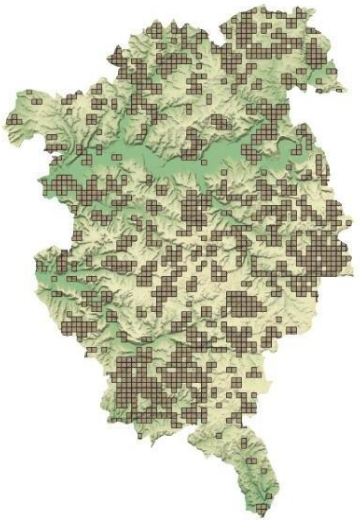
Surface : 152,5 ha soit 0,1 %

Description de la physionomie : Physionomie dominée par une végétation herbacée vivace naturellement élevée (cariçaie, mégaphorbiaie roselière...etc), à forte production de biomasse, dont les espèces ont généralement un port ramifié, avec des feuilles caulinaires nombreuses et une inflorescence souvent de grande taille.

Écologie et répartition : Majoritairement présentes sur les biotopes mésophiles acides à basiphiles, les végétations herbacées hautes occupent de faibles superficies bien que réparties sur l'ensemble du territoire. Les végétations de mégaphorbiaies, cariçaies et roselières sont rarement modélisées malgré que leur présence soit avérée sur ce territoire.

Prairie indéterminée (3300)



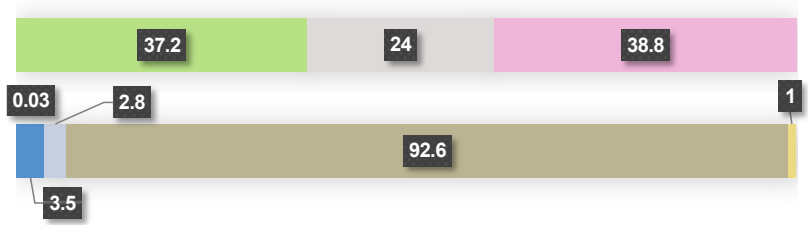


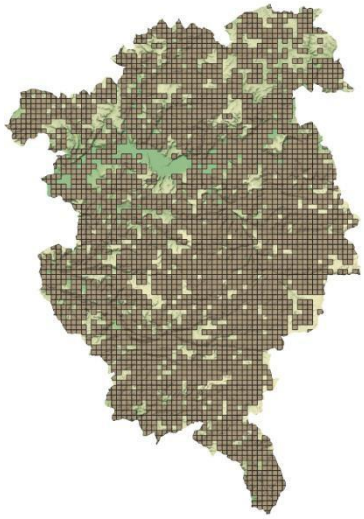
Surface : 2 494,8 ha soit 1,8 %

Description de la physionomie : Physionomie dominée par une végétation herbacée vivace à production de biomasse moyenne à forte due à des conditions édaphiques peu contraignantes, mais au développement vertical contraint par les activités agropastorales (fauche, pâturage).

Écologie et répartition : Physionomie développée aussi bien sur des biotopes peu acides à basiques, essentiellement sur les secteurs mésophiles.

Prairie fauchée (3301)



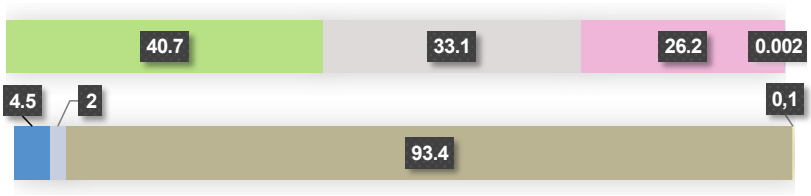


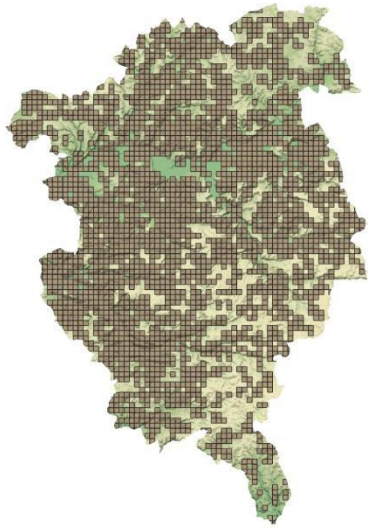
Surface : 10 780,9 ha soit 7,9 %

Description de la physionomie : Sous-ensemble de la physionomie parente, dont le développement vertical est contraint par l'activité de fauche. La fauche produit des paysages assez homogènes à l'échelle parcellaire, avec peu de végétations associées à la végétation prairiale sensu stricto.

Écologie et répartition : Les prairies fauchées s'expriment sur une large gamme d'acidité (peu acide à basique) et se développent sur différents degrés d'humidité édaphique depuis les biotopes humides jusqu'aux biotopes assez secs mais préférentiellement sur des biotopes mésophiles (versants et plateaux en grande majorité). Les prairies de fauches sont répandues sur le territoire du Grand Périgueux.

Prairie pâturée (3302)



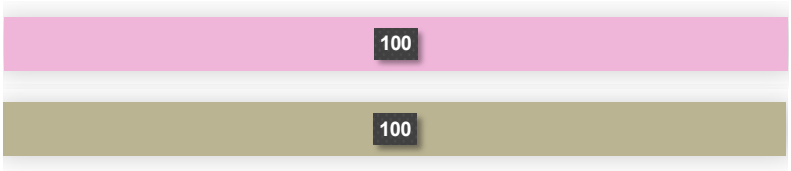


Surface : 11 207,8 ha soit 8,2 %

Description de la physionomie : Sous-ensemble de la physionomie parente, dont le développement vertical est contraint par l'activité de pâturage. Le pâturage produit des paysages hétérogènes à l'échelle parcellaire, avec des entrées de pâture hébergeant des végétations piétinées, des reposoirs à bétail dont la végétation est celle d'une friche nitrophile, des abreuvoirs aux végétations aquatiques et amphibies, des rochers, des fourrés ponctuels, etc.

Écologie et répartition : Très répandue sur l'ensemble du Grand Périgueux préférentiellement sur les biotopes mésophiles peu acides à basiphiles.

Fourré bas (4100)





Surface : 2,1 ha soit <0,1 %

Description de la physionomie : Physionomie dominée par une végétation de chaméphytes (landes), dans des conditions contraignantes d'un point vue édaphique (pauvreté en nutriments, sécheresse, salinité) ou climatique (températures très basses, photopériode courte, etc.).

Écologie et répartition : Très rares sur le Grand Périgueux, les fourrés bas sont présents uniquement dans les biotopes peu acides dans le secteur de Niversac. Les landes mésophiles sont les plus représentées. En contexte très acide, les landes mésophiles ne sont pas modélisées bien que leur présence soit avérée car elles sont très ponctuelles ou en mosaïque avec des plantations de *Pinus pinaster*.

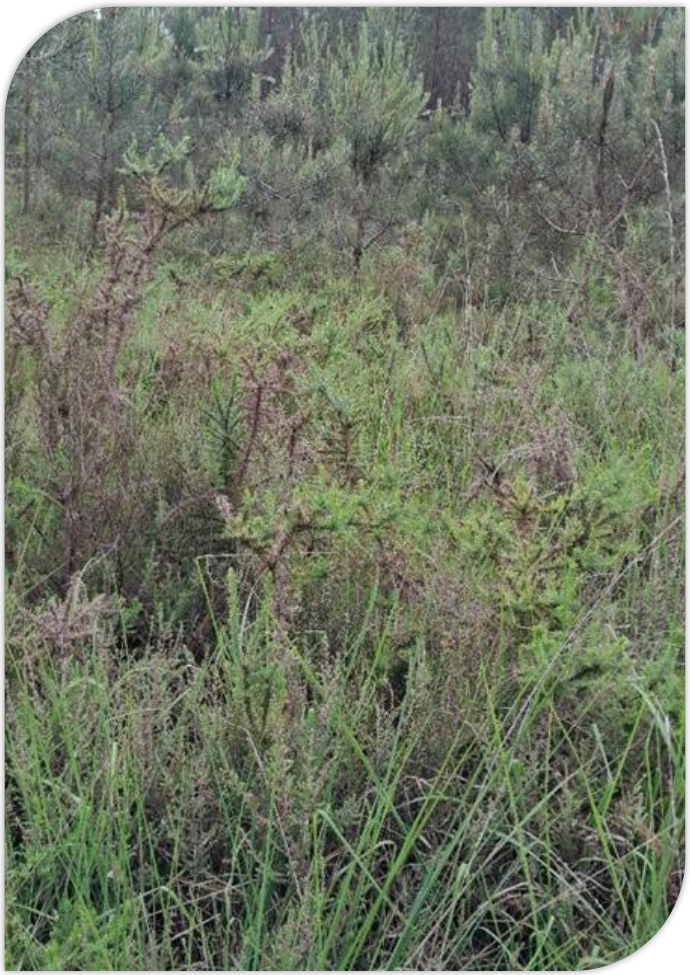
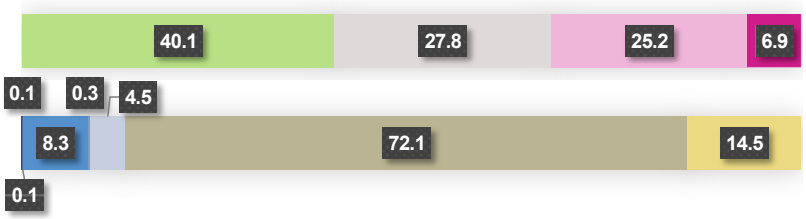
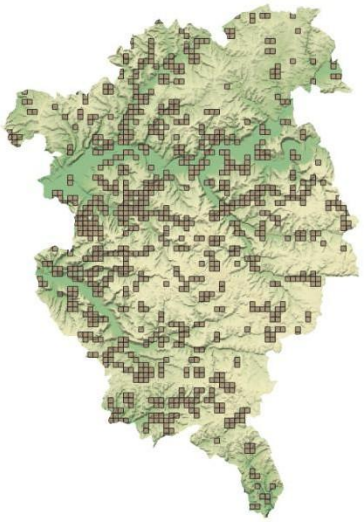


Figure 114 : Lande thermo-atlantique acidiphile mésophile (Arrhenathero thorei-Ericetum ciliaris ericetosum cinereae /4030 Landes sèches européennes) - © CBNSA

Fourré haut mixte (4200)



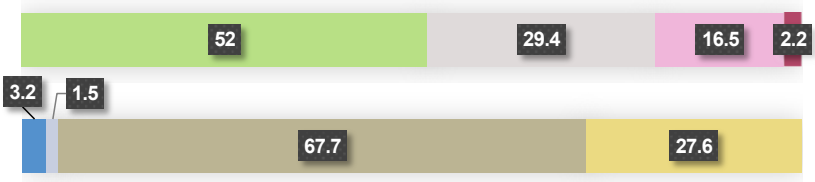


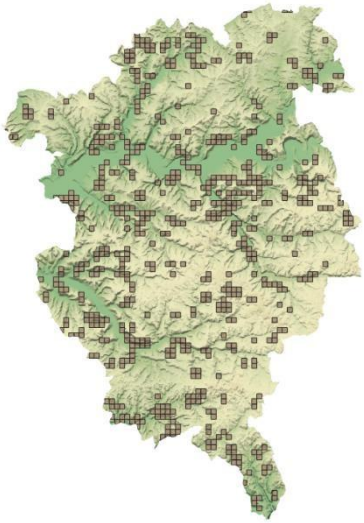
Surface : 2 740,4 ha soit 2 %

Description de la physionomie : Physionomie mixte, associant des végétations herbacées hautes et des végétations arbustives, et parfois d'autres végétations (souvent des végétations de pelouses ou de prairies, des fourrés bas, des éléments ponctuels de forêt pionnière...).

Écologie et répartition : Physionomie bien représentée sur les biotopes neutres à basiques (contexte de recolonisation par des ourlets et des fourrés sur coteaux calcicoles) mais se développant également sur des biotopes acides à peu acides. Physionomie se développant dans les différents degrés d'humidité édaphique des biotopes bien qu'observable préférentiellement sur les biotopes mésophiles, à l'échelle du territoire.

Fourré haut dense (4300)



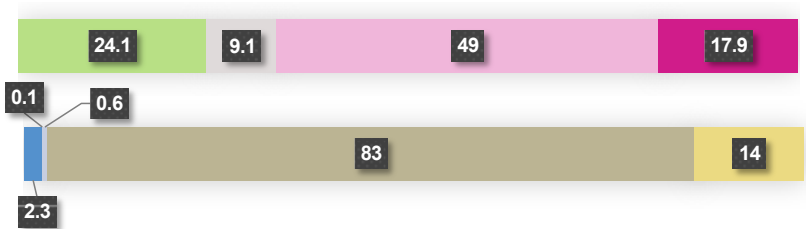


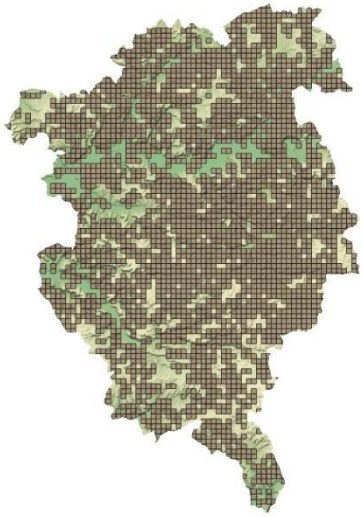
Surface : 765,7 ha soit 0,6 %

Description de la physionomie : Physionomie dominée par une végétation d'arbustes et d'arbrisseaux de type nanophanérophytes.

Écologie et répartition : Essentiellement présents sur les biotopes neutres et basiques ainsi, et dans une moindre mesure, que sur les biotopes acides. Physionomie répartie sur différents niveaux d'humidité, allant des fourrés sur biotopes secs et mésophiles (optimum) aux fourrés marécageux sur biotopes hygrophiles.

Forêt pionnière (5100)



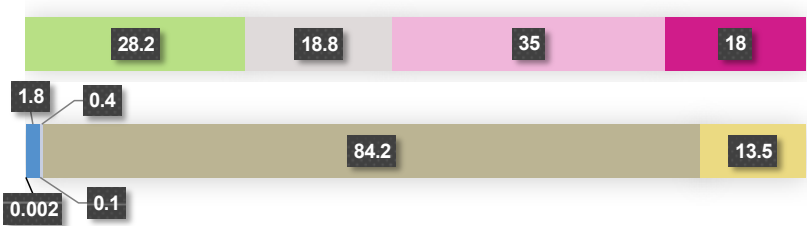


Surface : 25 943,5 ha soit 19,1 %

Description de la physionomie : Physionomie dominée par une végétation dont la strate arborescente est moyennement haute (7 à 15 m environ) et peu dense, de telle manière que la flore herbacée du sous-bois et des milieux associés est peu différente de la flore des milieux ouverts.

Écologie et répartition : Physionomie couvrant de grandes surfaces sur les biotopes mésophiles, acides à légèrement acides. Les forêts pionnières colonisent aussi des biotopes neutres à basiques dans le centre et le nord-est du territoire.

Forêt mature de feuillus (5212)



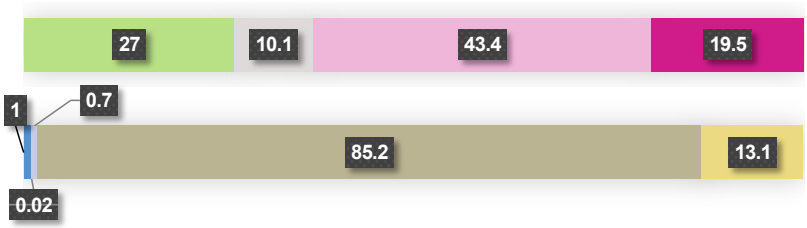


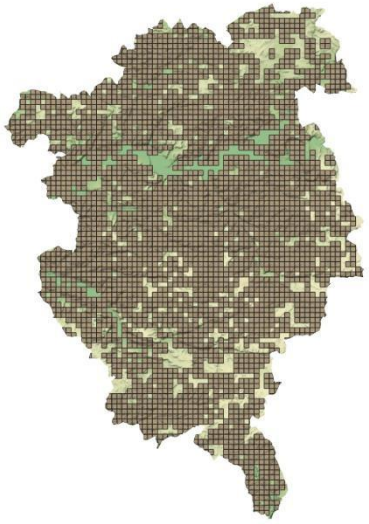
Surface : 41 503,6 ha soit 30,5 %

Description de la physionomie : Sous-ensemble de la physionomie parente (5210), avec couverture majoritaire de feuillus mais excluant les plantations.

Écologie et répartition : Physionomie dominante du Grand Périgueux. Les forêts matures de feuillus se répartissent essentiellement sur les biotopes mésophiles acides à basiques. Plus ponctuellement, les forêts matures se développent au sein de biotopes légèrement humides à humides.

Plantations forestières (5220)



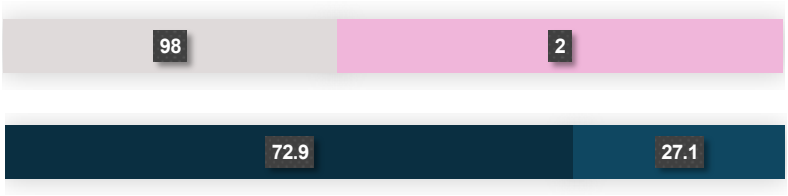


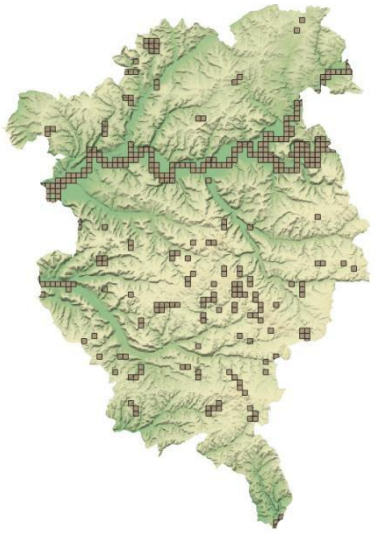
Surface : 20 758,3 ha soit 15,3 %

Description de la physionomie : Physionomie liée à la plantation de ligneux assez denses, de plus de 5 mètres de haut.

Écologie et répartition : Physionomie surfacique sur le territoire, largement dominée par les plantations de résineux de Pinus pinaster (contexte acide), Pinus sylvestris et Pinus nigra (contexte calcaire). Physionomie qui s'exprime sur une large gamme d'acidité et préférentiellement sur les biotopes mésophiles. Ailleurs, les plantations de feuillus sont représentées par des plantations de chênes rouges, des robineraies sur les biotopes mésophiles et par des peupleraies sur les biotopes humides à détrempés.

Surface en eau (6000)



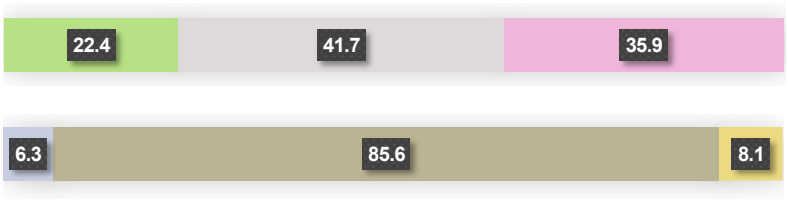


Surface : 1 933,1 ha soit 1,4 %

Description de la physionomie : Physionomie liée à la présence d'une lame d'eau libre colonisée ou non par des végétations aquatiques et amphibies.

Écologie et répartition : Présentes essentiellement sur des biotopes neutres le long des cours d'eau de l'Isle et de l'Auvézère (contexte d'eau courante) et neutres à légèrement acides dans les secteurs nord-ouest et centre du Grand Périgueux. Dans la partie centrale, il s'agit de plans d'eau majoritairement à vocation agricole.

Autre culture permanente (7100)



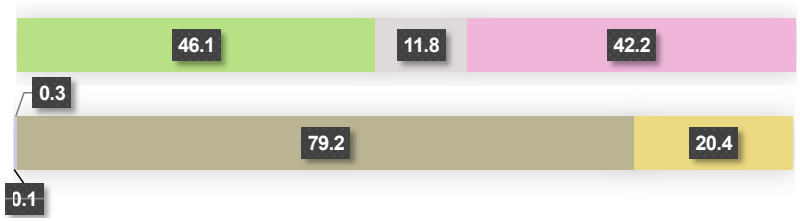


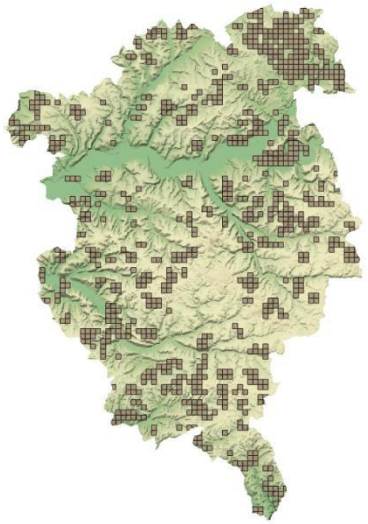
Surface : 14,1 ha soit <1 %

Description de la physionomie : Culture permanente de plantes ligneuses autre que les vergers, vignobles et plantations forestières.

Écologie et répartition : Physionomie présente sur les biotopes majoritairement mésophiles et sur une large gamme d'acidité édaphique (peu acides à basiphiles).

Verger (7200)



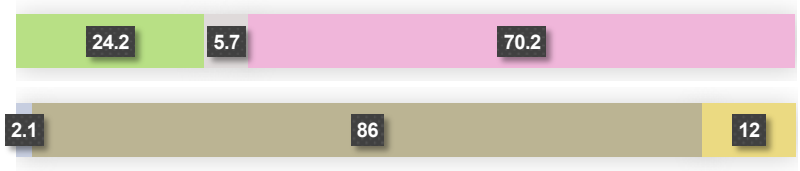


Surface : 1 260,7 ha soit <1 %

Description de la physionomie : Physionomie correspondant aux parcelles de vergers.

Écologie et répartition : Physionomie répartie sur l'ensemble du territoire. Essentiellement présente sur les biotopes mésophiles peu acide à basique.

Vigne (7300)



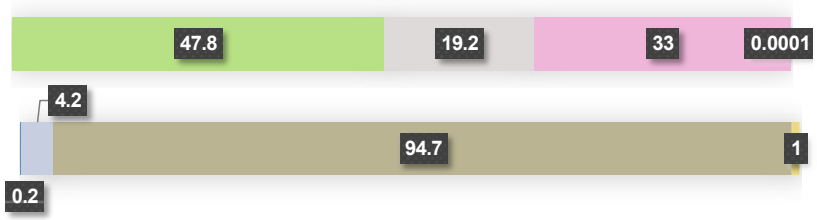


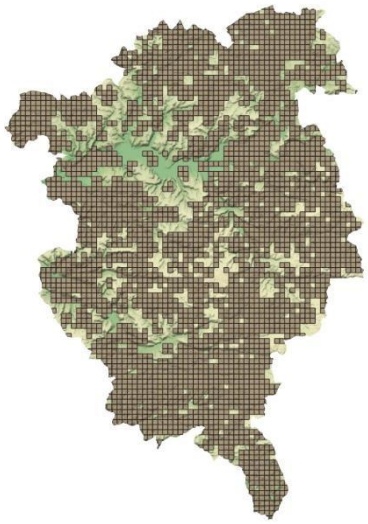
Surface : 113,4 ha soit <1 %

Description de la physionomie : Physionomie correspondant aux parcelles de vignobles.

Écologie et répartition : Essentiellement présente dans le sud-ouest du département où la physionomie marque le paysage du Périgord bergeracois. Physionomie occupant majoritairement les biotopes mésophiles, neutres à basiques du Grand Périgueux.

Culture annuelle ou prairie temporaire (8000)





Surface : 15 625,6 ha soit 11,5 %

Description de la physionomie : Cultures annuelles ou prairies retournées dans l'année.

Écologie et répartition : Les cultures annuelles sont majoritairement présentes sur des biotopes neutres à basiques et mésophiles à assez secs. Cette physionomie correspond aux grandes surfaces de monocultures intensives. Physionomie également bien représentée sur le reste du territoire sur les biotopes légèrement acides, mésophiles à humides.

Zone bâtie et autre surface artificielle (9999)

Non détaillé

Cartographie des habitats EUNIS

Une fois la carte des habitats CarHab actualisée, l'objectif a été de produire les cartographies des habitats EUNIS et des habitats d'intérêt communautaire. Elles se sont appuyées sur le Catalogue de la végétation de Nouvelle-Aquitaine (Lafon *et al.* 2024) qui permet les correspondances vers la classification EUNIS.

La table des correspondances élaborée pour le département de la Dordogne a été mise à jour et ajustée au territoire du Grand Périgueux, puis jointe à la cartographie des habitats CarHab actualisée afin de produire deux cartes distinctes : celle des habitats EUNIS et celle des habitats d'intérêt communautaire. À noter que seuls l'habitat EUNIS et l'habitat d'intérêt communautaire dominant (habitat majoritaire) ont été conservés dans la table attributaire. Les autres habitats trop anecdotiques n'ont pas été intégrés à la cartographie. Pour les habitats aquatiques à nappe stagnante, aucun habitat d'intérêt communautaire n'a été retenu pour deux raisons : d'une part, parce que les prospections n'ont pas permis d'avoir une vision globale des végétations pouvant s'y développer, et d'autre part, parce que la majorité des biotopes aquatiques à nappe stagnante présents sur le territoire correspondent à des étangs artificiels.

Les différents habitats EUNIS inventoriés et cartographiés sur le Grand Périgueux sont présentés ci-après (Figure 116 et Tableau 1). Au total, 60 habitats EUNIS ont été identifiés et cartographiés. Les cartographies des

habitats EUNIS à l'échelle communale sont présentés dans le document annexe[1].

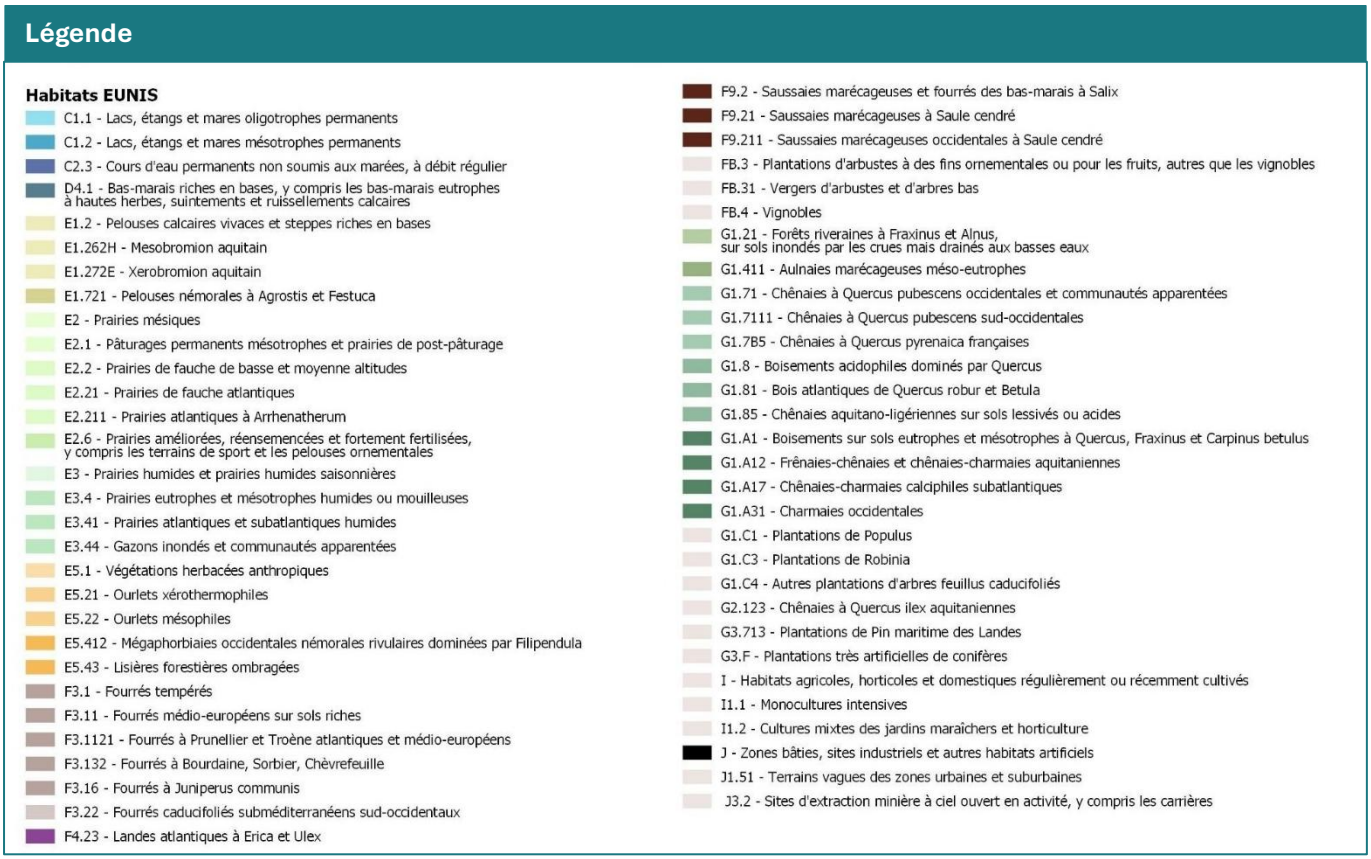


Figure 115 : Légende de la cartographie des habitats EUNIS du Grand Périgueux

[1] Le document « Annexe – ABC du Grand Périgueux » est un autre document qui regroupe toutes les annexes du Rapport général

Carte des habitats EUNIS



Figure 116 : Cartographie des habitats EUNIS du Grand Périgueux (sources : CBNSA, PatriNat,EVS-ISTHME)

Habitats	Codes et libellés des habitats EUNIS	Surface (en ha)	%
Habitats aquatiques	C1.1 - Lacs, étangs et mares oligotrophes permanants	19,00	0,02
	C1.2 - Lacs, étangs et mares mésotrophes permanents	123,90	0,1
	C2.3 - Cours d'eau permanents non soumis aux marées, à débit régulier	235,40	0,3
Habitats de tourbières	D4.1 - Bas-marais riches en bases, y compris les bas-marais eutrophes à hautes herbes, suintements et ruissellements calcaires	14,20	0,02
Habitats pelousaires	E1.2 - Pelouses calcaires vivaces et steppes riches en bases	23,70	0,03
	E1.262H - Mesobromion aquitain	162,30	0,2
	E1.272E - Xerobromion aquitain	306,30	0,3
	E1.721 - Pelouses némorales à *Agrostis* et *Festuca*	67,70	0,1
Habitats prairiaux	E2 - Prairies mésiques	2 379,90	2,6
	E2.1 - Pâturages permanents mésotrophes et prairies de postpâturage	6 578,30	7,1
	E2.2 - Prairies de fauche de basse et moyenne altitude	110,50	0,1
	E2.21 - Prairies de fauche atlantiques	201,80	0,2
	E2.211 - Prairies atlantiques à *Arrhenatherum*	8 551,80	9,2
	E2.6 - Prairies améliorées, réensemencées et fortement fertilisées, y compris les terrains de sport et les pelouses ornementales	2 097,40	2,3
	E3 - Prairies humides et prairies humides saisonnières	29,60	0,03
	E3.4 - Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses	37,00	0,04
	E3.41 - Prairies atlantiques et subatlantiques humides	362,20	0,4
	E3.44 - Gazons inondés et communautés apparentées	253,10	0,3
Habitats d'ourlets et de friches	E5.1 - Végétations herbacées anthropiques	9,70	0,01
	E5.21 - Ourlets xérothermophiles	9,60	0,01
	E5.22 - Ourlets mésophiles	74,40	0,1
	E5.412 - Mégaphorbiaies occidentales némorales rivulaires dominées par *Filipendula*	1,80	0,002
	E5.43 - Lisières forestières ombragées	2,20	0,002
Habitats landicoles et de fourrés	F3.1 - Fourrés tempérés	430,80	0,5
	F3.11 - Fourrés médio-européens sur sols riches	468,70	0,5
	F3.1121 - Fourrés à Prunellier et Troène atlantiques et médio-européens	377,90	0,4
	F3.132 - Fourrés à Bourdaine, Sorbier, Chèvrefeuille	37,20	0,04
	F3.16 - Fourrés à *Juniperus communis*	334,80	0,4
	F3.22 - Fourrés caducifoliés subméditerranéens sud-occidentaux	5,30	0,01
	F4.23 Landes atlantiques à *Erica* et *Ulex*	1,10	0,00
Habitats forestiers	F9.2 - Saussaies marécageuses et fourrés des bas-marais à *Salix*	5,30	0,01
	F9.21 - Saussaies marécageuses à Saule cendré	3,10	0,003
	F9.211 - Saussaies marécageuses occidentales à Saule cendré	0,90	0,001
	G1.21 - Forêts riveraines à *Fraxinus* et *Alnus* , sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux	381,00	0,4
	G1.411 - Aulnaies marécageuses méso-eutrophes	4,30	0,00
	G1.71 - Chênaies à *Quercus pubescens* occidentales et communautés apparentées	1 097,20	1,2
	G1.7111 - Chênaies à *Quercus pubescens* sud-occidentales	6 395,40	6,9
	G1.7B5 - Chênaies à *Quercus pyrenaica* françaises	10 510,10	11,3
	G1.8 - Boisements acidophiles dominés par *Quercus*	59,20	0,1
	G1.81 - Bois atlantiques de *Quercus robur* et *Betula*	2,20	0,002
	G1.85 - Chênaies aquitano-ligériennes sur sols lessivés ou acides	13 872,50	15
	G1.A1 - Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à *Quercus* , *Fraxinus* et *Carpinus betulus*	682,90	0,7
	G1.A12 - Frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitaniennes	127,60	0,1
	G1.A17 - Chênaies-charmaies calciphiles subatlantiques	339,10	0,4
	G1.A31 - Charmaies occidentales	8 774,80	9,5
	G2.123 Chênaies à *Quercus ilex* aquitaniennes	419,60	0,5
Habitats agricoles cultivés	G1.C1 - Plantations de *Populus*	247,30	0,3
	G1.C3 - Plantations de *Robinia*	780,00	0,8
	G1.C4 - Autres plantations d'arbres feuillus caducifoliés	4,20	0,004
	G3.713 - Plantations de Pin maritime des Landes	6 134,90	6,6
	G3.F - Plantations très artificielles de conifères	4 537,20	4,9
	FB.3 - Plantations d'arbustres à des fins ornementales ou pour les fruits, autres que les vignobles	4,00	0,004
	FB.31 - Vergers d'arbustres et d'arbres bas	1 256,80	1,4
	FB.4 - Vignobles	113,40	0,1
	I - Habitats agricoles, horticoles et domestiques régulièrement ou récemment cultivés	2,00	0,002
	I1.1 - Monocultures intensives	13 570,30	14,6
	I1.2 - Cultures mixtes des jardins maraîchers et horticulture	14,10	0,02
Habitats urbains	J - Zones bâties, sites industriels et autres habitats artificiels	19,10	0,02
	J1.51 - Terrains vagues des zones urbaines et suburbaines	1,00	0,001
	J3.2 - Sites d'extraction minière à ciel ouvert en activité, y compris les carrières	20,80	0,02

Tableau 1 : Surface et pourcentage surfacique des habitats EUNIS (source : CBNSA)

Cartographie des habitats d'intérêt communautaire

La correspondance des habitats CarHab vers les habitats d'intérêt communautaire (HIC) s'effectue selon le référentiel HIC officiel au niveau européen (correspondant aux codes génériques), conformément au référentiel Habref 6 (cd_typo=8).

Les différents habitats d'intérêt communautaire inventoriés et cartographiés sur le Grand Périgueux sont présentés ci-après (Figure 117 et Tableau 2). Cette liste intègre uniquement les habitats génériques. Au total, 10 habitats d'intérêt communautaire ont été cartographiés dont 2 sont prioritaires. Les cartographies des habitats d'intérêt communautaire à l'échelle communale sont présentés dans le document annexe.

Habitats d'intérêt communautaire	Surface (en ha)	%
9230 Chênaie galico-portugaise à *Quercus robus* et *Quercus pyrenaica*	24 382,50	68,6
6510 Pelouse maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pretensis* , *Sanguisorba officinalis*)	8 753,60	24,6
6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) [*sites orchidées remarquables]	1 244,90	3,5
9340 Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*	419,60	1,2
91E0 Forêts alluviales à Aulnus glutinosa et Fraxinus excelsior (*Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae*)	381,00	1,1
6230 Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats silicieux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	67,70	0,2
7230 Tourbières basses alcalines	14,20	0,04
6430 Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin	4,00	0,01
9190 Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sabloneuses à Quercus robur	2,20	0,01
4030 Landes sèches européennes	1,10	0,003
Habitats non d'intérêt communautaires	266,00	0,7

Tableau 2 : Surface et pourcentage surfacique des habitats d'intérêt communautaire (source : CBNSA)

Les pelouses maigres de fauche de basse altitude *(Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis*) [6510] est l'habitat d'intérêt communautaire le plus surfacique à l'échelle du territoire. Les Chênaies galicio-portugaises à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica* [9230] constituent un habitat d'intérêt communautaire sous condition de dominance de *Quercus pyrenaica*. Ce cas de figure est rare comparativement à la surface potentielle de l'habitat, en raison notamment des sylvofaciès à châtaigniers très abondant sur ce territoire. Cette condition de dominance de *Quercus pyrenaica* n'ayant pas pu être vérifiée, l'habitat 9230 ne peut donc pas être considéré comme étant le plus surfacique.

Carte des habitats d'intérêt communautaire

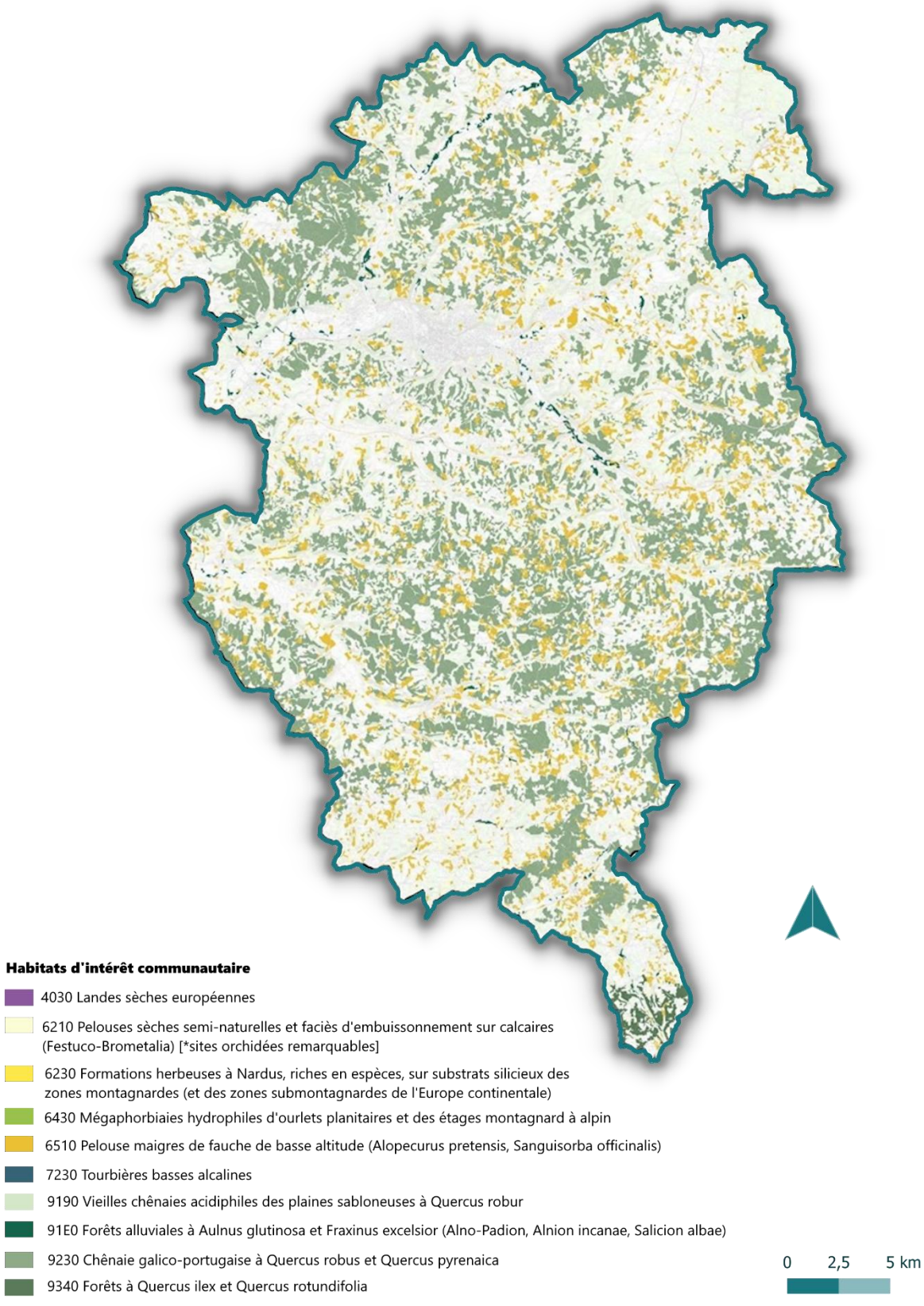


Figure 117 : Cartographie des habitats d'intérêt communautaire du Grand Périgueux (sources : CBNSA PatriNat, AVS-ISTHME)

La liste des habitats d'intérêt communautaire cartographiés sur le Grand Périgueux est détaillée ci-après accompagnée d'une brève description. Les fiches d'habitats contenant les informations sur les habitats d'intérêt communautaire sont disponibles sur les Cahiers d'habitats Natura 2000 disponibles sur le site de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN).

4030 - Landes sèches européennes

Habitat à « logique végétation » correspondant à toutes les végétations de landes sèches des *Calluno vulgaris-Ulicetea minoris*. Habitat présent sur le Grand Périgueux mais sa présence est relictuelle en raison de la déprise agricole et de la gestion sylvicole (plantations de pins notamment qui peuvent néanmoins lui être favorable temporairement).

6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco- Brometalia*) (* sites d'orchidées remarquables)

Habitats à « logique végétation » correspondant aux communautés des *Brometalia erecti* et aux communautés de pelouses-ourlets (ou ourlets en nappe) relevant des *Trifolio medii–Geranietea sanguinei*. Les communautés d'ourlets (*Trifolion medii*) ou de fourrés (*Rhamno catharticae–Prunetea spinosae*) qui en dérivent sont à prendre en compte au titre de l'habitat, mais uniquement lorsqu'elles sont encore associées à une de ces pelouses ou pelouses-ourlets. A noter que cet habitat peut se retrouver, en contexte basiphile, en mosaïque avec l'HIC 5130 - Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires dont la présence reste à confirmer sur le territoire.

6230* (Habitat prioritaire) - Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)

Habitat à « logique végétation » correspondant à toutes les végétations de pelouses vivaces des *Nardetea strictae*. Cet habitat est rare sur le périmètre et correspond essentiellement à des pelouses acidiclines du *Danthonio decumbentis-Serapiadion linguae* et plus rarement à des pelouses acidiphiles de l'*Agrostion curtisii*. Cet habitat est sous-modélisé car il n'occupe généralement que de très faibles surfaces. En cas de rencontre avec cette végétation, la réalisation de relevés phytosociologiques serait souhaitable afin de confirmer sa présence sur le polygone et de compléter la cartographie des HIC.

6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin

Habitat à « logique végétation » divisé en trois sous-types dans les Cahiers d'habitats, compte tenu de la diversité des végétations concernées mais dont deux sous-types sont présents sur le périmètre d'étude :

- **Mégaphorbiaies riveraines**

Conformément à la définition du Manuel d'interprétation, cette partie de l'habitat UE 6430 correspond aux mégaphorbiaies des *Filipendulo ulmariae–Convolvuletea sepium* des lits majeurs des cours d'eau. Les communautés des bords des canaux fonctionnels sont incluses. Certains types de mégaphorbiaies ne sont pas retenus par le Manuel d'interprétation. Il s'agit des mégaphorbiaies de recolonisation de prairies (mégaphorbiaies en nappes) et des mégaphorbiaies ne se trouvant pas en contexte alluvial, mais d'eau stagnante (bords d'étangs, marais, etc.) ou sur substrat particulier hydromorphe (marnes ou argiles par exemple). Il en est de même pour les communautés du *Convolvulion sepium* se trouvant en contexte rudéral, près des habitations, jardins, bords de routes, etc., avec enrichissement en azote et souvent dominance d'*Urtica dioica*. Sur le périmètre d'étude, cet habitat correspond aux mégaphorbiaies de bord de cours d'eau relevant du *Convolvulion sepium* (contexte eutrophe) ou du *Thalictro flavi-Filipendulion ulmariae*.

- **Lisières forestières plus ou moins nitrophiles et hygroclines**

Conformément à la définition du Manuel d'interprétation, cette partie de l'habitat UE 6430 est constituée des végétations d'ourlets nitrophiles, hygroclines à semi-hygrophiles des lisières forestières relevant des *Galio aparines – Urticetea dioicae*. Parmi les végétations indicatrices de l'habitat figurent les ourlets de l'*Impatienti noli-tangere–Stachyion sylvaticae* qui n'étaient pas cités dans les Cahiers d'habitats. Les végétations d'ourlets mésophiles (*Geo urbani–Alliarion petiolatae p.p. et Aegopodion podagrariae p.p.*) ne relèvent pas, en revanche, de cet habitat. Il en est de même pour les communautés des *Galio aparines– Urticetea dioicae* se trouvant en contexte rudéral, près des habitations, jardins, bords de routes, etc., avec enrichissement en azote et souvent dominance d'*Urtica dioica*.

Cet HIC reste sous-modélisé sur la cartographie en raison des confusions avec d'autres physionomies avec lesquelles il se trouve en mosaïque (fourrés, forêts). Il se retrouve aussi sous des plantations de peupliers.

6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)

Habitat à « logique végétation » correspondant à toutes les végétations de prairies sèches de fauche des *Arrhenatheretalia elatioris*. Cet habitat est bien représenté sur l'ensemble du périmètre d'étude mais son état de conservation et sa surface tendent à régresser par abandon des pratiques traditionnelles de fauche des prairies.

7230 - Tourbières basses alcalines

Habitat à « logique végétation » correspondant à toutes les végétations des bas marais alcalins (*Hydrocotylo vulgaris-Schoenion nigricantis*). Cet habitat à très forts enjeux de conservation est très rare et relictuel sur l'ensemble du périmètre d'étude, localisé en quelques points de la vallée du Caudeau où il est très menacé par de nombreux facteurs dont les pratiques de drainage, la mise en culture, l'eutrophisation, etc.

9190 - Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur*

Habitat à « logique végétation » correspondant aux chênaies pédonculées à *Molinia caerulea* (*Molinio caeruleae-Quercion roboris*). Cet habitat est très rare et cantonné à une localité en marge du périmètre d'étude où son état est dégradé (assèchement par fossés de drainage, modification de l'occupation des sols alentours).

91E0* (Habitat prioritaire) Forêts alluviales à *Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae*)

Habitat à « logique végétation » correspondant aux végétations de *l'Alnion incanae*. Sur le périmètre d'étude, cet HIC semble plutôt rare et se développe plus ou moins le long du lit des principaux cours d'eau. Son état de conservation peut être dégradé pour de multiples raisons (drainage, mise en culture, coupe et abattage des arbres, espèces exotiques envahissantes [dont chalarose du frêne], etc.).

9230 - Chênaies galicio-portugaises à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica*

Habitat à « logique végétation » correspond aux forêts du *Quercion pyrenaicae* dominées par *Quercus pyrenaica*. En l'absence de *Quercus pyrenaica*, cet habitat ne relève pas de la DHFF. De fait, cet habitat est assez répandu sur les plateaux plus ou moins acides mais reste assez rare en raison des nombreux sylvofaciès à châtaigniers (ou autres feuillus).

9340 - Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*

Habitat à « logique végétation » correspond aux forêts à *Quercus ilex*. Sur le périmètre d'étude, cet HIC semble plutôt ponctuel et paraît sur-représenté cartographiquement. Il se localise uniquement sur l'extrême sud du territoire (commune de Paunat).

➔ Habitats d'intérêt communautaire non cartographiés présents ou possiblement présents sur le Grand Périgueux

Un nombre important d'habitats d'intérêt communautaire a également été identifié via les relevés phytosociologiques réalisés lors de la phase de terrain mais ils n'ont pas été représentés sur la cartographie du Grand Périgueux. En effet, il s'agit d'habitats rares et/ou ponctuels dont la rencontre est parfois fortuite sur le terrain. Pour ces habitats dont la présence est évaluée comme probable ou très probable, des investigations de terrain complémentaires seraient nécessaires pour confirmer ou infirmer leur présence sur le territoire. De plus, en cas de rencontre avec l'un de ces HIC, la réalisation de relevés phytosociologiques serait souhaitable afin de valider leur présence et de compléter la cartographie des HIC.

3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoeto-Nanojuncetea*

Présence : Très probable
Habitat à « logique végétation » correspondant aux gazons et aux herbiers des eaux stagnantes, continentaux et montagnards, relevant des *Littorelletalia uniflorae* et des gazons amphibies annuels des *Juncetea bufonii*. Sur le Grand Périgueux, l'habitat correspond notamment à des pelouses annuelles du *Cicendion filiformis* sur les pistes forestières acides et oligotrophes.

3140 - Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara spp.*

Présence : Très probable
Habitat à « logique biotope » sous condition de présence d'une végétation dominée par des Characées (*Charetea intermediae*). Habitat d'herbiers généralement pionnier qui colonise diverses surfaces en eau (mare, étang, gouille de tourbière, ...) identifié en une seule localité sur la commune d'Agonac mais potentiellement présent ailleurs sur le territoire.

3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition*

Présence : Probable
Habitat à « logique biotope » sous condition de présence d'une végétation enracinée des *Potametea* (hors *Potamion polygonifolii*) ou des voiles flottant librement des *Lemnetea minoris*. Cet HIC comprend donc l'ensemble du plan d'eau. Habitat jugé probable qui recouvre potentiellement plusieurs végétations aquatiques et mériterait d'être confirmé par des relevés phytosociologiques afin de mieux les caractériser.

3160 - Lacs et mares dystrophes naturels

Présence : Probable
Habitat à « logique biotope » sous condition de présence d'une végétation des Utricularietea intermedio- minoris. Cet HIC comprend donc l'ensemble du plan d'eau.

3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*

Présence : Probable
Habitat à « logique biotope » sous condition de présence d'une végétation rhéophile des *Potametea*. Habitat jugé probable qui recouvre potentiellement plusieurs végétations aquatiques et mériterait d'être confirmé par des relevés phytosociologiques afin de mieux les caractériser.

3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodion rubri p.p.* et du *Bidention p.p*

Présence : Probable
Présumé présent sur les zones exondées du lit mineur de l'Isle, de l'Auvézère et de la Dordogne, possible sur des étangs aux berges à faible déclivité et à fort marnage.

Habitat à « logique biotope » sous condition de présence de ses végétations indicatrices, correspondant aux berges de rivières colonisées par des végétations annuelles relevant des *Bidentetea tripartitae* ou des *Juncetea bufonii*.

4020 - Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix*

Présence : Probable
Cet habitat est présent à proximité des limites administratives du Grand Périgueux. Habitat à « logique végétation » correspondant à toutes les végétations de landes humides.

5130 - Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires

Présence : Probable
Habitat à « logique végétation » correspondant à toutes les végétations de fourrés dominés par *Juniperus communis*.

6110 - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'*Alysso-Sedion albi*

Présence : Probable
Habitat à « logique végétation » pour lequel la définition du Manuel d'interprétation exclut les communautés sur substrats artificiels. Habitat très ponctuel présumé présent sur les dalles rocheuses calcaires de la vallée de l'Auvézère et de la Dordogne.

6220 - Parcours substeppiques de graminées et annuelles des *Thero-Brachypodietea*

Présence : Probable
Habitat à « logique végétation » correspondant aux communautés du *Trachynion distachyae*. Habitat très ponctuel présumé présent au sein des pelouses calcicoles du secteur de Paunat.

6410 - Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)

Présence : Très probable
Habitat à « logique végétation » correspondant à toutes les végétations de pelouses ou prairies sur sols plus ou moins tourbeux du *Juncion acutiflori*. Habitat rare et relictuel encore assez présent en amont des petites vallées qui tend à régresser par drainage et abandon de fauche.

7210 - Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae*

Présence : Très probable
Habitat à « logique végétation » correspondant aux végétations de bas marais du *Caricion davallianae*. Habitat très rare et fortement menacé cantonné aux vallées calcaires, connu uniquement sur le territoire dans la vallée du Caudeau où il peut être rattaché aux bas marais alcalins de l'alliance de l'*Hydrocotylo vulgaris-Schoenion nigricantis*.

8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique

Présence : Probable
Habitat à « logique végétation » correspondant aux communautés installées au sein d'étroites fissures dans lesquelles se sont formés des fragments de lithosols (*Asplenio trichomanis-Ceterachion officinarum*, *Asplenio scolopendrii-Geranion robertiani*). Habitat probable sur les falaises calcaires des vallées de l'Isle et de l'Auvézère.

9130 - Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*

Présence : Très probable
Habitat à « logique végétation » correspondant aux forêts du *Carpino betuli-Fagion sylvaticae*. Habitat présent sur les pentes orientées nord ou nord-est des principales vallées où il reste ponctuel et menacé par une gestion sylvicole trop intensive.

9150 - Hêtraies calcicoles médio-européennes du *Cephalanthero-Fagion*

Présence : Très probable

Habitat à « logique végétation » correspondant aux hêtraies du *Cephalanthero damasonii-Fagion sylvaticae*. Habitat très rare cantonné à deux localités sur les versants pentus des vallées de l'Isle et de l'Auvézère.

9180 - Forêts de pentes, éboulis, ravins du *Tilio-Acerion*

Présence : Probable

Habitat à « logique végétation » correspondant aux forêts du *Dryopterido affinis-Fraxinion excelsioris* se développant sur des éboulis actifs.

En bref

Consolidation de la carte des biotopes avec 27 identifiés et cartographiés :

- Modification de la cartographie prédictive CarHab sur 56 % de la surface du territoire
- 7 biotopes supprimés et 8 nouveaux ajoutés
- La cartographie initiale des biotopes comprenait une majorité d'erreurs mineures qui ont été corrigées

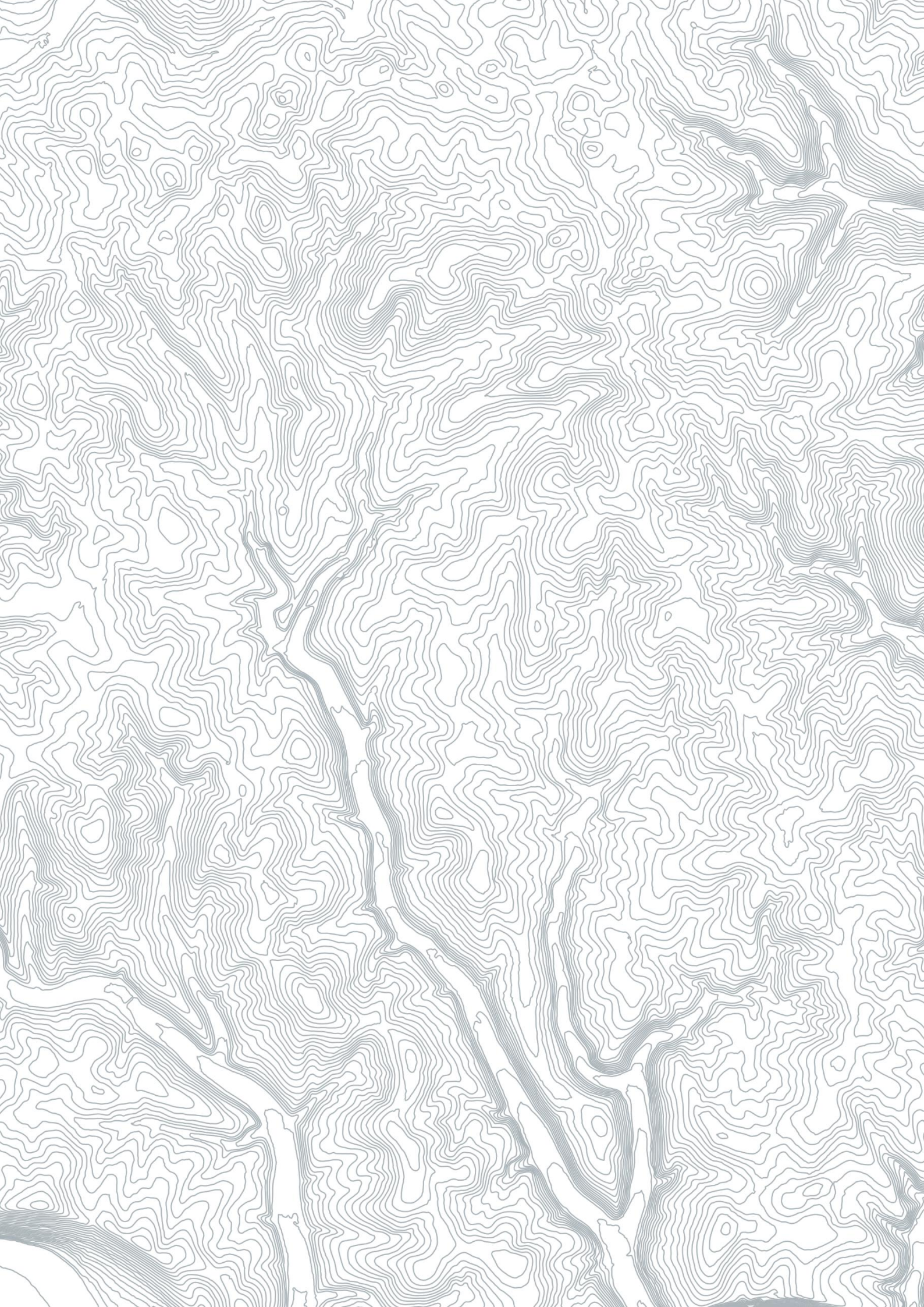
Consolidation de la carte des physionomies avec 17 identifiées et cartographiées

- Modification de la cartographie prédictive CarHab sur 9 % de la surface du territoire

> 92 500 ha cartographiés avec la classification EUNIS au niveau 4

60 habitats EUNIS identifiés et cartographiés

10 habitats d'intérêt communautaires identifiés et cartographiés dont 2 prioritaires, ainsi que 16 HIC probablement présents



ARBRE DU VIVANT

Classification phylogénétiques des EUCARYOTES


Poulpes, Calmars

CÉPHALOPODES


Escargots, Limaces

GASTÉROPODES


Moules, Huitres


Oligochètes

BIVALVES

INSECTES

Crabes, Crevettes



ANNÉLIDES


Coraux

MOLLUSQUES

CRUSTACÉS


EUCARYOTES

BRYOZOAIRES

ARTHROPODES

LOPHOTROCHOZOAIRES

Cnidaires
Méduses, Anémones




Echinozoaires
Oursins, Concombres de mer

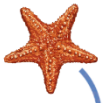
ARACHNIDES

MYRIPODES


Spongiaires
Eponges

Astérozoaires
Etoiles de mer, Ophiures


Scolopendres, Iules



PROTOSTOMIENS

VÉGÉTAUX

MÉTAZOAIRES

CHAMPIGNONS

ECHINODERMES

DEUTÉROSTOMIENS

LIGNÉE VERTE


Myxomycètes

VERTÉBRÉS


Zygomycètes Mucorales


Lamproies


Requins

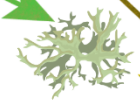

Raies


Algues vertes

PLANTES TERRESTRES


Algues rouges


Bryophytes Mousses


Lichens

LIGNÉE BRUNE

PLANTES VASCULARISÉES

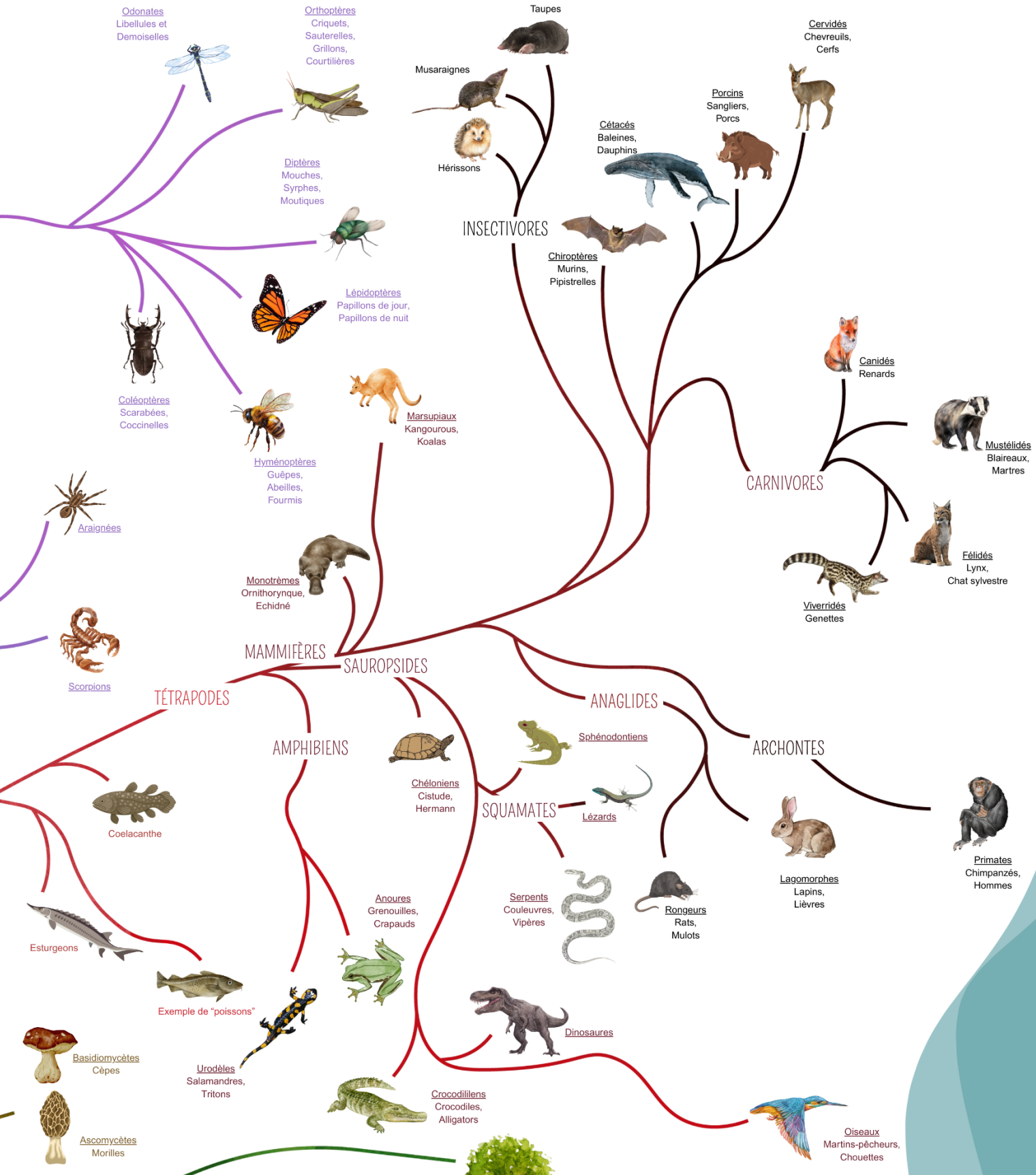

Fougères


Diatomées


Algues brunes


Prêles


Cycas



Les pages suivantes visent à mettre en avant une partie des espèces présentes sur le Grand Périgueux. Cet arbre permet au lecteur de les repérer plus facilement dans la classification du vivant.



Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*)
© Pierre-Louis Thuault

La Flore



Présentation du groupe

On désigne sous le terme de flore les différents groupes taxonomiques affiliés au règne Végétal. Celui-ci comprend les organismes pluricellulaires capable de photosynthèse, c'est-à-dire de biosynthétiser de la matière organique en utilisant l'énergie lumineuse, l'eau et le dioxyde de carbone. Ce processus est rendu possible par des protéines contenant un pigment vert : la chlorophylle.

Le règne Végétal se compose notamment des algues (algues rouges, algues brunes, algues vertes et Charophytes) et des plantes terrestres regroupant elles-même les Bryophytes (Mousses et Hépatiques) et la flore vasculaire (Fougères, Conifères et plantes à fleurs). Dans le cadre de cet ABC, la priorité a été donnée à la flore vasculaire pour des raisons essentiellemment pragmatiques. En effet, les plantes vasculaires sont, de très loin, le groupe taxonomique le mieux connu parmi la flore. Il est ainsi possible de connaitre de manière relativement précise le nombre d'espèces présentes en métropole ou sur un territoire plus restreint comme le département de la Dordogne. Il existe également, sur la flore vasculaire, des référentiels permettant d'évaluer, pour une espèce donnée, sa rareté, son indigénat, son écologie, ou encore sa vulnérabilité. Il est ainsi possible, en cartographiant les différentes espèces de plantes vasculaire d'un territoire, de répondre directement à plusieurs objectifs d'un ABC tels que la cartographie de concentration des espèces en enjeux. Il est cependant à noter que ce choix ne signifie nullement un moindre intérêt pour les autres groupes de flore.

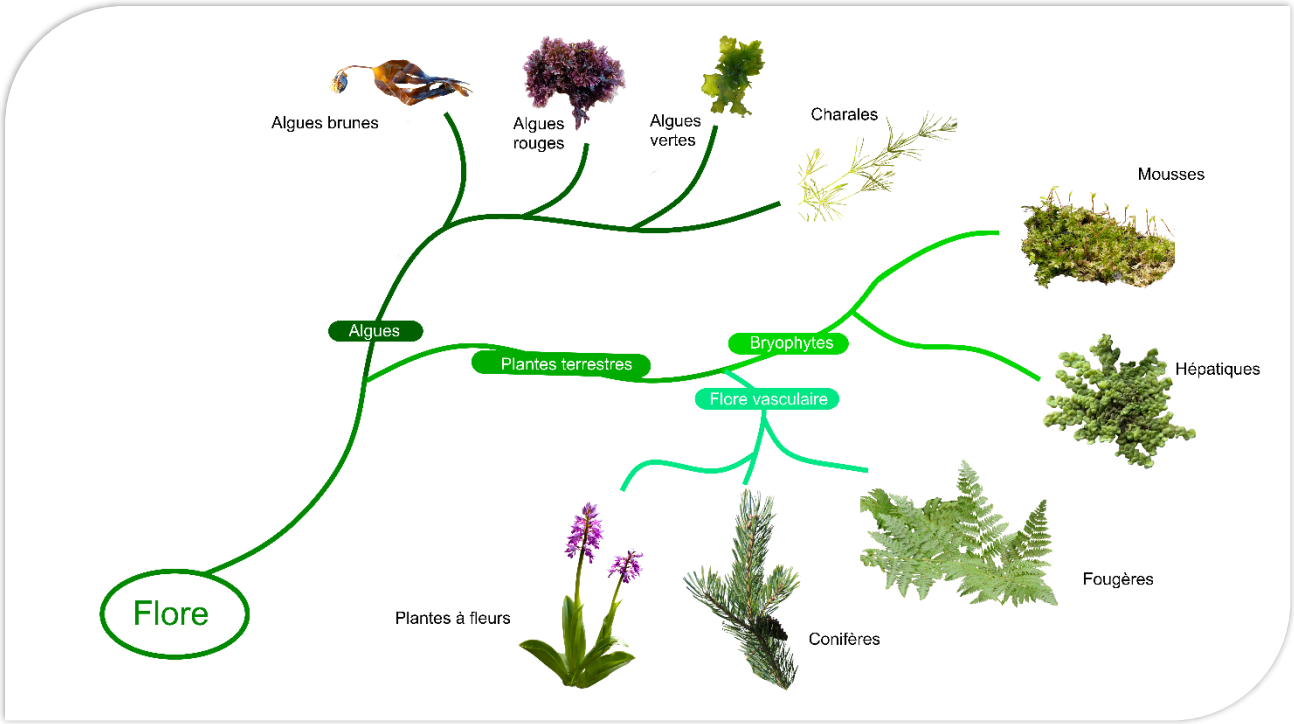


Figure 118 : Classification simplifiée du règne végétal

Les plantes vasculaires jouent des rôles essentiels dans les écosystèmes : elles assurent la production primaire, structurent les habitats (forêts, prairies, zones humides, etc.), participent au cycle de l'eau, au stockage du carbone, et soutiennent de nombreuses interactions biologiques (pollinisation, coévolution, etc.). Leur diversité fonctionnelle (formes de croissance : arbres, arbustes, herbes, lianes, épiphytes, etc.) permet une adaptation à une vaste gamme d'environnements climatiques, géologiques et écologiques.

Données générales

Les inventaires menés dans le cadre de cet atlas de la biodiversité ont permis de porter à 86 886 le nombre de données pour la flore sur le Grand Périgueux depuis 2 000, dont 85 264 depuis 2010, enrichissant ainsi les connaissances existantes comme en témoigne la Figure 119 ci-après. Elle permet de visualiser le rôle déterminant du programme d'inventaire de la flore sauvage de Dordogne mené entre 2015 et 2019, ainsi que les prospections menées dans le cadre de l'ABC en 2024.

Les prospections ont permis d'améliorer les connaissances sur les différentes communes, et à l'échelle du Grand Périgueux de porter à 1 324 le nombre de taxons de plantes vasculaires connus, ce qui représente 70 % de la richesse floristique départementale. Ce chiffre doit cependant être pris comme une estimation et interprété avec précaution, pour plusieurs raisons. Il reste en effet tributaire de l'état des connaissances sur le territoire à un instant donné. Rappelons que si l'objectif des inventaires est de se rapprocher de l'exhaustivité, aucune méthode ne permet de l'atteindre. De plus, en raison des disparitions et des arrivées permanentes de nouvelles espèces sur un territoire (exotiques, néo indigènes) le nombre d'espèces fluctue dans le temps. Enfin, les changements réguliers de conceptions taxonomiques de certains groupes (regroupement ou éclatement de taxons) peuvent engendrer des fluctuations de la richesse d'un territoire.

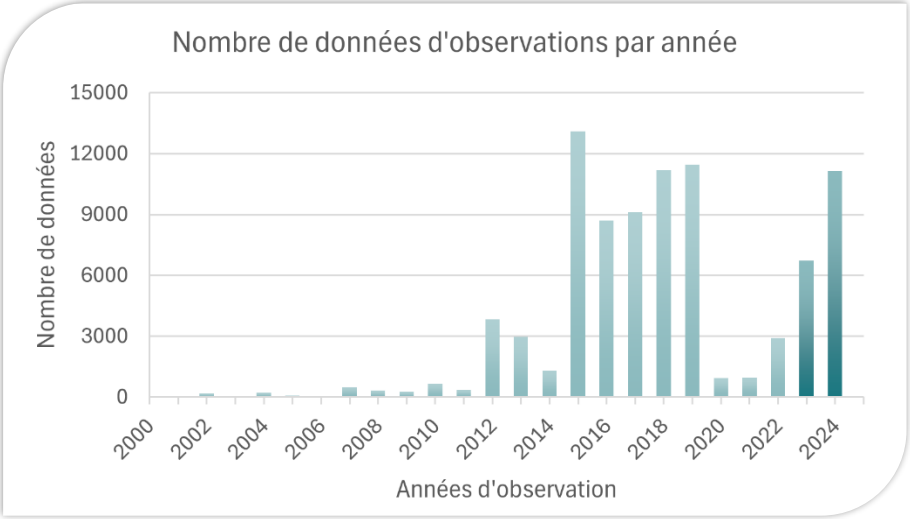


Figure 119 : Répartition du nombre d'observations floristiques par année (sources : CBNSA, OBV NA)

Les pages suivantes présentent différentes formes de synthèses sur la répartition des données floristiques sur le Grand Périgueux. Le Tableau 3 en page suivante présente pour chaque commune le bilan du nombre de données disponibles pour la flore, en y détaillant celles issues de la période précédant l'ABC, et celles collectées pendant le projet. Les cartes ci-après permettent de visualiser l'évolution du nombre de données obtenues grâce à l'ABC à différentes échelles.

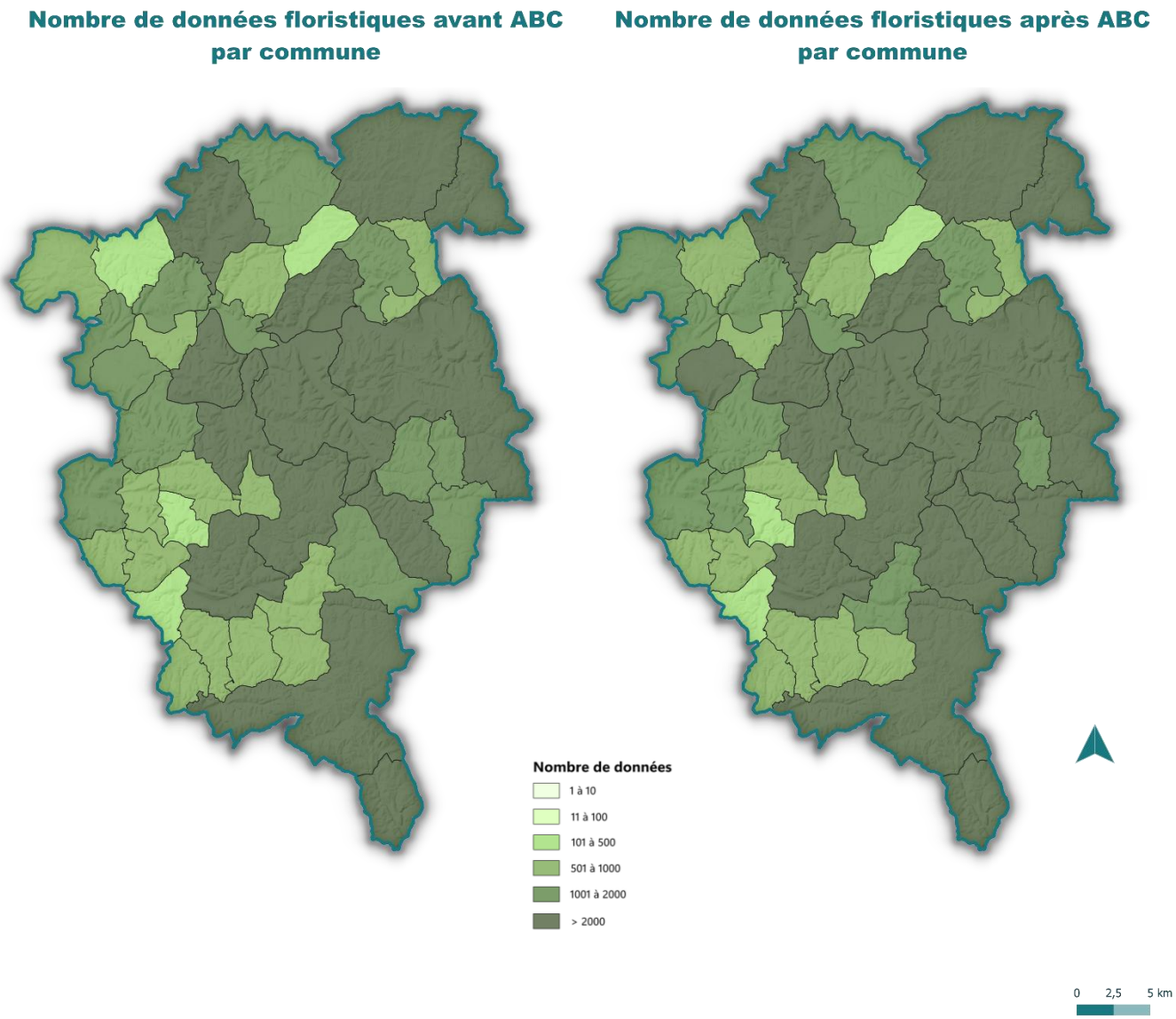


Figure 120 : Répartition du nombre de données floristiques par commune avant et après l'ABC (sources : CBNSA, OBV NA, IGN)

Commune	Nombre de données avant ABC	Nombre de données après ABC	Pourcentage de données nouvelles
Agonac	1 612	1 723	6,44%
Annesse-et-Beaulieu	1 055	1 292	18,34%
Antonne-et-Trigonant	1 236	1 389	11,02%
Bassillac et Auberoche	6 096	6 734	9,47%
Boulazac Isle Manoire	4 818	5 183	7,04%
Bourrou	567	641	11,54%
Chalagnac	756	878	13,90%
Champcevinel	697	746	6,57%
Chancelade	1 390	1 799	22,73%
Château-l'Évêque	2 171	2 285	4,99%
Cornille	481	481	0,00%
Coulounieix-Chamiers	2 167	2 389	9,29%
Coursac	1 337	1 709	21,77%
Creyssensac-et-Pissot	362	389	6,94%
Escoire	683	712	4,07%
Fouleix	657	692	5,06%
Grun-Bordas	868	918	5,45%
La Chapelle-Gonaguet	498	596	16,44%
La Douze	2 833	3 589	21,06%
Lacropte	1 865	2 107	11,49%
Manzac-sur-Vern	1 191	1 547	23,01%
Marsac-sur-l'Isle	512	556	7,91%
Mensignac	885	1 056	16,19%
Paunat	4 120	5 283	22,01%
Périgueux	1 743	1 743	0,00%
Razac-sur-l'Isle	1 874	2 027	7,55%
Saint-Amand-de-Vergt	691	693	0,29%
Saint-Crépin-d'Auberoche	1 171	1 336	12,35%
Saint-Geyrac	1 910	2 905	34,25%
Saint-Mayme-de-Péreyrol	321	322	0,31%
Saint-Michel-de-Villadeix	758	791	4,17%
Saint-Paul-de-Serre	941	1 005	6,37%
Saint-Pierre-de-Chignac	1 580	2 014	21,55%
Salon	932	1 318	29,29%
Sanilhac	3 879	4 613	15,91%
Sarliac-sur-l'Isle	580	582	0,34%
Savignac-les-Églises	2 574	2 956	12,92%
Sorges et Ligueux en Périgord	2 530	2 533	0,12%
Trélissac	2 097	2 578	18,66%
Val de Louyre et Caudeau	5 317	6 080	12,55%
Vergt	2 372	2 549	6,94%
Veyrines-de-Vergt	764	961	20,50%
Église-Neuve-de-Vergt	503	527	4,55%
Grand Périgueux	**71 394**	**82 227**	**13,17%**

Tableau 3 : Nombre de données floristiques par commune (sources : CBNSA, OBV NA)



Figure 121 : Répartition du nombre de données floristiques par maille 5 x 5 km avant et après l'ABC (sources : CBNSA, OBV NA, IGN)

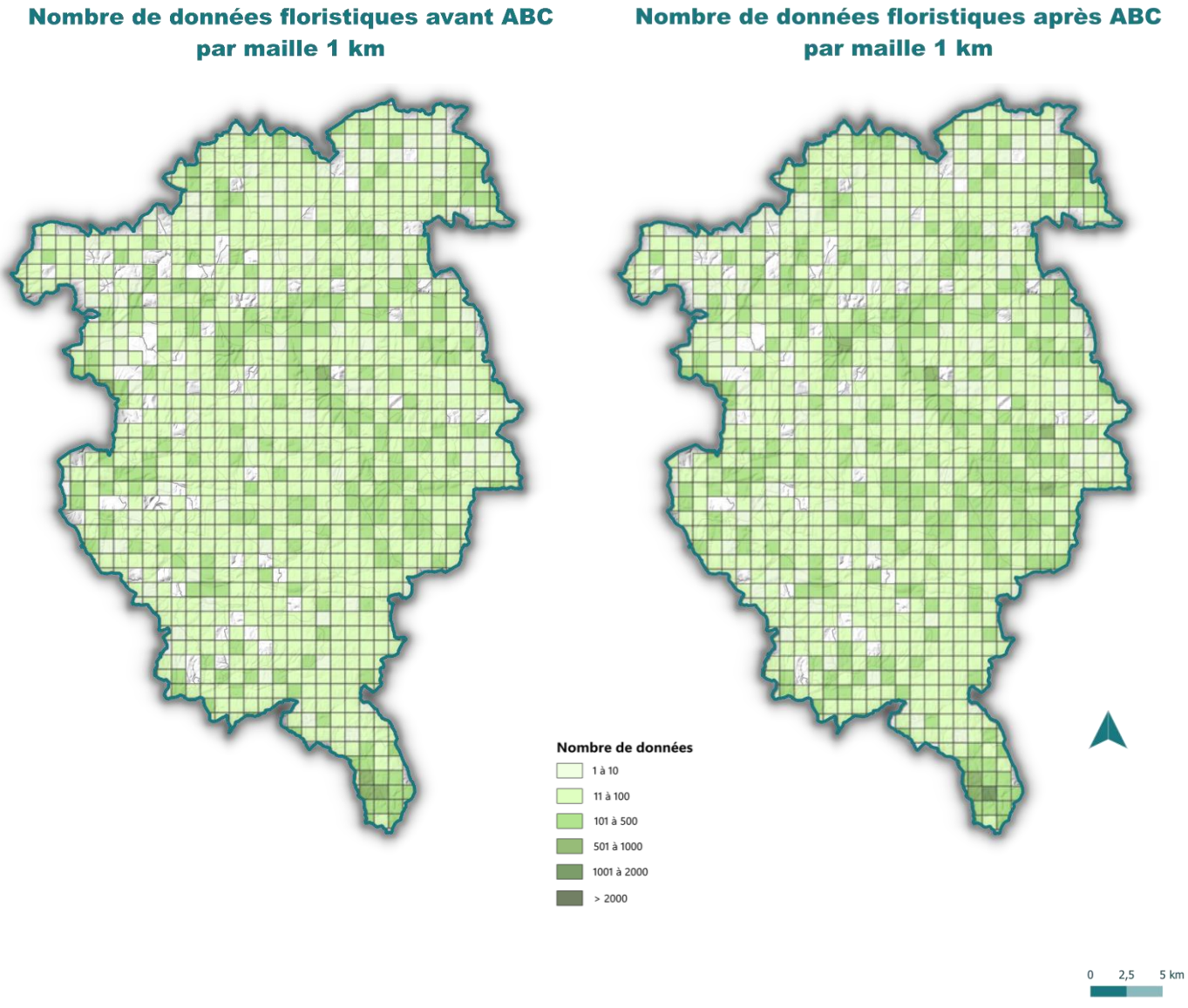


Figure 122 : Répartition du nombre de données floristiques par maille 1 x 1 km avant et après l'ABC (sources : CBNSA, OBV NA, IGN)

Les cartographies et le tableau précédent permettent de faire ressortir plusieurs faits.

Tout d'abord, le territoire du Grand Périgueux dispose d'un solide socle de connaissances. Il n'existe pas de véritable zone blanche : il faut descendre à l'échelle de la maille 1 x 1 km pour observer des vides, qui ne concernent alors que 10 % des mailles (pourcentage faible à une telle échelle de restitution).

Pour autant, les données ne se répartissent pas de manière totalement homogène, certains territoires pouvant apparaitre comme sur-prospectés relativement aux autres : Causse de Savignac, vallées de l'Isle, du Manoire et du Saint-Geyrac, secteur de Paunat.

Le nombre moyen de données par commune est de 1 912, avec de fortes disparités. Ainsi les cinq communes comprenant le plus de données en comptent chacune plusieurs milliers (Bassillac et Auberoche, Val de Louyre et Caudeau, Paunat, Boulazac Isle Manoire, Sanilhac), tandis qu'à l'autre extrémité du classement, plusieurs communes restent en deçà du seuil de 10 00 observations. Ce constat mérite toutefois d'être nuancé car même ces communes moins pourvues en données bénéficient d'un socle de connaissance plus qu'acceptable. De plus, la comparaison entre communes reste un exercice hasardeux en raison de la très forte hétérogénéité de taille de ces dernières. Il peut ainsi être noté que le classement du nombre de données par commune suit globalement celui de leur surface, à quelques exceptions notables comme Paunat.

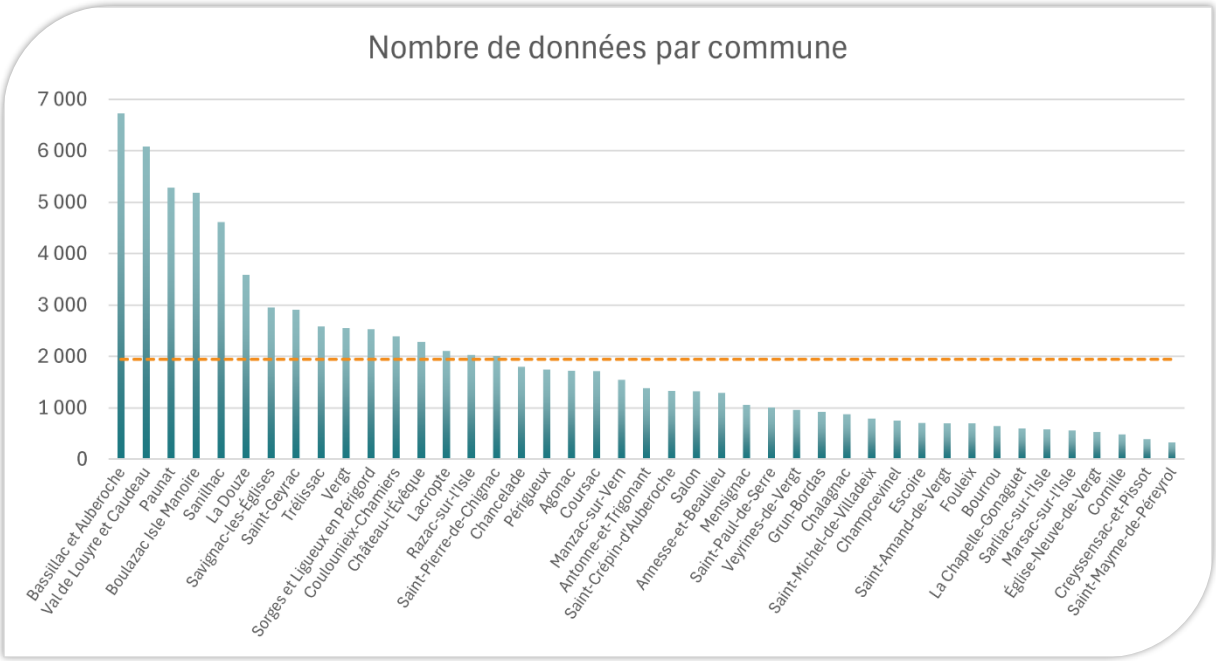


Figure 123 : Histogramme du nombre de données floristiques par commune (sources : CBNSA, OBV NA)

Les pages suivantes présentent quant à elles différentes formes de synthèses sur la répartition de la richesse taxonomique floristique sur le Grand Périgueux. Le Tableau 4 en page suivante fournit pour chaque commune le bilan du nombre de taxons connus pour la flore avant et après l'ABC. Les cartes ci-après permettent de visualiser l'évolution du nombre de taxons connus à différentes échelles spatiales.

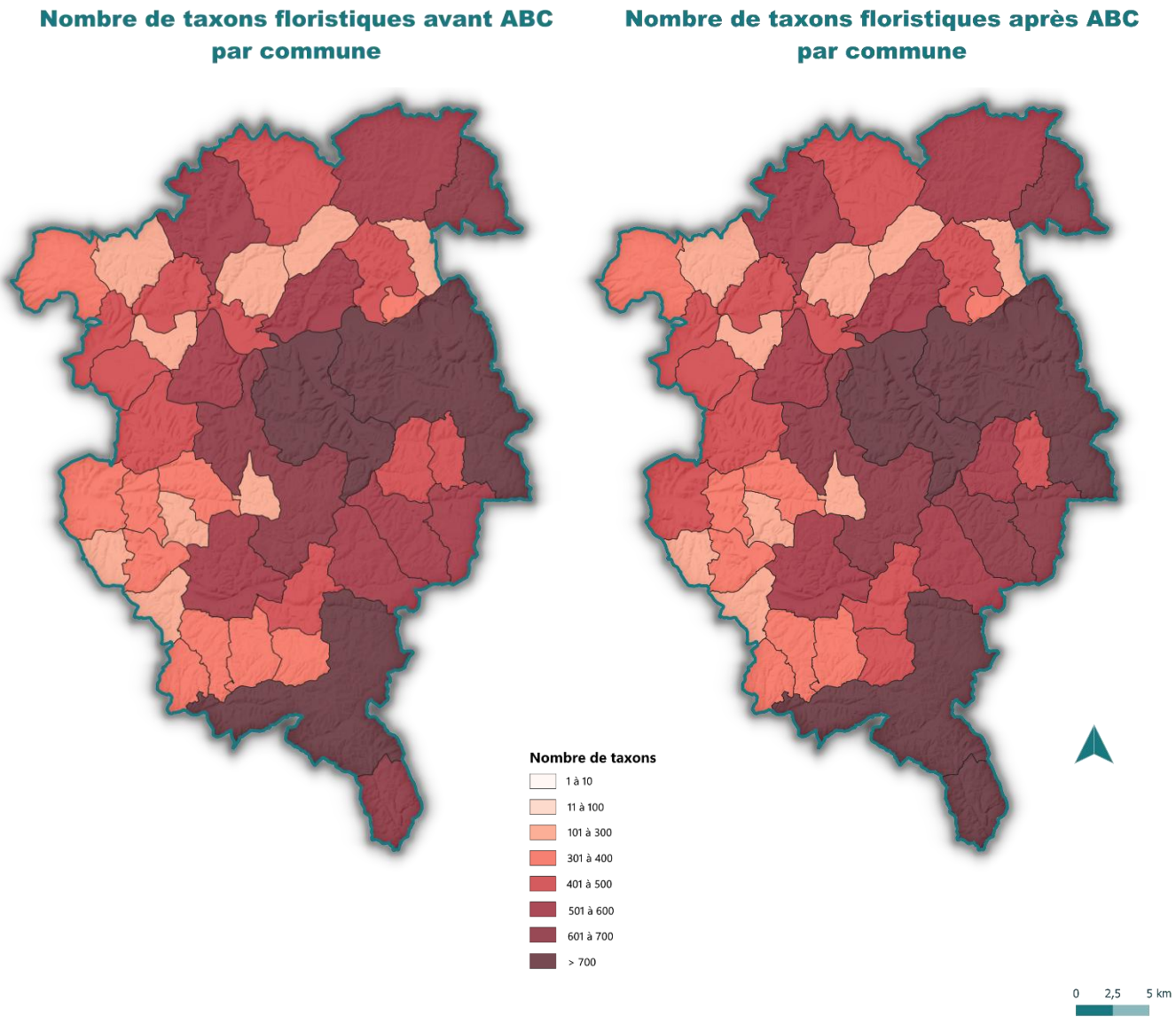


Figure 124 : Répartition de la richesse taxonomique floristique par commune avant et après l'ABC (sources : CBNSA, OBV NA, IGN)

Commune	Nombre d'espèces avant ABC	Nombre d'espèces après ABC	Nouvelles espèces
Agonac	477	491	14
Annesse-et-Beaulieu	402	425	23
Antonne-et-Trigonant	459	482	23
Bassillac et Auberoche	809	842	33
Boulazac Isle Manoire	745	766	21
Bourrou	259	269	10
Chalagnac	334	369	35
Champcevinel	281	288	7
Chancelade	417	459	42
Château-l'Évêque	547	557	10
Cornille	245	245	0
Coulounieix-Chamiers	543	555	12
Coursac	418	452	34
Creyssensac-et-Pissot	208	220	12
Escoire	358	364	6
Fouleix	317	329	12
Grun-Bordas	319	326	7
La Chapelle-Gonaguet	274	294	20
La Douze	588	604	16
Lacropte	523	548	25
Manzac-sur-Vern	374	422	48
Marsac-sur-l'Isle	268	280	12
Mensignac	338	360	22
Paunat	689	724	35
Périgueux	451	451	0
Razac-sur-l'Isle	467	482	15
Saint-Amand-de-Vergt	336	336	0
Saint-Crépin-d'Auberoche	432	453	21
Saint-Geyrac	547	602	55
Saint-Mayme-de-Péreyrol	210	211	1
Saint-Michel-de-Villadeix	318	327	9
Saint-Paul-de-Serre	335	347	12
Saint-Pierre-de-Chignac	493	511	18
Salon	416	455	39
Sanilhac	632	649	17
Sarliac-sur-l'Isle	297	298	1
Savignac-les-Églises	608	624	16
Sorges et Ligueux en Périgord	525	525	0
Trélissac	551	584	33
Val de Louyre et Caudeau	817	864	47
Vergt	504	517	13
Veyrines-de-Vergt	371	414	43
Église-Neuve-de-Vergt	236	238	2

Tableau 4 : Nombre de taxons connus par commune avant et après l'ABC (sources : CBNSA, OBV NA)

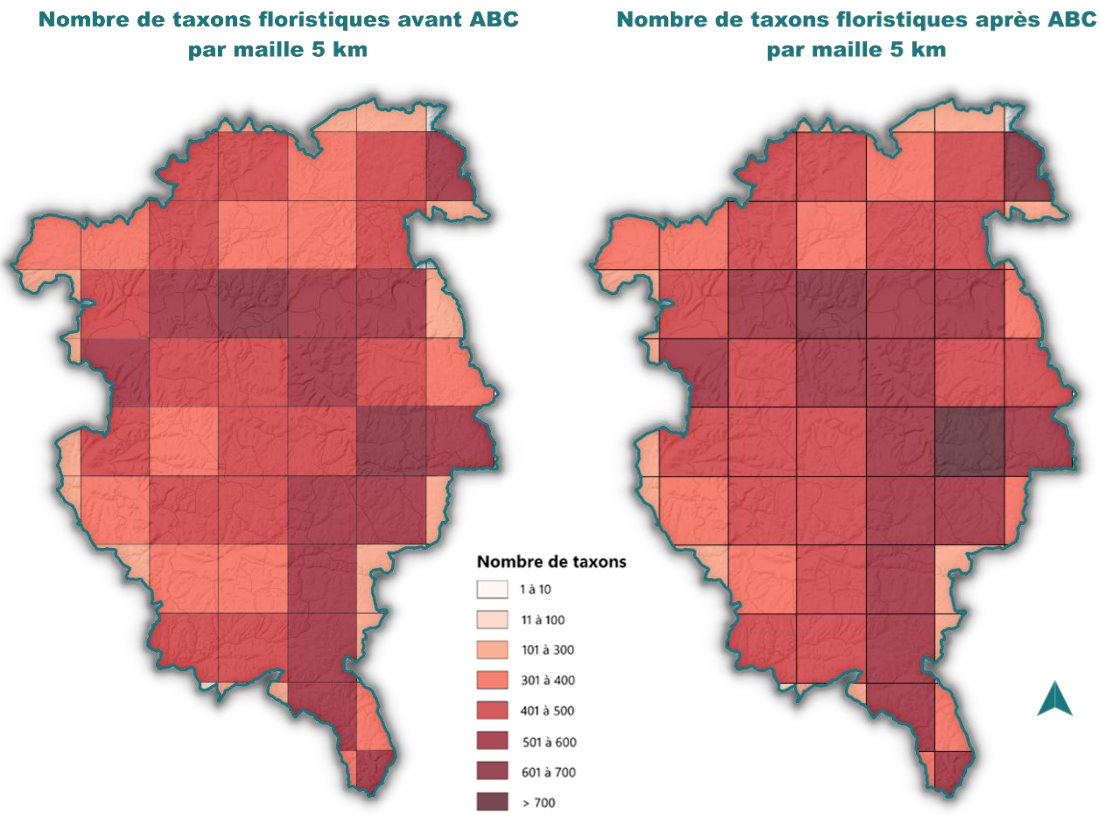


Figure 125 : Répartition de la richesse taxonomique floristique par maille 5 x 5 km avant et après l'ABC (sources : CBNSA, OBV NA, IGN)

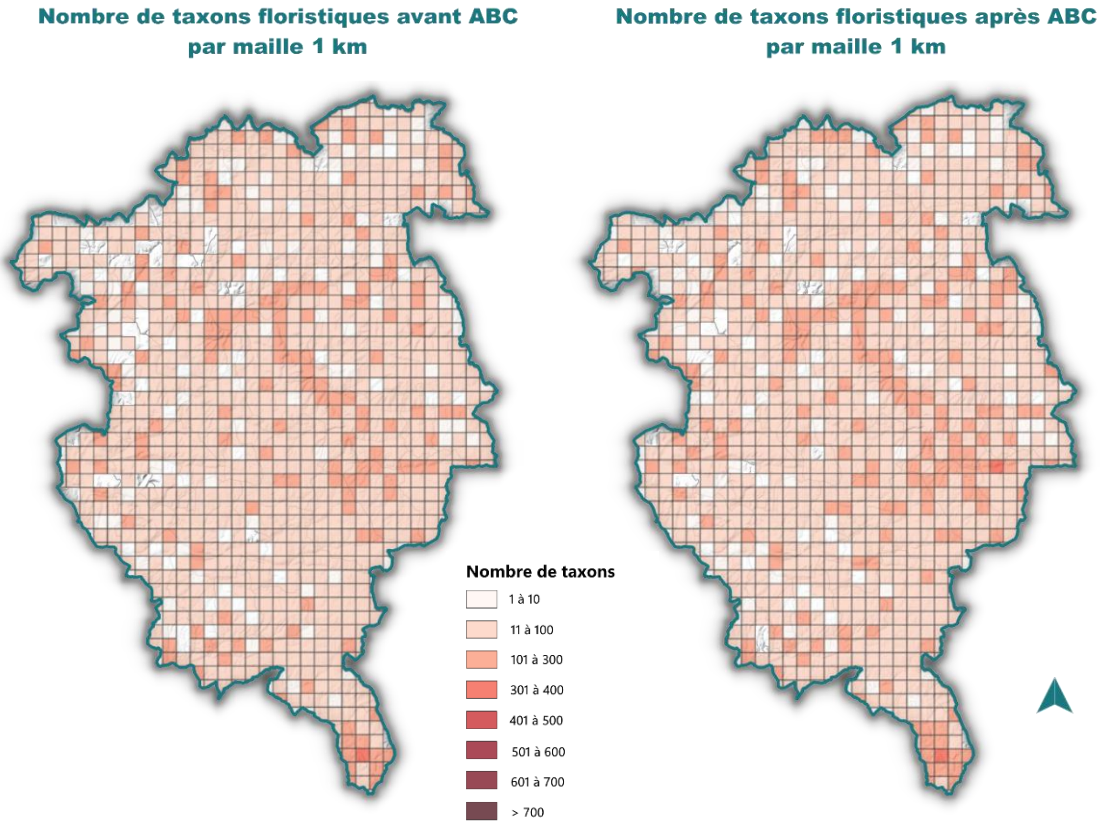


Figure 126 : Répartition de la richesse taxonomique floristique par maille 1 x 1 km avant et après l'ABC (sources : CBNSA, OBV NA, IGN)

Comme indiqué plus en amont, à l'issue des inventaires 1 324 taxons de plantes vasculaires sont dénombrés sur le Grand Périgueux, ce qui représente 70 % de la richesse floristique départementale (toute proportion gardée, cf. précisions p.146).

Le Grand Périgueux présente une richesse floristique moyenne par commune s'établissant à 455 espèces. Elle dépasse ce chiffre dans 19 communes, les plus fournies du territoire franchissant la barre des 800 espèces (Val de Louyre et Caudeau, Bassillac et Auberoche). A l'inverse, 9 communes possèdent moins de 300 espèces connues (Creyssensac-et-Pissot, Église-Neuve-de-Vergt, Cornille…) avec un minimum à Saint-Mayme-de-Péreyrol qui compte 211 espèces. Ces disparités communales peuvent s'expliquer de plusieurs manières :

- La « sur-prospection » de certains secteurs (ex : Saint-Geyrac) ;
- Les disparités de tailles entre communes, les plus grandes ayant tendance en toute logique à abriter plus d'espèces (ex : Bassillac et Auberoche) ;
- Une plus grande diversité d'habitats naturels et d'espèces (ex : Paunat).

Dans les faits, ces effets sont souvent intriqués : une commune particulièrement diversifiée ayant tendance à faire l'objet d'un plus grand nombre de prospections.

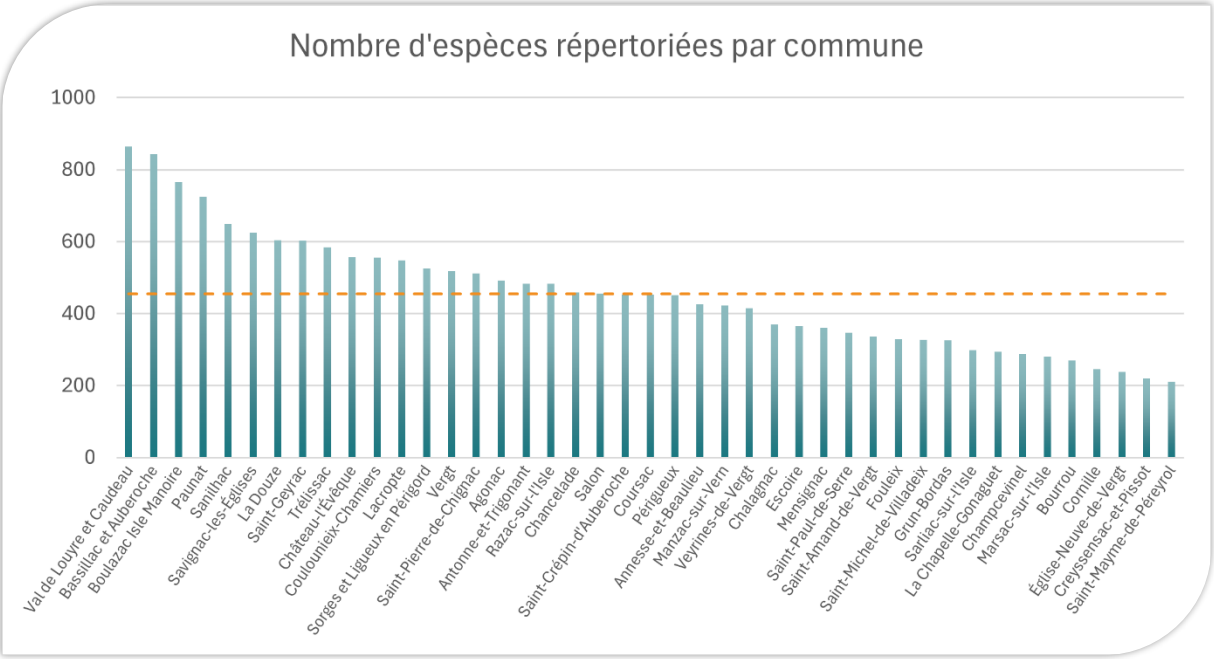


Figure 127 : nombre d'espèces floristiques par commune (sources : CBNSA, OBV NA)



Figure 128 : Brome squarreux (Bromus squarrosus) - © Jean-Claude Abadie

Espèces nouvelles ou redécouvertes

Depuis le lancement de l'ABC, plusieurs espèces ont été découvertes ou redécouvertes sur le territoire. Le Tableau 5 en répertorie 18. Compte tenu du grand nombre d'observations issues du réseau, ces dernières ont volontairement été retenues dans le décompte.

Quelques-unes de ces espèces sont illustrées ci-dessous :



Figure 129 : Potamot coloré (Potamogeton coloratus) © Jean-Claude Abadie



Figure 130 : Oréoptéride à sores marginaux (Oreopteris limbosperma) - © Jean-Claude Abadie



Figure 131 : Crépide à feuilles de capselle (Crepis bursifolia) - © Jean-Claude Abadie



Figure 132 : Mélampyre des champs (Melampyrum arvense) - © Jean-Claude Abadie

Nom vernaculaire	Nom latin	Chorologie	Grand type de milieux	Remarques
Aphane australe	*Aphanes australis*	Ouest-européen	Pelouses et milieux associés	
Arabette à fruits aplatis	*Arabis planisiliqua*	Ouest-européen	Milieux forestiers	
Brome squarreux	*Bromus squarrosus*	Eurasiatique	Pelouses et milieux associés	
Corydale solide	*Corydalis solida*	Eurasiatique	Milieux forestiers	
Crépide à feuilles de capselle	*Crepis bursifolia*	Méditerranéen	Milieux anthropisés	Espèce en expansion : Plante exotique envahissante potentielle
Digitale pourpre	*Digitalis purpurea*	Sub-atlantique	Landes et fourrés	
Berce de Sibérie	*Heracleum sibiricum*	Eurasiatique	Milieux forestiers	
Passerage hétérophylle	*Lepidium heterophyllum*	Sub-atlantique	Pelouses et milieux associés	
Mélampyre des champs	*Melampyrum arvense*	Eurasiatique	Pelouses et milieux associés	Redécouverte (dernière observation en 1943)
Oréoptéride à sores marginaux	*Oreopteris limbosperma*	Eurasiatique	Milieux forestiers	
Alpiste paradoxal	*Phalaris paradoxa*	Méditerranéen	Cultures	
Sceau-de-Salomon odorant	*Polygonatum odoratum*	Sub-cosmopolite	Milieux forestiers	
Potamot coloré	*Potamogeton coloratus*	Méditerranéo-atlantique	Milieux aquatiques	
Prunier tardif	*Prunus serotina*	Nord-Américain	Milieux forestiers	Plante exotique envahissante avérée
Sagine subulée	*Sagina revelierei*	Ouest-européen	Pelouses et milieux associés	
Scorsonère d'Espagne	*Scorzonera hispanica*	Eurasiatique	Pelouses et milieux associés	Espèce nouvelle pour le département
Sison des moissons	*Sison segetum*	Méditerranéo-atlantique	Cultures	
Tolpide en ombelle	*Tolpis umbellata*	Méditerranéen	Pelouses et milieux associés	

Tableau 5 : Espèces floristiques nouvelles ou redécouvertes (sources : CBNSA, OBV NA)

Les espèces non revues

La confrontation des données historiques et anciennes avec les données récentes permet de mettre en évidence 68 taxons n'ayant pas été revus sur le territoire. Ces derniers peuvent regrouper des taxons disparus ou simplement passés inaperçus[2], sans qu'il soit possible de trancher avec certitude entre ces deux cas de figure. Dans un souci de porter à connaissance, le choix a été fait de faire figurer une liste de ces espèces dans ce rapport (Tableau 6), qui pourra être utilisée par les naturalistes comme une liste de taxons à rechercher prioritairement sur le territoire.

Partant du principe qu'une grande partie de ces taxons peuvent être considérés comme présumés disparus, ou en forte régression (ce qui explique alors qu'ils n'aient plus été détectés depuis parfois plusieurs

[2] Pour une discussion plus approfondie des limites de cette démarche on pourra se reporter à Abadie et al. 2019

décennies), il est intéressant de chercher à savoir à quels types d'habitats sont liées ces espèces. Pour cela, un grand type de milieu préférentiel a été attribué pour chacune d'entre elles. La Figure 133 ci-dessous résume ainsi leur répartition par grand type de milieu.

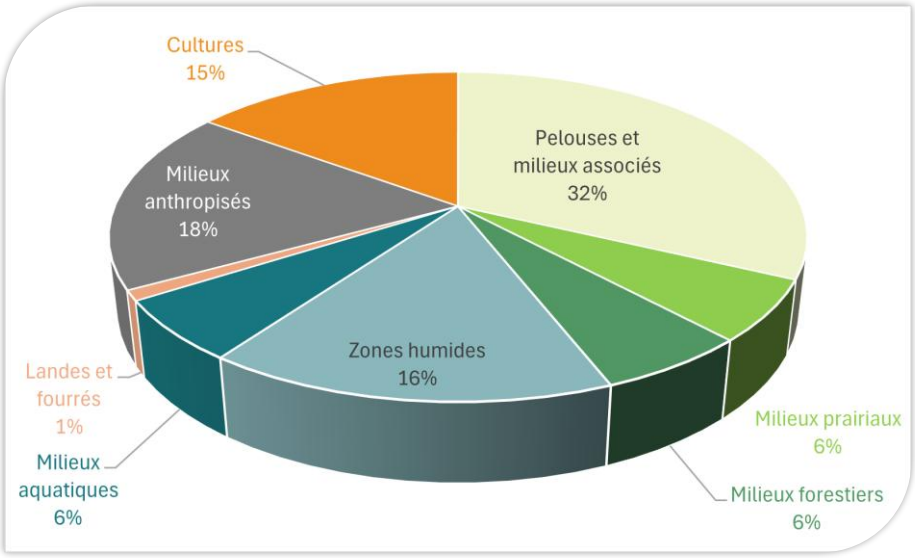


Figure 133 : Répartition des taxons non revus en fonction de leur écologie (source : CBNSA)

Globalement, le constat est identique à celui observé pour l'ensemble de la flore du département (Abadie *et al.* 2019). Ainsi trois grands types de milieux regroupent à eux seuls la majeure partie des espèces présumées disparues du territoire :

- Les cultures et les milieux anthropiques regroupent un tiers de ces espèces. Cela s'explique par l'intensification agricole à l'origine de la régression de nombre d'espèces messicoles (Dauphinelle de Bresse, Buplèvre presque ovale, Nielle des blés, Myagre perfolié). De même, plusieurs espèces autrefois présentes aux abords des friches urbaines (Agripaume cardiaque, Bardanette squarreuse, Rhagadiole étoilé), des fermes et des reposoirs à bétail ont régressé en raison de l'entretien accru de ces milieux et de la forte régression des pâtures.
- Les pelouses et milieux associés constituent un autre tiers de ces espèces. Cela est probablement dû à la fermeture des milieux engendrée par la déprise agricole, un grand nombre de ces espèces étant liées à des zones ouvertes (Crucianelle à feuilles étroites, Pallénide épineuse, etc.).
- Les zones humides et les milieux aquatiques regroupent, quant à eux, un quart de ces espèces. La régression généralisée des zones humides (drainage, conversion en cultures, régulation des niveaux d'eau) conjuguée à d'autres phénomènes (eutrophisation, fermeture naturelle des milieux), explique en partie ces pertes.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Grand type de milieux	Date dernière observation	Remarques
Nielle des blés	*Agrostemma githago*	Cultures	1942	
Alysson faux alysson	*Alyssum alyssoides*	Pelouses et milieux asso	1900	
Anisanthe de Madrid	*Anisantha madritensis*	Pelouses et milieux asso	1997	
Aristoloche clématite	*Aristolochia clematitis*	Milieux anthropisés	1900	
Astragale de Montpellier	*Astragalus monspessulanus subsp. Monspes*	Pelouses et milieux asso	1900	
Baldellie fausse Renoncule	*Baldellia ranunculoides*	Zones humides	1900	
Parentucelle visqueuse	*Parentucellia viscosa*	Pelouses et milieux asso	1900	
Buplèvre presque ovale	*Bupleurum subovatum*	Cultures	1847	Présumé disparu du département
Callitriche à crochets	*Callitriche hamulata*	Zones humides	1852	
Callitriche des marais	*Callitriche palustris*	Milieux aquatiques	1851	
Callitriche à fruits plats	*Callitriche platycarpa*	Milieux aquatiques	1995	
Centranthe chausse-trappe	*Centranthus calcitrapae*	Milieux forestiers	1900	
Céraiste glutineux	*Cerastium glutinosum*	Pelouses et milieux asso	1983	
Ciste à feuilles de sauge	*Cistus salviifolius*	Landes et fourrés	1900	
Ciguë maculée	*Conium maculatum*	Milieux anthropisés	1900	
Crocus d'automne	*Crocus nudiflorus*	Pelouses et milieux asso	1900	
Crucianelle à feuilles étroites	*Crucianella angustifolia*	Pelouses et milieux asso	1890	
Crételle hérissée	*Cynosurus echinatus*	Pelouses et milieux asso	1900	
Souchet jaunissant	*Cyperus flavescens*	Zones humides	1900	
Daphné lauréole	*Daphne laureola*	Milieux forestiers	1998	
Dauphinelle de Bresse	*Delphinium verdunense*	Cultures	1878	Présumé disparu du département
Digitaire ischême	*Digitaria ischaemum*	Pelouses et milieux asso	1900	
Linaigrette à feuilles larges	*Eriophorum latifolium*	Zones humides	1852	Présumé disparu du département
Euphorbe raide	*Euphorbia stricta*	Milieux anthropisés	1997	
Euphraise des bois	*Euphrasia nemorosa*	Pelouses et milieux asso	1900	
Euphraise officinale	*Euphrasia officinalis*	Pelouses et milieux asso	1943	
Fumeterre à petites fleurs	*Fumaria parviflora*	Cultures	1900	
Gymnadénie très odorante	*Gymnadenia odoratissima*	Zones humides	2004	
Vaccaire d'Espagne	*Gypsophila vaccaria*	Cultures	1900	Présumé disparu du département
Ache inondée	*Helosciadium inundatum*	Zones humides	1900	
Illécèbre verticillé	*Illecebrum verticillatum*	Pelouses et milieux asso	1900	
Impatiente ne-me-touchez-pas	*Impatiens noli-tangere*	Milieux forestiers	1996	
Lamier embrassant	*Lamium amplexicaule*	Milieux anthropisés	1894	
Bardanette squarreuse	*Lappula squarrosa*	Milieux anthropisés	1900	Présumé disparu du département
Gesse sylvestre	*Lathyrus sylvestris*	Milieux forestiers	1997	
Lentille d'eau gibbeuse	*Lemna gibba*	Milieux aquatiques	1900	
Agripaume cardiaque	*Leonurus cardiaca*	Milieux anthropisés	1900	Présumé disparu du département
Passerage rudérale	*Lepidium ruderale*	Milieux anthropisés	1999	
Limoselle aquatique	*Limosella aquatica*	Zones humides	1854	
Linaire de Pélissier	*Linaria pelisseriana*	Pelouses et milieux asso	1900	Présumé disparu du département
Ivraie rigide	*Lolium rigidum*	Cultures	1840	
Ivraie enivrante	*Lolium temulentum*	Cultures	1900	Présumé disparu du département
Flûteau nageant	*Luronium natans*	Zones humides	1900	
Micropyre délicat	*Micropyrum tenellum*	Pelouses et milieux asso	1900	
Myagre perfolié	*Myagrum perfoliatum*	Cultures	1916	
Myriophylle à fleurs alternes	*Myriophyllum alterniflorum*	Zones humides	1849	
Œnanthe aquatique	*Oenanthe aquatica*	Zones humides	1900	
Œnanthe fistuleuse	*Oenanthe fistulosa*	Milieux prairiaux	1900	
Œnanthe à feuilles de peucédan	*Oenanthe peucedanifolia*	Milieux prairiaux	1900	
Oxybaside rouge	*Oxybasis rubra*	Milieux anthropisés	1844	
Oxybaside des villes	*Oxybasis urbica*	Milieux anthropisés	1900	Présumé disparu du département
Pallénide épineuse	*Pallenis spinosa*	Pelouses et milieux asso	1900	Présumé disparu du département
Pédiculaire des marais	*Pedicularis palustris*	Zones humides	1943	Présumé disparu du département
Phélipanche rameuse	*Phelipanche ramosa*	Cultures	1900	

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Grand type de milieux	Date dernière observation	Remarques
Polycnême des champs	*Polycnemum arvense*	Pelouses et milieux asso	1900	Présumé disparu du département
Potamot luisant	*Potamogeton lucens*	Milieux aquatiques	1900	
oncule à feuilles d'ophioglosse	*Ranunculus ophioglossifolius*	Milieux prairiaux	1938	
Rhagadiole étoilé	*Rhagadiolus stellatus*	Milieux anthropisés	1916	Présumé disparu du département
Patience d'Espagne	*Rumex bucephalophorus subsp. hispanicus*	Pelouses et milieux asso	1900	Présumé disparu du département
Sanguisorbe officinale	*Sanguisorba officinalis*	Milieux prairiaux	1998	
Scrofulaire des chiens	*Scrophularia canina*	Milieux anthropisés	1900	
Sisymbrelle rude	*Sisymbrella aspera subsp. aspera*	Pelouses et milieux asso	1977	
Sisymbre irio	*Sisymbrium irio*	Pelouses et milieux asso	1900	Présumé disparu du département
Sisymbre à cornes nombreuses	*Sisymbrium polyceratium*	Pelouses et milieux asso	1900	
Turgénie à feuilles larges	*Turgenia latifolia*	Cultures	1900	Présumé disparu du département
Molène fausse phlomide	*Verbascum phlomoides*	Milieux anthropisés	1900	
Vesce de Bithynie	*Vicia bithynica*	Pelouses et milieux asso	1900	
Xéranthème cylindracé	*Xeranthemum cylindraceum*	Pelouses et milieux asso	1900	

Tableau 6 : Liste des espèces non revues récemment sur le territoire du Grand Périgueux (source : CBNSA)



Figure 134 : Pallénide épineuse (Pallenis spinosa) © Jean-Claude Abadie



Figure 135 : Linaire de Pélissier (Linaria pelisseriana) © Jean-Claude Abadie



Figure 136 : Renoncule à feuilles d'ophioglosse (Ranunculus ophioglossifolius) © N. Meslage



Figure 137 : Linaigrette à feuilles larges (Eriophorum latifolium) © Jaakko J. Ilvonen

Les espèces patrimoniales

Statut de protection

58 espèces végétales protégées ont été répertoriées sur le Grand Périgueux. Parmi ces dernières, neuf ne sont pas indigènes au territoire, et sont donc exclues des listes et cartes de synthèses : l'Amarante de Bouchon (*Amaranthus powellii subsp. Bouchonii*), la Dauphinelle d'Ajax (*Delphinium ajacis*), l'Hippocrépide faux baguenaudier (*Hippocrepis emerus*), la Jacinthe d'Orient (*Hyacinthus orientalis*), le Lin d'Autriche (*Linum austriacum*), le Plantain toujours vert (*Plantago sempervirens*)[3], la Rose de France (*Rosa gallica*), la Vallisnérie spiralée (*Vallisneria spiralis*) et le Vitex gattilier (*Vitex agnus-castus*).

Le Groseillier rouge (*Ribes rubrum*) est un cas particulier à signaler, son statut d'indigénat restant sujet à caution (archéophyte probable). Il a été inclus ici au bénéfice du doute.

En se limitant aux seules espèces indigènes, 49 espèces végétales protégées sont dénombrées sur le Grand Périgueux, parmi lesquelles 4 protégées au niveau national, 33 protégées régionales et 12 protégées départementales.

À titre d'exemples quelques-unes de ces espèces sont illustrées ci-dessous, la liste complète étant donnée dans le Tableau 7.

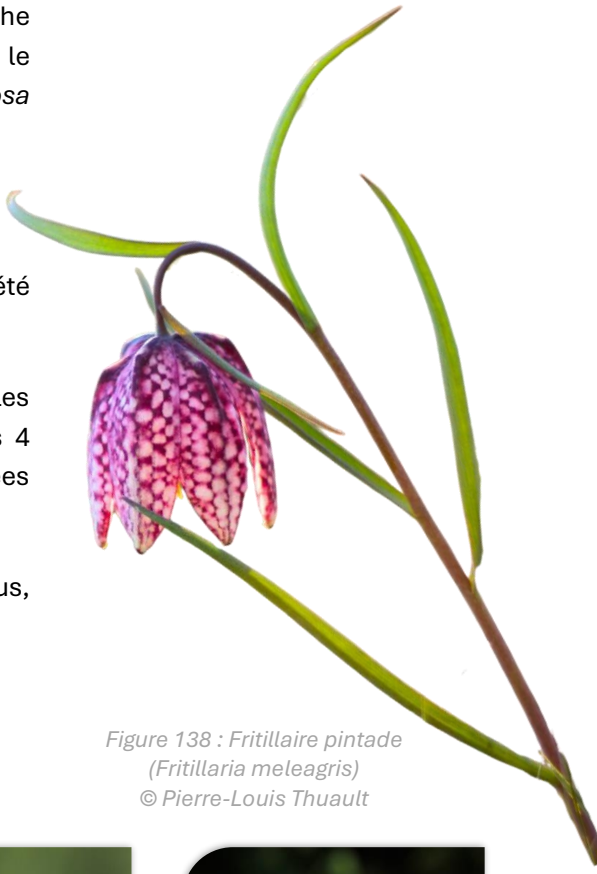


Figure 138 : Fritillaire pintade (Fritillaria meleagris)
© Pierre-Louis Thuault



Figure 139 : Droséra à feuilles rondes (Drosera rotundifolia)
© Jean-Claude Abadie



Figure 140 : Odontite de Jaubert (Odontites jaubertianus)
© Jean-Claude Abadie



Figure 141 : Scille à deux feuilles (Scilla bifolia)
© Jean-Claude Abadie



Figure 142 : Parnassie des marais (Parnassia palustris)
© Jean-Claude Abadie

[3] Espèce indigène en Dordogne, mais dont les seules stations connues sur le Grand Périgueux se trouvent sur les talus de l'A 89 où elle semble avoir été semée.



Figure 143 : Épipactide des marais (Epipactis palustris) © Thierry Arbault

La Figure 144 permet de visualiser la répartition des espèces protégées sur le territoire, à l'échelle de la maille 500 x 500 m. Si ces dernières y sont relativement dispersées, il est toutefois à noter un certain nombre de zones de concentrations pour ces espèces :

- La vallée de la Beauronne ;
- Les vallons du sud-ouest de Périgueux (ex : vallon d'Ecorne-Bœuf à Coulounieix-Chamiers) ;
- Le massif forestier de Lanmary ;
- Le Causse de Savignac ;
- Le secteur de Paunat ;
- Le secteur de Saint-Geyrac et de la Douze (en raison possiblement de la très forte pression d'observation sur cette zone).

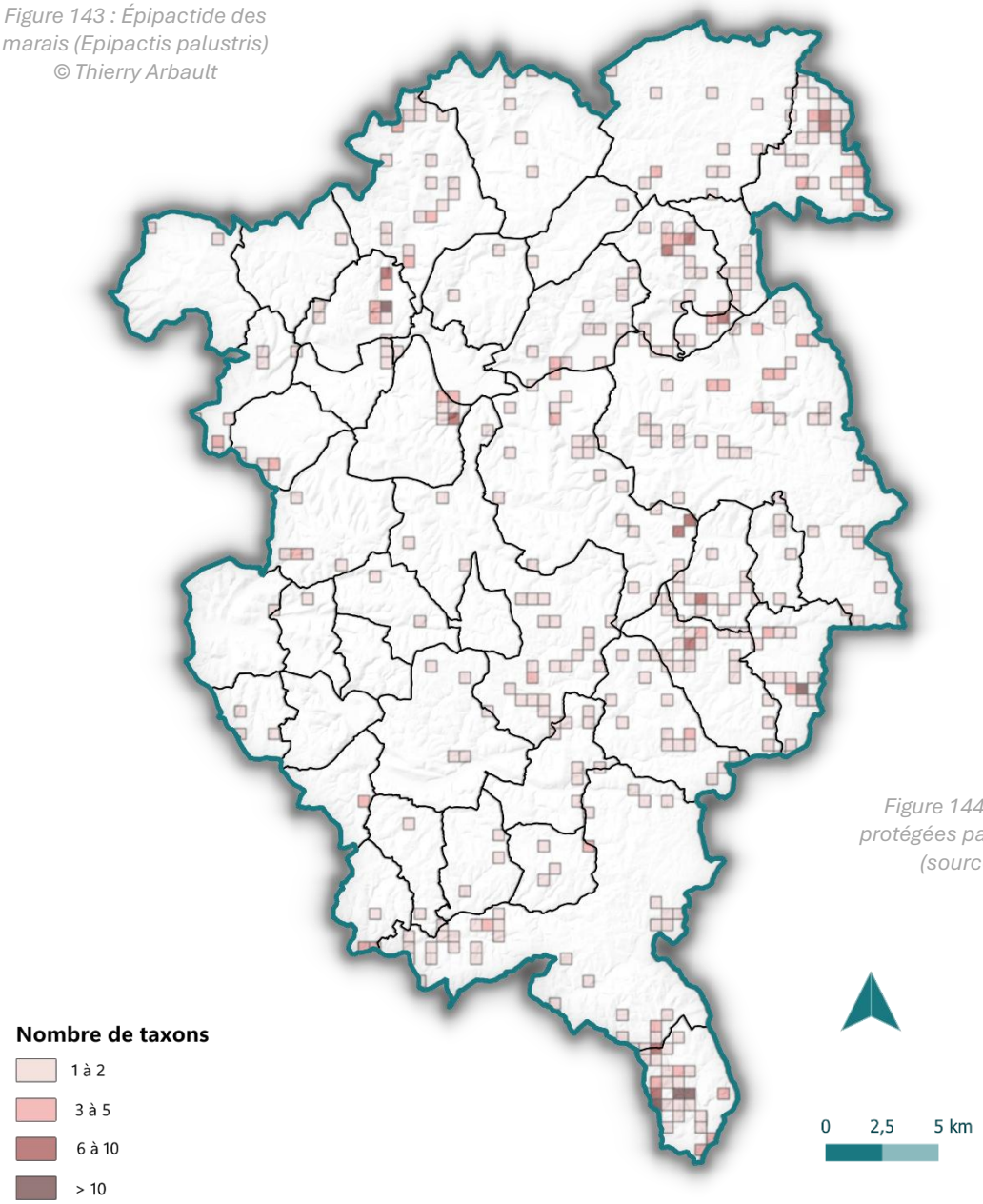


Figure 144 : Nombre d'espèces protégées par maille de 500 x 500 m (sources : CBNSA, IGN)

Niveau de menace

Au sein des espèces de plantes autochtones, 20 taxons menacés au niveau régional ont été recensées sur le Grand Périgueux. Parmi ces espèces :

- deux sont en danger critique d'extinction (CR) : la Caucalide à fruits larges (*Caucalis platycarpos*) -Figure 149- et la Luzerne en faux (*Medicago sativa* subsp. *falcata)* ;
- six en danger (EN) dont le Brome squarreux (*Bromus squarrosus*), le Coeloglosse vert (*Coeloglossum viride*) et la Bunias fausse roquette (*Bunias erucago*) – Figure 146 ;
- et 12 vulnérables (VU) dont l'Inule à feuilles de spirée (*Inula spiraeifolia*) -Figure 147- et l'Orlaya à grandes fleurs (*Orlaya grandiflora*) -Figure 148.

La cartographie, présentée ci-contre (Figure 145), permet de visualiser la répartition du nombre d'espèces menacées (en danger critique, en danger, vulnérable), sur le territoire à l'issue de l'ABC, à l'échelle de la maille 500 x 500 m. Les espèces menacées restent relativement dispersées sur le territoire. On note cependant quelques zones de concentrations dans le massif de Lanmary, le causse de Savignac, la vallée du Caudeau, et surtout le secteur de Paunat.

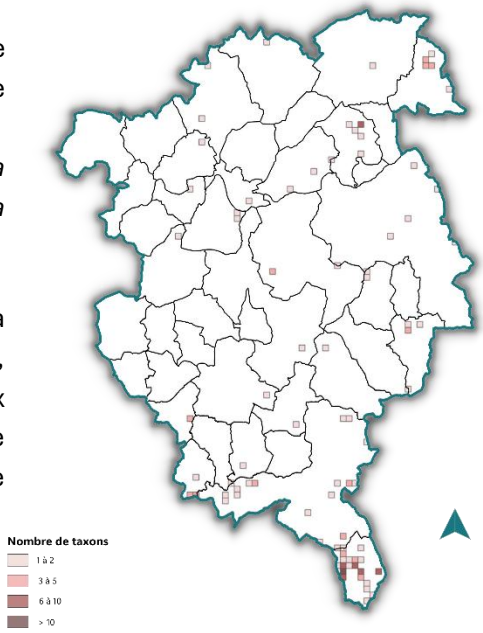


Figure 145 : Répartition des espèces menacées par maille 500 x 500 m (sources : CBNSA, IGN)



Figure 146 : Bunias fausse roquette (Bunias erucago) © Jean-Claude Abadie



Figure 147 : Inule à feuilles de spirée (Inula spiraeifolia) © Jean-Claude Abadie



Figure 148 : Orlaya à grandes fleurs (Orlaya grandiflora) © Jean-Claude Abadie



Figure 149 : Caucalide à fruits larges (Caucalis platycarpos) © Vojtěch Blažek



Enjeu régional de conservation

Contrairement à d'autres groupes (Oiseaux, Amphibiens…), il n'existe pas, à l'heure actuelle, de référentiel validé des enjeux de conservation des espèces de plantes du territoire. Nous nous sommes appuyés, pour ce volet, sur la liste de travail en cours d'élaboration pour la Nouvelle-Aquitaine.

Deux points de vigilance doivent être formulés :

- Les valeurs et catégories d'enjeux de conservation mentionnés dans ce rapport restent provisoires et susceptibles d'évoluer d'ici la publication de la liste validée.
- L'échelle de travail est ici celle de la région et non du département. Les mêmes limites que celles soulevées précédemment avec les Listes Rouges se retrouveront donc ici (non prise en compte des enjeux locaux).



Figure 150 : Sélin à feuilles de carvi (Selinum carvifolia) © Jean-Claude Abadie



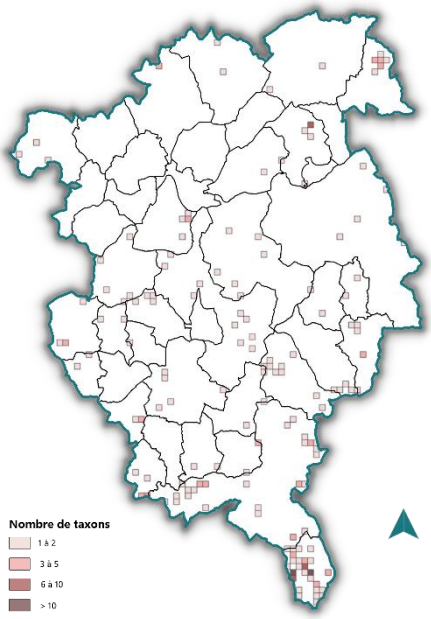
Figure 151 : Dactylorhize élevé (Dactylorhiza elata) © Jean-Claude Abadie



Figure 152 : Biscutella lime (Biscutella lima) © Jean-Claude Abadie



Figure 153 : Renoncule tripartite (Ranunculus tripartitus) © François-Xavier Taxil



Ainsi, le territoire du Grand Périgueux dénombre 17 espèces à enjeux de conservation régional, répartis en 10 enjeux forts, 6 enjeux très forts et un enjeu majeur : la Gymnadénie des Pyrénées (*Gymnadenia pyrenaica*).

La cartographie présentée ci-contre permet de visualiser la répartition du nombre d'espèces à enjeu de conservation pour la Nouvelle-Aquitaine (majeur, très fort, fort), sur le territoire à l'issue de l'ABC, à l'échelle de la maille 500 x 500 m.

Si la répartition de ces espèces reste relativement diffuse sur le territoire, quelques zones de concentrations sont cependant à noter telles que le Causse de Savignac et le secteur de Paunat. Cela s'explique par la forte proportion d'espèces liées aux pelouses calcicoles parmi les espèces à enjeux de conservation du territoire.

Figure 154 : Répartition des espèces à enjeu régional de conservation par maille 500 x 500 m (sources : CBNSA, IGN)

Nom vernaculaire	Nom latin	Rareté en Dordogne	Grand type de milieux	LR F	LR A	Protection	Enjeu NA
Aigremoine élevée	*Agrimonia procera*	PC	Milieux forestiers	LC	LC	Rég.	
Canche élégante	*Aira elegantissima*	AR	Pelouses et milieux associés	LC	VU	-	Fort
Bugle petit-pin	*Ajuga chamaepitys*	AC	Pelouses et milieux associés	LC	LC	Rég.	
Amarante des bois	*Amaranthus graecizans* subsp. *Silvestris*	R	Milieux anthropisés	LC	VU	-	Fort
Sabline douteuse	*Arenaria controversa*	PC	Pelouses et milieux associés	LC	NT	Nat.	Fort
Biscutella lime	*Biscutella lima*	R	Pelouses et milieux associés	LC	LC	-	Très fort
Brome squarreux	*Bromus squarrosus*	R	Pelouses et milieux associés	LC	EN	-	
Bunias fausse roquette	*Bunias erucago*	R	Cultures	LC	EN	-	
Campanule à feuilles de pêcher	*Campanula persicifolia*	PC	Milieux rupestres	LC	LC	Dep.	
Laîche digitée	*Carex digitata*	PC	Milieux forestiers	LC	LC	Dep.	
Laîche de Host	*Carex hostiana*	AR	Zones humides	LC	VU	-	
Caucalide à fruits larges	*Caucalis platycarpos*	RR	Cultures	LC	CR	-	Fort
Céphalanthère à grandes fleurs	*Cephalanthera damasonium*	R	Milieux forestiers	LC	NT	Dep.	
Coeloglosse vert	*Coeloglossum viride*	R	Milieux prairiaux	NT	VU	-	
Colchique d'automne	*Colchicum autumnale*	PC	Milieux prairiaux	LC	NT	Rég.	
Cytise faux lotier	*Cytisus lotoides*	AC	Pelouses et milieux associés	LC	LC	Rég.	
Dactylorhize élevé	*Dactylorhiza elata*	AR	Zones humides	NT	NT	-	Fort
Doronic à feuilles cordées	*Doronicum pardalianches*	PC	Milieux forestiers	LC	LC	Rég.	
Rossolis à feuilles rondes	*Drosera rotundifolia*	AR	Zones humides	LC	NT	Nat.	
Épipactide à petites feuilles	*Epipactis microphylla*	AR	Milieux forestiers	LC	NT	Rég.	
Épipactide des marais	*Epipactis palustris*	AR	Zones humides	NT	NT	Rég.	
Linaigrette à feuilles étroites	*Eriophorum angustifolium*	AR	Zones humides	LC	NT	Dep.	
Euphorbe de Séguier	*Euphorbia seguieriana*	PC	Pelouses et milieux associés	LC	LC	Rég.	
Fétuque d'Auquier	*Festuca auquieri*	C	Pelouses et milieux associés	LC	LC	-	Fort
Fritillaire pintade	*Fritillaria meleagris*	AC	Milieux prairiaux	LC	NT	Rég.	
Gaillet glauque	*Galium glaucum*	R	Pelouses et milieux associés	LC	VU	Rég.	Fort
Glaïeul d'Italie	*Gladiolus italicus*	AR	Pelouses et milieux associés	LC	LC	Rég.	
Gymnadénie des Pyrénées	*Gymnadenia pyrenaica*	R	Pelouses et milieux associés	LC	DD	-	Majeur
Gymnocarpium de Robert	*Gymnocarpium robertianum*	RR	Milieux rupestres	LC	LC	Dep.	
Hottonie des marais	*Hottonia palustris*	RR	Milieux aquatiques	LC	NT	Rég.	
Fausse jacinthe des bois	*Hyacinthoides non-scripta*	AC	Milieux forestiers	LC	NT	Dep.	
Millepertuis des montagnes	*Hypericum montanum*	AC	Milieux forestiers	LC	LC	Rég.	
Ibéride amère	*Iberis amara*	AC	Pelouses et milieux associés	LC	LC	Rég.	
Inule à feuilles de spirée	*Inula spiraeifolia*	R	Pelouses et milieux associés	LC	VU	-	
Isopyre faux pigamon	*Isopyrum thalictroides*	AR	Milieux forestiers	LC	LC	Dep.	
Laitue vivace	*Lactuca perennis*	AC	Pelouses et milieux associés	LC	LC	Rég.	
Légousie hybride	*Legousia hybrida*	RR	Cultures	LC	EN	-	
Lentille d'eau à trois lobes	*Lemna trisulca*	AR	Milieux aquatiques	LC	VU	-	
Lotier très étroit	*Lotus angustissimus*	AC	Pelouses et milieux associés	LC	LC	Rég.	
Lotier hispide	*Lotus hispidus*	PC	Pelouses et milieux associés	LC	LC	Rég.	
Lysimaque minime	*Lysimachia minima*	AR	Pelouses et milieux associés	LC	LC	Rég.	
Luzerne en faux	*Medicago sativa* subsp. *falcata*	E	Pelouses et milieux associés	LC	CR*	-	Fort
Mélampyre des champs	*Melampyrum arvense*	RR	Pelouses et milieux associés	LC	EN	-	
Naïade marine	*Najas marina*	PC	Milieux aquatiques	LC	LC	Rég.	
Néottie nid-d'oiseau	*Neottia nidus-avis*	AC	Milieux forestiers	LC	LC	Dep.	
Odontite de Jaubert	*Odontites jaubertianus*	R	Cultures	LC	VU	Nat.	Très fort
Œnanthe à feuilles de silaüs	*Oenanthe silaifolia*	AR	Milieux prairiaux	LC	LC	Rég.	
Ophrys miroir	*Ophrys speculum*	RR	Pelouses et milieux associés	VU	-	Nat.	Très fort
Orchis singe	*Orchis simia*	AR	Pelouses et milieux associés	LC	NT	Dep.	
Oréoptéride à sores marginaux	*Oreopteris limbosperma*	RR	Milieux forestiers	LC	LC	Dep.	
Orlaya à grandes fleurs	*Orlaya grandiflora*	R	Pelouses et milieux associés	LC	VU	-	
Pavot argémone	*Papaver argemone*	RR	Milieux anthropisés	LC	VU	-	
Parisette à quatre feuilles	*Paris quadrifolia*	R	Milieux forestiers	LC	LC	Dep.	
Parnassie des marais	*Parnassia palustris*	R	Zones humides	LC	LC	Dep.	
Potamot coloré	*Potamogeton coloratus*	AR	Milieux aquatiques	LC	LC	Rég.	

Nom vernaculaire	Nom latin	Rareté en Dordogne	Grand type de milieux	LR F	LR A	Protection	Enjeu NA
Potamot capillaire	*Potamogeton trichoides*	R	Milieux aquatiques	LC	DD	Rég.	
Potentille négligée	*Potentilla neglecta*	PC	Pelouses et milieux associés	LC	LC	Rég.	
Renoncule tête-d'or	*Ranunculus auricomus*	AR	Milieux forestiers	LC	LC	Rég.	
Renoncule des marais	*Ranunculus paludosus*	AR	Pelouses et milieux associés	LC	NT	Rég.	
Renoncule tripartite	*Ranunculus tripartitus*	RR	Milieux aquatiques	LC	VU	-	Très fort
Groseillier rouge	*Ribes rubrum*	AR	Milieux forestiers	LC	-	Rég.	
Schénoplectielle mucronée	*Schoenoplectiella mucronata*	E	Milieux prairiaux	LC	EN	-	
Scille à deux feuilles	*Scilla bifolia*	AC	Milieux forestiers	LC	LC	Rég.	
Scirpe des forêts	*Scirpus sylvaticus*	AC	Zones humides	LC	LC	Rég.	
Sélin à feuilles de carvi	*Selinum carvifolia*	AR	Milieux prairiaux	LC	NT	-	Fort
Spirée à feuilles obovales	*Spiraea hypericifolia* subsp. *obovata*	AR	Pelouses et milieux associés	LC	NT	Rég.	Fort
Germandrée des marais	*Teucrium scordium*	PC	Zones humides	LC	NT	Rég.	
Pigamon jaune	*Thalictrum flavum*	PC	Zones humides	LC	NT	Rég.	
Tractême en ombelle	*Tractema umbellata*	AC	Pelouses et milieux associés	LC	LC	-	Très fort
Salsifis à feuilles de crocus	*Tragopogon crocifolius*	RR	Pelouses et milieux associés	LC	EN	-	Très fort
Orme lisse	*Ulmus laevis*	RR	Milieux forestiers	LC	VU	-	
Utriculaire australe	*Utricularia neglecta*	AR	Milieux aquatiques	NT	-	Rég.	
Violette laiteuse	*Viola lactea*	PC	Pelouses et milieux associés	LC	LC	-	Fort
Zannichellie des marais	*Zannichellia palustris*	R	Zones humides	LC	NT	Rég.	

Tableau 7 : Liste des espèces patrimoniales sur le Grand Périgueux - espèces protégées, menacées ou à enjeux de conservation NA - (source : CBNSA)

Les graphiques suivants représentent la proportion d'espèces observées selon leur statut de protection, leur niveau de menace sur la Liste rouge de la flore vasculaire d'Aquitaine et selon leur enjeu régional de conservation.

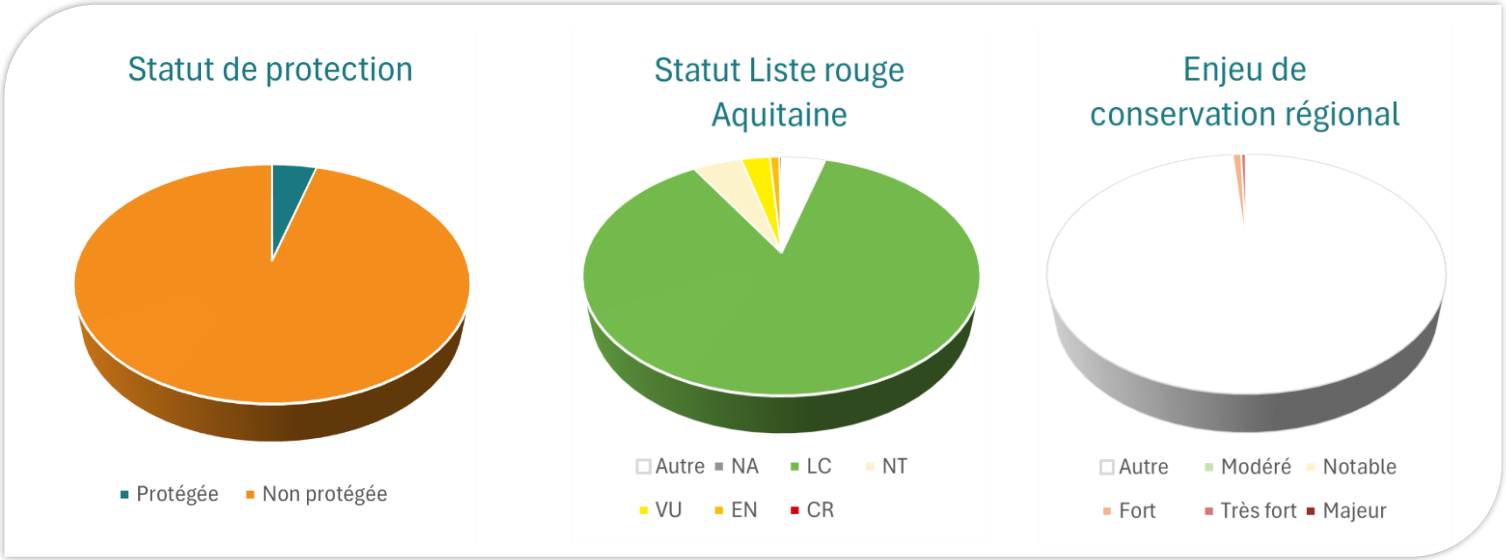


Figure 155 : Proportion des espèces de plantes du Grand Périgueux protégées, menacées et à enjeu régional de conservation

Les espèces exotiques

Le Grand Périgueux compte, comme tout territoire, un contingent d'espèces exogènes. Il représente 16 % des espèces recensées, soit une proportion quasi-similaire à celle observée au niveau régional (20 %).

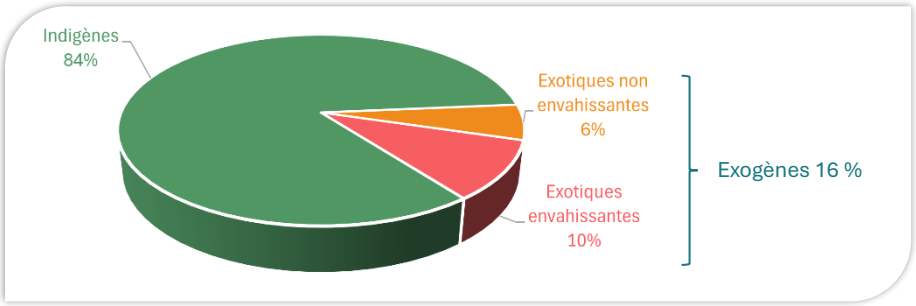


Figure 156 : Proportion d'espèces exogènes du territoire, en distinguant les envahissantes et les non envahissantes (source : CBNSA)

Notons que toutes les plantes exotiques ne présentent pas nécessairement de caractère envahissant. Nous nous intéresserons dans cette partie aux seules plantes exotiques envahissantes (PEE).

En la simplifiant quelque peu, la liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes de Nouvelle-Aquitaine permet de subdiviser les plantes exotiques répertoriées sur le Grand Périgueux en quatre grandes catégories suivant la logique présentée sur la figure suivante :

Pas de tendance à proliférer

- Naturalisation de longue date et ne semblant pas présenter de caractère envahissant ..... **Exotique non envahissante actuellement**
- informations insuffisantes pour évaluer le caractère envahissant ..... **Insuffisamment documenté**

Tendance à proliférer et à étendre son aire de distribution

- Impacts négatifs modérés à faibles pour la biodiversité, la santé, l'économie (etc.) ..... **Exotique envahissante à impact modéré**
- Impacts négatifs élevés pour la biodiversité, la santé, l'économie (etc.) ..... **Exotique envahissante à impact majeur**

Sur le Grand Périgueux, 208 espèces exotiques ont été dénombrées, elles représentent 16 % de l'ensemble des espèces recensées. La Figure 157 résume la proportion relative de chacune des catégories évoquées précédemment parmi elles.

Au total on dénombre 125 PEE sur le territoire, parmi lesquelles 55 à impact majeur et 70 à impact modéré.

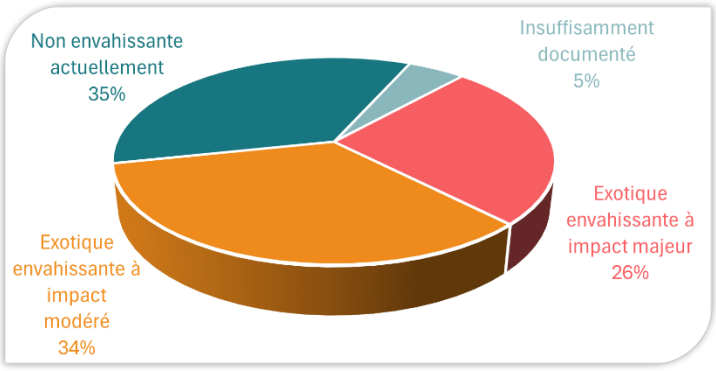


Figure 157 : Proportion des différentes catégories de la liste régionale parmi les espèces exogènes du territoire (source : CBNSA)

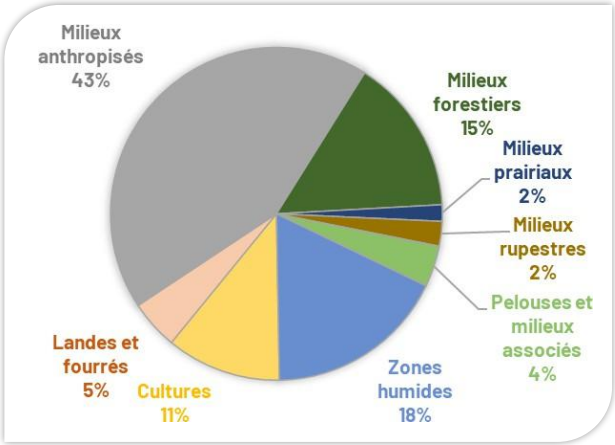


Figure 158 : Principaux milieux colonisés par les PEE répertoriées sur le Grand Périgueux (source : CBNSA)

Le rattachement de chaque espèce de PEE à un grand type de milieu permet d'avoir une idée des milieux les plus touchés par ces dernières. Malgré les limites de cette approche (nombre d'espèces se trouvent dans plusieurs habitats), la Figure 158 permet de visualiser quelques grandes tendances.

Les milieux anthropisés apparaissent sans surprise comme les plus touchés. Ces milieux perturbés sont propices à l'installation d'espèces fortement compétitives et à développement rapide : Ailanthe, Érigerons, Grande rougette, Éleusines, Raisin d'Amérique (ou Phytolaque d'Amérique), Paspale dilaté, Sporobole, Séneçon sud-africain, etc. La présence de PEE dans ces milieux fortement anthropisés n'est pas nécessairement problématique, mais elle doit *a minima* être surveillée. Certaines PEE sont en effet capables de s'échapper dans les milieux naturels, tel l'Ailanthe (Figure 159) sur les pelouses et les falaises, ou encore le Solidage du Canada (Figure 160) et le Raisin d'Amérique dans les milieux rivulaires. Notons également que certaines de ces espèces peuvent se retrouver dans les cultures et y occasionner une baisse des rendements (Stramoine, Amaranthes...).

Les zones humides sont le deuxième grand type de milieu concerné, cela concerne en particulier les milieux rivulaires bien représentés le long de l'Isle. Il est bien connu que les rivières constituent des voies de pénétration privilégiées pour les PEE. Elles s'y propagent rapidement, et profitent d'habitats leur étant particulièrement favorables (milieux riches et régulièrement perturbés, tels que les gazons amphibies, les grèves alluviales, ou les mégaphorbiaies). L'impact des PEE dans ces milieux est particulièrement inquiétant en raison de leur sensibilité et du grand nombre d'espèces d'intérêt patrimonial qu'ils hébergent.



Figure 159 : Ailante glanduleux (Ailanthus altissima)



Figure 160 : Tête d'or (Solidago canadensis) ©Patrick Hacker



Figure 161 : Millepertuis calycinal (au premier plan) envahissant une pelouse calcicole, milieu à forte valeur patrimoniale, à Trélissac - ©Jean-Claude Abadie

La cartographie en Figure 162 permet de visualiser la répartition des PEE sur le territoire. Elle met notamment en avant le fait que de la vallée de l'Isle est, comme toutes les grandes rivières, une zone de concentration en PEE.

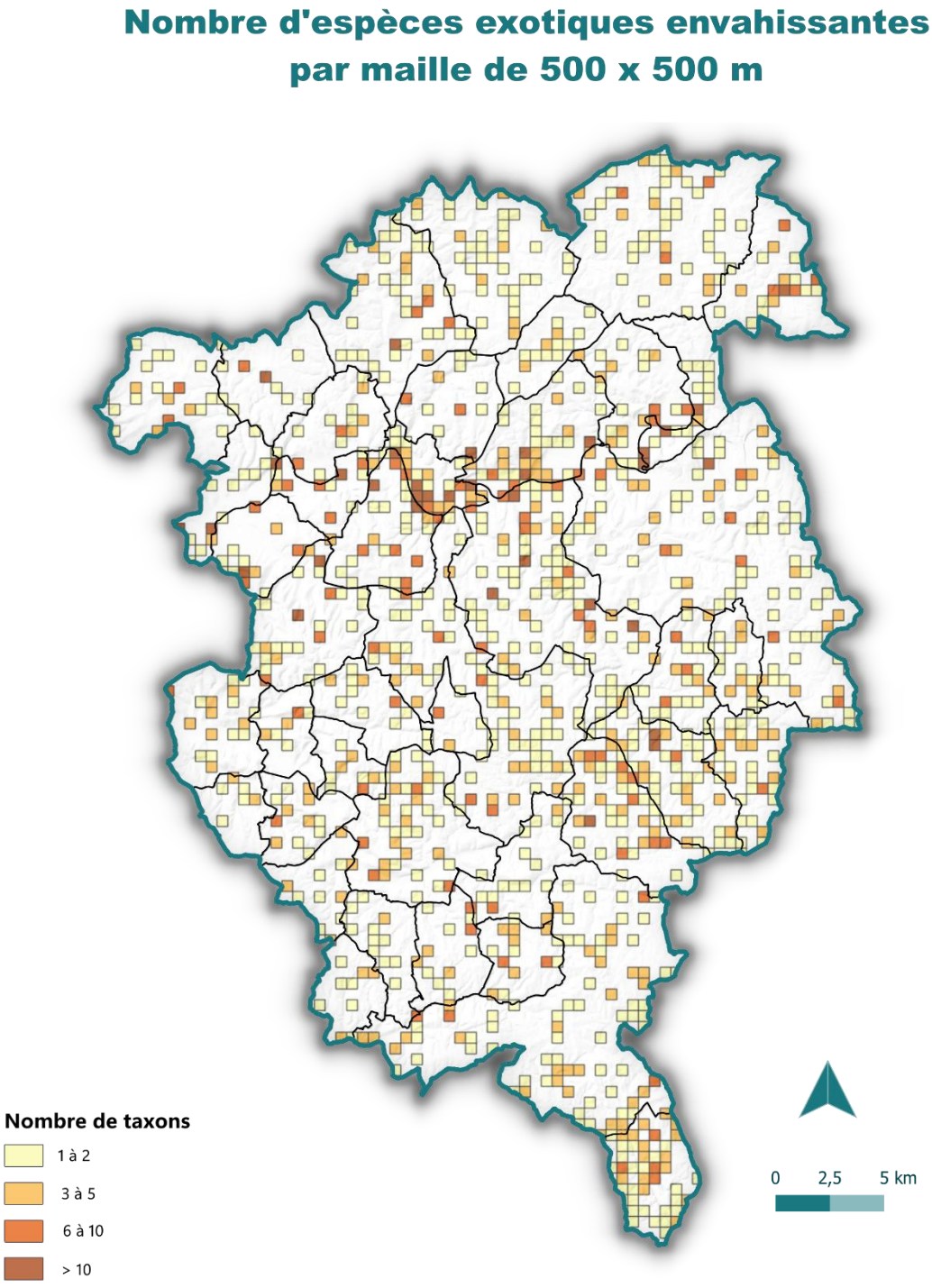


Figure 162 : Cartographie du nombre d'espèces exotiques envahissantes par mailles de 500m x 500m (sources : CBNSA, OBV NA, IGN)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Chorologie	Principal milieu colonisé	Impact
Abutilon de Théophraste	*Abutilon theophrasti*	Eurasiatique	Cultures	Impact modéré
Érable negundo	*Acer negundo*	Sub-cosmopolite	Zones humides	Impact majeur
Ailante glanduleux	*Ailanthus altissima*	Asiatique	Landes et fourrés	Impact majeur
Amarante blanche	*Amaranthus albus*	Américain	Milieux anthropisés	Impact modéré
Amarante couchée	*Amaranthus deflexus*	Sud-Américain	Milieux anthropisés	Impact modéré
Amarante hybride	*Amaranthus hybridus*	Américain	Cultures	Impact modéré
Amarante de Bouchon	*Amaranthus powellii* subsp. *bouchonii*	Ouest-européen	Milieux anthropisés	Impact modéré
Amarante réfléchie	*Amaranthus retroflexus*	Sub-cosmopolite	Cultures	Impact modéré
Ambroisie à feuilles d'armoise	*Ambrosia artemisiifolia*	Sub-cosmopolite	Milieux anthropisés	Impact majeur
Armoise absinthe	*Artemisia absinthium*	Sub-cosmopolite	Milieux anthropisés	Impact modéré
Armoise	*Artemisia verlotiorum*	Asiatique	Milieux anthropisés	Impact modéré
Azolle fausse fougère	*Azolla filiculoides*	Américain	Zones humides	Impact majeur
Bident feuillé	*Bidens frondosa*	Sub-cosmopolite	Milieux anthropisés	Impact majeur
Bothriochloa à nœuds barbus	*Bothriochloa barbinodis*	Sub-cosmopolite	Milieux anthropisés	Impact majeur
Buddleia de David	*Buddleja davidii*	Asiatique	Milieux forestiers	Impact majeur
Cardamine cachée	*Cardamine occulta*	Asiatique	Zones humides	Impact modéré
Catalpa fausse bignone	*Catalpa bignonioides*	Nord-Américain	Zones humides	Impact majeur
Centranthe rouge	*Centranthus ruber*	Méditerranéen	Milieux rupestres	Impact modéré
Brome cathartique	*Ceratochloa cathartica*	Sud-Américain	Milieux anthropisés	Impact modéré
Coronille glauque	*Coronilla glauca*	Ouest-Méditerranée	Pelouses et milieux associés	Impact modéré
Herbe de la pampa	*Cortaderia selloana*	Sud-Américain	Milieux prairiaux	Impact majeur
Arbre à perruque	*Cotinus coggygria*	Européen	Landes et fourrés	Impact modéré
Cotonéaster coriace	*Cotoneaster coriaceus*	Asiatique	Landes et fourrés	Impact majeur
Cotonéaster horizontal	*Cotoneaster horizontalis*	Asiatique	Milieux rupestres	Impact majeur
Crépide à feuilles de capselle	*Crepis bursifolia*	Méditerranéen	Milieux anthropisés	Impact modéré
Crépide sacrée	*Crepis sancta*	Euryméditerranéen	Cultures	Impact modéré
Souchet vigoureux	*Cyperus eragrostis*	Américain	Milieux anthropisés	Impact majeur
Datura	*Datura stramonium*	Sub-cosmopolite	Milieux anthropisés	Impact modéré
Plaqueminier de Virginie	*Diospyros virginiana*	Nord-Américain	Milieux anthropisés	Impact majeur
Chénopode fausse-ambroisie	*Dysphania ambrosioides*	Sub-cosmopolite	Milieux anthropisés	Impact modéré
Éleusine d'Afrique	*Eleusine africana*	Cosmopolite	Milieux anthropisés	Impact modéré
Éleusine des Indes	*Eleusine indica*	Cosmopolite	Milieux anthropisés	Impact modéré
Éleusine à trois épis	*Eleusine tristachya*	Sub-cosmopolite	Milieux anthropisés	Impact modéré
Élodée du Canada	*Elodea canadensis*	Sub-cosmopolite	Zones humides	Impact majeur
Éragrostide en peigne	*Eragrostis pectinacea*	Américain	Milieux anthropisés	Impact modéré
Érigéron annuel	*Erigeron annuus*	Sub-cosmopolite	Milieux anthropisés	Impact modéré
Érigéron annuel	*Erigeron annuus*	Sub-cosmopolite	Milieux anthropisés	Impact modéré
Érigéron de Buenos Aires	*Erigeron bonariensis*	Américain	Milieux anthropisés	Impact modéré
Érigéron du Canada	*Erigeron canadensis*	Sub-cosmopolite	Milieux anthropisés	Impact majeur
Érigéron très fleuri	*Erigeron floribundus*	Sub-cosmopolite	Milieux anthropisés	Impact majeur
Érigéron de Karwinsky	*Erigeron karvinskianus*	Américain	Milieux rupestres	Impact majeur
Érigéron de Sumatra	*Erigeron sumatrensis*	Américain	Milieux anthropisés	Impact majeur
Euphorbe épurge	*Euphorbia lathyris*	Asiatique	Milieux anthropisés	Impact modéré
Euphorbe maculée	*Euphorbia maculata*	Sub-cosmopolite	Milieux anthropisés	Impact modéré
Grande rougette	*Euphorbia prostrata*	Sub-cosmopolite	Milieux anthropisés	Impact modéré
Euphorbe rampante	*Euphorbia serpens*	Sub-cosmopolite	Milieux anthropisés	Impact modéré
Solidage à feuilles de Graminée	*Euthamia graminifolia*	Sub-cosmopolite	Zones humides	Impact majeur
Orne	*Fraxinus ornus*	Méditerranéen	Milieux forestiers	Impact modéré
Galéga officinal	*Galega officinalis*	Asiatique	Zones humides	Impact majeur
Galinsoga quadriradié	*Galinsoga quadriradiata*	Américain	Milieux anthropisés	Impact modéré
Gamochête en faux	*Gamochaeta antillana*	Sub-cosmopolite	Pelouses et milieux associés	Impact modéré
Févier d'Amérique	*Gleditsia triacanthos*	Nord-Américain	Zones humides	Impact majeur
Hélianthe tubéreux	*Helianthus tuberosus*	Sub-cosmopolite	Milieux forestiers	Impact modéré
Berce du Caucase	*Heracleum mantegazzianum*	Eurasiatique	Zones humides	Impact majeur
Julienne des dames	*Hesperis matronalis* subsp. *matronalis*	Eurasiatique	Zones humides	Impact modéré

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Chorologie	Principal milieu colonisé	Impact
Fausse jacinthe de Massart	*Hyacinthoides x massartiana*	Sub-cosmopolite	Milieux forestiers	Impact modéré
Millepertuis calycinal	*Hypericum calycinum*	Méditerranéen	Milieux forestiers	Impact modéré
Impatiente de Balfour	*Impatiens balfourii*	Asiatique	Zones humides	Impact modéré
Impatiente glanduleuse	*Impatiens glandulifera*	Asiatique	Zones humides	Impact majeur
Impatiente à petites fleurs	*Impatiens parviflora*	Asiatique	Milieux forestiers	Impact modéré
Jonc ténu	*Juncus tenuis*	Sub-cosmopolite	Milieux forestiers	Impact modéré
Aubour faux ébénier	*Laburnum anagyroides*	Orophyte européen	Milieux forestiers	Impact modéré
Lagarosiphon majeur	*Lagarosiphon major*	Africain	Zones humides	Impact majeur
Lamier jaune à feuilles argentées	*Lamium galeobdolon* subsp. *argentatum*	Sub-cosmopolite	Milieux anthropisés	Impact modéré
Lentille d'eau menue	*Lemna minuta*	Américain	Zones humides	Impact majeur
Passerage didyme	*Lepidium didymum*	Sud-Américain	Milieux anthropisés	Impact modéré
Passerage de Virginie	*Lepidium virginicum*	Américain	Milieux anthropisés	Impact modéré
Lindernie douteuse	*Lindernia dubia*	Nord-Américain	Zones humides	Impact majeur
Ivraie de Bouché	*Lolium x boucheanum*	Eurasiatique	Cultures	Impact modéré
Ludwigie à grandes fleurs	*Ludwigia grandiflora*	Sub-cosmopolite	Zones humides	Impact majeur
Lychnide des jardins	*Lychnis coronaria*	Eurasiatique	Milieux anthropisés	Impact modéré
Lyciet de Barbarie	*Lycium barbarum*	Asiatique	Landes et fourrés	Impact majeur
Matricaire discoïde	*Matricaria discoidea*	Cosmopolite	Milieux anthropisés	Impact modéré
Luzerne cultivée	*Medicago sativa* subsp. *sativa*	Eurasiatique	Milieux anthropisés	Impact modéré
Mélilot blanc	*Melilotus albus*	Eurasiatique	Milieux anthropisés	Impact modéré
Myriophylle du Brésil	*Myriophyllum aquaticum*	Sud-Américain	Zones humides	Impact majeur
Onagre bisannuelle	*Oenothera biennis*	Sub-cosmopolite	Milieux anthropisés	Impact modéré
Onagre de Lindheimer	*Oenothera lindheimeri*	Nord-Américain	Milieux anthropisés	Impact modéré
Oxalide articulée	*Oxalis articulata*	Sud-Américain	Milieux anthropisés	Impact modéré
Oxalide de Dillenius	*Oxalis dillenii*	Sub-cosmopolite	Cultures	Impact modéré
Oxalide à larges feuilles	*Oxalis latifolia*	Sud-Américain	Cultures	Impact modéré
Oxalide droit	*Oxalis stricta*	Cosmopolite	Cultures	Impact modéré
Panic d'Occident	*Panicum barbipulvinatum*	Sub-cosmopolite	Cultures	Impact modéré
Panic à fleurs dichotomes	*Panicum dichotomiflorum*	Sub-cosmopolite	Cultures	Impact modéré
Panic millet	*Panicum miliaceum*	Sub-cosmopolite	Cultures	Impact modéré
Vigne-vierge commune	*Parthenocissus inserta*	Sub-cosmopolite	Milieux forestiers	Impact majeur
Paspale dilaté	*Paspalum dilatatum*	Sub-cosmopolite	Milieux anthropisés	Impact majeur
Paspale distique	*Paspalum distichum*	Sub-cosmopolite	Milieux prairiaux	Impact majeur
Pétasite des Pyrénées	*Petasites pyrenaicus*	Ouest-Méditerranée	Zones humides	Impact modéré
Phytolaque d'Amérique	*Phytolacca americana*	Nord-Américain	Milieux anthropisés	Impact majeur
Épicéa commun	*Picea abies*	Orophyte européen	Milieux forestiers	Impact modéré
Pin noir	*Pinus nigra*	Eurasiatique	Milieux forestiers	Impact modéré
Platane à feuilles d'érable	*Platanus x hispanica*	Sub-cosmopolite	Zones humides	Impact modéré
Potentille des Indes	*Potentilla indica*	Asiatique	Milieux anthropisés	Impact majeur
Prunier myrobolan	*Prunus cerasifera*	Eurasiatique	Landes et fourrés	Impact majeur
Cerisier acide	*Prunus cerasus*	Asiatique	Milieux forestiers	Impact majeur
Prunier laurier-cerise	*Prunus laurocerasus*	Eurasiatique	Milieux forestiers	Impact majeur
Prunier tardif	*Prunus serotina*	Nord-Américain	Milieux forestiers	Impact majeur
Douglas de Menzies	*Pseudotsuga menziesii*	Nord-Américain	Milieux forestiers	Impact modéré
Pyracantha écarlate	*Pyracantha coccinea*	Méditerranéen	Pelouses et milieux associés	Impact majeur
Chêne des marais	*Quercus palustris*	Nord-Américain	Milieux forestiers	Impact majeur
Chêne rouge	*Quercus rubra*	Nord-Américain	Milieux forestiers	Impact majeur
Renouée du Japon	*Reynoutria japonica*	Asiatique	Milieux anthropisés	Impact majeur
Sumac vinaigrier	*Rhus typhina*	Nord-Américain	Landes et fourrés	Impact majeur
Robinier faux-acacia	*Robinia pseudoacacia*	Sub-cosmopolite	Milieux forestiers	Impact majeur
Romarin	*Rosmarinus officinalis*	Méditerranéen	Pelouses et milieux associés	Impact modéré
Séneçon du Cap	*Senecio inaequidens*	Africain	Milieux anthropisés	Impact majeur
Sétaire dense	*Setaria italica* subsp. *pycnocoma*	Asiatique	Cultures	Impact modéré
Morelle faux chénopode	*Solanum chenopodioides*	Sud-Américain	Milieux anthropisés	Impact modéré
Tête d'or	*Solidago canadensis*	Sub-cosmopolite	Milieux anthropisés	Impact majeur

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Chorologie	Principal milieu colonisé	Impact
Tête d'or	*Solidago gigantea*	Sub-cosmopolite	Milieux anthropisés	Impact majeur
Sorgho d'Alep	*Sorghum halepense*	Méditerranéen	Cultures	Impact majeur
Sporobole des Indes	*Sporobolus indicus*	Cosmopolite	Milieux anthropisés	Impact majeur
Symphorine blanche	*Symphoricarpos albus*	Sub-cosmopolite	Milieux anthropisés	Impact modéré
Symphyotriche lancéolé	*Symphyotrichum lanceolatum*	Sub-cosmopolite	Milieux anthropisés	Impact majeur
Symphyotriche à feuilles de saule	*Symphyotrichum x salignum*	Nord-Américain	Zones humides	Impact majeur
Taxodium distique	*Taxodium distichum*	Américain	Zones humides	Impact majeur
Vallisnérie spiralée	*Vallisneria spiralis*	Sub-cosmopolite	Zones humides	Impact majeur
Verveine de Buenos Aires	*Verbena bonariensis*	Sud-Américain	Milieux anthropisés	Impact modéré
Véronique voyageuse	*Veronica peregrina*	Américain	Milieux anthropisés	Impact modéré
Véronique de Perse	*Veronica persica*	Asiatique	Milieux anthropisés	Impact modéré
Viorne tin	*Viburnum tinus*	Méditerranéen	Pelouses et milieux associés	Impact majeur
Pervenche élevée	*Vinca major*	Européen	Milieux forestiers	Impact modéré
Lampourde d'Orient	*Xanthium orientale*	Sub-cosmopolite	Milieux anthropisés	Impact majeur
Lampourde épineuse	*Xanthium spinosum*	Sud-Américain	Cultures	Impact modéré

Tableau 8 : Liste des plantes exotiques envahissantes du territoire (sources : CBNSA, OBV NA)



Figure 163 : Paspale distique (Paspalum distichum) © Jean-Claude Abadie



Figure 164 : Ludwigie à grandes fleurs (Ludwigia grandiflora) © Jean-Claude Abadie

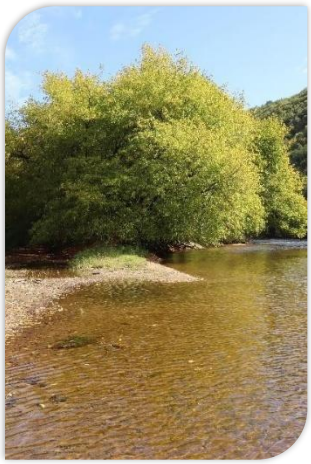


Figure 165 : Érable negundo (Acer negundo) © Jean-Claude Abadie



Figure 166 : Buddleia de David (Buddleja davidii) © Matt Berger



Figure 167 : Ambroisie à feuilles d'armoise (Ambrosia artemisiifolia) © Jean-Claude Abadie



Figure 168 : Lampourde d'Orient (Xanthium orientale) © Jean-Claude Abadie



Figure 169 : Robinier faux-acacia (Robinia pseudoacacia) © Jean-Claude Abadie



Figure 170 : Herbe de la Pampa (Cortaderia selloana) © Murray NZ

Structure des fiches espèces



1 Illustration

2 Statuts :

Liste rouge UICN

LC	NT	VU	EN	CR	RE
Préoccupation mineure	Quasi menacée	Vulnérable	En danger	En danger critique	Disparue au niveau régional

Espèce déterminante ZNIEFF

znieff Stricte — znieff Sous conditions

Statut règlementaire

Espèce protégée — Espèce règlementée

Indigénat

Espèce exotique (NA) — Espèce exotique envahissante

Enjeu régional de conservation

Non évalué ou non applicable	Modéré	Notable	Fort	Très fort	Majeur

3 Nom vernaculaire

4 Nom scientifique

5 Rareté régionale (faune) / départementale (flore)

Très commune	Commune	Assez commune	Peu commune	Assez rare	Rare	Très rare	Exceptionnelle

6 Taille / Envergure

7 Période d'observation

8 Description générale (Mode vie, etc...)

9 Critères de détermination

10 Localisation sur le Grand Périgueux (maille 500 m, sauf espèces sensibles)

11 Localisation en Dordogne (maille 10 km, sauf espèces sensibles)



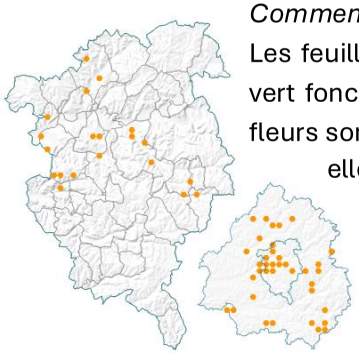
Colchique d'automne

Colchicum autumnale

Peu commune | Période d'observation | Taille : 5 à 30 cm

J F M A M J J A S O N D

Le Colchique d'automne est une plante de pleine lumière qui pousse surtout dans les prairies humides et durables, ainsi que dans les forêts fraîches en bord de rivière. On le rencontre aux côtés des Aulnes, Frênes et Chênes pédonculés. Présent dans une grande moitié est du sud de la France, il apprécie les sols argileux ou limoneux, riches en eau, basiques à légèrement acides.



Comment le reconnaître ?

Les feuilles sont longues, larges, vert foncé et semi-dressées. Les fleurs sont solitaires et rose-lilas, elles portent des étamines jaunes orangé et un pistil saillant.

Explication de la structure des fiches p. 173



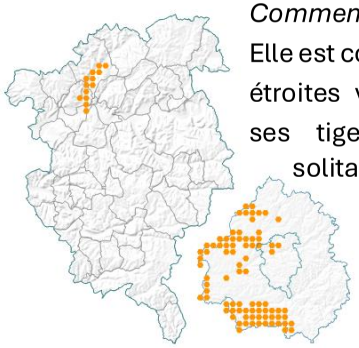
Fritillaire pintade

Fritillaria meleagris

Assez commune | Période d'observation | Taille : 30 à 40 cm

J F M A M J J A S O N D

La Fritillaire pintade est une plante endémique européenne. En France, elle est principalement présente dans l'ouest. Elle appartient à la famille des Liliacées, c'est-à-dire des tulipes et des jacinthes. Véritable indicateur de milieu humide, les prairies inondables constituent son milieu de prédilection, mais on peut également la rencontrer au sein de forêts alluviales claires.



Comment la reconnaître ?

Elle est composée de 3 à 5 feuilles étroites vert-gris. A la floraison, ses tiges portent des fleurs solitaires, ou bien groupées par 2 ou 3, en forme de clochettes rose pourpré, et comme imprimées d'un damier pourpre et blanchâtre.



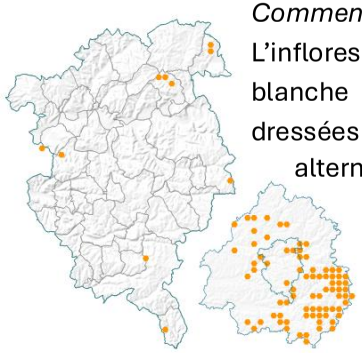
Ibéride amère

Iberis amara

Assez commune | Période d'observation | Taille : 10 à 40 cm

J F M A M J J A S O N D

L'Ibéride amère est une plante herbacée annuelle ou bisannuelle. Elle est présente en France, surtout en lisière de champs avec une exposition ensoleillée et une préférence pour les sols limoneux.



Comment la reconnaître ?

L'inflorescence de fleurs est blanche ou lilas avec des tiges dressées. Les feuilles sont alternes et spatulées, à bords lobés ou dentés.



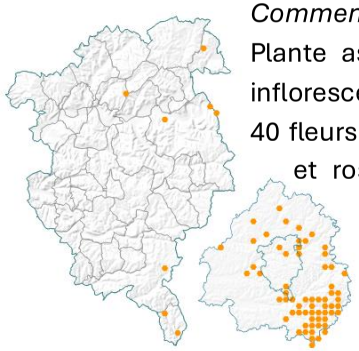
Orchis singe

Orchis simia

Assez rare | Période d'observation | Taille : 20 à 45 cm

J F M A M J J A S O N D

L'espèce est présente presque partout en France hormis en Bretagne. Elle est présente sur les pelouses, les friches, les clairières et les bois clairs sur des sols calcaires. C'est une orchidée peu variable dont la particularité est de débuter sa floraison par le haut. Ces fleurs à l'allure simiesque sont à l'origine de son nom.



Comment le reconnaître ?

Plante assez robuste, avec une inflorescence constituée de 15 à 40 fleurs de teinte pourpre-violet et rose pâle. Le labelle est étroit et ponctué de papilles pourpres. Il est découpé en lobes fins et colorés qui s'enroulent.



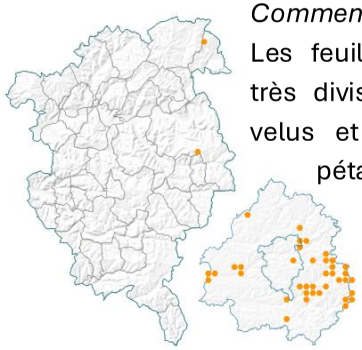
Renoncule des marais

Ranunculus paludosus

Assez rare | Période d'observation | Taille : 10 à 40 cm

J F M A M J J A S O N D

C'est une plante vivace fréquentant les tonsures de pelouses sèches, décalcifiées à acides, parfois temporairement humides. En France, elle est présente sur une grande partie du territoire, mais semble assez rare dans le bassin aquitain où la majorité des populations se concentre dans le Périgord, le Quercy et le Midi toulousain.



Comment la reconnaître ?

Les feuilles sont généralement très divisées avec des sépales velus et appliqués contre les pétales. La tige est généralement nue ou peu feuillée, entourée d'un réseau fibreux à sa base.



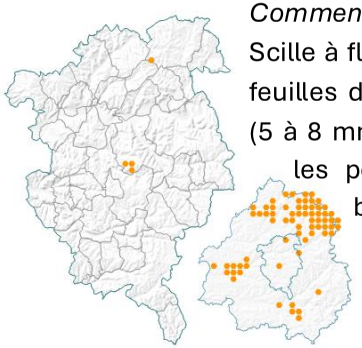
Tractême en ombelle

Tractema umbellata

Peu commune | Période d'observation | Taille : 10 à 20 cm

J F M A M J J A S O N D

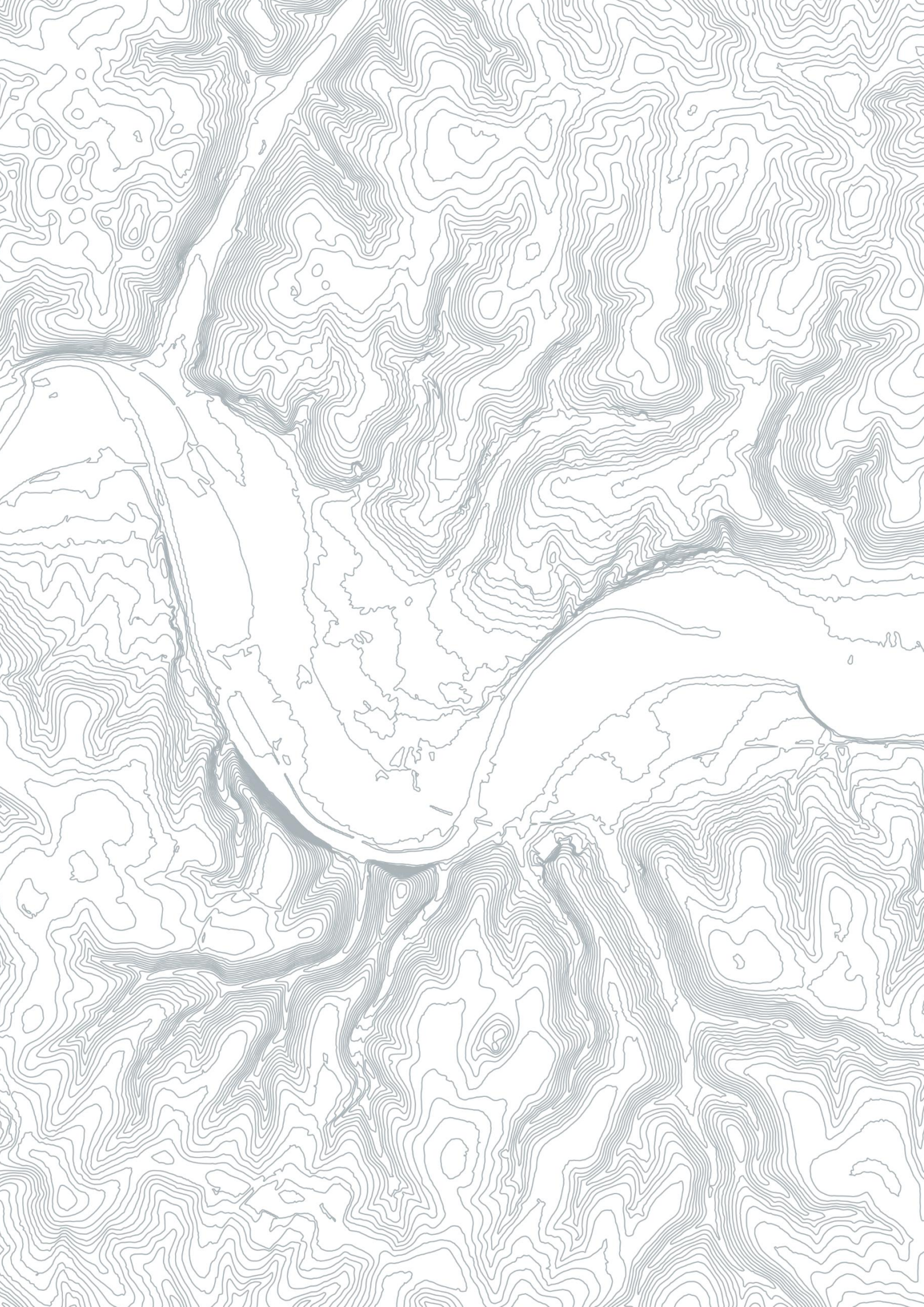
La Scille en ombelle est une plante vivace à bulbe de la famille des *Asparagaceae*. Ses fleurs mauves ou bleu pâle sont disposées en grappe. Cette espèce se retrouve dans les Pyrénées ainsi que dans l'Ouest de la France. Elle a longtemps été confondue avec *Tractema verrna* dont les feuilles sont plus étalées.



Comment la reconnaître ?

Scille à fleurs bleu turquoise et à feuilles dressées et assez larges (5 à 8 mm). On la retrouve dans les pelouses, bois et sous-bois clairs acidiphiles.

Explication de la structure des fiches p. 173





Mycène sanguinolente (Mycena sanguinolenta)
© Alan Rockefeller

La Fonge



Présentation du groupe

Le mot « Champignon », très largement connu du grand public, dérive de l'ancien français *campania*, « produit de la campagne ». Au sens commun du terme, les Champignon possèdent un pied et un chapeau, poussent dans les bois et les prés à la bonne saison, et, surtout… certains d'entre eux se mangent. Pour un mycologue, cette définition extrêmement réductrice ne rend évidemment pas compte de la complexité de ce que les scientifiques nomment aujourd'hui le Règne fongique.

Ce dernier, qui regroupe à l'heure actuelle la vaste majorité des organismes filamenteux qui étaient jadis considérés comme des plantes, se place au sein des Eucaryotes (ses représentants possèdent un véritable noyau). Cependant, les Champignons sont des Opistoconthes au même titre que les animaux par exemple, et sont fort éloignés des Bicontes qui contiennent notamment les plantes à fleurs : parmi les caractères communs avec les animaux, citons entre autres leur hétérotrophie (ils ne sont pas capables de photosynthèse), ainsi que leur molécule de structure nommée chitine, que l'on retrouve non seulement dans les parois cellulaires fongiques, mais aussi dans les exosquelettes des Arthropodes. Si les plus anciennes traces fossiles de Champignons filamenteux datent du Protérozoïque, il y a plus de 1 450 millions d'années, on sait qu'ils étaient également présents dans les racines des Rhynia, des plantes très simples vivant sur la terre ferme il y a plus de 400 millions d'années, où ils entretenaient probablement des relations symbiotiques ayant permis la colonisation du milieu terrestre par les végétaux. Quant au plus ancien « Champignon » avec pied et chapeau retrouvé jusqu'à aujourd'hui, et qui porte le nom de *Gondwanagaricites magnificus* (Figure 171), il date du Crétacé et a tout de même environ 115 millions d'années. Il a partagé sa courte vie avec les Ptérosaures et autres dinosaures géants au sein du supercontinent nommé Gondwana.



Figure 171 : Fossile de Gondwanagaricites magnificus

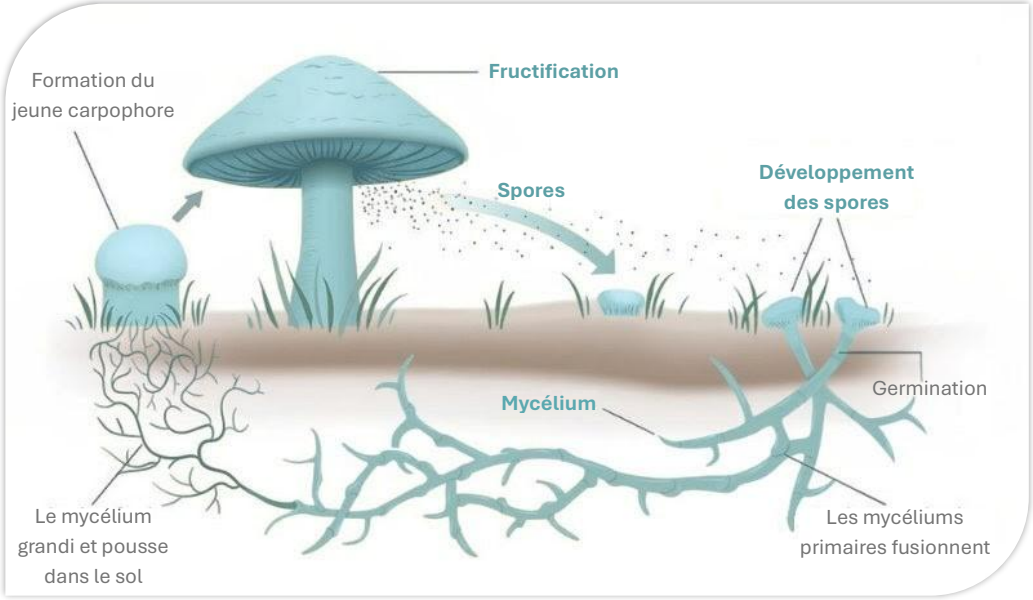


Figure 172 : Schéma du cycle de vie des Champignons



Figure 173 : Amanite tue-mouches (Amanita muscaria) - © Pixabay

Pour un mycologue, le « Champignon » au sens commun du terme représente en quelque sorte la partie émergée d'un iceberg souterrain, nommé mycélium. Ce dernier peut atteindre des dimensions considérables et produit périodiquement, çà et là, à la surface du sol pour beaucoup d'espèces, les organes reproducteurs éphémères (ou fructifications) nommés carpophores, que certains d'entre nous aiment récolter.

Notons que certains Champignons forment des carpophores souterrains, communément appelés « truffes » bien qu'appartenant à des groupes fort distincts. Certains autres, microscopiques, produisent des carpophores lilliputiens. D'autres encore ne forment pas de carpophore du tout, ayant manifestement perdu cette capacité au cours de leur longue évolution.

Les mycéliums des Champignons, toutes espèces confondues, restent la plupart du temps invisibles, attendant la bonne saison pour produire leurs carpophores. Ils représentent pourtant, sous nos pieds, une quantité de matière organique considérable. Ainsi, il a été mesuré que dans les dix premiers centimètres d'un sol forestier, le poids de mycélium des seuls Champignons ectomycorhiziens (ceux dont le mycélium est intimement associé aux arbres en entourant leur racine d'un manchon mycélien) représente entre une et trois tonnes de matière organique par hectare. Dans les prairies, l'ordre de grandeur est le même tous Champignons confondus, ce qui représente deux fois la biomasse des bactéries. Des recherches ont même établi qu'il existait jusqu'à seize kilomètres de mycélium dans un gramme de sol d'une forêt boréal.



Figure 174 : Cordyceps militaire (Cordyceps militaris) en orange et pupe de papillon de nuit dessous en blanc
© Tanguy Pérochon

Données générales

Un gros travail de saisie de données historique a été réalisé, celles-ci ayant été gardées sous format papier ou sous des formats ne correspondant pas aux standards du SINP. Elles ont été complétées avec des sorties terrains dans des milieux et des conditions environnementales favorables à l'observation des carpophores (aussi appelés sporophores) notamment. Plusieurs sorties d'inventaires complémentaires (dont certaines participatives) ont eu lieu de septembre à novembre 2023 et de juin à novembre 2024. Tout ce travail de récupération de données et d'inventaires a permis de porter à 4 896 le nombre d'observations de Champignons sur le Grand Périgueux, dont 4 455 depuis 2010, augmentant ainsi considérablement les connaissances existantes dans les bases de données du SINP comme en témoigne la Figure 175 ci-après. Les prospections ont permis d'améliorer les connaissances sur les différentes communes, et à l'échelle du Grand Périgueux de porter le nombre d'espèces connues à 901 espèces sur les 25 dernières années.

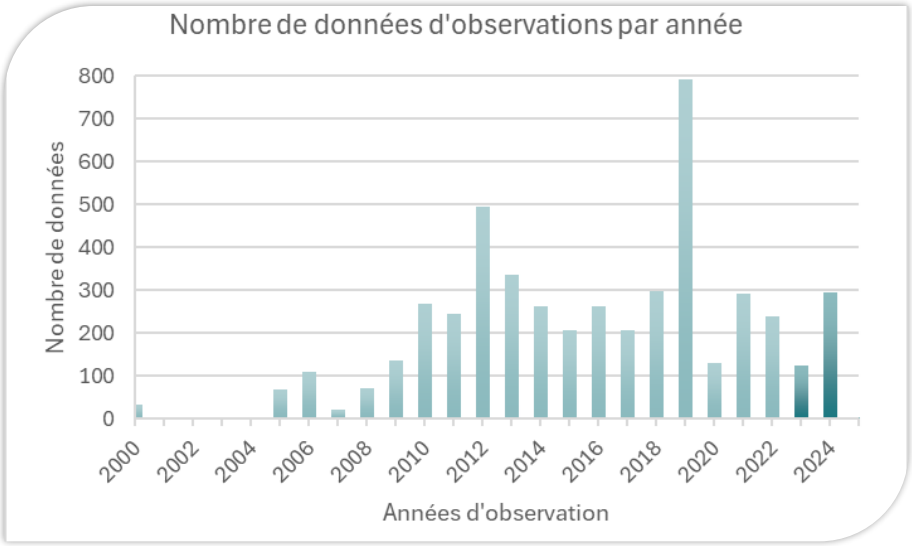


Figure 175 : Répartition du nombre d'observations de Champignons par année (sources : Biotope, OBV NA)

Le Tableau 9 en page suivante présente pour chaque commune le bilan du nombre de données d'observations disponibles pour les Champignons, en y détaillant celles issues de la période précédant l'ABC (2000–2022), et celles collectées pendant le projet. La carte ci-contre (Figure 176) illustre la répartition des nouvelles observations à l'échelle communale. Celle présentée après le tableau (Figure 177) permet quant à elle de visualiser la densité de données disponibles sur le territoire, selon les niveaux d'analyse retenus.

Pourcentage de données nouvelles fongiques par commune

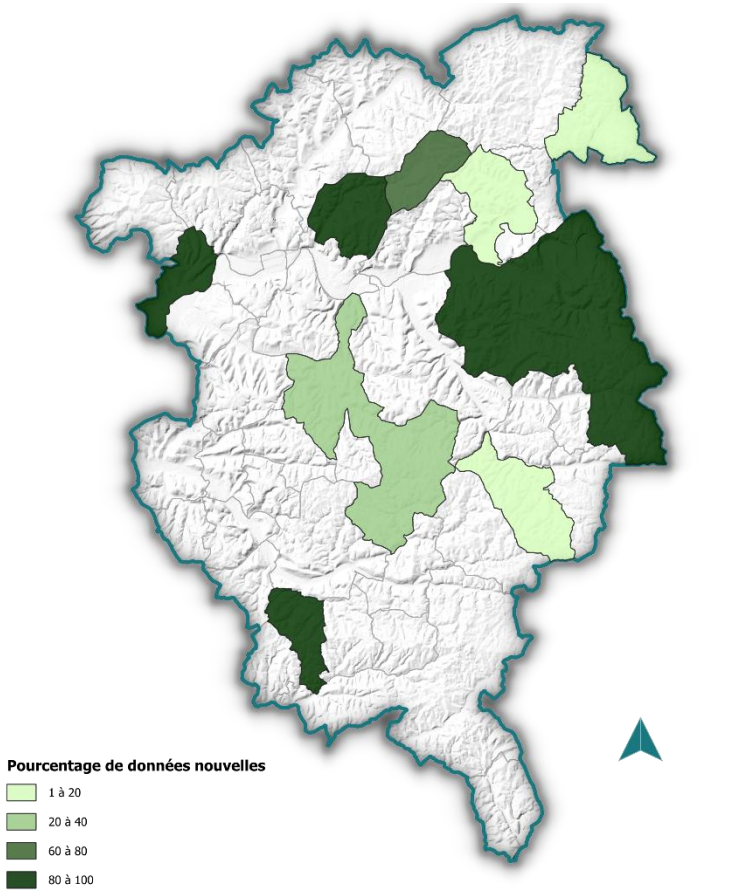


Figure 176 : Carte du pourcentage de données nouvelles de Champignons à l'échelle communale (sources : Biotope, OBV NA, IGN)

Commune	Nombre de données avant ABC	Nombre de données après ABC	Pourcentage de données nouvelles
Agonac	391	391	0,00%
Annesse-et-Beaulieu	0	1	100,00%
Antonne-et-Trigonant	650	778	16,45%
Bassillac et Auberoche	0	3	100,00%
Boulazac Isle Manoire	10	10	0,00%
Bourrou	522	522	0,00%
Chalagnac	0	0	0,00%
Champcevinel	0	33	100,00%
Chancelade	0	0	0,00%
Château-l'Évêque	34	34	0,00%
Cornille	83	242	65,70%
Coulounieix-Chamiers	0	0	0,00%
Coursac	0	0	0,00%
Creyssensac-et-Pissot	0	0	0,00%
Escoire	1	1	0,00%
Fouleix	0	0	0,00%
Grun-Bordas	0	0	0,00%
La Chapelle-Gonaguet	219	219	0,00%
La Douze	21	24	12,50%
Lacropte	0	0	0,00%
Manzac-sur-Vern	259	259	0,00%
Marsac-sur-l'Isle	0	0	0,00%
Mensignac	2	2	0,00%
Paunat	90	90	0,00%
Périgueux	0	0	0,00%
Razac-sur-l'Isle	326	326	0,00%
Saint-Amand-de-Vergt	0	79	100,00%
Saint-Crépin-d'Auberoche	0	0	0,00%
Saint-Geyrac	456	456	0,00%
Saint-Mayme-de-Péreyrol	0	0	0,00%
Saint-Michel-de-Villadeix	0	0	0,00%
Saint-Paul-de-Serre	0	0	0,00%
Saint-Pierre-de-Chignac	276	276	0,00%
Salon	15	15	0,00%
Sanilhac	25	37	32,43%
Sarliac-sur-l'Isle	0	0	0,00%
Savignac-les-Églises	187	190	1,58%
Sorges et Ligueux en Périgord	677	677	0,00%
Trélissac	0	0	0,00%
Val de Louyre et Caudeau	0	0	0,00%
Vergt	231	231	0,00%
Veyrines-de-Vergt	0	0	0,00%
Église-Neuve-de-Vergt	0	0	0,00%
Grand Périgueux	**4475**	**4896**	**8,60%**

Tableau 9 : Nombre d'observations de Champignons par commune (sources : Biotope, OBV NA)

Nombre de données fongiques par commune

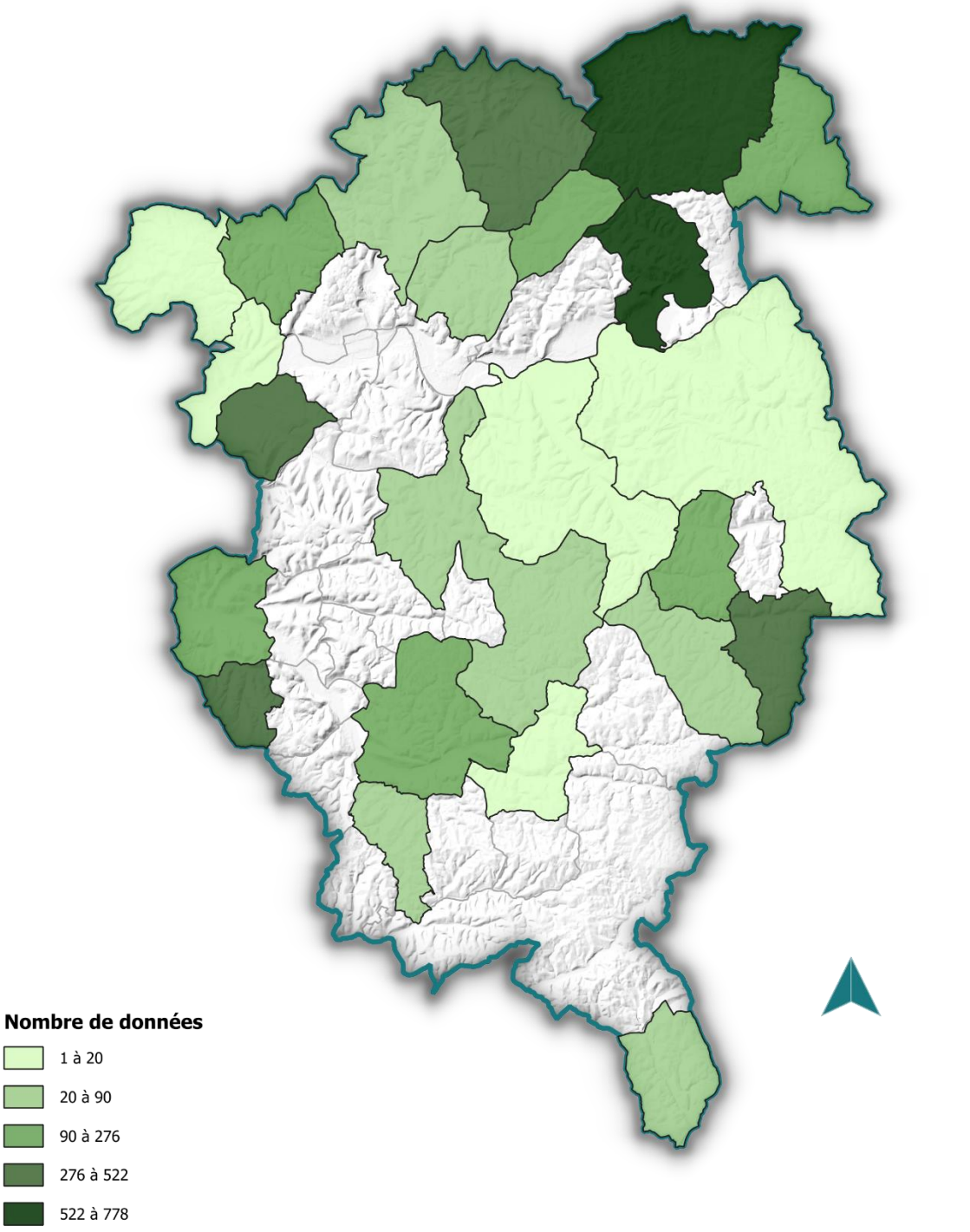


Figure 177 : Carte du nombre de données de Champignons à l'échelle communale (sources : Biotope, OBV NA, IGN)

Les cartographies précédentes mettent en valeur l'augmentation du nombre de données fongiques sur le territoire du Grand Périgueux. Néanmoins, il est à noter que 19 communes n'ont pas encore de données (Chalagnac, Chancelade, Coulounieix-Chamiers, Coursac, Creyssensac-et-Pissot, Fouleix, Grun-Bordas, Lacropte, Marsac-sur-l'Isle, Périgueux, Saint-Crépin-d'Auberoche, Saint-Mayme-de-Péreyrol, Saint-Michel-de-Villadeix, Saint-Paul-de-Serre, Sarliac-sur-l'Isle, Trélissac, Val de Louyre et Caudeau, Veyrines-de-Vergt, Église-Neuve-de-Vergt).

Même si l'ABC a permis d'augmenter très nettement les connaissances sur le territoire, il reste des zones à couvrir. En effet, le nombre important de données anciennes récupéré lors de cet ABC ne se situe pas sur l'ensemble des communes du Grand Périgueux.

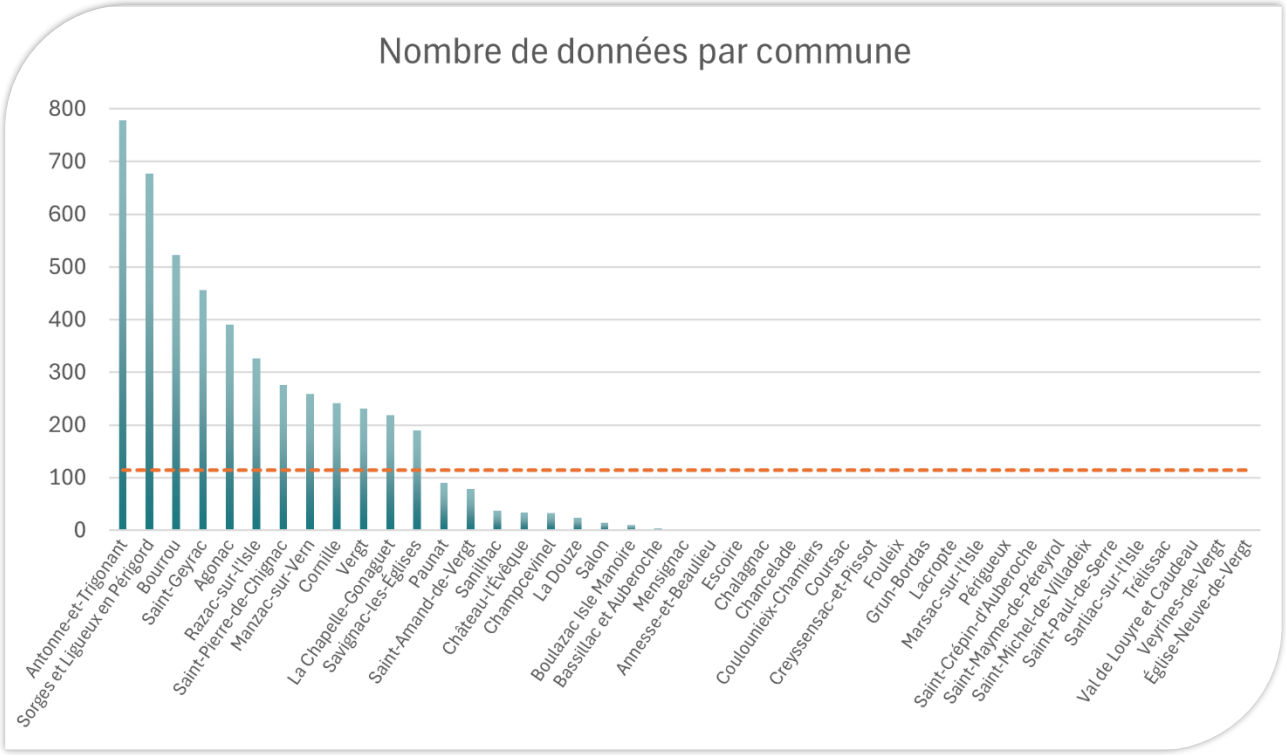


Figure 178 : Histogramme du nombre de données de Champignons par commune (sources : Biotope ; OBV NA)

Le Tableau 10 ci-après présente quant à lui un bilan communal du nombre d'espèces de Champignons connues avant et après l'ABC. La carte ci-après (Figure 179) permet d'illustrer l'évolution du nombre d'espèces connues à l'échelle communale. Celle disponible à la suite du tableau (Figure 180) illustre la répartition du nombre d'espèces selon la même échelle spatiale.

Pourcentage d’espèces nouvelles fongiques par commune

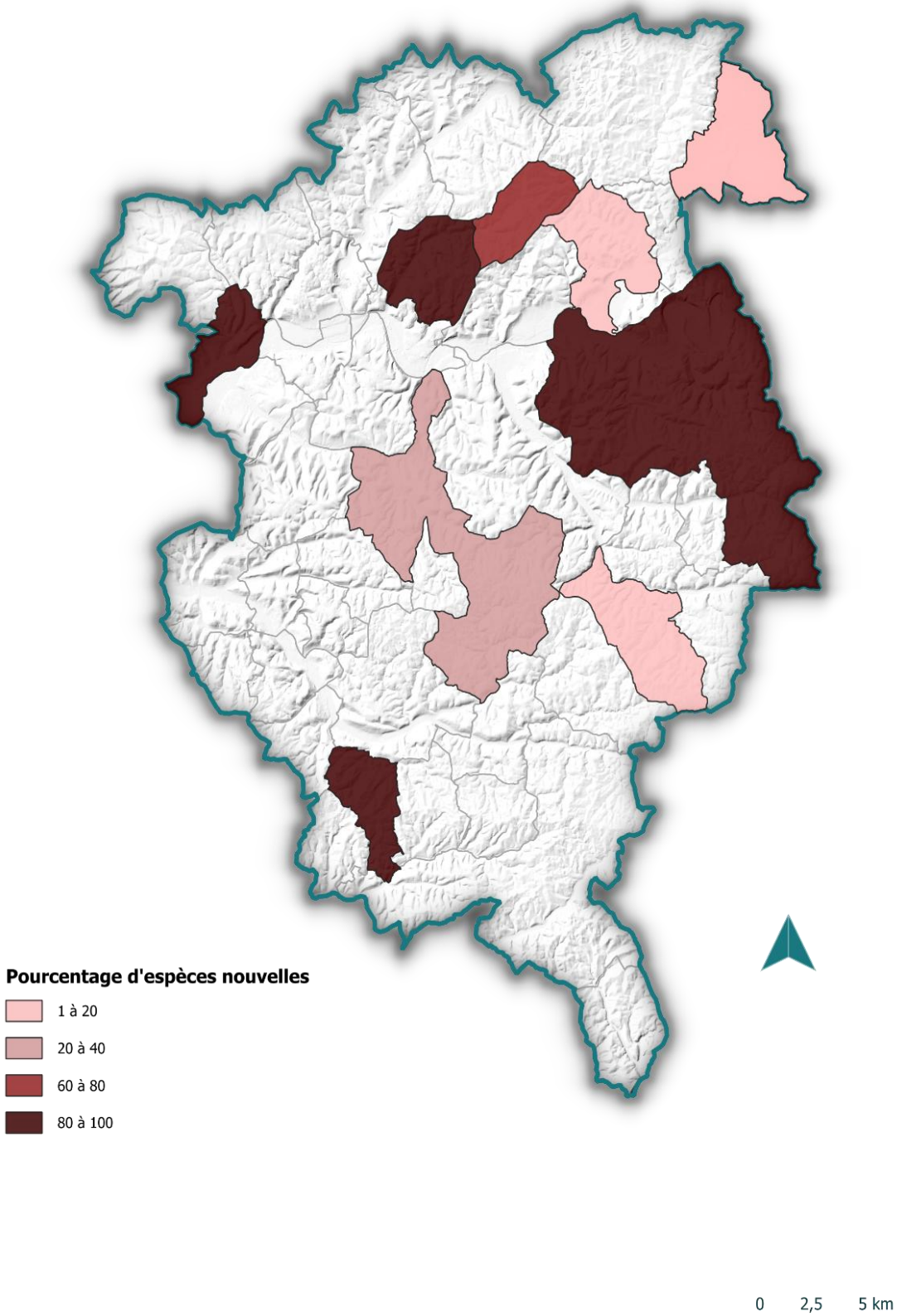


Figure 179 : Carte du pourcentage d'espèces nouvelles de Champignons à l’échelle communale (sources : Biotope, OBV NA, IGN)

Commune	Nombre d'espèces avant ABC	Nombre d'espèces après ABC	Nouvelles espèces
Agonac	244	244	0
Annesse-et-Beaulieu	0	1	1
Antonne-et-Trigonant	363	398	35
Bassillac et Auberoche	0	3	3
Boulazac Isle Manoire	10	10	0
Bourrou	298	298	0
Chalagnac	0	0	0
Champcevinel	0	33	33
Chancelade	0	0	0
Château-l'Évêque	34	34	0
Cornille	83	187	104
Coulounieix-Chamiers	0	0	0
Coursac	0	0	0
Creyssensac-et-Pissot	0	0	0
Escoire	1	1	0
Fouleix	0	0	0
Grun-Bordas	0	0	0
La Chapelle-Gonaguet	172	172	0
La Douze	21	24	3
Lacropte	0	0	0
Manzac-sur-Vern	227	227	0
Marsac-sur-l'Isle	0	0	0
Mensignac	2	2	0
Paunat	87	87	0
Périgueux	0	0	0
Razac-sur-l'Isle	225	225	0
Saint-Amand-de-Vergt	0	79	79
Saint-Crépin-d'Auberoche	0	0	0
Saint-Geyrac	320	320	0
Saint-Mayme-de-Péreyrol	0	0	0
Saint-Michel-de-Villadeix	0	0	0
Saint-Paul-de-Serre	0	0	0
Saint-Pierre-de-Chignac	193	193	0
Salon	15	15	0
Sanilhac	24	36	12
Sarliac-sur-l'Isle	0	0	0
Savignac-les-Églises	144	146	2
Sorges et Ligueux en Périgord	316	316	0
Trélissac	0	0	0
Val de Louyre et Caudeau	0	0	0
Vergt	170	170	0
Veyrines-de-Vergt	0	0	0
Église-Neuve-de-Vergt	0	0	0
Grand Périgueux	**855**	**901**	**46**

Tableau 10 : Nombre d'espèces de Champignons par commune (sources : Biotope, OBV NA ; IGN)

Nombre d'espèces fongiques par commune

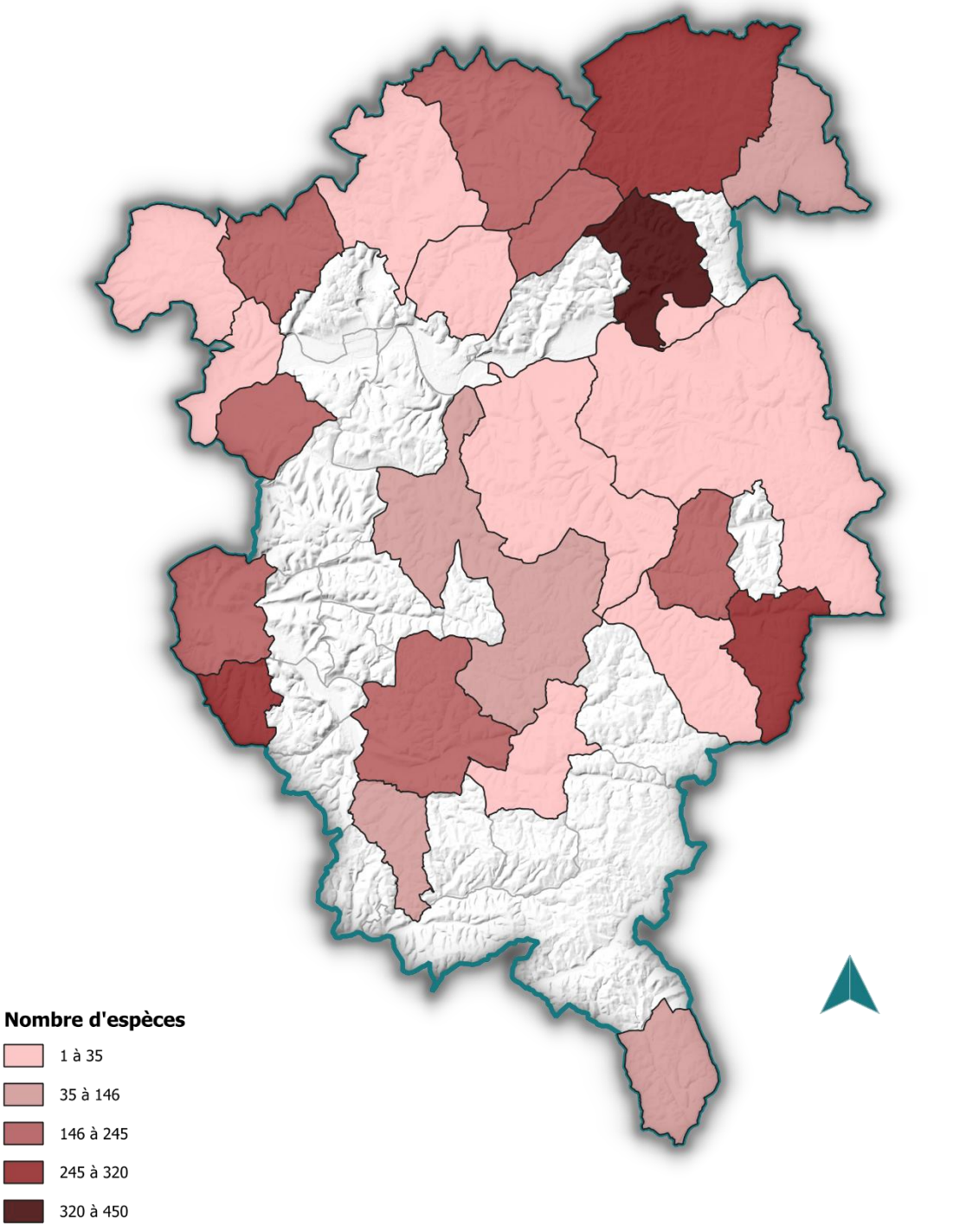


Figure 180 : Carte du nombre d'espèces de Champignons à l'échelle communale (sources : Biotope, OBV NA, IGN)

A l'issue du travail de saisie de données historiques et d'inventaires complémentaires, 901 espèces de Champignons sont dénombrées sur le Grand Périgueux. Avant ce travail, 103 espèces étaient connues dans les bases de données publiques sur le département de la Dordogne. Ainsi, l'ABC a permis de porter à un total de 939 le nombre d'espèces répertoriées en Dordogne, la richesse spécifique du Grand Périgueux représentant 96 % de celle du département.

Le territoire d'étude présente une richesse fongique moyenne par commune s'établissant à 75 espèces. Ce chiffre est dépassé dans 14 communes, les plus fournies s'approchant ou franchissant la barre des 300 espèces (Bourrou, Sorges et Ligueux en Périgord, Saint-Geyrac et Antonne-et-Trigonant). A l'inverse, 19 communes ne possèdent aucune espèce recensée. Parmi celles possédant des espèces connues, 4 communes en possèdent moins de 5 espèces (Escoire, Annesse-et-Beaulieu, Mensignac, Bassillac et Auberoche) avec un minimum à Escoire qui ne compte qu'une espèce recensée.

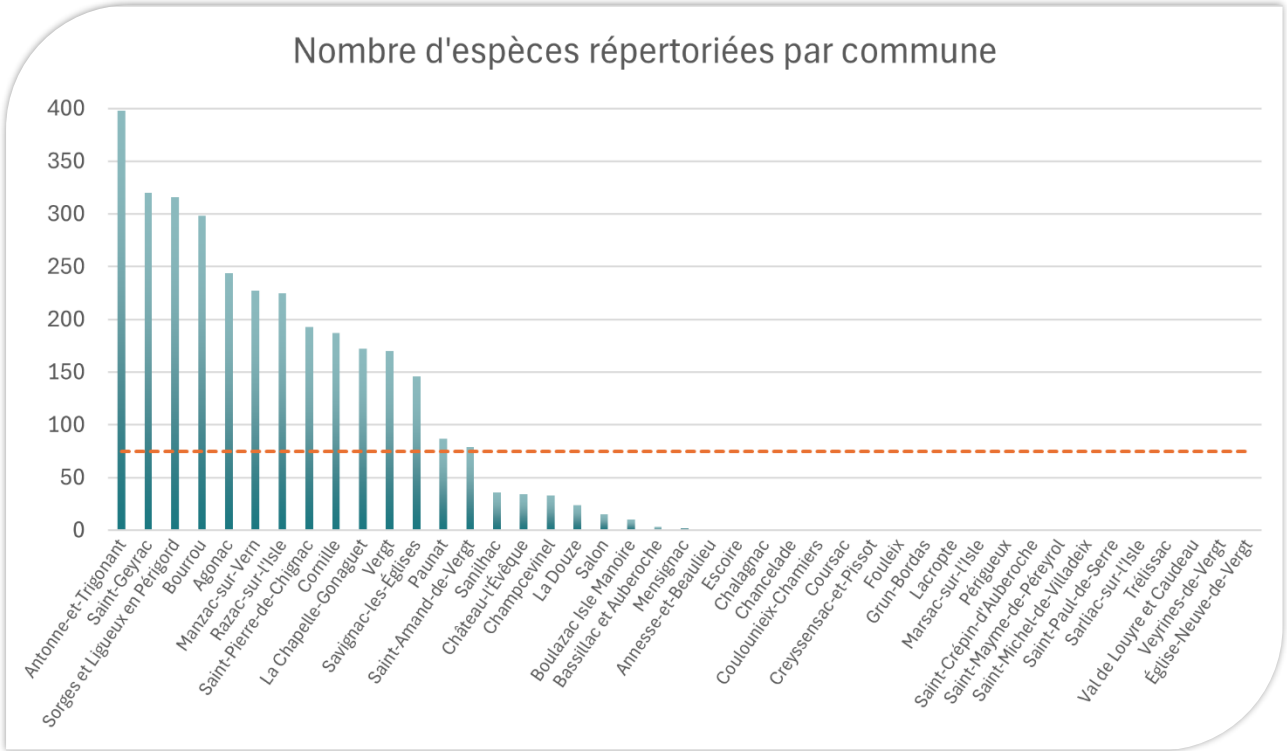


Figure 181 : Histogramme du nombre d'espèces de Champignons répertoriées par commune (sources : Biotope ; OBV-NA)

Les espèces nouvelles ou redécouvertes

Les inventaires de l'ABC ont permis de documenter 46 espèces jusqu'alors non connues sur le Grand Périgueux. Parmi ces espèces :

- 12 sont nouvelles pour la Dordogne :
  - *Cortinarius claroplaniusculus* –Figure 182 ;
  - *Cortinarius brunneolividus* ;
  - *Cortinarius dryoraphanoides* ;
  - *Cortinarius intempestivus* ;
  - Le Cortinaire de Lucand (*Cortinarius lucandii*) ;
  - *Cortinarius ochrolamellatus* ;
  - *Cortinarius parhonestus* –Figure 186 ;
  - *Cortinarius pelerini* –Figure 184 ;
  - Le Cortinaire odorant *(Cortinarius torvoides) ;*
  - *Cortinarius violaceopapillatus* ;
  - Le Sarcodon des chênes *(Sarcodon quercinofibulatus)* –Figure 185 ;
  - *Ustilago avenae* –Figure 186 .



Figure 182 : Cortinarius claroplaniusculus - ©Guillaume Eyssartier



Figure 183 : Cortinarius parhonestus © Balint Dima



Figure 184 : Cortinarius pelerinii © Guillaume Eyssartier



Figure 185 : Sarcodon des Chênes *(Sarcodon quercinofibulatus)* - © Guillaume Eyssartier



Figure 186 : Ustilago avenae - © denizs

- 3 espèces sont nouvelles pour la France :
  - *Cortinarius heatherae* –Figure 187 ;
  - *Entoloma coracis* -Figure 188 ;
  - *Inocybe cervenianensis*.



Figure 187 : Cortinarius heatherae - © Guillaume Eyssartier



Figure 188 : Entoloma coracis - © cndoull

- 2 espèces sont nouvelles pour la science et sont en cours d'étude et de description :
  - *Hydnum aff. umbilicatum* – Figure 189 ;
  - *Pseudosperma aff. solare* – Figure 190 ;



Figure 189 : Hydnum aff. Umbilicatum – © Guillaume Eyssartier



Figure 190 : Pseudosperma aff. solare – © Guillaume Eyssartier

La liste complète des nouvelles espèces découvertes sur le Grand Périgueux au cours de l'ABC est visible dans le Tableau 11 ci-dessous :

Nom vernaculaire	Nom latin
Agaric anisé	*Agaricus silvicola*
Amanite argentée	*Amanita argentea*
Armillaire pied-bot	*Armillaria cepistipes*
Bolet couleur de lion	*Aureoboletus moravicus*
Girolle abricot	*Cantharellus friesii*
Cordyceps tuberculé	*Cordyceps tuberculata*
	Cortinarius arcuatorum
Cortinaire brun violet	*Cortinarius balteatocumatilis*
	Cortinarius brunneolividus
	Cortinarius campester
	Cortinarius claroplaniusculus
	Cortinarius croceocaeruleus
Cortinaire rosissant	*Cortinarius cyanites*
	Cortinarius dryoraphanoides
	Cortinarius heatherae
	Cortinarius intempestivus
Cortinaire de Lucand	*Cortinarius lucandii*
	Cortinarius magicus
	Cortinarius ochrolamellatus
	Cortinarius parhonestus
	Cortinarius pelerinii
Cortinaire odorant	*Cortinarius torvoides*
	Cortinarius violaceopapillatus

Nom vernaculaire	Nom latin
Polypore bleuté des feuillus	*Cyanosporus subcaesius*
Lépiote Demi-Nue	*Cystolepiota seminuda*
	Entoloma coracis
Gomphide glutineux	*Gomphidius glutinosus*
Pholiote remarquable	*Gymnopilus junonius*
	Hydnum aff. umbilicatum
Hygrophore calcicole	*Hygrocybe calciphila*
	Hygrophorus lindtneri
	Inocybe cervenianensis
	Inocybe terrifera
	Inosperma pisciodorum
Lépiote en bouclier	*Lepiota clypeolaria*
Mycène cespiteuse	*Mycena stipata*
Plutée à pied villeux	*Pluteus plautus*
Polypore bai	*Polyporus picipes*
Polypore moucheté	*Polyporus tuberaster*
	Pseudosperma aff. solare
Russule dorée	*Russula aurea*
Russule gaie	*Russula laeta*
Sarcodon des chênes	*Sarcodon quercinofibulatus*
Collybie des feuilles de chêne	*Setulipes quercophilus*
Tricholome brûlé	*Tricholoma ustale*
	Ustilago avenae

Tableau 11 : Liste des espèces découvertes sur le Grand Périgueux pendant la période de l'ABC (sources : Biotope ; OBV NA)

Les espèces patrimoniales

Il n'existe actuellement pas de texte règlementaire protégeant directement les Champignons, ni d'inscription à la Directive Habitat Faune Flore. De même, aucune Liste rouge n'a encore été établie en Aquitaine.

Cependant, une Liste rouge nationale est parue en avril 2024, mais ne prend en compte que les bolets, lactaires et tricholomes. Sur la base de cette liste et de celle du Poitou-Charentes (ancienne région limitrophe avec l'Aquitaine), il est intéressant de noter que :

- 4 espèces sont en danger critique (CR) : Entolome couleur de corbeau *(Entoloma corvinum)* -Figure 192-, Hygrophore vermillon *(Hygrocybe miniata)* -Figure 191-, Hygrophore Mucroné *(Hygrocybe mucronella)* -Figure 193- et Hygrophore graisseux *(Hygrocybe unguinosa)* -Figure 194.



Figure 191 : Hygrophore vermillon (Hygrocybe miniata) - © Filip Fuljer



Figure 192 : Entolome couleur de corbeau (Entoloma corvinum) - © Marco Floriani



Figure 193 : Hygrophore Mucroné (Hygrocybe mucronella) - © Marco Floriani



Figure 194 : Hygrophore graisseux (Hygrocybe unguinosa) - © Cordula Bernert

- 25 espèces sont classées en danger (EN) : *Amanita proxima* -Figure 195-, *Calvatia utriformis*, *Clavaria asterospora*, Clavaire vermicelle *(Clavaria fragilis)* -Figure 196-, Clavaire en fuseau *(Clavulinopsis fusiformis)*, Clavaire joyeuse *(Clavulinopsis laeticolor), Cuphophyllus russocoriaceus, Dermoloma cuneifolium, Entoloma incanum* -Figure 197-, *Entoloma mougeotii, Entoloma poliopus, Entoloma serrulatum, Geoglossum cookeianum, Hericium erinaceus* -Figure 198-, *Hohenbuehelia auriscalpium,* Hygrophore calcicole *(Hygrocybe calciphila),* Hygrophore chanterelle *(Hygrocybe cantharellus), Hygrocybe ceracea, Hygrocybe insipida, Hygrocybe konradii, Hygrocybe persistens, Hygrocybe quieta, Hygrocybe reidii, Hygrophorus roseodiscoideus* et *Resupinatus* applicatus -Figure 199.



Figure 195 : Amanita proxima - ©thinkingmagpie



Figure 196 : Clavaire vermicelle (Clavaria fragilis) - © coreyjames



Figure 197 : Entoloma incanum
© Nicolas Schwab



Figure 198 : Hericium erinaceus
© davidphillips1968



Figure 199 : Resupinatus applicatus
© Неруш Владимир

- 13 espèces sont vulnérables (VU) : Clavaire cornue *(Clavulinopsis corniculata)*, Clavaire lumineuse *(Clavulinopsis helvola*) -Figure 201-, Hygrophore des prés *(Cuphophyllus pratensis), Cystoderma granulosum,* Collybie rameuse *(Dendrocollybia racemosa)* -Figure 200-, Bolet livide *(Gyrodon lividus)* -Figure 202-, *Hygrocybe chlorophana,* Hygrophore cocciné *(Hygrocybe coccinea), Hygrocybe pseudoconica,* Hygrophore perroquet *(Hygrocybe psittacina),* Pied-violet *(Lepista personata)* -Figure 203-, Corne d'abondance *(Pleurotus cornucopiae)* -Figure 204- et Pluté couleur de lion *(Pluteus leoninus)* -Figure 205.



Figure 200 : Collybie rameuse (Dendrocollybia racemosa) - © Milli Vedder



Figure 201 : Clavaire lumineuse (Clavulinopsis helvola) - © Luis A. Trujillo



Figure 202 : Bolet livide (Gyrodon lividus) © pascal-d



Figure 203 : Pied-violet (Lepista personata) - © Javier Marcos Martínez



Figure 204 : Corne d'abondance (Pleurotus cornucopiae) - © Неруш Владимир



Figure 205 : Pluté couleur de lion (Pluteus leoninus) - © fx_kling

- 10 espèces sont classées en déclin (NT) : *Cantharellus amethysteus,* Polypore vivace *(Coltricia perennis),* Géastre à trois enveloppes *(Geastrum triplex)* -Figure 206-, Hydne ferrugineux *(Hydnellum ferrugineum)* -Figure 207-, Bolet cuivré *(Imperator luteocupreus), Leucopaxillus compactus, Omphalina pyxidata* -Figure 209-, *Phellodon melaleucus, Pholiota lucifera, Pterula multifida* -Figure 208- et Clavaire jolie *(Ramaria formosa)*.



Figure 206 : Géastre à trois enveloppes (Geastrum triplex) - © phroxian



Figure 207 : Hydne ferrugineux (Hydnellum ferrugineum) - © Неруш Владимир



Figure 208 : Pterula multifida © Fabio Mauri



Figure 209 : Omphalina pyxidata © Vladimir Bryukhov

Les différents statuts de patrimonialité des Champignons recensés sur le Grand Périgueux sont présentés dans le Tableau 12 en suivant, et la liste complète des espèces présentes sur le territoire se trouve dans le document annexe.

Nom vernaculaire	Nom latin	LR F	LR PC
	Amanita proxima	-	EN
	Calvatia utriformis	-	EN
	Cantharellus amethysteus	-	NT
	Clavaria asterospora	-	EN
Clavaire vermicelle	*Clavaria fragilis*	-	EN
Clavaire cornue	*Clavulinopsis corniculata*	-	VU
Clavaire en fuseau	*Clavulinopsis fusiformis*	-	EN
Clavaire lumineuse	*Clavulinopsis helvola*	-	VU
Clavaire joyeuse	*Clavulinopsis laeticolor*	-	EN
Polypore vivace	*Coltricia perennis*	-	NT
Hygrophore des prés	*Cuphophyllus pratensis*	-	VU
	Cuphophyllus russocoriaceus	-	EN
	Cystoderma granulosum	-	VU
Collybie rameuse	*Dendrocollybia racemosa*	-	VU
	Dermoloma cuneifolium	-	EN
Entolome couleur de corbeau	*Entoloma corvinum*	-	CR

Nom vernaculaire	Nom latin	LR F	LR PC
	Entoloma incanum	-	EN
	Entoloma mougeotii	-	EN
	Entoloma poliopus	-	EN
	Entoloma serrulatum	-	EN
Géastre à trois enveloppes	*Geastrum triplex*	-	NT
	Geoglossum cookeianum	-	EN
Bolet livide	*Gyrodon lividus*	LC	VU
Hydne hérisson	*Hericium erinaceus*	-	EN
	Hohenbuehelia auriscalpium	-	EN
Hydne ferrugineux	*Hydnellum ferrugineum*	-	NT
Hygrophore calcicole	*Hygrocybe calciphila*	-	EN
Hygrophore chanterelle	*Hygrocybe cantharellus*	-	EN
	Hygrocybe ceracea	-	EN
	Hygrocybe chlorophana	-	VU
Hygrophore cocciné	*Hygrocybe coccinea*	-	VU
	Hygrocybe insipida	-	EN
	Hygrocybe konradii	-	EN
Hygrophore vermillon	*Hygrocybe miniata*	-	CR
Hygrophore mucroné	*Hygrocybe mucronella*	-	CR
	Hygrocybe persistens	-	EN
	Hygrocybe pseudoconica	-	VU
Hygrophore perroquet	*Hygrocybe psittacina*	-	VU
	Hygrocybe quieta	-	EN
	Hygrocybe reidii	-	EN
Hygrophore graisseux	*Hygrocybe unguinosa*	-	CR
	Hygrophorus roseodiscoideus	-	EN
Bolet cuivré	*Imperator luteocupreus*	NT	-
Pied-violet	*Lepista personata*	-	VU
	Leucopaxillus compactus	-	NT
	Omphalina pyxidata	-	NT
	Phellodon melaleucus	-	NT
	Pholiota lucifera	-	NT
Corne d'abondance	*Pleurotus cornucopiae*	-	VU
Pluté couleur de lion	*Pluteus leoninus*	-	VU
	Pterula multifida	-	NT
Clavaire jolie	*Ramaria formosa*	-	NT
	Resupinatus applicatus	-	EN

Tableau 12: Espèces de Champignons patrimoniales sur le Grand Périgueux

Les graphiques suivants en Figure 210 représentent la proportion d'espèces observées selon leur statut de protection et leur niveau de menace sur la Liste rouge des Champignons du Poitou-Charentes.

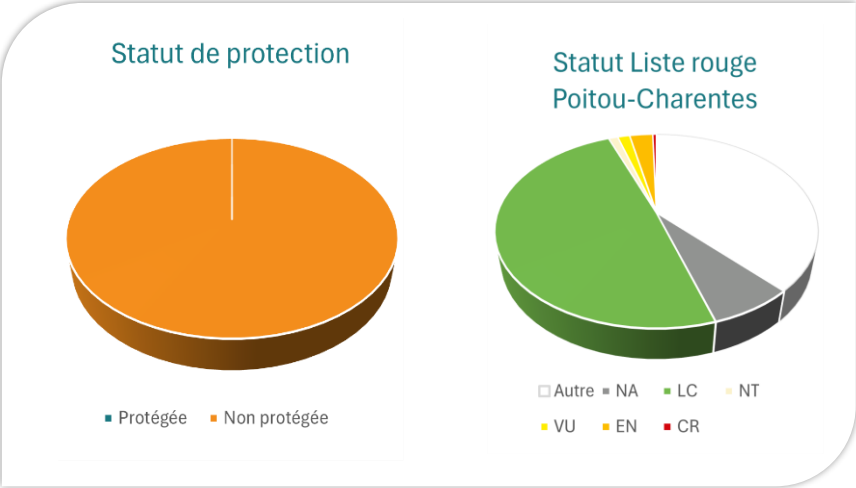


Figure 210 : Proportion des espèces de Champignons du Grand Périgueux protégées et menacées

Aucune carte de répartition des espèces patrimoniales du Grand Périgueux à la maille 500 x 500 m ne pourra être présentée pour les Champignons en raison de la précision des données disponibles au moment de la rédaction de ce document. En effet, l'ensemble des données concernant les espèces patrimoniales sont à l'échelle communale.

Les espèces exotiques

Deux espèces allochtones sont actuellement présentes sur le Grand Périgueux comme présenté dans le Tableau 13. Il s'agit de l'Amanite à bulbe étoilé *(Amanita asteropus)* -Figure 211-, originaire d'Amérique, et de l'Anthurus d'Archer *(Clathrus archer)* -Figure 212- qui, lui est originaire d'Australie / Nouvelle-Zélande.

Nom vernaculaire	Nom latin
Amanite à bulbe étoilé	*Amanita asteropus*
Anthurus d'Archer	*Clathrus archeri*

Tableau 13 : Espèces exotiques de Champignons présentes sur le Grand Périgueux

Aucune carte de répartition des espèces exotiques du territoire à la maille 500 x 500 m ne pourra être présentée pour les Champignons en raison de la précision des données disponible au moment de la rédaction. En effet, l'ensemble des données concernant les espèces exotiques sont à l'échelle communale.



Figure 211 : Amanite à bulbe étoilé (Amanita asteropus) - © Anne-Hélène Paradis



Figure 212 : Anthurus d'Archer (Clathrus archer) - © Jerzy Tomes

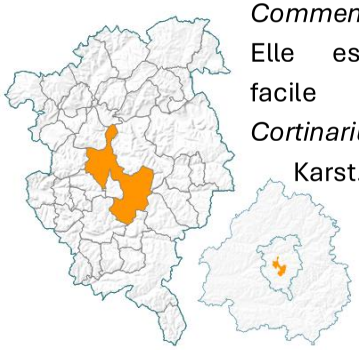


Cortinarius claroplaniusculus

Non évaluée | Observation | Nouvelle pour la Dordogne

Observé le 30 octobre 2024, commune de Sanilhac

Cette espèce, décrite en 1983, n'a pour ainsi dire jamais été retrouvée depuis sa description. Seules quatre récoltes sont connues, en France, dans le référentiel national.



Comment la reconnaître ?

Elle est morphologiquement facile à confondre avec *Cortinarius disjungendus* P. Karst., mais ce dernier est Inféodé aux bouleaux.



Cortinarius heatherae

Non évaluée | Observation | Nouvelle pour la France

Observé le 19 novembre 2023, commune d'Antonne-et-Trigonnant

Cette espèce, décrite en 2020 au Middlesex, au Royaume-Uni, fait partie d'un groupe extrêmement difficile et qui comprend probablement plus d'un millier d'espèces en France, le sous-genre *Telamonia*. *C. hetherae* est une espèce assez grosse, aux tons bruns, qui ressemblent à beaucoup d'autres espèces du même groupe, par exemple à *C. torvoides* qui poussait juste à côté le jour de la récolte.



Comment la reconnaître ?

Le contrôle par identification génétique est obligatoire.

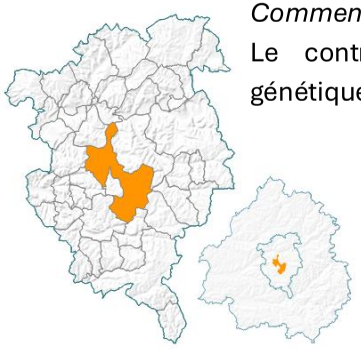


Cortinarius pelerinii

Non évaluée | Observation | Nouvelle pour la Dordogne

Observé les 19 et 30 octobre 2024, commune de Sanilhac

Cette espèce, décrite en 2013, est très difficile à distinguer des espèces proches. Une seule autre récolte est connue en France, réalisée en 2020 dans l'Ain.



Comment la reconnaître ?

Le contrôle par identification génétique est indispensable.

Explication de la structure des fiches p. 173

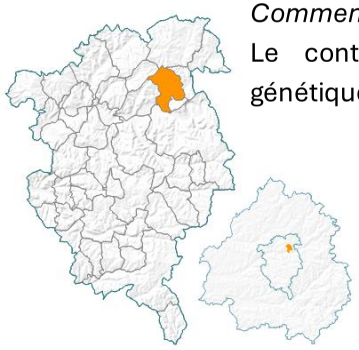


Hydnum aff. umbilicatum

Non évaluée | Observation | Nouvelle pour la science

Observé le 8 novembre 2024, commune d'Antonne-et-Trigonnant

Le groupe des « pieds-de-mouton » a affiché, ces dernières années et à la faveur d'études de phylogénie, une diversité spécifique que les mycologues soupçonnaient depuis longtemps. Cette espèce, qui nous a surpris par sa morphologie, semble n'avoir jamais été décrite comme le confirme les séquences génétiques et malgré les nombreuses espèces détectées ces dernières années.



Comment la reconnaître ?

Le contrôle par identification génétique est obligatoire.

Explication de la structure des fiches p. 173



Sarcodon des Chênes

Sarcodon quercinofibulatus

Non évaluée | Observation | Nouvelle pour la Dordogne

Observé le 1er juillet 2023, commune de Basillac

Cet hydne, décrit en 2011, n'a été que très peu cité en France (à peine une demi-douzaine de récoltes citées), et jamais en Dordogne.



Comment la reconnaître ?

Il ressemble beaucoup à *Sarcodon scabrosus*, notamment, mais s'en distingue surtout au niveau microscopique (présence de « boucles » aux cloisons des hyphes).



Pseudosperma aff. solare

Non évaluée | Observation | Nouvelle pour la science

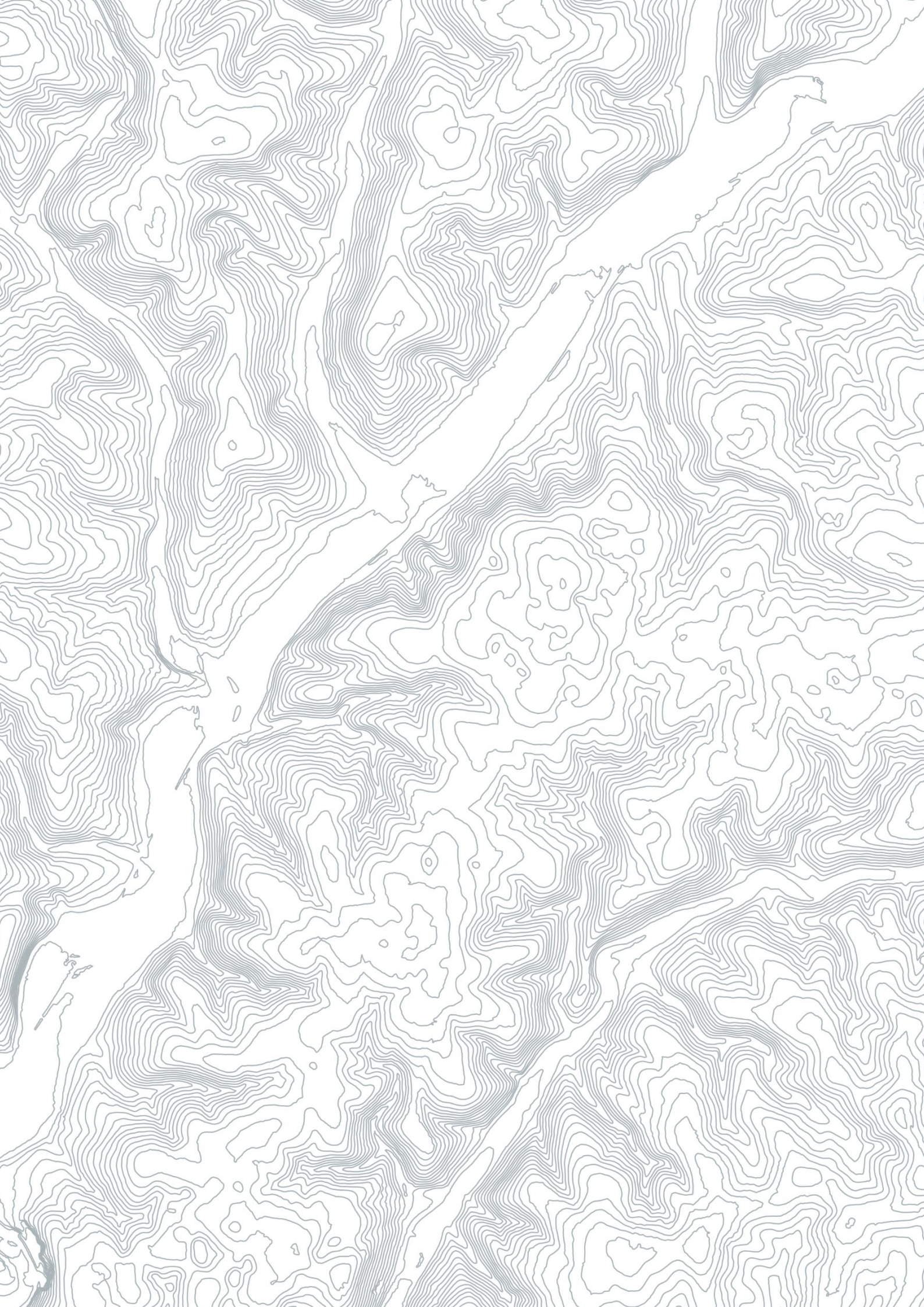
Observé le 18 octobre 2024, commune de Sanilhac

Cette espèce, très proche morphologiquement de *Pseudosperma solare* Bandini, B. Oertel & U. Eberh., décrit en 2021, est génétiquement bien distinct. Aucune séquence disponible dans les banques de données internationales ne se rapprochent de cette récolte, et il s'agit donc très probablement d'une espèce non encore décrite, comme l'a confirmé la spécialiste actuelle du genre, Ditte Bandini.



Comment la reconnaître ?

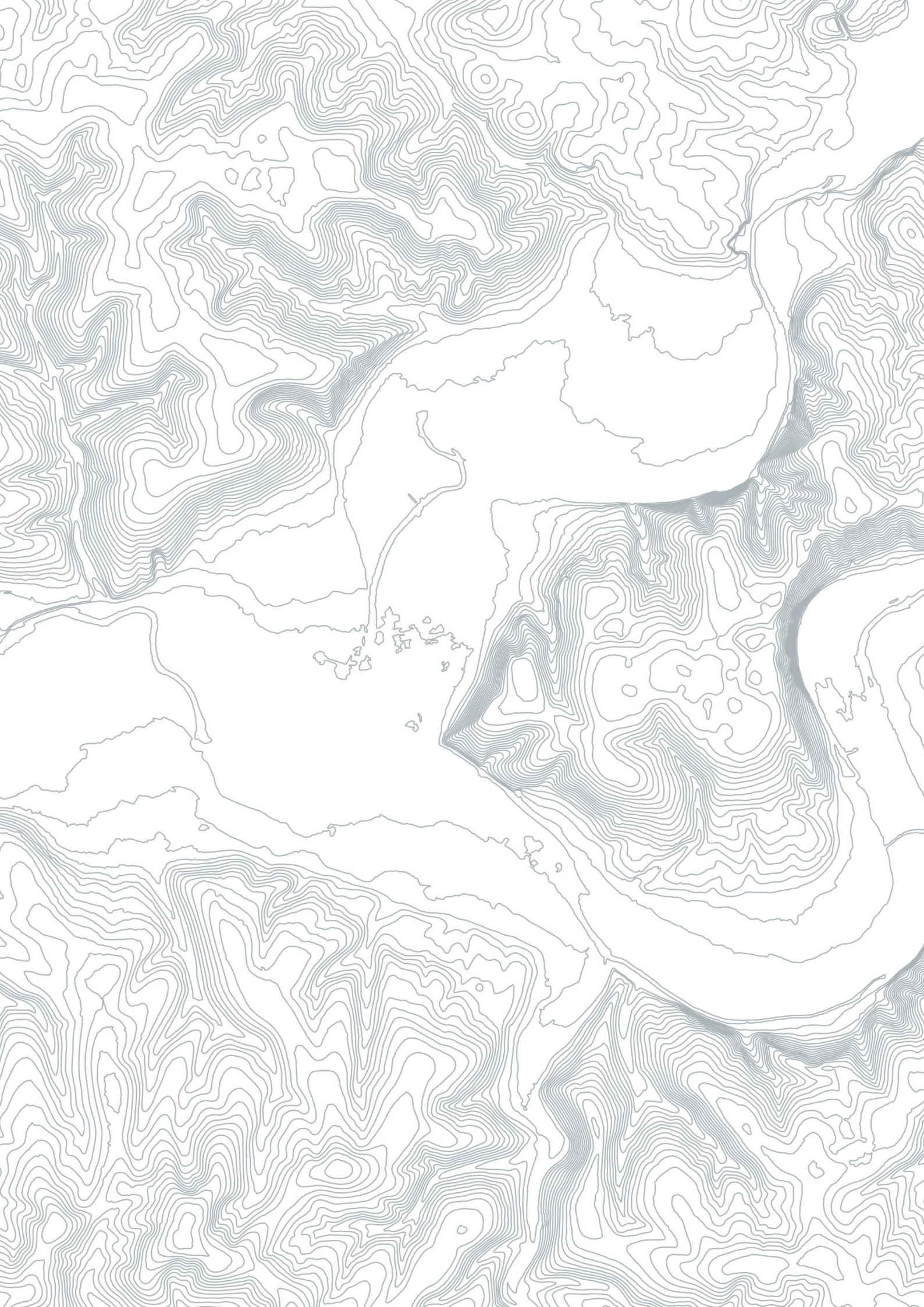
Le contrôle par identification génétique est obligatoire.





Cerf élaphe (*Cervus elaphus*)
© Frédéric Bacuez


La Faune



Amphibiens



Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*)
© Raphaël Grellety

Présentation du groupe

Les Amphibiens forment un groupe d'espèces dont le cycle de vie est constitué d'une phase larvaire aquatique et d'une vie adulte principalement terrestre. Leur nom, issu du grec *amphi* (« double ») et *bios* (« vie »), illustre cette dualité.

En France, deux ordres d'Amphibiens sont présents : les Anoures (Figure 213) qui perdent leur queue au stade adulte (grenouilles et crapaud) et les Urodèles (Figure 214) qui la conservent (salamandres et tritons).

Ces animaux sont poïkilothermes, c'est-à-dire que leur température corporelle n'est pas constante comme chez les mammifères, mais dépend de la température de leur environnement. Ainsi, en hiver pour échapper au froid, ils hibernent, pouvant s'enfouir dans le sol ou se terrer dans l'eau. Leur peau fine et perméable est maintenue humide grâce aux muqueuses sécrétées par leurs glandes cutanées. Elle permet des échanges gazeux ce qui leur confère la capacité de respirer au moins partiellement sous l'eau. Les températures printanières plus clémentes les font sortir de leur léthargie hivernale et les poussent à migrer de leurs zones d'hibernation, comme les zones boisées pour certaines d'espèces, vers leurs zones de reproduction.

Cette reproduction dépend des milieux humides où a lieu l'accouplement et la ponte chez la quasi-totalité des espèces. Les larves d'Anoures (Figure 215), appelés têtards en raison de la taille de leur tête, se nourrissent principalement de matière végétale et de débris organiques, tandis que celles des Urodèles consomment de petits invertébrés. Une fois adultes, tous les Amphibiens sont des prédateurs, se nourrissant d'insectes et autres vers.



Figure 213 : Rainette verte (Rana arborea) © Manuel Raab



Figure 214 : Triton palmé (Lissotriton helveticus) - © Diego González Dopico







Figure 215 : Différents stades de développement de la Rainette verte (Hyla arborea) © knarfoh - © Bernd Bäumler

Grâce à leur sensibilité aux altérations de leur environnement, les Amphibiens forment un taxon bioindicateur, révélateur de l'état de conservation des milieux aquatiques, des zones humides et de nombreux milieux terrestres.

Données générales

Les inventaires menés dans le cadre de cet atlas de la biodiversité ont permis de porter à 1 405 le nombre d'observations d'Amphibiens sur le Grand Périgueux augmentant ainsi nettement les connaissances existantes comme en témoigne la Figure 216 ci-après. Ces prospections n'ont pas permis d'augmenter le nombre d'espèces connues à l'échelle du Grand Périgueux, celui-ci restant à 12, soit 71 % du cortège d'espèces présent sur le département. Cependant, l'évolution des connaissances est plus perceptible à l'échelle communale.

Figure 216 : Répartition du nombre d'observations d'Amphibiens par année (sources : Biotope, FAUNA)

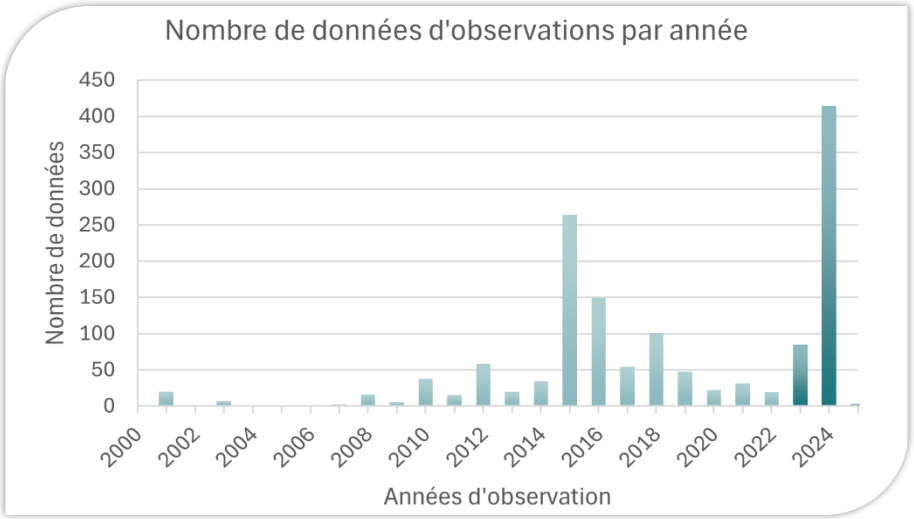
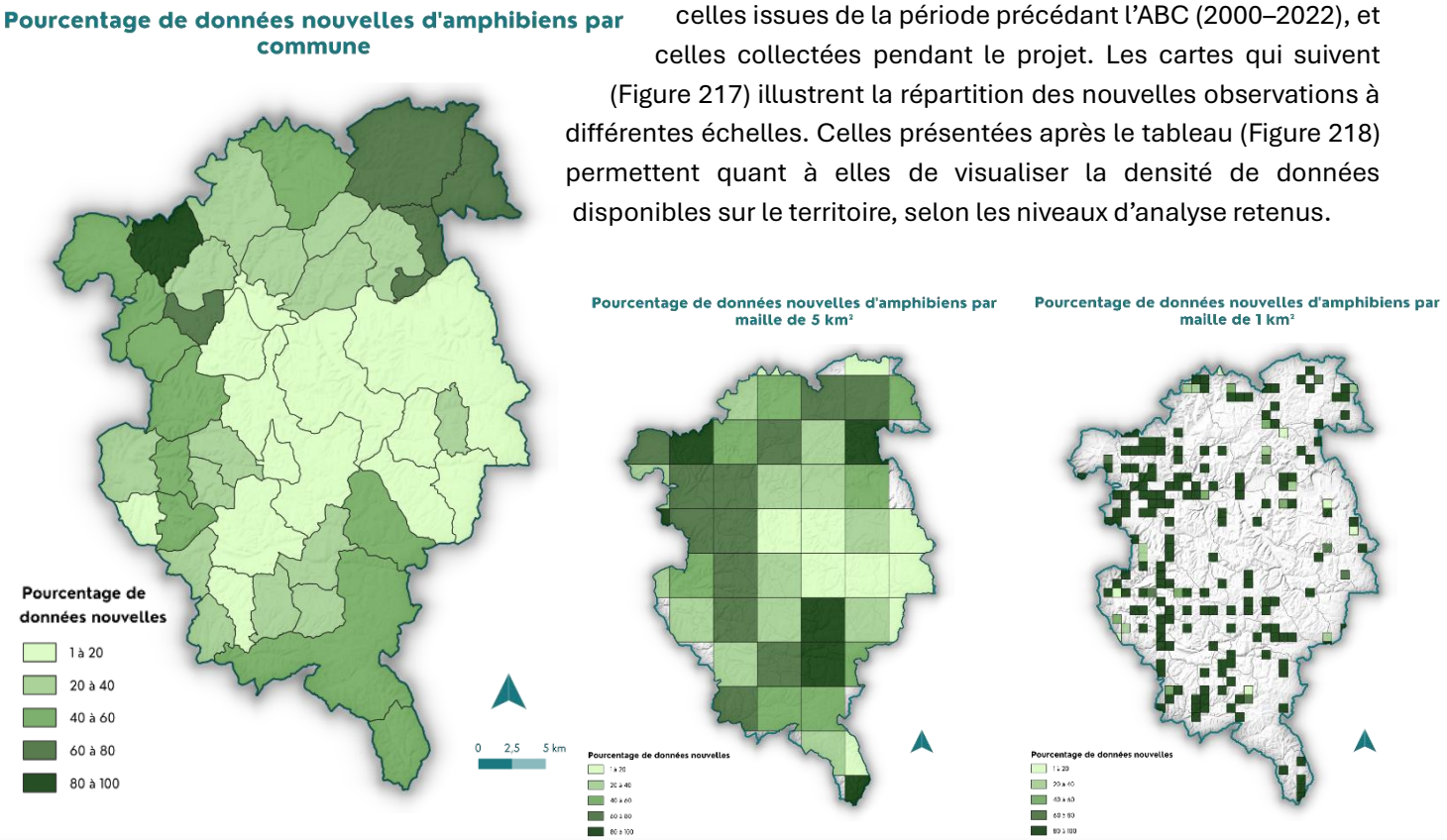


Figure 217 : Cartes du pourcentage de données nouvelles d'Amphibiens aux échelles communales, mailles 5 x 5 km et 1 km² (sources : Biotope, FAUNA, IGN)

Le Tableau 14 ci-après présente pour chaque commune le bilan du nombre de données d'observation disponibles pour les Amphibiens, en y détaillant celles issues de la période précédant l'ABC (2000–2022), et celles collectées pendant le projet. Les cartes qui suivent (Figure 217) illustrent la répartition des nouvelles observations à différentes échelles. Celles présentées après le tableau (Figure 218) permettent quant à elles de visualiser la densité de données disponibles sur le territoire, selon les niveaux d'analyse retenus.



Commune	Nombre de données avant ABC	Nombre de données après ABC	Pourcentage de données nouvelles
Agonac	19	34	44,12%
Annesse-et-Beaulieu	15	34	55,88%
Antonne-et-Trigonant	30	41	26,83%
Bassillac et Auberoche	346	361	4,16%
Boulazac Isle Manoire	87	93	6,45%
Bourrou	50	59	15,25%
Chalagnac	40	55	27,27%
Champcevinel	26	34	23,53%
Chancelade	22	32	31,25%
Château-l'Évêque	54	77	29,87%
Cornille	13	17	23,53%
Coulounieix-Chamiers	43	52	17,31%
Coursac	21	45	53,33%
Creyssensac-et-Pissot	27	39	30,77%
Escoire	3	10	70,00%
Fouleix	10	16	37,50%
Grun-Bordas	34	57	40,35%
La Chapelle-Gonaguet	5	31	83,87%
La Douze	33	35	5,71%
Lacropte	22	53	58,49%
Manzac-sur-Vern	23	29	20,69%
Marsac-sur-l'Isle	22	73	69,86%
Mensignac	7	14	50,00%
Paunat	6	13	53,85%
Périgueux	54	63	14,29%
Razac-sur-l'Isle	12	28	57,14%
Saint-Amand-de-Vergt	37	38	2,63%
Saint-Crépin-d'Auberoche	9	14	35,71%
Saint-Geyrac	55	56	1,79%
Saint-Mayme-de-Péreyrol	36	48	25,00%
Saint-Michel-de-Villadeix	23	33	30,30%
Saint-Paul-de-Serre	12	24	50,00%
Saint-Pierre-de-Chignac	90	92	2,17%
Salon	39	55	29,09%
Sanilhac	101	113	10,62%
Sarliac-sur-l'Isle	1	3	66,67%
Savignac-les-Églises	8	21	61,90%
Sorges et Ligueux en Périgord	13	34	61,76%
Trélissac	43	54	20,37%
Val de Louyre et Caudeau	24	54	55,56%
Vergt	69	77	10,39%
Veyrines-de-Vergt	13	19	31,58%
Église-Neuve-de-Vergt	38	44	13,64%
Grand Périgueux	**903**	**1405**	**35,73%**

Tableau 14 : Nombre d'observations d'Amphibiens par commune (sources : Biotope, FAUNA)

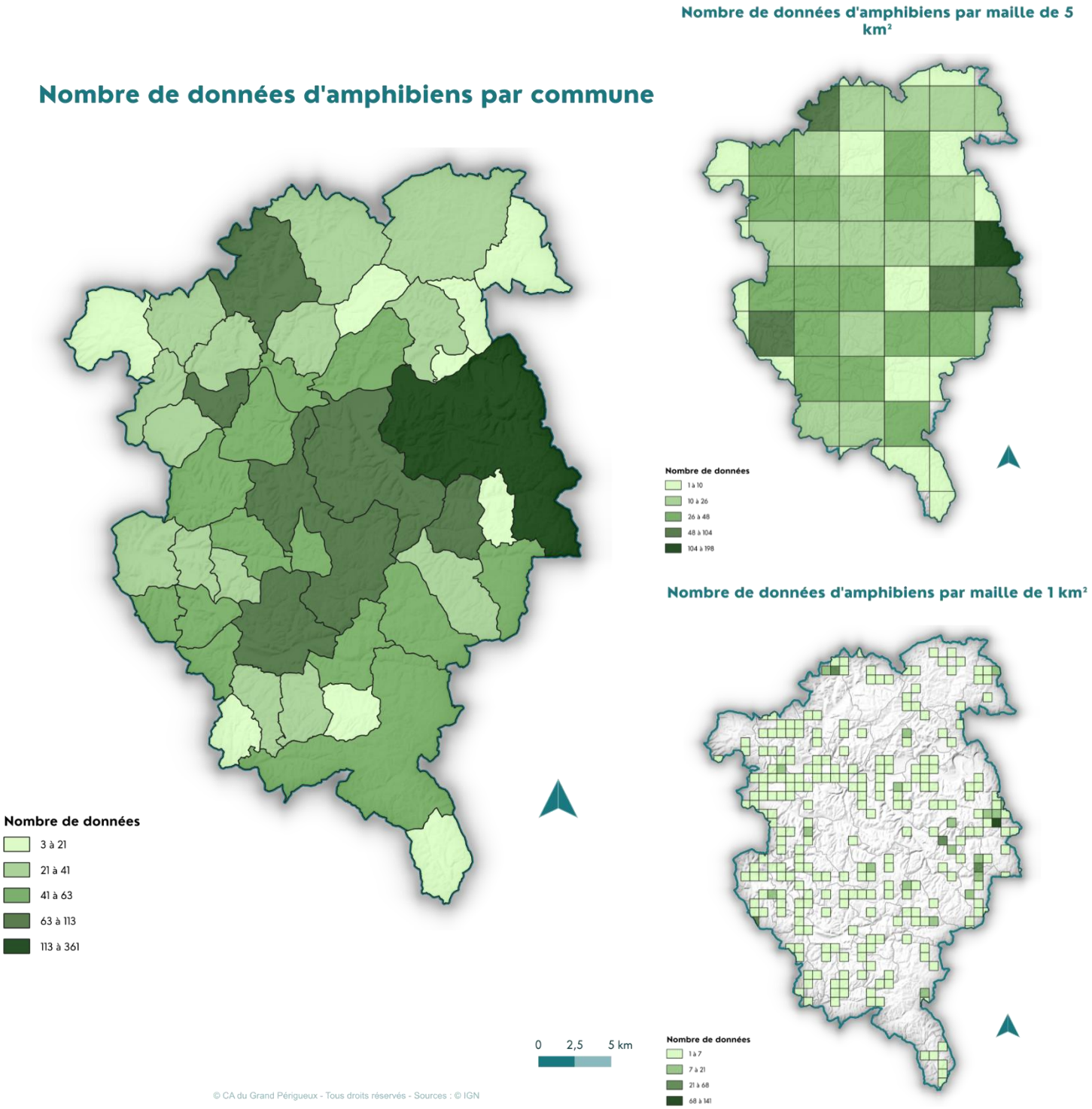


Figure 218 : Cartes du nombre de données d'Amphibiens aux échelles communales, mailles 5 x 5 km et 1 km² (sources : Biotope, FAUNA, IGN)

Les cartographies précédentes mettent en valeur le fait qu'il n'existe plus de zone blanche à l'échelle communale ou à la maille 5 x 5 km. Il faut descendre à la maille 1 x 1 km pour observer des vides qui apparaissent alors assez présents avec 24 % de mailles possédant au moins 1 donnée.

Par ailleurs, les données ne se répartissent pas de manière totalement homogène, certains territoires pouvant apparaitre comme étant plus prospectés relativement aux autres. C'est notamment le cas de Bassillac-et-Auberoche. Le nombre moyen de données par commune est de 51, avec de fortes disparités. Ainsi Bassillac-et-Auberoche compte 361 données, suivie par Sanilhac avec 113 données et Saint-Pierre-de-Chignac et Boulazac-Isle-Manoire comptant respectivement 92 et 93 données. A l'autre extrémité du classement, plusieurs communes restent en deçà du seuil de 20 observations, et une commune compte moins de 10 données : Sarliac-sur-l'Isle avec seulement 3 observations.

La comparaison entre communes reste un exercice hasardeux en raison de la très forte hétérogénéité de taille de ces dernières et des différents habitats présents sur chacune d'entre elles.



Figure 219 : Sonneur à ventre jaune (Bombina variegata) © Tanguy Pérochon



Figure 220 : Salamandre tachetée (Salamandra salamandra) © Bryan Maltais

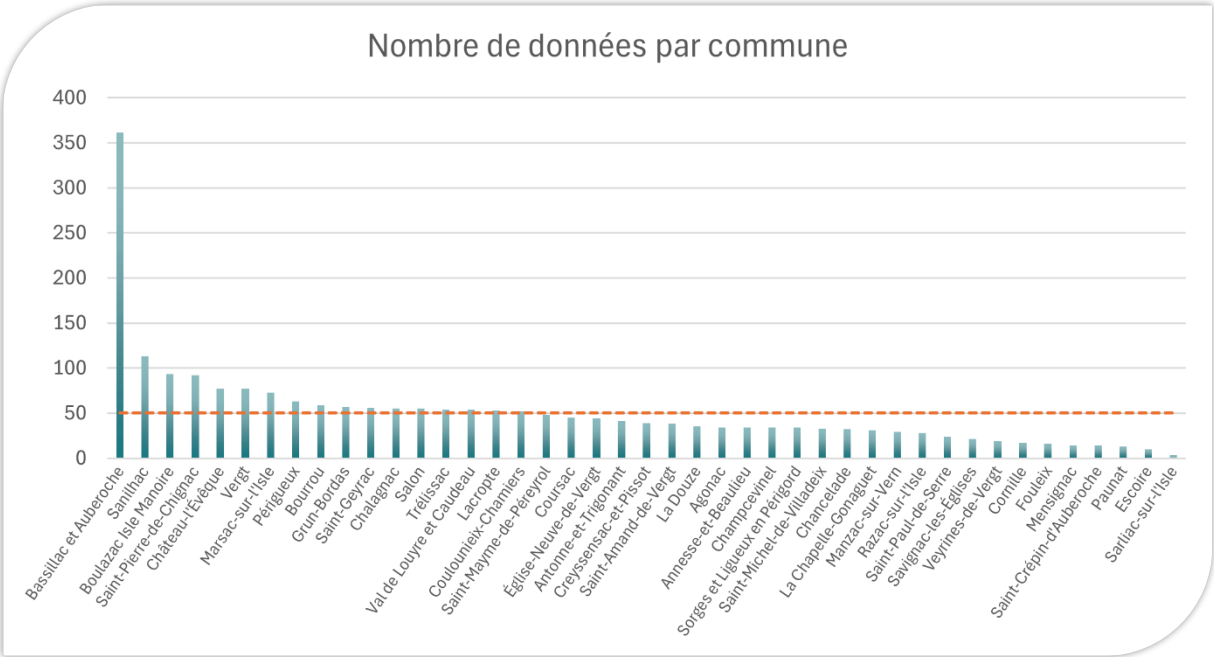


Figure 221 : Histogramme du nombre de données d'Amphibiens par commune (sources : Biotope ; FAUNA)

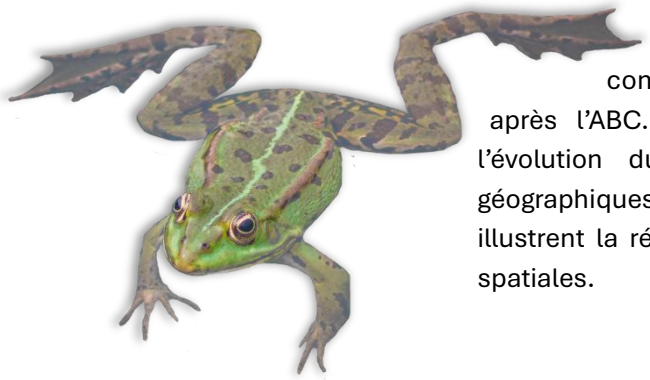


Figure 223 : Grenouille rieuse (Pelophylax ridibundus)
© Isaline Martinot

Le Tableau 15 ci-après présente quant à lui un bilan communal du nombre d'espèces d'Amphibiens connues avant et après l'ABC. Les cartes ci-après (Figure 223) permettent d'illustrer l'évolution du nombre d'espèces connues à différentes échelles géographiques. Celles disponibles à la suite du tableau (Figure 224) illustrent la répartition du nombre d'espèces selon ces mêmes échelles spatiales.

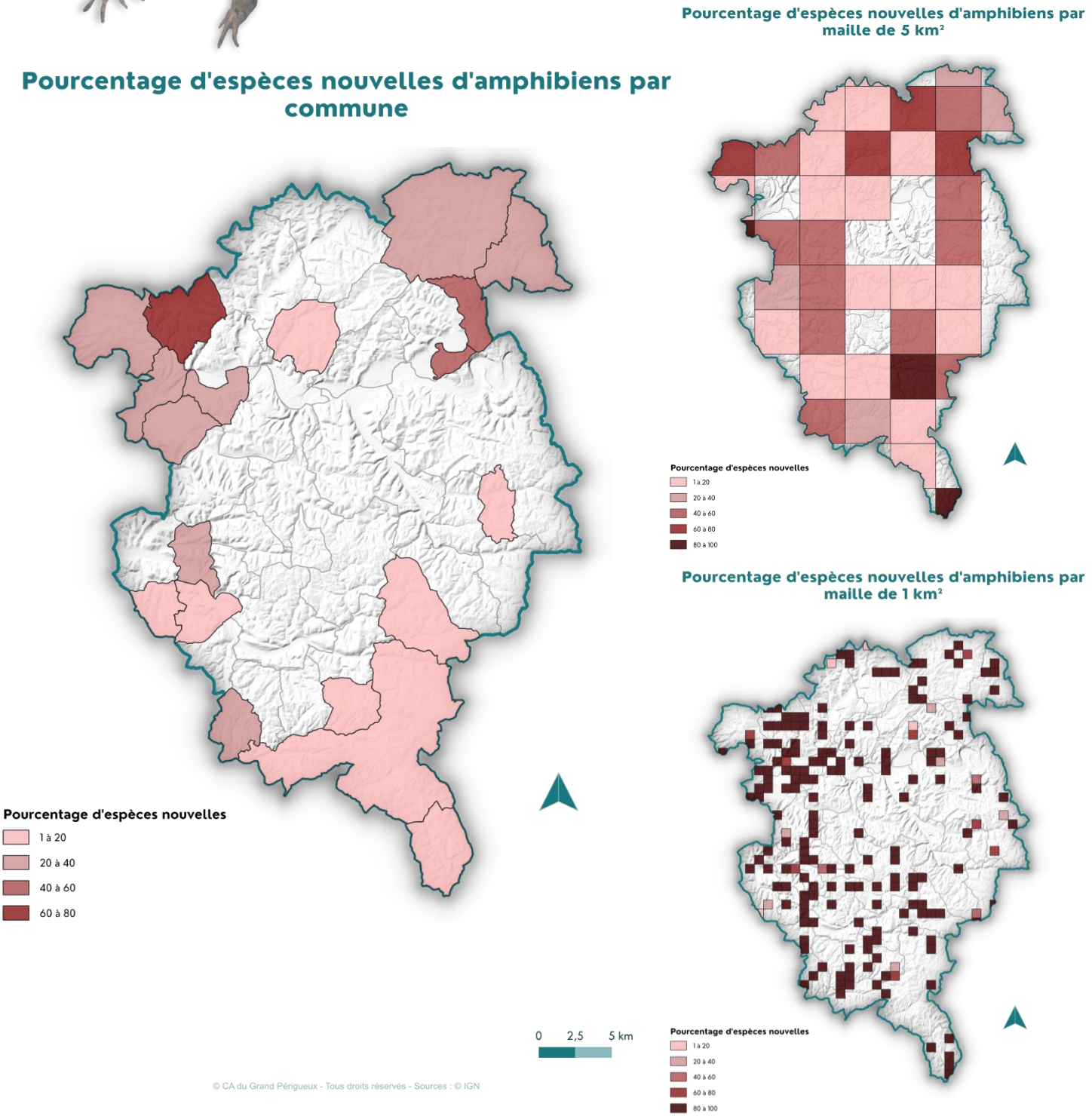


Figure 222 : Cartes du pourcentage d'espèces nouvelles d'Amphibiens aux échelles communales, mailles 5 x 5 km et 1 km² (sources : Biotope, FAUNA, IGN)

Commune	Nombre d'espèces avant ABC	Nombre d'espèces après ABC	Nouvelles espèces
Agonac	10	10	0
Annesse-et-Beaulieu	6	9	3
Antonne-et-Trigonant	9	9	0
Bassillac et Auberoche	10	10	0
Boulazac Isle Manoire	9	9	0
Bourrou	8	10	2
Chalagnac	9	9	0
Champcevinel	8	9	1
Chancelade	5	5	0
Château-l'Évêque	9	9	0
Cornille	8	8	0
Coulounieix-Chamiers	9	9	0
Coursac	8	8	0
Creyssensac-et-Pissot	8	8	0
Escoire	3	7	4
Fouleix	5	7	2
Grun-Bordas	9	10	1
La Chapelle-Gonaguet	3	8	5
La Douze	8	8	0
Lacropte	8	9	1
Manzac-sur-Vern	8	8	0
Marsac-sur-l'Isle	5	7	2
Mensignac	6	9	3
Paunat	6	7	1
Périgueux	9	9	0
Razac-sur-l'Isle	4	6	2
Saint-Amand-de-Vergt	9	9	0
Saint-Crépin-d'Auberoche	4	5	1
Saint-Geyrac	9	9	0
Saint-Mayme-de-Péreyrol	9	9	0
Saint-Michel-de-Villadeix	9	9	0
Saint-Paul-de-Serre	6	9	3
Saint-Pierre-de-Chignac	8	8	0
Salon	9	9	0
Sanilhac	9	9	0
Sarliac-sur-l'Isle	1	2	1
Savignac-les-Églises	5	8	3
Sorges et Ligueux en Périgord	6	10	4
Trélissac	9	9	0
Val de Louyre et Caudeau	7	8	1
Vergt	9	9	0
Veyrines-de-Vergt	4	5	1
Église-Neuve-de-Vergt	9	9	0
Grand Périgueux	**12**	**12**	**0**

Tableau 15 : Nombre d'espèces d'Amphibiens par commune (sources : Biotope, FAUNA)

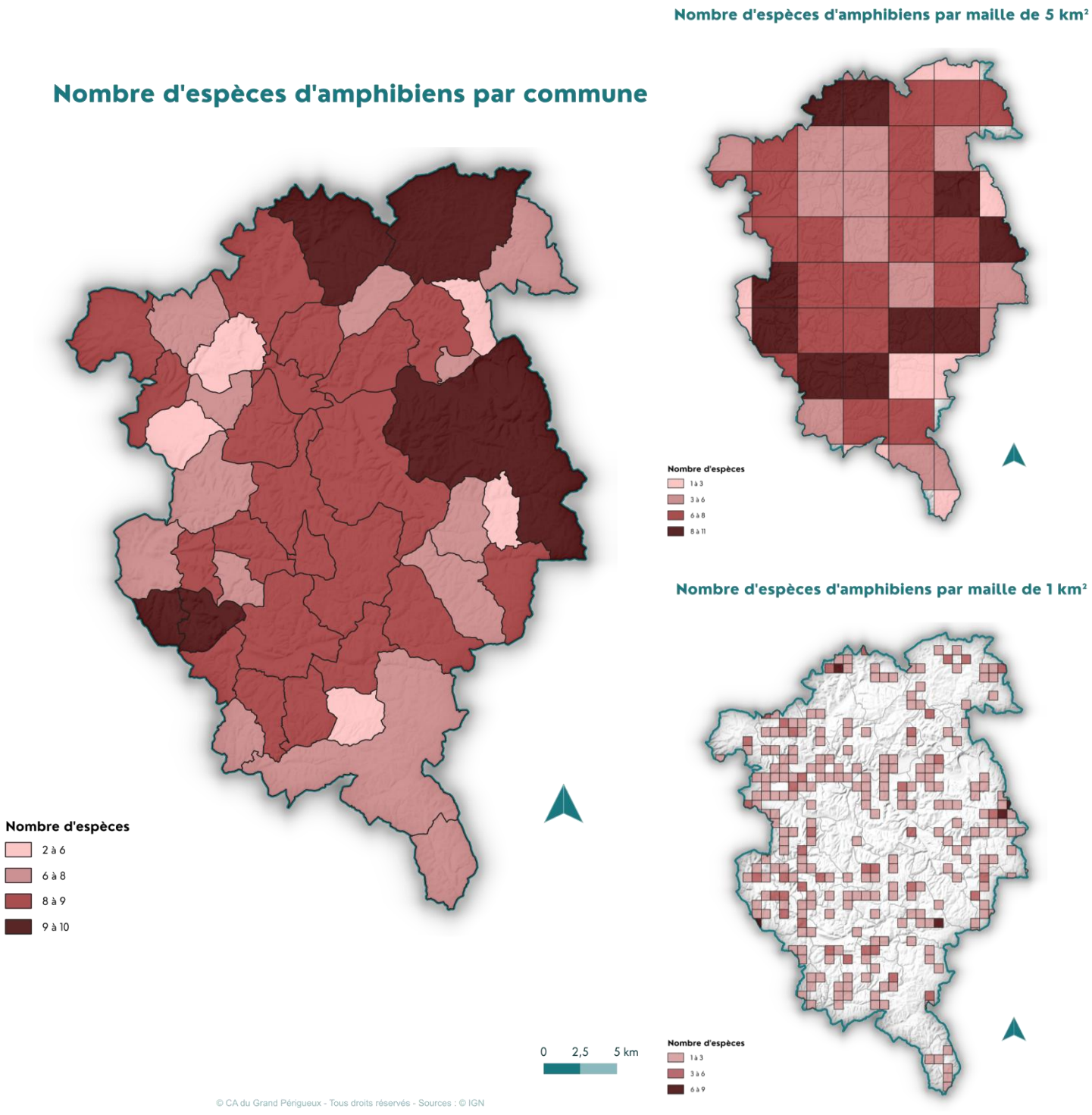


Figure 224 : Cartes du nombre d'espèces d'Amphibiens aux échelles communales, mailles 5 x 5 km et 1 km² (sources : Biotope, FAUNA, IGN)

Comme indiqué plus en amont, à l'issue des inventaires 12 espèces d'amphibiens sont dénombrés sur le Grand Périgueux, ce qui représente 71 % de la richesse départementale.

Le Grand Périgueux présente une richesse spécifique moyenne par commune s'établissant à 8 espèces. Elle dépasse ce chiffre dans 25 communes, les plus fournies du territoire franchissant la barre des 10 espèces (Agonac, Bassillac-et-Auberoche, Bourrou, Grun-Bordas et Sorges-et-Ligueux-en-Périgord). A l'inverse, 5 communes possèdent moins de 7 espèces connues (Razac-sur-l'Isle, Chancelade, Saint-Crépin-d'Auberoche, Veyrines-de-Vergt…) avec un minimum à Sarliac-sur-l'Isle qui compte 2 espèces connues. Comme pour les autres taxons, ces disparités communales peuvent s'expliquer de plusieurs manières :

- La « sur-prospection » de certains secteurs (ex : Bassillac-et-Auberoche) ;
- Les disparités de tailles entre communes, les plus grandes ayant tendance en toute logique à abriter plus d'espèces (ex : Bassillac et Auberoche) ;
- Une plus grande diversité d'habitats naturels.

Dans les faits, ces effets sont souvent intriqués : une commune particulièrement diversifiée ayant tendance à faire l'objet d'un plus grand nombre de prospections.



Figure 225 : Alyte accoucheur (Alytes obstetricans)
© Nicolas HELITAS



Figure 226 : Crapaud calamite (Epidalea calamita)
© Julia Moning

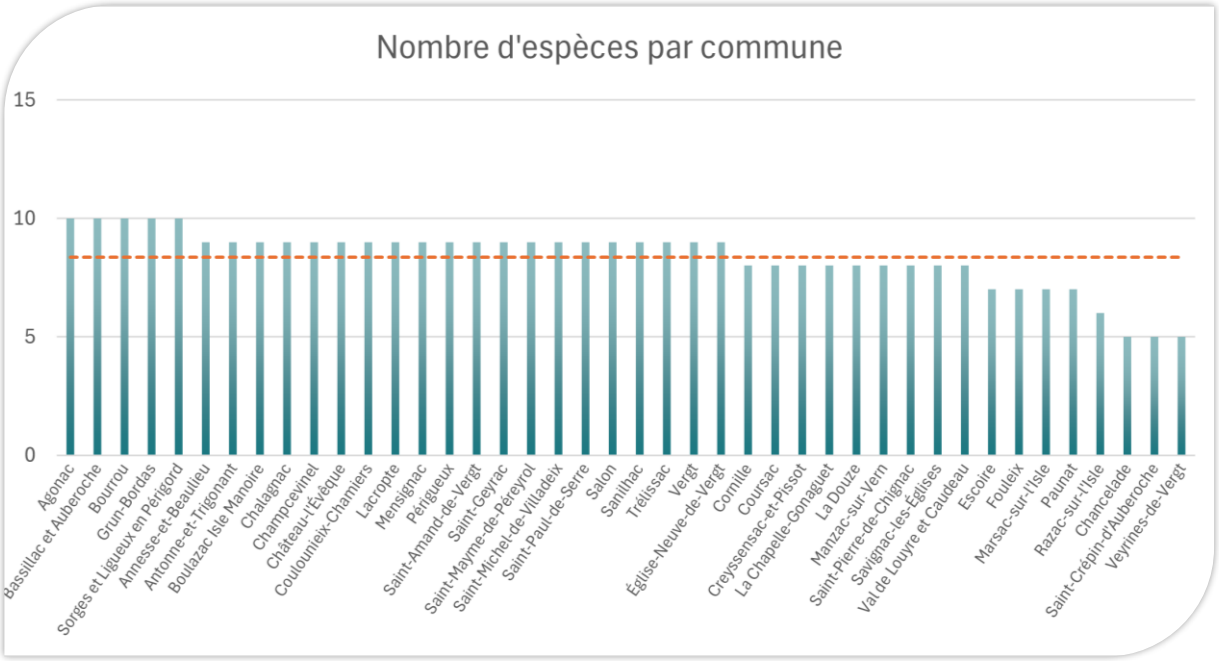


Figure 227 : Histogramme du nombre d'espèces d'Amphibiens par commune (sources : Biotope ; FAUNA)

Espèce non revue potentiellement présente

Parmi les espèces déjà connues sur le Grand Périgueux, la Grenouille rousse (*Rana temporaria*) -Figure 229- n'a pas été observée pendant les inventaires. Les données historiques sont cependant douteuses, l'espèce n'a donc pas été retenue dans la liste. Sa présence reste toutefois possible sur le territoire du Grand Périgueux. Il s'agit d'une espèce pouvant facilement être confondue avec la Grenouille agile (*Rana dalmatina*) -Figure 228- bien présente sur le territoire.



Figure 228 : Grenouille agile (Rana dalmatina)
© Lennart Schmid



Figure 229 : Grenouille rousse (Rana temporaria)
© Floris Heemskerk

Les espèces patrimoniales

L'ensemble des espèces d'Amphibiens observées sur le territoire bénéficie d'un statut de protection au niveau national, à l'exception des espèces exotiques. Ainsi, toutes les espèces observées sur le Grand Périgueux sont protégées.

Parmi ces espèces, deux sont considérées comme menacées, car classées VU (vulnérable) et EN (en danger) sur la Liste rouge régionale des Amphibiens d'Aquitaine. Il s'agit respectivement du Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*) et du Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) -Figure 219. En outre, deux autres espèces sont qualifiées de quasi menacées sur cette même liste : le Crapaud calamite (*Epidalea calamita*) -Figure 226- et la Rainette verte (*Hyla arborea*) - Figure 213.

Enfin, concernant l'enjeu régional de conservation, cinq espèces recensées présentent un enjeu fort ou très fort, dont le Triton marbré (*Triturus marmorat*us).

Les différents statuts de patrimonialité des Amphibiens recensés sur le Grand Périgueux sont présentés dans le Tableau 16 suivant, et la liste complète des espèces présentes sur le territoire se trouve dans le document annexe.

Figure 230 : Crapaud épineux (Bufo spinosus)
© Riccardo Bastai



Nom vernaculaire	Nom latin	LR F	LR A	Protection nationale	Directive Habitat	Enjeu NA
Alyte accoucheur	*Alytes obstetricans*	LC	LC	Art. 2	An. IV	Notable
Crapaud calamite	*Epidalea calamita*	LC	NT	Art. 2	An. IV	Fort
Crapaud épineux	*Bufo spinosus*	LC	LC	Art. 3	-	Notable
Grenouille agile	*Rana dalmatina*	LC	LC	Art. 2	An. IV	Notable
Grenouille rieuse	*Pelophylax ridibundus*	LC	NA	Art. 3	An. V	Non applicable
Pélodyte ponctué	*Pelodytes punctatus*	LC	VU	Art. 2	-	Fort
Rainette méridionale	*Hyla meridionalis*	LC	LC	Art. 2	An. IV	Modéré
Rainette verte	*Hyla arborea*	NT	NT	Art. 2	An. IV	Fort
Salamandre tachetée	*Salamandra salamandra*	LC	LC	Art. 3	-	Notable
Sonneur à ventre jaune	*Bombina variegata*	VU	EN	Art. 2	An. II, An. IV	Très fort
Triton marbré	*Triturus marmoratus*	NT	LC	Art. 2	An. IV	Fort
Triton palmé	*Lissotriton helveticus*	LC	LC	Art. 3	-	Modéré

Tableau 16 : Espèces d'Amphibiens patrimoniales sur le Grand Périgueux

Les graphiques suivants (Figure 232) représentent la proportion d'espèces observées selon leur statut de protection, leur niveau de menace sur la Liste rouge des Amphibiens d'Aquitaine et selon leur enjeu régional de conservation.

La carte ci-contre (Figure 145) présente quant à elle la répartition des espèces patrimoniales sur le territoire à l'échelle de la maille 500 x 500 m. Si elle est assez diffuse, quelques points de concentration se dégagent :

- Carrières abandonnées et boisements humides à Agonac et Château-l'Evêque ;
- Prairies humides du Vallon de l'Isle à Razac-sur-l'Isle ;
- Série d'étangs agricoles de Lacropte et Salon ;
- Vallon humide et prairies inondables d'Escoire et Antonne-et-Trigonant ;
- Réseau de mares et étangs forestiers à Saint-Geyrac.

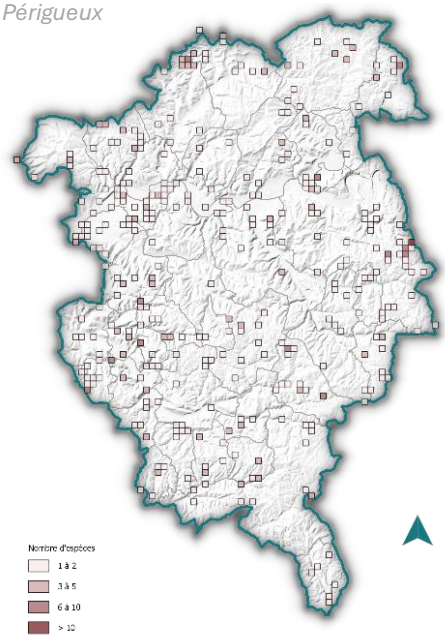


Figure 231 : Répartition des espèces patrimoniales par maille 500 x 500 m (sources : FAUNA, IGN)

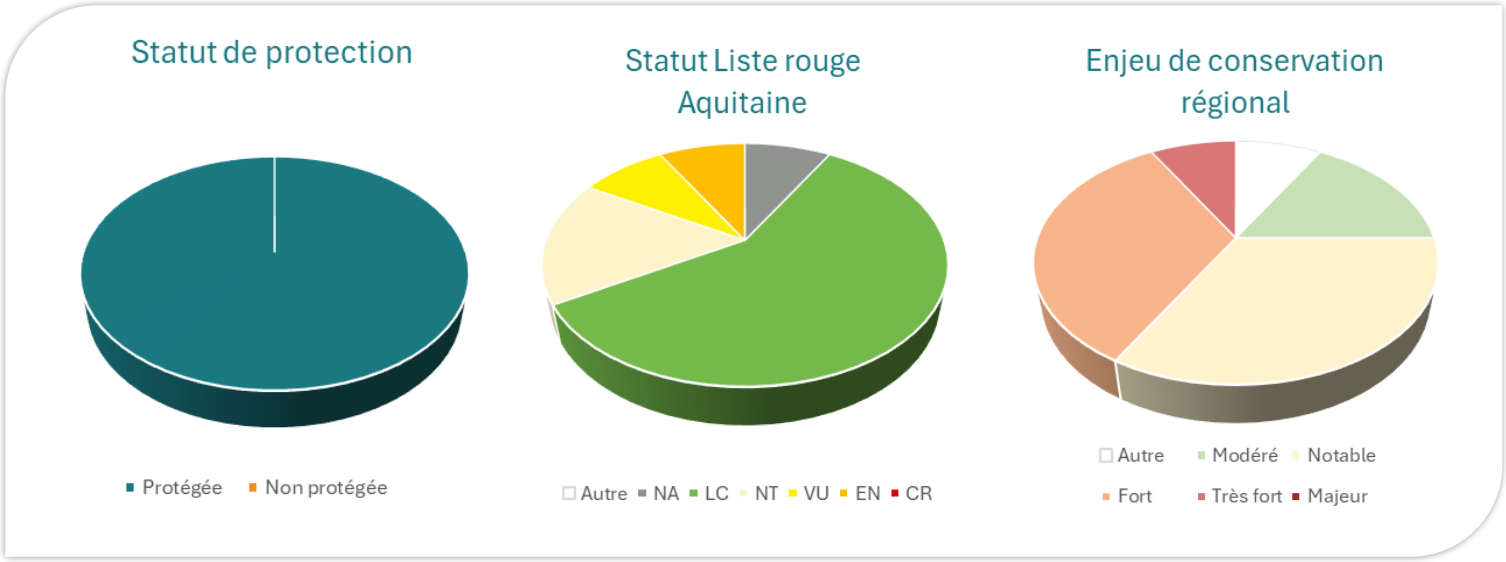


Figure 232 : Proportion des espèces d'Amphibiens du Grand Périgueux protégées, menacées et à enjeu régional de conservation



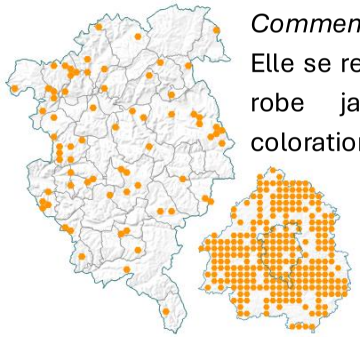
Salamandre tachetée

Salamandra salamandra

Très commune | Période d'observation | Taille : 11 à 21 cm

J F M A M J J A S O N D

C'est une espèce principalement forestière, fréquentant majoritairement les milieux forestiers feuillus avec présence de mares, d'ornières, de fossés ou de ruisseaux. Elle est nocturne, active lors des nuits humides de février à novembre, voire en hiver selon la douceur des températures. Elle a la particularité de pouvoir régénérer ses membres, et sécrète une neurotoxine.



Comment la reconnaître ?

Elle se reconnaît facilement à sa robe jaune et noir. Cette coloration aposématique (coloration d'avertissement) alerte les prédateurs de sa toxicité.



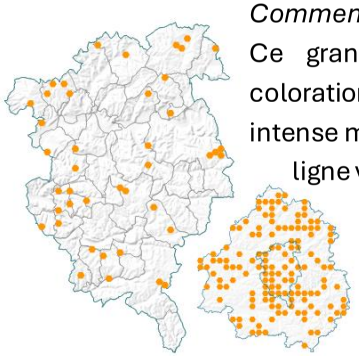
Triton marbré

Triturus marmoratus

Commune | Période d'observation | Taille : 14 à 16 cm

J F M A M J J A S O N D

Cette espèce affectionne les milieux bocagers et forestiers. La présence de mares relativement profondes, sans poisson et riches en végétation aquatique est prépondérante pour le maintien de l'espèce.



Comment le reconnaître ?

Ce grand triton possède une coloration verte plus ou moins intense marbrée de noir, avec une ligne vertébrale orange bien visible. Pendant la période de reproduction, le mâle porte une crête.



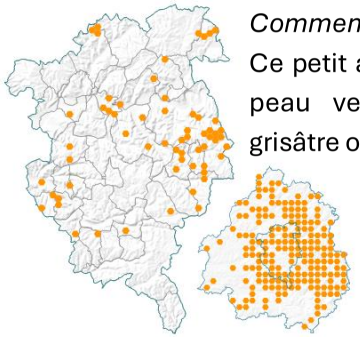
Alyte accoucheur

Alytes obstetricans

Commune | Période d'observation | Taille : 3,5 à 5 cm

J F M A M J J A S O N D

Espèce thermophile et souvent anthropophile, elle fréquente les milieux plutôt ouverts, bien ensoleillés, riche en rocaille. Elle utilise mares, bassins, vieux abreuvoirs pour la reproduction. Après l'accouplement, le mâle porte les œufs sur son dos et les dépose dans l'eau pour l'éclosion. L'Alyte a un chant caractéristique souvent confondu avec celui du Petit-duc Scops.



Comment le reconnaître ?

Ce petit amphibien présente une peau verruqueuse de couleur grisâtre ou brunâtre. Il se différentie d'un petit Crapaud épineux par son œil à la pupille verticale, et par l'absence de grande parotoïdes.

Explication de la structure des fiches p. 173



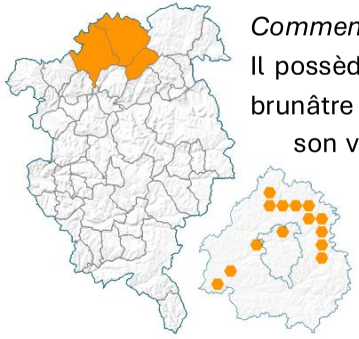
Sonneur à ventre jaune

Bombina variegata

Peu commune | Période d'observation | Taille : 3,5 à 5,5 cm

J F M A M J J A S O N D

C'est une espèce à tendance forestière ou bocagère présentant un caractère pionnier : il utilise des petits points d'eau, peu profonds et bien ensoleillés récemment créés ou subissant un rajeunissement régulier (mares, ornières, fossés, etc.). Il est actif de jour comme de nuit. Dérangé, il peut se cambrer et se retourner pour laisser apparaître ses couleurs vives, qui rappellent au prédateur sa forte toxicité.



Comment le reconnaître ?

Il possède un corps plat, un dos brunâtre est très verruqueux et son ventre est marbré de noir et de jaune vif. Sa pupille est en forme de cœur le distinguant aussi des autres petits crapauds.



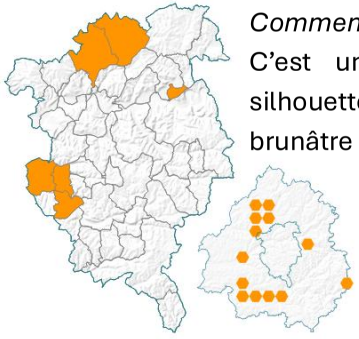
Pélodyte ponctué

Pelodytes punctatus

Assez commune | Période d'observation | Taille : 3,5 à 4,5 cm

J F M A M J J A S O N D

C'est une espèce dite pionnière, qui apprécie les prairies humides et inondables. Elle recherche généralement des points d'eau temporaires pour sa reproduction. L'espèce est très discrète en dehors de la période de reproduction. Le mâle chante sous l'eau et caché dans la végétation, ce qui rend difficile son observation. Le son produit rappelle celui de deux boules de pétanque qui s'entrechoquent.



Comment le reconnaître ?

C'est un petit crapaud à la silhouette svelte, de couleur brunâtre tachetée de vert (parfois entièrement vert), avec de grands yeux à pupille verticale. Le ventre est blanc crème immaculé.



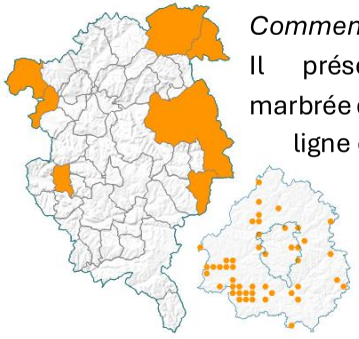
Crapaud calamite

Epidalea calamita

Commune | Période d'observation | Taille : 4 à 8 cm

J F M A M J J A S O N D

C'est également une espèce dite pionnière : elle apprécie des milieux ouverts, nouvellement créés, au sol nu ou à pelouse rase et éparse. Souvent observé en fond de vallée (inondable si possible), bord de fleuves, carrières (abandonnées ou en activité), vignes, etc.



Comment le reconnaître ?

Il présente une coloration marbrée de vert et de marron. Une ligne claire parcourt généralement son dos. L'iris des yeux est jaune et la pupille fendue horizontalement.

Explication de la structure des fiches p. 173

Chiroptères



Barbastelle d'Europe *(Barbastella barbastellus)*
© Martin Grimm

Présentation du groupe

Les chauves-souris sont des Mammifères de l'ordre des Chiroptères, caractérisés par leur capacité de vol actif et se déplaçant par écholocation. Les espèces métropolitaines ont une activité nocturne. Elles occupent un grand nombre de gîtes naturels : milieux souterrains, crevasses, fissures, parois rocheuses, écorces décollées, cavités arboricoles, habitations humaines. En France on compte 36 espèces dont 24 sont présentes en Dordogne.



Figure 233 : colonie de Petits murins (Myotis blythii) - © Marina Selezneva

Essentielles au bon fonctionnement des écosystèmes, elles jouent un rôle majeur dans la régulation des populations d'insectes. Leur activité et le type de gîte qu'elles utilisent varie selon les saisons. En hiver, elles hibernent au sein de sites bénéficiant de conditions climatiques stables tels que les grottes ou les caves. En période estivale, les femelles se rassemblent en colonies pour la mise bas et l'élevage des jeunes. Ces colonies, dites « nurseries », s'installent dans des gîtes épigés dont la nature diffère selon les espèces (Arthur L. & Lemaire M., 2021).

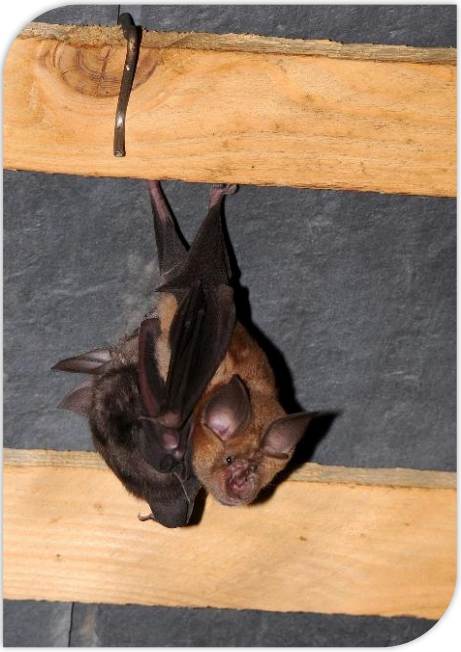


Figure 234 : Grand rhinolophe (Rhinolophus ferrumequinum) et son jeune - © Jouve Ludovic

Les populations de Chiroptères sont aujourd'hui en déclin, avec près de 16 % des espèces menacées en Aquitaine (OAFS, 2019). Les causes de ce recul sont multiples, un facteur notable étant la perte de leurs gîtes et de leurs terrains de chasse (FCEN, 2016). Les populations sont particulièrement fragiles lors de la période de mise-bas. Chaque femelle ne donne généralement naissance qu'à un seul petit par an, et la mortalité juvénile est particulièrement importante la première année de développement. De ce fait, le recensement des colonies de mise-bas est d'une grande importance pour le suivi des populations, l'évaluation de leur état de conservation et, *in fine*, pour leur protection (Arthur L. & Lemaire M., 2021).

L'étude préliminaire à l'ABC a révélé un déficit de connaissances sur le Grand Périgueux et une forte disparité entre les communes du territoire. Jusqu'à 23 communes ne comptaient aucune espèce recensée tandis que Chancelade en comptait 9. Les observations disponibles étaient pour la plupart anciennes, peu nombreuses et issues principalement d'études acoustiques, avec très peu de gîtes identifiés (Collectif CEN NA, 2023). L'un des objectifs majeurs de l'Atlas de la Biodiversité a donc été d'améliorer et d'harmoniser la connaissance des Chiroptères à l'échelle du Grand Périgueux.



Figure 235 : Colonie mixte, Murins à oreilles échancrées (Myotis emarginatus) et Grands rhinolophes (Rhinolophus ferrumequinum) - © Jouve Ludovic

Données générales

La Figure 236 permet de constater la progression de la connaissance sur les Chiroptères sur le territoire du Grand Périgueux au cours du temps.

Parmi les 802 données disponibles sur le Grand Périgueux depuis 2010, 600 ont été récoltées au cours de l'année de réalisation de l'Atlas de la Biodiversité. Au total, 23 espèces ont été recensées sur le territoire, soit 96 % du cortège départemental.

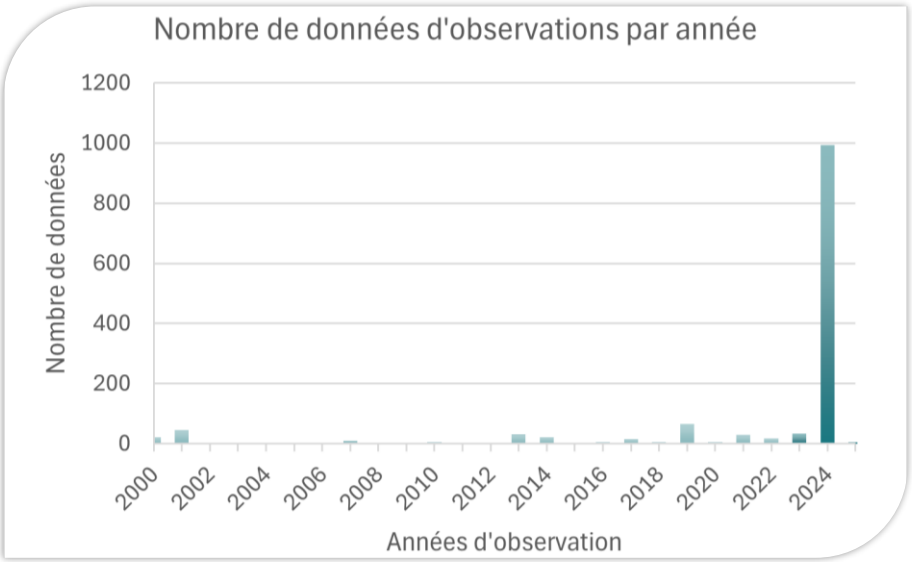


Figure 236 : Répartition du nombre d'observations de Chiroptères (sources : Biotope, FAUNA)

Le Tableau 17 ci-après présente pour chaque commune le bilan du nombre de données d'observations disponibles pour les Chiroptères, en y détaillant celles issues de la période précédant l'ABC (2000–2022), et celles collectées pendant le projet. Les cartes qui suivent (Figure 237) illustrent la répartition des nouvelles observations à différentes échelles. Celles présentées après le tableau (Figure 238) permettent quant à elles de visualiser la densité de données disponibles sur le territoire, selon les niveaux d'analyse retenus.

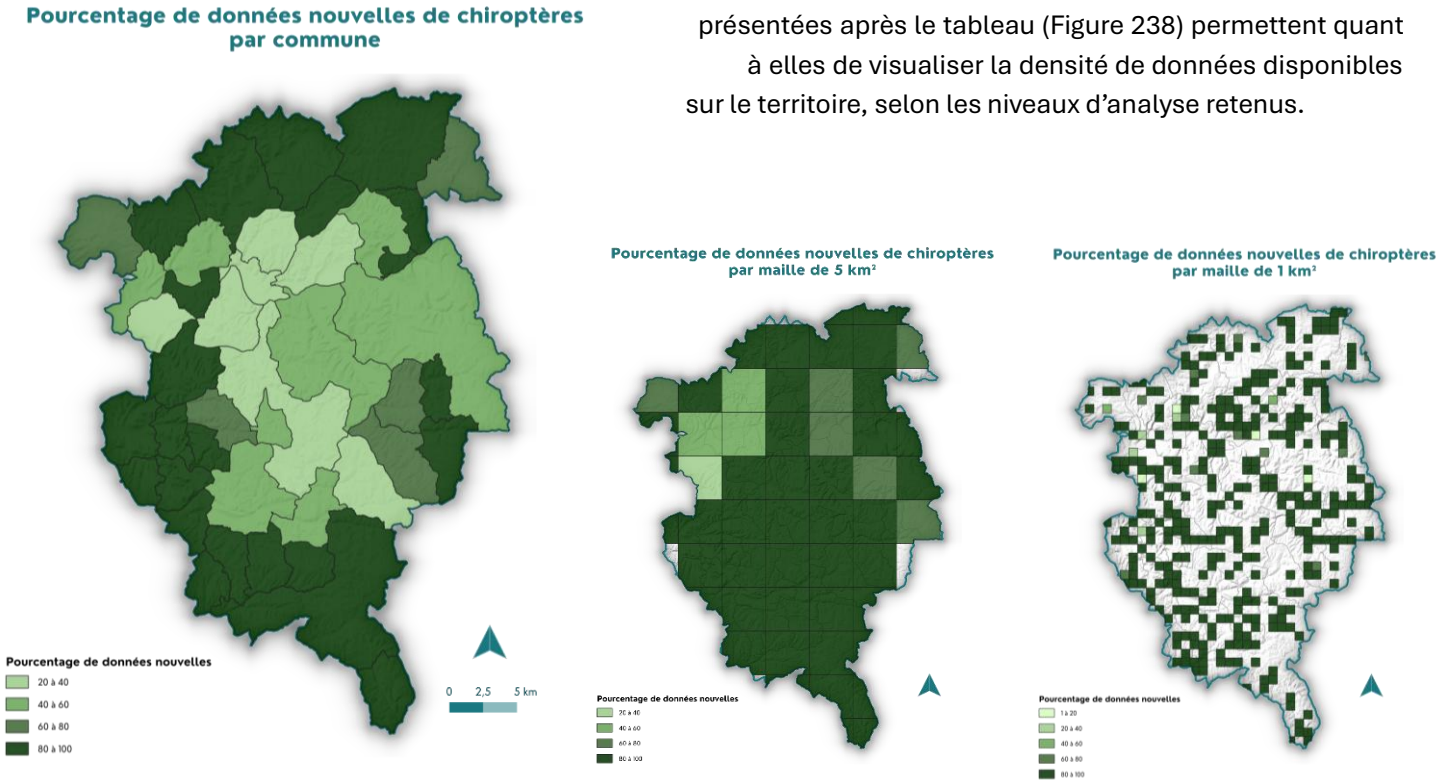


Figure 237: Cartes du pourcentage de données nouvelles de Chiroptères aux échelles communales, mailles 5 x 5 km et 1 km² (sources : Biotope, FAUNA, IGN)

Commune	Nombre de données avant ABC	Nombre de données après ABC	Pourcentage de données nouvelles
Agonac	1	24	95,83%
Annesse-et-Beaulieu	27	51	47,06%
Antonne-et-Trigonant	44	80	45,00%
Bassillac et Auberoche	56	126	55,56%
Boulazac Isle Manoire	61	113	46,02%
Bourrou	4	25	84,00%
Chalagnac	13	45	71,11%
Champcevinel	39	56	30,36%
Chancelade	49	101	51,49%
Château-l'Évêque	2	40	95,00%
Cornille	0	24	100,00%
Coulounieix-Chamiers	39	50	22,00%
Coursac	0	22	100,00%
Creyssensac-et-Pissot	0	9	100,00%
Escoire	0	6	100,00%
Fouleix	0	15	100,00%
Grun-Bordas	0	23	100,00%
La Chapelle-Gonaguet	3	22	86,36%
La Douze	15	44	65,91%
Lacropte	14	22	36,36%
Manzac-sur-Vern	2	22	90,91%
Marsac-sur-l'Isle	0	12	100,00%
Mensignac	4	18	77,78%
Paunat	0	19	100,00%
Périgueux	39	60	35,00%
Razac-sur-l'Isle	66	97	31,96%
Saint-Amand-de-Vergt	0	12	100,00%
Saint-Crépin-d'Auberoche	0	15	100,00%
Saint-Geyrac	0	20	100,00%
Saint-Mayme-de-Péreyrol	0	13	100,00%
Saint-Michel-de-Villadeix	0	12	100,00%
Saint-Paul-de-Serre	0	16	100,00%
Saint-Pierre-de-Chignac	14	37	62,16%
Salon	14	33	57,58%
Sanilhac	52	74	29,73%
Sarliac-sur-l'Isle	0	15	100,00%
Savignac-les-Églises	12	34	64,71%
Sorges et Ligueux en Périgord	0	39	100,00%
Trélissac	62	94	34,04%
Val de Louyre et Caudeau	1	74	98,65%
Vergt	13	31	58,06%
Veyrines-de-Vergt	0	23	100,00%
Église-Neuve-de-Vergt	13	24	45,83%
Grand Périgueux	**283**	**1316**	**78,50%**

Tableau 17: Nombre d'observations de Chiroptères par commune (sources : Biotope, FAUNA)

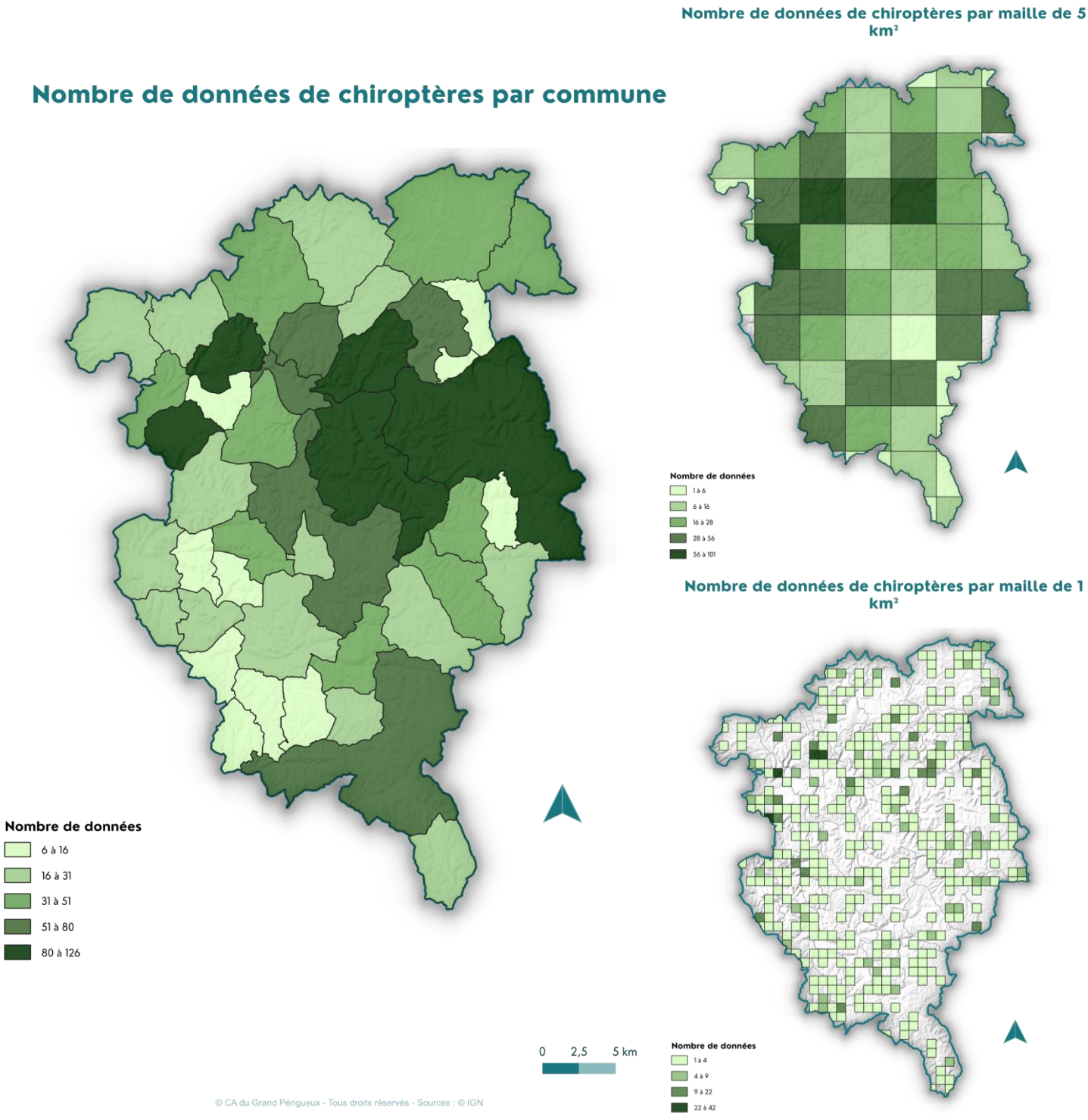


Figure 238 : Cartographies du nombre de données de Chiroptères aux échelles communales, mailles 5 x 5 km et 1 km² (sources : Biotope, FAUNA, IGN)

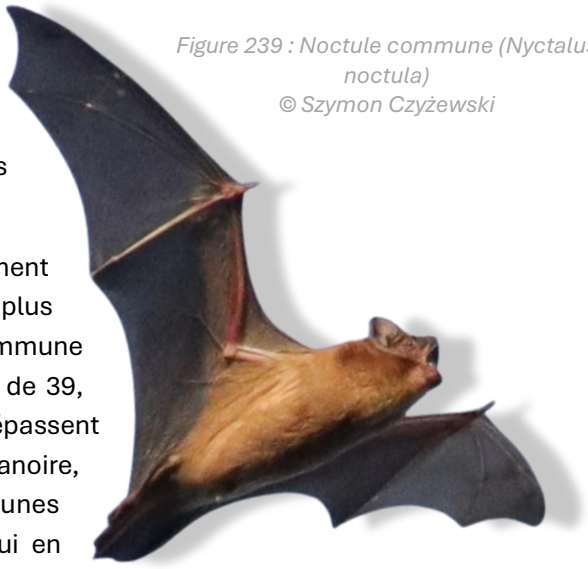


Figure 239 : Noctule commune (Nyctalus noctula)
© Szymon Czyżewski

Les cartographies précédentes mettent en valeur le fait qu'il n'existe plus de zone blanche à l'échelle communale ou à la maille 5 x 5 km. Il faut descendre à la maille 1 x 1 km pour observer des vides qui apparaissent alors assez présents avec 32 % des mailles possédant au moins 1 donnée.

Par ailleurs, les données ne se répartissent pas de manière totalement homogène, certaines communes pouvant apparaitre comme étant plus prospectés que d'autres. Il n'y a cependant pas de commune sur-prospectée. Le nombre moyen de données par commune est de 39, avec certaines disparités. En effet, 5 communes se rapproche ou dépassent la centaine de données (Bassillac-et-Auberoche, Boulazac-Isle-Manoire, Chancelade, Razac-sur-l'Isle et Trélissac). A l'inverse, 12 communes possèdent moins de 20 données dont Creyssensac-et-Pissot qui en possède 9 et Escoire qui en possède 6.

Cependant, comme pour les autres taxons, la comparaison entre communes reste un exercice hasardeux en raison de la très forte hétérogénéité de taille de ces dernières et des différents habitats présents sur chacune d'entre elles.

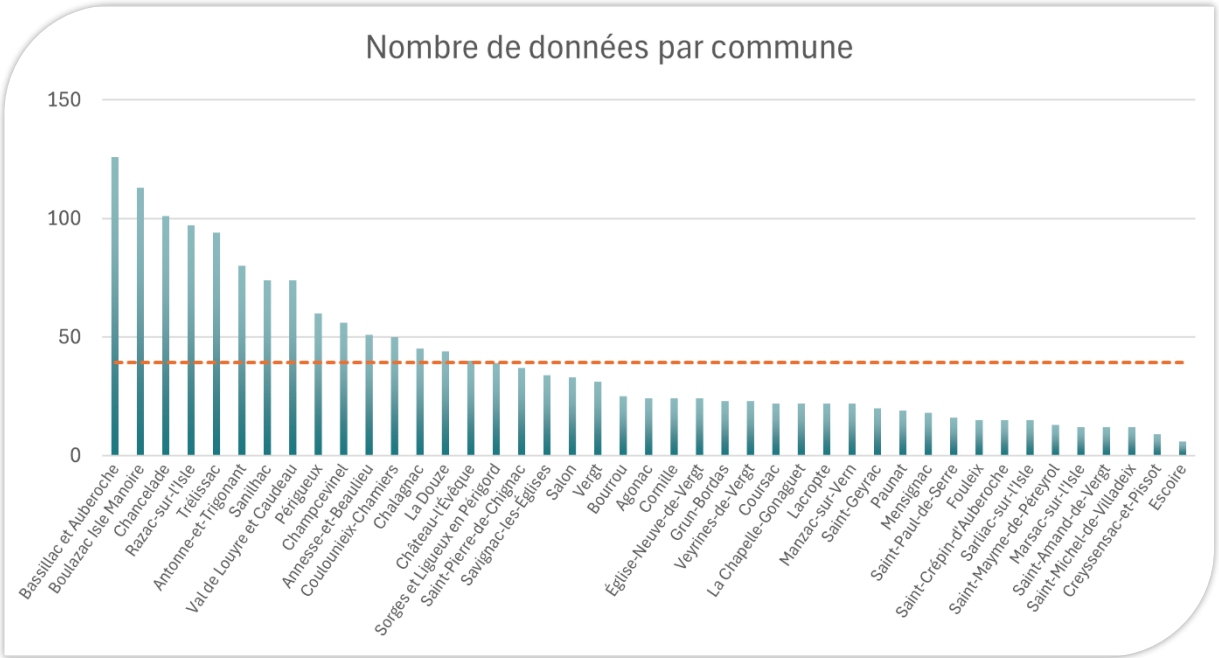


Figure 240 : Histogramme du nombre de données de Chiroptères par commune (sources : Biotope ; FAUNA)

Le Tableau 18 ci-après présente quant à lui un bilan communal du nombre d'espèces de Chiroptères connues avant et après l'ABC. Les cartes ci-après (Figure 241) permettent d'illustrer l'évolution du nombre d'espèces connues à différentes échelles géographiques. Celles disponibles à la suite du tableau (Figure 242) illustrent la répartition du nombre d'espèces selon ces mêmes échelles spatiales.

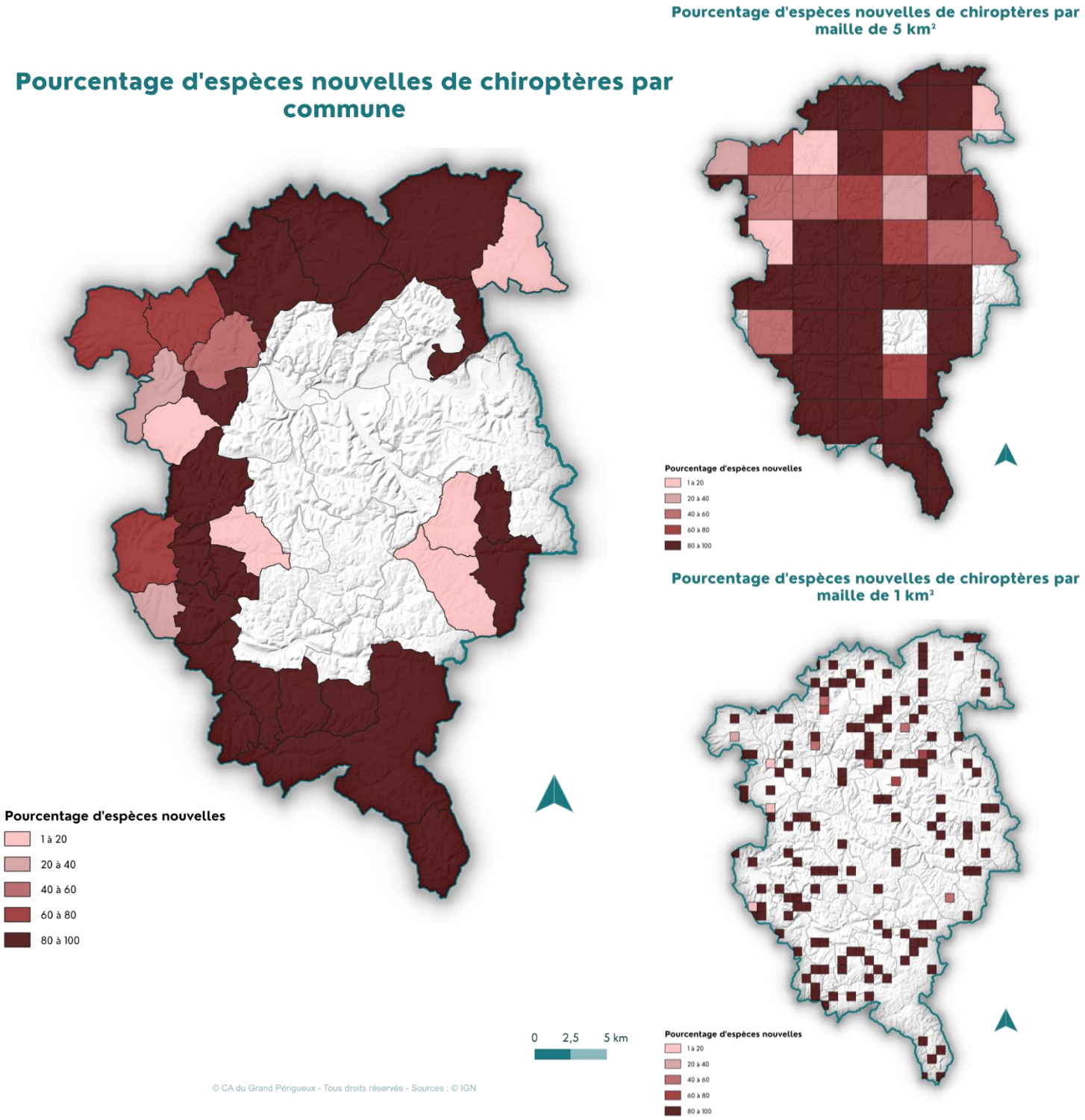


Figure 241: Cartes du pourcentage d'espèces nouvelles de Chiroptères aux échelles communales, mailles 5 x 5 km et 1 km² (sources : Biotope, FAUNA, IGN)

Commune	Nombre d'espèces avant ABC	Nombre d'espèces après ABC	Nouvelles espèces
Agonac	0	10	10
Annesse-et-Beaulieu	7	9	2
Antonne-et-Trigonant	19	19	0
Bassillac et Auberoche	19	19	0
Boulazac Isle Manoire	19	19	0
Bourrou	4	6	2
Chalagnac	13	15	2
Champcevinel	19	19	0
Chancelade	8	14	6
Château-l'Évêque	1	7	6
Cornille	0	10	10
Coulounieix-Chamiers	19	19	0
Coursac	0	7	7
Creyssensac-et-Pissot	0	5	5
Escoire	0	2	2
Fouleix	0	5	5
Grun-Bordas	0	7	7
La Chapelle-Gonaguet	2	7	5
La Douze	14	16	2
Lacropte	14	14	0
Manzac-sur-Vern	1	5	4
Marsac-sur-l'Isle	0	8	8
Mensignac	2	6	4
Paunat	0	5	5
Périgueux	19	19	0
Razac-sur-l'Isle	10	12	2
Saint-Amand-de-Vergt	0	4	4
Saint-Crépin-d'Auberoche	0	5	5
Saint-Geyrac	0	4	4
Saint-Mayme-de-Péreyrol	0	6	6
Saint-Michel-de-Villadeix	0	6	6
Saint-Paul-de-Serre	0	8	8
Saint-Pierre-de-Chignac	13	14	1
Salon	13	13	0
Sanilhac	19	19	0
Sarliac-sur-l'Isle	0	6	6
Savignac-les-Églises	9	10	1
Sorges et Ligueux en Périgord	0	7	7
Trélissac	21	21	0
Val de Louyre et Caudeau	0	9	9
Vergt	13	13	0
Veyrines-de-Vergt	0	4	4
Église-Neuve-de-Vergt	13	13	0
Grand Périgueux	**23**	**23**	**0**

Tableau 18 : Nombre d'espèces de Chiroptères par commune (sources : Biotope, FAUNA)

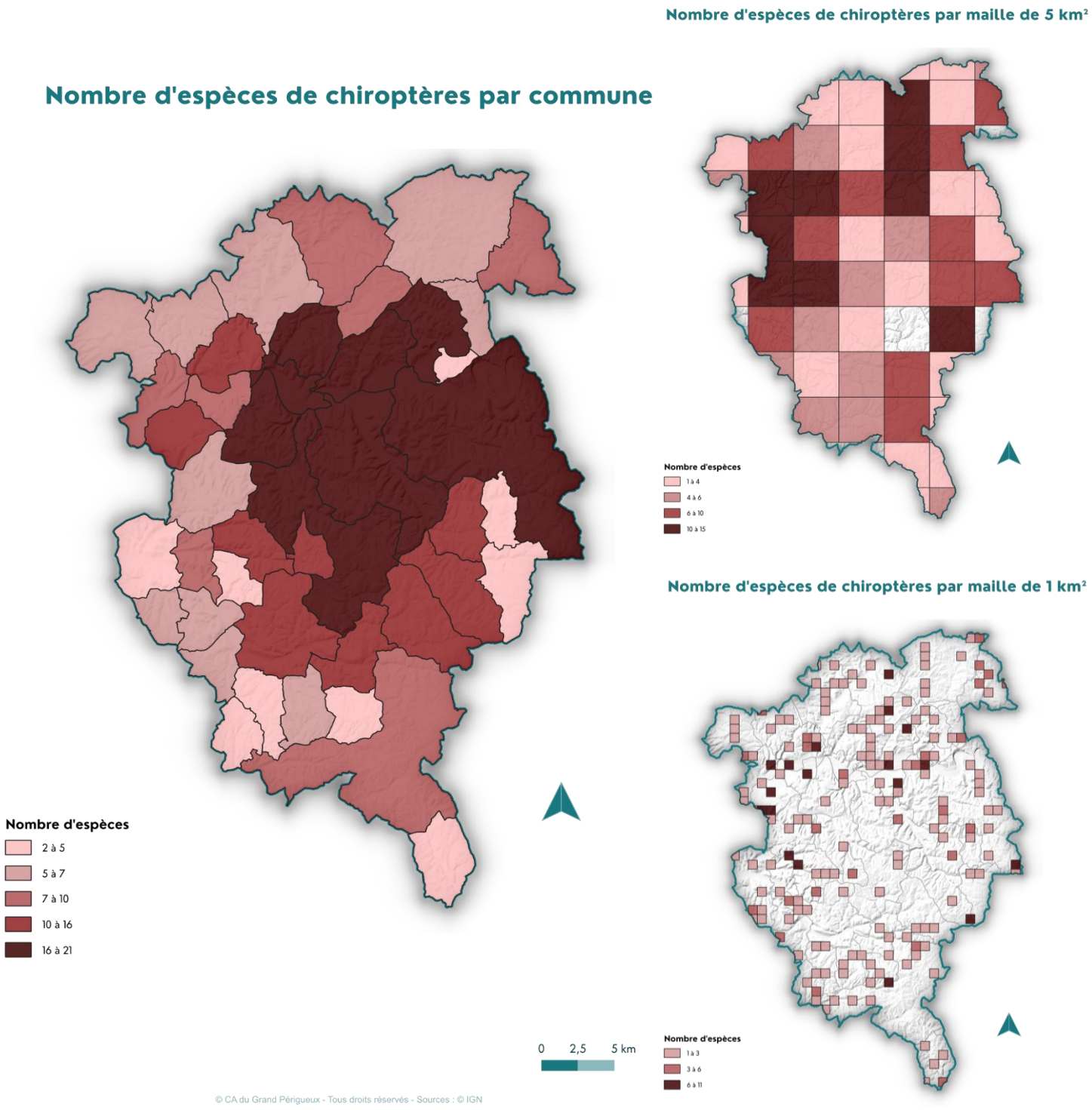


Figure 242 : Cartes du nombre d'espèces de Chiroptères aux échelles communales, mailles 5 x 5 km et 1 km² (sources : Biotope, FAUNA, IGN)

Comme indiqué plus en amont, à l'issue des inventaires 23 espèces de Chiroptères sont dénombrés sur le Grand Périgueux, ce qui représente 96 % de la richesse départementale.

Le Grand Périgueux présente une richesse spécifique moyenne par commune s'établissant à 10 espèces. Elle dépasse ce chiffre dans 17 communes, les plus fournies du territoire s'approchant ou franchissant la barre des 20 espèces (Trélissac, Antonne-et-Trigonant, Bassillac-et-Auberoche, Boulazac-Isle-Manoire, Champcevinel, Coulounieix-Chamiers, Périgueux et Sanilhac). A l'inverse, 4 communes possèdent moins de 5 espèces connues (Saint-Amand-de-Vergt, Saint-Geyrac, Veyrines-de-Vergt et Escoire) avec un minimum à Escoire qui compte 2 espèces connues.



Figure 243 : Barbastelle d'Europe (Barbastella barbastellus) © angel_trres

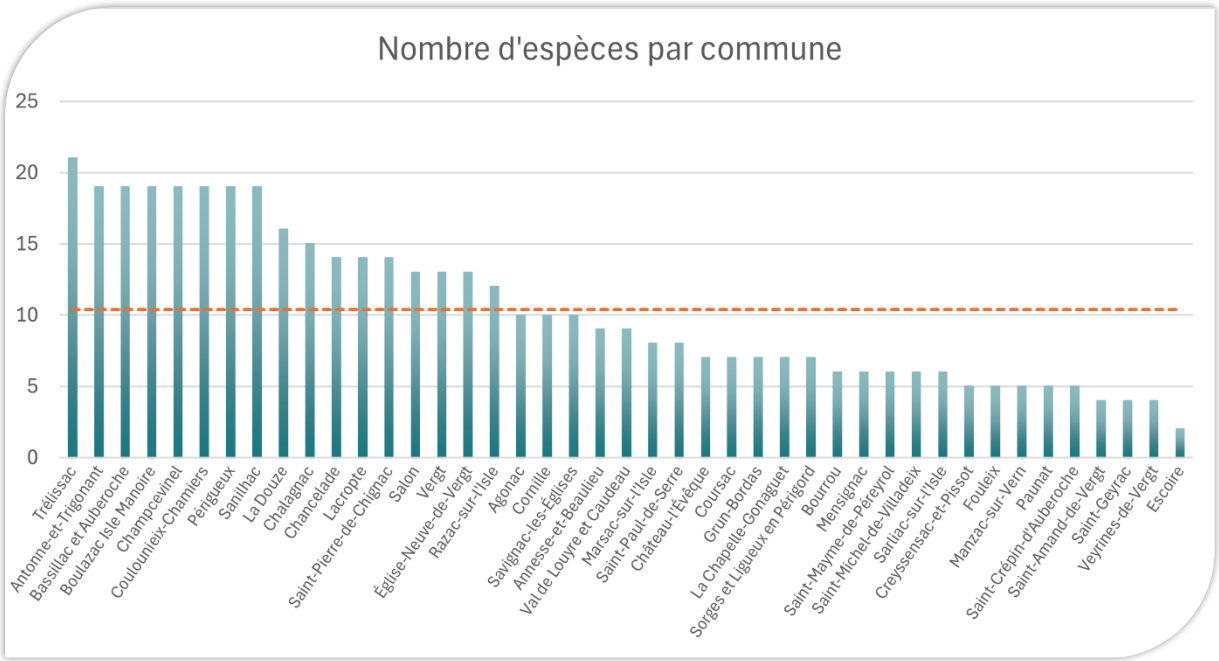


Figure 244 : Histogramme du nombre d'espèces de Chiroptères par commune (sources : Biotope ; FAUNA)

Espèces non revues potentiellement présentes

Au cours de cette étude, deux espèces historiquement présentes n'ont pas été recontactées. Il s'agit du Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) et du Rhinolophe Euryale (*Rhinolophus euryale*).

Le Murin de Bechstein (Figure 245) est présent sur le territoire en période d'hibernation dans les carrières souterraines de Chancelade. L'absence de prospection de gîte en période hivernale et la difficulté d'identification en acoustique de l'espèce expliquent au moins en partie qu'elle n'ait pas été revue au cours des différents inventaires menés.

Le Rhinolophe Euryale (Figure 246) est une espèce majoritairement cavernicole, or très peu de sites hypogés ont été prospectés. De plus, cette espèce est difficilement détectable en acoustique car la portée des ultrasons qu'elle émet est très courte. Ceci peut expliquer l'absence d'observation de Rhinolophe Euryale.



Figure 245: Murin de Bechstein (Myotis bechsteinii) © Nolwenn Quero



Figure 246: Rhinolophe euryale (Rhinolophus euryale) © Alfred Daniel J

Espèces nouvelles ou redécouvertes



Figure 247: Vespère de Savi (Hypsugo savii) - © Adriano Losso

Parmi les 23 espèces désormais connues sur le territoire, 7 ont été redécouvertes au cours des prospections : une seule donnée historique était disponible pour chacune d'entre elles dans les bases de données. Elles sont listées dans le Tableau 19 ci-dessous :

Nom vernaculaire	Nom latin	Illustration
Murin à moustaches	*Myotis mystacinus*	Figure 249
Murin d'Alcathoe	*Myotis alcathoe*	Figure 250
Noctule commune	*Nyctalus noctula*	Figure 219
Oreillard gris	*Plecotus austriacus*	Figure 248
Oreillard roux	*Plecotus auritus*	Figure 252
Pipistrelle pygmée	*Pipistrellus pygmaeus*	Figure 251
Vespère de Savi	*Hypsugo savii*	Figure 247

Tableau 19 : Liste des espèces de Chiroptères redécouvertes durant l'ABC

Ces espèces ont été détectées et identifiées grâce aux enregistrements acoustiques sur différents points, excepté pour le Murin à moustaches. En effet, celui-ci n'a été enregistré que sur un point d'écoute dans la forêt domaniale de Lanmary à Trélissac. Le fort nombre de contacts acoustiques récoltés pour cette espèce nous a poussé à déterminer son activité. Au total, 1 857 contacts de l'espèce par nuit, le Murin à moustache a donc une activité très forte au niveau de ce point d'enregistrement (selon le référentiel des activités en nouvelle aquitaine par VigieChiro, MNHN).



Figure 249 : Oreillard gris (Plecotus austriacus) - © Ludovic Jouve



Figure 250 : Murin à moustache (Myotis mystacinus) © Thomas Cheyrezy



Figure 251 : Murin d'Alcathoé (Myotis alcathoe) - © Manuel Ruedl



Figure 248: Pipistrelle pygmée (Pipistrellus pygmaeus) - © Evgeniy Yakhonto (CC-BY-SA)



Figure 252 : Oreillard roux (Plecotus auritus) - © Gilles San Martin

Les espèces patrimoniales

En France métropolitaine toutes les chauves-souris sont protégées par la loi de protection de la nature de 1976 et l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Il est donc strictement interdit de les tuer, les commercialiser, ou les transporter ainsi que de détruire ou détériorer leurs habitats. De ce fait, les 23 espèces présentes sur le territoire du Grand Périgueux sont toutes des espèces protégées.



Figure 253 : Minioptères de Schreibers (Miniopterus schreibersii) - © Nolwenn Quero

Parmi celles-ci, quatre apparaissent comme étant menacées d'après la liste rouge des Mammifères d'Aquitaine : le Minioptères de Schreibers (Miniopterus *shreibersii*) -Figure 253-, le Petit murin (*Myotis blythii*) -Figure 233-, la Grande Noctule (*Nyctalus lasiopterus*) et la Noctule commune (*Nyctalus noctula*) -Figure 219. Par ailleurs, cinq autres espèces sont quasi-



Figure 254 : Noctule de Leisler (Nyctalus leisleri) - © Manuel Werner (CC-BY-SA)

menacées dans cette Liste rouge. Il s'agit du Murin d'Alcathoé (*Myotis alcathoe*) -Figure 250-, du Murin de Natterer (*Myotis nattereri*) -Figure 258- et du Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) -Figure 245.
Enfin, au regard de la responsabilité régionale, six espèces sont à considérer comme étant à enjeu de conservation car classées à enjeu fort, très fort ou majeur : le Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*) -Figure 253-, le Rhinolophe Euryale (*Rhinolophus euryale*) et le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), du Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*), de la Noctule de Leisler (*Noctula leisleri*) -Figure 254- et de la Noctule commune (*Nyctalus noctula*).

Les différents critères de patrimonialité des Chiroptères recensés sur le Grand Périgueux sont présentés dans le Tableau 20 suivant, et la liste complète des espèces présentes sur le territoire se trouve dans le document annexe.

Tableau 20 : Espèces de Chiroptères patrimoniales sur le Grand Périgueux

Nom vernaculaire	Nom latin	LR F	LR A	Protection nationale	Directive Habitat	Enjeu NA
Barbastelle d'Europe	*Barbastella barbastellus*	LC	LC	Art. 2	An. IV, An. II	Modéré
Grand Murin	*Myotis myotis*	LC	LC	Art. 2	An. II, An. IV	Notable
Grand rhinolophe	*Rhinolophus ferrumequinum*	LC	LC	Art. 2	An. II, An. IV	Fort
Grande Noctule	*Nyctalus lasiopterus*	VU	VU	Art. 2	An. IV	Majeur
Minioptère de Schreibers	*Miniopterus schreibersii*	VU	EN	Art. 2	An. II, An. IV	Majeur
Murin à moustaches	*Myotis mystacinus*	LC	DD	Art. 2	An. IV	Modéré
Murin à oreilles échancrées	*Myotis emarginatus*	LC	LC	Art. 2	An. II, An. IV	Modéré
Murin d'Alcathoe	*Myotis alcathoe*	LC	NT	Art. 2	An. IV	Notable
Murin de Bechstein	*Myotis bechsteinii*	NT	NT	Art. 2	An. II, An. IV	Fort
Murin de Daubenton	*Myotis daubentonii*	LC	LC	Art. 2	An. IV	Notable
Murin de Natterer	*Myotis nattereri*	LC	NT	Art. 2	An. IV	Notable
Noctule commune	*Nyctalus noctula*	VU	VU	Art. 2	An. IV	Fort
Noctule de Leisler	*Nyctalus leisleri*	NT	LC	Art. 2	An. IV	Fort
Oreillard gris	*Plecotus austriacus*	LC	LC	Art. 2	An. IV	Modéré
Oreillard roux	*Plecotus auritus*	LC	LC	Art. 2	An. IV	Notable
Petit Murin	*Myotis blythii*	NT	EN	Art. 2	An. IV, An. II	Fort
Petit rhinolophe	*Rhinolophus hipposideros*	LC	LC	Art. 2	An. IV, An. II	Notable
Pipistrelle commune	*Pipistrellus pipistrellus*	NT	LC	Art. 2	An. IV	Notable
Pipistrelle de Kuhl	*Pipistrellus kuhlii*	LC	LC	Art. 2	An. IV	Notable
Pipistrelle pygmée	*Pipistrellus pygmaeus*	LC	DD	Art. 2	An. IV	Manque de données
Rhinolophe euryale	*Rhinolophus euryale*	LC	LC	Art. 2	An. IV, An. II	Très fort
Sérotine commune	*Eptesicus serotinus*	NT	LC	Art. 2	An. IV	Notable
Vespère de Savi	*Hypsugo savii*	LC	LC	Art. 2	An. IV	Modéré



Figure 255: Sérotine commune (Eptesicus serotinus) - © Ludovic Jouve



Figure 256: Murin de Daubenton (Myotis daubentonii) - © Nolwenn Quero



Figure 257: Pipistrelle de Kuhl (Pipistrellus kuhlii) - © Ludovic Jouve

Les graphiques suivants (Figure 259) représentent la proportion d'espèces observées selon leur statut de protection, leur niveau de menace sur la Liste rouge des Mammifères d'Aquitaine et selon leur enjeu régional de conservation.



Figure 258: Murin de Natterer (Myotis nattereri) - © Gilles San Martin

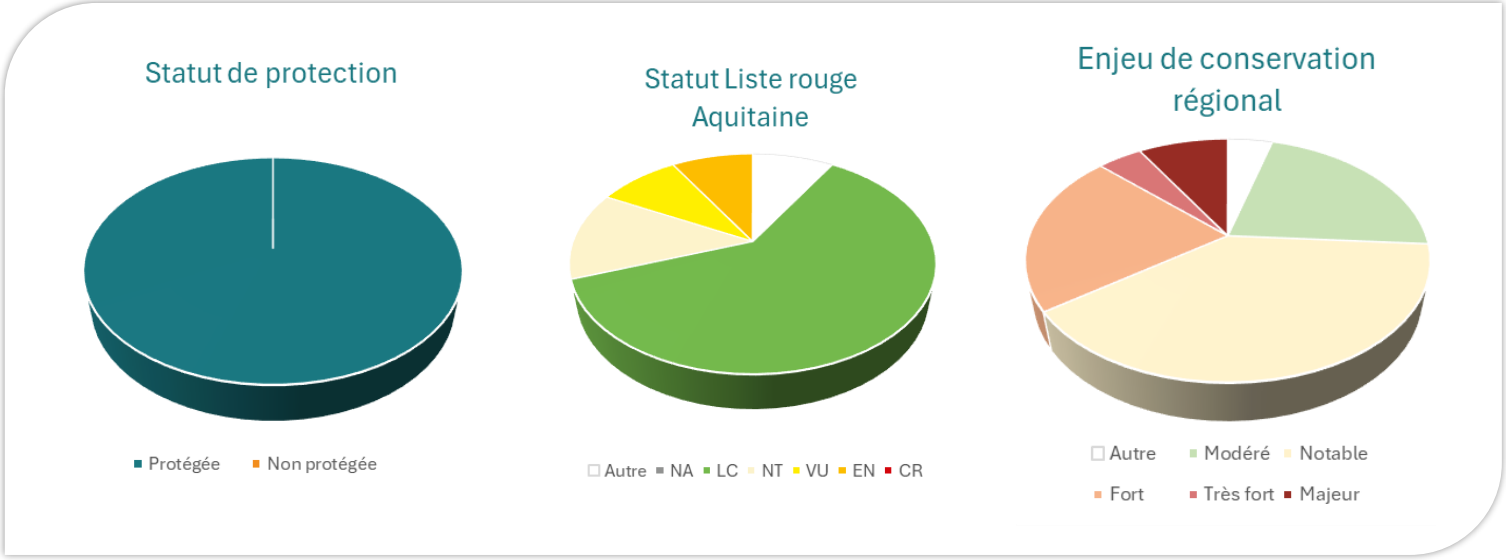


Figure 259 : Proportion des espèces de Chiroptères du Grand Périgueux protégées, menacées et à enjeu régional de conservation

La cartographie ci-contre permet de visualiser la répartition des espèces patrimoniales de chauves-souris. Quelques points de concentration s'y dégagent, c'est notamment le cas de la réserve de Peyssac entre Coursac et Razac-sur-l'Isle, ainsi que la zone de confluence de l'Isle et de l'Auvézère au niveau d'Antonne-et-Trigonant.



Figure 260 : Répartition des espèces patrimoniales par maille 500 x 500 m (sources : FAUNA, IGN)



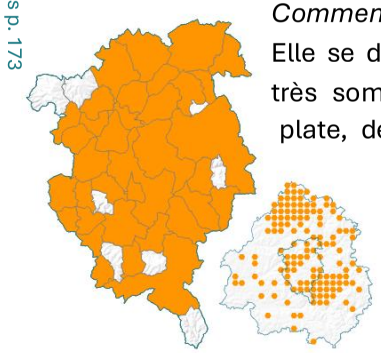
Barbastelle d'Europe

Barbastella barbastellus

Très commune | Période d'observation | Envergure : 20,4 à 29 cm

J F M A M J J A S O N D

Cette espèce est forestière par excellence. En effet, elle utilise le milieu boisé tant pour la chasse que pour ses gîtes de repos diurne. Elle semble avoir une préférence pour les parcelles forestières les plus « naturelles » (chênaies autochtones) et les plus matures (arbres de moyens et gros diamètres).



Comment la reconnaître ?

Elle se distingue par son aspect très sombre. Une face noire et plate, de grandes oreilles presque carrées se rejoignant sur le front et des petits yeux brillants. Son pelage dense est noir à reflets beige-gris.



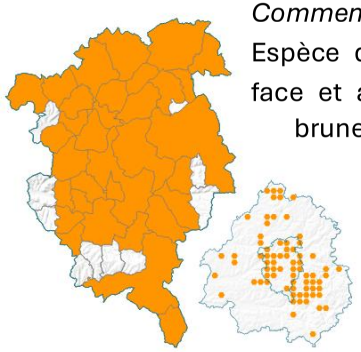
Noctule de Leisler

Nyctalus Leisleri

Commune | Période d'observation | Envergure : 20 à 34 cm

J F M A M J J A S O N D

La Noctule de Leisler est une espèce typiquement forestière qui chasse dans des forêts de feuillus, plus rarement des vergers et des parcs. Typiquement arboricole, elle utilise des loges de pics, des trous de pourritures, des fentes dues à la foudre avec bourrelets de cicatrisation, des fourches d'arbres, etc.



Comment la reconnaître ?

Espèce de taille moyenne, à la face et aux membranes alaires brunes. Pelage court et dense, plus clair sur le ventre. Les oreilles sont arrondies. Elle se distingue des autres Noctules par la taille de l'avant-bras.



Murin à oreilles échancrées

Myotis emarginatus

Commune | Période d'observation | Envergure : 22 à 24,5 cm

J F M A M J J A S O N D

Cette espèce occupe principalement des bâtiments en période estivale. Les colonies de mise-bas peuvent atteindre plusieurs centaines d'individus et se trouvent le plus souvent dans des combles d'églises, de châteaux, de moulins ou de bâtiments ruraux traditionnels. Il hiberne sur une longue période pendant laquelle il choisit des gîtes souterrains naturels et artificiels.



Comment le reconnaître ?

De taille moyenne, pelage laineux roussâtre sur le dos et plus clair sur le ventre (sans contraste marqué). La face et les ailes sont brunes, avec une échancrure nette sur l'oreille.

Explication de la structure des fiches p. 173



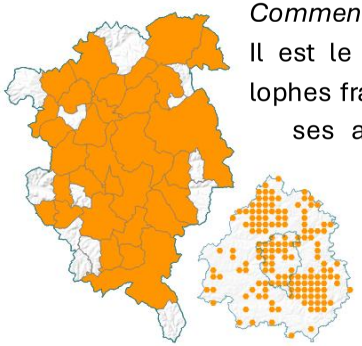
Grand Rhinolophe

Rhinolophus ferrumequinum

Commune | Période d'observation | Envergure : 33 à 40 cm

J F M A M J J A S O N D

L'espèce est très sociable et grégaire, tant en hibernation qu'en période de mise-bas. Les colonies peuvent être particulièrement populeuses (plusieurs centaines d'individus en hibernation). Elle recherche les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus, d'herbages en lisière de bois ou bordés de haies, de prairies pâturées ou de vergers pâturés.



Comment le reconnaître ?

Il est le plus grand des Rhinolophes français. Il se reconnaît à ses ailes courtes et larges, ses avant-bras robustes, ainsi qu'à son nez caractéristique des Rhinolophes. Son pelage est brun-gris et clair sur le dessous.



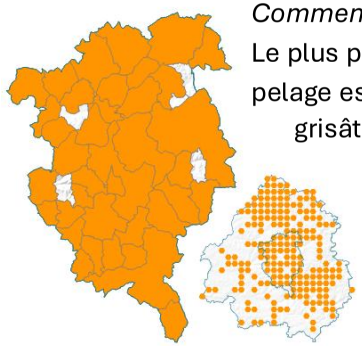
Petit Rhinolophe

Rhinolophus hipposideros

Commune | Période d'observation | Envergure : 19,2 à 25,4 cm

J F M A M J J A S O N D

En période estivale le Petit Rhinolophe utilise majoritairement des bâtiments où on le retrouve dans les combles, caves, granges, chaufferies, vides sanitaires, etc. En hibernation, il occupe des milieux souterrains naturels ou artificiels. Il consomme principalement des petits insectes volants qu'il chasse en lisière de forêt, prairies bocagères et vergers.



Comment le reconnaître ?

Le plus petit des Rhinolophe, son pelage est brun clair sur le dos et grisâtre sur le ventre. Les ailes et les oreilles sont marron clair. Par sa taille, il ne peut pas être confondu avec les autres espèces.



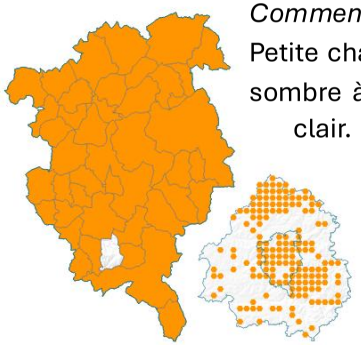
Pipistrelle commune

Pipistrellus pipistrellus

Très commune | Période d'observation | Envergure : 18 à 24 cm

J F M A M J J A S O N D

La Pipistrelle commune occupe un grand nombre de gîtes. Elle se glisse dans les petits espaces, occupant de nombreux bâtiments sous les tuiles, derrière les volets, sous les auvents, etc. Elle se nourrit presque exclusivement de petits Diptères comme les moustiques qu'elle chasse dans divers milieux comme les lisières, les espaces agricoles, et autour des lampadaires.



Comment la reconnaître ?

Petite chauve-souris au dos brun sombre à roux et au ventre plus clair. La face et les ailes sont brunes noires, ce qui contraste avec le pelage. Les oreilles sont petites et triangulaires. Les Pipistrelles se confondent facilement.

Explication de la structure des fiches p. 173

Mammifères non volants



Genette commune (*Genetta genetta*)
© Daniel Eugenio Pérez Garrido

Présentation du groupe

Les Mammifères constituent un groupe d'espèces dont la principale caractéristique est l'allaitement des jeunes (Figure 261), produit grâce aux glandes mammaires. Le nom de ce taxon en est issu, puisqu'il provient du latin « *mammalia* » signifiant « mammelle ». Une autre caractéristique commune aux Mammifères continentaux est la présence de poils, à quelques rares exceptions près.



Figure 261 : allaitement chez le Renard roux (Vulpes vulpes), un Mammifère terrestre © Jason Huppert

Dotés d'un métabolisme endotherme, les Mammifères produisent leur propre chaleur corporelle, leur permettant de maintenir une température interne stable. Toutefois, chez certaines espèces, cette température peut chuter en période d'hibernation, permettant une économie d'énergie.

Ce groupe taxonomique s'est adapté à une grande diversité de milieux : les Cétacés (baleines, dauphins) -Figure 262- peuplent les milieux marins, les taupes vivent sous terre, tandis que les Chiroptères (chauves-souris) -Figure 263- ont acquis la capacité de voler. Ces adaptations se traduisent aussi par une grande variété de régimes alimentaires, observable notamment à travers leurs dentitions spécialisées : cros pointus chez les carnivores, molaires permettant de broyer chez les herbivores, et fanons filtrants chez certains Cétacés.



Figure 262 : Un Mammifère marin, le Dauphin commun (Delphinus delphis) - © Corey Husic

Le présent chapitre se concentre sur les Mammifères continentaux non volants. Il ne comprend donc pas les espèces marines, de toute façon absentes du territoire d'étude, ni les Chiroptères qui sont traités dans un autre chapitre.

Bien qu'ils ne représentent qu'une fraction relativement modeste du nombre total d'espèces animales (environ 6 500 espèces sur les millions d'espèces vivantes décrites), les Mammifères constituent une vaste et diverse catégorie de Vertébrés répartis sur tous les continents.

Dans le règne animal, les Mammifères non volants se distinguent par des traits évolutifs avancés, tels qu'un cerveau développé, des comportements sociaux complexes, et des soins prolongés aux jeunes. Ces caractéristiques leur permettent de jouer des rôles écologiques variés et souvent centraux. En outre, les Mammifères non volants sont particulièrement vulnérables aux pressions humaines, telles que la déforestation, le braconnage et le changement climatique.



Figure 263 : Un Mammifère volant, le Murin de Daubenton (Myotis daubentonii) - © Damien Brouste

Ainsi, bien qu'ils ne dominent pas numériquement la vie sur Terre, les Mammifères non volants incarnent un pilier de la biodiversité, tant par leur contribution écologique que par leur rôle de symbole dans les efforts de conservation.

En dépit de leur rareté relative dans le règne animal, les Mammifères non volants jouent des rôles écologiques fondamentaux. Les herbivores, comme

les cerfs influencent la composition végétale en broutant et en dispersant des graines. Les carnivores, quant à eux, maintiennent l'équilibre des écosystèmes en régulant les populations de proies. Enfin, certains Mammifères, comme les castors, agissent comme des « ingénieurs des écosystèmes » en créant des habitats qui bénéficient à de nombreuses autres espèces.

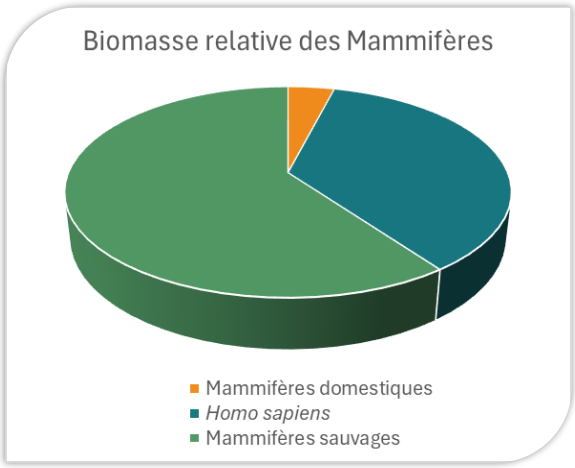


Figure 264 : Biomasse relative des Mammifères sur la planète

Un regard sur la biomasse terrestre met en lumière un constat frappant : les Mammifères sauvages ne représentent qu'une infime fraction de la biomasse des Mammifères (Figure 264).

Selon les estimations récentes :

- Les humains représentent environ 36 % de la biomasse totale des Mammifères ;
- Les Mammifères domestiques (principalement le bétail comme les vaches et les porcs) dominent avec près de 60 % de cette biomasse ;
- Les Mammifères sauvages (y compris les chiroptères et Mammifères marins) ne comptent que pour environ 4 %.

Ce déséquilibre reflète l'impact anthropique sur la planète avec une réduction considérable des populations de Mammifères sauvages, autrefois bien plus abondantes.



Figure 265 : Vison d'Europe (Mustela lutreola) - © Алина Урусова

De nombreuses espèces sont aujourd'hui en déclin comme le Hérisson ou le Campagnol amphibie voire en danger critique d'extinction (cas du Vison d'Europe) et certaines espèces sont concernées par des Plans Nationaux d'Action (Loutre d'Europe, Vison d'Europe -Figure 265). Par ailleurs, ils représentent de très bons indicateurs de la bonne fonctionnalité des systèmes de corridors et de continuités écologiques (TVB) et pour certaines espèces de la qualité des milieux aquatiques et rivulaires. Une étude récente (Marneweck et al, 2022) a montré le rôle de certains Mammifères (petits carnivores) comme espèces dites « sentinelles » de l'environnement car très sensibles aux perturbations du milieu de manière rapide, interprétable et mesurable.

Données générales

Les inventaires menés dans le cadre de cet atlas de la biodiversité ont permis de porter à 5 302 le nombre d'observations de Mammifères non volants sur le Grand Périgueux, dont 5 054 depuis 2010, augmentant ainsi nettement les connaissances existantes comme en témoigne la Figure 266 ci-après. Les prospections ont permis d'améliorer les connaissances sur les différentes communes, et à l'échelle du Grand Périgueux de porter le nombre d'espèces connues à 38 (36 depuis 2010) sur les 25 dernières années, soit 75 % du cortège d'espèces présent sur le département.

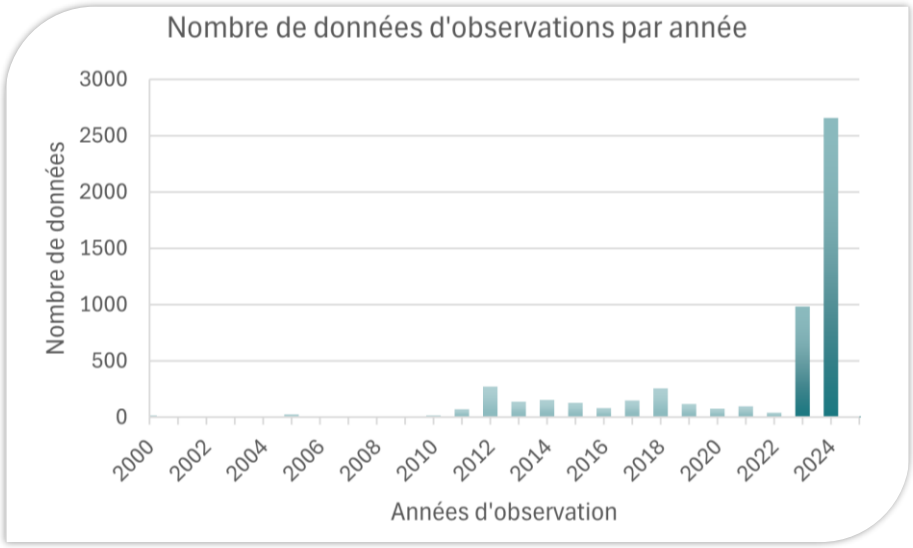


Figure 266 : Répartition du nombre d'observations de Mammifères non volants par année (sources : Biotope, FAUNA)

Le Tableau 21 ci-après présente pour chaque commune le bilan du nombre de données d'observations disponibles pour les Mammifères non volants, en y détaillant celles issues de la période précédant l'ABC (2000–2022), et celles collectées pendant le projet. Les cartes ci-dessous (Figure 267) illustrent la répartition des nouvelles observations à différentes échelles. Celles présentées après le tableau (Figure 268) permettent quant à elles de visualiser la densité de données disponibles sur le territoire, selon les niveaux d'analyse retenus.

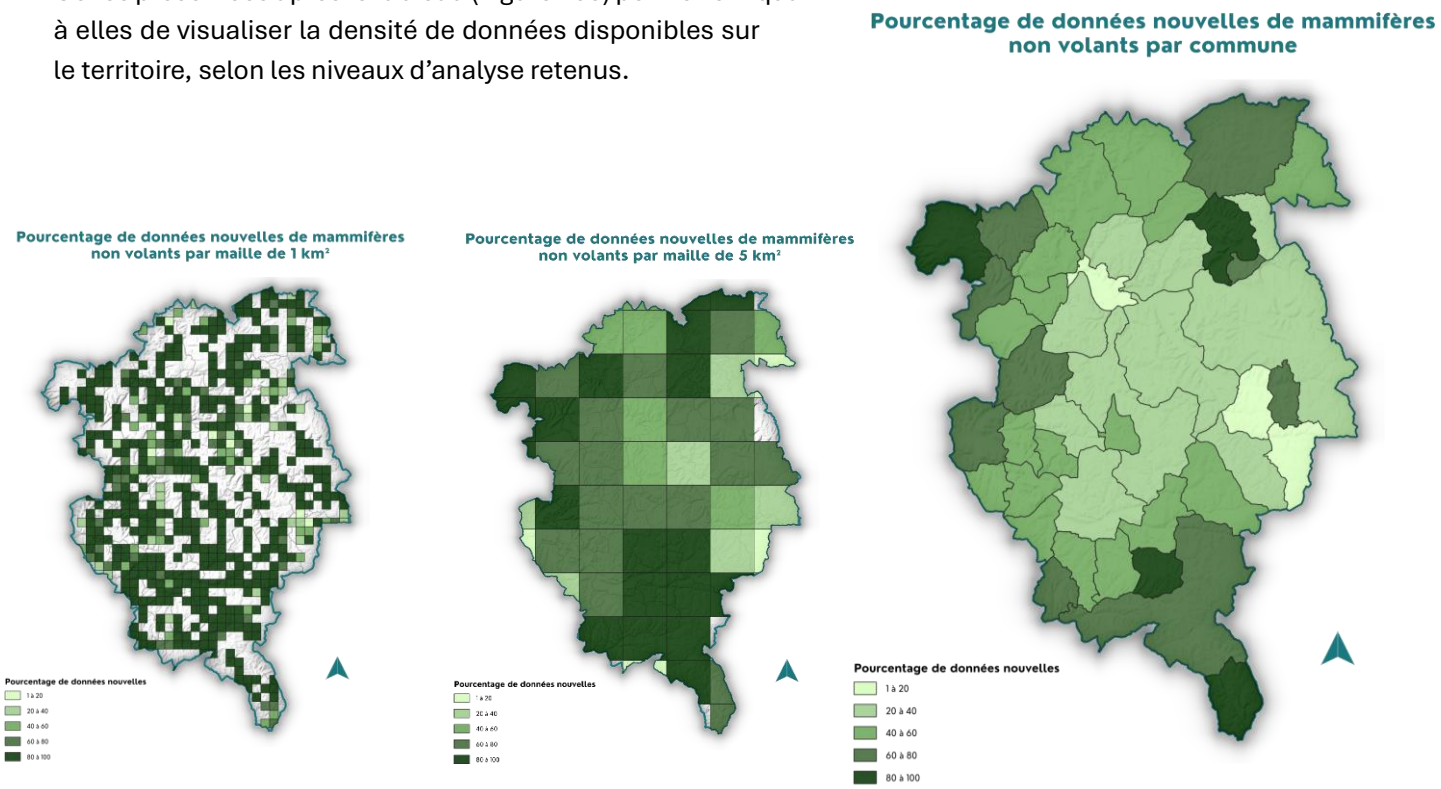


Figure 267 : Cartes du pourcentage de données nouvelles de Mammifères non volants aux échelles communales, mailles 5 km² et 1 km² (sources : Biotope, FAUNA, IGN)

Commune	Nombre de données 2000-2022	Nombre de données après ABC	Pourcentage de données nouvelles
Agonac	46	101	54,46%
Annesse-et-Beaulieu	36	114	68,42%
Antonne-et-Trigonant	155	860	81,98%
Bassillac et Auberoche	299	460	35,00%
Boulazac Isle Manoire	415	538	22,86%
Bourrou	62	126	50,79%
Chalagnac	97	151	35,76%
Champcevinel	115	147	21,77%
Chancelade	37	69	46,38%
Château-l'Évêque	72	146	50,68%
Cornille	51	108	52,78%
Coulounieix-Chamiers	166	260	36,15%
Coursac	63	180	65,00%
Creyssensac-et-Pissot	65	109	40,37%
Escoire	22	67	67,16%
Fouleix	18	66	72,73%
Grun-Bordas	97	170	42,94%
La Chapelle-Gonaguet	29	104	72,12%
La Douze	132	200	34,00%
Lacropte	67	147	54,42%
Manzac-sur-Vern	47	164	71,34%
Marsac-sur-l'Isle	62	120	48,33%
Mensignac	2	35	94,29%
Paunat	9	47	80,85%
Périgueux	190	237	19,83%
Razac-sur-l'Isle	58	122	52,46%
Saint-Amand-de-Vergt	53	95	44,21%
Saint-Crépin-d'Auberoche	14	54	74,07%
Saint-Geyrac	272	318	14,47%
Saint-Mayme-de-Péreyrol	77	157	50,96%
Saint-Michel-de-Villadeix	41	98	58,16%
Saint-Paul-de-Serre	41	95	56,84%
Saint-Pierre-de-Chignac	109	134	18,66%
Salon	76	141	46,10%
Sanilhac	268	382	29,84%
Sarliac-sur-l'Isle	40	52	23,08%
Savignac-les-Églises	46	101	54,46%
Sorges et Ligueux en Périgord	52	192	72,92%
Trélissac	174	242	28,10%
Val de Louyre et Caudeau	70	281	75,09%
Vergt	134	221	39,37%
Veyrines-de-Vergt	16	120	86,67%
Église-Neuve-de-Vergt	69	124	44,35%
Grand Périgueux	**1653**	**5302**	**68,82%**

Tableau 21 : Nombre d'observations de Mammifères non volants par commune (sources : Biotope, FAUNA)

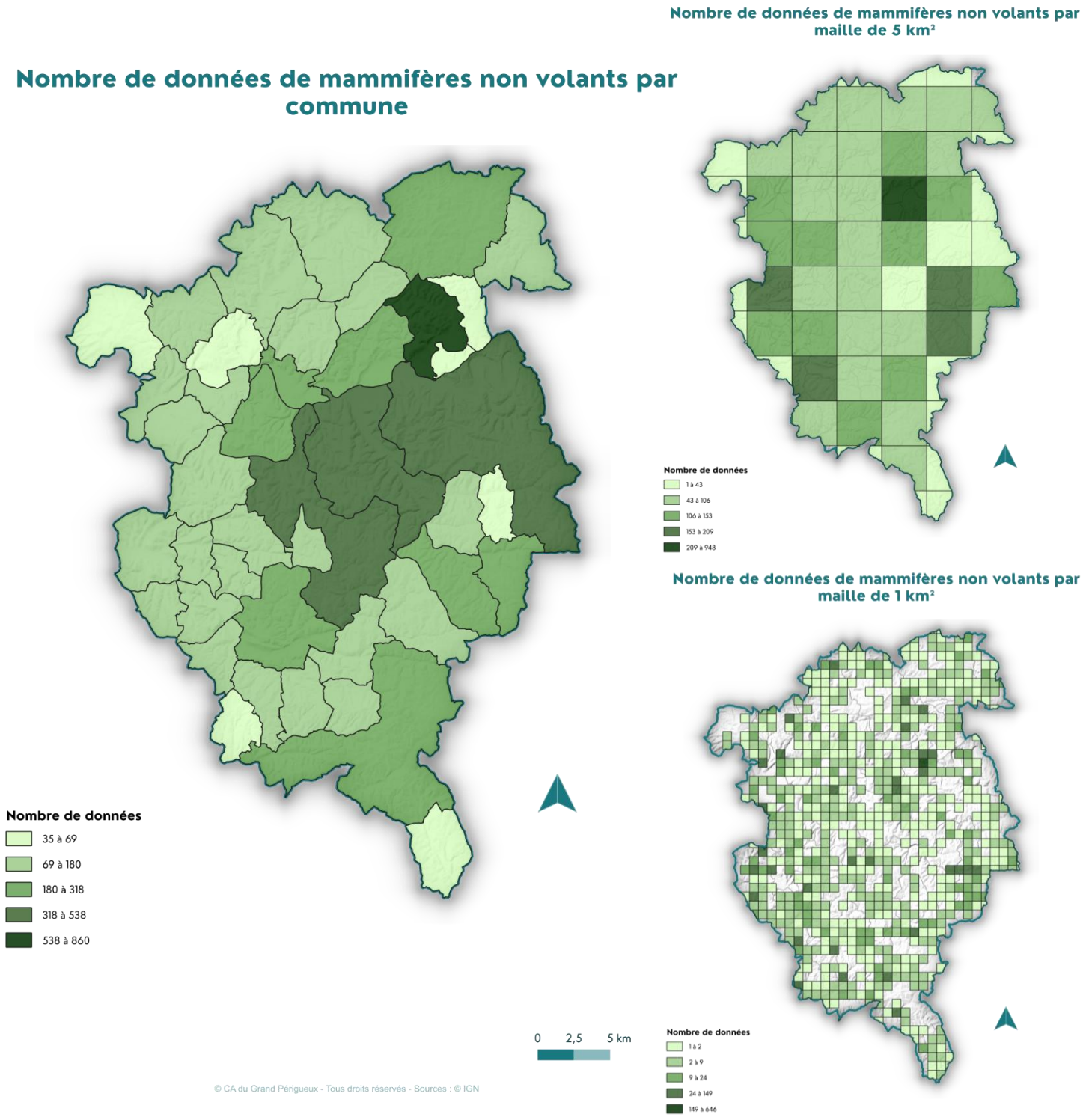


Figure 268 : Cartes du nombre de donnée de Mammifères non volants aux échelles communales, mailles 5 x 5 km et 1 km² (sources : Biotope, FAUNA, IGN)



Figure 269 : Loir gris (Glis glis) © Francesco Caroli

Les cartographies précédentes mettent en valeur le fait qu'il n'existe plus de zone sans donnée à l'échelle communale ou à la maille 5 x 5 km. Il faut descendre à la maille 1 x 1 km pour observer des vides avec 58 % de mailles possédant au moins 1 donnée.

Par ailleurs, il est possible d'observer une certaine hétérogénéité dans la répartition des données avec des communes possédant d'avantage d'observations que d'autres comme Antonne-et-Trigonant. Le nombre moyen de données par commune est de 175, avec de fortes disparités. Ainsi Antonne-et-Trigonant compte 860 données, suivie par Boulazac-Isle-Manoire avec 538 données et Bassillac et Auberoche comptant 460 données. A l'autre extrémité du classement, 10 communes restent en deçà du seuil de 100 observations, dont 2 communes comptent moins de 50 données : Paunat et Mensignac.

La comparaison entre communes reste un exercice hasardeux en raison de la très forte hétérogénéité de taille de ces dernières et des différents habitats présents sur chacune d'entre elles.



Figure 270 : Loutre d'Europe (Lutra lutra) © Bird Explorers



Figure 271 : Histogramme du nombre de données de Mammifères non volants par commune (sources : Biotope ; FAUNA)

Le Tableau 22 ci-après présente quant à lui un bilan communal du nombre d'espèces de Mammifères non volants connues avant et après l'ABC. Les cartes ci-après (Figure 272) permettent d'illustrer l'évolution du nombre d'espèces connues à différentes échelles géographiques. Celles disponibles à la suite du tableau (Figure 273) illustrent la répartition du nombre d'espèces selon ces mêmes échelles spatiales.

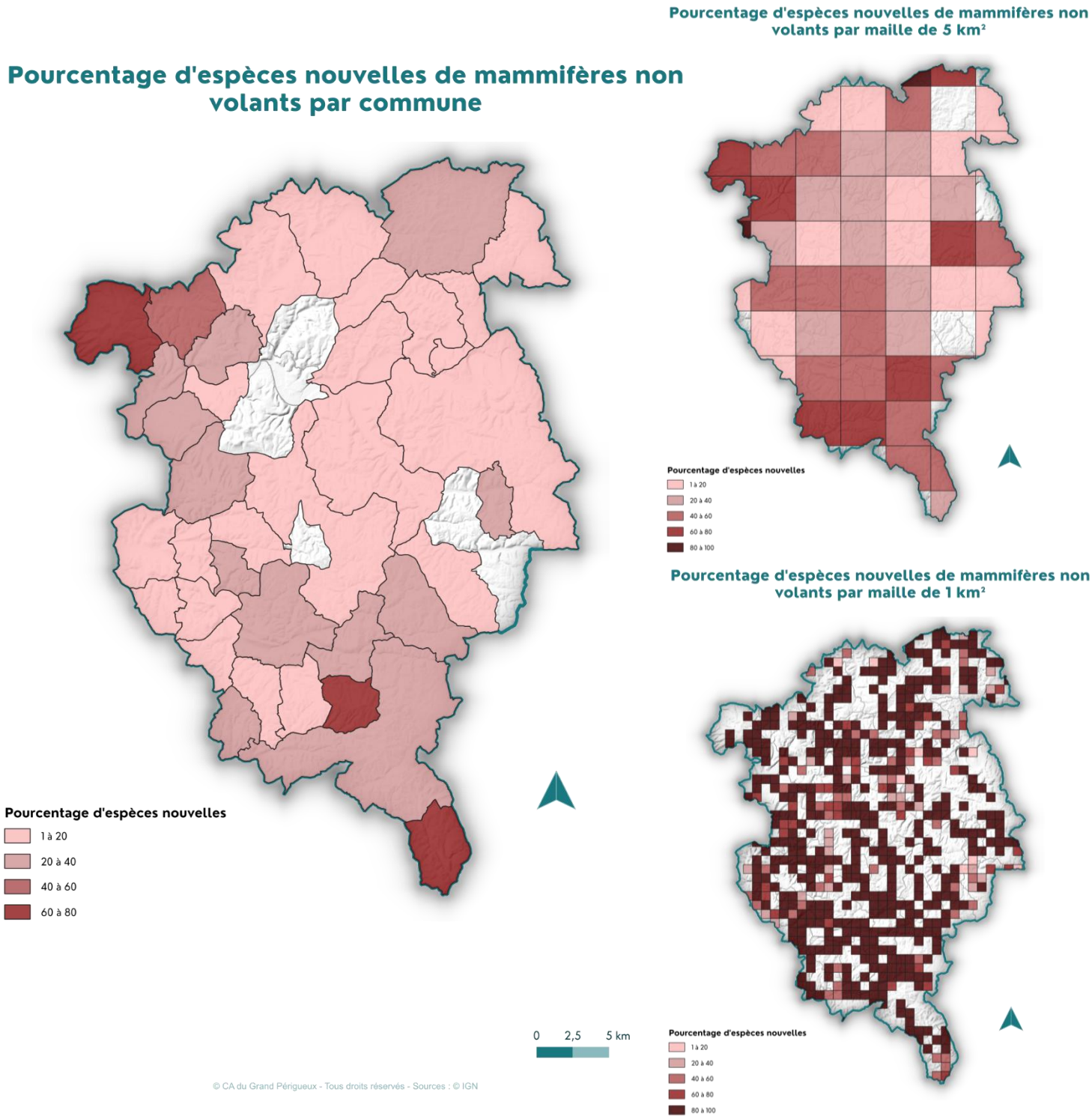


Figure 272 : Cartes du pourcentage d'espèces nouvelles de Mammifères non volants aux échelles communales, mailles 5 x 5 km et 1 km² (sources : Biotope, FAUNA, IGN)

Commune	Nombre d'espèces avant ABC	Nombre d'espèces après ABC	Nouvelles espèces
Agonac	23	24	1
Annesse-et-Beaulieu	10	15	5
Antonne-et-Trigonant	27	29	2
Bassillac et Auberoche	26	28	2
Boulazac Isle Manoire	25	26	1
Bourrou	18	19	1
Chalagnac	14	15	1
Champcevinel	25	25	0
Chancelade	8	12	4
Château-l'Évêque	18	20	2
Cornille	21	22	1
Coulounieix-Chamiers	25	25	0
Coursac	19	25	6
Creyssensac-et-Pissot	14	18	4
Escoire	11	13	2
Fouleix	9	12	3
Grun-Bordas	20	22	2
La Chapelle-Gonaguet	13	23	10
La Douze	27	28	1
Lacropte	14	18	4
Manzac-sur-Vern	19	22	3
Marsac-sur-l'Isle	13	14	1
Mensignac	2	10	8
Paunat	5	14	9
Périgueux	22	22	0
Razac-sur-l'Isle	12	19	7
Saint-Amand-de-Vergt	14	16	2
Saint-Crépin-d'Auberoche	12	17	5
Saint-Geyrac	27	27	0
Saint-Mayme-de-Péreyrol	18	22	4
Saint-Michel-de-Villadeix	12	15	3
Saint-Paul-de-Serre	14	15	1
Saint-Pierre-de-Chignac	27	27	0
Salon	14	20	6
Sanilhac	24	25	1
Sarliac-sur-l'Isle	13	14	1
Savignac-les-Églises	18	19	1
Sorges et Ligueux en Périgord	12	18	6
Trélissac	25	27	2
Val de Louyre et Caudeau	15	22	7
Vergt	17	25	8
Veyrines-de-Vergt	6	19	13
Église-Neuve-de-Vergt	14	14	0
Grand Périgueux	**36**	**38**	**2**

Tableau 22 : Nombre d'espèces de Mammifères non volants par commune (sources : Biotope, FAUNA)

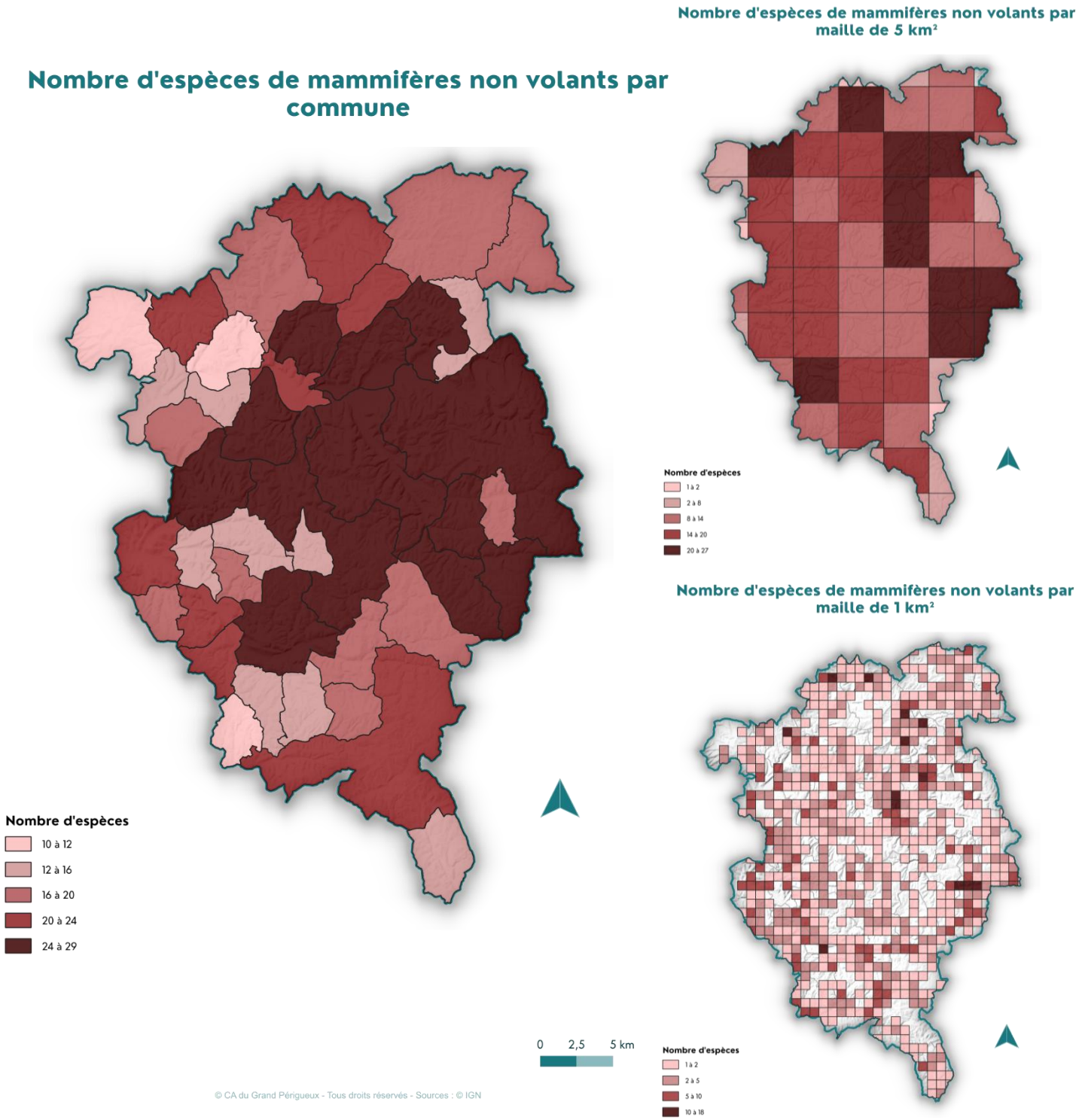


Figure 273 : Cartes du nombre d'espèces de Mammifères non volants aux échelles communales, mailles 5 x 5 km et 1 km² (sources : Biotope, FAUNA, IGN)

Comme indiqué plus en amont, à l'issue des inventaires 38 espèces de Mammifères non volants sont dénombrées sur le Grand Périgueux, ce qui représente 75 % de la richesse départementale.



Figure 274 : Blaireau européen (Meles meles) © Caroline Legg

Le Grand Périgueux présente une richesse spécifique moyenne par commune s'établissant à 20 espèces. Elle dépasse ce chiffre dans 20 communes, les plus fournies du territoire s'approchant des 30 espèces (Antonne-et-Trigonant, Bassillac-et-Auberoche, et La Douze). A l'inverse, 8 communes possèdent moins de 15 espèces connues (Marsac-sur-l'Isle, Paunat, Sarliac-sur-l'Isle, Église-Neuve-de-Vergt, Escoire, Chancelade, Fouleix) avec un minimum à Mensignac qui compte 10 espèces connues. Comme pour les autres taxons, ces disparités communales peuvent s'expliquer de plusieurs manières :

- La « sur-prospection » de certains secteurs (ex : Antonne-et-Trigonant) ;
- Les disparités de tailles entre communes, les plus grandes ayant tendance en toute logique à abriter plus d'espèces (ex : Bassillac et Auberoche) ;
- Une plus grande diversité d'habitats naturels.

Dans les faits, ces effets sont souvent intriqués : une commune particulièrement diversifiée ayant tendance à faire l'objet d'un plus grand nombre de prospections.

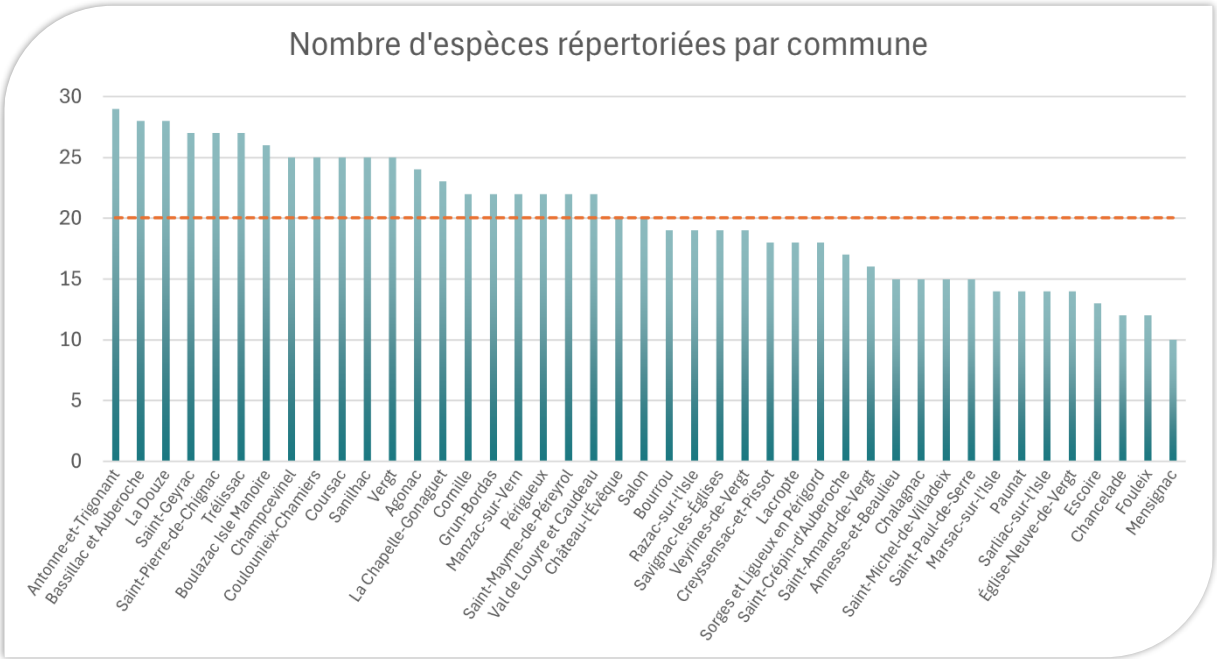


Figure 275 : Histogramme du nombre d'espèces de Mammifères non volants par commune (sources : Biotope ; FAUNA)

Espèces non revues potentiellement présentes

Parmi les espèces historiquement connues sur le Grand Périgueux, deux n'ont pas été détectées lors des prospections menées dans le cadre de l'ABC, bien qu'elles aient été observées au cours de la dernière décennie : le Rat musqué (dernière donnée le 31/12/2015) -Figure 276- et le Daim européen (06/05/2019) -Figure 277. Deux autres, contactées entre 2000 et 2014, n'ont pas non plus été retrouvées : le Chat forestier (23/01/2000) -Figure 278- et le Pachyure étrusque (03/07/2001) -Figure 281. Enfin, certaines espèces n'ont pas été mentionnées depuis plus de 25 ans, comme le Lérot (*Eliomys quercinus*) -Figure 280- observé en 1999 à Savignac-les-Églises, et le Rat noir (*Rattus rattus*) -Figure 279, noté à Salon (1974) et Savignac-les-Églises (1950). Malgré l'absence d'observations récentes, leur présence reste plausible sur le territoire.



Figure 276 : Rat musqué (Ondatra zibethicus)
© Ekaterina Romanova



Figure 277 : Daim européen (Dama dama)
© Pete Petinatos

Le Rat musqué est une espèce allochtone originaire d'Amérique du Nord. Il a été acclimaté pour sa fourrure dès 1905 en Tchécoslovaquie puis dans de nombreuses régions du monde en Asie et en Amérique du Sud. Les individus relâchés volontairement ou échappés de captivité ont permis la constitution d'une importante population sauvage et aujourd'hui l'ensemble de l'Eurasie est colonisé.



En Aquitaine, l'espèce a été détectée à partir des années 90. Dans le département de la Dordogne, l'espèce était connue des bassins de l'Isle, de l'Auvézère et de la Dordogne. Le Rat musqué a été recherché activement lors des prospections sur les cours d'eau du Grand Périgueux sans résultat. Une petite population était présente sur le Manoire (décembre 2015) ainsi que dans la vallée du Caudeau où il n'a pas été retrouvé. Il n'est cependant pas à exclure que l'espèce soit encore présente sur le territoire sous la forme de petites populations isolées.



Originaire du sud-ouest de la Turquie, les populations de Daims observés en Dordogne sont à priori issues d'individus échappés d'enclos. Cette espèce

n'a pas été observée lors des prospections mais n'a pas fait l'objet de prospections ciblées.



Le chat forestier (*Felis silvestris*) ou Chat sauvage d'Europe, est un petit félin discret au pelage gris tigré et à la queue épaisse terminée par un manchon noir, qui le distingue du chat domestique. Espèce solitaire et crépusculaire, il occupe surtout les forêts feuillues et mixtes, mais fréquente aussi les bocages et zones ouvertes à proximité des bois. Craintif et difficile à observer, il reste un indicateur de bonne qualité écologique des milieux forestiers.



Figure 278 : Chat forestier (Felis sylvestris) © Javie Lorriaga



Figure 279 : Rat noir (Rattus rattus) à droite - © Gillb Sydney



Figure 280 : Lérot (Eliomys quercinus) à gauche © Manuel Ruedi



Figure 281 : Pachyure étrusque (Suncus etruscus) © Jose Beneito

Les espèces nouvelles ou redécouvertes

Les inventaires de l'ABC ont permis de documenter trois espèces jusqu'alors non connues sur le Grand Périgueux ou non signalées depuis plus de 10 ans. Il s'agit du Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*), du Mulot à collier (*Apodemus flavicollis*), et du Rat des moissons (*Micromys minutus*).



Le Campagnol amphibie est un rongeur semi-aquatique présent dans le grand ouest de la France et la péninsule ibérique. Il a fait l'objet d'une recherche systématique lors des prospections et a été noté sur 4 localités à Bassillac-et-Auberoche, Château-l'Évêque, Manzac-sur-Vern et Saint-Amand-de-Vergt. La précédente observation de cette espèce datait de 2011 sur la commune de Savignac-les-Églises.



Figure 282 : Mulot à collier (Apodemus flavicollis) - © Martin Grimm



Le Mulot à collier (Figure 282) a été contacté à deux reprises sur la commune d'Antonne-et-Trigonant. Un individu a été identifié dans un lot de fèces de Genette juste avant le démarrage de l'ABC et un crâne est retrouvé dans un lot de pelotes de rejection de la forêt de Lanmary. Le Mulot à collier est présent du nord de l'Espagne jusqu'à l'Oural et est absent en France sur le littoral atlantique. En Dordogne, cette espèce n'était pas connue du Grand Périgueux et principalement citée dans le tiers sud-est du département.



Le Rat des moissons (Figure 283) occupe une vaste aire de répartition comprenant la France continentale, l'Europe tempérée et le nord de l'Asie. À l'origine, il vivait principalement dans les habitats humides peuplés de macrophytes, mais il a également progressivement colonisé les cultures céréalières et les lisières de champs où la végétation naturelle est présente. Les 20 données de l'ABC, exclusivement des crânes retrouvés dans les pelotes de réjection d'Effraie des clochers, concernent 11 communes. La précédente donnée de cette espèce datait de 2012.



Figure 283 : Rat des moissons (Micromys minutus) - © Sergey Cher

Les espèces patrimoniales

Parmi les espèces de Mammifères non volants répertoriées sur le Grand Périgueux, sept bénéficient d'un statut de protection national conformément à l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007 établissant la liste nationale des mammifères terrestres protégés.

Une espèce est classée comme menacée au niveau national : le Mouflon d'Arménie (Figure 288). Au niveau régional, si aucune espèce n'est classée comme menacée, cinq espèces sont en déclin (NT). Enfin, en regardant une échelle plus large, le Campagnol amphibie est classé vulnérable (VU) et le Lapin de garenne en danger (EN) sur la Liste rouge mondiale.

Concernant la responsabilité régionale, trois espèces sont considérées comme ayant un enjeu de conservation fort.

Les différents statuts de patrimonialité des Mammifères non volants recensés sur le Grand Périgueux sont présentés dans le Tableau 23 suivant, et la liste complète des espèces présentes sur le territoire se trouve dans le document annexe.

Nom vernaculaire	Nom latin	LR F	LR A	Protection nationale	Directive Habitat	Enjeu NA
Belette d'Europe	*Mustela nivalis*	LC	NT	-	-	Notable
Campagnol amphibie	*Arvicola sapidus*	NT	NT	Art. 2	-	Fort
Chat forestier	*Felis silvestris*	LC	DD	Art. 2	An. IV	Manque de données
Crossope aquatique	*Neomys fodiens*	LC	NT	Art. 2	-	Fort
Écureuil roux	*Sciurus vulgaris*	LC	LC	Art. 2	-	Modéré
Genette commune	*Genetta genetta*	LC	LC	Art. 2	An. V	Notable
Hérisson d'Europe	*Erinaceus europaeus*	LC	LC	Art. 2	-	Modéré
Lapin de garenne	*Oryctolagus cuniculus*	NT	NT	-	-	Notable
Loutre d'Europe	*Lutra lutra*	LC	LC	Art. 2	An. II, An. IV	Notable
Martre des pins	*Martes martes*	LC	LC	-	An. V	Modéré
Mouflon d'Arménie	*Ovis gmelinii*	VU	NA	-	-	Non applicable
Putois d'Europe	*Mustela putorius*	NT	NT	-	An. V	Fort

Tableau 23 : Espèces de Mammifères non volants patrimoniales sur le Grand Périgueux



Figure 284 : Martre des pins (Martres martes) ©Boris Belchev

Il est à noter que le Vison d'Europe (Figure 265), bien que n'ayant pas été observé, est potentiellement présent, la totalité du Grand Périgueux étant inclue dans l'aire de prise en compte de l'espèce. Il s'agit d'une espèce protégée avec une enjeu de conservation régional majeur, classé en danger critique d'extinction (CR) en Aquitaine et sur la Liste rouge mondiale.



Figure 285 : Ecureuil roux (Sciurus vulgaris) - ©Raoul Gerand

Les graphiques suivants représentent la proportion d'espèces observées selon leur statut de protection, leur niveau de menace sur la Liste rouge des Mammifères d'Aquitaine et selon leur enjeu régional de conservation.

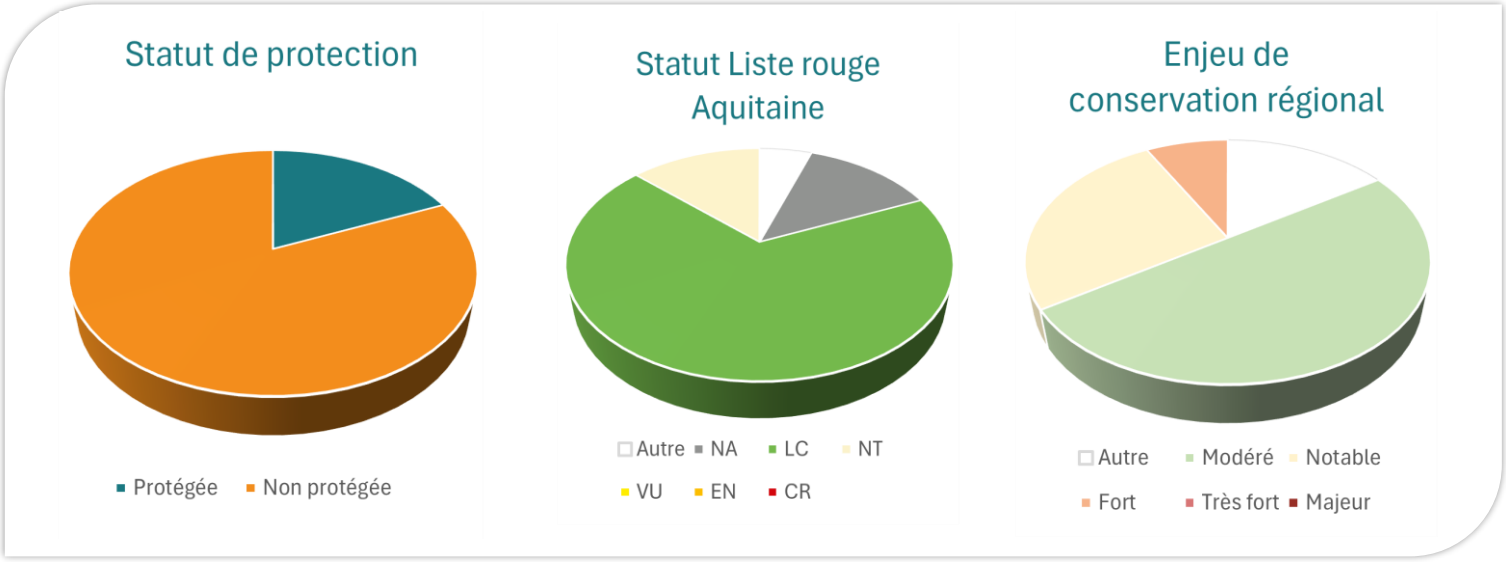
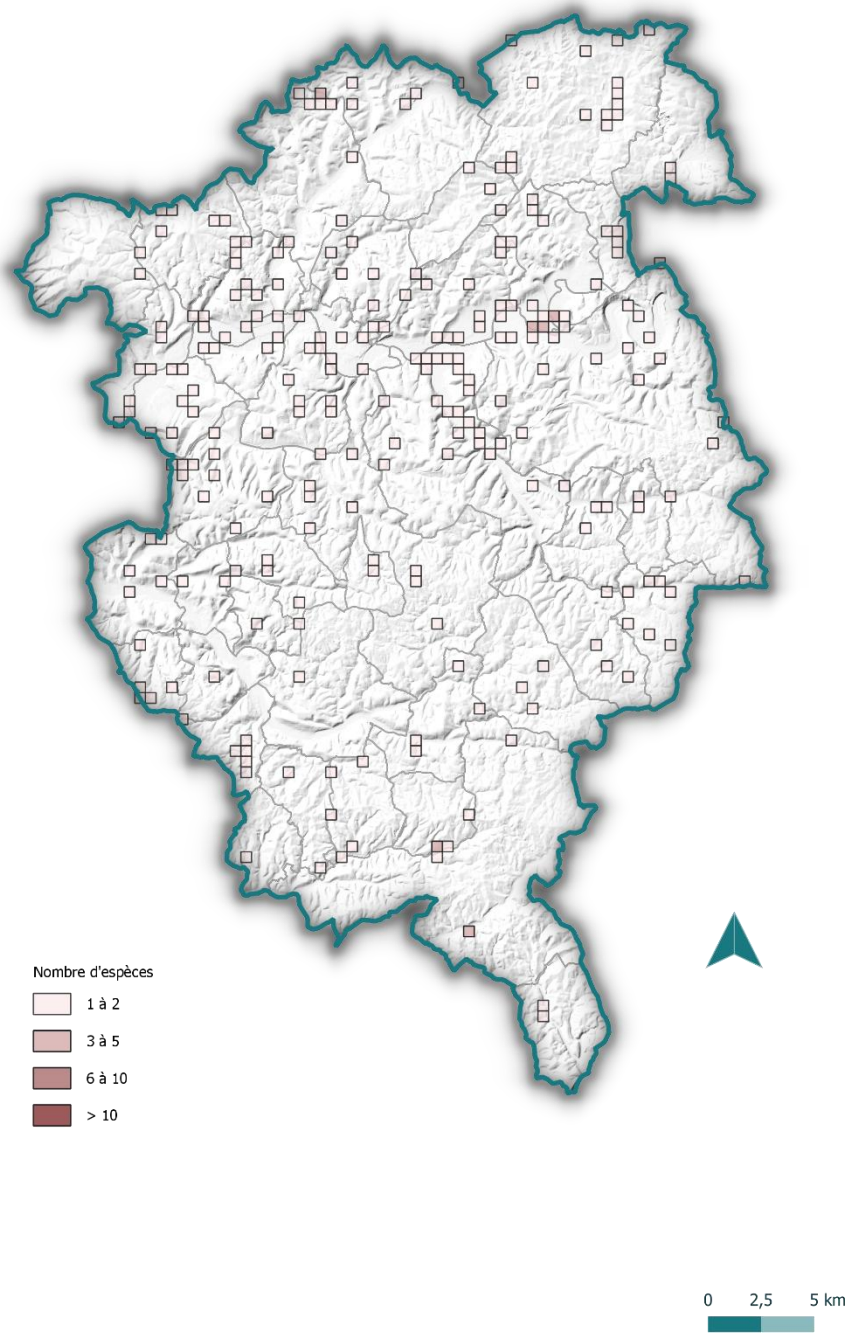


Figure 286 : Proportion des espèces de Mammifères non volants du Grand Périgueux protégées, menacées et à enjeu régional de conservation

La cartographie en page suivante (Figure 287) permet de visualiser la répartition du nombre d'espèces patrimoniales sur le territoire (espèces protégées, menacées ou à enjeu régional de conservation), à l'issue de l'ABC et à l'échelle de la maille 500 x 500 m.

Cette répartition est relativement diffuse, avec cependant quelques zones de concentration. C'est notamment le cas à Antonne-et-Trigonant, proche de la confluence de l'Isle et de l'Auvézère. C'est également le cas dans la vallée du Manoire.

Nombre d'espèces patrimoniales par maille de 500 x 500 m



© CA du Grand Périgueux - Tous droits réservés - Sources : © IGN

Figure 287 : Répartition des espèces patrimoniales par maille 500 x 500 m (sources : FAUNA, IGN)

Les espèces exotiques

Quatre espèces allochtones sont actuellement présentes sur le Grand Périgueux comme présenté dans le Tableau 24. Une cinquième pourrait-être citée en regardant les données plus anciennes avec le Rat musqué. Parmi ces espèces, deux sont listées dans la liste des espèces exotiques envahissantes de France métropolitaine, le Surmulot et le Ragondin. Deux autres espèces exotiques sont possiblement présentes sur le Grand Périgueux ou pourraient arriver dans un avenir proche. Il s'agit du Raton laveur (*Procyon lotor*) et du Vison d'Amérique (*Mustela vison*).

Nom vernaculaire	Nom latin
Daim européen	*Dama dama*
Ragondin	*Myocastor coypus*
Rat musqué	*Ondatra zibethicus*
Mouflon d'Arménie	*Ovis gmelinii*
Rat surmulot	*Rattus norvegicus*
Raton laveur	*Procyon lotor*
Vison d'Amérique	*Mustela vison*

Tableau 24 : Espèces exotiques de Mammifères non volants (potentiellement) présentes sur le Grand Périgueux







Figure 288 : De haut en bas : Mouflon d'Arménie (© Richard Schnürmacher), Raton laveur (© Paul Steeves) et Ragondin (© Sven Lachmann)

La cartographie ci-dessous (Figure 289) présente la répartition du nombre d'espèces exotiques par maille 500 x 500 m. Elle permet de constater que les points de concentration se trouvent principalement proche des cours d'eau, notamment en raison de la présence du Ragondin, espèce inféodée à ces milieux.

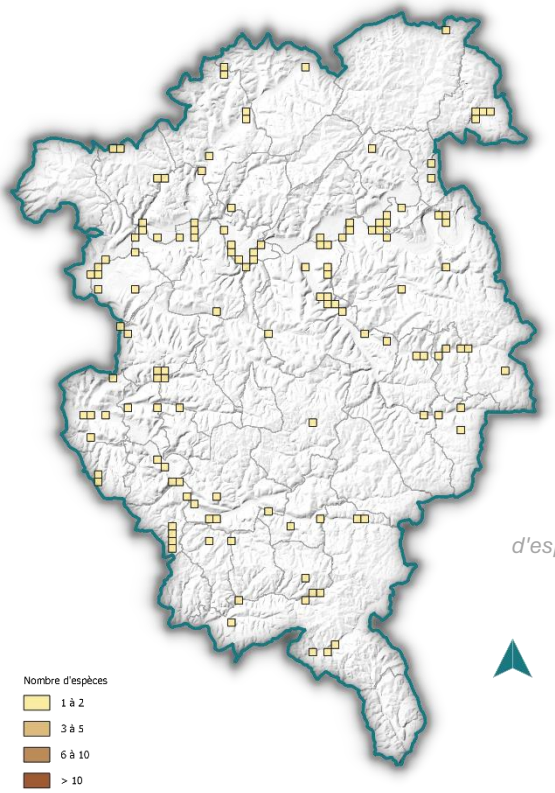


Figure 289 : Cartographie du nombre d'espèces exotiques par mailles 500m x 500m (sources : FAUNA, IGN)



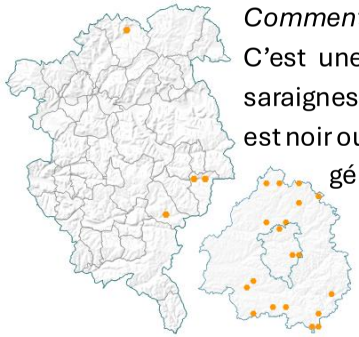
Crossope aquatique

Neomys fodiens

Assez commune | Période d'observation | Taille : (tête et corps / queue) 6-10cm / 5-7cm

J F M A M J J A S O N D

Espèce inféodée aux milieux humides, fréquentant ruisseaux, rivières, plans d'eau, prairies humides, etc. Il plonge et marche au fond de l'eau jusqu'à 1 m de profondeur où il chasse, puis consomme ses proies sur les berges. Celles-ci sont essentiellement composées d'invertébrés aquatiques et de petit vertébrés (jeunes poissons et amphibiens). Elle a une salive toxique lui permettant de paralyser ses proies.



Comment le reconnaître ?

C'est une des plus grandes musaraignes d'Europe. Son pelage est noir ou gris foncé avec le ventre généralement blanc. Il est adapté à la nage : pelage dense, rames de poils aux pattes postérieures, et frange de poils raides sur la queue.



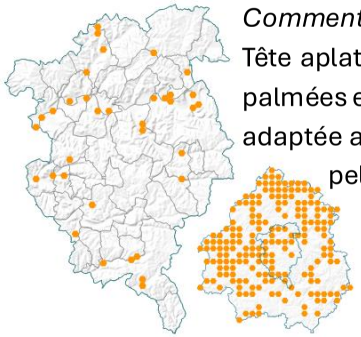
Loutre d'Europe

Lutra lutra

Très commune | Période d'observation | Taille : (tête et corps / queue) 60-95cm / 30-40cm

J F M A M J J A S O N D

Elle fréquente une grande variété de milieux aquatiques : ruisseaux, rivières, fleuves, étangs, etc. Territoriale et solitaire, elle ne vit en couple que pendant la période du rut. Elle est devenue crépusculaire et nocturne : passant sa journée à se reposer dans son gîte (catiche), se déplaçant et chassant (poissons, Amphibiens, invertébrés aquatiques, etc.) la nuit.



Comment la reconnaître ?

Tête aplatie, corps allongé, pattes palmées et fourrure dense, elle est adaptée au milieu aquatique. Son pelage est brun, plus clair sur le ventre surtout au niveau du cou.



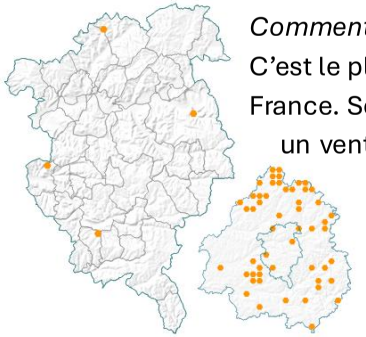
Campagnol amphibie

Arvicola sapidus

Commune | Période d'observation | Taille : (tête et corps / queue) 16-24cm / 10-14cm

J F M A M J J A S O N D

Espèce semi-aquatique, le Campagnol amphibie se rencontre le long des cours d'eau, des étangs, des prairies humides, etc. Il est actif de jour comme de nuit. Il creuse des terriers dans les berges ou dans les touradons, avec un accès direct à l'eau par un trou submergé et une entrée principale au-dessus du niveau de l'eau. Herbivore, il s'alimente préférentiellement des parties vertes des plantes.



Comment le reconnaître ?

C'est le plus grand campagnol de France. Son pelage est brun avec un ventre jaunâtre. Il est trapu avec un museau arrondi et des oreilles rondes dépassant à peine du pelage.

Explication de la structure des fiches p. 173



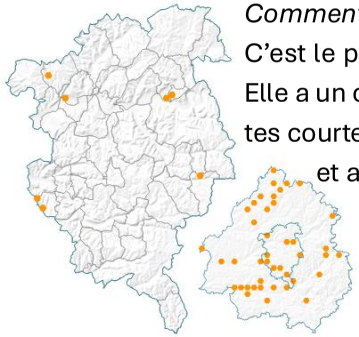
Belette d'Europe

Mustela nivalis

Commune | **Période d'observation** | **Taille :** (tête et corps / queue) 14-30cm / 3-13cm

J F M A M J J A S O N D

Elle fréquente préférentiellement les zones de bocage, mais peu se rencontrer en milieux boisés et zones de cultures. Son alimentation se constitue essentiellement de rongeurs, mais peut consommer oiseaux, reptiles voire insectes. Ses populations varient en fonction de la disponibilité des campagnols qu'elle peut aller chasser jusque dans leurs terriers.



Comment la reconnaître ?

C'est le plus petit des Carnivores. Elle a un corps longiligne, des pattes courtes et des oreilles menues et arrondies. Son pelage est est brun-roux avec un ventre blanc. Elle n'a pas de pinceau noir au bout de la queue contrairement à l'Hermine.

Explication de la structure des fiches p. 173



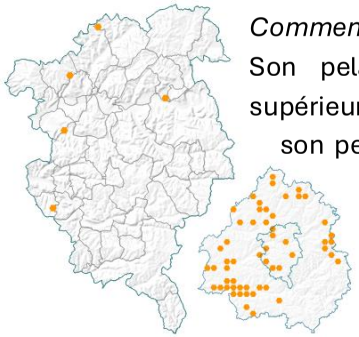
Putois d'Europe

Mustela putorius

Commune | **Période d'observation** | **Taille :** (tête et corps / queue) 30-45cm / 12-15cm

J F M A M J J A S O N D

Il fréquente préférentiellement les zones humides, mais peut également vivre en lisières forestières, boisements peu denses, bocages, etc. Il consomme majoritairement des petits Mammifères, et de façon plus saisonnière des Amphibiens. Il doit son nom à ses glandes anales, très développées par rapport aux autres Mustélidés, qui sécrètent un liquide fétide en cas de stress.



Comment le reconnaître ?

Son pelage de jarre (couche supérieure) est plus sombre que son pelage de bourre jaunâtre (couche inférieure). Il a un « masque » caractéristique avec museau, sourcils et extrémité des oreilles blancs.



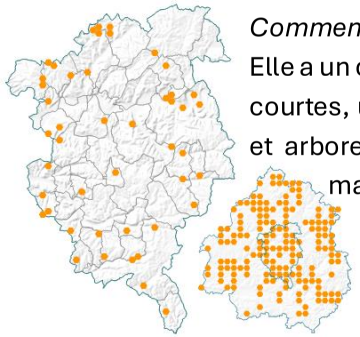
Genette commune

Genetta genetta

Commune | **Période d'observation** | **Taille :** (tête et corps / queue) 42-58cm / 39-53cm

J F M A M J J A S O N D

Elle est capable de vivre dans des habitats variés, avec une préférence pour les milieux boisés et le bocage à proximité de l'eau. Elle se nourrit de petits Mammifères ainsi que de Reptiles, d'Oiseaux ou d'Amphibiens. Originaire du Maghreb, elle aurait été importée par les Maures comme animal semi-domestique afin de lutter contre les rongeurs dans les stocks de grains.



Comment la reconnaître ?

Elle a un corps allongé, des pattes courtes, un museau assez pointu et arbore un pelage gris argenté marqué de 4 à 5 bandes de taches noires longitudinales. Son ventre est entièrement blanc, et sa longue queue annelée.

Oiseaux



Roitelet à triple bandeau (*Regulus ignicapilla*)
© ouwe_fotos

Présentation du groupe

Les Oiseaux constituent un groupe taxonomique à l'écologie et aux mœurs très variées. Ils partagent néanmoins des caractéristiques communes qui permettent de les rassembler dans la classe des Oiseaux (*Aves*) : présence de plumes, bec, reproduction ovipare (via des œufs), etc. Ils sont les seuls représentants actuels des dinosaures théropodes.



Figure 290 : Grosbec casse-noyaux (Coccothraustes coccothraustes) © egorbirder

Les Oiseaux ont colonisé de multiples milieux. Si la plupart des espèces sont capables de voler, certaines sont adaptées aux milieux marins et aquatiques en ayant développé la capacité de nager. Leur régime alimentaire, tout aussi varié, se reflète dans leur anatomie, et notamment dans la morphologie des becs, qui diffère selon les ressources exploitées.



Figure 291 : Milan royal (Milvus milvus) © Paul Cools

Cette diversité écologique en fait de précieux bio-indicateurs de la qualité générale d'un milieu. Leurs exigences en matière de nidification et d'alimentation renseignent sur la disponibilité et la qualité des micro-habitats, tandis que leurs régimes alimentaires (granivores, insectivores, carnivores, frugivores, etc.) reflètent les potentialités trophiques d'un territoire.



Figure 292 : Cincle plongeur (Cinclus cinclus) une espèce qui plonge dans l'eau pour capturer les invertébrés dont elle se nourrit



Figure 293 : Bihoreau gris (Nycticorax nycticorax) © Kyle Nessen

Données générales

Les Oiseaux n'ont pas fait l'objet d'inventaires spécifiques dans le cadre de cet atlas, compte tenu des connaissances déjà disponibles. Toutefois, certaines observations ont été intégrées lors des prospections menées sur d'autres taxons, et des sciences participatives ont été proposées sur ce groupe. A l'heure actuelle, il existe 35 576 données sur le Grand Périgueux dans les bases de données du SINP dont 32 744 postérieures à 2010. La répartition temporelle de ces données est présentée en Figure 295. Ce sont ainsi 193 espèces répertoriées sur le territoire au cours des 25 dernières années, soit 60 % du cortège d'espèces présent sur le département.



Figure 294 : Sarcelle d'hiver (Anas crecca © Eric Gofreed

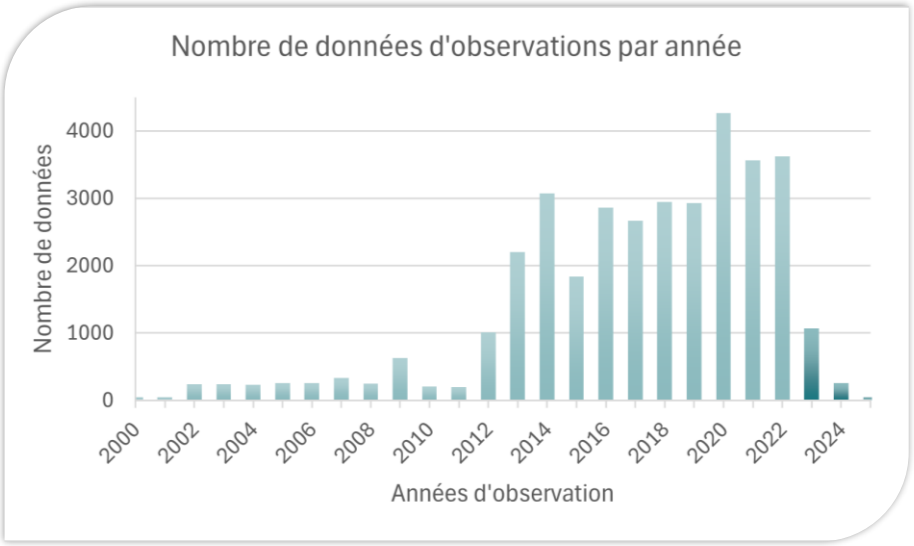


Figure 296 : Répartition du nombre d'observations d'Oiseaux par année (sources : Biotope, FAUNA)

Le Tableau 25 ci-après présente pour chaque commune le bilan du nombre de données d'observations disponibles pour les Oiseaux, en y distinguant celles issues de la période précédant l'ABC (2000–2022), et celles collectées pendant le projet. Les cartes ci-dessous (Figure 296) illustrent la répartition des nouvelles observations à différentes échelles. Celles présentées après le tableau (Figure 297) permettent quant à elles de visualiser la densité de données disponibles sur le territoire, selon les niveaux d'analyse retenus.

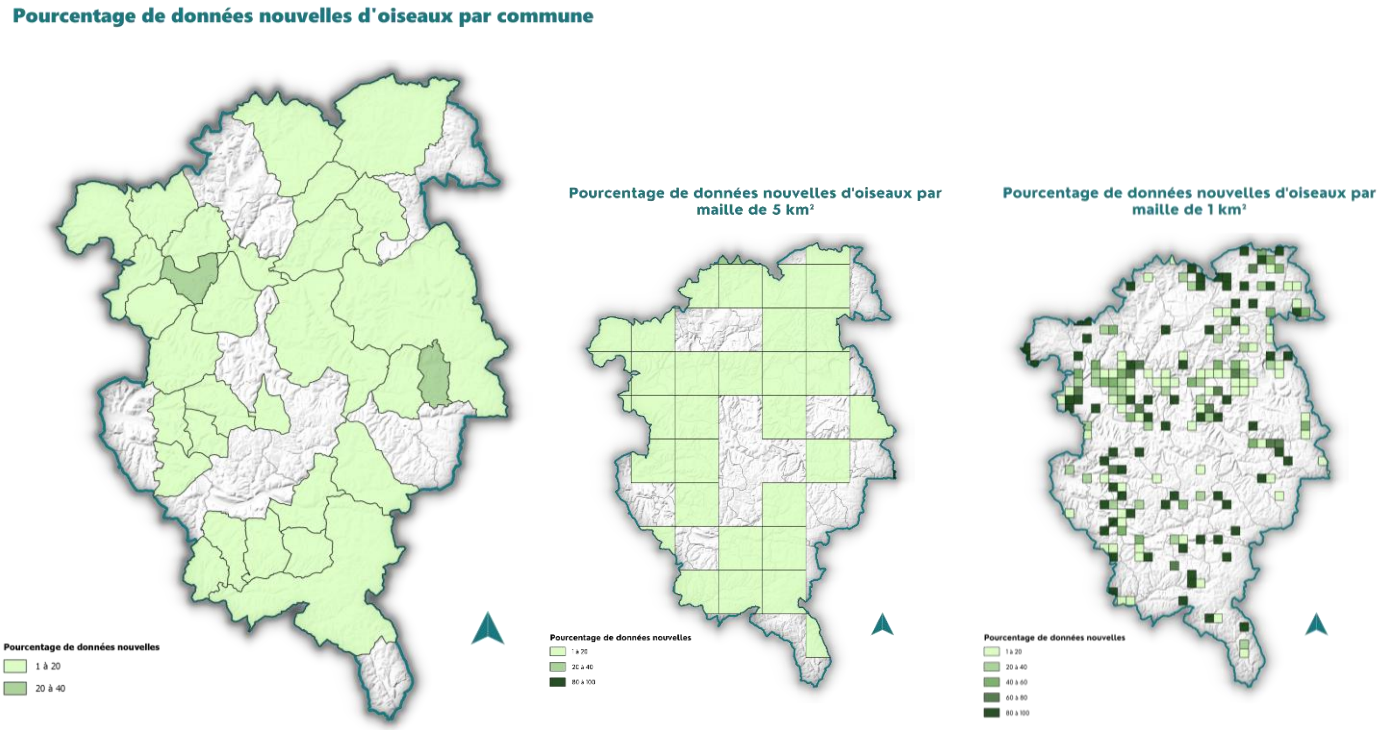


Figure 295 : Cartes du pourcentage de données nouvelles d'Oiseaux aux échelles communales, mailles 5 x 5 km et 1 km² (sources : Biotope, FAUNA, IGN)

Commune	Nombre de données avant ABC	Nombre de données après ABC	Pourcentage de données nouvelles
Agonac	185	198	6,57%
Annesse-et-Beaulieu	210	229	8,30%
Antonne-et-Trigonant	366	450	18,67%
Bassillac et Auberoche	2386	2428	1,73%
Boulazac Isle Manoire	1416	1472	3,80%
Bourrou	1964	1977	0,66%
Chalagnac	133	145	8,28%
Champcevinel	890	892	0,22%
Chancelade	887	900	1,44%
Château-l'Évêque	435	438	0,68%
Cornille	275	279	1,43%
Coulounieix-Chamiers	1278	1321	3,26%
Coursac	272	281	3,20%
Creyssensac-et-Pissot	154	161	4,35%
Église-Neuve-de-Vergt	84	87	3,45%
Escoire	46	46	0,00%
Fouleix	101	103	1,94%
Grun-Bordas	423	429	1,40%
La Chapelle-Gonaguet	219	224	2,23%
La Douze	364	365	0,27%
Lacropte	91	96	5,21%
Manzac-sur-Vern	1925	1929	0,21%
Marsac-sur-l'Isle	1702	2423	29,76%
Mensignac	232	255	9,02%
Paunat	568	572	0,70%
Périgueux	2015	2062	2,28%
Razac-sur-l'Isle	703	721	2,50%
Saint-Amand-de-Vergt	256	260	1,54%
Saint-Crépin-d'Auberoche	78	102	23,53%
Saint-Geyrac	1240	1244	0,32%
Saint-Mayme-de-Péreyrol	1214	1225	0,90%
Saint-Michel-de-Villadeix	93	97	4,12%
Saint-Paul-de-Serre	246	250	1,60%
Saint-Pierre-de-Chignac	369	373	1,07%
Salon	101	104	2,88%
Sanilhac	1622	1628	0,37%
Sarliac-sur-l'Isle	408	412	0,97%
Savignac-les-Églises	1461	1475	0,95%
Sorges et Ligueux en Périgord	513	542	5,35%
Trélissac	1055	1087	2,94%
Val de Louyre et Caudeau	1512	1546	2,20%
Vergt	933	938	0,53%
Veyrines-de-Vergt	144	153	5,88%
Grand Périgueux	**33 895**	**35 576**	**4,73%**

Tableau 25 : Nombre d'observations d'Oiseaux par commune (sources : Biotope, FAUNA)

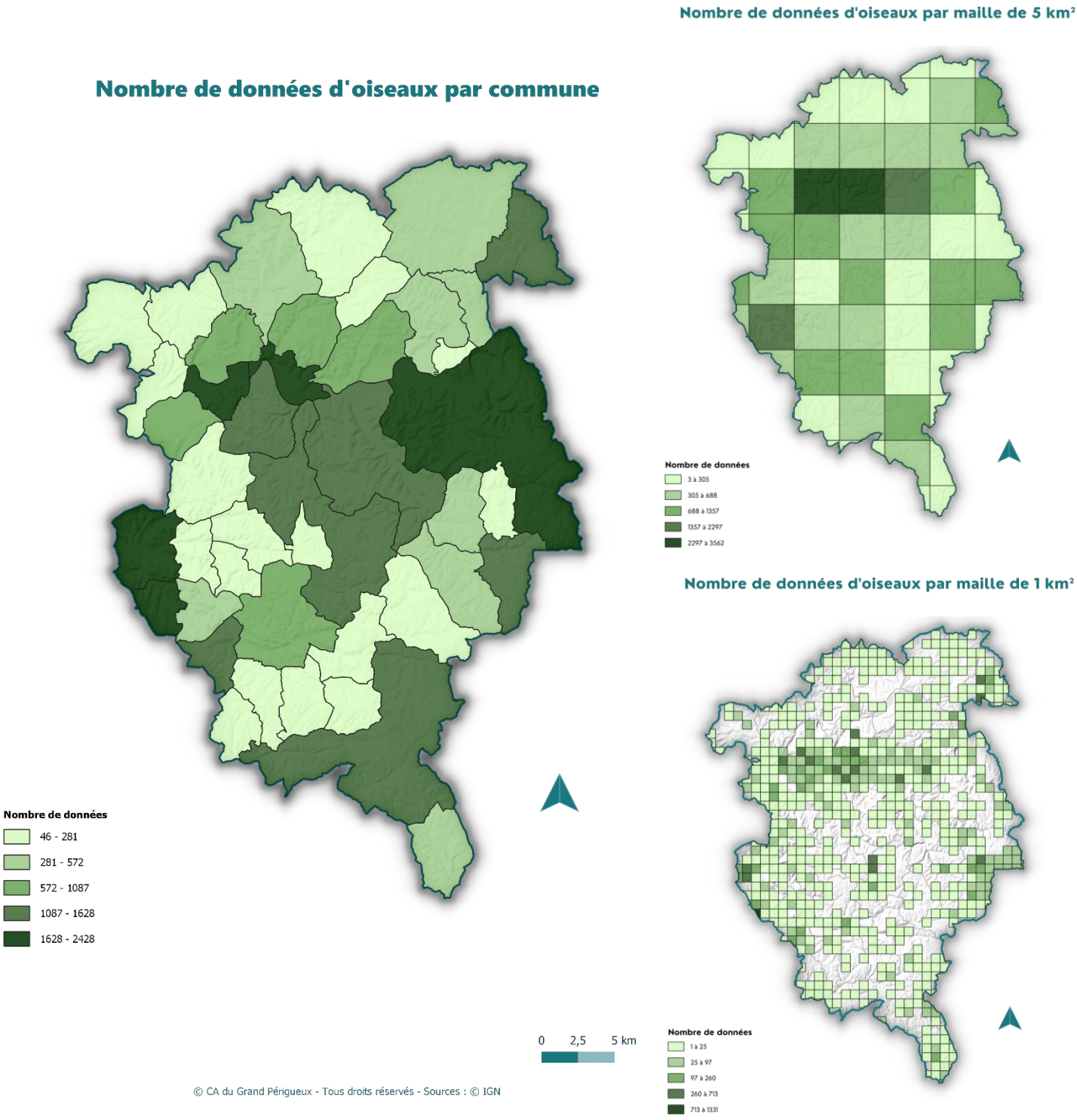


Figure 297 : Cartes du nombre de donnée d'Oiseaux aux échelles communales, mailles 5 x 5 km et 1 km² (sources : Biotope, FAUNA, IGN)

Les cartographies précédentes mettent en valeur le fait qu'il n'existe pas de zone sans donnée à l'échelle communale ou à la maille 5 x 5 km. Il faut descendre à la maille 1 x 1 km pour commencer à observer des vides avec 53 % de mailles possédant au moins 1 donnée.

Par ailleurs, il est possible d'observer une certaine hétérogénéité dans la répartition des données avec des communes possédant d'avantage d'observations que d'autres comme Périgueux. Le nombre moyen de données par commune est de 742, avec de fortes disparités. Ainsi Bassillac-et-Auberoche compte 2 428 données, suivie par Marsac-sur-l'Isle (qui a bénéficié d'un ABC au cours duquel les Oiseaux ont été inventoriés) avec 2 423 données et Périgueux comptant 2 062 données. A l'autre extrémité du classement, 4 communes restent en deçà du seuil de 100 observations, avec notamment Escoire qui ne compte que 46 données.



Figure 298 : Phragmite des joncs (Acrocephalus schoenobaenus) © Ad Konings

La comparaison entre communes reste un exercice hasardeux en raison de la très forte hétérogénéité de taille de ces dernières et des différents habitats présents sur chacune d'entre elles.



Figure 299 : Héron pourpré (Ardea purpurea) © egorbirder

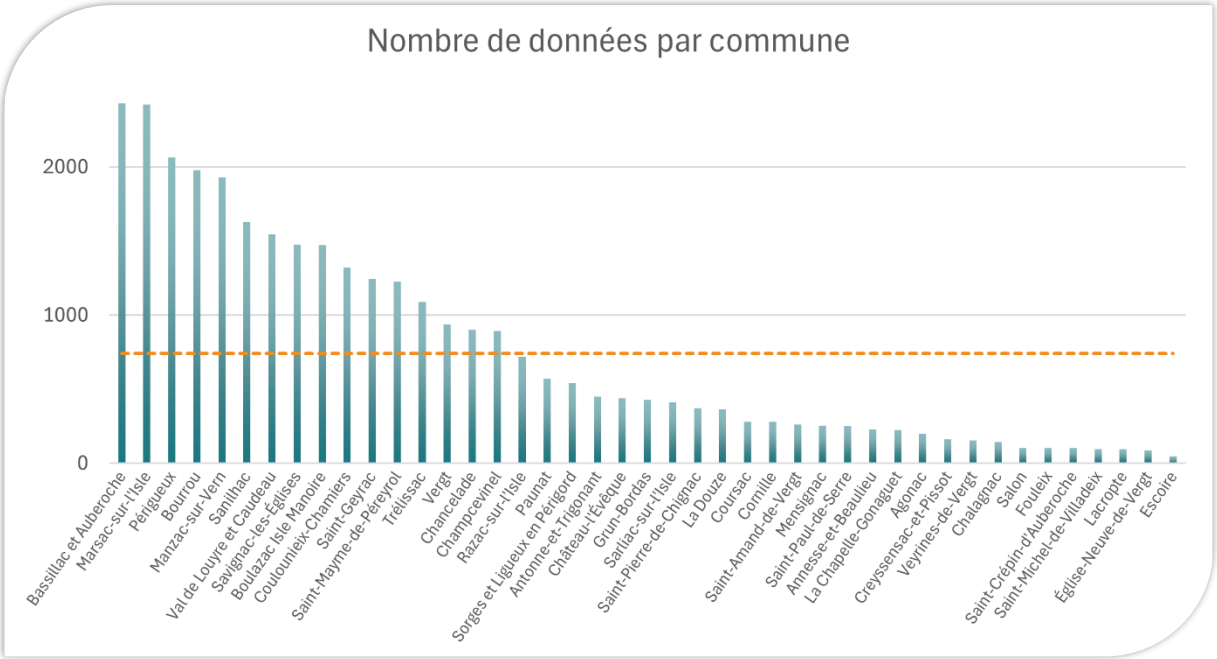


Figure 300 : Histogramme du nombre de données d'Oiseaux par commune (sources : Biotope ; FAUNA)

Les cartes ci-dessous (Figure 301) permettent d'illustrer l'évolution du nombre d'espèces connues à différentes échelles géographiques. Le Tableau 26 ci-après présente quant à lui un bilan communal du nombre d'espèces d'Oiseaux connues avant et après l'ABC. Celles disponibles à la suite du tableau (Figure 302) illustrent la répartition du nombre d'espèces selon ces mêmes échelles spatiales.

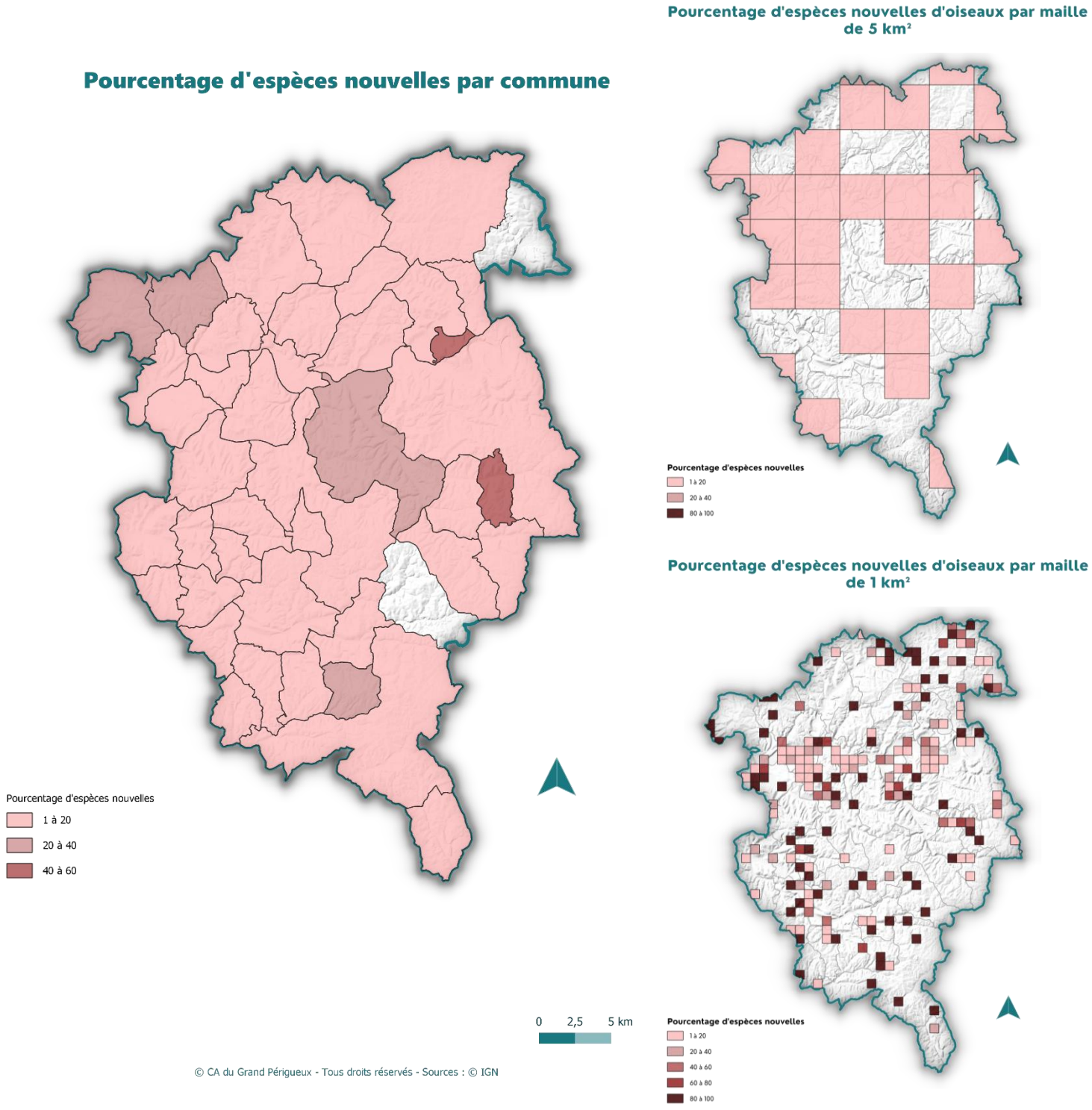


Figure 301 : Cartes du pourcentage d'espèces nouvelles d'Oiseaux aux échelles communales, mailles 5 x 5 km et 1 km² (sources : Biotope, FAUNA, LPO, IGN)

Commune	Nombre d'espèces avant ABC	Nombre d'espèces après ABC	Nouvelles espèces
Agonac	79	87	8
Annesse-et-Beaulieu	69	74	5
Antonne-et-Trigonant	97	107	10
Bassillac et Auberoche	131	136	5
Boulazac Isle Manoire	116	151	35
Bourrou	111	119	8
Chalagnac	60	64	4
Champcevinel	57	70	13
Chancelade	88	94	6
Château-l'Évêque	89	101	12
Cornille	78	85	7
Coulounieix-Chamiers	92	104	12
Coursac	72	81	9
Creyssensac-et-Pissot	61	72	11
Église-Neuve-de-Vergt	59	68	9
Escoire	32	58	26
Fouleix	73	81	8
Grun-Bordas	111	117	6
La Chapelle-Gonaguet	56	73	17
La Douze	80	89	9
Lacropte	47	47	0
Manzac-sur-Vern	93	112	19
Marsac-sur-l'Isle	87	102	15
Mensignac	50	70	20
Paunat	97	102	5
Périgueux	100	106	6
Razac-sur-l'Isle	87	91	4
Saint-Amand-de-Vergt	77	89	12
Saint-Crépin-d'Auberoche	36	74	38
Saint-Geyrac	93	101	8
Saint-Mayme-de-Péreyrol	145	152	7
Saint-Michel-de-Villadeix	60	63	3
Saint-Paul-de-Serre	93	108	15
Saint-Pierre-de-Chignac	88	98	10
Salon	66	75	9
Sanilhac	105	115	10
Sarliac-sur-l'Isle	71	77	6
Savignac-les-Églises	115	115	0
Sorges et Ligueux en Périgord	93	97	4
Trélissac	95	106	11
Val de Louyre et Caudeau	139	144	5
Vergt	114	119	5
Veyrines-de-Vergt	71	96	25
Grand Périgueux	**191**	**193**	**2**

Tableau 26 : Nombre d'espèces d'Oiseaux par commune (sources : Biotope, FAUNA, LPO)

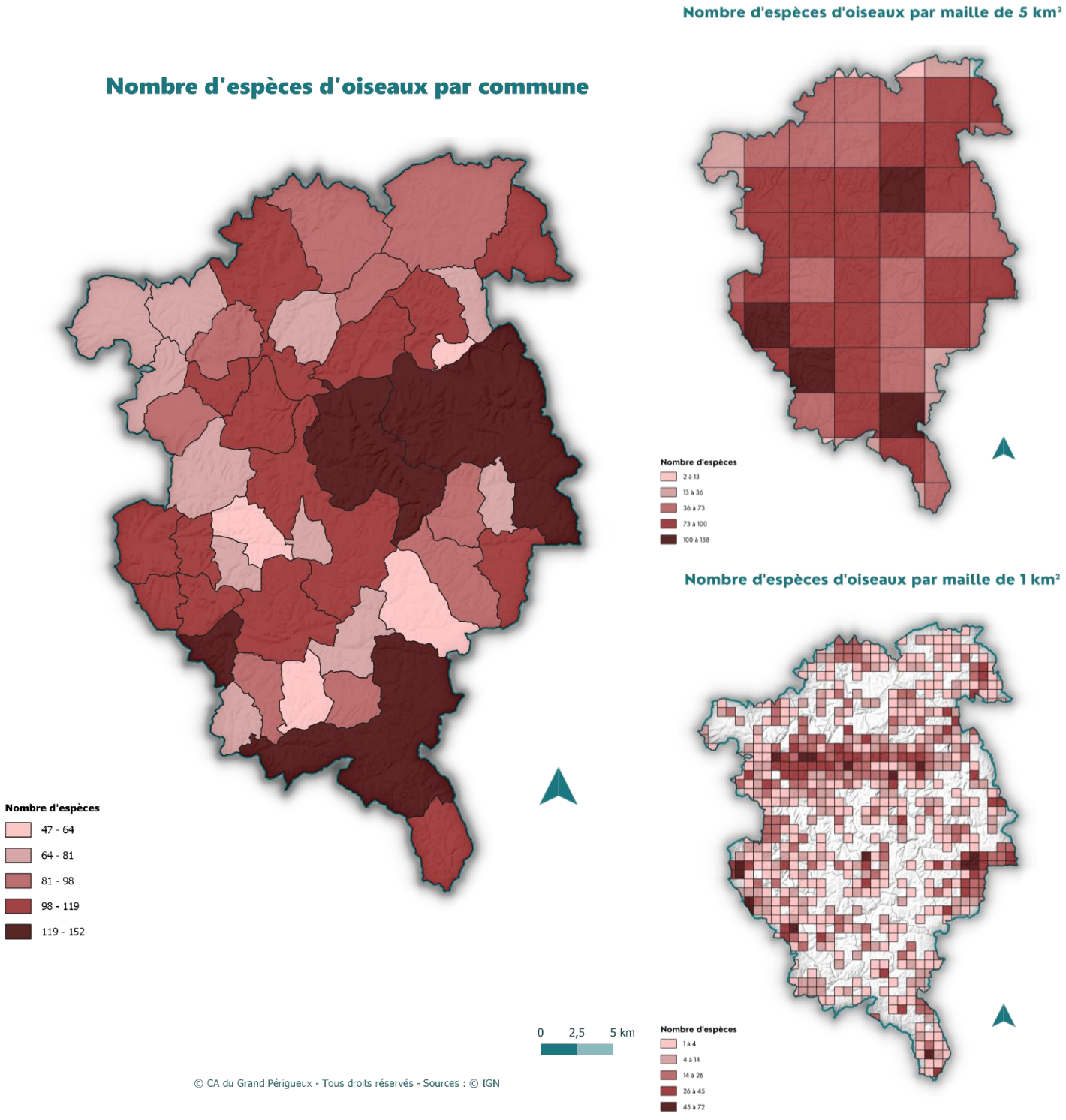


Figure 302 : Cartes du nombre d'espèces d'Oiseaux aux échelles communales, mailles 5 x 5 km et 1 km² (sources : Biotope, FAUNA, LPO, IGN)

Comme indiqué plus en amont, à l'issue des inventaires 193 espèces d'Oiseaux sont dénombrés sur le Grand Périgueux, ce qui représente 60 % de la richesse départementale.



Figure 303 : Epervier d'Europe (Accipiter nisus) - © Gregoire Dubois

Le Grand Périgueux présente une richesse spécifique moyenne par commune s'établissant à 95 espèces. Elle dépasse ce chiffre dans 22 communes, les plus fournies du territoire dépassant les 150 espèces (Saint-Mayme-de-Péreyrol et Boulazac-Isle-Manoire). A l'inverse, 5 communes possèdent moins de 70 espèces connues (Église-Neuve-de-Vergt, Chalagnac, Saint-Michel-de-Villadeix, Escoire) avec un minimum atteint à Lacropte qui compte 47 espèces connues. Comme pour les autres taxons, ces disparités communales peuvent s'expliquer de plusieurs manières :

- La « sur-prospection » de certains secteurs (ex : Saint-Mayme-de-Péreyrol) bénéficiant notamment des bénévoles de la LPO ;
- Les disparités de tailles entre communes, les plus grandes ayant tendance en toute logique à abriter plus d'espèces (ex : Boulazac-Isle-Manoire) ;
- Une plus grande diversité d'habitats naturels.

Dans les faits, ces effets sont souvent intriqués : une commune particulièrement diversifiée ayant tendance à faire l'objet d'un plus grand nombre de prospections.

Figure 304 : Chevêche d'Athéna (Athene noctua) - © Javisa Hun



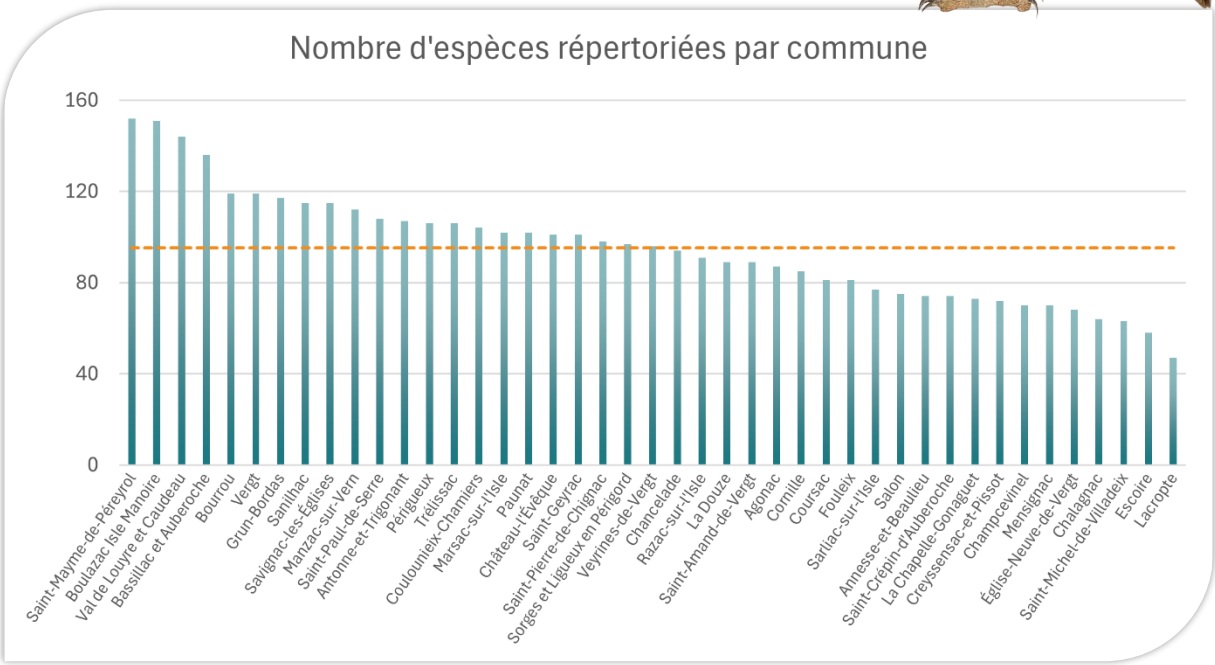


Figure 305 : Histogramme du nombre d'espèces d'Oiseaux par commune (sources : Biotope ; FAUNA, LPO)

Les espèces nouvelles ou redécouvertes

Figure 306 : Accenteur alpin (Prunella collaris) - © Alessandro



Bien que les Oiseaux n'aient pas fait l'objet d'inventaires ciblés dans le cadre de l'ABC, des observations opportunistes et du grand public ont été enregistrées.

Ainsi, deux espèces qui n'étaient pas connu des bases de données publiques ont été découvertes. Il s'agit de l'Accenteur alpin (*Prunella collaris*) -Figure 306- et du Phalarope à bec large (*Phalaropus fulicarius*) - Figure 307.

L'Accenteur alpin est un petit Oiseau au plumage discret mêlant brun, gris et touches roussâtres reconnaissable à la base jaune caractéristique de son bec. C'est un Oiseau à tendance montagnarde qui a été observé à Bourrou en 2025.

Le Phalarope à bec large est un petit limicole migrateur muni de doigts lobés lui permettant de nager à la surface de l'eau. Contrairement à de nombreux Oiseaux, les rôles sexuels sont inversés : la femelle, plus colorée, courtise le mâle, puis le laisse couver les œufs et élever les jeunes. Elles partiront en migration avant même que ses jeunes ne soient émancipés.



Figure 307 : Phalarope à bec large (Phalaropus fulicarius) avec de gauche à droite une femelle - © Alexander Yakovlev – un mâle - © Michael Long – et un individu au plumage internuptial - © Christoph Moning

Les espèces patrimoniales

Figure 308 : Pluvier guignard (Eudromias morinellus)

© Sergey Birds-n-roll



Parmi les espèces d'Oiseaux répertoriées sur le Grand Périgueux, 147 bénéficient d'un statut de protection national conformément aux articles 3 et 4 de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des Oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Selon la Liste rouge nationale des Oiseaux nicheurs :

- 30 espèces sont menacées, dont :

  - 2 en danger critique (CR) : la Grue cendrée (*Grus grus*) et la Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*) -Figure 309;
  - 5 en danger (EN), parmi lesquelles la Fauvette pitchou (*Sylvia undata*) -Figure 310- et le Moineau friquet (*Passer montanus*) ;
  - 23 vulnérables (VU).
- 26 autres espèces sont quasi menacées (NT) ;
- 1 est considérée comme disparue régionalement : le Pluvier guignard (*Eudromias morinellus*) -Figure 308.



Figure 309 : Bécassine des marais (Gallinago gallinago) - © Shachar Hizkiya

En l'absence de Liste rouge spécifique à la région Nouvelle-Aquitaine ou à l'ex Aquitaine, les tableaux et graphes suivants présentent les classements issus de la Liste rouge des Oiseaux nicheurs du Limousin à titre indicatif. Sur cette liste :

- 6 espèces sont disparues au niveau régional, dont le Busard cendré (*Circus pygargus*) -Figure 312- et le Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*) -Figure 311 ;
- 52 sont menacées (16 CR, 18 EN et 17 VU) ;
- 4 sont en déclin (NT).



Figure 310 : Fauvette pitchou (Sylvia undata) © Matthieu Gauvain

Il est à noter qu'il existe plusieurs listes rouges pour les Oiseaux : une pour les Oiseaux nicheurs, une pour les Oiseaux hivernants et une troisième pour les Oiseaux de passage. Les classements indiqués dans ce rapport sont basés sur les listes rouges des Oiseaux nicheurs. L'ensemble des Oiseaux observés sur le territoire n'étant pas nicheurs, certaines espèces n'y possèdent pas de statut, apparaissent comme disparues ou que ces derniers puissent différer avec les autres listes.



Figure 311 : Bruant ortolan (Emberiza hortulana) © vyatka

Concernant l'enjeu régional de conservation, 47 espèces sont considérées comme étant à enjeu de conservation, distribués en 32 enjeux forts, 14 enjeux très forts et 1 enjeu majeur : le Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*).

Les différents statuts de patrimonialité des Oiseaux recensés sur le Grand Périgueux sont présentés dans le Tableau 27 suivant, et la liste complète des espèces présentes sur le territoire se trouve dans le document annexe.



Figure 312 : Busard cendré (Circus pygargus) © vyatka

Nom vernaculaire	Nom latin	LR F (Nicheur)	LR L (Nicheur)	Protection nationale	Directive Oiseaux	Enjeu NA
Autour des palombes	*Accipiter gentilis*	LC	VU	Art. 3	-	Notable
Épervier d'Europe	*Accipiter nisus*	LC	LC	Art. 3	-	Modéré
Phragmite des joncs	*Acrocephalus schoenobaenus*	LC	CR	Art. 3	-	Notable
Rousserolle effarvatte	*Acrocephalus scirpaceus*	LC	EN	Art. 3	-	Notable
Chevalier guignette	*Actitis hypoleucos*	NT	-	Art. 3	-	Fort
Mésange à longue queue	*Aegithalos caudatus*	LC	LC	Art. 3	-	Modéré
Alouette des champs	*Alauda arvensis*	NT	LC	-	An. II	Fort
Martin-pêcheur d'Europe	*Alcedo atthis*	VU	NT	Art. 3	An. I	Fort
Sarcelle d'hiver	*Anas crecca*	VU	CR	-	An. II, An. III	Très fort
Oie cendrée	*Anser anser*	VU	-	-	An. II, An. III	Fort
Pipit rousseline	*Anthus campestris*	LC	NA	Art. 3	An. I	Fort
Pipit farlouse	*Anthus pratensis*	VU	EN	Art. 3	-	Fort
Pipit spioncelle	*Anthus spinoletta*	LC	-	Art. 3	-	Modéré
Pipit des arbres	*Anthus trivialis*	LC	LC	Art. 3	-	Modéré
Martinet noir	*Apus apus*	NT	LC	Art. 3	-	Notable
Grande Aigrette	*Ardea alba*	NT	-	Art. 3	An. I	Fort
Héron cendré	*Ardea cinerea*	LC	LC	Art. 3	-	Modéré
Héron pourpré	*Ardea purpurea*	LC	CR	Art. 3	An. I	Fort
Hibou moyen-duc	*Asio otus*	LC	VU	Art. 3	-	Notable
Chevêche d'Athéna	*Athene noctua*	LC	LC	Art. 3	-	Notable
Fuligule milouin	*Aythya ferina*	VU	CR	-	An. II, An. III	Fort
Butor étoilé	*Botaurus stellaris*	VU	RE	Art. 3	An. I	Non applicable
Grand-duc d'Europe	*Bubo bubo*	LC	CR	Art. 3	An. I	Notable
Héron garde-bœufs	*Bubulcus ibis*	LC	EN	Art. 3	-	Notable
Oedicnème criard	*Burhinus oedicnemus*	LC	EN	Art. 3	An. I	Très fort
Buse variable	*Buteo buteo*	LC	LC	Art. 3	-	Modéré
Engoulevent d'Europe	*Caprimulgus europaeus*	LC	LC	Art. 3	An. I	Notable
Chardonneret élégant	*Carduelis carduelis*	VU	VU	Art. 3	-	Fort
Grimpereau des jardins	*Certhia brachydactyla*	LC	LC	Art. 3	-	Modéré
Bouscarle de Cetti	*Cettia cetti*	NT	-	Art. 3	-	Notable
Petit Gravelot	*Charadrius dubius*	LC	EN	Art. 3	-	Notable
Verdier d'Europe	*Chloris chloris*	VU	LC	Art. 3	-	Fort
Mouette rieuse	*Chroicocephalus ridibundus*	NT	NA	Art. 3	An. II	Notable
Cigogne blanche	*Ciconia ciconia*	LC	-	Art. 3	An. I	Notable
Cigogne noire	*Ciconia nigra*	EN	CR	Art. 3	An. I	Fort
Cincle plongeur	*Cinclus cinclus*	LC	VU	Art. 3	-	Fort
Circaète Jean-le-Blanc	*Circaetus gallicus*	LC	EN	Art. 3	An. I	Notable
Busard des roseaux	*Circus aeruginosus*	NT	NA	Art. 3	An. I	Très fort
Busard Saint-Martin	*Circus cyaneus*	LC	CR	Art. 3	An. I	Très fort
Busard cendré	*Circus pygargus*	NT	RE	Art. 3	An. I	Très fort
Cisticole des joncs	*Cisticola juncidis*	VU	NA	Art. 3	-	Fort
Grosbec casse-noyaux	*Coccothraustes coccothraustes*	LC	LC	Art. 3	-	Notable

Nom vernaculaire	Nom latin	LR F (Nicheur)	LR L (Nicheur)	Protection nationale	Directive Oiseaux	Enjeu NA
Pigeon colombin	*Columba oenas*	LC	VU	-	An. II	Notable
Rollier d'Europe	*Coracias garrulus*	NT	-	Art. 3	An. I	Non évaluée
Grand corbeau	*Corvus corax*	LC	VU	Art. 3	-	Notable
Choucas des tours	*Corvus monedula*	LC	LC	Art. 3	An. II	Modéré
Coucou gris	*Cuculus canorus*	LC	LC	Art. 3	-	Modéré
Mésange bleue	*Cyanistes caeruleus*	LC	LC	Art. 3	-	Modéré
Cygne tuberculé	*Cygnus olor*	LC	NA	Art. 3	An. II	Modéré
Hirondelle de fenêtre	*Delichon urbicum*	NT	VU	Art. 3	-	Fort
Pic épeiche	*Dendrocopos major*	LC	LC	Art. 3	-	Modéré
Pic mar	*Dendrocopos medius*	LC	LC	Art. 3	An. I	Notable
Pic épeichette	*Dendrocopos minor*	VU	LC	Art. 3	-	Fort
Pic noir	*Dryocopus martius*	LC	LC	Art. 3	An. I	Modéré
Aigrette garzette	*Egretta garzetta*	LC	CR	Art. 3	An. I	Fort
Élanion blanc	*Elanus caeruleus*	VU	-	Art. 3	An. I	Fort
Bruant proyer	*Emberiza calandra*	LC	LC	Art. 3	-	Notable
Bruant fou	*Emberiza cia*	LC	EN	Art. 3	-	Notable
Bruant zizi	*Emberiza cirlus*	LC	LC	Art. 3	-	Modéré
Bruant jaune	*Emberiza citrinella*	VU	LC	Art. 3	-	Fort
Bruant ortolan	*Emberiza hortulana*	EN	RE	Art. 3	An. I	Majeur
Bruant nain	*Emberiza pusilla*	-	-	Art. 4	-	Non évaluée
Bruant des roseaux	*Emberiza schoeniclus*	EN	EN	Art. 3	-	Fort
Rougegorge familier	*Erithacus rubecula*	LC	LC	Art. 3	-	Modéré
Pluvier guignard	*Eudromias morinellus*	RE	-	Art. 3	An. I	Non évaluée
Faucon émerillon	*Falco columbarius*	-	-	Art. 3	An. I	Non évaluée
Faucon pèlerin	*Falco peregrinus*	LC	VU	Art. 3	An. I	Fort
Faucon hobereau	*Falco subbuteo*	LC	VU	Art. 3	-	Notable
Faucon crécerelle	*Falco tinnunculus*	NT	LC	Art. 3	-	Notable
Gobemouche noir	*Ficedula hypoleuca*	VU	NA	Art. 3	-	Notable
Pinson des arbres	*Fringilla coelebs*	LC	LC	Art. 3	-	Modéré
Pinson du nord	*Fringilla montifringilla*	-	-	Art. 3	-	Non évaluée
Cochevis huppé	*Galerida cristata*	LC	RE	Art. 3	-	Notable
Bécassine des marais	*Gallinago gallinago*	CR	RE	-	An. II, An. III	Très fort
Plongeon catmarin	*Gavia stellata*	-	-	Art. 3	An. I	Non évaluée
Grue cendrée	*Grus grus*	CR	-	Art. 3	An. I	Non évaluée
Vautour fauve	*Gyps fulvus*	LC	-	Art. 3	An. I	Notable
Aigle botté	*Hieraaetus pennatus*	NT	EN	Art. 3	An. I	Très fort
Hypolaïs polyglotte	*Hippolais polyglotta*	LC	LC	Art. 3	-	Modéré
Hirondelle rustique	*Hirundo rustica*	NT	LC	Art. 3	-	Fort
Torcol fourmilier	*Jynx torquilla*	LC	EN	Art. 3	-	Fort
Pie-grièche écorcheur	*Lanius collurio*	NT	LC	Art. 3	An. I	Fort
Pie-grièche à tête rousse	*Lanius senator*	VU	EN	Art. 3	-	Très fort
Goéland argenté	*Larus argentatus*	NT	-	Art. 3	An. II	Notable
Goéland brun	*Larus fuscus*	LC	-	Art. 3	An. II	Modéré

Nom vernaculaire	Nom latin	LR F (Nicheur)	LR L (Nicheur)	Protection nationale	Directive Oiseaux	Enjeu NA
Goéland leucophée	*Larus michahellis*	LC	-	Art. 3	-	Modéré
Linotte mélodieuse	*Linaria cannabina*	VU	LC	Art. 3	-	Fort
Locustelle tachetée	*Locustella naevia*	NT	EN	Art. 3	-	Notable
Mésange huppée	*Lophophanes cristatus*	LC	LC	Art. 3	-	Notable
Bec-croisé des sapins	*Loxia curvirostra*	LC	NA	Art. 3	-	Modéré
Alouette lulu	*Lullula arborea*	LC	VU	Art. 3	An. I	Notable
Rossignol philomèle	*Luscinia megarhynchos*	LC	LC	Art. 3	-	Modéré
Gorgebleue à miroir	*Luscinia svecica*	LC	-	Art. 3	An. I	Notable
Canard chipeau	*Mareca strepera*	LC	CR	-	An. II	Fort
Guêpier d'Europe	*Merops apiaster*	LC	CR	Art. 3	-	Notable
Milan noir	*Milvus migrans*	LC	LC	Art. 3	An. I	Modéré
Milan royal	*Milvus milvus*	VU	EN	Art. 3	An. I	Très fort
Bergeronnette grise	*Motacilla alba*	LC	LC	Art. 3	-	Modéré
Bergeronnette des ruisseaux	*Motacilla cinerea*	LC	LC	Art. 3	-	Modéré
Bergeronnette printanière	*Motacilla flava*	LC	EN	Art. 3	-	Modéré
Gobemouche gris	*Muscicapa striata*	NT	LC	Art. 3	-	Notable
Bihoreau gris	*Nycticorax nycticorax*	NT	CR	Art. 3	An. I	Fort
Traquet motteux	*Oenanthe oenanthe*	NT	RE	Art. 3	-	Notable
Loriot d'Europe	*Oriolus oriolus*	LC	LC	Art. 3	-	Modéré
Petit-duc scops	*Otus scops*	LC	NA	Art. 3	-	Notable
Balbuzard pêcheur	*Pandion haliaetus*	VU	-	Art. 3	An. I	Fort
Mésange charbonnière	*Parus major*	LC	LC	Art. 3	-	Modéré
Moineau domestique	*Passer domesticus*	LC	LC	Art. 3	-	Notable
Moineau friquet	*Passer montanus*	EN	CR	Art. 3	-	Très fort
Étourneau roselin	*Pastor roseus*	-	-	Art. 4	-	Non évaluée
Mésange noire	*Periparus ater*	LC	LC	Art. 3	-	Notable
Bondrée apivore	*Pernis apivorus*	LC	LC	Art. 3	An. I	Notable
Moineau soulcie	*Petronia petronia*	LC	CR	Art. 3	-	Fort
Grand Cormoran	*Phalacrocorax carbo*	LC	NA	Art. 3	-	Notable
Phalarope à bec large	*Phalaropus fulicarius*	-	-	Art. 4	-	Non évaluée
Rougequeue noir	*Phoenicurus ochruros*	LC	LC	Art. 3	-	Modéré
Rougequeue à front blanc	*Phoenicurus phoenicurus*	LC	LC	Art. 3	-	Modéré
Pouillot de Bonelli	*Phylloscopus bonelli*	LC	LC	Art. 3	-	Notable
Pouillot véloce	*Phylloscopus collybita*	LC	LC	Art. 3	-	Modéré
Pouillot de Pallas	*Phylloscopus inornatus*	-	-	Art. 4	-	Non évaluée
Pouillot siffleur	*Phylloscopus sibilatrix*	NT	LC	Art. 3	-	Notable
Pouillot fitis	*Phylloscopus trochilus*	NT	VU	Art. 3	-	Notable
Pic vert	*Picus viridis*	LC	LC	Art. 3	-	Modéré
Grèbe huppé	*Podiceps cristatus*	LC	VU	Art. 3	-	Notable
Mésange nonnette	*Poecile palustris*	LC	LC	Art. 3	-	Notable
Accenteur alpin	*Prunella collaris*	LC	-	Art. 3	-	Modéré
Accenteur mouchet	*Prunella modularis*	LC	LC	Art. 3	-	Modéré
Hirondelle de rochers	*Ptyonoprogne rupestris*	LC	EN	Art. 3	-	Notable

Nom vernaculaire	Nom latin	LR F (Nicheur)	LR L (Nicheur)	Protection nationale	Directive Oiseaux	Enjeu NA
Bouvreuil pivoine	*Pyrrhula pyrrhula*	VU	LC	Art. 3	-	Très fort
Râle d'eau	*Rallus aquaticus*	NT	EN	-	An. II	Notable
Roitelet à triple bandeau	*Regulus ignicapilla*	LC	LC	Art. 3	-	Modéré
Roitelet huppé	*Regulus regulus*	NT	VU	Art. 3	-	Notable
Hirondelle de rivage	*Riparia riparia*	LC	VU	Art. 3	-	Notable
Mouette tridactyle	*Rissa tridactyla*	VU	-	Art. 3	-	Non évaluée
Tarier des prés	*Saxicola rubetra*	VU	CR	Art. 3	-	Fort
Tarier pâtre	*Saxicola rubicola*	NT	LC	Art. 3	-	Fort
Bécasse des bois	*Scolopax rusticola*	LC	DD	-	An. II, An. III	Fort
Serin cini	*Serinus serinus*	VU	EN	Art. 3	-	Fort
Sittelle torchepot	*Sitta europaea*	LC	LC	Art. 3	-	Modéré
Sarcelle d'été	*Spatula querquedula*	VU	CR	-	An. II	Très fort
Tarin des aulnes	*Spinus spinus*	LC	NA	Art. 3	-	Modéré
Labbe à longue queue	*Stercorarius longicaudus*	-	-	Art. 4	-	Non évaluée
Sterne pierregarin	*Sterna hirundo*	LC	-	Art. 3	An. I	Modéré
Tourterelle des bois	*Streptopelia turtur*	VU	VU	-	An. II	Fort
Chouette hulotte	*Strix aluco*	LC	LC	Art. 3	-	Modéré
Fauvette à tête noire	*Sylvia atricapilla*	LC	LC	Art. 3	-	Modéré
Fauvette des jardins	*Sylvia borin*	NT	LC	Art. 3	-	Notable
Fauvette grisette	*Sylvia communis*	LC	LC	Art. 3	-	Notable
Fauvette pitchou	*Sylvia undata*	EN	CR	Art. 3	An. I	Très fort
Grèbe castagneux	*Tachybaptus ruficollis*	LC	VU	Art. 3	-	Notable
Martinet à ventre blanc	*Tachymarptis melba*	LC	-	Art. 3	-	Non applicable
Tadorne de Belon	*Tadorna tadorna*	LC	-	Art. 3	-	Modéré
Tichodrome échelette	*Tichodroma muraria*	NT	-	Art. 3	-	Modéré
Chevalier culblanc	*Tringa ochropus*	-	-	Art. 3	-	Non applicable
Chevalier gambette	*Tringa totanus*	LC	-	-	An. II	Fort
Troglodyte mignon	*Troglodytes troglodytes*	LC	LC	Art. 3	-	Modéré
Merle à plastron	*Turdus torquatus*	LC	-	Art. 3	-	Modéré
Effraie des clochers	*Tyto alba*	LC	NT	Art. 3	-	Fort
Huppe fasciée	*Upupa epops*	LC	LC	Art. 3	-	Modéré
Vanneau huppé	*Vanellus vanellus*	NT	EN	-	An. II	Très fort

Tableau 27 : Espèces d'Oiseaux patrimoniales sur le Grand Périgueux

Les graphiques de la Figure 313 représentent la proportion d'espèces observées selon leur statut de protection, leur niveau de menace sur la Liste rouge Nationale des Oiseaux nicheurs et selon leur enjeu régional de conservation.

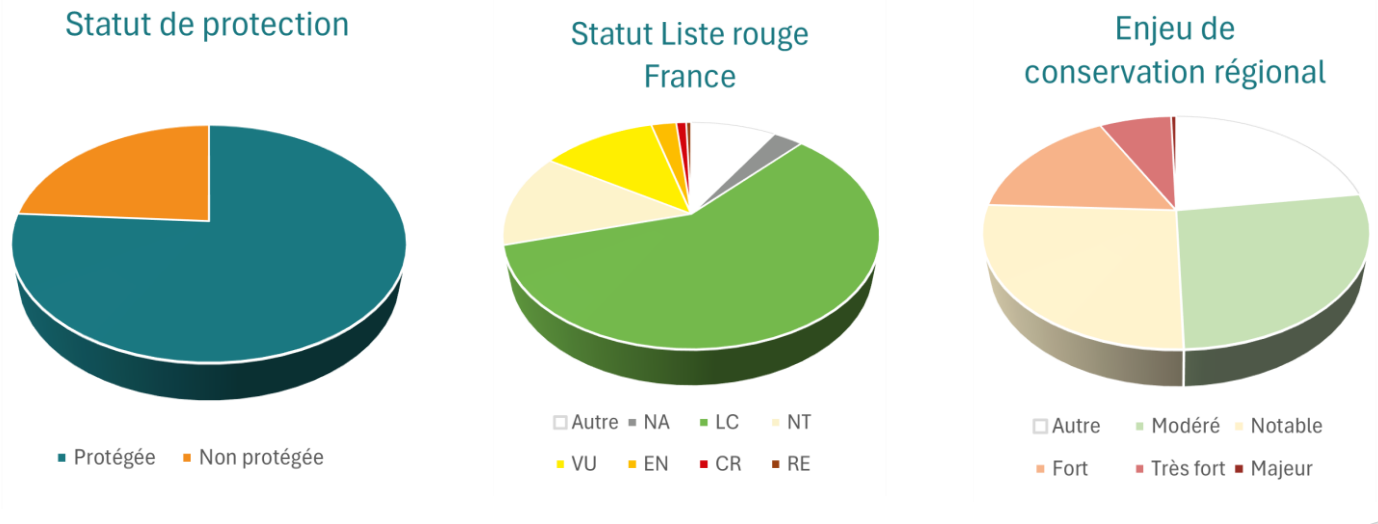


Figure 313 : Proportion des espèces d'Oiseaux du Grand Périgueux protégées, menacées et à enjeu régional de conservation

La cartographie ci-contre (Figure 314) permet de visualiser la répartition du nombre d'espèces patrimoniales (espèces protégées, menacées ou à enjeu régional de conservation) sur le territoire à l'issue de l'ABC, à l'échelle de la maille 500 x 500 m.

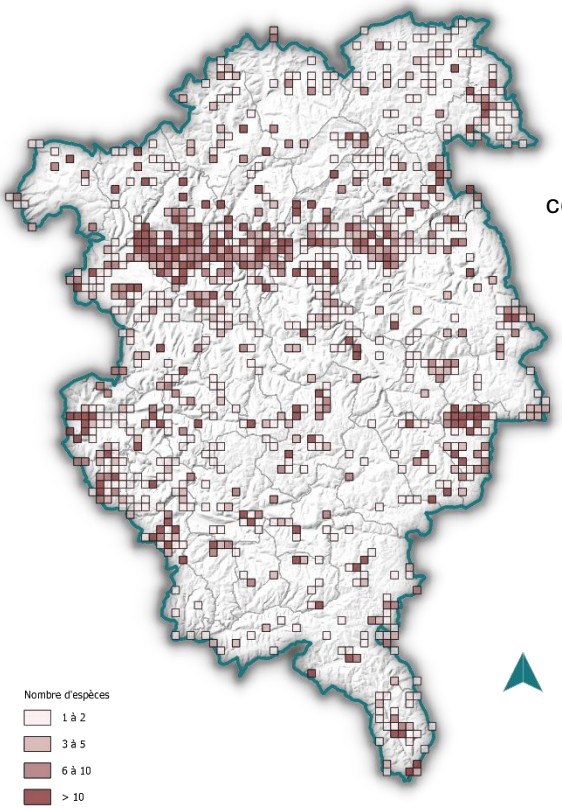


Figure 314 : Répartition des espèces patrimoniales par maille 500 x 500 m (sources : FAUNA, IGN)

Seules les données inférieures à la maille 500 ont été prises en compte pour la réalisation de cette cartographie, ce qui explique la présence de certains vides, beaucoup de données étant sous forme de polygones de taille supérieure. Il est néanmoins possible d'y constater une forte concentration au niveau de Marsac-sur-l'Isle, qui a bénéficié de son propre Atlas de la Biodiversité Communal. D'autres zones de concentrations sont présentes, notamment le long de l'Isle, au niveau de Saint-Geyrac, de Manzac-sur-Vern, de Bourrou, de Savignac-les-Eglises ou encore de Saint-Mayme-de-Péreyrol.

Les espèces exotiques

Six espèces allochtones sont actuellement présentes sur le Grand Périgueux comme présenté dans le Tableau 28. Parmi ces espèces, trois sont inscrites en annexe I ou II de l'arrêté du 2 mars 2023 portant mise à jour de la liste des espèces animales et végétales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain : l'Ouette d'Egypte (*Alopochen aegyptiaca*) -Figure 318, la Bernache du Canada (*Branta canadensis*) -Figure 315- et la Perruche à collier (*Psittacula krame*) -Figure 316.

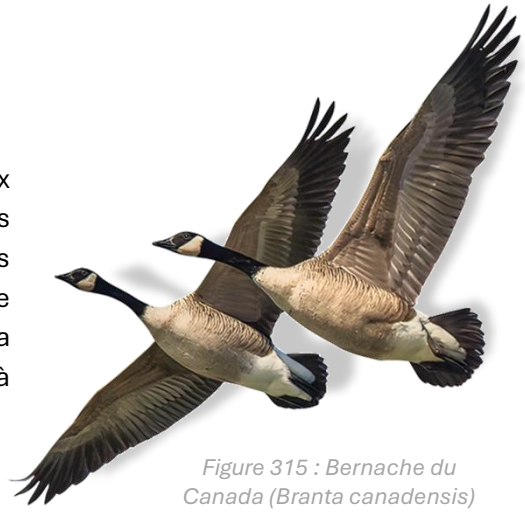


Figure 315 : Bernache du Canada (Branta canadensis) © Daniel LaFrance



Figure 316 : Perruche à collier (Psittacula krameri) © Mousam Ray

Nom vernaculaire	Nom latin
Canard mandarin	*Aix galericulata*
Canard carolin	*Aix sponsa*
Ouette d'Égypte	*Alopochen aegyptiaca*
Bernache du Canada	*Branta canadensis*
Perruche ondulée	*Melopsittacus undulatus*
Perruche à collier	*Psittacula krameri*

Tableau 28 : Espèces exotiques d'Oiseaux présentes sur le Grand Périgueux

La cartographie ci-contre (Figure 317) présente la répartition du nombre d'espèces exotiques par maille de 500 x 500 m. Elle permet de constater que les points de concentration se trouvent principalement proches des zones urbaines, probablement suite au relâcher ou à la fuite d'individus domestiques.



Figure 317 : Cartographie du nombre d'espèces exotiques par mailles 500m x 500m (sources : FAUNA, IGN)

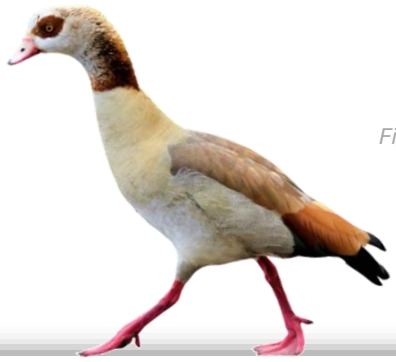


Figure 318 : l'Ouette d'Egypte (Alopochen aegyptiaca) © Nick Leggatt





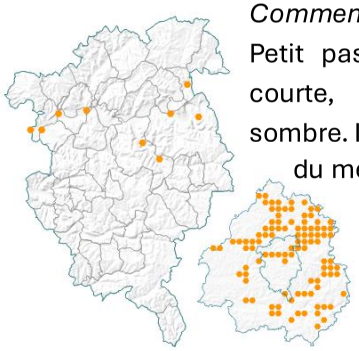
Cincle plongeur

Cinclus cinclus

Assez commune | Période d'observation | Envergure : 25 à 30 cm

J F M A M J J A S O N D

Le Cincle se nourrit principalement d'invertébrés aquatiques qu'il capture en plongeant ou en marchant sur le fond des cours d'eau. En période de reproduction, il fréquente surtout les rivières et les ruisseaux rapides, aux eaux fraîches, au lit caillouteux et avec un débit parfois intermittent. Ces derniers disposant de sites de nidification et de ressources alimentaires suffisant.



Comment le reconnaître ?

Petit passereau trapu à queue courte, rappelant un merle sombre. Il porte un plastron blanc du menton au sternum, bordé de roux, parfois absent. La tête et la nuque sont brunes avec un plumage brun foncé à noir.



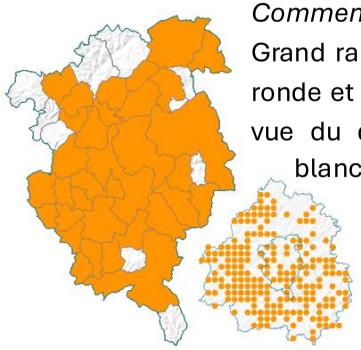
Circaète Jean-le-Blanc

Circaetus gallicus

Commune | Période d'observation | Envergure : 170 à 185 cm

J F M A M J J A S O N D

Ce rapace se nourrit très majoritairement de reptiles, surtout de serpents. C'est une spécialisation assez rare chez les rapaces. Le Circaète est migrateur, il hiverne en Afrique, au sud du Sahara. Il fréquente les milieux ouverts avec de la végétation clairsemée comme les landes, les friches, les pelouses sèches et les forêts claires.



Comment le reconnaître ?

Grand rapace diurne clair, à tête ronde et aux yeux jaunes. En vol, vue du dessous, il a le ventre blanc tacheté de brun, un plastron brun, des ailes longues et larges, et enfin une silhouette caractéristique en « M ».



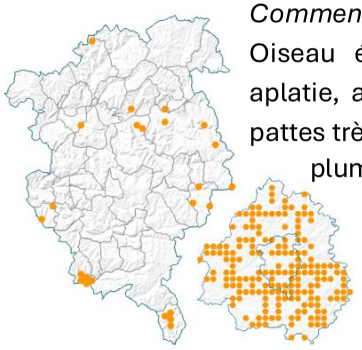
Engoulevent d'Europe

Caprimulgus europaeus

Commune | Période d'observation | Envergure : 52 à 59 cm

J F M A M J J A S O N D

L'engoulevent niche sur le sol. Avant de savoir voler, les jeunes comptent donc uniquement sur leur camouflage et leur immobilité pour éviter les prédateurs. Les parents les nourrissent surtout de papillons nocturnes capturés en vol, mais aussi de coléoptères, de tipules et de fourmis ailées. Il occupe des milieux semi-ouverts et semi-boisés, avec des zones de buissons et des sols nus, secs et exposés.



Comment le reconnaître ?

Oiseau élancé à tête large et aplatie, au petit bec noir et aux pattes très courtes. Il présente un plumage brun, gris et beige assurant un camouflage parfait. Nocturne, il est reconnaissable à son chant sourd et continu.

Explication de la structure des fiches p. 173



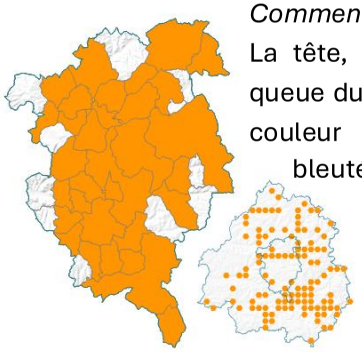
Faucon pèlerin

Falco peregrinus

Assez commune | Période d'observation | Envergure : 95 à 110 cm

J F M A M J J A S O N D

Le Faucon pèlerin chasse principalement des oiseaux en plein vol, au-dessus de milieux ouverts ou de l'eau. Il repère ses proies depuis les airs ou des perchoirs élevés, puis les captures lors de plongées fulgurantes. Il choisit ses victimes selon son milieu, du petit Roitelet au Héron cendré. Il est monogame et vit en solitaire ou en couples. Le couple reste sur son territoire toute l'année.



Comment le reconnaître ?

La tête, les ailes, le dos et la queue du Faucon pèlerin sont de couleur noir, gris ardoise ou bleuté. Il a des ailes pointues avec un ventre blanc, crème ou roux strié de bandes sombres. La femelle est plus grande que le mâle.



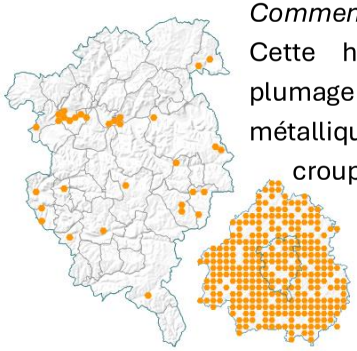
Hirondelle de fenêtre

Delichon urbicum

Très commune | Période d'observation | Envergure : 26 à 29 cm

J F M A M J J A S O N D

Cette espèce vit au contact de l'humain. Elle niche principalement contre les bâtiments, plus rarement en milieu rocheux. Étant migratrice, elle apparaît dès février mais regagne vraiment ses sites de nidification en mars. Elle repart ensuite en septembre-octobre. Son nid, fait de terre, est en forme de coupe et mâle et femelle le construisent en environ 10 jours. Elles se regroupe en colonie de plusieurs couples.



Comment la reconnaître ?

Cette hirondelle présente un plumage noir aux reflets bleu métallique sur le dessus, avec un croupion blanc bien visible. Le dessous est blanc et les ailes sont plutôt grisâtres.



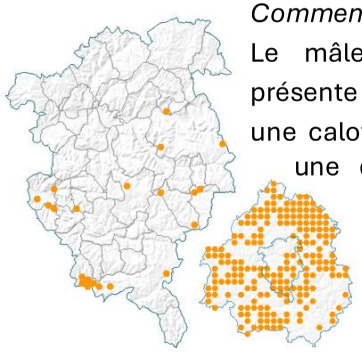
Pie-grièche écorcheur

Lanius collurio

Très commune | Période d'observation | Taille : 24 à 27 cm

J F M A M J J A S O N D

La Pie-grièche écorcheur adopte un régime opportuniste et varié. Principalement insectivore, elle capture aussi occasionnellement de petits vertébrés. Ces derniers représentent environ 5 % de ses proies. Elle fréquente surtout les milieux semi-ouverts, avec des buissons épineux bas, des perchoirs d'une hauteur comprise entre un et trois mètres ainsi que des zones herbeuses riches en gros insectes.



Comment la reconnaître ?

Le mâle adulte, très coloré, présente un manteau brun roux, une calotte et un croupion gris, une queue noir bordée de blanc et un dessous rose vineux. La femelle, plus terne, est brun-gris avec un ventre jaunâtre strié de noir.

Explication de la structure des fiches p. 173

Poissons



Gardon commun (*Rutilus rutilus*)
© Francois Libert

Présentation du groupe

Les poissons sont un groupe d'espèces vertébrées très ancien dont l'origine évolutive remonte à plus de 500 millions d'années. C'est par ailleurs un groupe très diversifié, comptant environ 35 000 espèces décrites réparties dans presque tous les milieux aquatiques de la planète.

Morphologiquement, les poissons présentent une grande diversité de formes, allant du très petit poisson osseux nécrophage à des géants comme le Requin baleine.



Figure 319 : Fossile de Myllokummingia fengjiaoa, un des premiers poissons vivant il y a 524 millions d'années © Andrew Dalby

Sur le plan taxonomique, les poissons ne constituent pas un groupe monophylétique (groupe contenant l'espèce souche dont descendent tous ses membres), mais un groupe paraphylétique (groupe ne rassemblant pas tous les descendants d'une espèce souche, ici les Tétrapodes sont exclus) :

- les Agnathes (poissons sans mâchoires, comme les lamproies) ;
- les Chondrichthyens (poissons cartilagineux tels que les requins et les raies),
- et les Ostéichthyens (mis à part les Tétrapodes) correspondant aux poissons osseux, parmi lesquels les Téléostéens constituent la majorité des espèces actuelles (≈ 96 % des poissons vivants).

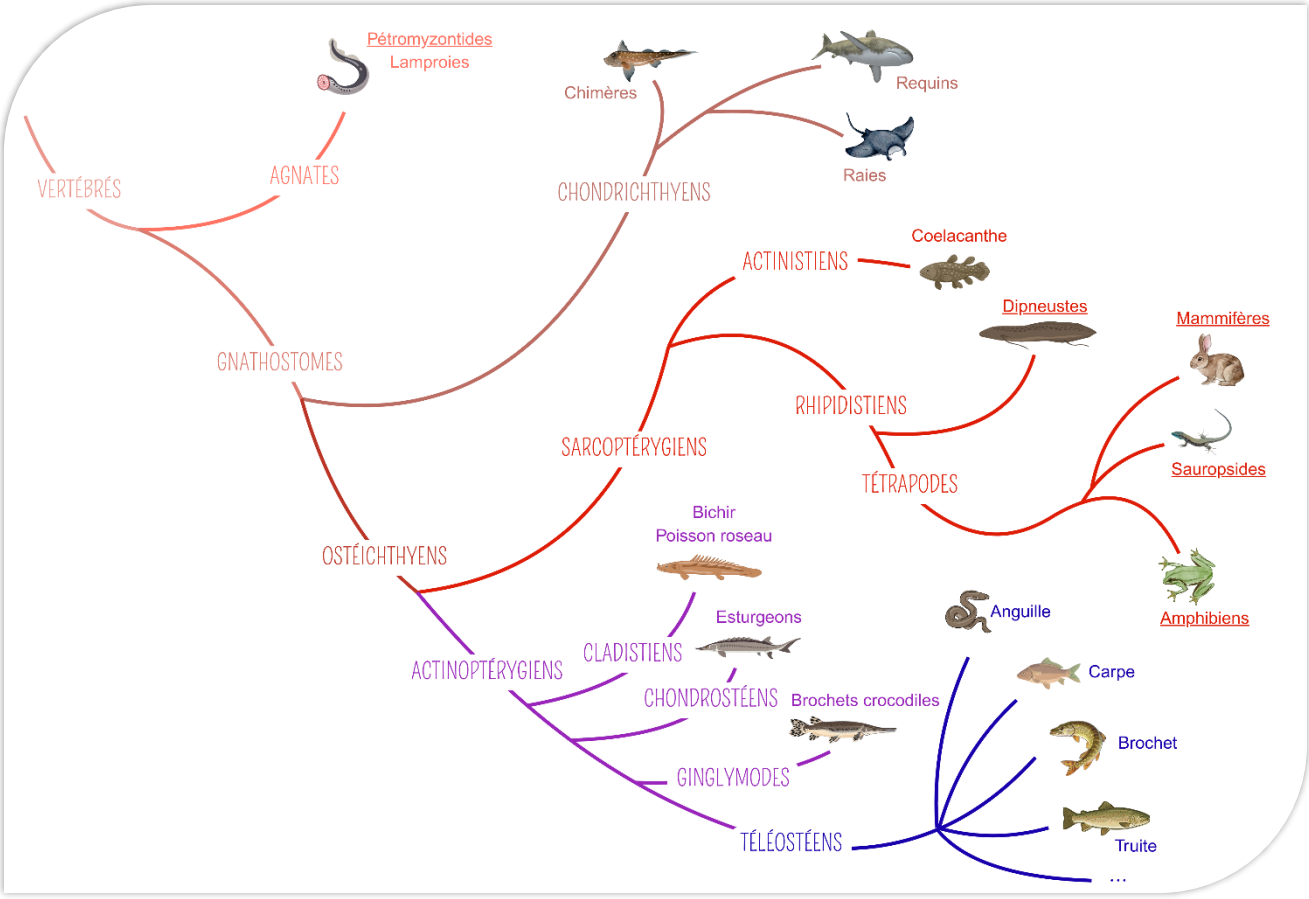


Figure 320 : Arbre de classification simplifié des poissons



Figure 321 : Dipneuste sud-américain (Lepidosiren paradoxa) © Daiju Azuma



Figure 322 : Gourami perlé (Trichopodus leerii) © Mattia Nocciola



Figure 323 : Périophthalme rayé d'argent (Periophthalmus argentilineatus) © Tay Jing Xuan

Ainsi, il n'existe pas de caractéristique commune et exclusive aux « poissons ». Si de manière générale ils sont à sang-froid, ont des branchies, des nageoires et des écailles, chacun de ces attributs possède des exceptions. Certaines espèces comme les thons peuvent élever leur température corporelle au-dessus de celle de l'eau ambiante. Plusieurs groupes de poissons utilisent des organes variés pour extraire le dioxygène : les Dipneustes (Figure 321) ont des poumons, les *Corydoras* utilisent leur estomac et intestin, tandis que les Gouramis (Figure 322) ont un organe « labyrinthe ». Certaines espèces passent plus de temps hors de l'eau que dedans comme les périophtalmes (Figure 323). Enfin, certaines espèces ne possèdent pas d'écailles, ou sont couvertes d'écailles de différents types.

Cette diversité inclut non seulement des adaptations morphologiques, mais aussi écologiques et physiologiques. Les poissons occupent tous les habitats aquatiques : des eaux douces peu profondes des rivières tropicales aux profondeurs abyssales des océans, des lacs hypersalins aux grottes dépourvues de lumière.

De tout temps, les poissons ont été d'une grande importance pour l'Homme :

- source de nourriture, qu'ils soient pêchés ou élevés en pisciculture ;
- exploités à des fins récréatives pour la pêche ou l'aquariophilie ;
- rôle culturel que ce soit sous forme de divinité, de symbole religieux, de légendes ou encore d'œuvres d'art ;
- rôle important dans les écosystèmes ;
- puits de carbone grâce à la synthétisation des carbonates.

A la différence des espèces terrestres, les espèces dulçaquicoles (d'eau douce) de poissons ne peuvent se déplacer qu'à l'intérieur des limites imposées par le réseau fluvial. Chaque bassin versant constituant un espace isolé de ses voisins par une barrière terrestre en théorie parfaitement infranchissable par les poissons. Chaque bassin devrait donc former un lieu où l'évolution s'exerce de façon indépendante pour engendrer une faune originale. Dans les faits, ce n'est souvent pas le cas en raison des processus géologiques, et plus récemment de l'impact de l'Homme par l'introduction d'espèces ou encore la mise en place de canaux entre bassins.

Aujourd'hui, les poissons font face à une dégradation croissante des écosystèmes aquatiques, impactant leurs populations et menaçant de disparition certaines espèces. Parmi ces menaces, peuvent être citées la surexploitation à la fois de l'eau et la surpêche, la fragmentation de l'habitat avec des ruptures de continuités écologiques, les pollutions, les espèces exotiques, les changements climatiques, etc.

Données générales

Au moment de la rédaction de ce document, les données issues des inventaires menés dans de cadre de l'ABC n'ont pas encore été transmis. Les chiffres présentés sont donc uniquement ceux issus des connaissances historiques disponibles sur les bases de données de FAUNA et les quelques données opportunistes obtenues au cours du projet. Ainsi, ce sont quelque 4 436 données disponibles, dont 3 778 depuis 2010 comme présentées sur la Figure 324. Ces chiffres sont à mettre en relief. En effet, la bancarisation des données provenant de pêches électriques est telle qu'un individu d'une espèce correspond à une donnée d'observation[4]. Le nombre de données est donc comparativement plus important que pour les autres groupes. A l'échelle du Grand Périgueux, 31 espèces de poissons sont présentes soit 65 % du cortège d'espèces présent sur le département.

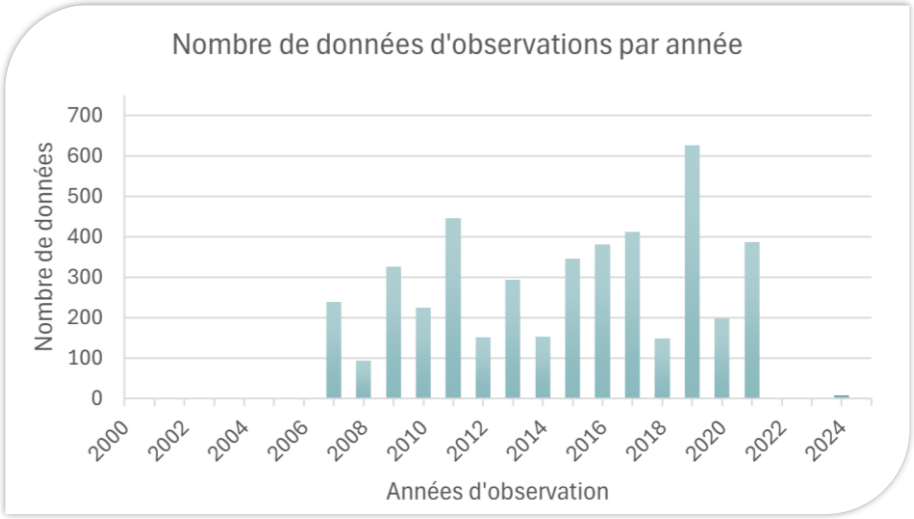


Figure 325 : Répartition du nombre d'observations de poissons par année (sources : Biotope, FAUNA)

Le Tableau 29 ci-après présente pour chaque commune le bilan du nombre de données d'observations disponibles pour les poissons, en y détaillant celles issues de la période précédant l'ABC (2000–2022), et celles collectées pendant le projet. Les cartes ci-contre illustrent la répartition des nouvelles observations à différentes échelles. Celles présentées après le tableau permettent quant à elles de visualiser la densité de données disponibles sur le territoire, selon les niveaux d'analyse retenus.

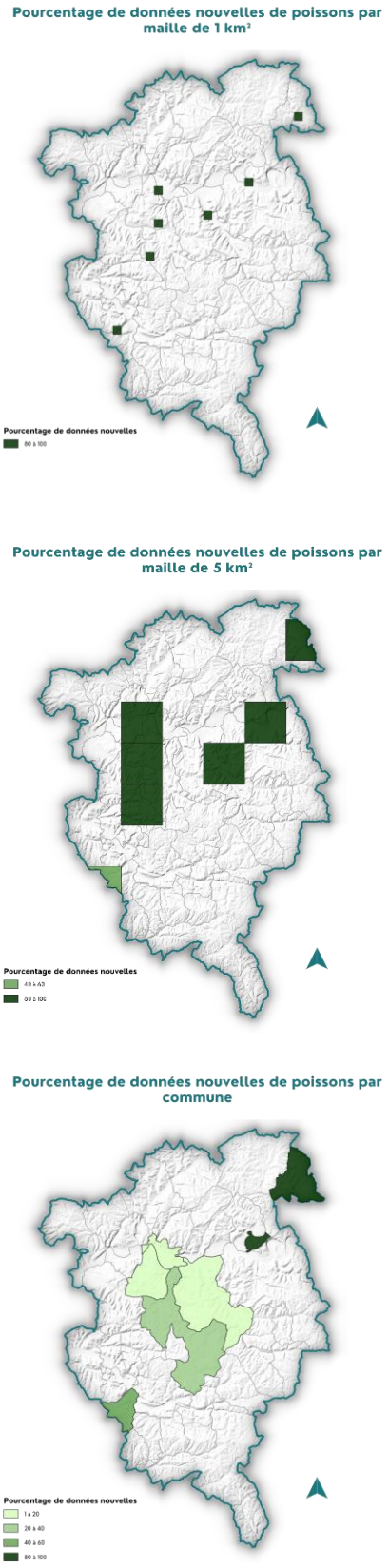


Figure 324 : Cartes du pourcentage de données nouvelles de poissons aux échelles communales, mailles 5 km et 1 km (sources : Biotope, FAUNA)

[4] Par exemple : En général, si un expert observe 10 individus d'une espèce, alors cela comptera comme une donnée de 10 espèces. Dans le cas de la pêche électrique, cela compte pour 10 données de chacune 1 espèce.

Commune	Nombre de données avant ABC	Nombre de données après ABC	Pourcentage de données nouvelles
Agonac	0	0	0,00%
Annesse-et-Beaulieu	0	0	0,00%
Antonne-et-Trigonant	5	5	0,00%
Bassillac et Auberoche	3062	3062	0,00%
Boulazac Isle Manoire	15	16	6,25%
Bourrou	0	0	0,00%
Chalagnac	0	0	0,00%
Champcevinel	5	5	0,00%
Chancelade	0	0	0,00%
Château-l'Évêque	0	0	0,00%
Cornille	0	0	0,00%
Coulounieix-Chamiers	5	6	16,67%
Coursac	0	0	0,00%
Creyssensac-et-Pissot	0	0	0,00%
Escoire	0	1	100,00%
Fouleix	0	0	0,00%
Grun-Bordas	0	0	0,00%
La Chapelle-Gonaguet	0	0	0,00%
La Douze	0	0	0,00%
Lacropte	0	0	0,00%
Manzac-sur-Vern	0	0	0,00%
Marsac-sur-l'Isle	0	0	0,00%
Mensignac	0	0	0,00%
Paunat	0	0	0,00%
Périgueux	6	7	14,29%
Razac-sur-l'Isle	1351	1351	0,00%
Saint-Amand-de-Vergt	0	0	0,00%
Saint-Crépin-d'Auberoche	0	0	0,00%
Saint-Geyrac	0	0	0,00%
Saint-Mayme-de-Péreyrol	1	2	50,00%
Saint-Michel-de-Villadeix	0	0	0,00%
Saint-Paul-de-Serre	0	0	0,00%
Saint-Pierre-de-Chignac	0	0	0,00%
Salon	0	0	0,00%
Sanilhac	5	8	37,50%
Sarliac-sur-l'Isle	0	0	0,00%
Savignac-les-Églises	0	1	100,00%
Sorges et Ligueux en Périgord	0	0	0,00%
Trélissac	7	7	0,00%
Val de Louyre et Caudeau	0	0	0,00%
Vergt	0	0	0,00%
Veyrines-de-Vergt	0	0	0,00%
Église-Neuve-de-Vergt	0	0	0,00%
Grand Périgueux	**4462**	**4471**	**0,20%**

Tableau 29 : Nombre d'observations de poissons par commune (sources : Biotope, FAUNA)

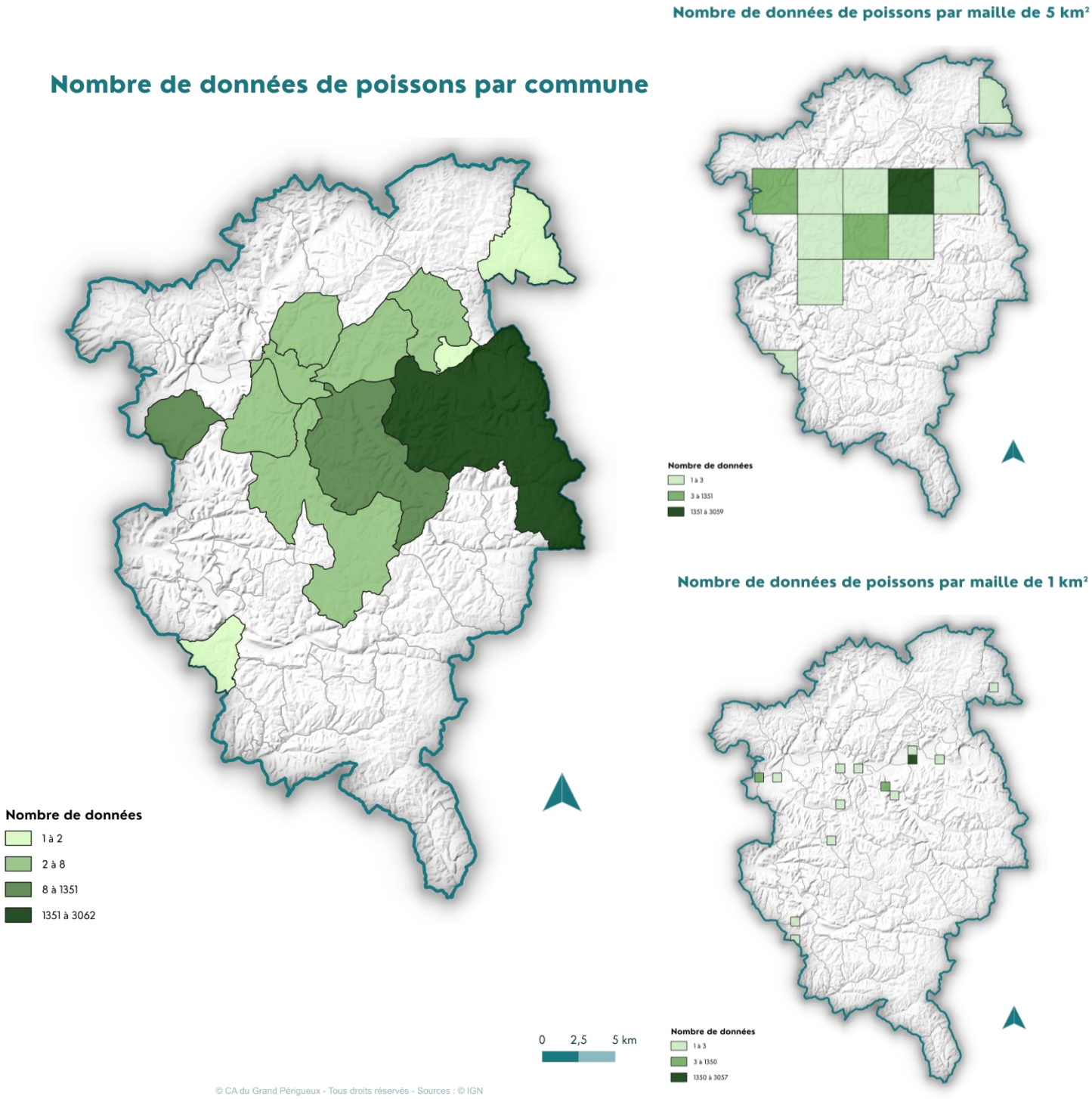


Figure 326 : Cartes du nombre de données de poissons aux échelles communales, mailles 5 km et 1 km (sources : Biotope, FAUNA)



Figure 327 : Goujon commun (Gobio gobio)
© Museo de la Ciencia de Valladolid
(CC-BY-SA)

Les cartographies précédentes mettent en valeur l'hétérogénéité de la répartition des données, quelle que soit l'échelle d'observation. Cette dernière s'explique notamment par le fait que la plupart des données ont été collectées en cours d'eau, qui ne sont pas répartis de manière homogène sur le territoire. Par ailleurs, certains cours d'eau, ou secteurs de cours d'eau, sont plus prospectés que d'autres.

Ainsi, certaines communes bénéficient de davantage de données que les autres. C'est le cas de Razac-sur-l'Isle et de Bassillac-et-Auberoche qui à elles deux possèdent 99 % des données existantes. Il est également à noter que 31 communes ne possèdent aucune donnée d'observation.

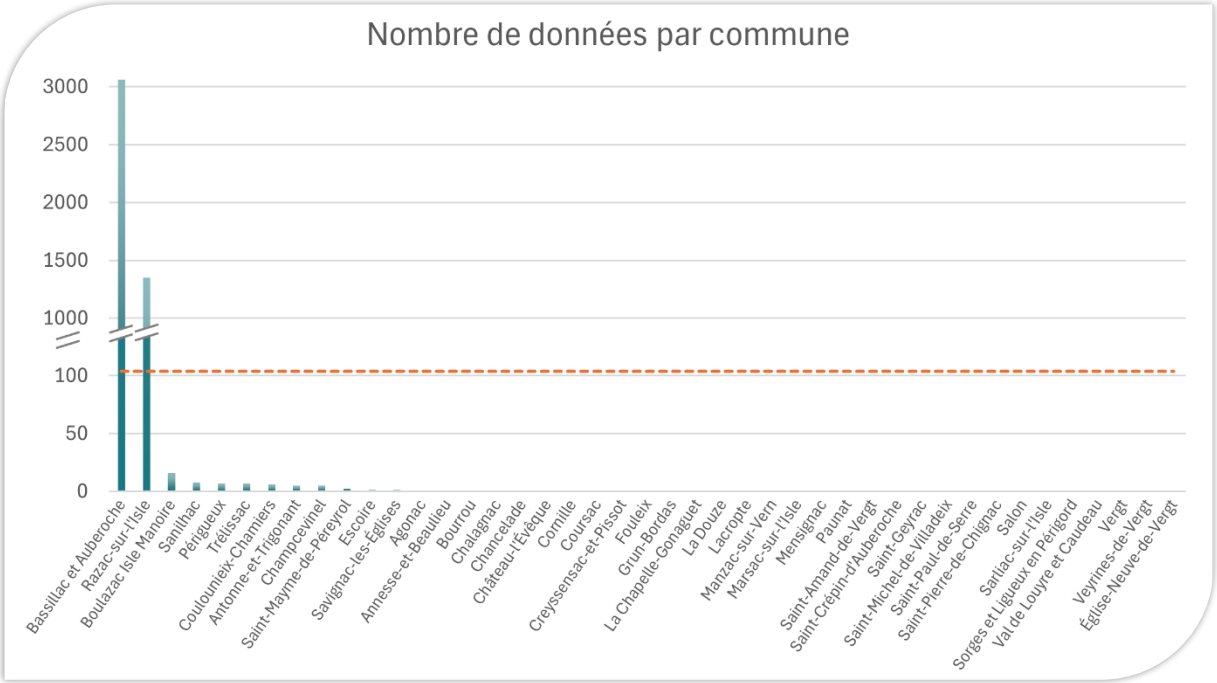


Figure 328 : Histogramme du nombre de données de poissons par commune (sources : Biotope ; FAUNA)



Figure 329 : Brème commune (Abramis brama)



Figure 330 : Épinoche à trois épines (Gasterosteus aculeatus) © cedo12

Le Tableau 30 ci-après présente quant à lui un bilan communal du nombre d'espèces de poissons connues avant et après l'ABC. Les cartes ci-après permettent d'illustrer l'évolution du nombre d'espèces connues à différentes échelles géographiques. Celles disponibles à la suite du tableau illustrent la répartition du nombre d'espèces selon ces mêmes échelles spatiales.

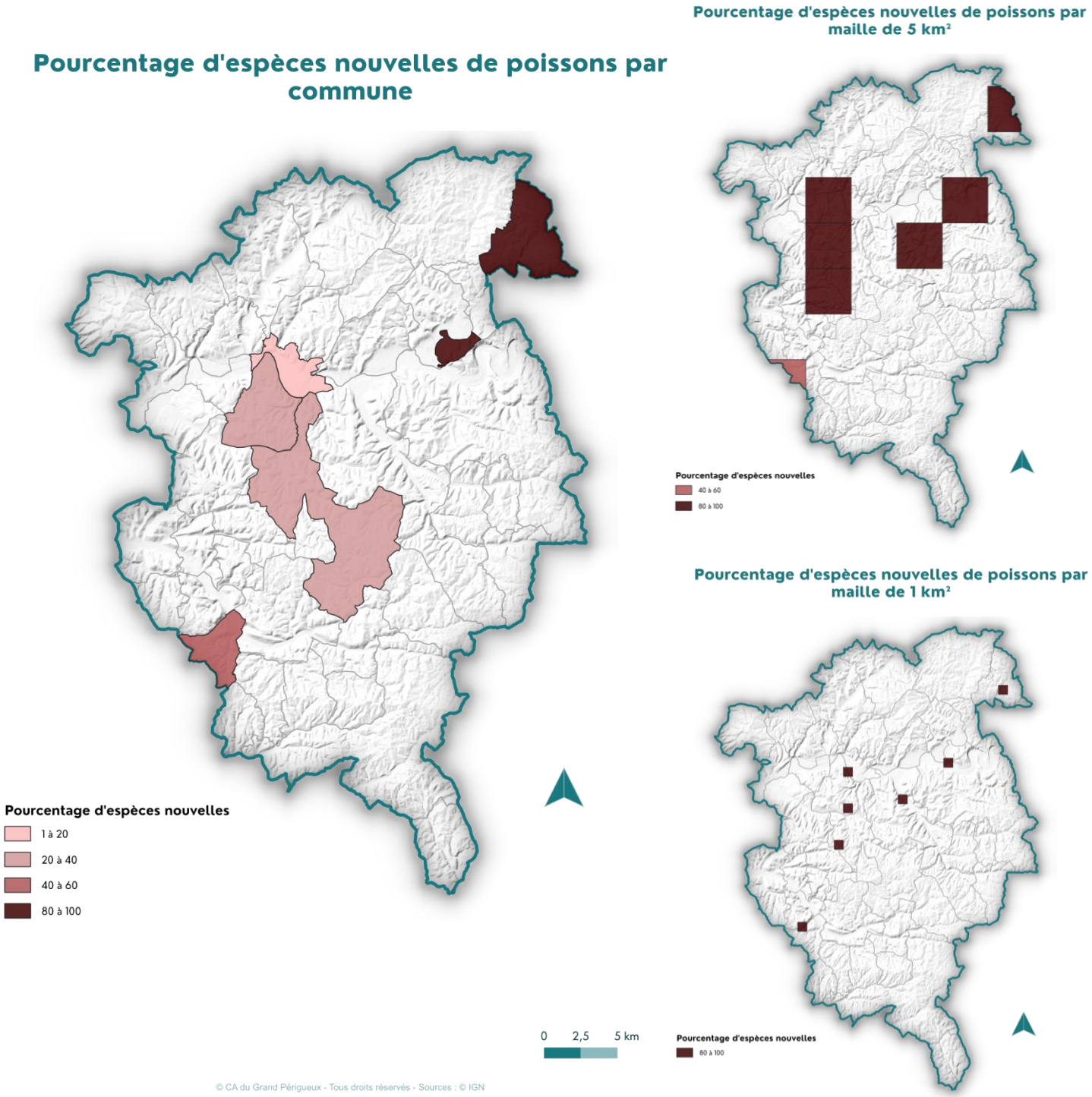


Figure 331 : Cartes du pourcentage d'espèces nouvelles de poissons aux échelles communales, mailles 5 km et mailles 1 km (sources : Biotope, FAUNA)

Commune	Nombre d'espèces avant ABC	Nombre d'espèces après ABC	Nouvelles espèces
Agonac	0	0	0
Annesse-et-Beaulieu	0	0	0
Antonne-et-Trigonant	3	3	0
Bassillac et Auberoche	23	23	0
Boulazac Isle Manoire	10	10	0
Bourrou	0	0	0
Chalagnac	0	0	0
Champcevinel	3	3	0
Chancelade	0	0	0
Château-l'Évêque	0	0	0
Cornille	0	0	0
Coulounieix-Chamiers	3	3	1
Coursac	0	0	0
Creyssensac-et-Pissot	0	0	0
Escoire	0	1	1
Fouleix	0	0	0
Grun-Bordas	0	0	0
La Chapelle-Gonaguet	0	0	0
La Douze	0	0	0
Lacropte	0	0	0
Manzac-sur-Vern	0	0	0
Marsac-sur-l'Isle	0	0	0
Mensignac	0	0	0
Paunat	0	0	0
Périgueux	4	5	1
Razac-sur-l'Isle	24	24	0
Saint-Amand-de-Vergt	0	0	0
Saint-Crépin-d'Auberoche	0	0	0
Saint-Geyrac	0	0	0
Saint-Mayme-de-Péreyrol	1	2	1
Saint-Michel-de-Villadeix	0	0	0
Saint-Paul-de-Serre	0	0	0
Saint-Pierre-de-Chignac	0	0	0
Salon	0	0	0
Sanilhac	3	5	2
Sarliac-sur-l'Isle	0	0	0
Savignac-les-Églises	0	1	1
Sorges et Ligueux en Périgord	0	0	0
Trélissac	4	4	0
Val de Louyre et Caudeau	0	0	0
Vergt	0	0	0
Veyrines-de-Vergt	0	0	0
Église-Neuve-de-Vergt	0	0	0
Grand Périgueux	**30**	**31**	**1**

Tableau 30 : Nombre d'espèces de poissons par commune (sources : Biotope, FAUNA)

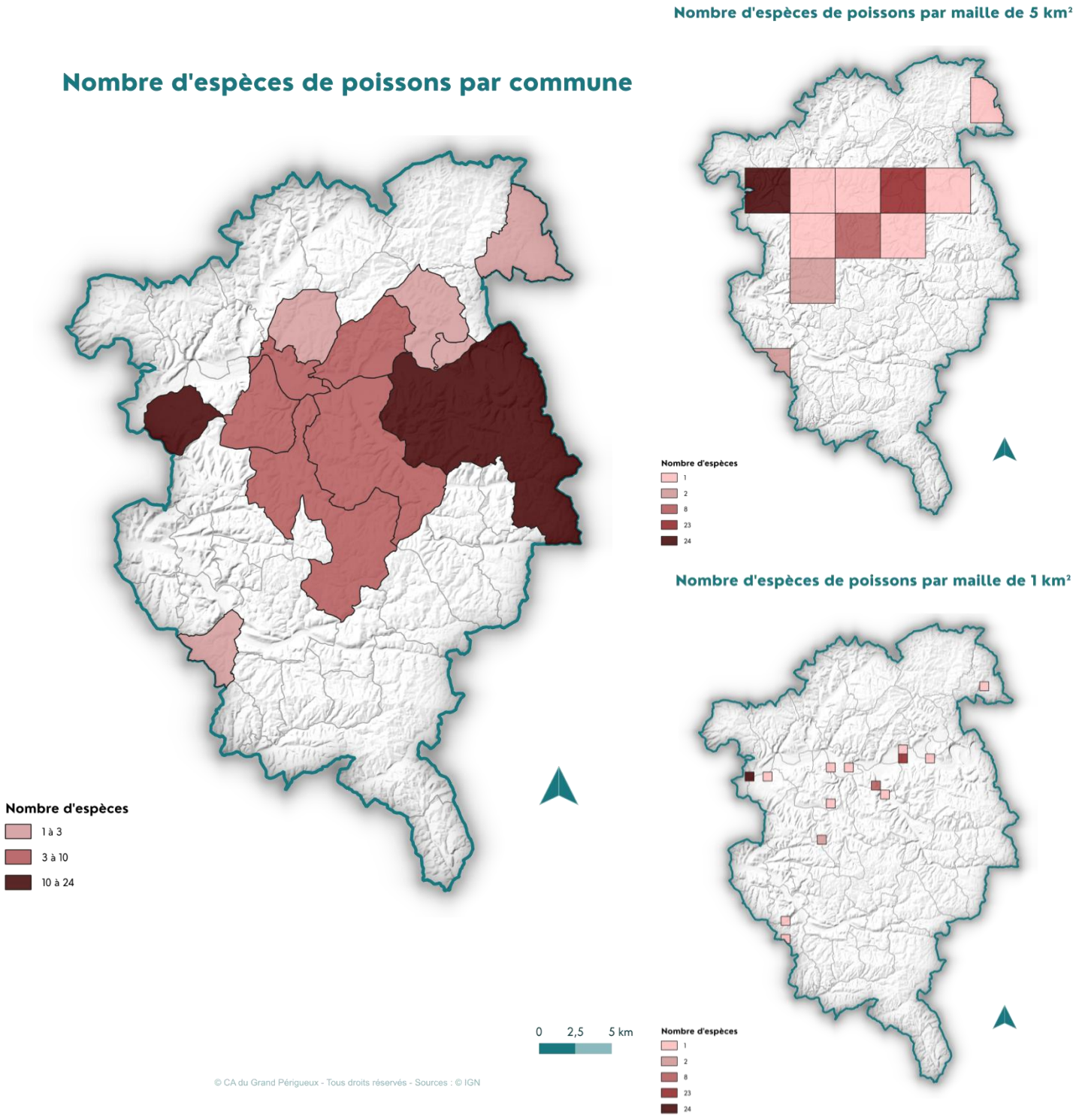


Figure 332 : Cartes du nombre d'espèces de poissons aux échelles communales, mailles 5 km et mailles 1 km (sources : Biotope, FAUNA)



Figure 333 : Perche commune (Perca fluviatilis) - © Gilles San Martin (CC-BY-SA)

Comme indiqué plus en amont, 31 espèces de poissons sont dénombrés sur le Grand Périgueux, ce qui représente 65 % de la richesse départementale.

Le Grand Périgueux présente une richesse spécifique moyenne par commune s'établissant à 2 espèces (7 espèces en ne prenant en compte que les communes avec des données).

Malheureusement, l'état actuel des connaissances est peu exploitable étant donné l'hétérogénéité de leur répartition.

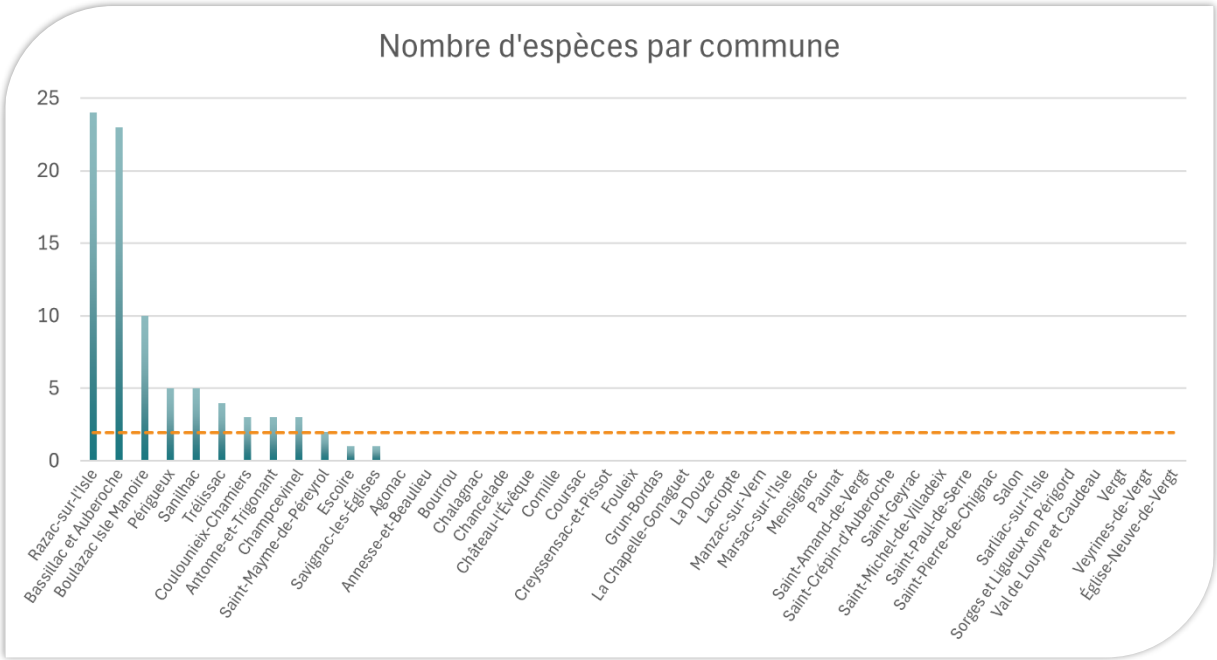


Figure 334 : Histogramme du nombre d'espèces de poissons par commune (sources : Biotope ; FAUNA)



Figure 335 : Vairon de la Garonne (Phoxinus dragarum)
© Julien Renoult / Bastien Louboutin

Les espèces patrimoniales

Parmi les espèces de poissons répertoriées sur le Grand Périgueux, cinq bénéficient d'un statut de protection national conformément à l'arrêté du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national. Dans le cas du Brochet, sa protection est complétée par l'arrêté du 23 avril 2008 relatif aux frayères.

Deux espèces sont classées comme menacées au niveau national : l'Anguille d'Europe et le Brochet. Trois autres sont quasi-menacées : l'Épinochette du Poitou, le Toxostome et la Vandoise rostrée. Au niveau régional, il n'existe pas de Liste rouge en Aquitaine. Cependant, à titre comparatif, la Liste rouge du Limousin fait état de quatre espèces menacées et une quasi-menacée.

Concernant la responsabilité régionale, les poissons n'ont pas encore bénéficié de l'étude réalisée par Fauna.

Les différents statuts de patrimonialité des poissons recensés sur le Grand Périgueux sont présentés dans le Tableau 31 suivant, et la liste complète des espèces présentes sur le territoire se trouve dans le document annexe.



Figure 336 : Toxostome (Parachondrostoma toxostoma) © Thomas Menut



Figure 337 : Truite fario (Salmo trutta) © Thomas Menut

Nom vernaculaire	Nom latin	LR F	LR L	Protection nationale	Directive Habitat	Enjeu NA
Anguille d'Europe	*Anguilla anguilla*	CR	CR	-	-	Non évaluée
Barbeau fluviatile	*Barbus barbus*	LC	LC	-	An. V	Non évaluée
Bouvière	*Rhodeus amarus*	LC	DD	Art. 1	An. II	Non évaluée
Brochet	*Esox lucius*	VU	VU	Art. 1	-	Non évaluée
Chabot	*Cottus perifretum*	LC	LC	-	An. II	Non évaluée
Épinochette du Poitou	*Pungitius vulgaris*	NT	-	-	-	Non évaluée
Lamproie de Planer	*Lampetra planeri*	LC	LC	Art. 1	An. II	Non évaluée
Toxostome	*Parachondrostoma toxostoma*	NT	CR	-	An. II	Non évaluée
Truite fario	*Salmo trutta*	LC	NT	Art. 1	An. II	Non évaluée
Vandoise rostrée	*Leuciscus burdigalensis*	NT	VU	Art. 1	-	Non évaluée

Tableau 31 : Espèces de poissons patrimoniales sur le Grand Périgueux

Les graphiques suivants représentent la proportion d'espèces observées selon leur statut de protection, leur niveau de menace sur la Liste rouge des poissons de France et selon leur enjeu régional de conservation.



Figure 338 : Barbeau fluviatile (Barbus barbus) © varganimrod

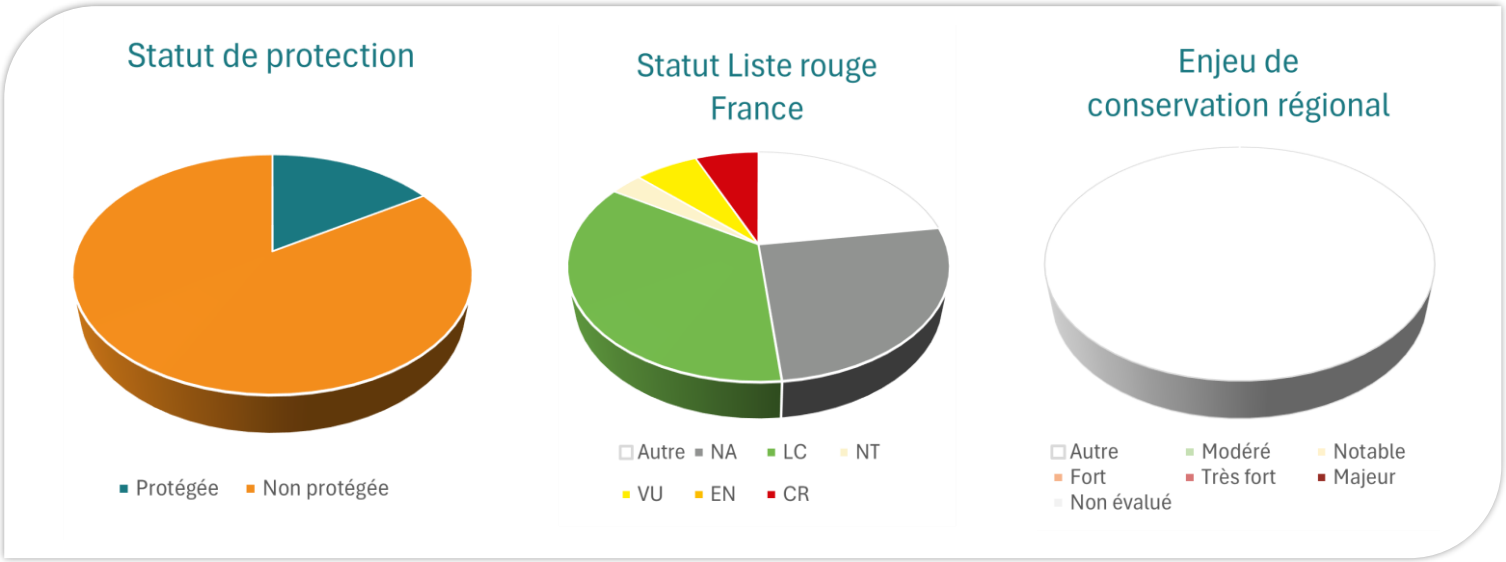


Figure 339 : Proportion des espèces de poissons du Grand Périgueux protégées, menacées et à enjeu régional de conservation

Les espèces exotiques

9 espèces allochtones pour la Nouvelle-Aquitaine sont actuellement présentes sur le Grand Périgueux, parmi lesquelles 3 sont considérées comme invasives comme présentées en gras dans le Tableau 32.

Tableau 32 : Espèces exotiques de poissons présentes sur le Grand Périgueux

Nom vernaculaire	Nom latin
Able de Heckel	*Leucaspius delineatus*
Achigan à grande bouche	*Micropterus salmoides*
Bouvière	*Rhodeus amarus*
Carpe commune	*Cyprinus carpio*
Grémille	*Gymnocephalus cernua*
Perche-soleil	***Lepomis gibbosus***
Poisson-chat	***Ameiurus melas***
Pseudorasbora	***Pseudorasbora parva***
Silure glane	*Silurus glanis*



Figure 340 : Pseudorasbora (Pseudorasbora parva) © Seotaro (CC-BY-SA)



Figure 341 : Perche Soleil (Lepomis gibbosus) © Zach Baranowski



Figure 342 : Poisson-chat (Ameiurus melas) © Thomas Shahan

Les écrevisses

Bien que ne faisant pas partie des poissons, il apparaît difficile de parler de ces derniers sans évoquer les écrevisses. Ce sont des Crustacés Décapodes, au même titre que les crabes, les crevettes ou encore les homards. Sur le Grand Périgueux, quatre espèces sont présentes. Parmi celles-ci, seule l'Ecrevisse à pattes blanches est autochtone, les trois autres étant exotiques envahissantes.



Figure 343 : Écrevisse à pattes blanches (Austropotamobius pallipes) © nutzl0s

L'Ecrevisse à pattes blanches fréquente les eaux douces permanentes de surface ayant une très bonne qualité d'eau et d'habitat. L'espèce est protégée et menacée (classée en danger d'extinction dans le monde et vulnérable en France). Les principales menaces pesant sur elle, outre la pollution de l'eau et la dégradation de ses habitats, sont l'introduction et le développement des écrevisses exotiques. En effet, celles-ci causent plusieurs facteurs de pressions :

- elles entrent en concurrence alimentaire et territoriale ;
- elles ont une croissance plus rapide et un taux de reproduction beaucoup plus important ;
- elles sont porteuses saines de la « peste des écrevisses » (*Aphanomyces astaci*) qui décime les populations autochtones.

A ce jour, il n'existe plus qu'une seule station connue d'Ecrevisse à pattes blanches sur le Grand Périgueux. Etant donnée la sensibilité de l'espèce sur le territoire, celle-ci ne peut être communiquée dans ce document.

Concernant les espèces exotiques, les trois présentes sont :

- l'Écrevisse de Californie (*Pacifastacus leniusculus*) ;
- l'Écrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*) ;
- l'Écrevisse américaine (*Faxonius limosus*).



Figure 344 : Écrevisse de Louisiane (Procambarus clarkii) © Bruno Valente



Figure 345 : Écrevisse Américaine (Faxonius limosus) © Lindra_iNaturalist



Figure 346 : Écrevisse de Louisiane (Procambarus clarkii) ©jjulio2000



Figure 347 : Écrevisse de Californie (Pacifastacus leniusculus)



Lamproie de Planer

Lampetra planeri

Non évaluée | Période d'observation | Taille : 9 à 15 cm

J F M A M J J A S O N D

Espèce d'eau douce vivant préférentiellement dans les têtes de bassin et les ruisseaux bien oxygénés. Elle ne supporte pas les températures trop élevées. Les larves (ammocètes) vivent 3 à 6 ans enfouis dans les sédiments vaseux, voire sableux et se nourrissent en filtrant les micro-organismes (diatomées, algues bleues, etc.). Après la métamorphose, l'adulte ne se nourrit plus et meure après la reproduction.



Comment la reconnaître ?

Comme les autres Lamproies, elle a une peau lisse sans écaille, et une bouche sans mâchoire mais pourvue d'une ventouse. Elle se distingue principalement des autres Lamproies par sa dentition.



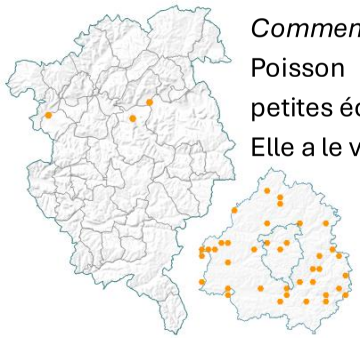
Anguille d'Europe

Anguilla anguilla

Non évaluée | Période d'observation | Taille : 40 à 150 cm

J F M A M J J A S O N D

C'est un poisson migrateur catadrome se reproduisant dans la mer des Sargasses. A l'éclosion, les larves (leptocéphales) en forme de feuille de saule vont traverser l'Atlantique en 3 ans. En s'approchant des côtes elles se métamorphosent en civelles devenant serpentiformes. Puis elles remontent les fleuves et rivières vers les zones humides où elles passent entre 3 et 20 ans avant d'atteindre l'âge adulte.



Comment la reconnaître ?

Poisson serpentiforme ayant de petites écailles non recouvrantes. Elle a le ventre jaune et le dos vert à brun, puis se métamorphose en anguille argentée (ventre blanc et dos sombre) avant la dévalaison.



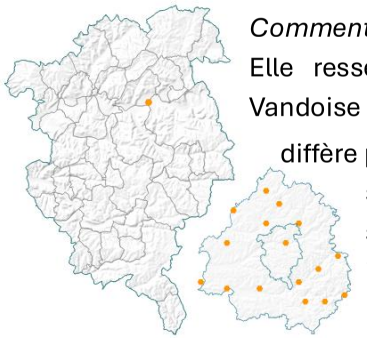
Vandoise rostrée

Leuciscus burdigalensis

Non évaluée | Période d'observation | Taille : 20 à 35 cm

J F M A M J J A S O N D

Il existe peu d'information sur l'écologie de cette espèce, qui est une ancienne sous-espèce de la Vandoise commune, aujourd'hui élevée au rang spécifique. Elle colonise préférentiellement les eaux courantes et fraîches. Elle est fréquemment parasitée sur les nageoires par un petit Crustacé : *Tracheliastes polycolpus*.



Comment la reconnaître ?

Elle ressemble beaucoup à la Vandoise commune, mais s'en diffère par son museau pointu, ses lèvres épaisses et son gabarit plus important.

Explication de la structure des fiches p. 173



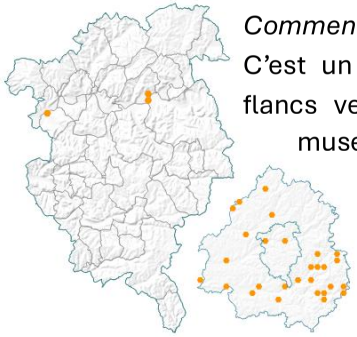
Brochet commun

Esox lucius

Non évalué | Période d'observation | Taille : 50 à 100 cm

J F M A M J J A S O N D

Il est présent dans les cours d'eau et plans d'eau de toute taille, préférentiellement en eaux peu turbides, riches en végétation aquatique, et peu turbulentes. Il utilise des sites temporairement connectés au lit mineur et les eaux peu profondes en bordure de plan d'eau pour la fraie. Le Brochet aquitain, endémique du Sud-Ouest de la France, est très proche mais n'est à priori pas présent sur le territoire.



Comment le reconnaître ?

C'est un poisson fusiforme aux flancs verdâtre à jaunâtre. Son museau est large et aplati. Celui-ci est plus large que l'opercule, contrairement au Brochet aquitain chez qui il est plus court.



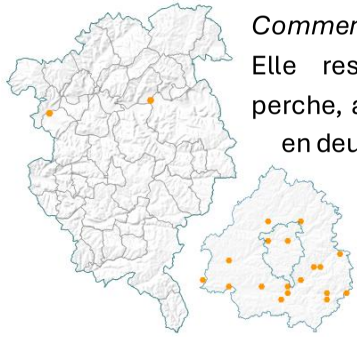
Grémille

Gymnocephalus cernua

Non évaluée | Période d'observation | Taille : 10 à 20 cm

J F M A M J J A S O N D

C'est un poisson grégaire aimant les eaux relativement calmes. Originaire d'Europe centrale et orientale, elle est autochtone du nord-est de la France, puis a colonisé le reste de la France par introductions successives. Elle peut avoir une forte pression de prédation sur les œufs d'autres espèces de poissons.



Comment la reconnaître ?

Elle ressemble à une petite perche, avec sa nageoire dorsale en deux parties avec des rayons épineux. Sa couleur varie du vert olive au gris-vert avec mouchetures sombres, le ventre est blanc.



Bouvière

Rhodeus amarus

Non évaluée | Période d'observation | Taille : 5 à 8 cm

J F M A M J J A S O N D

Elle vit en petits groupes dans les eaux calmes : plans d'eau et parties lentes des cours inférieurs des rivières. Elle affectionne les eaux claires peu profondes avec un substrat sablo-limoneux. Elle est phytophage et peut être détritivore. Elle a besoin de la présence de bivalves (*Unio* ou *Anodonta*) dans lesquels elle va pondre. Les œufs y seront incubés puis les alevins abrités jusqu'à atteindre 8 mm.



Comment la reconnaître ?

Elle a un corps élevé, comprimé latéralement. Le dos a une coloration gris-vert, le ventre est jaunâtre, les flancs sont argentés et ornés d'une bande bleutée sur la partie postérieure.

Explication de la structure des fiches p. 173

Reptiles



Cistude d'Europe (Emys orbicularis)
© Martin Costechareire

Présentation du groupe

Les Reptiles forment un groupe d'espèces dont les membres, lorsqu'ils sont présents, ne soulèvent pas ou peu l'animal. Ce groupe tire son nom de ce mode de locomotion, le mot Reptile provenant du latin « *reptare* » signifiant « ramper ». Cependant, plus que la reptation, les caractéristiques communes de ce groupe d'animaux sont d'avoir des écailles tout en respirant de l'air (contrairement aux poissons).

Si les Oiseaux en sont exclus, les Reptiles ne forment pas un groupe monophylétique (taxons ayant un ancêtre commun), mais le terme est encore largement utilisé par commodité. Ce groupe comprend quatre ordres, dont deux sont présents en France métropolitaine :

- Les Squamates eux-mêmes composés des lézards , des serpents et des amphisbènes (Figure 348);
- Les Chéloniens plus couramment appelés tortues (Figure 349) ;
- Les Crocodiliens (absent en métropole) ;
- Les Sphénodons (ne comprenant qu'une espèce présente en Nouvelle-Zélande) -Figure 349.

Les Reptiles sont poïkilothermes, ils dépendent ainsi de la température extérieure pour réguler leur température corporelle. Ils s'exposent aux rayons du Soleil ou sur des surfaces chauffées pour faire augmenter leur température interne. En hiver, incapable de réguler leur température, ils rentrent en hibernation.

Si les Reptiles possèdent plusieurs modes de reproduction, la majorité des espèces sont ovipares, pondant des œufs. Le sexe de ces Reptiles ovipares est le plus souvent déterminé par les conditions environnementales, notamment la température. Le changement climatique, et notamment l'augmentation globale de la température, peut donc avoir un impact majeur sur les Reptiles.



Figure 348 : les Squamates avec de haut en bas : Lézard des murailles (Pocardis muralis) - © Thomas Chamboeuf Coronelle girondine (Coronella girondica)-© Thibaud Fournier et la seule espèce d'Amphisbène européenne l'Amphisbène cendré (Blanus cinereus) -© João Pontes

Données générales

Les inventaires menés dans le cadre de cet atlas de la biodiversité ont permis de porter à 830 le nombre d'observations de Reptiles sur le Grand Périgueux, dont 791 depuis 2010, augmentant ainsi nettement les connaissances existantes comme en témoigne la Figure 350 ci-après. Les prospections ont également permis d'améliorer les connaissances sur les différentes communes, et à l'échelle du Grand Périgueux de porter le nombre d'espèces connues à 11 sur les 25 dernières années, soit 65 % du cortège d'espèces présent sur le département.



Figure 349 : un Chélonien la Cistude d'Europe (Emys orbicularis), et Sphénodon ponctué (Sphenodon punctatus) - © Leah Sun

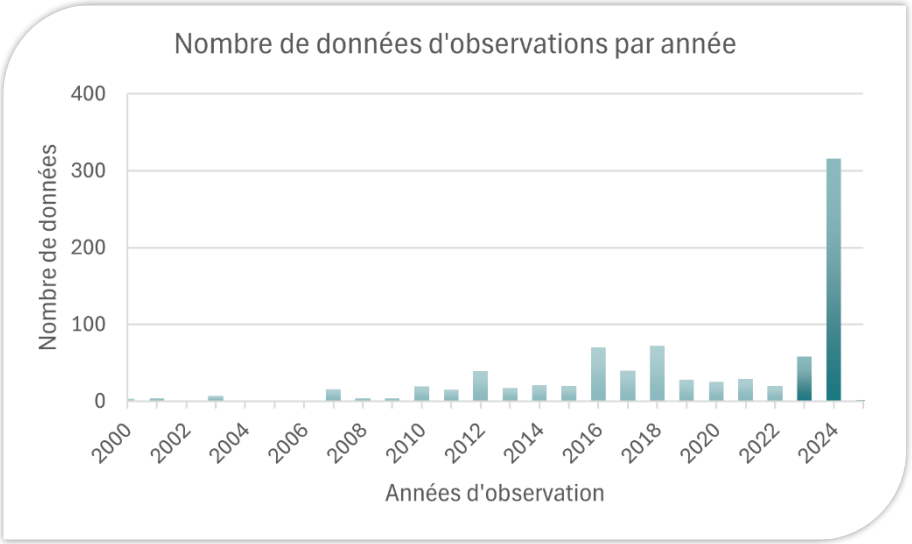


Figure 350 : Répartition du nombre d'observations de Reptiles par année (sources : Biotope, FAUNA)

Le Tableau 33 en page suivante présente pour chaque commune le bilan du nombre de données d'observations disponibles pour les Reptiles, en y détaillant celles issues de la période précédant l'ABC (2000–2022), et celles collectées pendant le projet. Les cartes ci-dessous (Figure 351) illustrent la répartition des nouvelles observations à différentes échelles. Celles présentées après le tableau (Figure 352) permettent quant à elles de visualiser la densité de données disponibles sur le territoire, selon les niveaux d'analyse retenus.

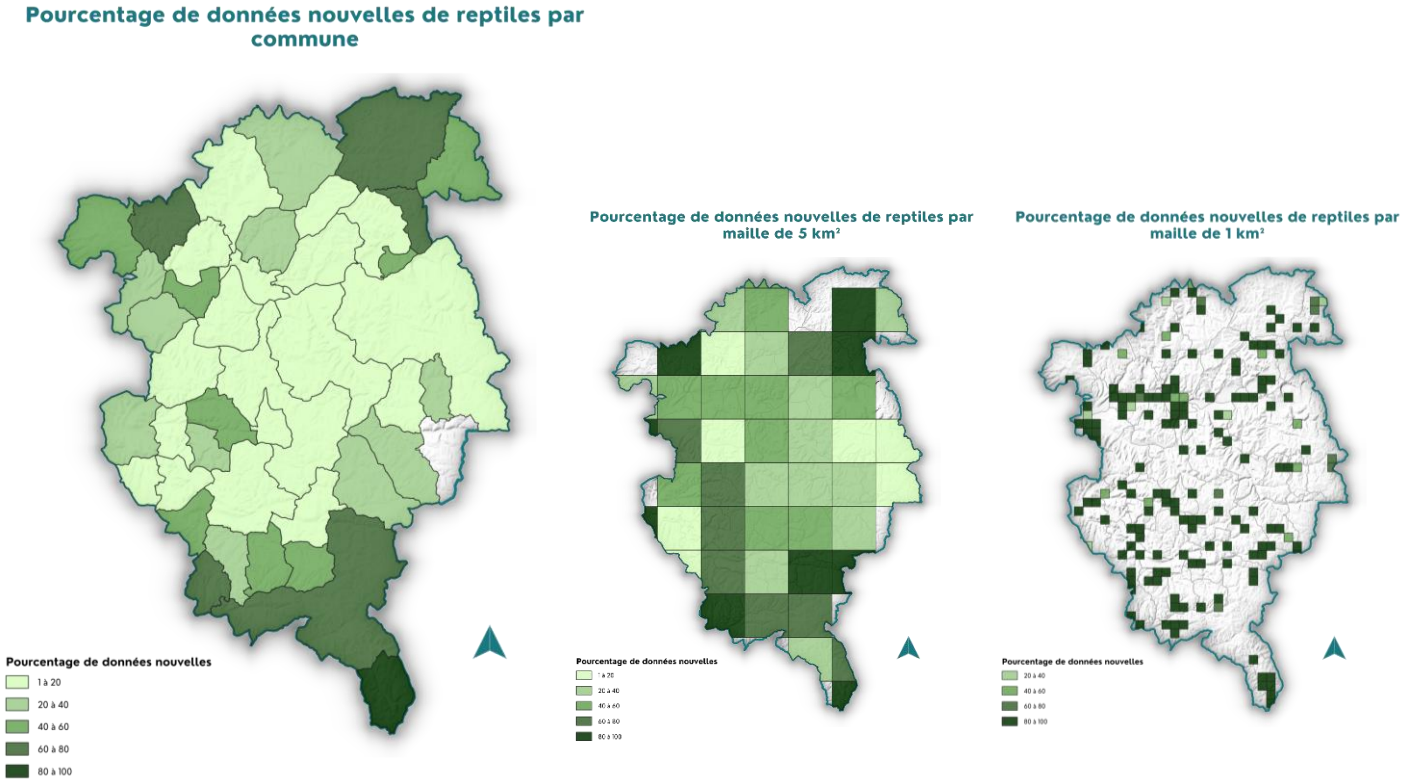


Figure 351 : Cartes du pourcentage de données nouvelles de Reptiles aux échelles communales, mailles 5 x 5 km et 1 km² (sources : Biotope, FAUNA, IGN)

Commune	Nombre de données avant ABC	Nombre de données après ABC	Pourcentage de données nouvelles
Agonac	12	20	40,00%
Annesse-et-Beaulieu	15	25	40,00%
Antonne-et-Trigonant	34	40	15,00%
Bassillac et Auberoche	117	130	10,00%
Boulazac Isle Manoire	69	79	12,66%
Bourrou	38	44	13,64%
Chalagnac	26	46	43,48%
Champcevinel	35	47	25,53%
Chancelade	24	27	11,11%
Château-l'Évêque	37	46	19,57%
Cornille	15	16	6,25%
Coulounieix-Chamiers	50	58	13,79%
Coursac	16	17	5,88%
Creyssensac-et-Pissot	15	25	40,00%
Escoire	3	7	57,14%
Fouleix	2	7	71,43%
Grun-Bordas	29	34	14,71%
La Chapelle-Gonaguet	7	20	65,00%
La Douze	27	37	27,03%
Lacropte	19	30	36,67%
Manzac-sur-Vern	16	23	30,43%
Marsac-sur-l'Isle	28	54	48,15%
Mensignac	4	8	50,00%
Paunat	2	18	88,89%
Périgueux	62	75	17,33%
Razac-sur-l'Isle	18	23	21,74%
Saint-Amand-de-Vergt	15	23	34,78%
Saint-Crépin-d'Auberoche	8	13	38,46%
Saint-Geyrac	30	30	0,00%
Saint-Mayme-de-Péreyrol	19	35	45,71%
Saint-Michel-de-Villadeix	16	29	44,83%
Saint-Paul-de-Serre	13	15	13,33%
Saint-Pierre-de-Chignac	26	29	10,34%
Salon	31	35	11,43%
Sanilhac	66	78	15,38%
Sarliac-sur-l'Isle	3	14	78,57%
Savignac-les-Églises	23	39	41,03%
Sorges et Ligueux en Périgord	7	19	63,16%
Trélissac	49	57	14,04%
Val de Louyre et Caudeau	14	43	67,44%
Vergt	40	48	16,67%
Veyrines-de-Vergt	8	17	52,94%
Église-Neuve-de-Vergt	22	25	12,00%
Grand Périgueux	**454**	**830**	**45,30%**

Tableau 33 : Nombre d'observations de Reptiles par commune (sources : Biotope, FAUNA)

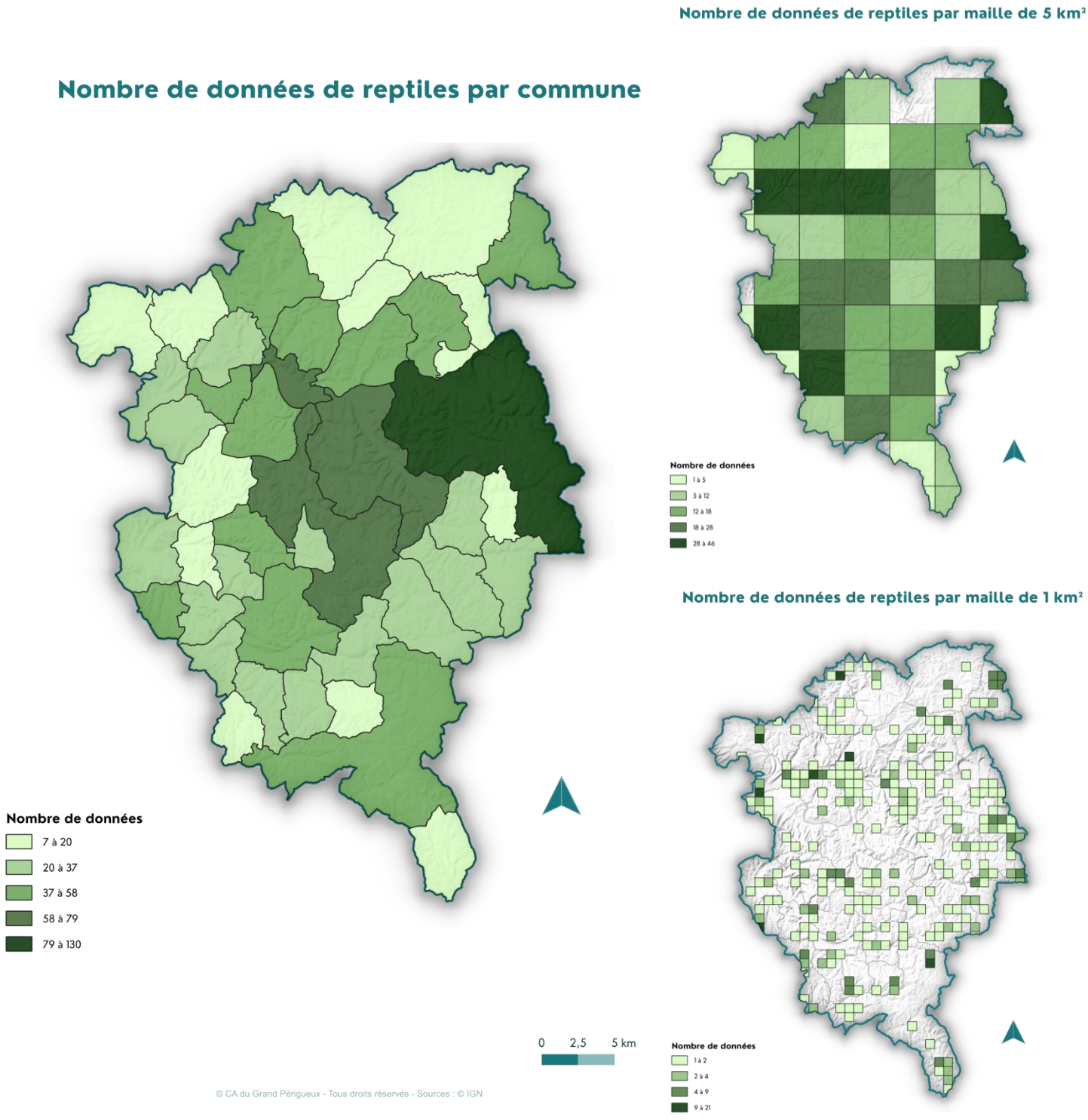


Figure 352 : Cartes du nombre de donnée de Reptiles aux échelles communales, mailles 5 x 5 km et 1 km² (sources : Biotope, FAUNA, IGN)

Les cartographies précédentes mettent en valeur le fait qu'il n'existe plus de zone sans donnée à l'échelle communale ou à la maille 5 x 5 km, à une exception près. En descendant à la maille 1 x 1 km les vides se font plus conséquents avec 21 % de mailles possédant au moins 1 donnée.

Par ailleurs, il est possible d'observer une certaine hétérogénéité dans la répartition des données avec des communes possédant davantage d'observations que d'autres comme Bassillac-et-Auberoche. Le nombre moyen de données par commune est de 35, avec des disparités notables. Ainsi Bassillac-et-Auberoche compte 130 données, suivie par trois communes comptant 75 données ou plus : Boulazac-Isle-Manoire avec 79 données, Sanilhac avec 78 données et Périgueux comptant 75 données. A l'autre extrémité du classement, 3 communes restent en deçà du seuil de 10 observations : Escoire, Fouleix et Mensignac.

La comparaison entre communes reste un exercice hasardeux en raison de la très forte hétérogénéité de taille de ces dernières et des différents habitats présents sur chacune d'entre elles.



Figure 353 : Lézard vert occidental (Lacerta bilineata)
© Thomas Chamboeuf
© Hans-Peter B. Stutz

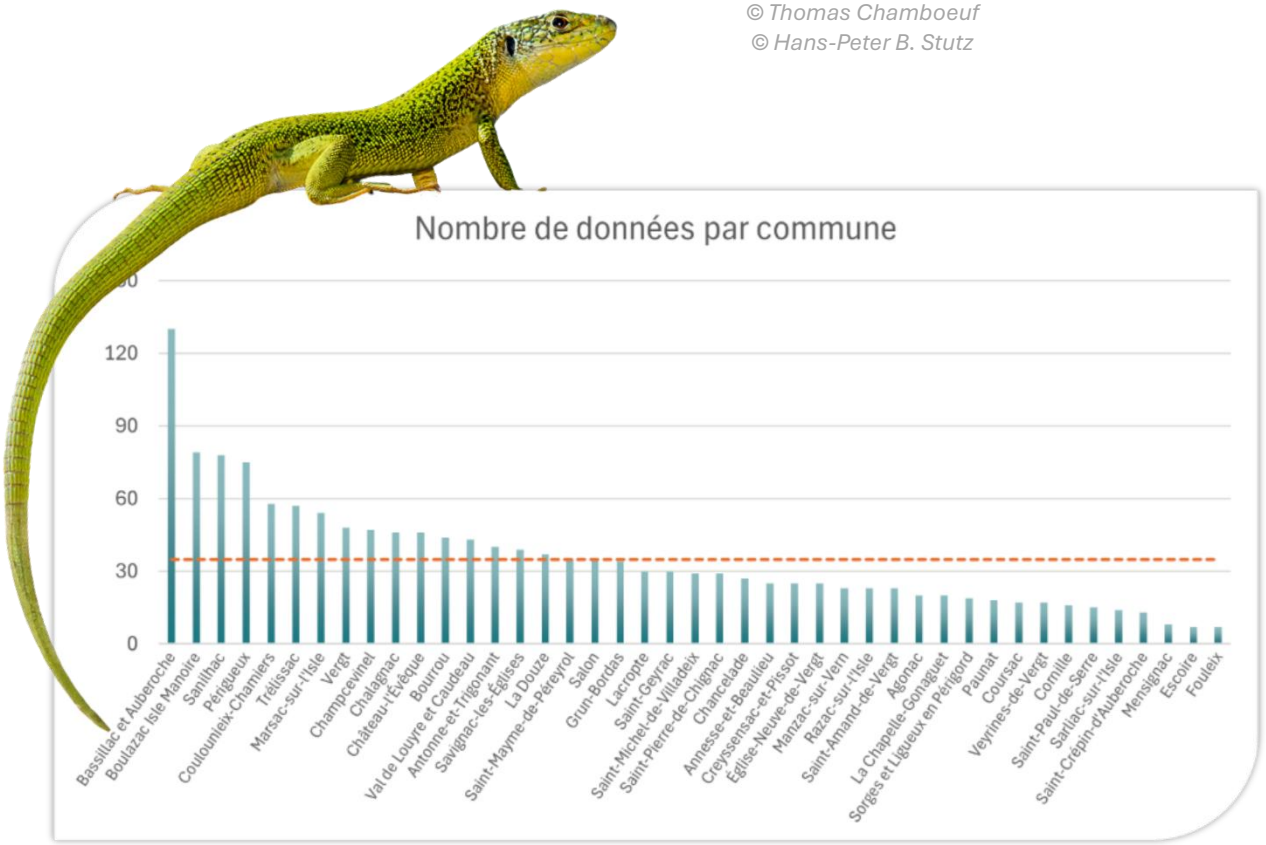


Figure 354 : Histogramme du nombre de données de Reptiles par commune (sources : Biotope ; FAUNA)

Le Tableau 34 ci-après présente quant à lui un bilan communal du nombre d'espèces de Reptiles connues avant et après l'ABC. Les cartes ci-dessous (Figure 355) permettent d'illustrer l'évolution du nombre d'espèces connues à différentes échelles géographiques. Celles disponibles à la suite du tableau (Figure 356) illustrent la répartition du nombre d'espèces selon ces mêmes échelles spatiales.

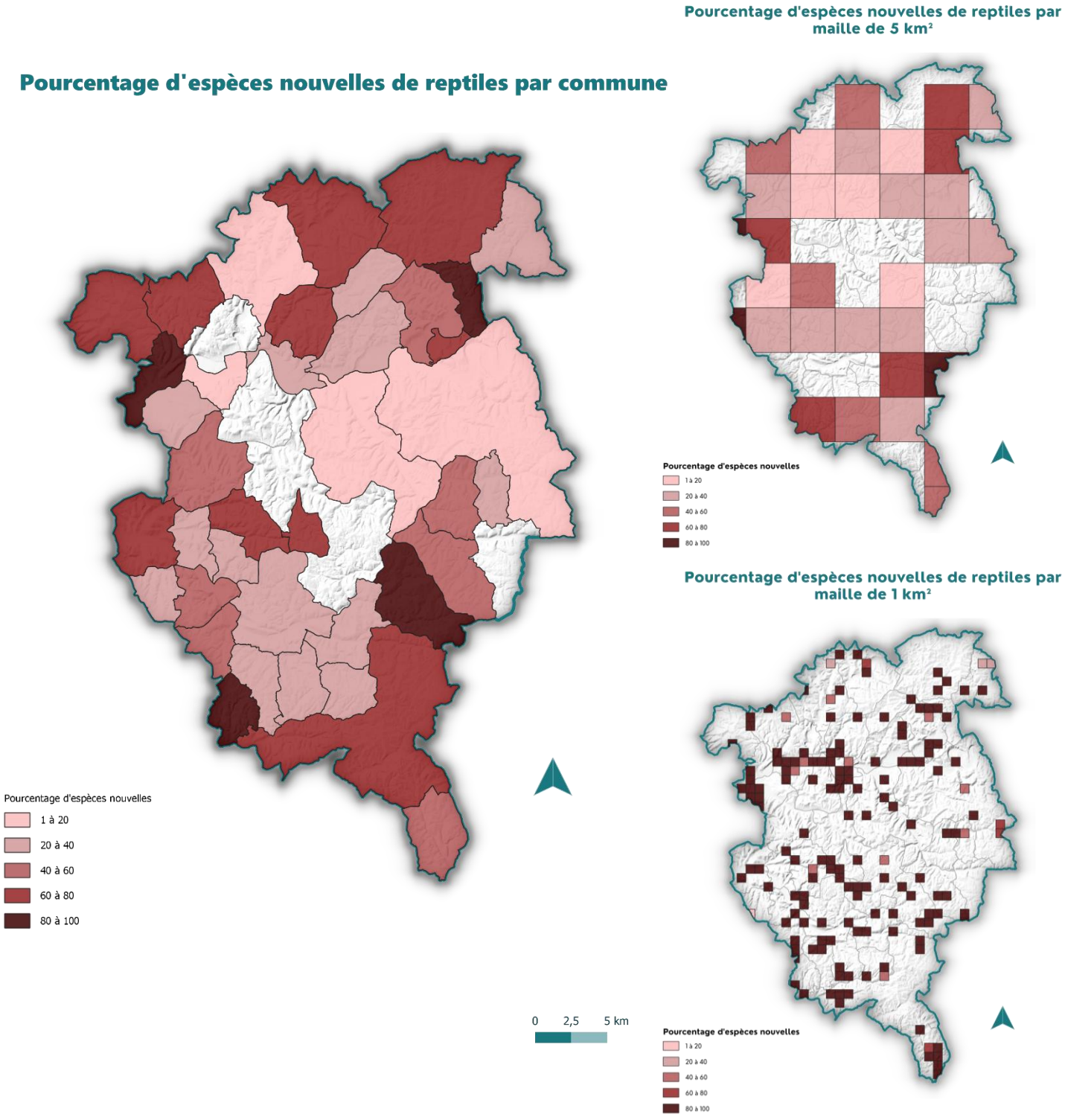


Figure 355 : Cartes du pourcentage d'espèces nouvelles de Reptiles aux échelles communales, mailles 5 x 5 km et 1 km² (sources : Biotope, FAUNA, IGN)

Commune	Nombre d'espèces avant ABC	Nombre d'espèces après ABC	Nouvelles espèces
Agonac	2	6	4
Annesse-et-Beaulieu	0	4	4
Antonne-et-Trigonant	2	5	3
Bassillac et Auberoche	5	6	1
Boulazac Isle Manoire	4	5	1
Bourrou	4	6	2
Chalagnac	1	4	3
Champcevinel	1	3	2
Chancelade	5	5	0
Château-l'Évêque	7	8	1
Cornille	3	4	1
Coulounieix-Chamiers	4	4	0
Coursac	2	4	2
Creyssensac-et-Pissot	2	3	1
Église-Neuve-de-Vergt	1	3	2
Escoire	1	4	3
Fouleix	0	4	4
Grun-Bordas	2	5	3
La Chapelle-Gonaguet	1	5	4
La Douze	3	7	4
Lacropte	0	5	5
Manzac-sur-Vern	1	4	3
Marsac-sur-l'Isle	4	5	1
Mensignac	1	3	2
Paunat	2	4	2
Périgueux	3	5	2
Razac-sur-l'Isle	2	3	1
Saint-Amand-de-Vergt	2	3	1
Saint-Crépin-d'Auberoche	2	3	1
Saint-Geyrac	3	3	0
Saint-Mayme-de-Péreyrol	2	5	3
Saint-Michel-de-Villadeix	3	5	2
Saint-Paul-de-Serre	3	4	1
Saint-Pierre-de-Chignac	2	4	2
Salon	2	3	1
Sanilhac	4	4	0
Sarliac-sur-l'Isle	0	5	5
Savignac-les-Églises	5	8	3
Sorges et Ligueux en Périgord	1	5	4
Trélissac	5	7	2
Val de Louyre et Caudeau	2	8	6
Vergt	3	4	1
Veyrines-de-Vergt	2	3	1
Grand Périgueux	**11**	**11**	**0**

Tableau 34 : Nombre d'espèces de Reptiles par commune (sources : Biotope, FAUNA)

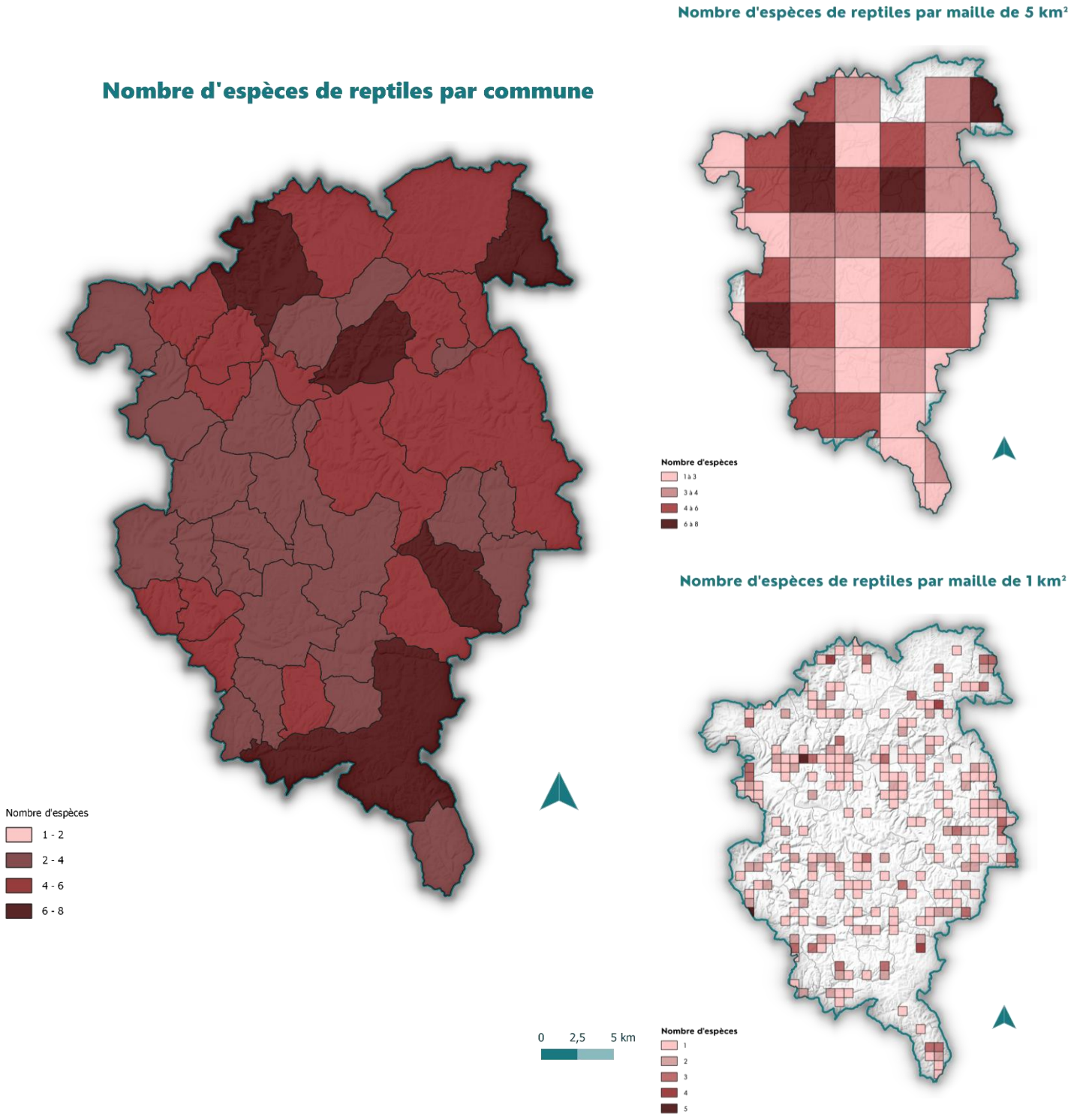


Figure 356 : Cartes du nombre d'espèces de Reptiles aux échelles communales, mailles 5 x 5 km et 1 km² (sources : Biotope, FAUNA, IGN)

Comme indiqué plus en amont, à l'issue des inventaires 11 espèces de Reptiles sont dénombrés sur le Grand Périgueux, ce qui représente 65 % de la richesse départementale.

Le Grand Périgueux présente une richesse spécifique moyenne par commune s'établissant à 4 espèces. Elle dépasse ce chiffre dans 20 communes, les plus fournies du territoire atteignant les 8 espèces (Château-l'Évêque, Savignac-les-Églises et Val de Louyre et Caudeau). A l'inverse, 10 communes possèdent 3 espèces connues parmi lesquelles Champcevinel, Creyssensac-et-Pissot et Église-Neuve-de-Vergt.



Figure 357 : Couleuvre verte et jaune (Hierophis viridiflavus)
© Marco Bertolini
© Dominique Solazzi



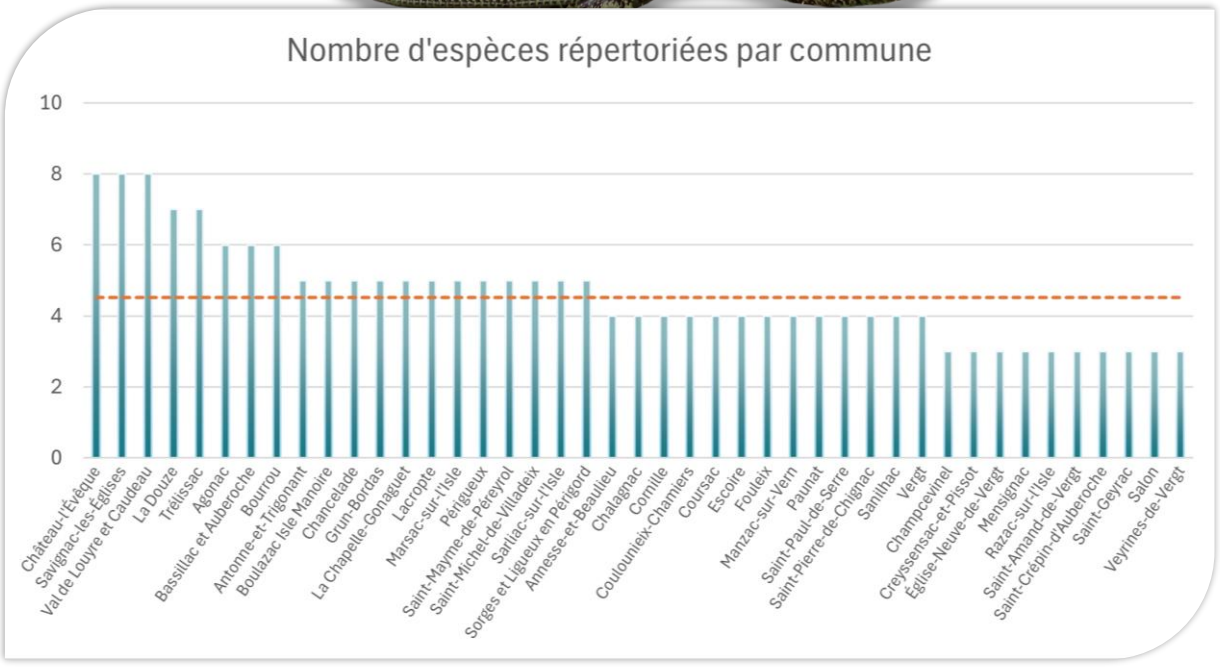


Figure 358 : Histogramme du nombre d'espèces de Reptiles par commune (sources : Biotope ; FAUNA)

Espèce non revue potentiellement présente



Figure 359 : Couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissimus*)
à gauche © Giuseppe Molinari
à droite © Kevin Chen

Parmi les espèces historiquement connues sur le Grand Périgueux, une espèce n'a pas été détectée lors des prospections menées dans le cadre de l'ABC : la Couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissimus*) -Figure 359. Les données historiques disponibles pour cette espèce sont douteuses et invalides en l'état car anciennes et non documentées, sans photographie ou encore avec une phénologie non concordante. Elle avait été signalée à La Douze et sur des mailles de 10 x 10 km, mais n'a pas été observée durant les inventaires. La présence de la Couleuvre d'Esculape sur le territoire reste donc à confirmer. Elle est rare et localisée dans le secteur élargi, et plus abondante à l'ouest en forêt de la Double notamment. C'est une espèce en régression sur le territoire aquitain.



Les espèces patrimoniales



Figure 360 : Lézard ocellé (*Timon lepidus*)
© Diego González Dopico

L'ensemble des espèces de Reptiles autochtones sont protégées par l'arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des Reptiles protégés.

Une espèce est classée menacée au niveau national : le Lézard ocellé (*Timon lepidus*) -Figure 360. Au niveau régional, trois espèces sont menacées et deux autres en déclin (NT) d'après l'UICN. Il est cependant à noter que d'après le dernier rapport du réseau « Reptiles et Amphibiens de Nouvelle-Aquitaine » coordonné par Cistude Nature, les populations des espèces de serpents de Nouvelle-Aquitaine s'effondrent.

Concernant la responsabilité régionale, cinq espèces sont considérées comme étant à enjeu de conservation.

Les différents statuts de patrimonialité des Reptiles recensés sur le Grand Périgueux sont présentés dans le Tableau 35 suivant, et la liste complète des espèces présentes sur le territoire se trouve dans le document annexe.

Nom vernaculaire	Nom latin	LR F	LR A	Protection nationale	Directive Habitat	Enjeu NA
Cistude d'Europe	*Emys orbicularis*	LC	NT	Art. 2	An. IV, An. II	Fort
Tarente de Maurétanie	*Tarentola mauritanica*	LC	NA	Art. 3	-	Non applicable
Lézard vert	*Lacerta bilineata*	LC	LC	Art. 2	An. IV	Modéré
Lézard des murailles	*Podarcis muralis*	LC	LC	Art. 2	An. IV	Modéré
Couleuvre verte et jaune	*Hierophis viridiflavus*	LC	LC	Art. 2	An. IV	Modéré
Coronelle girondine	*Coronella girondica*	LC	NT	Art. 3	-	Fort
Couleuvre vipérine	*Natrix maura*	NT	VU	Art. 2	-	Fort
Vipère aspic	*Vipera aspis*	LC	VU	Art. 2	-	Fort
Lézard ocellé	*Timon lepidus*	VU	EN	Art. 2	-	Très fort
Couleuvre helvétique	*Natrix helvetica*	LC	LC	Art. 2	-	Notable

Tableau 35 : Espèces de Reptiles patrimoniales sur le Grand Périgueux

Les graphiques suivants (Figure 361) représentent la proportion d'espèces observées selon leur statut de protection, leur niveau de menace sur la Liste rouge des Reptiles d'Aquitaine et selon leur enjeu régional de conservation.

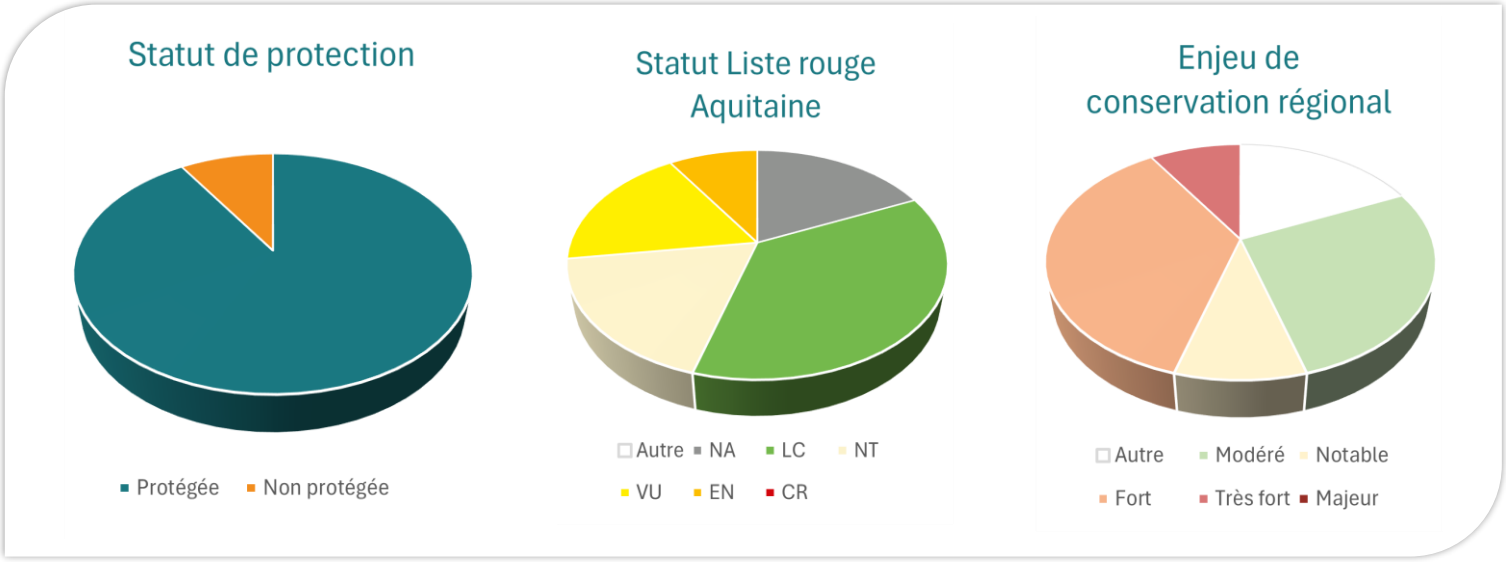


Figure 361 : Proportion des espèces de Reptiles du Grand Périgueux protégées, menacées et à enjeu régional de conservation



Figure 362 : Couleuvre vipérine (Natrix maura) à gauche - © Matthieu Berroneau - Vipère aspic (Vipera aspis) au centre - © Matthieu Berroneau - et Couleuvre helvétique (Natrix helvetica) à droite - © Shreybae

La cartographie ci-dessous (Figure 363) permet de visualiser la répartition du nombre d'espèces patrimoniales (espèces protégées, menacées ou à enjeu régional de conservation) sur le territoire à l'issue de l'ABC, à l'échelle de la maille 500 x 500 m.

Cette répartition est relativement diffuse, avec cependant quelques zones de concentration. Il est difficile de mettre en avant certains sites en particulier, tant les zones d'intérêts sont nombreuses et diverses. Ci-dessous sont signalés quelques secteurs de fort intérêt, car abritant un cortège d'espèces particulier :

- Système de bocage et vallon humide, rivière et murets de pierre sèche à Paunat ;
- Causse de Savignac-les-Eglises et extensions calcaires de Sorges ;
- Vallon humide et série d'étangs, Saint-Michel de-Villadeix et de Saint-Laurent-des-Bâtons ;
- Complexe boisé de Sarliac-Antonne-Cornille-Sorges (forêt domaniale de Lanmary et boisements annexes).



Figure 363 : Répartition des espèces patrimoniales par maille 500 x 500 m (sources : FAUNA, IGN)

Les espèces exotiques

Deux espèces allochtones sont actuellement présentes sur le Grand Périgueux : la Tortue de Floride ou Trachémyde écrite (*Trachemys scripta*) -Figure 365- et la Tarente de Maurétanie (*Tarentola mauritanica*) -Figure 366.

La Tortue de Floride est originaire d'Amérique du Nord et est désormais bien installée dans le sud-ouest de la France. C'est une tortue plus aquatique que la Cistude d'Europe, souvent observée dans les bassins publics, abords de fleuves, grands bassins, à proximité des zones urbanisées. Initialement relâchée par ses propriétaires, la reproduction naturelle est avérée dans le sud-ouest. L'espèce reste peu observée sur le territoire du Grand Périgueux. Plusieurs contacts ont été réalisés sur l'Isle et ses annexes hydrauliques notamment, dont celle d'un nouveau-né qui semble attester de la reproduction locale de l'espèce.

La Tarente de Maurétanie est un gecko d'origine Méditerranéenne, en cours d'installation dans le sud-ouest grâce à l'import d'oliviers et au changement climatique. Active de nuit, elle est souvent observée en ville, près des lumières qui attirent les insectes.



Figure 364 : répartition des espèces par maille 500 m (sources : FAUNA, IGN)



Figure 365 : Trachémyde écrite (Trachemys scripta)



Figure 366 : Tarente de Maurétanie (Tarentola mauritanica) © Daniel Raposo



© Martin Schmid

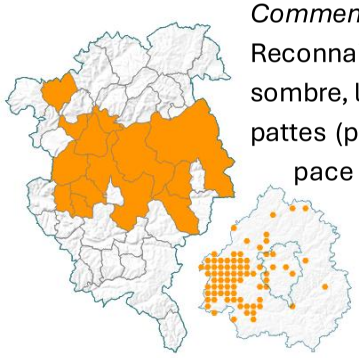
Cistude d'Europe

Emys orbicularis

Assez commune | Période d'observation | Taille (carapace) : 11 à 19 cm

J F M A M J J A S O N D

C'est une tortue d'eau douce semi-aquatique, fréquentant les milieux stagnants ou à faible courant (étangs, mares, rivières lentes) avec fond vaseux. Essentiellement carnivore, elle se nourrit d'invertébrés et de petits vertébrés. Elle pond 3 à 12 œufs en mai-juillet, parfois à quelques centaines de mètres de l'eau, sur la terre ferme dans des sols meubles et drainant.



Comment la reconnaître ?

Reconnaissable à sa carapace sombre, lisse et aplatie. Tête, cou, pattes (palmées), queue et carapace sont ponctués de tâches jaunes. Elle peut être confondue avec la Tortue de Floride qui possède des tempes rouges.



© David Leduc

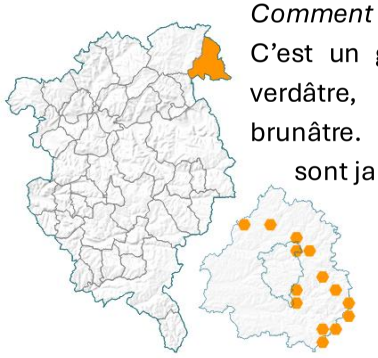
Lézard ocellé

Timon lepidus

Assez rare | Période d'observation | Taille : 40 à 70 cm

J F M A M J J A S O N D

C'est le plus grand lézard d'Europe, présent dans la péninsule Ibérique, en France et en Italie. Il affectionne les terrains secs et ensoleillés, tels que les pelouses sèches à affleurements rocheux. Sa présence dépend de la disponibilité des abris. Très farouche et discret, il est difficile à observer.



Comment le reconnaître ?

C'est un gros lézard à la robe verdâtre, parfois grise ou brunâtre. Le ventre et la gorge sont jaunes, et les flancs sont parsemés de tâches bleues (ocelles) disposées sur trois rangs.



© César Pollo

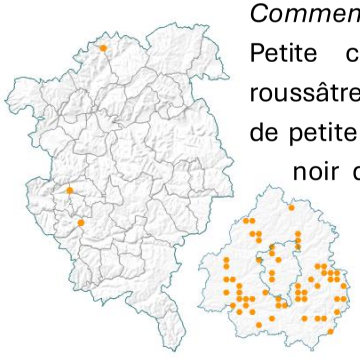
Coronelle girondine

Coronella girondica

Peu commune | Période d'observation | Taille : 45 à 80 cm

J F M A M J J A S O N D

C'est une petite couleuvre fréquentant les milieux ouverts, secs et chauds. Souvent observée dans les éboulis rocheux ou les murets en pierres sèches, elle est discrète et plutôt nocturne et crépusculaire. Elle ne se thermorégule pas à découvert, mais reste cachée sous les pierres. Ovipare, elle pond jusqu'à 16 œufs qui éclosent en août.



Comment la reconnaître ?

Petite couleuvre brunâtre ou roussâtre à reflets rosés. Sa tête de petite taille porte un bandeau noir qui atteint la pupille de l'œil et se prolonge sur le front. La face ventrale présente un damier noir et blanc.

Explication de la structure des fiches p. 173



Couleuvre vipérine

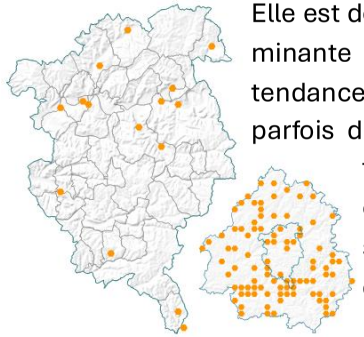
Natrix maura

Commune | Période d'observation | Taille : 50 à 90 cm

J F M A M J J A S O N D

C'est une petite couleuvre aquatique généralement présente dans, ou à proximité, de l'eau qu'elle soit stagnante ou courante. Elle chasse activement les Amphibiens et poissons. Elle est généralement observée sur les rives ensoleillées ou en chasse, au fond de l'eau, où elle prospecte sous les pierres et dans les herbiers.

Comment la reconnaître ?



Elle est de couleur variable, à dominante brunâtre avec des tendances de jaunes, de vert, ou parfois de rouge brique. Sa tête triangulaire et le motif en zigzag parcourant souvent son dos lui donnent une ressemblance avec la Vipère aspic.

Explication de la structure des fiches p. 173



Vipère aspic

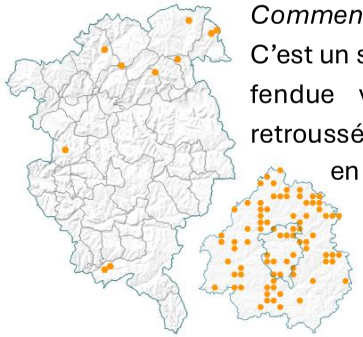
Vipera aspis

Commune | Période d'observation | Taille : 50 à 70 cm

J F M A M J J A S O N D

La Vipère aspic affectionne tous types de milieux, pourvu qu'ils soient en bon état de conservation et peu dérangés par l'Homme. En Dordogne, l'espèce montre une préférence pour les zones de landes (sèches ou humides), les causses et les bocages. C'est une espèce ovovivipare : elle ne pond pas directement d'œufs, mais les œufs éclosent directement dans le ventre de la femelle.

Comment la reconnaître ?



C'est un serpent trapu à la pupille fendue verticalement, au nez retroussé et présentant un motif en zigzag parcourant son dos. Les variations de couleurs et de motifs sont cependant très nombreuses.



Couleuvre helvétique

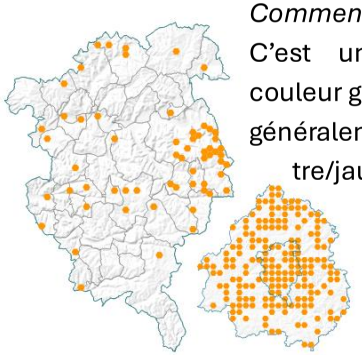
Natrix helvetica

Très commune | Période d'observation | Taille : 85 à 150 cm

J F M A M J J A S O N D

Cette couleuvre fréquente les zones humides mais elle peut se rencontrer dans tous types d'habitats, parfois très loin de l'eau. Elle se nourrit quasi exclusivement d'Amphibiens. Lorsqu'il est menacé, ce serpent ne mord pas pour se défendre mais va au contraire faire le mort dans le but d'échapper à son prédateur. On parle de thanatose.

Comment la reconnaître ?



C'est un serpent massif de couleur grisâtre ou brunâtre, avec généralement un collier blanchâtre/jaunâtre et noir à la base de la tête, souvent moins visible chez les gros individus.

Coléoptères



Clyte d'Eastwood (*Clytus arietis*)
© Tanguy Pérochon

Présentation du groupe

Les Coléoptères représentent l'un des groupes d'insectes les plus riches de la biodiversité à l'échelle mondiale. On estime qu'ils représentent plus d'un million d'espèces décrites, soit environ 25 % de la biodiversité animale recensée. En France métropolitaine, on dénombre plus de 10 000 espèces, ce qui en fait l'ordre le plus diversifié. Leur morphologie bien que très variable, allant de quelques millimètres à plusieurs centimètres, se compose d'un corps segmenté. Ce dernier est cinstitué d'une tête, d'un thorax et d'un abdomen, protégé par un exosquelette. Les adultes sont facilement reconnaissables à leurs élytres rigides (des ailes antérieures épaissies) qui protègent leur abdomen et recouvrent les ailes postérieures repliées. Ces caractéristiques leur confèrent une protection efficace et permettent une grande capacité d'adaptation aux milieux terrestres. Leurs pièces buccales sont adaptées à des régimes alimentaires variés.



Figure 367 : Cétoine dorée (Cetonia aurata) © Tanguy Pérochon

Ils présentent une métamorphose complète (holométabolie), incluant les stades d'œuf, de larve, de nymphe, puis d'imago (adulte). Cette organisation du développement favorise une spécialisation des premiers stades, ce qui renforce leur niche écologique globale et en font des acteurs aux rôles multiples dans les écosystèmes.



Figure 368 : Dytique bordé (Dytiscus marginalis) - © Vit Lukas

Leur diversité écologique est tout aussi remarquable que leur diversité morphologique. Les Coléoptères occupent quasiment tous les milieux terrestres et remplissent des fonctions écologiques cruciales. De nombreuses espèces sont phytophages, se nourrissant de végétaux vivants ou morts, tandis que d'autres jouent un rôle de prédateurs, notamment au sol, en régulant les populations d'autres insectes. D'autres encore sont nécrophages, coprophages ou saproxyliques, intervenant dans la décomposition du bois mort et des matières organiques. Certaines espèces, moins connues du grand public, contribuent également à la pollinisation.



Figure 369 : Copris lunaire (Copris lunaris) © Tanguy Pérochon

Parmi ces Coléoptères, les espèces dites saproxyliques (qui dépendent du bois mort à un stade quelconque de leur cycle de vie) méritent une attention particulière. Ces espèces sont de véritables bioindicateurs de la qualité écologique des forêts, de la maturité des peuplements et de la quantité de bois mort présent. En France, plus de 2 600 espèces de Coléoptères saproxyliques ont été recensées, ce qui reflète l'importance de ces habitats souvent négligés.

Données générales

Les Coléoptères n'ont pas fait l'objet d'inventaire spécifique dans le cadre de cet atlas de la biodiversité. Néanmoins lors des autres inventaires effectués, certaines données opportunes ont été relevées sur le Grand Périgueux. Celles-ci ont permis de porter à 1 974 le nombre de données sur le territoire, dont 1 026 depuis 2010, augmentant donc les connaissances existantes et portant le nombre d'espèces connues à 534 (dont 8 nouvelles espèces découvertes durant l'ABC) sur les 25 dernières années.

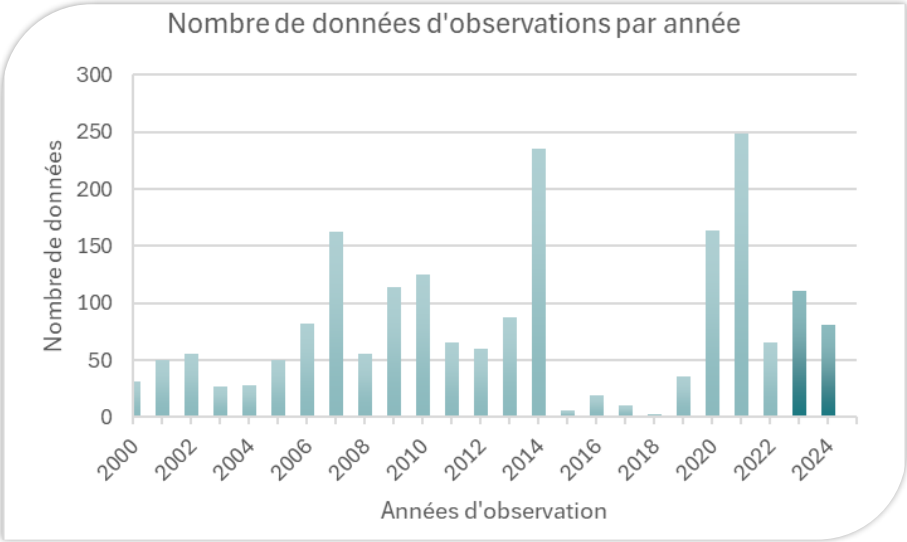


Figure 370 : Répartition du nombre d'observations de Coléoptères par année (sources : Biotope, FAUNA)



Figure 371 : Cardinal imposteur (Pyrrhidium sanguineum) - © Tanguy Pérochon



Figure 372 : Cétoine grise (Oxythyrea funesta) © Tanguy Pérochon



Figure 373 : Chrysomèle du peuplier (Chrysomela populi) - © Tanguy Pérochon

Le Tableau 36 ci-après présente pour chaque commune le bilan du nombre de données d'observations disponibles pour les Coléoptères, en y détaillant celles issues de la période précédant l'ABC (2000–2022), et celles collectées pendant le projet. Les cartes qui suivent (Figure 374) illustrent la répartition des nouvelles observations à différentes échelles. Celles présentées après le tableau (Figure 375) permettent quant à elles de visualiser la densité de données disponibles sur le territoire, selon les niveaux d'analyse retenus.

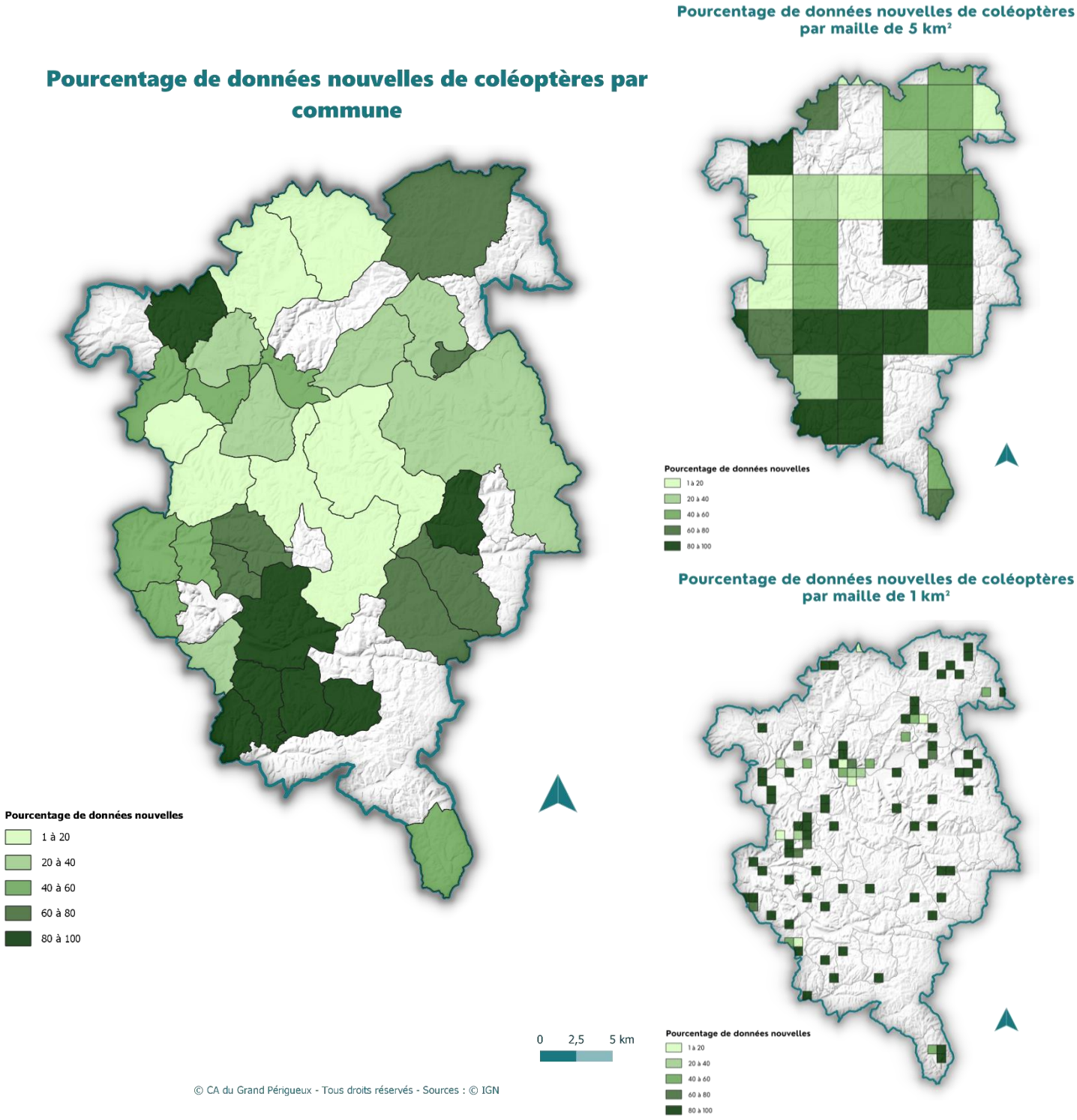


Figure 374 : Cartes du pourcentage de données nouvelles de Coléoptères aux échelles communales, mailles 5 x 5 km et 1 km² (sources : Biotope, FAUNA, IGN)

Commune	Nombre de données avant ABC	Nombre de données après ABC	Pourcentage de données nouvelles
Agonac	85	93	8,60%
Annesse-et-Beaulieu	1	2	50,00%
Antonne-et-Trigonant	18	27	33,33%
Bassillac et Auberoche	20	28	28,57%
Boulazac Isle Manoire	90	94	4,26%
Bourrou	4	9	55,56%
Chalagnac	1	5	80,00%
Champcevinel	14	14	0,00%
Chancelade	7	10	30,00%
Château-l'Évêque	80	83	3,61%
Cornille	2	2	0,00%
Coulounieix-Chamiers	10	15	33,33%
Coursac	98	108	9,26%
Creyssensac-et-Pissot	1	4	75,00%
Escoire	3	8	62,50%
Fouleix	0	2	100,00%
Grun-Bordas	0	0	0,00%
La Chapelle-Gonaguet	0	1	100,00%
La Douze	1	3	66,67%
Lacropte	1	3	66,67%
Manzac-sur-Vern	2	5	60,00%
Marsac-sur-l'Isle	4	7	42,86%
Mensignac	1	1	0,00%
Paunat	6	13	53,85%
Périgueux	49	93	47,31%
Razac-sur-l'Isle	47	50	6,00%
Saint-Amand-de-Vergt	0	2	100,00%
Saint-Crépin-d'Auberoche	0	0	0,00%
Saint-Geyrac	7	7	0,00%
Saint-Mayme-de-Péreyrol	10	15	33,33%
Saint-Michel-de-Villadeix	0	1	100,00%
Saint-Paul-de-Serre	2	5	60,00%
Saint-Pierre-de-Chignac	0	4	100,00%
Salon	0	0	0,00%
Sanilhac	36	38	5,26%
Sarliac-sur-l'Isle	3	3	0,00%
Savignac-les-Églises	1144	1150	0,52%
Sorges et Ligueux en Périgord	11	30	63,33%
Trélissac	20	29	31,03%
Val de Louyre et Caudeau	2	2	0,00%
Vergt	1	7	85,71%
Veyrines-de-Vergt	0	1	100,00%
Église-Neuve-de-Vergt	0	0	0,00%
Grand Périgueux	**1782**	**1974**	**9,73%**

Tableau 36 : Nombre d'observations de Coléoptères par commune (sources : Biotope, FAUNA)

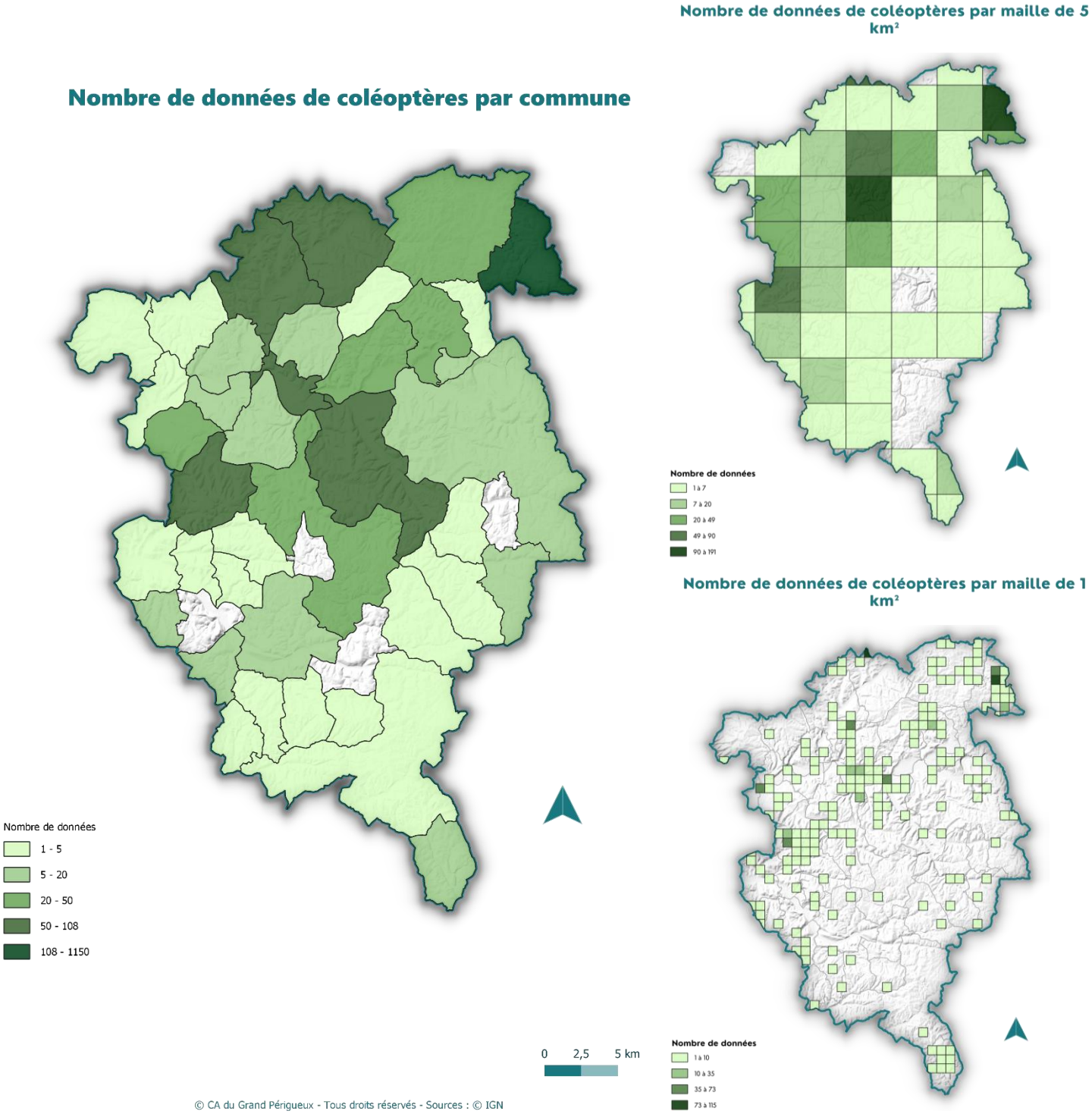


Figure 375 : Cartes du nombre de données de Coléoptères aux échelles communales, mailles 5 x 5 km et 1 km² (sources : Biotope, FAUNA, IGN)



Figure 376 : Adulte et larve de Colymbète brun (Colymbetes fuscus)
© Thierry Arbault - © Maxime VASSEUR

Les cartographies précédentes mettent en valeur le fait que le nombre de données de Coléoptères sur le Grand Périgueux reste modeste, et 4 communes de possèdent pas de données (Grun-Bordas, Saint-Crépin-d'Auberoche, Salon et Église-Neuve-de-Vergt). A la maille 5 x 5 km, une dizaine de maille ne possèdent pas de donnée, et la majorité en possède moins de 10. En descendant à la maille 1 x 1 km, les vides de connaissances se font encore plus présents avec seulement 16 % des mailles possédant au moins 1 donnée.

Par ailleurs, il est possible d'observer une forte hétérogénéité dans la répartition des données avec Savignac-les-Eglises qui possède à elle seule 57 % des données du Grand Périgueux. Le nombre moyen de données par commune est de 46, avec 7 communes comprenant 50 données ou plus, et 23 autres communes possédant entre 1 et 10 données.

L'analyse de ces cartographies montre que si la plupart des communes possèdent des données, les connaissances restent très lacunaires sur ce groupe. Et concernant Savignac-les-Eglises qui comprend le plus de données, la majorité de celles-ci ne sont pas ponctuelles mais à la commune, donc imprécises.



Figure 377 : Adulte et larve d'Elmis aenea
© Udo Schmidt - © KeNtiN A1

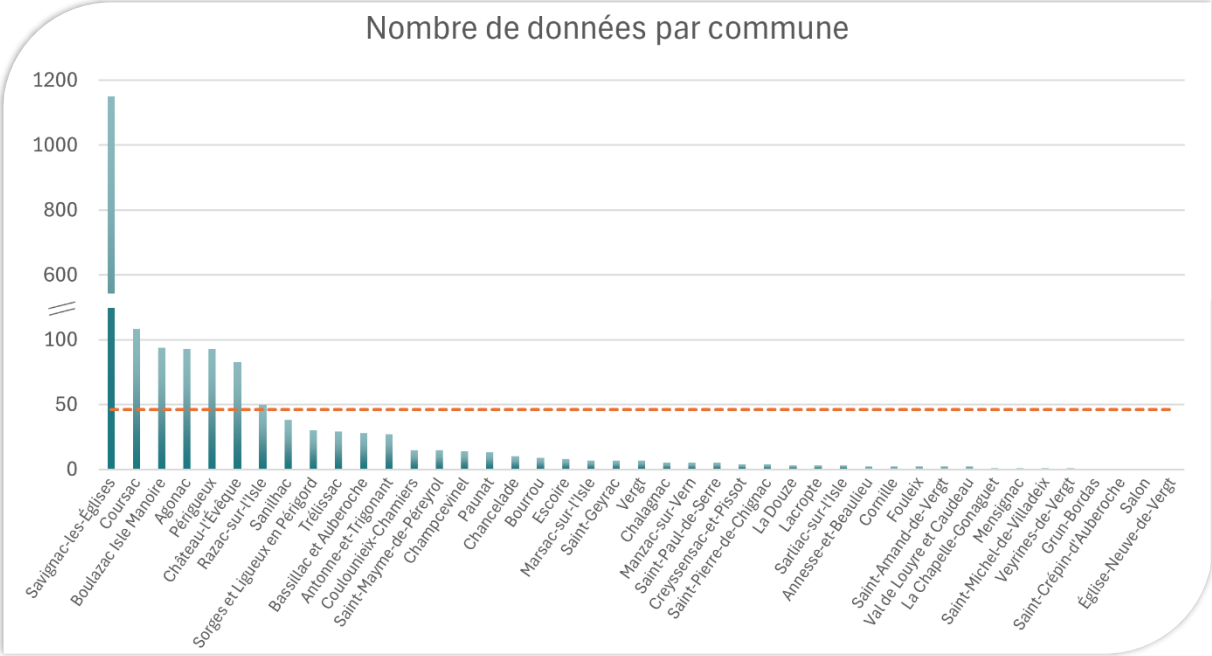


Figure 378 : Adulte et larve de Coccinelle à 4 points (Harmonia quadripunctata)
© Gustavo Masuzzo - © brunoparisotto



Figure 379 : Adulte et larve de Hanneton commun (Melolontha melolontha)
© Dmitry Ivanov - © shi

Figure 380 : Histogramme du nombre de données de Coléoptères par commune (sources : Biotope ; FAUNA)



Le Tableau 37 ci-après présente quant à lui un bilan communal du nombre d'espèces de Coléoptères connues avant et après l'ABC. Les cartes ci-après (Figure 381) permettent d'illustrer l'évolution du nombre d'espèces connues à différentes échelles géographiques. Celles disponibles à la suite du tableau (Figure 382) illustrent la répartition du nombre d'espèces selon ces mêmes échelles spatiales.

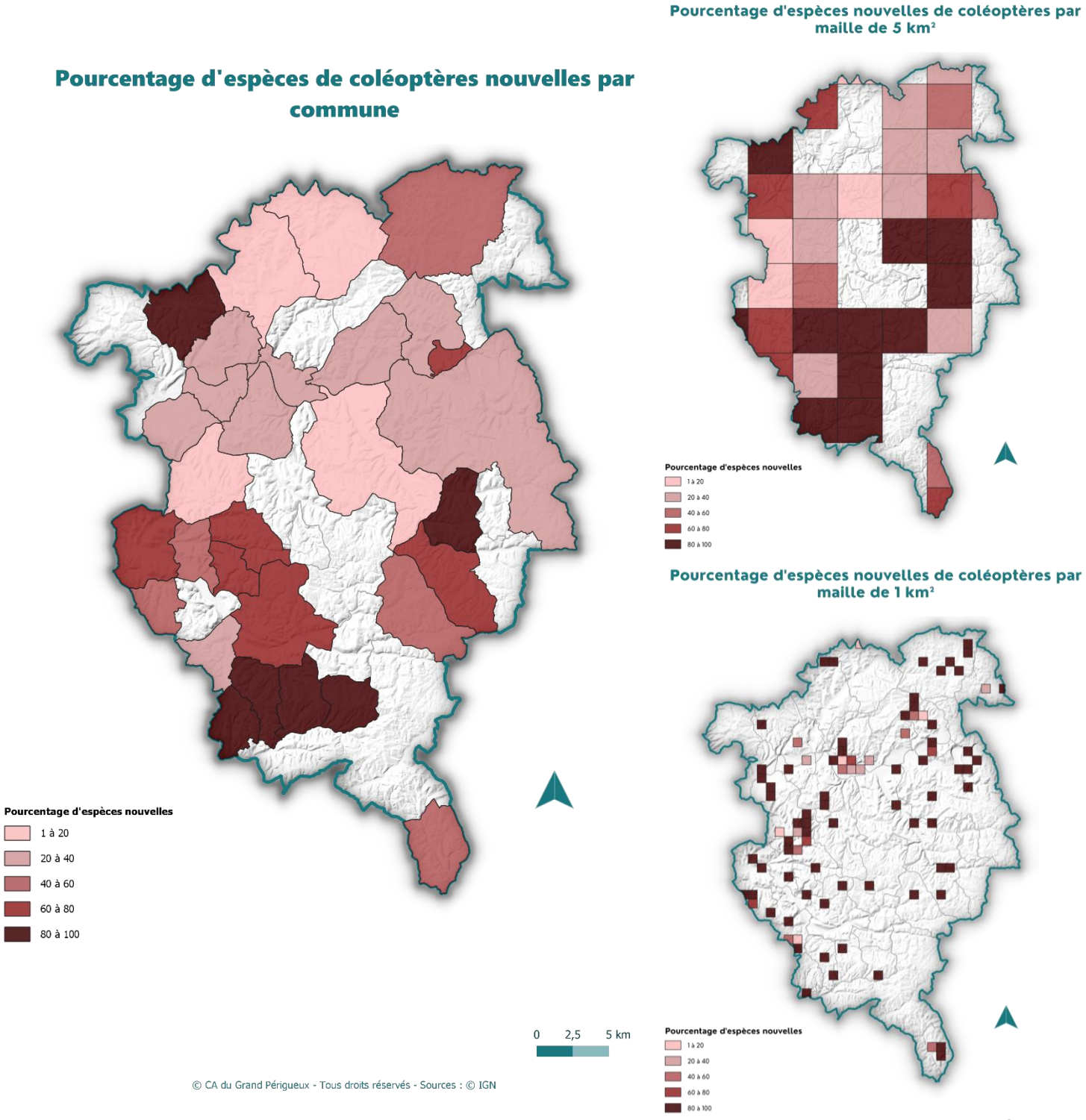


Figure 381 : Cartes du pourcentage d'espèces nouvelles de Coléoptères aux échelles communales, mailles 5 x 5 km et 1 km² (sources : Biotope, FAUNA, IGN)

Commune	Nombre d'espèces avant ABC	Nombre d'espèces après ABC	Nouvelles espèces
Agonac	46	52	6
Annesse-et-Beaulieu	1	1	0
Antonne-et-Trigonant	15	20	5
Bassillac et Auberoche	11	15	4
Boulazac Isle Manoire	19	21	2
Bourrou	2	5	3
Chalagnac	1	4	3
Champcevinel	10	10	0
Chancelade	5	7	2
Château-l'Évêque	40	42	2
Cornille	2	2	0
Coulounieix-Chamiers	5	7	2
Coursac	63	66	3
Creyssensac-et-Pissot	1	3	2
Escoire	2	7	5
Fouleix	0	2	2
Grun-Bordas	0	0	0
La Chapelle-Gonaguet	0	1	1
La Douze	1	3	2
Lacropte	1	2	1
Manzac-sur-Vern	1	4	3
Marsac-sur-l'Isle	3	4	1
Mensignac	1	1	0
Paunat	4	9	5
Périgueux	36	59	23
Razac-sur-l'Isle	5	7	2
Saint-Amand-de-Vergt	0	2	2
Saint-Crépin-d'Auberoche	0	0	0
Saint-Geyrac	7	7	0
Saint-Mayme-de-Péreyrol	8	11	3
Saint-Michel-de-Villadeix	0	1	1
Saint-Paul-de-Serre	2	5	3
Saint-Pierre-de-Chignac	0	4	4
Salon	0	0	0
Sanilhac	26	26	0
Sarliac-sur-l'Isle	3	3	0
Savignac-les-Églises	453	453	0
Sorges et Ligueux en Périgord	8	18	10
Trélissac	17	23	6
Val de Louyre et Caudeau	2	2	0
Vergt	1	5	4
Veyrines-de-Vergt	0	1	1
Église-Neuve-de-Vergt	0	0	0
Grand Périgueux	**526**	**534**	**8**

Tableau 37 : Nombre d'espèces de Coléoptères par commune (sources : Biotope, FAUNA)

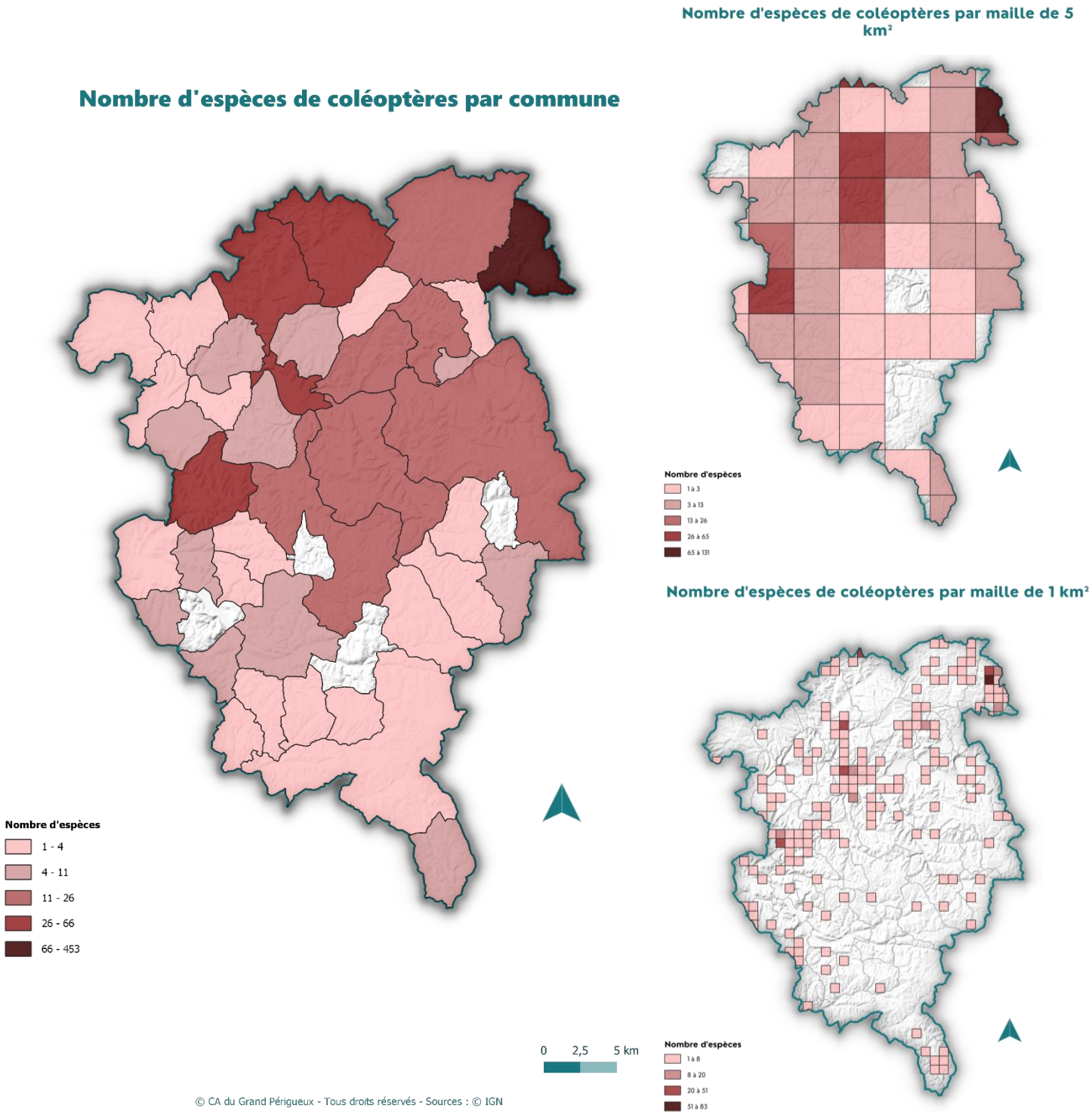


Figure 382 : Cartes du nombre d'espèces de Coléoptères aux échelles communales, mailles 5 x 5 km et 1 km² (sources : Biotope, FAUNA, IGN)

Comme mentionné précédemment, à l'issue de l'ABC 534 espèces de Coléoptères sont recensées sur le Grand Périgueux.

La richesse spécifique moyenne par commune s'élève à 21 espèces, un chiffre dépassé dans 7 d'entre elles. Savignac-les-Églises se distingue nettement avec 453 espèces recensées, les communes suivantes comptant 42 à 66 espèces répertoriées (Coursac, Périgueux, Agonac et Château-l'Évêque). À l'inverse, 4 communes ne présentent encore aucune espèce connue, et 26 autres en comptent moins de 10.

Comparée à la diversité nationale et au potentiel écologique du territoire, la connaissance des Coléoptères sur le Grand Périgueux demeure très incomplète. Toutefois, les programmes de sciences participatives, et notamment le protocole SPIPOLL, ont contribué à enrichir les données disponibles au sein de la communauté d'agglomération.







Figure 383 : Ver luisant (Lampyris noctiluca) femelle à gauche © Павел Кунгуров / larve au milieu © Kim Falck / mâle à droite © Michel Renou

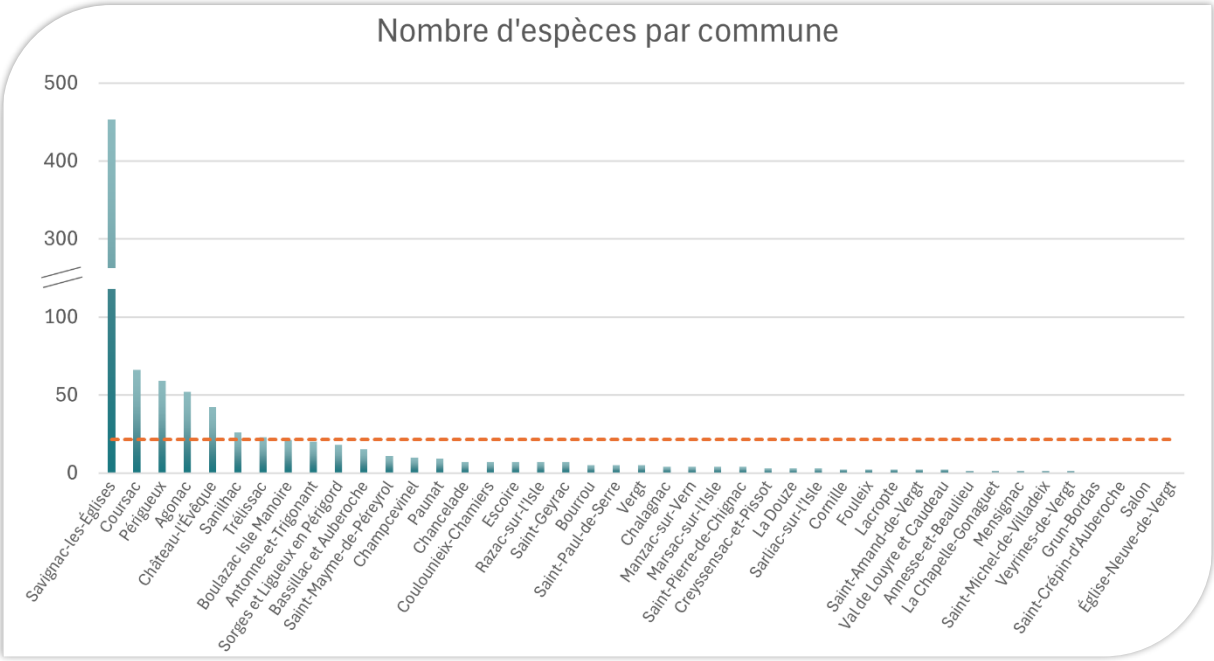


Figure 384 : Histogramme du nombre d'espèces de Coléoptères par commune (sources : Biotope ; FAUNA)

Les espèces nouvelles ou redécouvertes

Durant le projet, 8 espèces jusqu'alors inconnues sur le Grand Périgueux ou non signalées depuis plus de 10 ans ont été contactées. Il s'agit de l'Acinope à pattes brunes (*Acinopus picipes*) -Figure 386-, du Taupin à étuis rouges (*Ampedus sanguineus*) -Figure 387-, de la Clénie velouté (*Chlaenius velutinus*) -Figure 388-, de la Chrysomèle « porte épines » (*Dicladispa testacea*) -Figure 389-, de l'Hister à quatre tâches (*Hister quadrimaculatus*) -Figure 390-, du Charançon poudré (*Lixus iridis*) -Figure 385-, de la Coccinelle des pins (*Myrrha octodecimguttata*) ainsi que du Charançon du Rosier (*Naupactus cervinus*) -Figure 391.



Figure 385 : Charançon poudré (Lixus iridis) © Tanguy Pérochon



Figure 386 : Acinope à pattes brunes (Acinopus picipes) - © Manuel Raab



Figure 387 Taupin à étuis rouges (Ampedus sanguineus) - © zsiciarz



Figure 388 : Clénie velouté (Chlaenius velutinus) - © Federico Biguzzi



Figure 389 : Chrysomèle « porte épines » (Dicladispa testacea) - © brandao



Figure 390 : Hister à quatre tâches (Hister quadrimaculatus - © Dimităr Boevski



Figure 391 : Charançon du Rosier (Naupactus cervinus) - © Roman Gaidier

Les espèces patrimoniales



Figure 392 : Grand Capricorne (Cerambyx cerdo) - © Dylan Wildlife

Parmi les espèces de Coléoptères répertoriés sur le Grand Périgueux, seul le Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*) -Figure 392- bénéficie d'un statut de protection national par l'arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire. Ce dernier, ainsi que le Lucane cerf-volant *(Lucanus cervus)* -Figure 394- sont également inscrits dans la Directive Habitat Faune Flore.

Il n'y a actuellement pas de Liste rouge au niveau Nationale et Aquitaine pour les Coléoptères. Il est tout de même intéressant de noter à titre informatif que sur les Listes Rouges Européenne et/ou Limousine :

- 6 espèces sont en déclin (NT) : Taupin porte-coeur dépassé *(Cardiophorus gramineus)* -Figure 395-, Grand Capricorne *(Cerambyx cerdo)*, Gnorime moucheté *(Gnorimus variabilis)* -Figure 397-, Lucane Cerf-volant *(Lucanus cervus)*, Grande cétoine verte *(Cetonischema speciosissima)* -Figure 393- et *Procraerus tibialis* -Figure 398 ;
- 1 espèce est classée vulnérable (VU) : Taupin à cou sanglant *(Ischnodes sanguinicollis)* -Figure 396.

Enfin, concernant la responsabilité régionale, le travail réalisé par l'Observatoire FAUNA n'a pas encore ciblé les Coléoptères.



Figure 393 : Grande cétoine verte (Cetonischema speciosissima) © Tanguy Pérochon



Figure 394 : Lucane cerf-volant (Lucanus cervus) - © Tanguy Pérochon



Figure 395 : Taupin porte-coeur dépassé (Cardiophorus gramineus) - © brudermann



Figure 396 : Taupin à cou sanglant (Ischnodes sanguinicollis) - © Michael Knapp



Figure 397 : Gnorime Moucheté (Gnorimus variabilis) - © Per Hoffmann Olsen



Figure 398 : Procraerus tibialis - © Erwin Holzer

Les différents statuts de patrimonialité des Coléoptères recensés sur le Grand Périgueux sont présentés dans le Tableau 38 en suivant, et la liste complète des espèces présentes sur le territoire se trouve dans le document annexe.

Nom vernaculaire	Nom latin	LR E	LR L	Protection nationale	Directive Habitat
Taupin porte-coeur dépassé	*Cardiophorus gramineus*	NT	NT	-	-
Grand Capricorne	*Cerambyx cerdo*	NT	LC	Art. 2	An. II, An. IV
Grande cétoine verte	*Cetonischema speciosissima*	-	NT	-	-
Gnorime moucheté	*Gnorimus variabilis*	NT	LC	-	-
Taupin à cou sanglant	*Ischnodes sanguinicollis*	VU	VU	-	-
Lucane Cerf-volant	*Lucanus cervus*	NT	LC	-	An. II
-	*Procraerus tibialis*	LC	NT	-	-

Tableau 38 : Espèces de Coléoptères patrimoniales sur le Grand Périgueux

Les graphiques en Figure 399 suivants représentent la proportion d'espèces observées selon leur statut de protection et leur niveau de menace sur la Liste rouge des Coléoptères saproxyliques et Phytophages du Limousin.

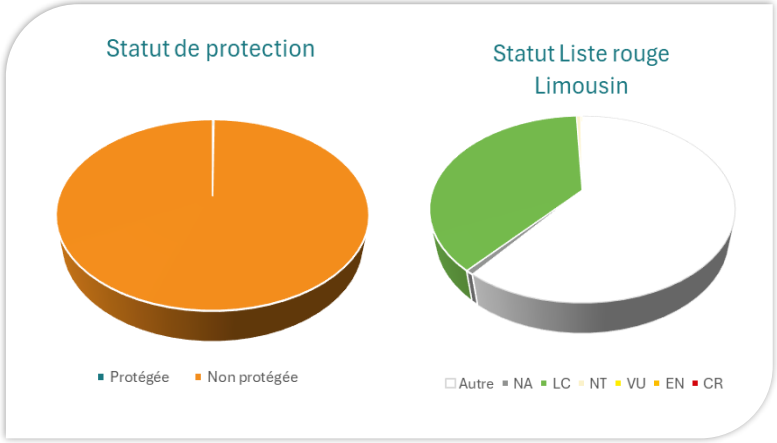


Figure 399 : Proportion des espèces de Coléoptères du Grand Périgueux protégées et menacées

Aucune carte de répartition des espèces patrimoniales du Grand Périgueux à la maille 500 x 500 m ne pourra être présentée dans ce rapport en raison de la précision des données disponibles au moment de la rédaction. En effet, l'ensemble des données concernant les espèces patrimoniales sont sous forme de polygones de tailles supérieures à la maille ciblée.



Figure 400 : (Paratillus carus) - © Mark Ayers



Figure 401 : Apion de la rose trémière (Rhopalapion longirostre) - © Maks Syratt



Figure 402 : Doryphore (Leptinotarsa decemlineata)

Les espèces exotiques

11 espèces allochtones sont actuellement présentes sur le Grand Périgueux comme présenté dans le Tableau 39. Parmi ces 11 espèces, 9 sont « simplement » exotiques :

- *Cryptolestes ferrugineus,* originaire d'Europe ;
- *Dactylosternum abdominale,* originaire d'Afrique ;
- *Epuraea ocularis,* originaire d'Asie ;
- *Litargus balteatus,* originaire d'Amérique ;
- *Novius cardinalis,* originaire d'Océanie ;
- *Palorus ratzeburgii,* originaire d'Afrique ;
- *Paraphloeostiba gayndahensis,* originaire d'Océanie ;
- *Paratillus carus,* originaire d'Océanie ; (Figure 400)
- L'Apion de la rose trémière *(Rhopalapion longirostre),* originaire d'Eurasie ; (Figure 401)

Les deux espèces restantes sont exotiques invasives. Il s'agit du Doryphore (*Leptinotarsa decemlineata*) - Figure 402, originaire du Mexique et bien connu pour être un ravageur des cultures de pommes de terre et d'autres Solanacées et de la Coccinelle asiatique *(Harmonia axyridis),* (Fiche espèce p. 320), originaire d'Asie.

Nom vernaculaire	Nom latin
-	*Cryptolestes ferrugineus*
-	*Dactylosternum abdominale*
-	*Epuraea ocularis*
Coccinelle asiatique	*Harmonia axyridis*
Doryphore	*Leptinotarsa decemlineata*
-	*Litargus balteatus*
-	*Novius cardinalis*
-	*Palorus ratzeburgii*
-	*Paraphloeostiba gayndahensis*
-	*Paratillus carus*
Apion de la rose trémière	*Rhopalapion longirostre*

Tableau 39 : Espèces exotiques de Coléoptères présentes sur le Grand Périgueux

La cartographie ci-contre (Figure 403) permet de visualiser la répartition des espèces exotiques sur le territoire. Cependant, comme pour les espèces patrimoniales, la quasi-totalité des données sont sous forme de polygones supérieurs à la maille 500 x 500 m. Cette cartographie n'est donc pas représentative de la réelle répartition des espèces exogènes.

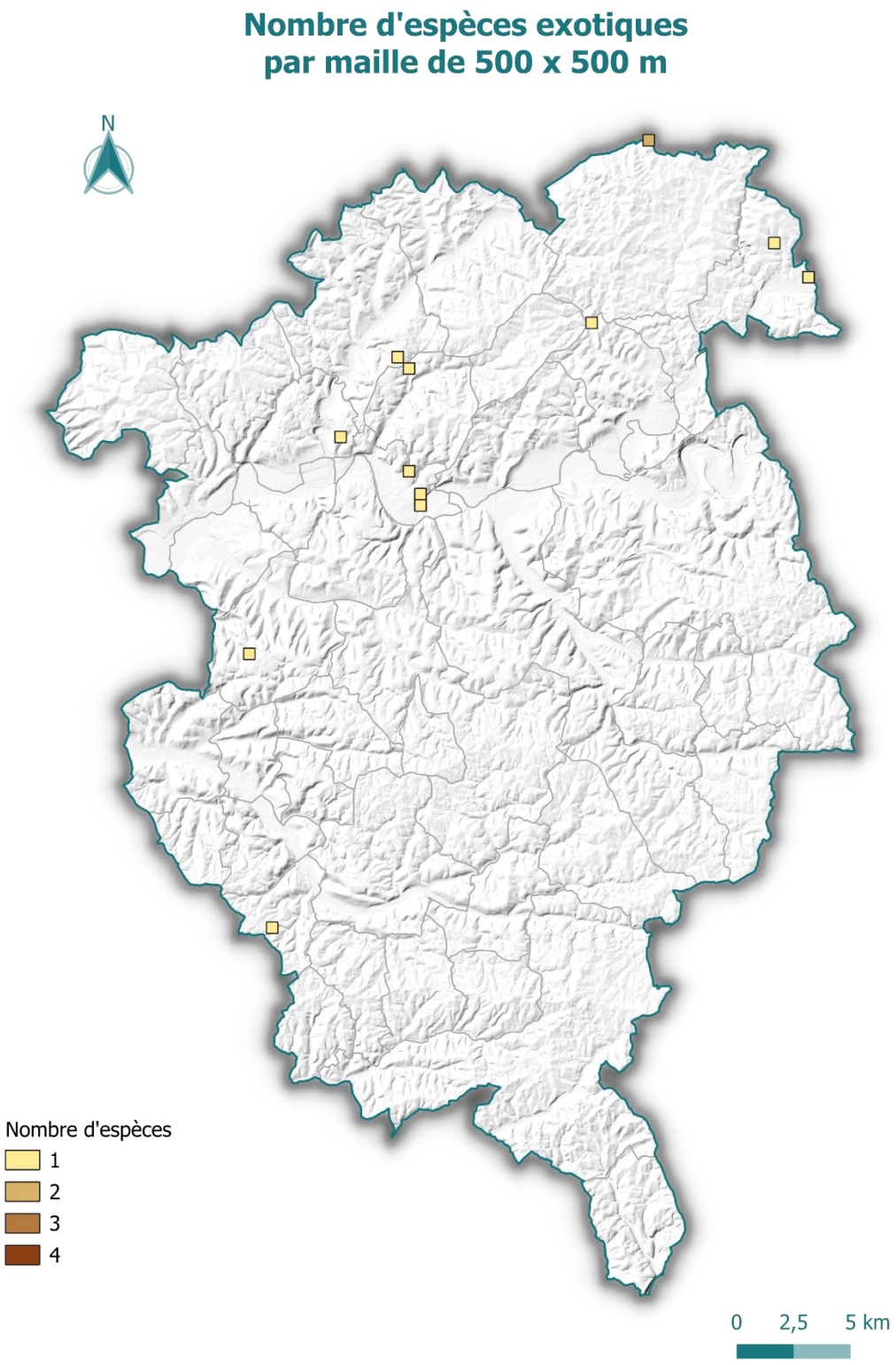


Figure 403 : Cartographie du nombre d'espèces exotiques par mailles 500m x 500m (sources : FAUNA, IGN)



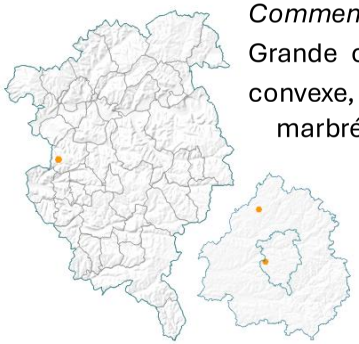
Cétoine marbrée

Liocola marmorata

Non évaluée | Période d'observation | Taille : 19 à 25 mm

J F M A M J J A S O N D

Cette espèce fréquente le plus souvent des vielles forêts. Les adultes peuvent être observés le jour sur les arbres où ils consomment la sève et parfois sur les fleurs. La larve vit préférentiellement dans les cavités basses des vieux arbres feuillus (chênes, saules, hêtres, châtaigniers, pruniers, tilleuls et merisiers), à proximité du sol et s'y développe en général pendant plus de 1 an.



Comment la reconnaître ?

Grande cétoine, au corps large, convexe, vert bronze, les élytres marbrés de blanc. Le mâle possède un sillon longitudinal médian sur la face inférieure de l'abdomen. Taches blanches sur le pronotum.



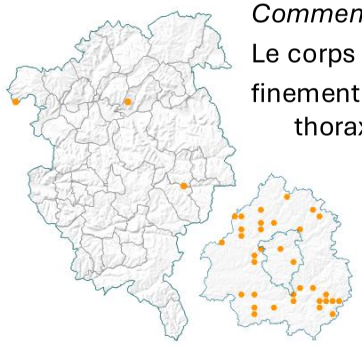
Prione ermite

Aegosoma scabricorne

Non évaluée | Période d'observation | Taille : 23 à 52 mm

J F M A M J J A S O N D

Comme la majorité des grands longicornes, le Prione ermite est actif à partir du crépuscule jusque pendant la nuit. La journée, il se tient caché dans les cavités des troncs, sous les écorces ou au pied des arbres. La larve se développe dans les troncs des vieux feuillus morts sur pieds ou mourants (hêtre, orme, saule, frêne, charme, châtaignier, chêne, etc.). Son développement dure 2 à 3 ans.



Comment le reconnaître ?

Le corps est de couleur brunâtre, finement pubescent. La tête, le thorax et les antennes ont un aspect granuleux. Les élytres sont pourvus de côtes longitudinales peu marquées, ramifiées en arrière.



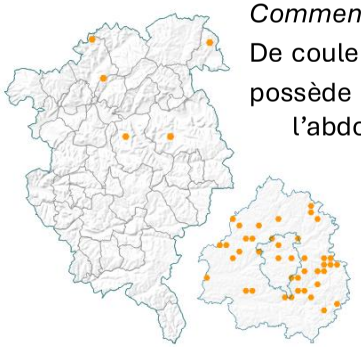
Cicindèle champêtre

Cicindela campestris

Non évaluée | Période d'observation | Taille : 10 à 15 mm

J F M A M J J A S O N D

Ce petit Coléoptère se trouve dans les milieux ouverts (plaines, jardins, etc.), avec une prédisposition pour les zones sablonneuses. Elle possède une paire de mandibules redoutable ainsi qu'une rapidité à la course qui font d'elle une carnassière hors pair. A la manière du fourmilion, la larve s'installe dans un petit puits et attend que ses victimes tombent à l'intérieur pour les manger. Son cycle de vie est de 1 an.



Comment la reconnaître ?

De couleur verte scintillante, elle possède deux points blancs sur l'abdomen. Ses mandibules sont très développées (adaptées à la chasse). Elle a également de grands yeux latéraux et des antennes filiformes.

Explication de la structure des fiches p. 173



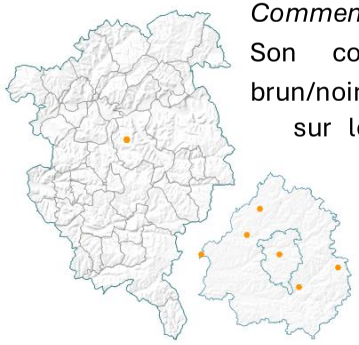
Clyte apaisé

Xylotrechus arvicola

Non évaluée | Période d'observation | Taille : 8 à 21 mm

J F M A M J J A S O N D

L'adulte, qui ressemble à s'y méprendre à une guêpe, vie le jour dans les vergers, parcs, jardins, forêts et bocages, et s'observe principalement sur ses plante-hôtes. La larve se développe sur les feuillues dépérissant ou fraîchement morts (charme, châtaignier, hêtre, prunellier, aubépine, prunier, pommier, etc.). Son cycle de développement dure au maximum 1 à 2 ans.



Comment le reconnaître ?

Son corps est entièrement brun/noir avec 4 bandes jaunes sur les élytres (la première basale transversale et la seconde incurvée en U). Il se distingue des autres Clytes par une bande discontinue sur la tête.

Explication de la structure des fiches p. 173



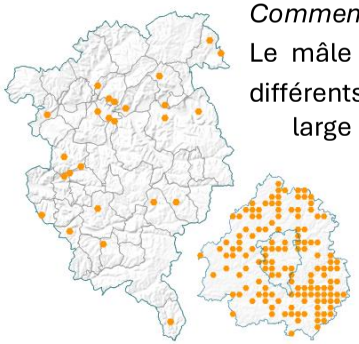
Lucane Cerf-volant

Lucanus cervus

Non évaluée | Période d'observation | Taille : 20 à 90 mm

J F M A M J J A S O N D

Ce gros Coléoptère est lié aux vieux arbres. Naturellement forestier, il est également établi dans les bocages et parcs urbains. La femelle attend dans les arbres, attirant de nombreux mâles qui iront jusqu'à se battre entre eux souvent à épuisement ou mutilation. Active au crépuscule et peu habile, l'espèce est une proie facile pour les prédateurs. La larve vie 2 à 5 ans dans le bois mort.



Comment le reconnaître ?

Le mâle et la femelle sont très différents. Le mâle possède une large tête et de grandes mandibules disproportionnées qu'il utilise pour s'accoupler. La femelle a une tête plus petite et de courtes mandibules.



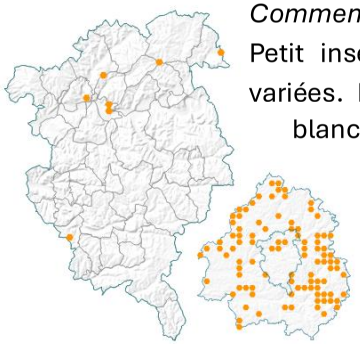
Coccinelle asiatique

Harmonia axyridis

Non évaluée | Période d'observation | Taille : 5 à 8 mm

J F M A M J J A S O N D

Cette coccinelle nous vient tout droit d'Asie. Adultes et larves se nourrissent principalement de pucerons, mais également des larves d'autres coccinelles, entrant ainsi en compétition avec les espèces indigènes. En hiver, elles peuvent se regrouper par centaines ou milliers dans les habitations pour se protéger du froid. Cela ne présente néanmoins aucun danger pour l'Homme.



Comment la reconnaître ?

Petit insecte aux couleurs très variées. Elle porte deux bandes blanches à l'arrière de la tête et un motif central en forme de patte de chat. Les élytres, également variables, ont une bosse à leur extrémité.

Odonates



Trithémis pourpré (*Trithemis annulata*)
© kernane Sammy

Présentation du groupe

Les Odonates, communément appelés « libellules », sont des insectes volants, prédateurs, généralement observés aux abords des milieux aquatiques. En Europe, ce groupe est représenté par deux sous-ordres : les Zygoptères ou « demoiselles » -Figure 404- et les Anisoptères ou « libellules » au sens strict -Figure 405. Les Zygoptères sont des espèces de petite taille au corps fin avec un vol relativement lent. Les Anisoptères, généralement plus grands et trapus, ont un vol rapide et puissant, présentant ainsi de plus grandes capacités exploratoires.



Figure 404 : Agrion délicat (Ceriagrion tenellum) - © Pierre-Louis Thuault

Le cycle de vie des Odonates comprend deux stades -Figure 406 : un état larvaire en milieu aquatique, et une vie aérienne pour les adultes appelés « imagos ». La longévité des imagos varie de 10 à 50 jours, contre quelques mois à plusieurs années pour le stade larvaire. Suivant les espèces, le développement larvaire a lieu dans les eaux courantes ou stagnantes, permanentes ou temporaires, et plus ou moins riches en végétation.

L'émergence constitue une étape clé dans le cycle de vie des Odonates, pendant laquelle l'individu est particulièrement vulnérable : la larve sort de l'eau pour effectuer sa métamorphose sur un support émergé (pierre, végétation...). Une fois son corps et ses ailes déployés, l'imago prend son envol, laissant derrière lui sont ancienne enveloppe appelée exuvie.



Figure 405 : Aeschne affine (Aeshna affinis) © Pierre-Louis Thuault

La plupart des imagos peuvent être observés du printemps à l'automne dans un périmètre plus ou moins grand autour du site d'émergence. Se nourrissant essentiellement d'insectes, ils fréquentent parfois des secteurs éloignés des milieux aquatiques pour répondre à des besoins énergétiques élevés en période de reproduction.







Figure 406 : Libellule à quatre taches (Libellula quadrimaculata) larve, émergent et imago © Nikolai Vladimirov / Pierre-Louis Thuault

Les Odonates sont un des symboles de la biodiversité des milieux humides et aquatiques. Chaque type d'habitat dispose d'un cortège odonatologique qui lui est propre, et certaines espèces peuvent se rencontrer sur plusieurs d'entre eux.

Dépendant à la fois du milieu aquatique pendant leur développement larvaire et du milieu terrestre à l'état adulte, ces insectes sont vulnérables face à la dégradation de ces deux grands types d'habitats. L'altération voire la destruction des milieux aquatiques par les activités humaines (urbanisation, agriculture intensive, etc.) provoque un déclin des

populations d'Odonates et une raréfaction de certaines espèces, les plus spécialisées en premier lieu. La dégradation des habitats terrestres constitue également une menace car elle touche directement les imagos pendant la période de maturation et de nutrition. Elle peut également avoir des impacts indirects sur les habitats aquatiques périphériques, et donc sur la phase larvaire.



Figure 407 : Cœur copulatoire d'Agrions jouvencelles (Coenagrion puella) © Tanguy Pérochon

Le recalibrage et la rectification des cours d'eau, marqués par le dragage du fond et le reprofilage des berges, provoquent une importante réduction des habitats favorables aux libellules. Ils s'accompagnent souvent d'une disparition des bras morts et des prairies humides attenantes. Les aménagements rompant la continuité des cours d'eau, comme la construction de barrages ou l'installation de seuils, modifient également l'écoulement de l'eau et la qualité des habitats aquatiques, affectant plusieurs espèces.

Les plans d'eau comme les mares, les étangs ou les lacs, font eux aussi face à d'importantes dégradations. Leur comblement dans le cadre d'aménagements, leur entretien par curage ou le remodelage de leurs berges entraînent la disparition d'habitats pour les libellules.

L'intensification des pratiques agricoles et l'empoissonnement des étangs ont également un impact sur les populations de libellules. Les espèces exotiques envahissantes peuvent affecter profondément les milieux aquatiques par leur prolifération. Les écrevisses américaines introduites sont ainsi devenues un facteur de menace pour plusieurs espèces de libellules, du fait des fortes transformations qu'elles engendrent dans les habitats envahis et de leur importante prédation des larves.



Figure 408 : Cœur copulatoire de Calopteryx éclatants (Calopteryx splendens) © Tanguy Pérochon

Par ailleurs, les prélèvements effectués dans les nappes phréatiques pour les besoins agricoles et industriels entraînent une baisse significative des niveaux d'eau et conduisent à un assèchement précoce des ruisseaux et des rivières. La dégradation de la qualité de l'eau du fait des pollutions industrielles, agricoles et domestiques constitue un autre facteur de régression.

Enfin, le changement climatique pourrait être préjudiciable à l'avenir pour certaines espèces du fait de l'élévation des températures et de l'accentuation des phénomènes d'assèchement.

Particulièrement impactés par la raréfaction de leurs habitats, certains Odonates sont menacés par la disparition et l'altération des zones humides. Afin de faire face à l'érosion de la biodiversité, l'Etat français a lancé le programme des Plans Nationaux d'Actions (PNA), visant à définir les actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées. En 2011, le PNA en faveur des odonates (PNAO) a été lancé et est décliné régionalement. Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine a été missionné par la DREAL en 2011 pour assurer l'animation de ce plan régional d'action.

Données générales

Les prospections menées en 2024 dans le cadre de l'ABC du Grand Périgueux ont permis de collecter 4 756 données de présence d'Odonates, qui correspondent à 12 383 individus. Grâce à ce travail, les bases de données disposent désormais de 6 234 données depuis l'année 2000, dont 5 976 postérieures à 2010. Parmi les observations réalisées durant l'ABC, 672 données sont des exuvies (3 177 individus), le reste des données correspondant à des imagos.

La Figure 409 suivante permet de constater la progression de la connaissance pour le groupe des Odonates sur le territoire du Grand Périgueux en termes de nombre de données. Concernant le nombre d'espèces connues, une espèce a été découverte durant le projet, faisant passer la richesse spécifique odonatologique du Grand Périgueux à 54.

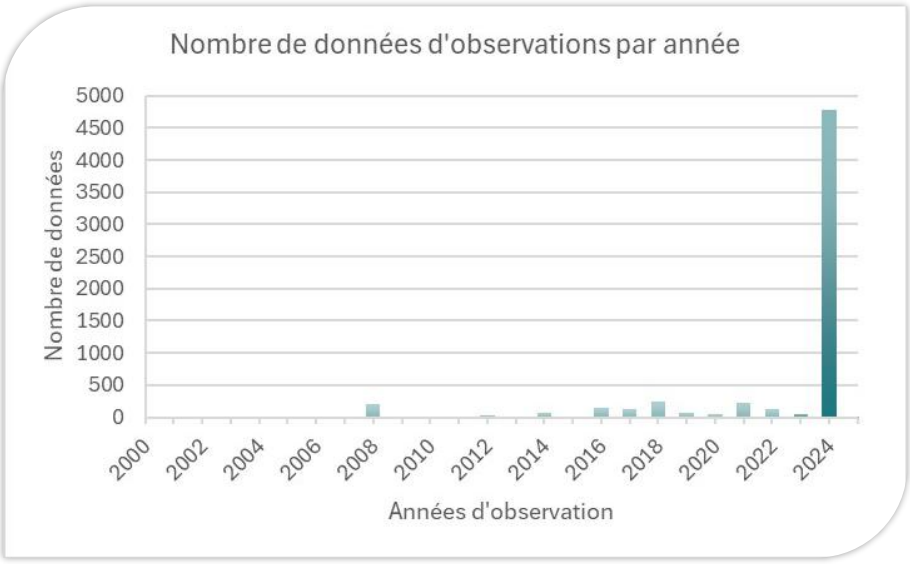


Figure 409 : Répartition du nombre d'observations d'Odonates (sources : Biotope, FAUNA)



Figure 410 : Libellule fauve (Libellula fulva) © d0c



Figure 411 : Trithémis pourpré (Trithemis annulata) © Frank Alexander



Figure 412 : Crocothémis écarlate (Crocothemis erythraea) © Tanguy Pérochon

Les cartes suivantes (Figure 413) illustrent la répartition des nouvelles observations d'Odonates à différentes échelles. Elles sont précisées dans le Tableau 40 avec un bilan du nombre de données d'observations disponibles pour les Odonates dans chaque commune, en y distinguant celles issues de la période précédant l'ABC (2000–2022), et celles collectées pendant le projet. Les cartes présentées après le tableau (Figure 414) permettent quant à elles de visualiser la densité de données disponibles sur le territoire, selon les niveaux d'analyse retenus.

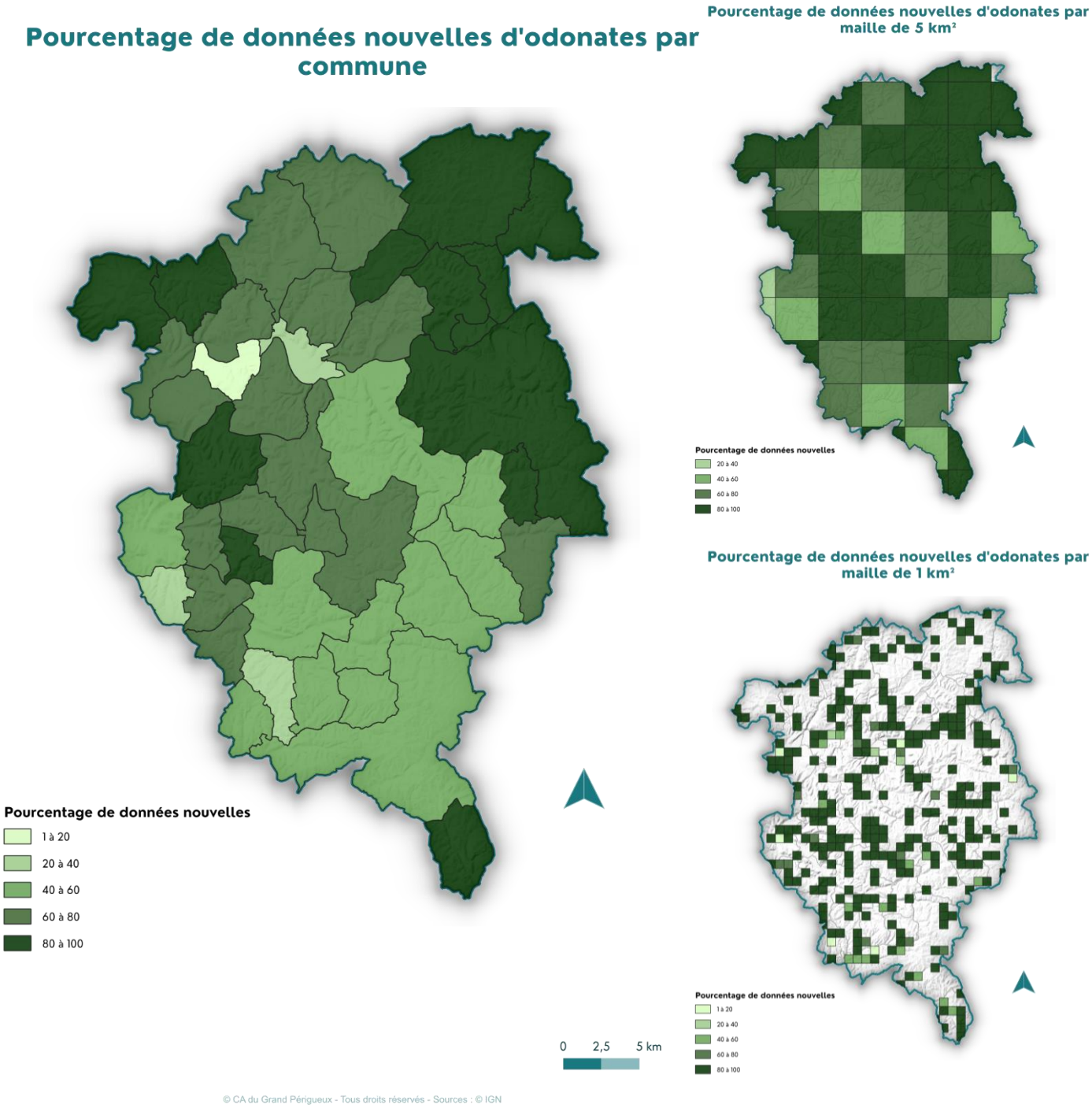


Figure 413 : Cartes du pourcentage de données nouvelles d'Odonates aux échelles communales, mailles 5 x 5 km et 1 km² (sources : Biotope, FAUNA, IGN)

Commune	Nombre de données avant ABC	Nombre de données après ABC	Pourcentage de données nouvelles
Agonac	47	205	77,07%
Annesse-et-Beaulieu	36	149	75,84%
Antonne-et-Trigonant	19	123	84,55%
Bassillac et Auberoche	86	443	80,59%
Boulazac Isle Manoire	167	321	47,98%
Bourrou	176	249	29,32%
Chalagnac	34	162	79,01%
Champcevinel	20	83	75,90%
Chancelade	73	207	64,73%
Château-l'Évêque	77	246	68,70%
Cornille	13	99	86,87%
Coulounieix-Chamiers	50	139	64,03%
Coursac	28	145	80,69%
Creyssensac-et-Pissot	22	141	84,40%
Escoire	11	101	89,11%
Fouleix	69	140	50,71%
Grun-Bordas	50	126	60,32%
La Chapelle-Gonaguet	9	122	92,62%
La Douze	86	199	56,78%
Lacropte	77	156	50,64%
Manzac-sur-Vern	84	185	54,59%
Marsac-sur-l'Isle	209	258	18,99%
Mensignac	0	86	100,00%
Paunat	13	213	93,90%
Périgueux	87	145	40,00%
Razac-sur-l'Isle	43	143	69,93%
Saint-Amand-de-Vergt	106	159	33,33%
Saint-Crépin-d'Auberoche	5	93	94,62%
Saint-Geyrac	64	195	67,18%
Saint-Mayme-de-Péreyrol	35	142	75,35%
Saint-Michel-de-Villadeix	94	168	44,05%
Saint-Paul-de-Serre	48	135	64,44%
Saint-Pierre-de-Chignac	55	134	58,96%
Salon	109	191	42,93%
Sanilhac	124	336	63,10%
Sarliac-sur-l'Isle	2	84	97,62%
Savignac-les-Églises	16	140	88,57%
Sorges et Ligueux en Périgord	16	194	91,75%
Trélissac	55	162	66,05%
Val de Louyre et Caudeau	183	378	51,59%
Vergt	131	237	44,73%
Veyrines-de-Vergt	73	160	54,38%
Église-Neuve-de-Vergt	25	102	75,49%
Grand Périgueux	**1393**	**6234**	**77,65%**

Tableau 40: Nombre d'observations d'Odonates par commune (sources : Biotope, FAUNA)

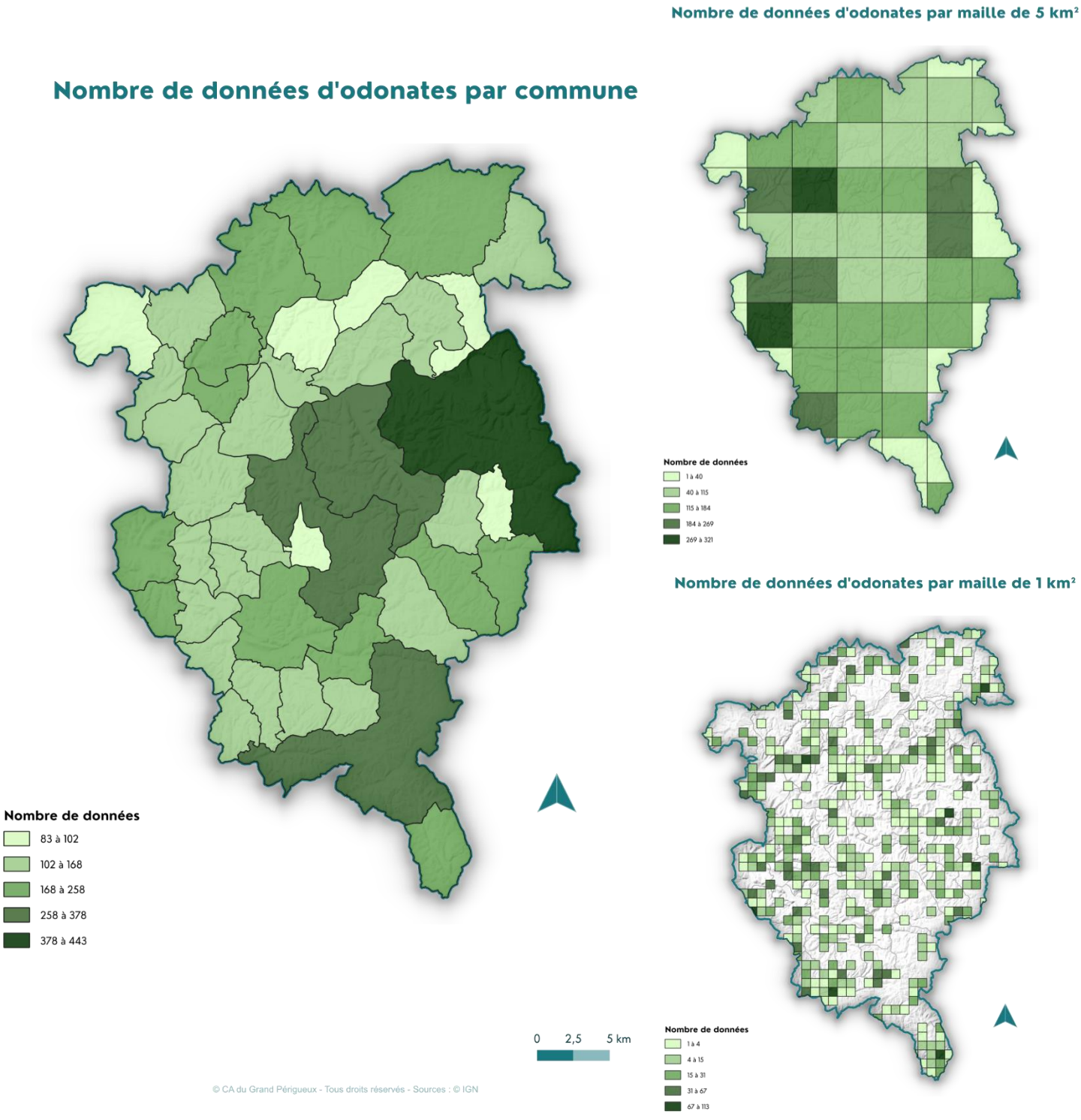


Figure 414 : Cartes du nombre de donnée d'Odonates aux échelles communales, mailles 5 x 5 km et 1 km² (sources : Biotope, FAUNA, IGN)

Les cartographies précédentes mettent en valeur le fait qu'il n'existe plus de zone sans donnée à l'échelle communale ou à la maille 5 x 5 km. Il faut descendre à la maille 1 x 1 km pour observer des vides avec 35 % de mailles possédant au moins 1 donnée.

Par ailleurs, il existe encore une certaine hétérogénéité dans la répartition des données même si le ratio entre la commune possédant le moins de données et celle en possédant le plus reste de l'ordre de 1/5. Le nombre moyen de données par commune est de 177. Bassillac et Auberoche avec ses 443 données est la commune possédant le plus d'observations. Elle est suivie par Val de Louyre et Caudeau, Sanilhac et Boulazac-Isle-Manoire, comptant toutes trois plus de 300 données. A l'inverse, cinq communes restent en deçà du seuil de 100 observations : Cornille, Saint-Crépin-d'Auberoche, Mensignac, Sarliac-sur-l'Isle et Champcevinel.



Figure 415 : Agrion porte-coupe (Enallagma cyathigerum)
© Pierre-Louis Thuault



Figure 416 : Petites nymphes au corps de feu (Pyrrhosoma nymphula)
© Pierre-Louis Thuault

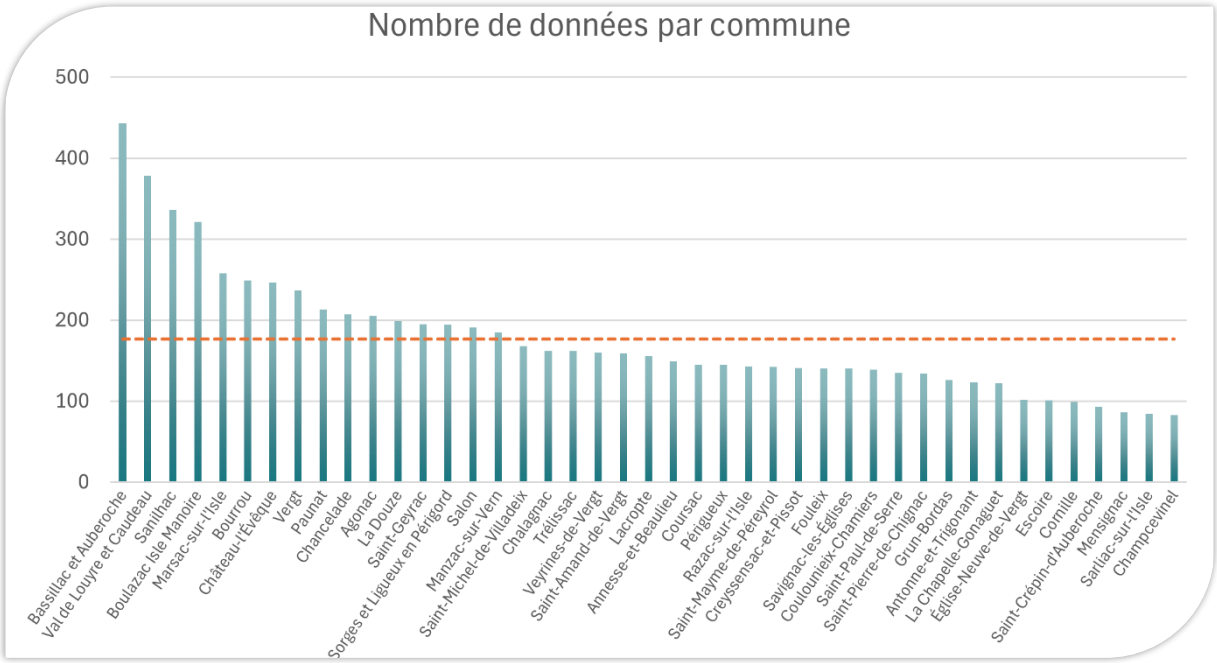


Figure 417 : Histogramme du nombre de données d'Odonates par commune (sources : Biotope ; FAUNA)

Le Tableau 41 en page suivante présente quant à lui un bilan communal du nombre d'espèces d'Odonates connues avant et après l'ABC. Les cartes ci-dessous (Figure 418) permettent d'illustrer l'évolution du nombre d'espèces connues à différentes échelles géographiques. Celles disponibles à la suite du tableau (Figure 419) illustrent la répartition du nombre d'espèces selon ces mêmes échelles spatiales.

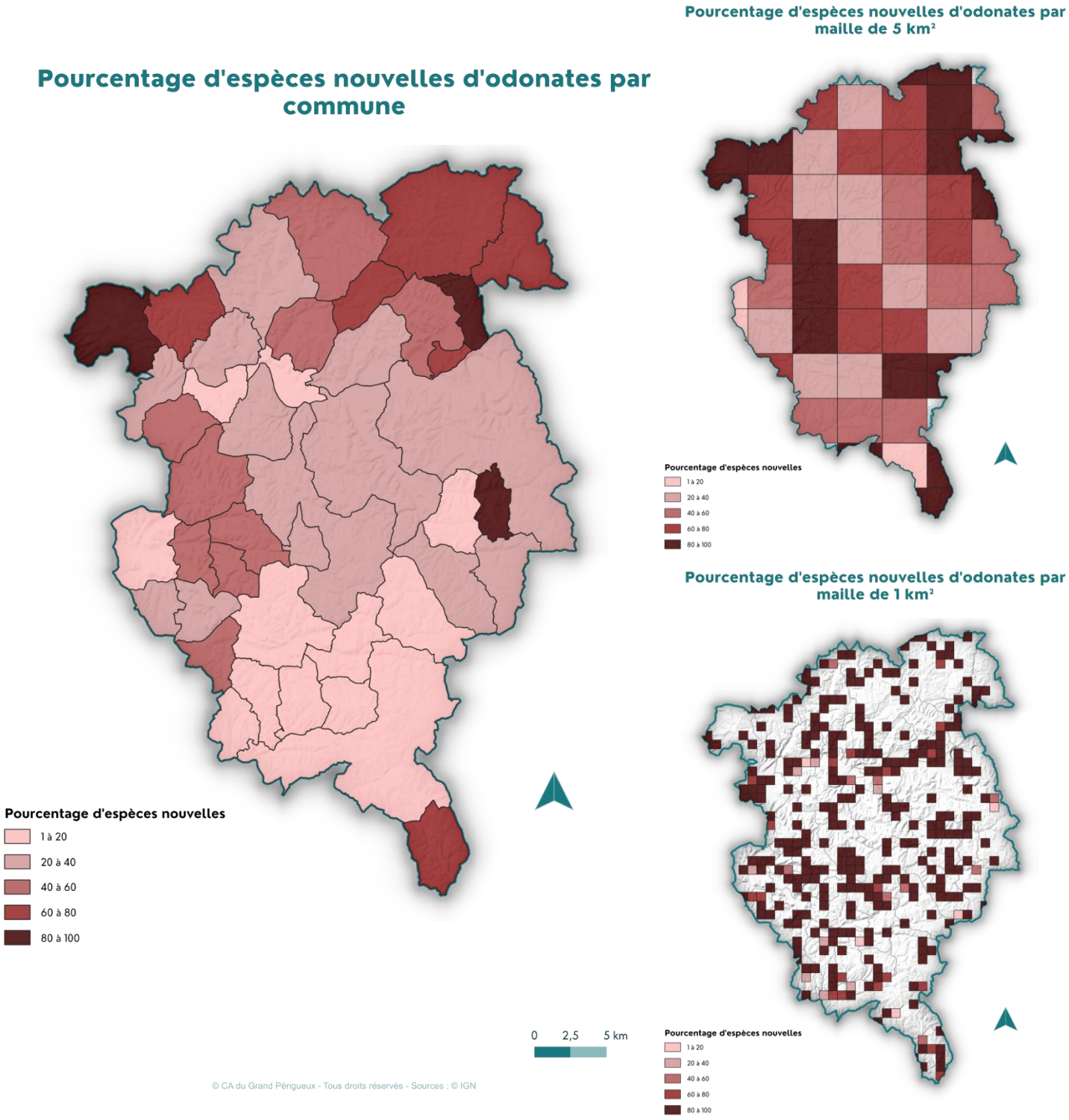


Figure 418: Cartes du pourcentage d'espèces nouvelles d'Odonates aux échelles communales, mailles 5 x 5 km et 1 km² (sources : Biotope, FAUNA, IGN)

Commune	Nombre d'espèces avant ABC	Nombre d'espèces après ABC	Nouvelles espèces
Agonac	20	35	15
Annesse-et-Beaulieu	22	33	11
Antonne-et-Trigonant	15	28	13
Bassillac et Auberoche	29	46	17
Boulazac Isle Manoire	38	48	10
Bourrou	24	33	9
Chalagnac	22	39	17
Champcevinel	15	31	16
Chancelade	27	38	11
Château-l'Évêque	34	48	14
Cornille	8	27	19
Coulounieix-Chamiers	24	39	15
Coursac	19	39	20
Creyssensac-et-Pissot	17	34	17
Escoire	6	23	17
Fouleix	30	37	7
Grun-Bordas	25	36	11
La Chapelle-Gonaguet	8	30	22
La Douze	29	37	8
Lacropte	30	36	6
Manzac-sur-Vern	32	40	8
Marsac-sur-l'Isle	32	39	7
Mensignac	0	31	31
Paunat	6	28	22
Périgueux	31	36	5
Razac-sur-l'Isle	16	33	17
Saint-Amand-de-Vergt	38	39	1
Saint-Crépin-d'Auberoche	5	30	25
Saint-Geyrac	28	38	10
Saint-Mayme-de-Péreyrol	22	40	18
Saint-Michel-de-Villadeix	41	46	5
Saint-Paul-de-Serre	19	38	19
Saint-Pierre-de-Chignac	28	34	6
Salon	38	44	6
Sanilhac	35	45	10
Sarliac-sur-l'Isle	1	21	20
Savignac-les-Églises	9	26	17
Sorges et Ligueux en Périgord	9	33	24
Trélissac	26	33	7
Val de Louyre et Caudeau	47	52	5
Vergt	43	45	2
Veyrines-de-Vergt	37	44	7
Église-Neuve-de-Vergt	17	28	11
Grand Périgueux	**53**	**54**	**1**

Tableau 41 : Nombre d'espèces d'Odonates par commune (sources : Biotope, FAUNA)

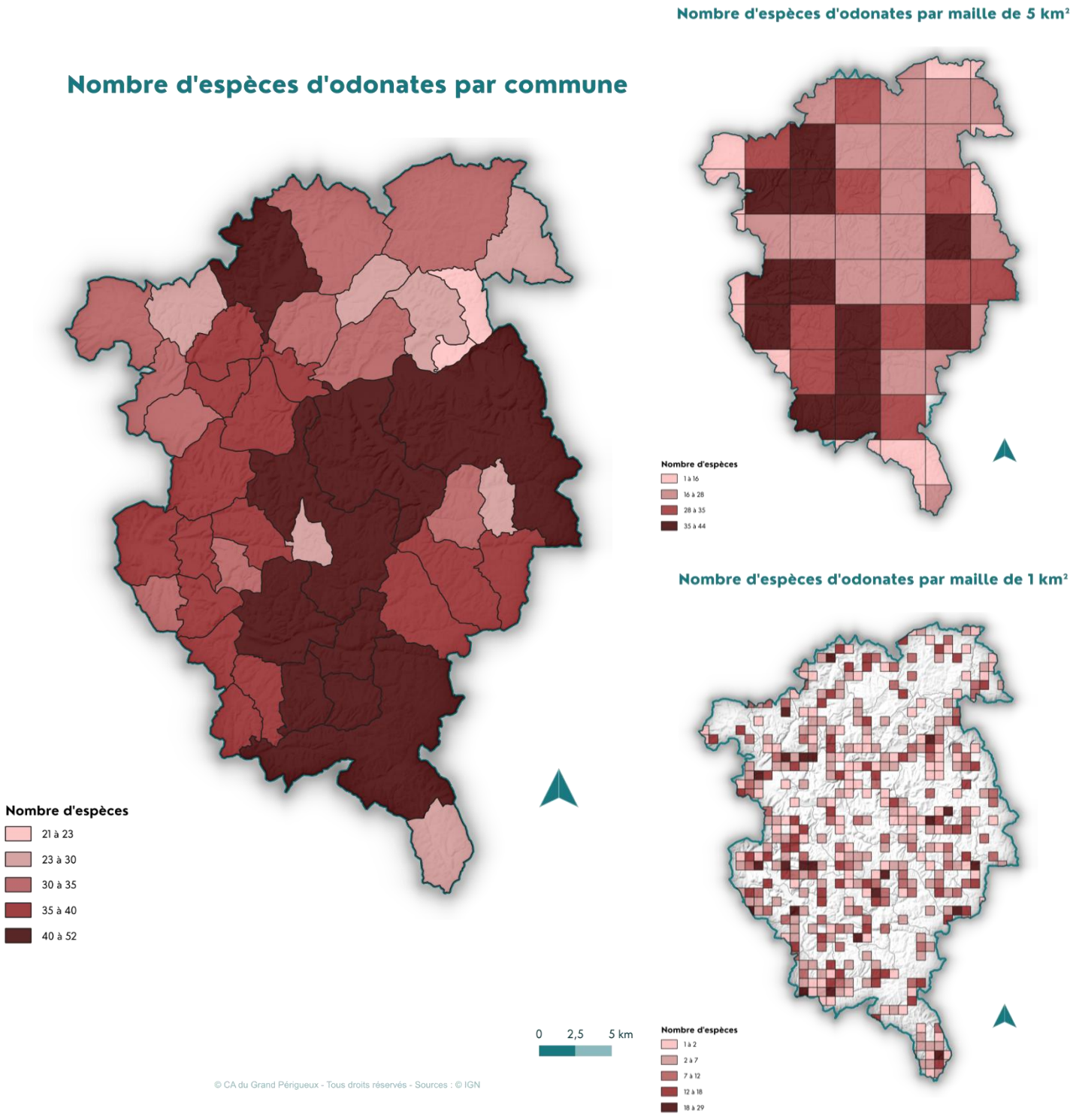


Figure 419 : Cartes du nombre d'espèces d'Odonates aux échelles communales, mailles 5 km² et 1 km² (sources : Biotope, FAUNA)

Comme indiqué plus en amont, à l'issue des inventaires 54 espèces d'Odonates sont dénombrées sur le Grand Périgueux, ce qui représente 90 % de la richesse départementale.

Le Grand Périgueux présente une richesse spécifique odonatologique moyenne par commune s'établissant à 36 espèces. Elle dépasse ce chiffre dans 21 communes, les plus fournies du territoire s'approchant des 50 espèces (Val de Louyre et Caudeau, Boulazac-Isle-Manoire et Château-l'Évêque). A l'inverse, 2 communes possèdent moins de 25 espèces connues : Escoire et Sarliac-sur-l'Isle. Comme pour les autres taxons, ces disparités communales peuvent s'expliquer de plusieurs manières :

- La « sur-prospection » de certains secteurs (ex : Antonne-et-Trigonant) ;
- Les disparités de tailles entre communes, les plus grandes ayant tendance en toute logique à abriter plus d'espèces (ex : Bassillac et Auberoche) ;
- Une plus grande diversité d'habitats naturels.

Dans les faits, ces effets sont souvent intriqués : une commune particulièrement diversifiée ayant tendance à faire l'objet d'un plus grand nombre de prospections.



Figure 420 : Leste verdoyant (Lestes virens) © Pierre-Louis Thuault



Figure 421 : Agrions orangés (Platycnemis acutipennis) - © Pierre-Louis Thuault

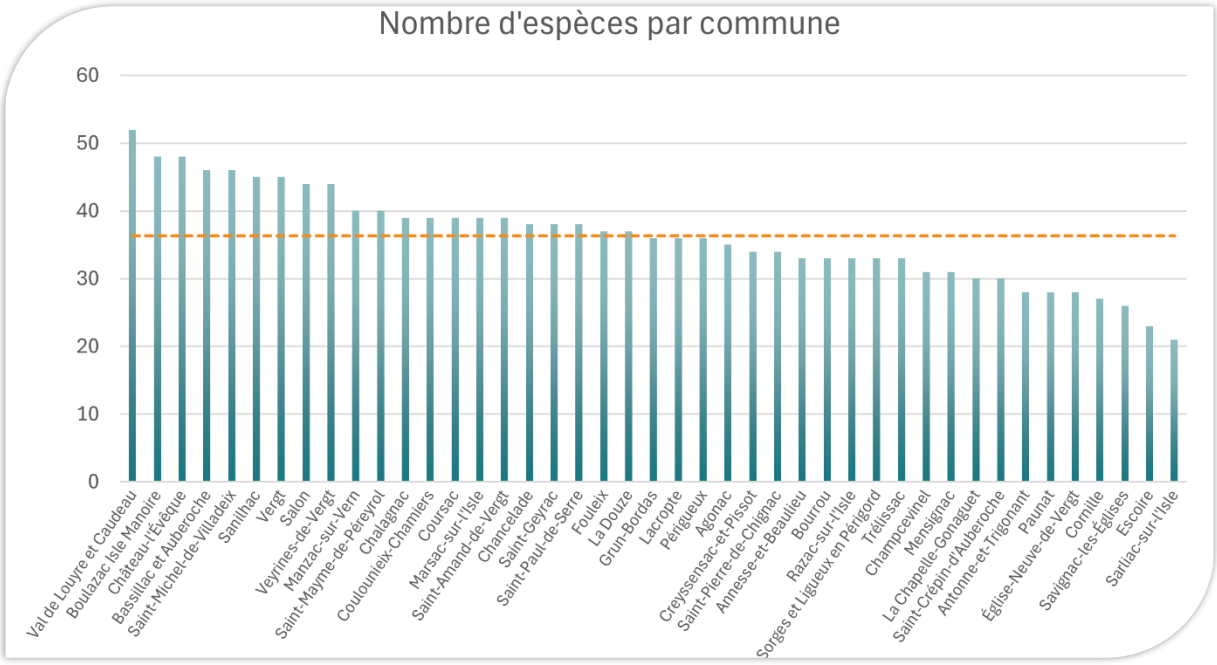


Figure 422 : Histogramme du nombre d'espèces d'Odonates par commune (sources : Biotope ; FAUNA)

Espèces non vues potentiellement présentes

Toutes les espèces d'Odonates connues sur le territoire du Grand Périgueux avant l'ABC ont été revues durant les inventaires. Cependant, au regard des espèces déjà observées en Dordogne et des habitats présents sur le Grand Périgueux, quelques taxons supplémentaires pourraient être présents. C'est notamment le cas de l'Aeschne printanière (*Brachytron pratense*) -Figure 423, de l'Anax porte-selle (*Anax ephippiger*) -Figure 424, ou encore du Cordulégastre bidenté (*Cordulegaster bidantata*) -Figure 425.



Figure 423 : Cœur copulatoire d'Aeschnes printanières (Brachytron pratense) © Lori Handley

L'Aeschne printanière a été observée au nord-ouest et au sud-est du département. C'est une espèce d'Anisoptère assez massive se reconnaissant à son thorax vert aux nervures surlignées de noir sur les côtés, et brun avec deux taches verdâtres sur l'avant. L'espèce se reproduit dans les eaux douces stagnantes et permanentes colonisées par les hélophytes.

L'Anax porte-selle a été observé en 2023 proche du Grand Périgueux, sur la commune de Villamblard. D'autres données sont également présentes en Dordogne. Il s'agit d'une espèce migratrice originaire d'Afrique tropicale, fréquentant sous nos latitudes des milieux stagnants comme des étangs, ou d'autres milieux de faible profondeur, parfois temporaires.

Le Cordulégastre bidenté est ressemblant à son cousin le Cordulégastre annelé, très présent sur les petits cours d'eau. Pour différencier les deux espèces, il faut notamment observer la tache sur le côté du premier segment abdominal qui est en forme de massue chez le Cordulegastre bidenté, et en forme de « C » chez le Cordulégastre annelé. La présence d'épines latérale sur les huitièmes et neuvièmes segments abdominaux des larves distingueront les deux espèces. Le Cordulégastre bidenté se développe dans les sources, ruisseaux et suintements dans les secteurs à faible lame d'eau et courant peu turbulent. La larve s'enfouit dans le substrat lorsque la granulométrie est fine. L'espèce a été découverte en Dordogne en 2022 dans le cadre de l'ABC de la Vallée de l'Homme. Bien qu'activement recherchée sur le Grand Périgueux, aucun individu n'a été observé.



Figure 424 : Anax porte-selle (Anax ephippiger) © Gareth Yearsley



Figure 425 : Cordulégastre bidenté (Cordulegaster bidentata) © Fabian Gallhammer

Espèces nouvelles ou redécouvertes

Parmi les 54 espèces désormais connues sur le territoire, une espèce a été découverte et cinq autres redécouvertes (peu de données antérieures à l'ABC ou données douteuses).

La Cordulie splendide (*Macromia splendens*) -Figure 426- a été découverte sur trois sites : sur un étang à Bassillac-et-Auberoche avec la récolte de 12 exuvies témoignant de la reproduction de l'espèce sur le site et donc de son autochtonie, sur l'Isle à Sarliac-sur-l'Isle avec à nouveau preuve d'autochtonie, et sur un étang à Sanilhac avec l'observation d'un imago à deux reprises.

La présence du Leste des bois (*Lestes dryas*) -Figure 427- sur le territoire a été confirmé par les inventaires de l'ABC. En effet, il existait 3 données historiques difficiles à prendre en compte car sans auteur, sans photographie, ou invalidée par l'observateur. En 2024, les inventaires menés dans le cadre du projet ont permis de notifier la présence de l'espèce sur deux communes du Grand Périgueux (Mensignac et Coursac).

Le Leste fiancé (*Lestes sponsa*) -Figure 428- ne comptait que deux données sur Bourrou datant de 2018. La présence de l'espèce sur la CAGP a été consolidée avec quatre données sur quatre communes, dont une preuve d'autochtonie : Bassillac-et-Auberoche, Sanilhac, Val de Louyre et Caudeau, et Château-l'Evêque.

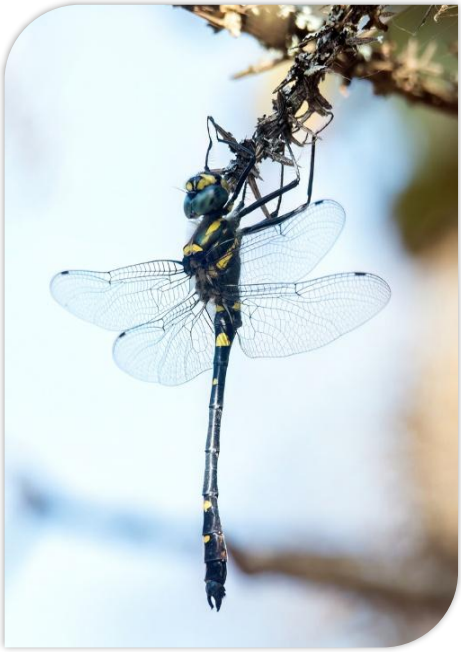


Figure 426 : Cordulie splendide (Macromia splendens) - ©Maria Meizoso



Figure 427 : Leste des bois (Lestes dryas) © Pierre-Louis Thuault



Figure 428 : Leste fiancé (Lestes sponsa) © Pierre-Louis Thuault

La Cordulie métallique (*Somatochlora metallica*) -Figure 429- était peu connue sur le territoire. Sa présence avait été confirmée à Marsac-sur-l'Isle en 2022 dans le cadre de l'ABC de la commune. Les prospections réalisées sur le Grand Périgueux ont permis d'observer l'espèce sur de nombreux autres secteurs avec notamment beaucoup d'exuvies collectées le long de l'Isle.

La Cordulie à tâches jaunes (*Somatochlora flavomaculata*) -Figure 430- n'avait été observée qu'une fois en 2016 à Saint-Paul-de-Serre. L'espèce a été contactée dans le cadre des inventaires de l'ABC, sur un autre site à Veyrines-de-Vergt, sur le Caudeau.

Le Sympétrum méridional (*Sympetrum meridionale*) -Figure 431- avait été mentionné en un point à Salon en 2021, ainsi que sur quelques localités imprécises (maille ou commune). La présence de l'espèce a été confirmée en 2024 sur 14 sites, avec observation d'immatures et émergents prouvant la reproduction de l'espèce *in situ*, notamment à Marsac-sur-l'Isle et Château-l'Evêque.



Figure 429 : Cordulie métallique (Somatochlora metallica) © Paul Cools



Figure 430 : Cordulie à tâches jaunes (Somatochlora flavomaculata) © Paul Cools



Figure 431 : Sympétrum méridional (Sympetrum meridionale) © Croisille Yoann

Les espèces patrimoniales

Quatre espèces d'Odonates présentes sur le Grand Périgueux sont protégées par l'arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire. Ces quatre espèces sont par ailleurs inscrites à l'annexe II de la Convention de Berne, correspondant aux espèces de faune strictement protégées au niveau européen.

Sur le territoire du Grand Périgueux, une espèce d'Odonate est considérée comme menacée à l'échelle régionale, il s'agit de la Cordulie splendide (*Macromia splendens*), classée en danger d'extinction sur la Liste rouge régionale, et vulnérable sur les listes rouges française, européenne, et mondiale. Une autre espèce est également classée vulnérable sur la Liste rouge mondiale, il s'agit de l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) - Figure 432. Par ailleurs, deux autres espèces sont quasi-menacées (NT) : le Leste fiancé (*Leste sponsa*) et la Cordulie métallique (*Somatochlora metallica*).

Concernant la responsabilité régionale, onze espèces sont considérées comme ayant un enjeu de conservation en Nouvelle-Aquitaine.



Figure 432 : Agrion de mercure (Coenagrion mercuriale) - © Pierre-Louis Thuault



Figure 433 : Agrion mignon (Coenagrion scitulum) - © Pierre-Louis Thuault



Figure 434 : Gomphe de Graslin (Gomphus graslinii) - © Christophe Savon

Les différents statuts de patrimonialité des Odonates recensés sur le Grand Périgueux sont présentés dans le Tableau 42 suivant, et la liste complète des espèces présentes sur le territoire se trouve dans le document annexe.

Nom vernaculaire	Nom latin	LR F	LR A	Protection nationale	Directive Habitat	Enjeu NA
Agrion de Mercure	*Coenagrion mercuriale*	LC	LC	Art. 3	An. II	Fort
Agrion mignon	*Coenagrion scitulum*	LC	LC	-	-	Fort
Caloptéryx hémorroïdal	*Calopteryx haemorrhoidalis*	LC	LC	-	-	Fort
Cordulie à corps fin	*Oxygastra curtisii*	LC	LC	Art. 2	An. II, An. IV	Fort
Cordulie à taches jaunes	*Somatochlora flavomaculata*	LC	LC	-	-	Fort
Cordulie métallique	*Somatochlora metallica*	LC	NT	-	-	Fort
Cordulie splendide	*Macromia splendens*	VU	EN	Art. 2	An. II, An. IV	Très fort
Gomphe de Graslin	*Gomphus graslinii*	LC	LC	Art. 2	An. II, An. IV	Fort
Gomphe semblable	*Gomphus simillimus*	LC	LC	-	-	Fort
Leste des bois	*Lestes dryas*	LC	LC	-	-	Fort
Leste fiancé	*Lestes sponsa*	NT	NT	-	-	Fort

Tableau 42 : Espèces d'Odonates patrimoniales sur le Grand Périgueux

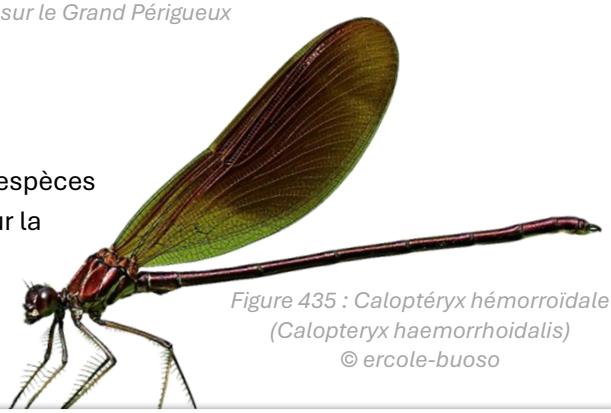


Figure 435 : Caloptéryx hémorroïdale (Calopteryx haemorrhoidalis) © ercole-buoso

Les graphiques suivants (Figure 436) représentent la proportion d'espèces observées selon leur statut de protection, leur niveau de menace sur la Liste rouge des Odonates d'Aquitaine et selon leur enjeu régional de conservation.

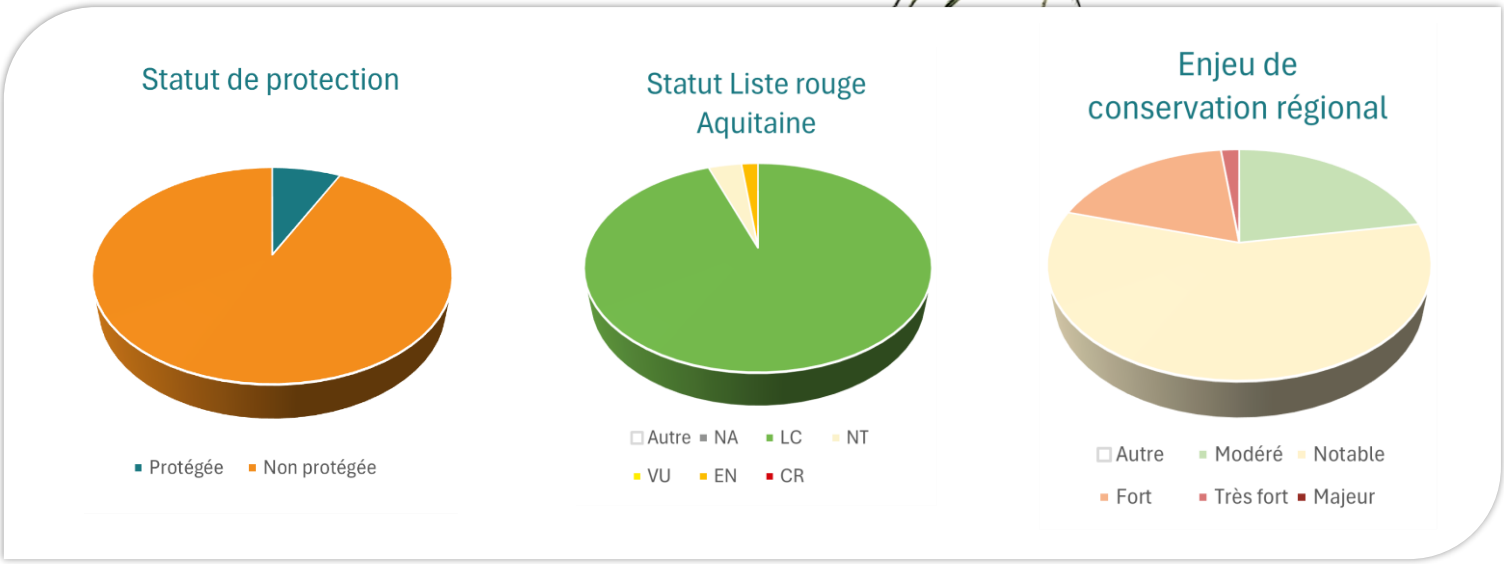


Figure 436 : Proportion des espèces d'Odonates du Grand Périgueux protégées, menacées et à enjeu régional de conservation

La cartographie ci-dessous (Figure 437) permet de visualiser la répartition du nombre d'espèces patrimoniales (espèces protégées, menacées ou à enjeu régional de conservation) sur le territoire à l'issue de l'ABC, à l'échelle de la maille 500 x 500 m.

Cette répartition est relativement diffuse, avec cependant quelques zones de concentration. C'est notamment le cas le long de plusieurs cours d'eau :

- L'Isle, de Razac-sur-l'Isle à Savignac-les-Eglises ;
- La Beauronne de Chancelade ;
- L'Auvézère ;
- Le Caudeau et ses affluents ;
- Le Serre ;
- Le Ruisseau du Rosier.

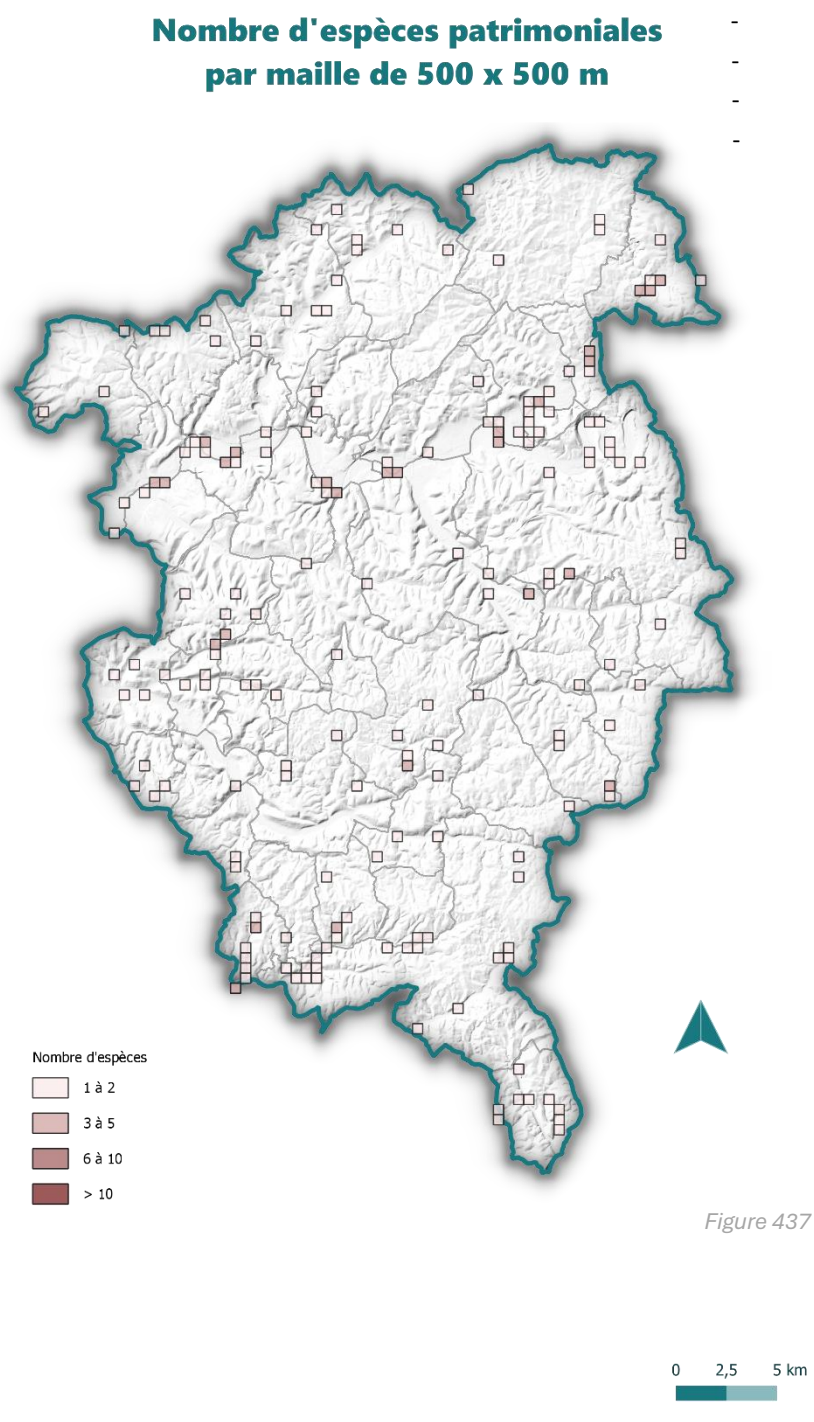


Figure 437 : Répartition des espèces patrimoniales par maille 500 x 500 m (sources : FAUNA, IGN)

© CA du Grand Périgueux - Tous droits réservés - Sources : © IGN



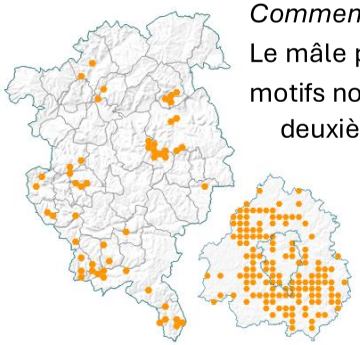
Agrion de Mercure

Coenagrion mercuriale

Commune | Période d'observation | Taille (imago) : 27 à 31 mm

J F M A M J J A S O N D

Ce petit Zygoptère vit dans les eaux courantes permanentes, ensoleillées, de bonne qualité, bien oxygénées et peu profondes (petits ruisseaux prairiaux, suintements, sources et fossés) avec une végétation aquatique abondante. La phase larvaire dure 1 à 2 ans. L'imago a besoin d'une haute végétation rivulaire ensoleillée ou de plantes aquatiques émergeantes.



Comment le reconnaître ?

Le mâle possède un corps bleu à motifs noirs. Le dessin typique du deuxième segment abdominal est en forme de tête de taureau, et ressemble au casque du dieu Mercure d'où il tire son nom.

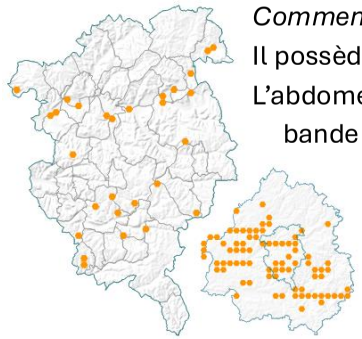
Gomphe de Graslin

Gomphus graslinii

Assez commune | Période d'observation | Taille (imago) : 47 à 50 mm

J F M A M J J A S O N D

Cet Anisoptère fréquente essentiellement les grandes rivières calmes et assez profondes. Les larves y recherchent les zones sableuses recouvertes de débris végétaux. Leur développement dure 2 à 3 ans. Les imagos sont souvent observés posés sur des rochers émergeant de l'eau et exposés au soleil mais peuvent s'éloigner des zones riveraines, parfois à plusieurs kilomètres, pour chasser.



Comment le reconnaître ?

Il possède un corps noir et jaune. L'abdomen est marqué d'une bande jaune médiodorsale sur tous les segments avec un dessin en forme de verre à pied sur le 9°. Ses pattes sont noires à discrète bande jaune fémorale.



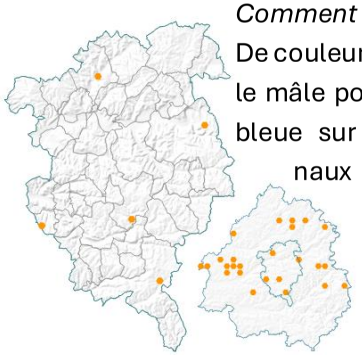
Leste fiancé

Lestes sponsa

Assez commune | Période d'observation | Taille (imago) : 35 à 39 mm

J F M A M J J A S O N D

Cette demoiselle fréquente les eaux stagnantes (mares, étangs, tourbières, marais,...), temporaires ou permanentes, bordées d'une végétation hélophyte dense. Les larves se développent dans la végétation aquatique immergée ou dans la vase. Les adultes volent peu, comme les autres espèces du genre *Lestes*, ils se trouvent donc généralement perchés dans la végétation.



Comment le reconnaître ?

De couleur vert métallique à cuivré, le mâle possède une pulvérulence bleue sur les segments abdominaux 1, 2 et 8 à 10. Pour une détermination certaine il faut observer les pièces copulatrices.

Explication de la structure des fiches p. 173



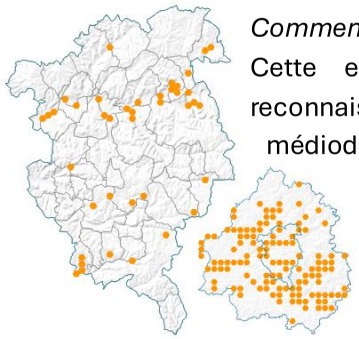
Cordulie à corps fin

Oxygastra curtisii

Commune | Période d'observation | Taille (imago) : 47 à 54 mm

J F M A M J J A S O N D

Les larves de cet Anisoptère se développent durant 2 à 3 ans dans les débris végétaux, entre les racines immergées des arbres, au sein des zones calmes des rivières et fleuves, voire en milieu stagnant (étangs ou gravières bordés d'arbres). Les imagos patrouillent le plus souvent le long des berges dans les secteurs ombragés, mais peuvent se rencontrer dans des milieux éloignés des sites d'émergence.



Comment la reconnaître ?

Cette espèce est facilement reconnaissable à l'alignement médiodorsal de marques jaunes contrastant avec son abdomen vert métallique, fin et soudainement épaissi à son extrémité.



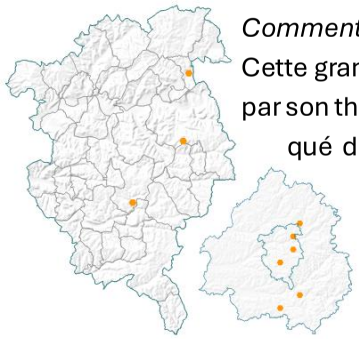
Cordulie splendide

Macromia splendens

Très rare | Période d'observation | Taille (imago) : 70 à 75 mm

J F M A M J J A S O N D

Cet Anisoptère se retrouve dans les secteurs calmes, profonds et ombragés des moyens et grands cours d'eau, et occasionnellement en plan d'eau. Malgré sa taille, elle ne s'observe pas facilement. Infatigables et rarement posés, les adultes volent au-dessus des clairières et au bord des lisières ensoleillées et abritées du vent. Les mâles patrouillent longuement le long des rives parcourant de grandes distances.



Comment la reconnaître ?

Cette grande libellule se reconnaît par son thorax vert métallique marqué de bandes jaunes, et son abdomen noirâtre avec des tâches jaunes médiodorsales. Elle peut se confondre avec les *Cordulegaster*.



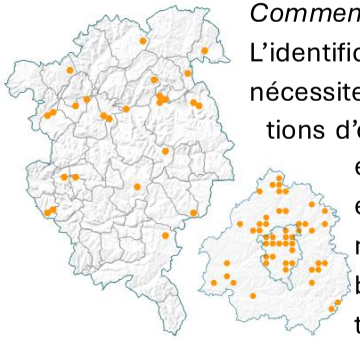
Cordulie métallique

Somatochlora metallica

Assez commune | Période d'observation | Taille : 50 à 55 mm

J F M A M J J A S O N D

Les larves de l'espèce se développent dans la végétation aquatique immergée ou dans les végétaux en décomposition des eaux stagnantes ou faiblement courantes. Elle affectionne la présence d'arbres sur les berges et de fonds vaseux. Libellule très mobile, elle n'est pas toujours facile à observer sur le terrain, les mâles n'étant pas territoriaux et patrouillant à la recherche de femelles.



Comment la reconnaître ?

L'identification des Cordulidés nécessite de bonnes conditions d'observations. Son corps est noir-vert métallique, et la base de l'abdomen marquée de jaune. Une barre jaune caractéristique lui traverse le front.

Explication de la structure des fiches p. 173



Orthoptères



Leptophye ponctuée (*Leptophyes punctatissima*)
© Rupert Lees

Présentation du groupe

Les Orthoptères constituent un ordre d'Insectes regroupant les criquets, les sauterelles et les grillons. Leur nom provient du grec *orthos* (droit) et *pteron* (aile), en référence à leurs ailes antérieures droites et repliées en arrière au repos. Ces ailes antérieures, appelées *tegmina* (pluriel de *tegmen*) sont étroites et dure, protégeant au repos les ailes postérieures membraneuses permettant à presque tous les Orthoptères de voler. La plupart d'entre eux ont des pattes postérieures adaptées au saut.

Deux sous-ordres se distinguent parmi les Orthoptères. Les Ensifères (sauterelles -Figure 438-, grillons -Figure 439- et courtilières -Figure 440) ont de longues antennes et un ovipositeur (organe de ponte des insectes -Figure 442) souvent très développé chez les femelles, avec un régime alimentaire majoritairement carnivore. Les Caelifères (criquets -Figure 441) ont les antennes et les ovipositeurs courts, ainsi qu'un régime phytophage.

Un autre trait remarquable des Orthoptères est leur capacité à produire et percevoir des sons : beaucoup d'espèces pratiquent la stridulation. Pour ce faire, les criquets frottent les petites dents alignées sur leurs pattes postérieures contre leurs *tegmina*. Les sauterelles et les grillons stridulent en frottant leurs *tegmina* l'une contre l'autre. Les Orthoptères perçoivent ces signaux grâce à des organes auditifs situés sur les pattes antérieures (pour les Ensifères) ou l'abdomen (pour les Caelifères). Cette communication sonore joue un rôle essentiel dans la reproduction, permettant aux mâles d'attirer les femelles ou de défendre un territoire. Elle est également utilisée pour inventorier les différentes espèces, chacune ayant un « chant » unique.

Le mode de vie des Orthoptères est étroitement lié aux milieux ouverts et ensoleillés. On les trouve dans les prairies, les friches, les landes, les pelouses sèches, mais aussi en lisière forestière et parfois jusque dans les zones cultivées. Ils sont surtout actifs par temps chaud et en journée, ce qui explique leur abondance en été.

La reproduction est généralement sexuée, avec une ponte de plusieurs dizaines à centaines d'œufs dans le sol ou la végétation. Le développement est hémimétabole : il n'y a pas de métamorphose complète, les jeunes ressemblant aux adultes mais sans ailes ni organes reproducteurs.

Les Orthoptères jouent un rôle écologique majeur : ils constituent une part importante de la biomasse des prairies et servent de proies à de nombreux Oiseaux, Reptiles et petits Mammifères. Ils sont aussi de bons indicateurs de la qualité des milieux herbacés, certaines espèces disparaissant rapidement en cas de dégradation de leur habitat.



Figure 438 : Decticelle côtière (Platycleis affinis) - © lauxania



Figure 439 : Grillon des bois (Nemobius sylvestris) - © Matthieu Gauvain



Figure 440 : Courtilière commune (Gryllotalpa gryllotalpa) - © mnauky



Figure 441 : Criquet des clairières (Chrysochraon dispar) - © Nicolas Helitas



Figure 442 : Ponte de Grande sauterelle verte (Tettigonia viridissima) - ©Martin Galli



Figure 443 : Criquet de la Palène (Stenobothrus lineatus) © Cara Schweiger

Données générales

Les Orthoptères n'ont pas fait l'objet d'inventaires spécifiques dans le cadre de l'ABC, faute de moyens humains et financiers suffisants pour couvrir l'ensemble des groupes présents sur le territoire. Ce taxon mériterait toutefois des prospections dédiées afin d'affiner les connaissances disponibles. Néanmoins, les observations transmises par le grand public et les contacts opportunistes réalisés par les experts naturalistes ont été compilées dans les bases de données. Ainsi, 539 données d'Orthoptères sont actuellement recensées sur le Grand Périgueux (dont 508 depuis 2010), pour un total de 59 espèces sur les 25 dernières années (nombre inchangé après 2010), soit 77 % du cortège départemental. La répartition temporelle de ces données est illustrée en Figure 444.

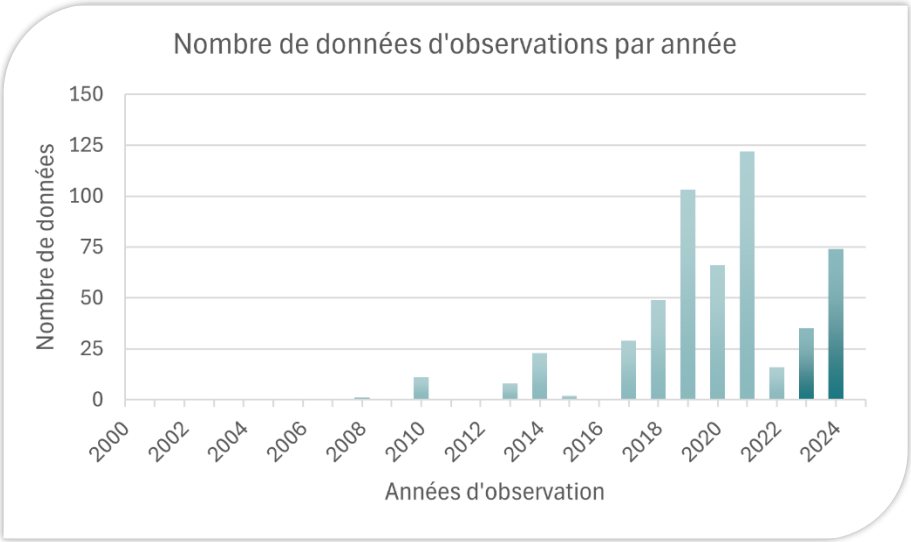


Figure 444 : Répartition du nombre d'observations d'Orthoptères par année (sources : Biotope, FAUNA)



Figure 445 : Criquet noir-ébène (Omocestus rufipes) © Tomáš Dvořák



Figure 446 : Criquet pansu (Pezotettix giornae) © Benjamin Zelvelder

Le Tableau 43 en page suivante présente pour chaque commune le bilan du nombre de données d'observations disponibles pour les Orthoptères, en y détaillant celles issues de la période précédant l'ABC (2000–2022), et celles collectées pendant le projet. Les cartes ci-dessous (Figure 448) illustrent la répartition des nouvelles observations à différentes échelles. Celles présentées après le tableau permettent quant à elles de visualiser la densité de données disponibles sur le territoire, selon les niveaux d'analyse retenus (Figure 452).



Figure 447 : Œdipode turquoise (Oedipoda caerulescens) © Herwig Winter (CC-BY-SA)

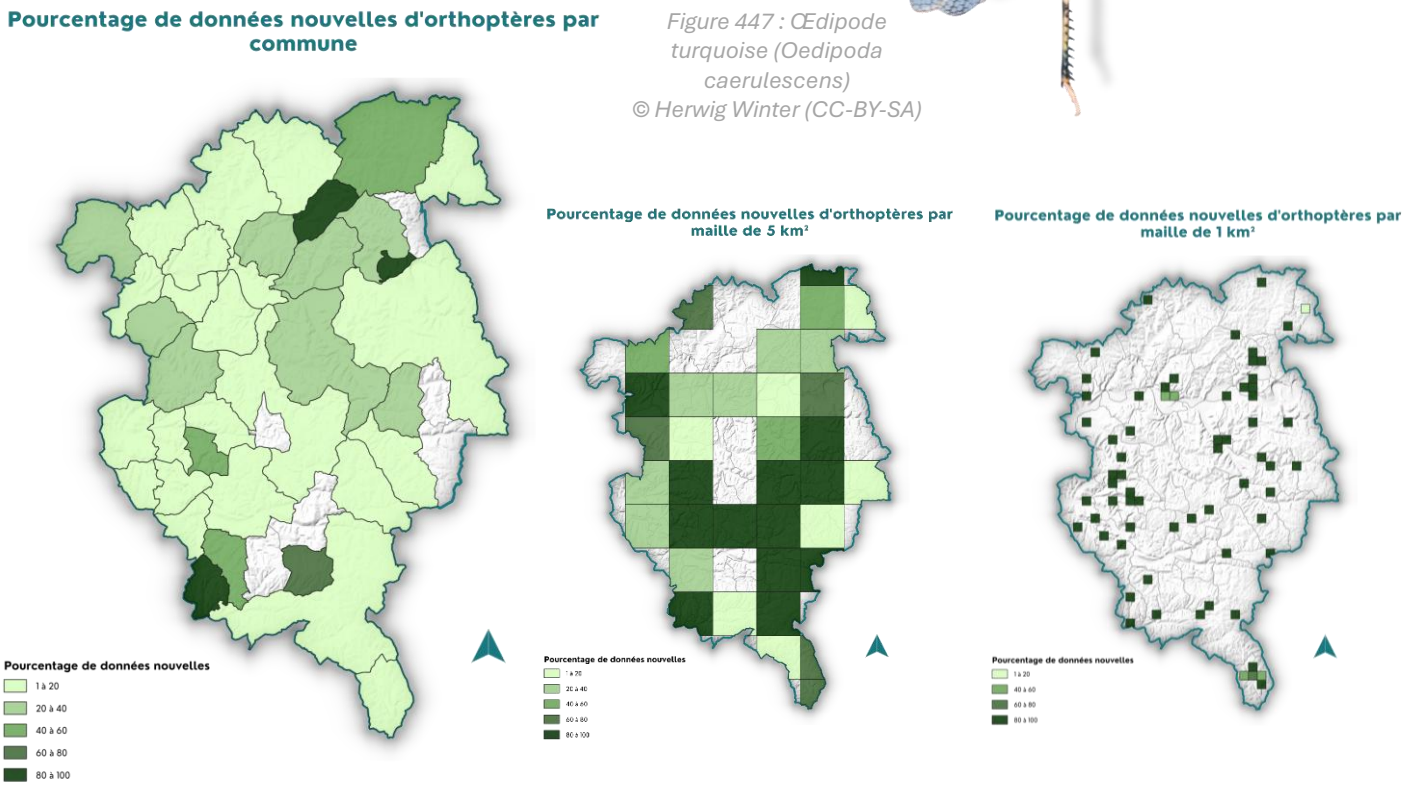


Figure 448 : Cartes du pourcentage de données nouvelles d'Orthoptères aux échelles communales, mailles 5 km² et 1 km² (sources : Biotope, FAUNA)



Figure 449 : Grillon champêtre (Gryllus campestris) - © Corinna Herr



Figure 450 : Œdipode automnale (Aiolopus strepens) - © josefwirth



Figure 451 : Conocéphale gracieux (Ruspolia nitidula) - © Corinna Herr

Commune	Nombre de données avant ABC	Nombre de données après ABC	Pourcentage de données nouvelles
Agonac	9	10	10,00%
Annesse-et-Beaulieu	63	64	1,56%
Antonne-et-Trigonant	22	31	29,03%
Bassillac et Auberoche	57	65	12,31%
Boulazac Isle Manoire	25	34	26,47%
Bourrou	19	21	9,52%
Chalagnac	13	16	18,75%
Champcevinel	11	18	38,89%
Chancelade	60	62	3,23%
Château-l'Évêque	80	85	5,88%
Cornille	0	4	100,00%
Coulounieix-Chamiers	29	32	9,38%
Coursac	16	23	30,43%
Creyssensac-et-Pissot	7	15	53,33%
Escoire	0	5	100,00%
Fouleix	0	2	100,00%
Grun-Bordas	14	16	12,50%
La Chapelle-Gonaguet	61	62	1,61%
La Douze	19	20	5,00%
Lacropte	8	10	20,00%
Manzac-sur-Vern	8	9	11,11%
Marsac-sur-l'Isle	65	69	5,80%
Mensignac	3	4	25,00%
Paunat	44	54	18,52%
Périgueux	82	96	14,58%
Razac-sur-l'Isle	3	5	40,00%
Saint-Amand-de-Vergt	2	5	60,00%
Saint-Crépin-d'Auberoche	0	0	0,00%
Saint-Geyrac	2	2	0,00%
Saint-Mayme-de-Péreyrol	5	6	16,67%
Saint-Michel-de-Villadeix	2	2	0,00%
Saint-Paul-de-Serre	5	6	16,67%
Saint-Pierre-de-Chignac	7	11	36,36%
Salon	8	8	0,00%
Sanilhac	27	33	18,18%
Sarliac-sur-l'Isle	0	0	0,00%
Savignac-les-Églises	27	31	12,90%
Sorges et Ligueux en Périgord	2	4	50,00%
Trélissac	14	22	36,36%
Val de Louyre et Caudeau	58	60	3,33%
Vergt	13	14	7,14%
Veyrines-de-Vergt	1	3	66,67%
Église-Neuve-de-Vergt	8	8	0,00%
Grand Périgueux	**430**	**539**	**20,22%**

Tableau 43 : Nombre d'observations d'Orthoptères par commune (sources : Biotope, FAUNA)

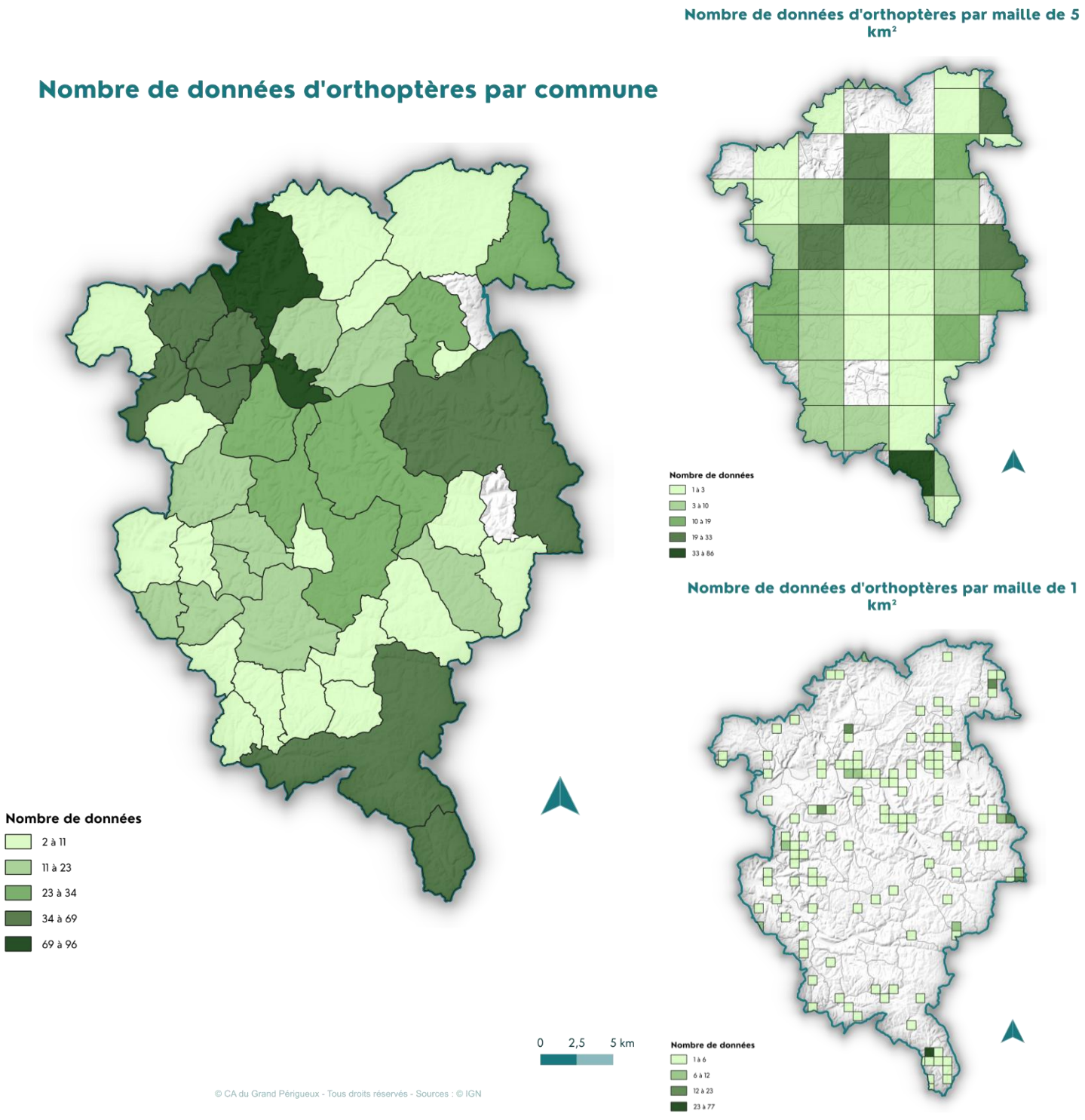


Figure 452 : Cartes du nombre de données d'Orthoptères aux échelles communales, mailles 5 km² et 1 km² (sources : Biotope, FAUNA)



Figure 453 : Gomphocère roux (Gomphocerippus rufus) - © Timothy M.



Figure 454 : Ephippigère des vignes (Ephippiger diurnus) - © garnikaisabel

Malgré l'absence d'inventaires spécifiquement consacrés aux Orthoptères, seules deux communes ne disposent d'aucune donnée, comme l'indiquent les cartes précédentes. À une échelle plus fine, 72 % des mailles de 5 x 5 km contiennent au moins une observation, contre seulement 11 % des mailles de 1 x 1 km.

Il convient toutefois de relativiser cette répartition : si la majorité du territoire présente des données à l'échelle communale ou de la maille 5 x 5 km, leur volume reste faible et inégalement réparti. En moyenne, chaque commune compte 24 observations. Périgueux en possède le plus avec 96 données, suivie de Château-l'Évêque (85) et de 6 autres communes comptant entre 60 et 70 observations (Marsac-sur-l'Isle, Bassillac et Auberoche, Annesse-et-Beaulieu, Chancelade, La Chapelle-Gonaguet et Val de Louyre et Caudeau). À l'inverse, 17 communes ont moins de dix observations, dont 2 sans aucune donnée.

Ces résultats montrent qu'il serait pertinent de renforcer la connaissance des Orthoptères sur le territoire, notamment par des inventaires ciblés ou des actions de sciences participatives.

Figure 455 : Criquet ensanglanté (Stethophyma grossum) © Corinna Herr

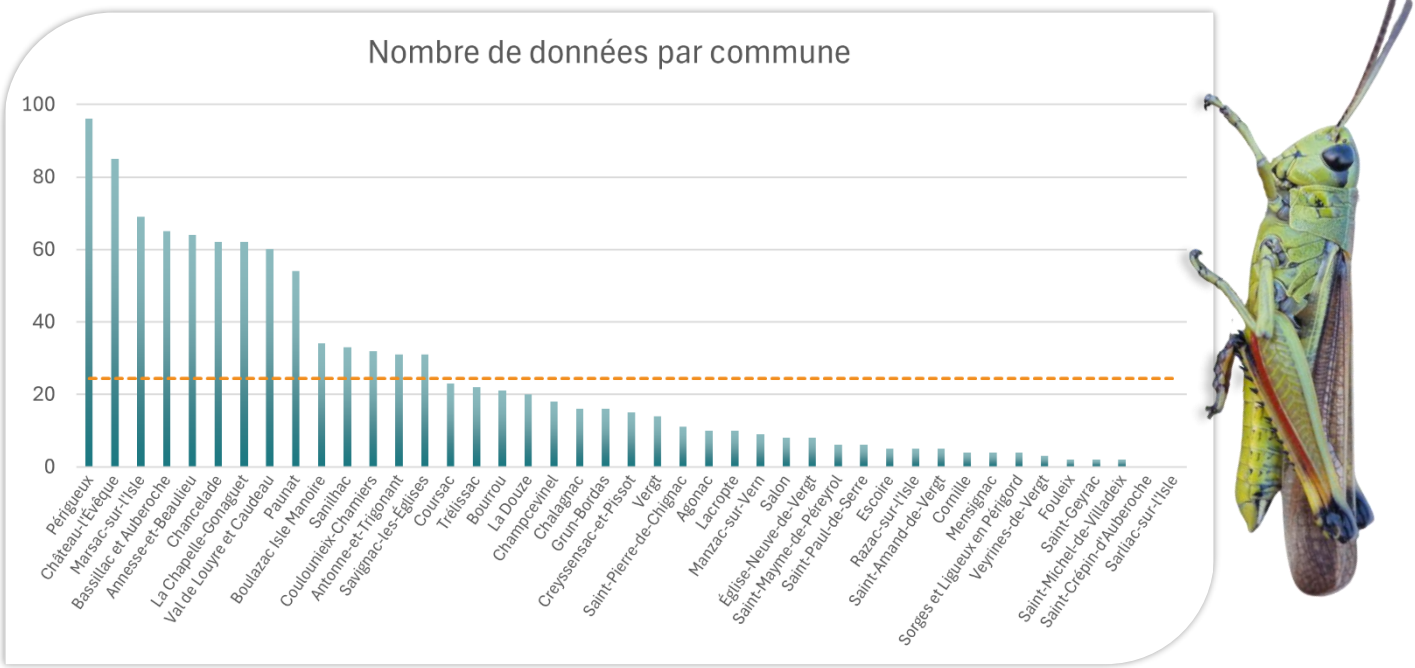


Figure 456 : Histogramme du nombre de données d'Orthoptères par commune (sources : Biotope ; FAUNA)

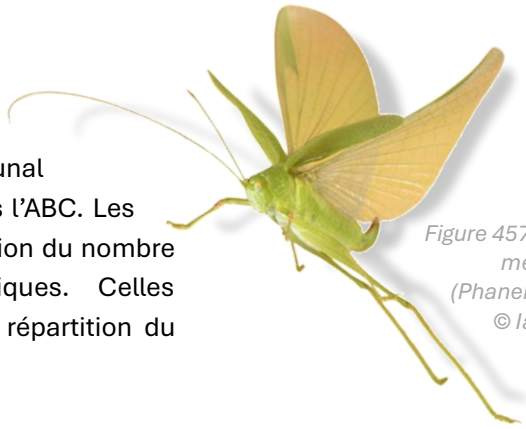


Figure 457 : Phanéroptère méridional (Phaneroptera nana) © Ian Wright

Le Tableau 44 ci-après présente quant à lui un bilan communal du nombre d'espèces d'Orthoptères connues avant et après l'ABC. Les cartes ci-dessous (Figure 458) permettent d'illustrer l'évolution du nombre d'espèces connues à différentes échelles géographiques. Celles disponibles à la suite du tableau (Figure 459) illustrent la répartition du nombre d'espèces selon ces mêmes échelles spatiales.

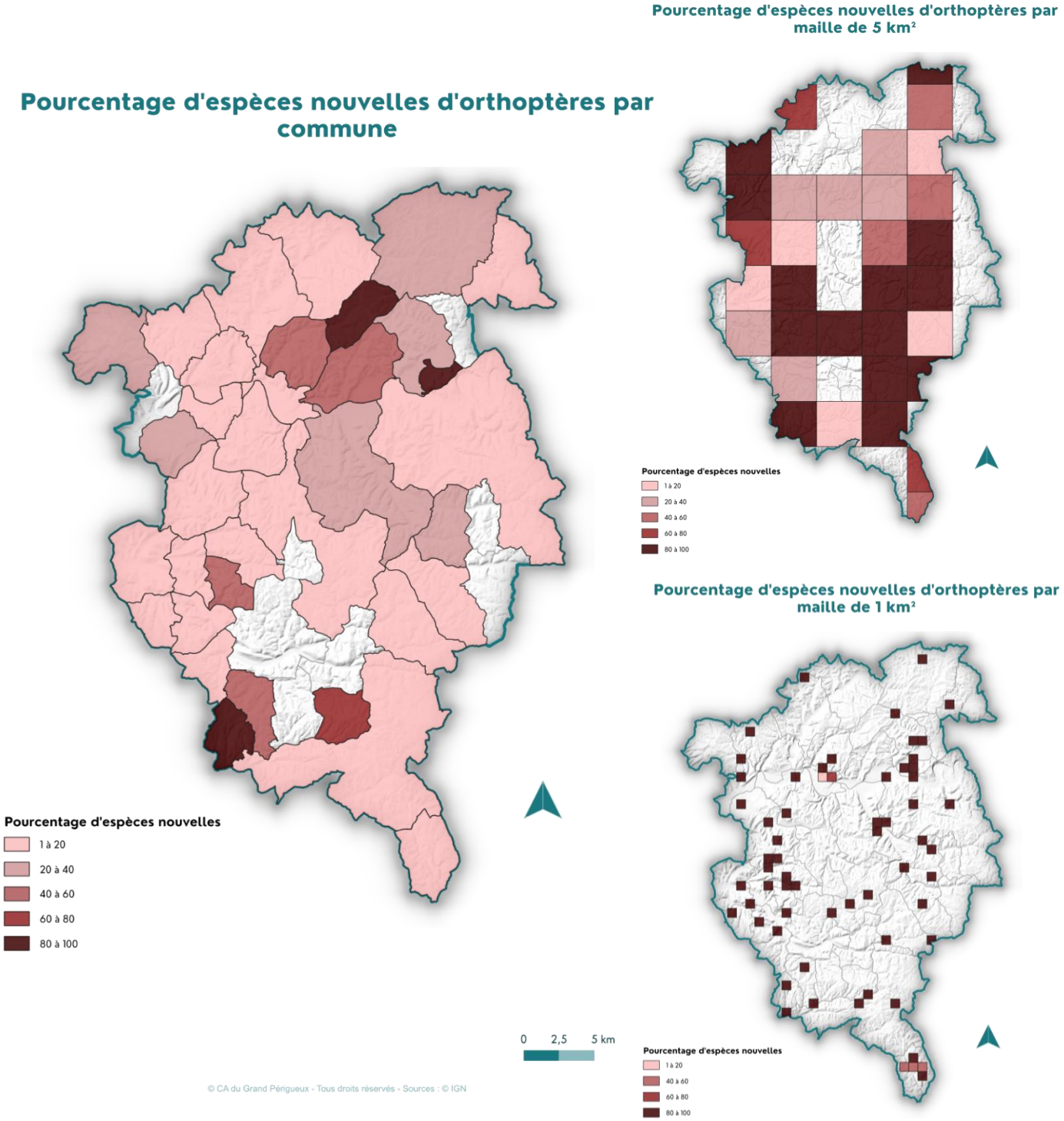


Figure 458 : Cartes du pourcentage d'espèces nouvelles d'Orthoptères aux échelles communales, mailles 5 x 5 km et 1 km² (sources : Biotope, FAUNA, IGN)

Commune	Nombre d'espèces avant ABC	Nombre d'espèces après ABC	Nouvelles espèces
Agonac	7	8	1
Annesse-et-Beaulieu	27	27	0
Antonne-et-Trigonant	15	19	4
Bassillac et Auberoche	30	32	2
Boulazac Isle Manoire	16	21	5
Bourrou	7	8	1
Chalagnac	8	9	1
Champcevinel	8	14	6
Chancelade	27	28	1
Château-l'Évêque	27	29	2
Cornille	0	4	4
Coulounieix-Chamiers	14	16	2
Coursac	10	12	2
Creyssensac-et-Pissot	5	9	4
Escoire	0	4	4
Fouleix	0	2	2
Grun-Bordas	10	11	1
La Chapelle-Gonaguet	27	28	1
La Douze	17	18	1
Lacropte	7	8	1
Manzac-sur-Vern	7	8	1
Marsac-sur-l'Isle	27	29	2
Mensignac	3	4	1
Paunat	18	20	2
Périgueux	32	35	3
Razac-sur-l'Isle	2	3	1
Saint-Amand-de-Vergt	2	4	2
Saint-Crépin-d'Auberoche	0	0	0
Saint-Geyrac	2	2	0
Saint-Mayme-de-Péreyrol	4	5	1
Saint-Michel-de-Villadeix	2	2	0
Saint-Paul-de-Serre	5	6	1
Saint-Pierre-de-Chignac	7	9	2
Salon	6	6	0
Sanilhac	16	18	2
Sarliac-sur-l'Isle	0	0	0
Savignac-les-Églises	15	16	1
Sorges et Ligueux en Périgord	2	3	1
Trélissac	8	15	7
Val de Louyre et Caudeau	15	16	1
Vergt	8	8	0
Veyrines-de-Vergt	1	3	2
Église-Neuve-de-Vergt	6	6	0
Grand Périgueux	**57**	**59**	**2**

Tableau 44 : Nombre d'espèces d'Orthoptères par commune (sources : Biotope, FAUNA)

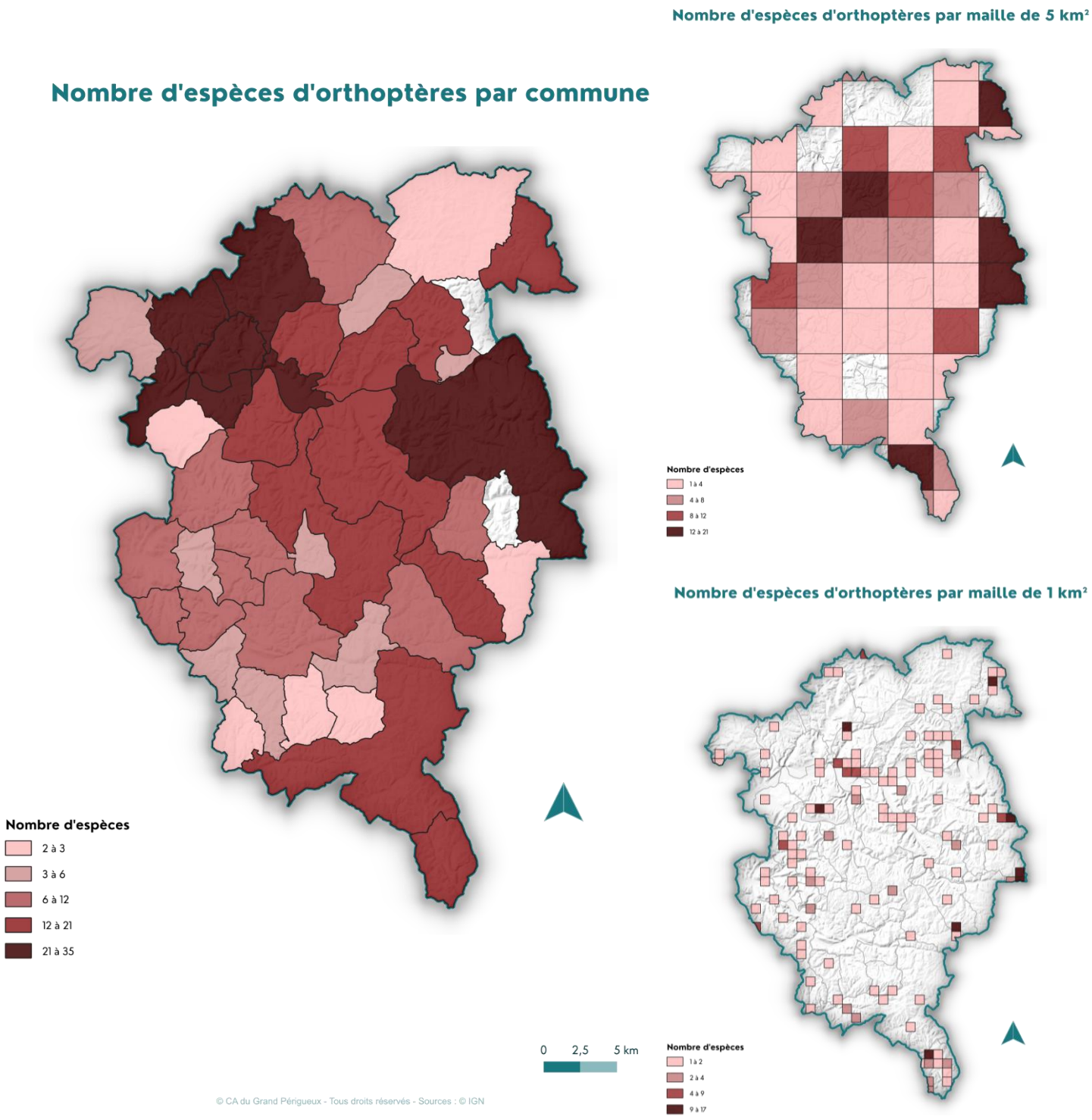


Figure 459 : Cartes du nombre d'espèces d'Orthoptères aux échelles communales, mailles 5 x 5 km et 1 km² (sources : Biotope, FAUNA, IGN)



Figure 460 : Criquet des roseaux (Mecostethus parapleurus) © Corinna Herr

Comme mentionné précédemment, 59 espèces d'Orthoptères ont été recensées sur le territoire du Grand Périgueux à l'issue de l'ABC, soit 77 % de la richesse spécifique départementale.

La richesse moyenne s'élève à 12 espèces par commune. Ce nombre est dépassé dans 17 d'entre elles, les plus diversifiées étant Périgueux, Bassillac-et-Auberoche, Château-l'Évêque et Marsac-sur-l'Isle, qui comptent chacune près de 30 espèces ou davantage. À l'opposé, 12 communes en recensent moins de cinq, dont deux sans aucune observation connue.

Compte tenu des lacunes importantes dans les connaissances sur ce groupe au sein du Grand Périgueux, ces résultats doivent être interprétés avec prudence, il est difficile de tirer des conclusions sur la base des chiffres disponibles.



Figure 461 : Phanéroptère commun (Phaneroptera falcata) © Dominik R. Mohr

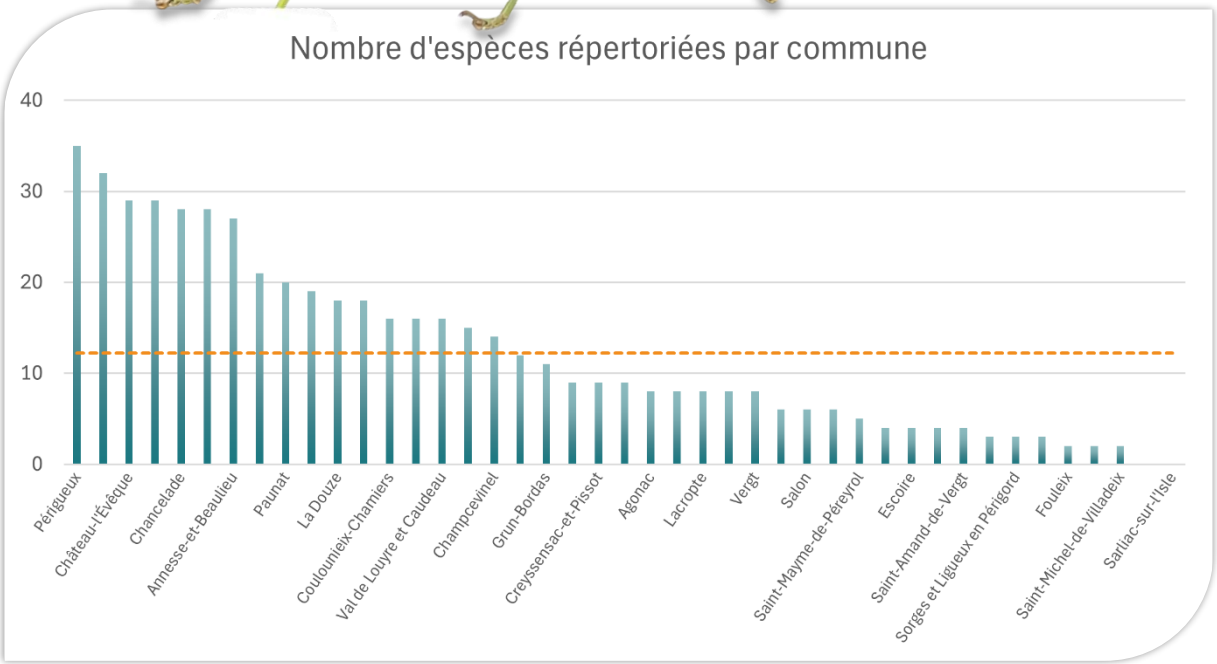


Figure 462 : Histogramme du nombre d'espèces d'Orthoptères par commune (sources : Biotope ; FAUNA)

Espèces non revues

Au sein des données historiques disponibles sur le Grand Périgueux, une seule n'a plus été renseignée depuis plusieurs décennies : l'Œdipode stridulante (*Psophus stridulus*) -Figure 464- dont la dernière citation date de 1990 à Paunat. C'est un criquet aux ailes postérieures rougeâtres à orangées à apex noir. En France, l'espèce a disparu de nombreux départements où elle n'était présente qu'en populations isolées en plaine. Elle fréquente généralement les pelouses et des prairies sèches et chaudes, présentant des zones de sol nu.



Figure 463 : Arcyptère bariolée (Arcyptera fusca) - © Gergely Nigg

Toutes les autres espèces ont été observées après 2017, à l'exception de l'Arcyptère bariolée (*Arcyptera fusca*) -Figure 463- mentionnée pour la dernière et unique fois en 2011 à Savignac-les-Eglises.





Figure 464 : Œdipode stridulante (Psophus stridulus) - © Louis Ton / kOchstudiO (CC-BY-SA)

Espèces nouvelles ou redécouvertes

Trois espèces d'Orthoptères ont été découvertes durant l'ABC, et deux autres ont été redécouvertes :

- Le Grillon provençal (*Gryllus bimaculatus)* -Figure 474 *;*
- L'Œdipode émeraudine (*Aiolopus thalassinus*) -Figure 465 ;
- Le Tétrix caucasien (*Tetrix* bolivari) -Figure 466 ;
- Le Tétrix des carrières (*Tetrix* tenuicornis) -Figure 467 ;
- La Courtilière commune (*Gryllotalpa gryllotalpa*) -Figure 440.



Figure 465 : Œdipode émeraudine (Aiolopus thalassinus) - © Corinna Herr

L'Œdipode émeraudine (*Aiolopus thalassinus*), aussi appelée Aïolope émeraudine, est un criquet de taille moyenne, principalement vert, parfois gris-brun. Cette espèce thermophile se rencontre dans une grande diversité de milieux secs en contexte alluvial ou dans les zones d'étangs. Cela s'explique par les exigences contradictoires des œufs et des larves (sols humides) et des adultes (biotopes xérothermophiles). La

capacité de dispersion des adultes les emmène dans une gamme de milieux très large (prairies sèches alluviales pâturées, grèves d'étang occupées par une végétation haute de plantes annuelles...), souvent secondaires (carrières alluviales, friches industrielles, anciennes sablières, jachères...). L'espèce a été observée en 2022 à Agonac puis en 2023 à Creyssensac-et-Pissot.

Les Tétrix sont de minuscules criquets, de couleur brun-terreux ou grisâtres qui leur permet de passer inaperçu. Ils possèdent un pronotum particulier, avec une carène dorsale plus ou moins développée selon les espèces. Sur les quatre espèces répertoriées sur le Grand Périgueux, deux ont été découvertes durant l'ABC. Le Tétrix caucasien (*Tetrix bolivari*) fréquente des zones humides telles que des vasières, des bords d'étangs et des zones ouvertes au sein de prairies humides. Il a été observé en avril 2024 à Sanilhac. Le Tétrix des carrières (*Tetrix tenuicornis*), seconde espèce du genre découverte, se rencontre quant à lui dans des pelouses sèches, des zones pierreuses, des chemins ou des éboulis. Il a été vu à Bassillac-et-Auberoche et à Château-l'Evêque en 2024.



Figure 467 : Tétrix caucasien (Tetrix bolivari) © Dieter Thommen)



Figure 466 : Tétrix des carrières (Tetrix tenuicornis) © Corina Herr

La Courtilière commune (*Gryllotalpa gryllotalpa*), parfois appelée Taupette, est une espèce géophile, vivant dans des galeries qu'elle creuse dans le sol. Elle préfère les terres fraîches et profondes des prairies humides et des fonds de vallons, même si elle peut s'accommoder de sous-sols glaiseux. On peut également la retrouver dans les jardins. L'espèce avait été observée en 2008 à Val-de-Louyre-et-Caudeau, et a été de nouveau signalée en 2023 à Marsac-sur-l'Isle et à Antonne-et-Trigonant.

Les espèces patrimoniales

Aucune espèce d'Orthoptère ne possède de statut de protection. De même, ce groupe d'espèce n'a pas bénéficié du travail de hiérarchisation des enjeux de conservation de la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine réalisé par l'Observatoire FAUNA.



Figure 468 : Criquet tricolore (Paracinema tricolor) - ©Martin Grimm

Il n'existe pas de Liste rouge nationale des Orthoptères, ni de liste au niveau de l'ex Aquitaine. Cependant, à titre indicatif, les listes rouges européennes et du Poitou-Charentes ont été utilisées dans ce document pour ce groupe. Il est à noter que la liste établie en Poitou-Charentes concerne les sous-espèces présentes sur ce territoire. Ainsi, aucune espèce connue sur le Grand Périgueux n'est considérée comme menacée au niveau européen dans cette liste. Une espèce est cependant quasi-menacée : le Criquet tricolore (*Paracinema tricolor*) -Figure 468. Au regard de la Liste rouge des Orthoptères du Poitou-Charentes, trois espèces sont menacées dont une classée vulnérable (le Criquet des Ajoncs (*Gomphocerippus armoricanus*) –Figure 469) et deux en danger (le Criquet de la Palène (Stenobothrus lineatus) –Figure 443– et le Criquet des friches (*Omocestus petraeus*) –Figure 470). Dix autres sont considérées quasi-menacées du fait du déclin de leurs populations comme présenté dans le Tableau 45 ci-dessous. La liste complète des espèces présentes sur le territoire et leurs statuts se trouve dans le document annexe.

Nom vernaculaire	Nom latin	LR E	LR PC	Protection nationale	Directive Oiseaux	Enjeu NA
Courtilière commune	*Gryllotalpa gryllotalpa*	LC	NT	-	-	Non évalué
Criquet de la Palène	*Stenobothrus lineatus*	LC	EN	-	-	Non évalué
Criquet des Ajoncs	*Gomphocerippus armoricanus*	LC	VU	-	-	Non évalué
Criquet des clairières	*Chrysochraon dispar*	LC	NT	-	-	Non évalué
Criquet des friches	*Omocestus petraeus*	LC	EN	-	-	Non évalué
Criquet ensanglanté	*Stethophyma grossum*	LC	NT	-	-	Non évalué
Criquet tricolore	*Paracinema tricolor*	NT	NT	-	-	Non évalué
Decticelle des roselières	*Pholidoptera femorata*	LC	NT	-	-	Non évalué
Decticelle frêle	*Yersinella raymondii*	LC	NT	-	-	Non évalué
Dectique à front blanc	*Decticus albifrons*	LC	NT	-	-	Non évalué
Phanéroptère commun	*Phaneroptera falcata*	LC	NT	-	-	Non évalué
Phanéroptère liliacé	*Tylopsis lilifolia*	LC	NT	-	-	Non évalué
Tétrix des carrières	*Tetrix tenuicornis*	LC	NT	-	-	Non évalué

Tableau 45 : Espèces d'Orthoptères patrimoniales sur le Grand Périgueux



Figure 469 : Criquet des Ajoncs (Gomphocerippus armoricanus) © Adrien Cozannet



Figure 470 : Criquet des friches (Omocestus petraeus) © vieluigi

Les graphiques suivants représentent la proportion d'espèces observées selon leur statut de protection, leur niveau de menace sur la Liste rouge des Orthoptères du Poitou-Charentes et selon leur enjeu régional de conservation.

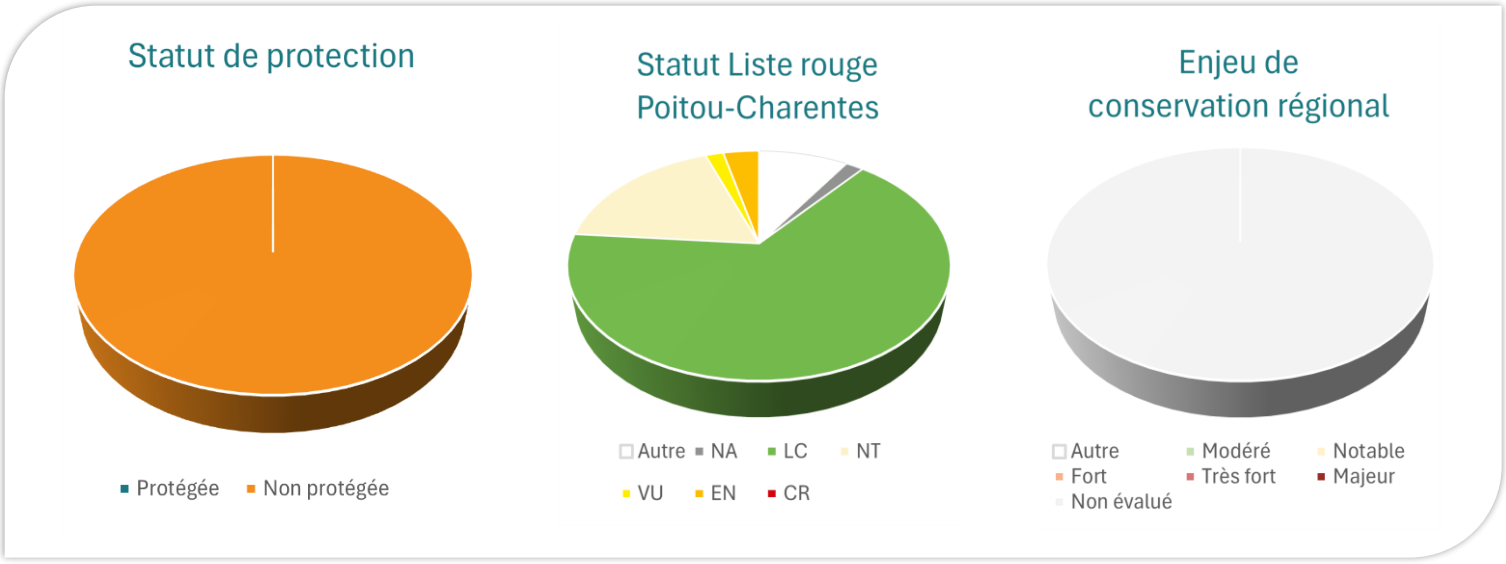


Figure 471 : Proportion des espèces d'Orthoptères du Grand Périgueux protégées, menacées et à enjeu régional de conservation

Etant donné l'absence d'espèce protégée, et le manque de Liste rouge des Orthoptères d'Aquitaine et d'évaluation de l'enjeu régional de conservation, aucune cartographie de répartition des espèces à enjeux ne pourra être présentée dans ce rapport concernant ce taxon.

Les espèces exotiques

Deux espèces allochtones à la Nouvelle-Aquitaine sont actuellement connues sur le Grand Périgueux : la Decticelle varoise (*Rhacocleis poneli*) - Figure 473 - et le Grillon provençal (*Gryllus bimaculatus*) - Figure 474.

La Decticelle varoise (*Rhacocleis poneli*) est une sauterelle de la famille des *Tettigoniidae*, décrite en 1987 après avoir été découverte près d'Hyères (Var). Elle a d'abord été observée dans le sud-est de la France (Var, Alpes-Maritimes), puis a étendu sa présence vers le Gard, les Pyrénées-Orientales, le Vaucluse, les Bouches-du-Rhône, et plus récemment vers l'ouest méditerranéen. Elle fréquente les lisières boisées proches de zones humides, mais colonise aussi des habitats mésophiles à méso-xérophiles très variés : prairies calcicoles et friches en cours d'embroussaillement, fruticées, ourlets, etc. L'espèce a été observée à deux reprises en 2020 sur le Grand Périgueux à Boulazac-Isle-Manoire.

Le Grillon provençal (*Gryllus bimaculatus*) a été observé et renseigné pour la première fois sur le Grand Périgueux en novembre 2023 sur la commune de Périgueux. Il s'identifie notamment à la présence des deux tâches claires situées à la base de ses *tegmina*. Espèce méditerranéenne, elle se rencontre surtout dans le sud de l'Europe, en Afrique et jusqu'en Asie, où elle vit dans les friches, prairies sèches et zones cultivées. Omnivore, il se nourrit de végétaux mais aussi de petits invertébrés. Le Grillon provençal est très utilisé comme insecte d'élevage, servant de nourriture pour reptiles et oiseaux, et parfois dans l'alimentation humaine.



Figure 472 : Cartographie du nombre d'espèces par mailles 500m x 500m (sources : FAUNA, IGN)



Figure 473 : Decticelle varoise (Rhacocleis poneli) © Joachim Wimmer



Figure 474 : Grillon provençal (Gryllus bimaculatus) © Sandro Kiladze

La cartographie ci-contre (Figure 472) permet de visualiser la répartition des espèces exotiques sur le territoire. Cependant, la quasi-totalité des données est sous forme de polygones supérieurs à la maille 500 x 500 m. Cette cartographie n'est donc pas représentative de la réelle répartition des espèces exogènes.



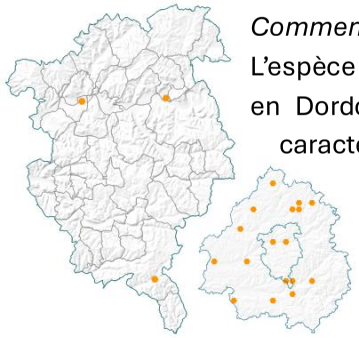
Courtilière commune

Gryllotalpa gryllotalpa

Non évaluée | Période d'observation | Taille : 35 à 50 mm

J F M A M J J A S O N D

C'est une espèce géophile : elle vit dans des galeries qu'elle creuse dans le sol. Elle préfère les terres fraîches et profondes des prairies humides et des fonds de vallons, même si elle peut s'accommoder de sous-sols glaiseux. On peut également la retrouver dans des jardins. Prédatrice, elle se nourrit surtout de larves d'insectes, mais se nourrit également de racines et tubercules de certaines plantes.



Comment la reconnaître ?

L'espèce ne peut être confondue en Dordogne. Elle a une allure caractéristique avec des pattes antérieures de type fouisseur : elles sont très larges et munies de griffes, lui permettant de creuser des galeries.



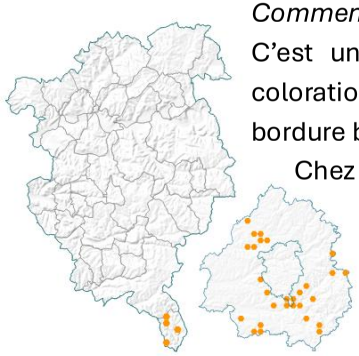
Decticelle des roselières

Pholidoptera femorata

Non évaluée | Période d'observation | Taille : 20 à 33 mm

J F M A M J J A S O N D

Cette espèce vit dans la végétation herbacée thermophile généralement sèche et dense. Elle évite les milieux trop ouverts et dépend d'une stratification végétale dense offrant abris et sites de chasse. Elle est omnivore à tendance prédatrice, consommant de petits insectes, mais aussi des végétaux.



Comment la reconnaître ?

C'est une sauterelle trapue de coloration brune, avec une large bordure blanche sur le pronotum. Chez le mâle, les élytres sont courts avec une tâche apicale blanche. L'ovis-cape de la femelle est long et peu courbé.



Criquet des friches

Omocestus petraeus

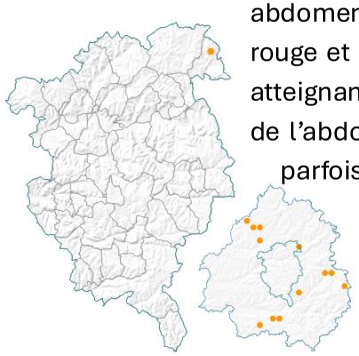
Non évaluée | Période d'observation | Taille : Jusqu'à 19 mm

J F M A M J J A S O N D

C'est une espèce xéro-thermophile, affectionnant les pelouses maigres parsemées de pierres. Comme la plupart des criquets, il se nourrit essentiellement de végétaux.

Comment le reconnaître ?

Il est généralement de couleur brun clair avec un abdomen toujours dépourvu de rouge et des élytres assez courts atteignant tout juste l'extrémité de l'abdomen. Les femelles sont parfois vertes. Seul l'examen de l'appareil reproducteur et des nervations alaires permet d'identifier l'espèce de manière sûre.



Explication de la structure des fiches p. 173



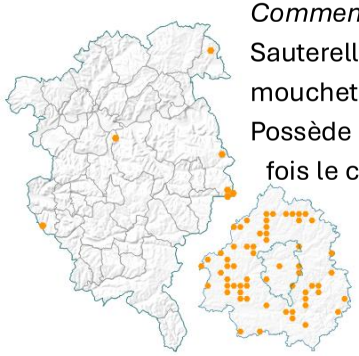
Phanéroptère commun

Phaneroptera falcata

Non évaluée | Période d'observation | Taille : 12 à 18 mm

J F M A M J J A S O N D

C'est une espèce thermophile qui fréquente les pelouses calcicoles et les ourlets associés. Il peut aussi être rencontré en lisière ou clairière forestière, en milieu sec. Les larves comme les adultes passent leur vie dans les buissons et arbustes. La femelle dépose ses œufs dans des feuilles d'arbustes, notamment de prunellier. Elle se nourrit de végétaux, dont des ronces.



Comment le reconnaître ?

Sauterelle vert-pâle, légèrement mouchetée de roux et de noir. Possède de longues antennes (4 fois le corps) et de longues ailes (dépassant largement les genoux au repos). L'oviscapte est large et coudé presque à angle droit.



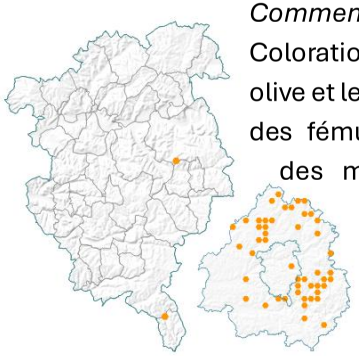
Criquet ensanglanté

Stethophyma grossum

Non évaluée | Période d'observation | Taille : 12 à 39 mm

J F M A M J J A S O N D

Criquet typique des prairies et des friches humides, ainsi que des marais et des bords de rivières. Cette espèce a beaucoup décliné durant les dernières décennies, victime du drainage, de l'assèchement et de la destruction de ses biotopes de prédilection. Il se tient dans la végétation herbacée haute, où il passe le plus clair de son temps. Il se nourrit essentiellement de végétaux.



Comment le reconnaître ?

Coloration variable entre le vert olive et le brun, et du rouge le long des fémurs, avec quelques fois des macules rouge pourpré. Ses tibias sont jaunes avec un anneau noir vers l'extrémité.



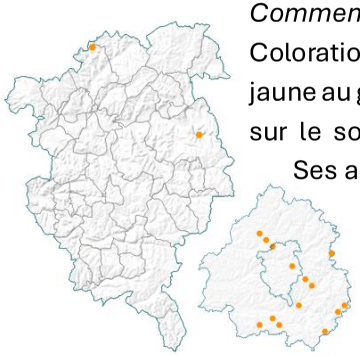
Tétrix des carrières

Tetrix tenuicornis

Non évaluée | Période d'observation | Taille : 10 à 12 mm

J F M A M J J A S O N D

Ce petit Orthoptère vit dans des milieux ouverts à faible couverture végétale : pelouses sèches, zones pierreuses, chemins, éboulis, etc. où le sol nu est fréquent. Phytophage, il se nourrit généralement de mousses, d'algues, de lichens, de débris végétaux ou de graminées.



Comment le reconnaître ?

Coloration variable allant du brun jaune au gris, il est très mimétique sur le sol ou certaines écorces. Ses antennes sont plus grêles et plus longues que chez les autres Tétrix, d'où son nom scientifique.

Explication de la structure des fiches p. 173

Rhopalocères



Sylvain azuré (*Limenitis reducta*)
© zuna312

Présentation du groupe

Les Lépidoptères sont un ordre d'Insectes communément appelés « papillons ». Ils se caractérisent par la présence de deux paires d'ailes recouvertes d'écailles à l'état adulte (Figure 476), d'où ils tirent leur nom : du grec « *lepídos* » (écailles) et « *pterón* » (ailes). Leur cycle de vie est marqué par une métamorphose complète en quatre stades successifs : œuf, larve (chenille), nymphe (chrysalide) et imago (adulte) -Figure 475.

Au sein des Lépidoptères, se distinguent deux ancien sous-ordre : les Rhopalocères (ou papillons de jour) et les Hétérocères (ou papillons de nuit). Cette distinction est encore très employée par commodité, mais ne correspond pas à la réalité scientifique. Certains Hétérocères n'étant en plus pas actif la nuit mais le jour, comme les Zygènes. La différence entre ces deux sous-ordre se fait au niveau de la morphologie des antennes : les Rhopalocères ont les antennes en massues (du grec ancien *rhopalon* « massue » et *keras* « corne » ou ici « antenne ») tandis que les Hétérocères rassemblent toutes les autres formes d'antennes (*hétéro-* « autre »).



Figure 476 : zoom sur les écailles des ailes d'un Machaon (Papilio machaon)
© Chaym Turak



Figure 477 : Petite tortue (Aglais urticae) et ses antennes en massues
© Cheongweei Gan

Les œufs sont le plus souvent pondus sur un support qui servira de plante nourricière pour la chenille. Certaines espèces sont spécialisées et ne consommeront qu'une seule espèce de plante, tandis que d'autres plus ubiquistes pourront se nourrir d'un nombre plus important de végétaux. Au stade adulte, les papillons de jour se nourrissent de nectar, aussi la présence de fleurs est une ressource alimentaire importante. Certaines espèces, comme celles du genre *Phengaris* (= *Maculinea*) -Figure 478, présentent une biologie complexe : leurs chenilles nécessitent non seulement une plante hôte -Figure 479, mais aussi une fourmilière -Figure 480- où elles terminent leur développement. Cette double dépendance rend ces espèces particulièrement vulnérables aux perturbations de leur habitat.



Figure 475 : Cycle de vie du Robert-le-Diable (Polygonia c-album) avec de haut en bas l'œuf, la chenille, la chrysalide et l'imago
© felixf / Matthieu Gauvain / Paolo Mazzei / Michael Bierbaumer



Figure 478 : Azuré du Serpolet (Phengaris arion)
© Paolo Mazzei



Figure 479 : Oeuf d'Azuré du Serpolet (Phengaris arion) sur un plan du genre Thymus, sa plante hôte
© Giacomo Gola



Figure 480 : Myrmica sabuleti, sa fourmis hôte © Philipp Hoenle

Du fait de leurs liens spécifiques avec leurs plantes-hôtes et leurs habitats, les papillons de jour sont reconnus comme des bio-indicateurs de l'état de santé des milieux naturels. Au sein des écosystèmes, ils remplissent plusieurs rôles : régulation de la production végétale à travers l'alimentation des chenilles, constitution d'un maillon important de la chaîne alimentaire pour de nombreux oiseaux et petits mammifères, participation à la pollinisation des fleurs.

Les Rhopalocères sont principalement liés aux milieux ouverts : prairies, landes, pelouses. La présence des espèces est étroitement liée aux plantes-hôtes qui vont former des cortèges d'espèces spécifiques à certains habitats. Cependant au stade imago les ressources nectarifères sont également importantes. Une mosaïque d'habitats, regroupant des sites de reproduction et des zones d'alimentation est toujours à privilégier pour favoriser la diversité des papillons. Le milieu qui résume bien ce schéma est le bocage : dans ce type de contexte, différents cortèges de papillons peuvent s'installer, les haies favorisant l'installation d'espèces liées aux milieux boisés alors que les prairies pâturées ou fauchées vont profiter aux espèces de milieux ouverts.

Les papillons de jour sont très sensibles aux modifications de leur environnement. Dans les années 1970-80, les populations de Rhopalocères ont fortement chuté en France en raison de l'intensification des pratiques agricoles et d'une urbanisation croissante. Ce déclin se poursuit aujourd'hui pour de nombreuses espèces, notamment du cortège prairial. La disparition des zones humides est la cause principale du déclin des espèces associées à ces milieux. L'évolution des paysages bocagers, liée à la disparition des haies ou à leur gestion intensive, impacte sévèrement certaines populations. La déprise agricole, et plus particulièrement celle du pâturage extensif, a des conséquences néfastes sur les espèces des coteaux et prairies thermophiles. Le développement d'infrastructures urbaines contribue également à la fragmentation des milieux naturels propices aux papillons. Le changement climatique constitue une menace supplémentaire, l'élévation des températures poussant certains papillons à rechercher des conditions de vie plus favorables vers le nord ou en altitude. Certaines espèces ne trouvent cependant pas de nouveaux refuges et voient leur aire de répartition régresser.

En 2009, un Plan National d'Actions en faveur des *Maculinea* est initié. La rédaction de la déclinaison régionale de ce plan pour l'Aquitaine est confiée au Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine. Depuis 2021, une déclinaison régionale du Plan National d'Actions (PNA) en faveur des papillons de jour a ciblé 44 espèces à enjeux pour la Nouvelle-Aquitaine.

Données générales

Les Rhopalocères n'ont pas fait l'objet d'inventaires spécifiques dans le cadre de l'ABC, en raison des connaissances déjà disponibles. Cependant, certaines observations opportunistes issues des prospections sur d'autres taxons ainsi que des actions de sciences participatives ont enrichi le jeu de données.



Figure 481 : Vulcain (Vanessa atalanta) imago en haut - © Rafi Amar - et chenille à gauche - © skitterbug

À ce jour, 5 725 données sont recensées pour le Grand Périgueux dans les bases du SINP, dont 5 388 postérieures à 2010. La répartition temporelle de ces données est illustrée en Figure 482. Elles concernent 102 espèces observées au cours des 25 dernières années, dont 100 depuis 2010, soit 86 % du cortège départemental.

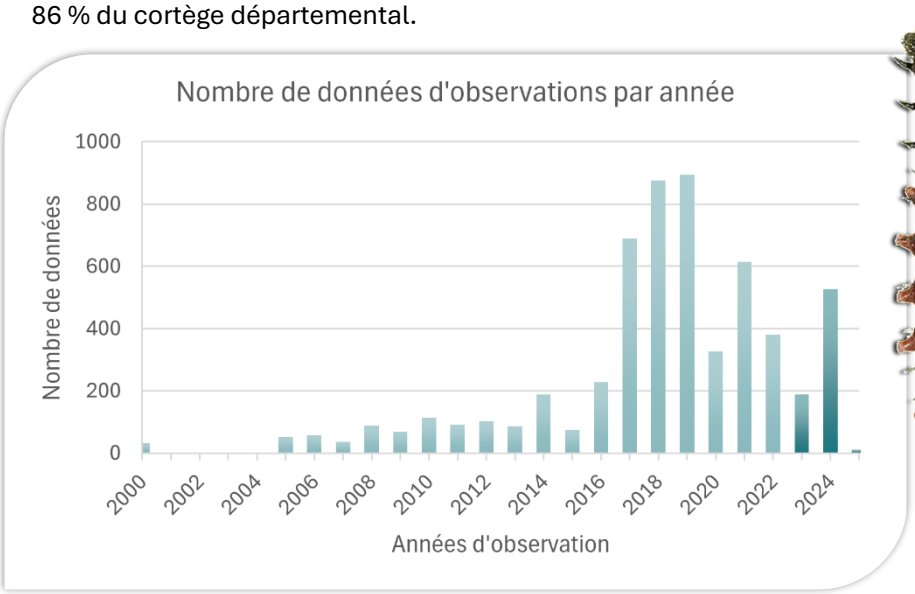


Figure 482 : Répartition du nombre d'observations de Rhopalocères par année (sources : Biotope, FAUNA)



Figure 483 : Myrtil (Maniola jurtina) © Christoph Moning



Figure 484 : Tircis (Pararge aegeria) © Claire O'Neill



Figure 485 : Citron (Gonepteryx rhamni) © Павел Кунгуров



Figure 486 : Paon du jour (Aglais io) - © Thomas Chamboeuf



Figure 487 : Azuré commun (Polyommatus icarus) - © lastovka



Figure 488 : Demi-deuil (Melanargia galathea) © Pierre-Louis Thuault

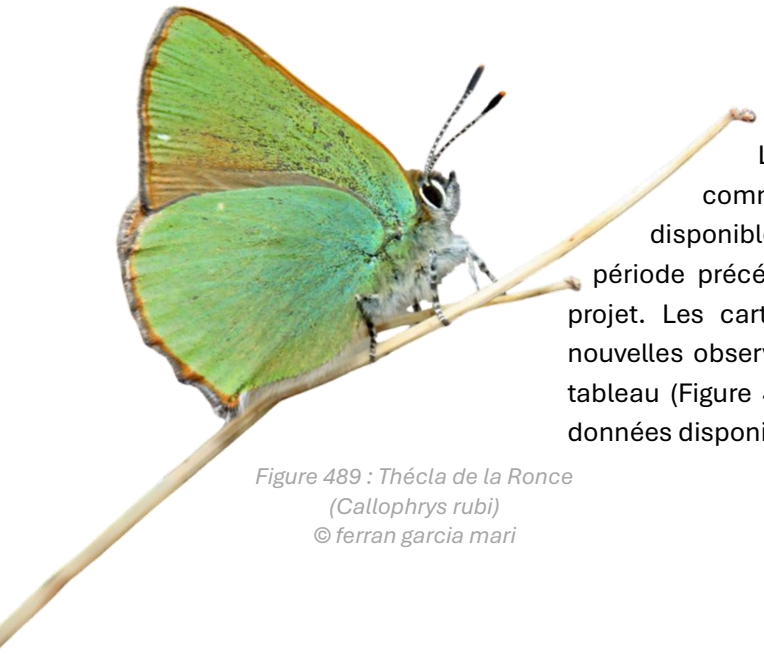


Figure 489 : Thécla de la Ronce (*Callophrys rubi*) © ferran garcia mari

Le Tableau 46 en page suivante présente pour chaque commune le bilan du nombre de données d'observations disponibles pour les Rhopalocères, en y détaillant celles issues de la période précédant l'ABC (2000–2022), et celles collectées pendant le projet. Les cartes ci-dessous (Figure 490) illustrent la répartition des nouvelles observations à différentes échelles. Celles présentées après le tableau (Figure 494) permettent quant à elles de visualiser la densité de données disponibles sur le territoire, selon les niveaux d'analyse retenus.

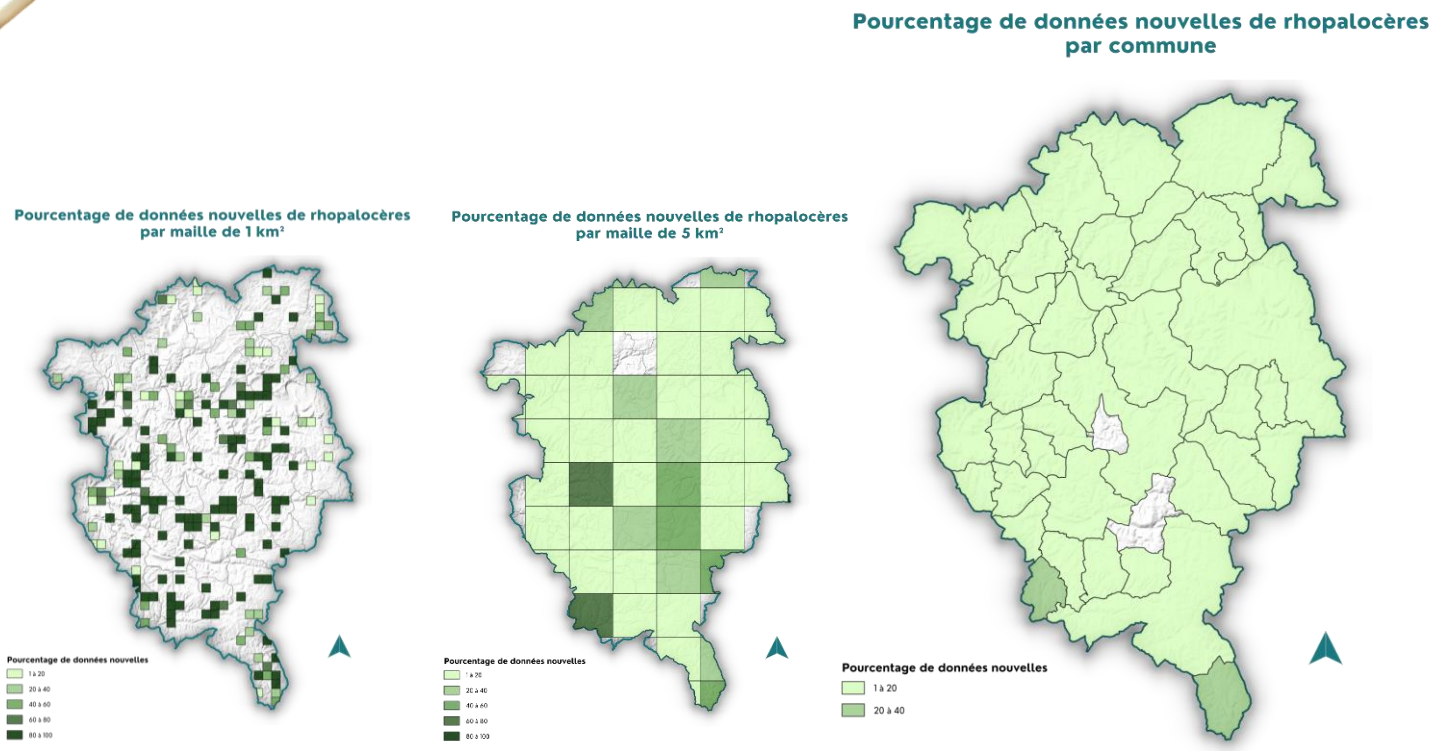


Figure 490 : Cartes du pourcentage de données nouvelles de Rhopalocères aux échelles communales, mailles 5 x 5 km et 1 km² (sources : Biotope, FAUNA, IGN)



Figure 491 : Fadet commun (*Coenonympha pamphilus*) - © Mirko Tomasi



Figure 492 Tabac d'Espagne (*Argynnis paphia*) - © Michala Sůvová



Figure 493 : Mélitée du Plantain (*Melitaea cinxia*) - © wleurs

Commune	Nombre de données avant ABC	Nombre de données après ABC	Pourcentage de données nouvelles
Agonac	360	398	9,55%
Annesse-et-Beaulieu	158	164	3,66%
Antonne-et-Trigonant	394	428	7,94%
Bassillac et Auberoche	790	835	5,39%
Boulazac Isle Manoire	415	469	11,51%
Bourrou	695	714	2,66%
Chalagnac	257	282	8,87%
Champcevinel	319	328	2,74%
Chancelade	315	326	3,37%
Château-l'Évêque	231	247	6,48%
Cornille	300	305	1,64%
Coulounieix-Chamiers	283	306	7,52%
Coursac	281	323	13,00%
Creyssensac-et-Pissot	217	228	4,82%
Escoire	154	168	8,33%
Fouleix	65	87	25,29%
Grun-Bordas	408	418	2,39%
La Chapelle-Gonaguet	164	168	2,38%
La Douze	181	199	9,05%
Lacropte	150	163	7,98%
Manzac-sur-Vern	327	343	4,66%
Marsac-sur-l'Isle	448	471	4,88%
Mensignac	4	5	20,00%
Paunat	96	155	38,06%
Périgueux	451	491	8,15%
Razac-sur-l'Isle	84	96	12,50%
Saint-Amand-de-Vergt	233	240	2,92%
Saint-Crépin-d'Auberoche	45	46	2,17%
Saint-Geyrac	172	177	2,82%
Saint-Mayme-de-Péreyrol	262	280	6,43%
Saint-Michel-de-Villadeix	185	195	5,13%
Saint-Paul-de-Serre	232	254	8,66%
Saint-Pierre-de-Chignac	184	190	3,16%
Salon	282	282	0,00%
Sanilhac	590	642	8,10%
Sarliac-sur-l'Isle	142	145	2,07%
Savignac-les-Églises	232	250	7,20%
Sorges et Ligueux en Périgord	267	276	3,26%
Trélissac	506	534	5,24%
Val de Louyre et Caudeau	312	352	11,36%
Vergt	523	536	2,43%
Veyrines-de-Vergt	126	133	5,26%
Église-Neuve-de-Vergt	205	206	0,49%
Grand Périgueux	**4998**	**5725**	**12,70%**

Tableau 46 : Nombre d'observations de Rhopalocères par commune (sources : Biotope, FAUNA)

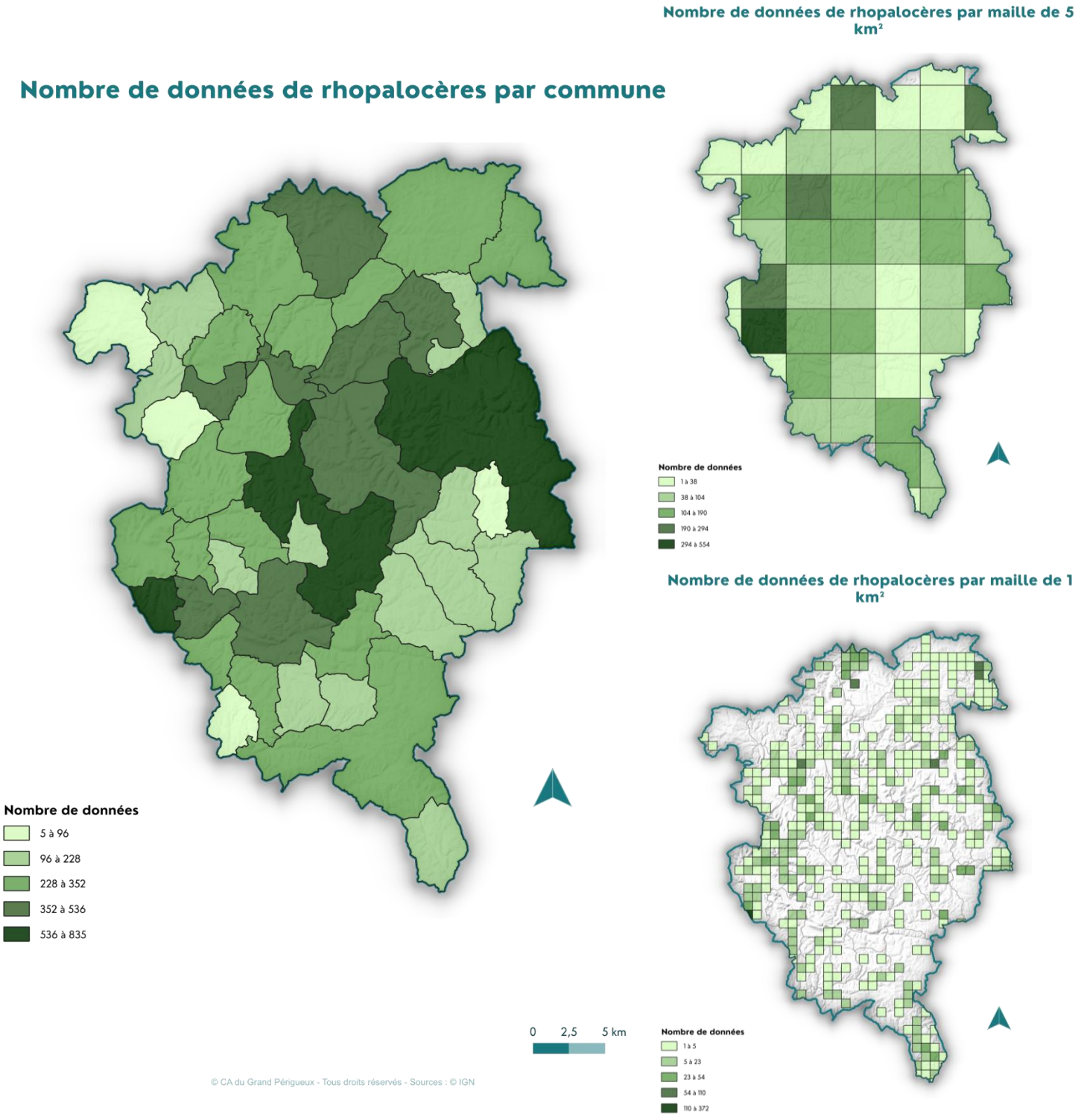


Figure 494 : Cartes du nombre de données de Rhopalocères aux échelles communales, mailles 5 x 5 km et 1 km² (sources : Biotope, FAUNA, IGN)

Les cartographies précédentes mettent en valeur le fait qu'il n'existe pas de commune ou de maille 5 x 5 km sans donnée sur le Grand Périgueux. En revanche, en descendant à l'échelle plus fine de la maille 1 x 1 km apparaissent des vides de connaissance, puisque 64 % d'entre elles ne disposent d'aucune donnée.

Ces cartographies mettent également en évidence une forte hétérogénéité dans la répartition des informations disponibles. Si les communes comptent en moyenne 298 données, les écarts restent marqués entre les territoires les mieux documentés et ceux qui le sont le moins. Bassillac-et-Auberoche arrive en tête avec 835 données, suivie de Bourrou (695) et de Sanilhac (642). À l'inverse, quatre communes recensent moins de 100 données, parmi lesquelles Saint-Crépin-d'Auberoche et Mensignac qui en comptent moins de 50.



Figure 495 : Carte géographique (Araschnia levana) - © Lioneska



Figure 496 : Grand Mars changeant (Apatura iris)

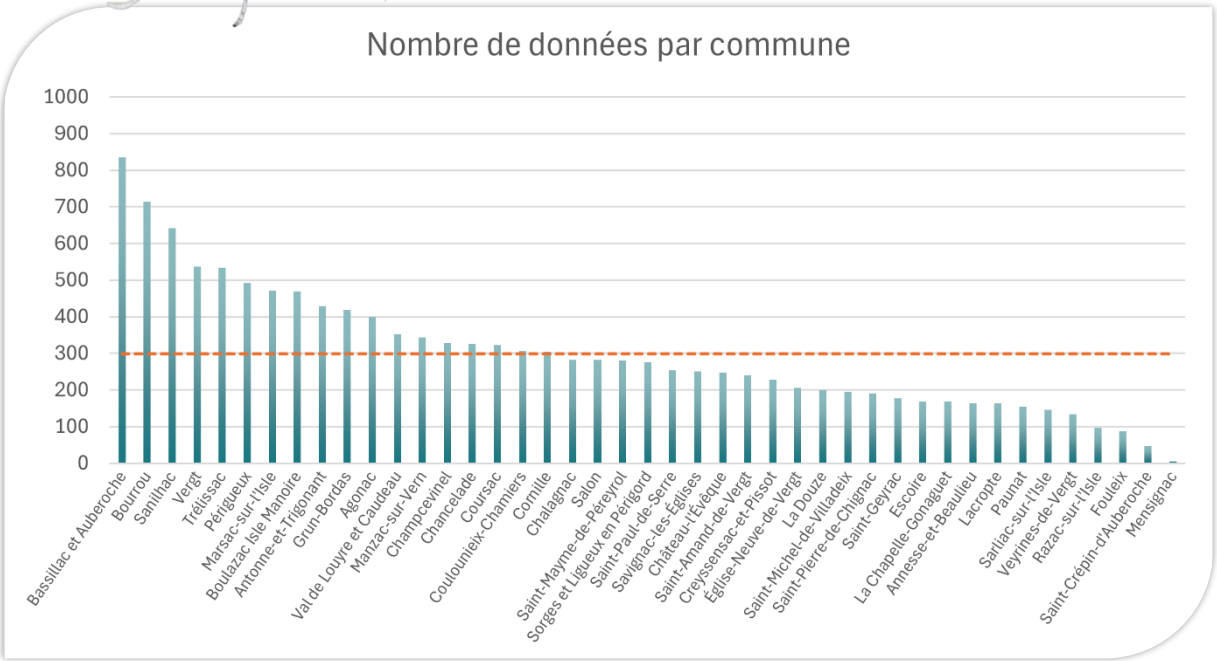


Figure 497 : Histogramme du nombre de données de Rhopalocères par commune (sources : Biotope ; FAUNA)

Le Tableau 47 en page suivante présente quant à lui un bilan communal du nombre d'espèces de Rhopalocères connues avant et après l'ABC. Les cartes ci-après permettent d'illustrer l'évolution du nombre d'espèces connues à différentes échelles géographiques. Celles disponibles à la suite du tableau illustrent la répartition du nombre d'espèces selon ces mêmes échelles spatiales.

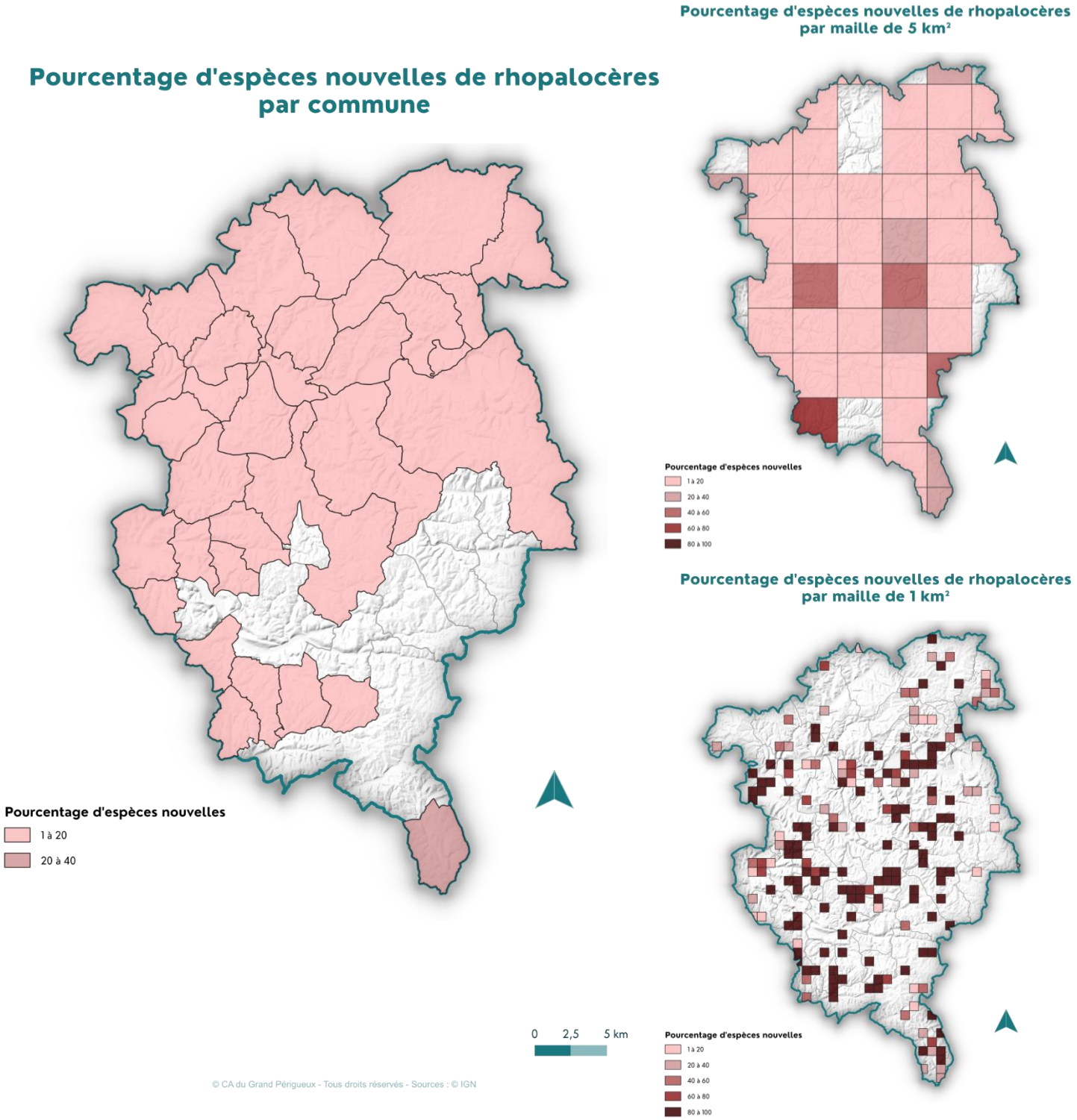


Figure 498 : Cartes du pourcentage d'espèces nouvelles de Rhopalocères aux échelles communales, mailles 5 x5 km et 1 km² (sources : Biotope, FAUNA, IGN)

Commune	Nombre d'espèces avant ABC	Nombre d'espèces après ABC	Nouvelles espèces
Agonac	45	46	1
Annesse-et-Beaulieu	61	62	1
Antonne-et-Trigonant	61	62	1
Bassillac et Auberoche	75	77	2
Boulazac Isle Manoire	72	74	2
Bourrou	69	70	1
Chalagnac	66	67	1
Champcevinel	61	63	2
Chancelade	72	73	1
Château-l'Évêque	61	64	3
Cornille	38	39	1
Coulounieix-Chamiers	65	67	2
Coursac	66	67	1
Creyssensac-et-Pissot	58	61	3
Escoire	33	36	3
Fouleix	36	42	6
Grun-Bordas	73	73	0
La Chapelle-Gonaguet	67	68	1
La Douze	62	62	0
Lacropte	56	56	0
Manzac-sur-Vern	70	71	1
Marsac-sur-l'Isle	66	68	2
Mensignac	4	5	1
Paunat	40	54	14
Périgueux	72	74	2
Razac-sur-l'Isle	41	44	3
Saint-Amand-de-Vergt	64	65	1
Saint-Crépin-d'Auberoche	33	33	0
Saint-Geyrac	52	52	0
Saint-Mayme-de-Péreyrol	63	64	1
Saint-Michel-de-Villadeix	57	58	1
Saint-Paul-de-Serre	52	54	2
Saint-Pierre-de-Chignac	60	60	0
Salon	65	65	0
Sanilhac	76	77	1
Sarliac-sur-l'Isle	32	33	1
Savignac-les-Églises	72	73	1
Sorges et Ligueux en Périgord	43	44	1
Trélissac	64	65	1
Val de Louyre et Caudeau	71	71	0
Vergt	70	70	0
Veyrines-de-Vergt	61	62	1
Église-Neuve-de-Vergt	62	62	0
Grand Périgueux	**102**	**102**	**0**

Tableau 47 : Nombre d'espèces de Rhopalocères par commune (sources : Biotope, FAUNA)

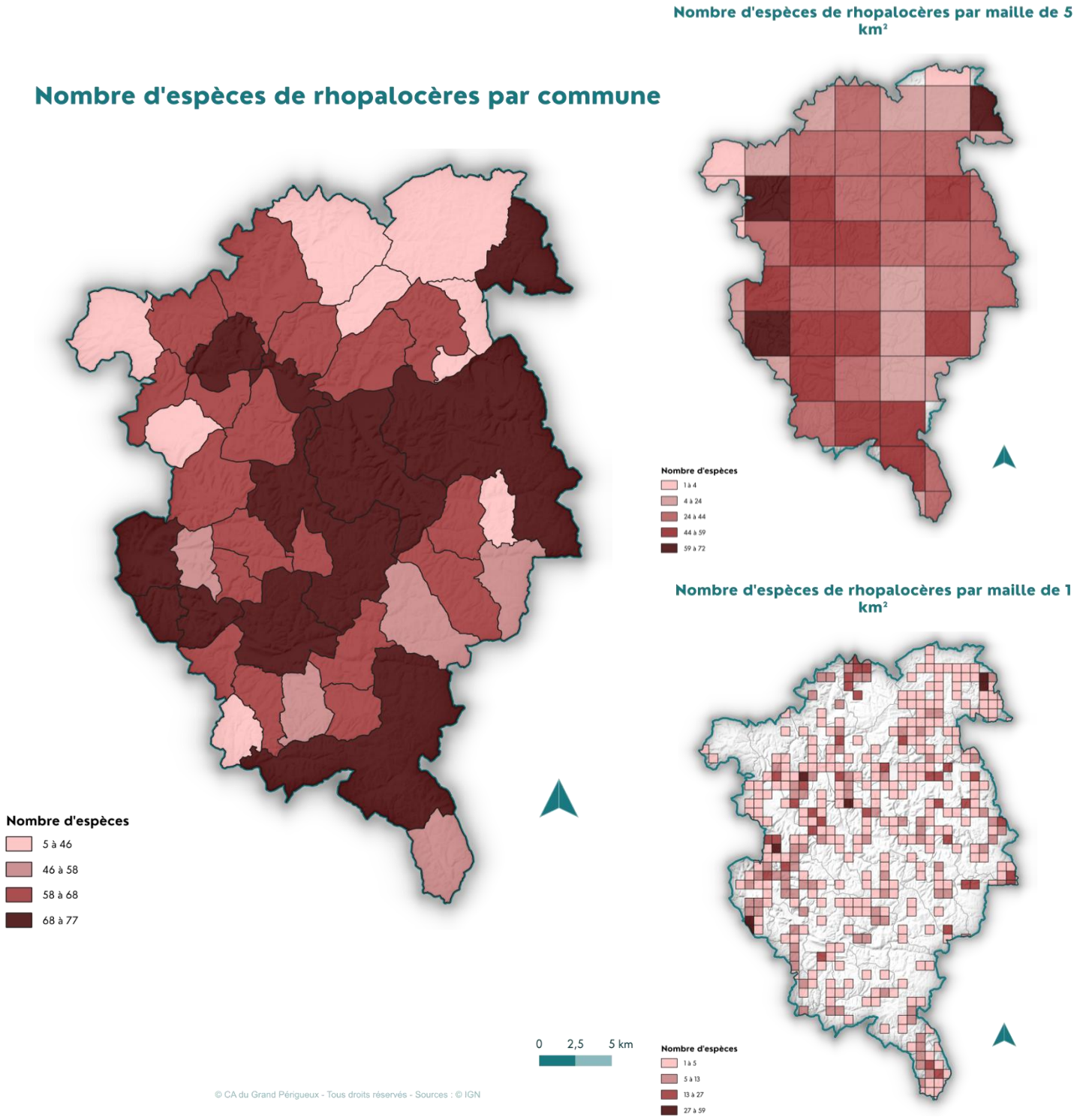


Figure 499 : Cartes du nombre d'espèces de Rhopalocères aux échelles communales, mailles 5 x 5 km et 1 km² (sources : Biotope, FAUNA, IGN)

Comme indiqué précédemment, 102 espèces de Rhopalocères ont été recensées sur le territoire du Grand Périgueux à l'issue de l'ABC, soit 86 % de la richesse en espèces du département.

La richesse spécifique moyenne par commune s'établit à 59 espèces, un seuil dépassé dans 29 d'entre elles. Aucune ne se démarque particulièrement. Les 11 communes les plus fournies possèdent entre 70 et 77 espèces recensées avec Sanilhac et Bassillac-et-Auberoche atteignant ce maximum. À l'inverse, cinq communes comptent moins de 40 espèces connues, dont Mensignac, qui n'en dénombre que cinq.

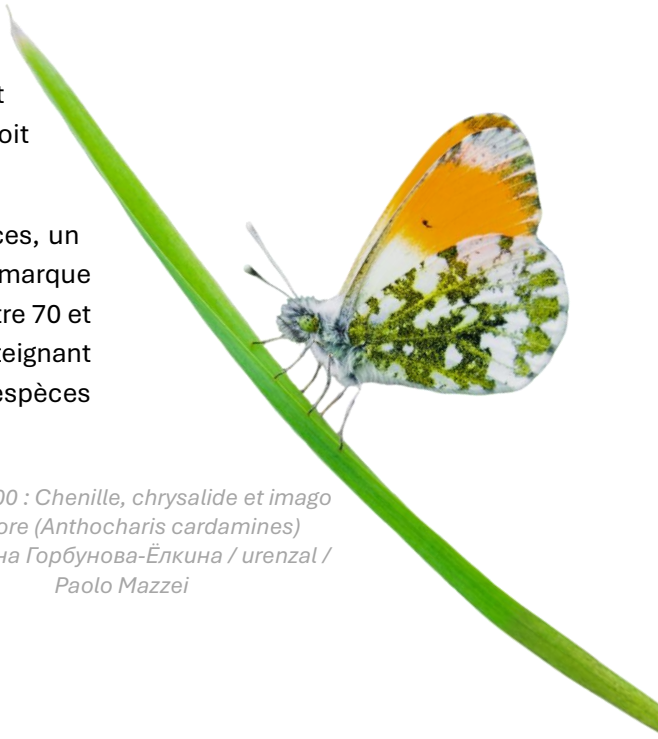


Figure 500 : Chenille, chrysalide et imago d'Aurore (Anthocharis cardamines) © Марина Горбунова-Ёлкина / urenzal / Paolo Mazzei



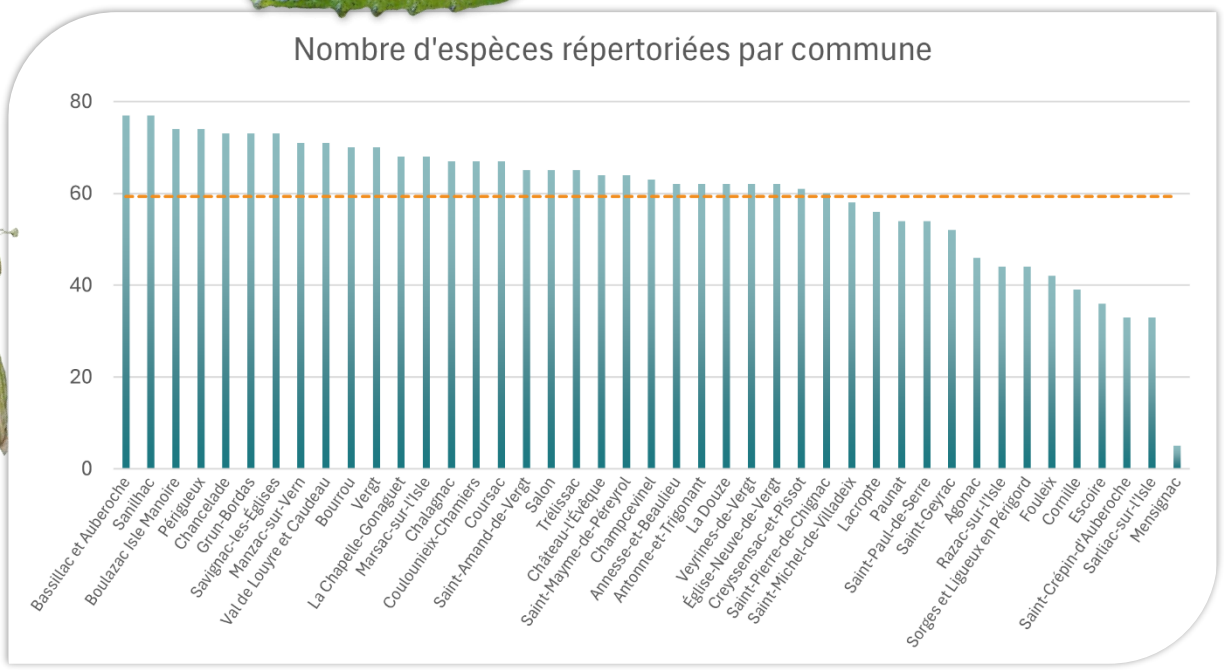


Figure 501 : Histogramme du nombre d'espèces de Rhopalocères par commune (sources : Biotope ; FAUNA)









Figure 502: Nacré de la Sanguisorbe (Brenthis ino) - © Paolo Mazzei

Espèce nouvelle ou redécouverte

Les données collectées durant l'ABC ont permis de redécouvrir une espèce qui n'avait pas été renseignée depuis 2007 : le Nacré de la Sanguisorbe (*Brenthis ino*) -Figure 502.

Il s'agit d'un papillon de taille moyenne, ayant le dessus des ailes orange à dessins noirs assez fins, sur lequel les taches marginales se touchent en formant généralement une bande marginale noire continue. Le dessous de l'aile postérieure possède une bande jaune sans tache nacrées. Ce Nacré fréquente principalement les milieux humides comme les prairies humides, les tourbières ou les bordures de plans d'eau, où poussent ses plantes hôtes : la Reine-des-prés (*Filipendula ulmaria*) et certaines sanguisorbes (*Sanguisorba minor* et *S. officinalis*). L'espèce avait été observée en 2007 sur la commune de Saint-Amand-de-Verg et l'a nouveau été en 2024 à Paunat.

Les espèces non revues

Au sein des données historiques disponibles sur le Grand Périgueux, deux espèces n'ont plus été observées depuis plusieurs décennies. Il s'agit du Morio (*Nymphalis antiopa*) vu pour la dernière fois à Savignac-les-Eglises en 1978, et du Soufré (*Colias hyale*) dont la dernière mention remonte à 1967 à Boulazac-Isle-Manoire.

Pour toutes les autres espèces, la dernière observation est toujours postérieure à 2014, mis à part l'Azuré de la Gentiane pneumonanthe (*Phengaris alcon*), aussi appelé Azuré des mouillères ou encore Azuré de la Croisette (Figure 504), dont la dernière donnée date de 2010. Ce papillon pond sur la Gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*) -Figure 503- dont la chenille se nourrit. Il s'agit d'une plante appréciant les sols frais à humides, pauvres en nutriments, basiques à légèrement acides et souvent paratourbeux. Elle se développe en prairies humides oligotrophiles, des bas-marais alcalins et des pelouses acidiphiles. Arrivée au quatrième stade larvaire, la chenille de l'Azuré des mouillères trompe des fourmis du genre *Myrmica* (Figure 480) grâce à des allomones imitant l'odeur des larves de fourmis, ce qui la conduit dans la fourmilière où elle est nourrie par trophallaxie.



Figure 504 : Œufs d'Azuré des mouillères sur une Gentiane pneumonanthe (Gentiana pneumonanthe) - © Heiner Ziegler



Figure 503 : Azuré des mouillères (Phengaris alcon) - © Nuno Figueiredo

Les espèces patrimoniales

Parmi les espèces de Rhopalocères répertoriées sur le Grand Périgueux, six bénéficient d'un statut de protection national conformément aux articles 2 et 3 de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.



Figure 505 : Bacchante (Lopinga achine)
© Annika Tiane Vermaat

Aucune espèce n'est classée comme menacée au niveau national, mais six espèces sont quasi-menacées (NT). En revanche, au niveau de l'ex Aquitaine, 17 espèces sont menacées avec 5 espèces vulnérables (VU) et 12 autres en danger (EN). A cette même échelle géographique, 17 espèces sont classées quasi-menacées.

En regardant les enjeux régionaux de conservation, 24 espèces apparaissent comme étant à enjeu, parmi lesquelles 21 ont un enjeu fort et 3 autres un enjeu très fort. Ces trois espèces sont :

- la Bacchante (*Lopinga achine*) -Figure 505, observée à 10 reprises entre 2013 et 2024 notamment à Chancelade, Sanilhac et Saint-Mayme-de-Péreyrol ;
- le Fadet des Laîches (*Coenonympha oedippus*) -Figure 506- dont la seule donnée date de 2010 et est une donnée de synthèse autour de Périgueux ;
- et le Nacré de la Filipendule (*Brenthis hecate*) -Figure 507- observé en 2014 et en 2021 à Saint-Geyrac et à Sanilhac.



Figure 506 : Fadet des Laîches (Coenonympha oedippus)
© Pierre-Louis Thuault



Figure 507 : Nacré de la Filipendule (Brenthis hecate)
© kjdekoning

Les différents critères de patrimonialité des Rhopalocères recensés sur le Grand Périgueux sont présentés dans le Tableau 48 suivant, et la liste complète des espèces présentes sur le territoire se trouve dans le document annexe.

Nom vernaculaire	Nom latin	LR F	LR A	Protection nationale	Directive Habitat	Enjeu NA
Grand mars changeant	*Apatura iris*	LC	LC	-	-	Notable
Tristan	*Aphantopus hyperantus*	LC	LC	-	-	Notable
Gazé	*Aporia crataegi*	LC	NT	-	-	Notable
Mercure	*Arethusana arethusa*	LC	EN	-	-	Fort
Petit Collier argenté	*Boloria selene*	NT	NT	-	-	Notable
Nacré de la Filipendule	*Brenthis hecate*	LC	EN	-	-	Très fort
Nacré de la Sanguisorbe	*Brenthis ino*	LC	EN	-	-	Fort
Hespérie du Brome	*Carterocephalus palaemon*	LC	EN	-	-	Fort
Fadet des Laîches	*Coenonympha oedippus*	NT	VU	Art. 2	An. II, An. IV	Très fort
Fluoré	*Colias alfacariensis*	LC	NT	-	-	Notable
Argus frêle	*Cupido minimus*	LC	VU	-	-	Fort
Azuré des Anthyllides	*Cyaniris semiargus*	LC	NT	-	-	Notable
Damier de la Succise	*Euphydryas aurinia*	LC	LC	Art. 3	An. II	Notable
Moyen Nacré	*Fabriciana adippe*	LC	NT	-	-	Notable
Chiffre	*Fabriciana niobe*	NT	EN	-	-	Fort
Citron de Provence	*Gonepteryx cleopatra*	LC	LC	-	-	Notable
Lucine	*Hamearis lucina*	LC	NT	-	-	Notable
Virgule	*Hesperia comma*	LC	VU	-	-	Fort
Miroir	*Heteropterus morpheus*	LC	LC	-	-	Notable
Sylvandre	*Hipparchia fagi*	LC	NT	-	-	Notable
Agreste	*Hipparchia semele*	LC	LC	-	-	Fort
Némusien	*Lasiommata maera*	LC	NT	-	-	Fort
Bacchante	*Lopinga achine*	NT	EN	Art. 2	An. IV	Très fort
Cuivré des marais	*Lycaena dispar*	LC	NT	Art. 2	An. II, An. IV	Fort
Azuré bleu-céleste	*Lysandra bellargus*	LC	NT	-	-	Notable
Argus bleu-nacré	*Lysandra coridon*	LC	NT	-	-	Fort
Mélitée du Mélampyre	*Melitaea athalia*	LC	LC	-	-	Notable
Mélitée des Linaires	*Melitaea deione*	LC	EN	-	-	Notable
Mélitée noirâtre	*Melitaea diamina*	LC	EN	-	-	Fort
Grand Nègre des bois	*Minois dryas*	LC	LC	-	-	Notable
Azuré des Mouillères	*Phengaris alcon*	NT	VU	Art. 3	-	Fort
Azuré du Serpolet	*Phengaris arion*	LC	NT	Art. 2	An. IV	Fort
Piéride de l'Ibéride	*Pieris mannii*	LC	EN	-	-	Fort
Azuré de l'Ajonc	*Plebejus argus*	LC	VU	-	-	Fort
Azuré des Coronilles	*Plebejus argyrognomon*	LC	DD	-	-	Fort
Azuré du Mélilot	*Polyommatus dorylas*	NT	NT	-	-	Fort
Azuré du Thym	*Pseudophilotes baton*	LC	EN	-	-	Fort
Hespérie du Carthame	*Pyrgus carthami*	LC	EN	-	-	Fort
Thécla des Nerpruns	*Satyrium spini (Denis*	LC	NT	-	-	Fort
Thécla de l'Orme	*Satyrium w-album*	LC	DD	-	-	Notable
Grande Coronide	*Satyrus ferula*	LC	EN	-	-	Fort
Grand Nacré	*Speyeria aglaja*	LC	NT	-	-	Notable
Hespérie des Sanguisorbes	*Spialia sertorius*	LC	NT	-	-	Notable
Hespérie du Chiendent	*Thymelicus acteon*	LC	NT	-	-	Notable

Tableau 48 : Espèces de Rhopalocères patrimoniales sur le Grand Périgueux

Les graphiques suivants (Figure 508) représentent la proportion d'espèces observées selon leur statut de protection, leur niveau de menace sur la Liste rouge des Papillons de jour d'Aquitaine et selon leur enjeu régional de conservation.

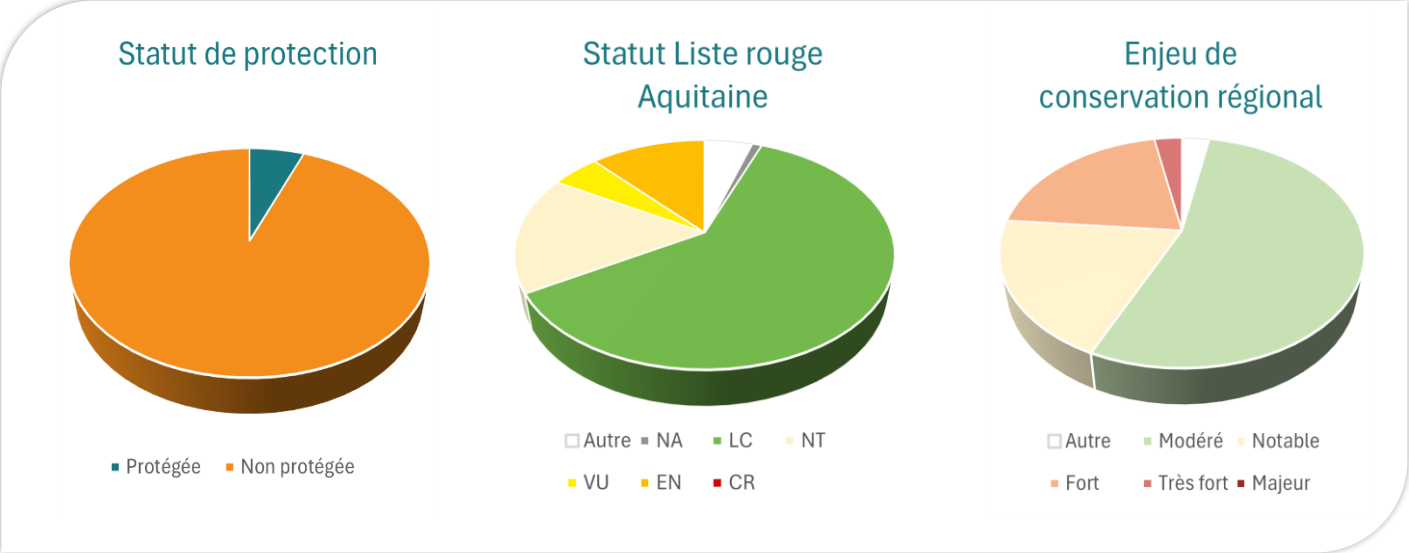


Figure 508 : Proportion des espèces de Rhopalocères du Grand Périgueux protégées, menacées et à enjeu régional de conservation

La cartographie en ci-contre (Figure 509) permet de visualiser la répartition du nombre d'espèces patrimoniales (espèces protégées, menacées ou à enjeu régional de conservation) sur le territoire à l'issue de l'ABC, à l'échelle de la maille 500 x 500 m.

Cette répartition est relativement diffuse, avec cependant quelques zones de concentration. C'est notamment le cas à Savignac-les-Eglises, à Paunat ou encore à Saint-Geyrac.



Figure 509 : Répartition des espèces patrimoniales par maille 500 x 500 m (sources : FAUNA, IGN)

Les espèces exotiques

Une seule espèce exotique de papillon de jour est actuellement recensée sur le Grand Périgueux : le Brun du pélargonium (*Cacyreus marshalli*) -Figure 510. Ce petit papillon de la famille des *Lycaenidae* a une envergure de 15 à 27 mm. Le dessus de ses ailes est brun avec un liseré blanc et une ou deux queues à l'arrière, tandis que le dessous affiche des stries complexes de brun, gris et blanc. Originaire d'Afrique du Sud, le Brun du pélargonium a été introduit en Europe à partir des Baléares dès la fin des années 1980, puis observé en France pour la première fois en 1997 dans les Pyrénées-Orientales. Il est aujourd'hui présent dans une grande partie de la moitié sud de la France et prolifère dans les zones urbaines grâce à la culture de ses plantes-hôtes, les pélargoniums (souvent nommés à tort géraniums).



Figure 510 : Brun du Pélargonium (Cacyreus marshalli) - © Paolo Mazzei / Pavel Vojtek

La cartographie ci-contre (Figure 511) présente la répartition du nombre d'espèces exotiques par maille de 500 x 500 m. Elle permet de constater que les points de concentration se trouvent principalement proches de Périgueux, probablement dû aux jardins dans lesquels ses plantes-hôtes sont cultivées.

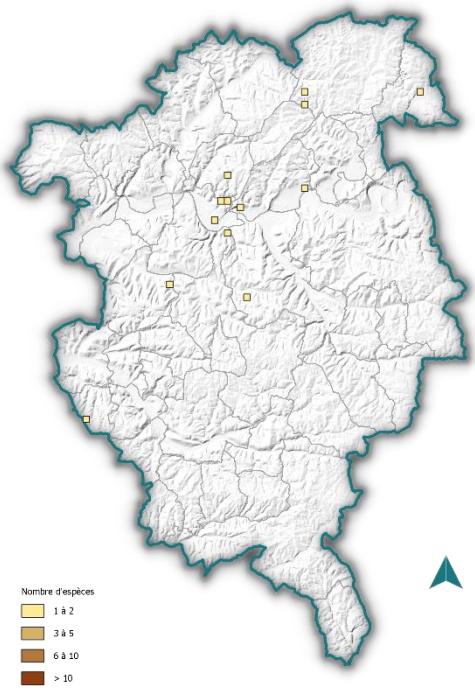


Figure 511 : Cartographie du nombre d'espèces exotiques par mailles 500m x 500m (sources : FAUNA, IGN)



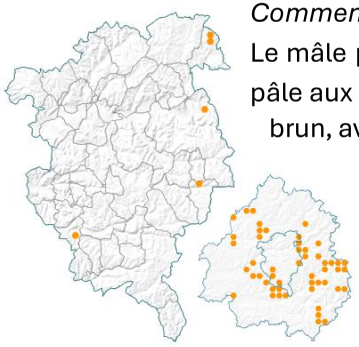
Argus bleu-nacré

Lysandra coridon

Peu commune | Période d'observation | Envergure : 30 à 35 mm

J F M A M J J A S O N D

Ce petit papillon est uniquement présent en Europe et fréquente les milieux ouverts et ensoleillés. On le retrouve notamment sur sols calcaires, de la plaine aux zones de montagne (2 500 m). Sa chenille se nourrit surtout de fleurs et feuilles de l'Hippocrépide à toupet, mais aussi de la Coronille bigarrée et de l'Astragale réglisse. Elle vit souvent en association avec des fourmis qui la protège contre du miellat.



Comment le reconnaître ?

Le mâle présente un dessus bleu pâle aux reflets grisâtre, bordé de brun, avec des franges blanches marquées de noir. La femelle est plus terne. Les Azurés se différencient par le motif de leurs ailes antérieures.



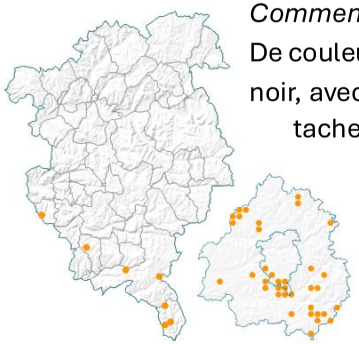
Mélitée noirâtre

Melitaea diamina

Assez rare | Période d'observation | Envergure : 38 à 42 mm

J F M A M J J A S O N D

La Mélitée noirâtre fréquente les prairies humides, les lisières et les tourbières, du niveau de la mer jusqu'à 2 200 m d'altitude. Elle effectue le plus souvent 2 générations par an même si la seconde est parfois incomplète selon le climat. La femelle va pondre dans un premier temps 200 œufs sur les feuilles de la plante hôte, puis 50 à 100 œufs les prochains jours. La chenille se nourrit de différentes Valérianes.



Comment la reconnaître ?

De couleur fauve jaunâtre et brun-noir, avec deux à trois rangées de taches rouge orangé. Le revers de l'aile postérieure présente une ligne orange dans la marge ainsi que des points noirs avant cette dernière.



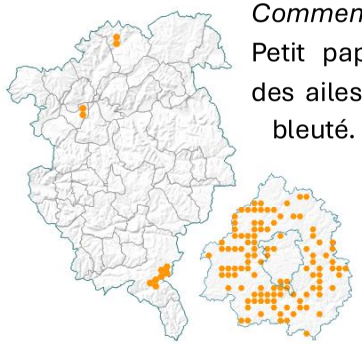
Cuivré des marais

Lycaena dispar

Commune | Période d'observation | Envergure : 34 à 40 mm

J F M A M J J A S O N D

Le Cuivré des marais est une espèce typique des prairies humides qui peut aussi occuper les friches à Oseille crépue. Les adultes fréquentes principalement les fleurs de menthe, salicaire, eupatoire ou pulicaire. Ils volent de mai à juillet puis d'août à mi-septembre. Il produit donc le plus souvent deux générations annuelles, plus rarement trois. Les chenilles, elles, se nourrissent d'oseilles sauvages.



Comment le reconnaître ?

Petit papillon orangé au revers des ailes postérieures gris claire bleuté. Le mâle présente un trait noir sur les ailes postérieures et un point noir sur les antérieurs. La femelle, plusieurs points noirs et une plus grande taille.

Explication de la structure des fiches p. 173



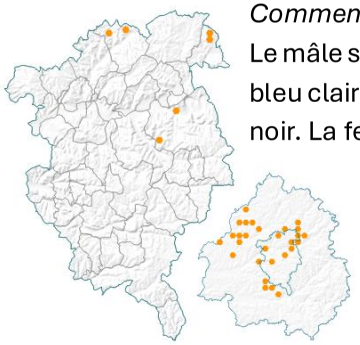
Azuré des Coronilles

Plebejus argyrognomon

Peu commune | Période d'observation | Envergure : 25 à 30 mm

J F M A M J J A S O N D

L'Azuré des Coronilles est le plus grand et le plus répandu du genre *Plebejus*. Il est étroitement lié à la Coronille bigarrée, plante sur laquelle les femelles pondent. Il occupe principalement les coteaux calcaires secs et buissonneux, les lisières ainsi que les chemins et carrières en cours d'embroussaillement. Les adultes se nourrissent du nectar des fleurs, les chenilles consomment la plante hôte.



Comment le reconnaître ?

Le mâle se reconnaît à son dessus bleu clair brillant bordé d'un liseré noir. La femelle est brune, teintée de bleu à la base. Les Azurés se différencient par le motif de leurs ailes antérieures.

Explication de la structure des fiches p. 173



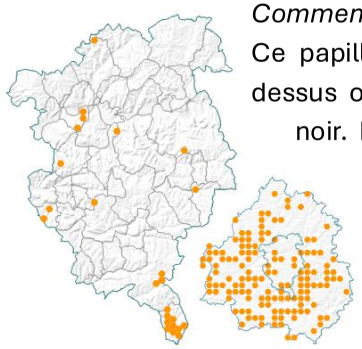
Damier de la Succise

Euphydryas aurinia

Commune | Période d'observation | Envergure : 36 à 40 mm

J F M A M J J A S O N D

Chez le Damier de la Succise, les mâles, plus nombreux que les femelles, sortent de la chrysalide quelques jours avant ces dernières. Ils défendent ensuite leur territoire depuis un perchoir. La chenille se développe sur la Succise des prés dans les prairies humides, les landes et les tourbières, ou sur la Scabieuse colombaire et la Knautie des champs dans les pelouses sèches.



Comment le reconnaître ?

Ce papillon se reconnaît à son dessus orangé fauve marqué de noir. Le dessous montre des damiers clairs sur fond orangé avec une bande orange ponctuée de points noirs sur les ailes postérieures.



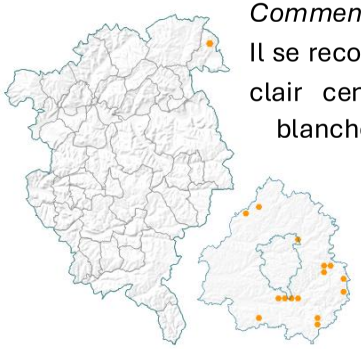
Azuré du thym

Pseudophilotes baton

Assez rare | Période d'observation | Envergure : 22 à 25 mm

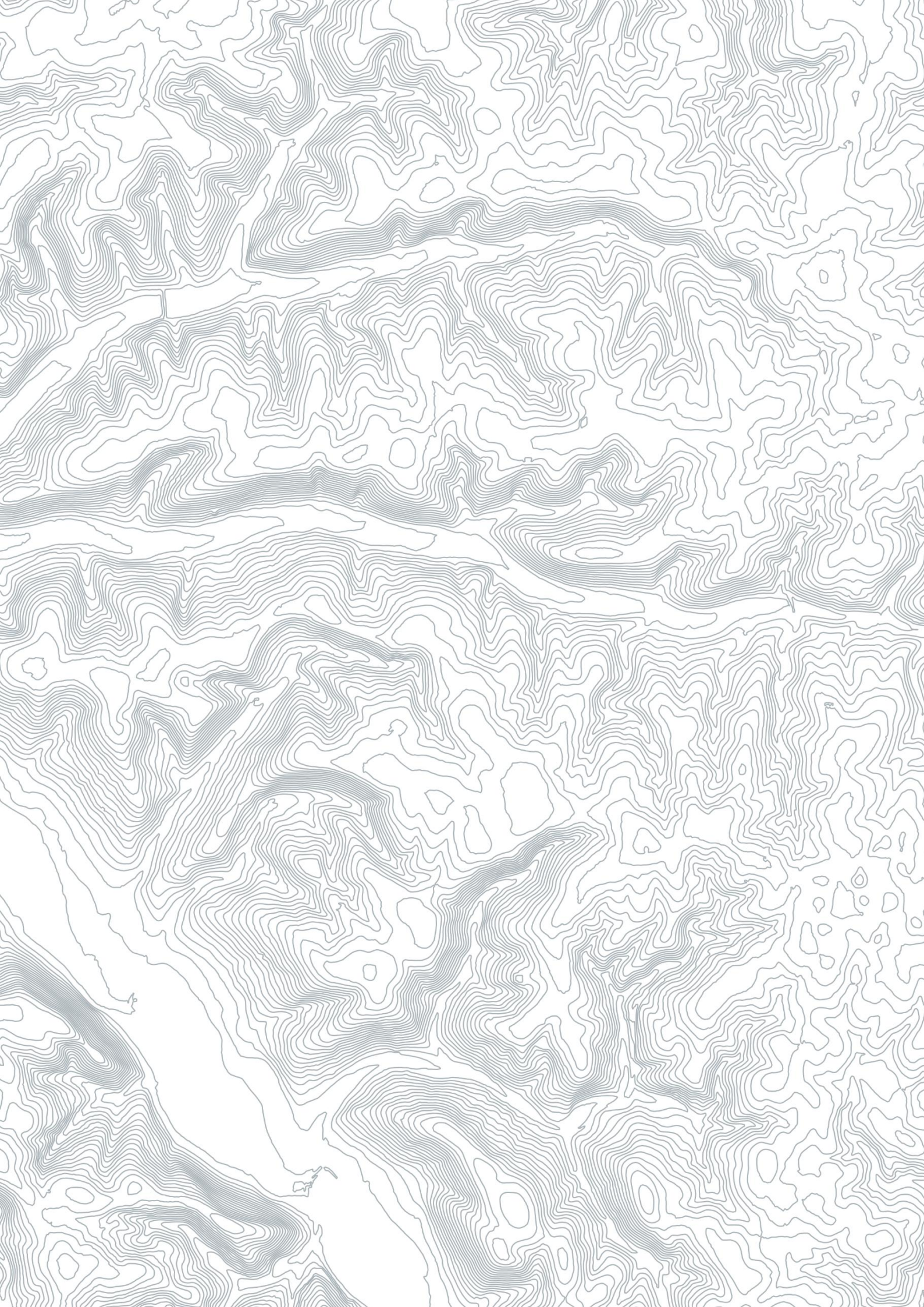
J F M A M J J A S O N D

Ce petit Azuré préfère les milieux chauds et bien ensoleillés comme les pelouses sèches et les landes particulièrement sur terrain calcaire. La femelle pond environ une cinquantaine d'œufs sur les fleurs de Thym et de Serpolet puis, après floraison du Thym, sur d'autres espèces comme le Calament ascendant. La chenille vit souvent en association avec des fourmis qui la protège contre du miellat.



Comment le reconnaître ?

Il se reconnaît à son dessus bleu clair cendré avec des franges blanches entrecoupées de noir. La femelle est brun-noir avec des écailles bleu violacé à la base. Les Azurés se différencient par le motif de leurs ailes antérieures.



Hétérocères



Bombyx du chêne (*Lasiocampa quercus*)
© Tanguy Pérochon

Présentation du groupe

Les Hétérocères, communément appelés « papillons de nuit », représentent la majorité des Lépidoptères présents sur le territoire. Ce groupe extrêmement diversifié regroupe plusieurs milliers d'espèces en France, dont beaucoup jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement des écosystèmes locaux. Contrairement aux Rhopalocères, les Hétérocères ne constituent pas un groupe taxonomique homogène : il s'agit d'un ensemble fonctionnel caractérisé par des traits morphologiques et comportementaux dominants.

La plupart des espèces possèdent des antennes filiformes ou plumeuses (Figure 513), contrairement aux antennes en forme de massue des Rhopalocères, un corps trapu et des ailes souvent cryptiques recouvertes d'écailles épaisses, facilitant leur camouflage sur l'écorce, les roches ou la végétation (Figure 512). Les adultes sont majoritairement nocturnes, mais plusieurs familles comprennent des espèces crépusculaires ou diurnes. Les capacités sensorielles sont particulièrement développées chez de nombreuses espèces nocturnes, notamment pour la détection des ultrasons émis par les prédateurs.



Figure 512 : Noctuelle de l'arroche (Trachea atriplicis) - © Tanguy Pérochon



Figure 513 : Antennes plumeuses du Petit paon de nuit (Saturnia pavonia) © lepidopedia

Comme tous les Lépidoptères, ce groupe présente un cycle complet comprenant œuf, chenille, chrysalide et imago (Figure 514). Les chenilles sont, dans la plupart des cas, phytophages et fortement dépendantes de plantes-hôtes spécifiques. Elles participent ainsi au renouvellement végétal par leur rôle de consommateurs primaires et constituent une ressource alimentaire importante pour de nombreux invertébrés et vertébrés insectivores.

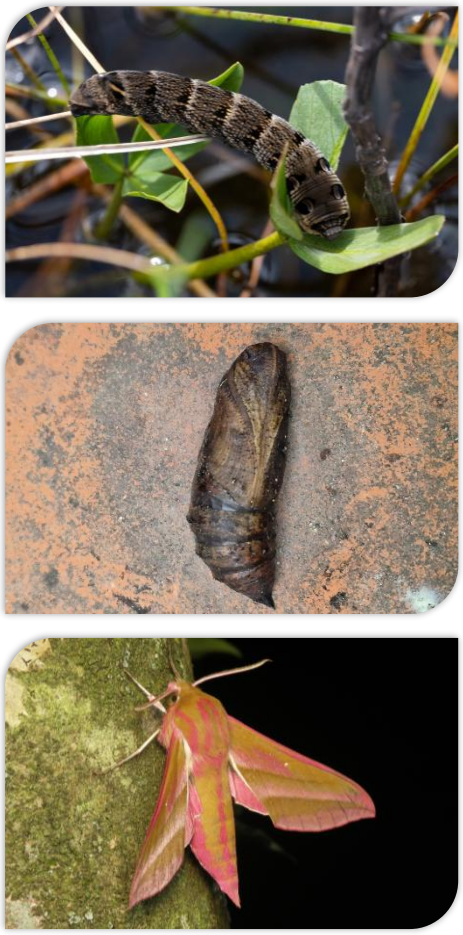


Figure 514 : cycle de vie du Grand Sphinx de la vigne (Deilephila elpenor) avec de haut en bas la chenille, la chrysalide et l'imago © Tobias Verfuss/ michiw/ Sylvain Montagner

Les adultes, bien que plus éphémères, interviennent dans la pollinisation, en particulier les Sphingidae, dont certaines espèces peuvent assurer la fécondation de fleurs spécialisées grâce à leur trompe allongée.

Malgré leur réputation parfois négative (certaines espèces étant ravageuses pour les cultures) les Hétérocères jouent un rôle essentiel dans les écosystèmes. Leur présence est un indicateur précieux de la qualité de



Figure 515 : Écaille fermière (Arctia villica)
© UNIRSE Moosin,B

l'environnement, car beaucoup d'espèces sont sensibles à la pollution lumineuse, aux pesticides ou à la fragmentation des habitats.

Données générales

Les Hétérocères n'ont pas fait l'objet d'inventaires spécifiques répartis sur le Grand Périgueux dans le cadre de l'ABC, faute de moyens humains et financiers suffisants pour couvrir l'ensemble des groupes présents sur le territoire. Néanmoins, une sortie nocturne a été organisée, et les observations transmises par le grand public et les contacts opportunistes réalisés par les experts naturalistes ont été compilées dans les bases de données. Ainsi, 1 659 données d'Hétérocères sont actuellement recensées sur le Grand Périgueux (dont 1 617 depuis 2010), pour un total de 467 espèces sur les 25 dernières années, soit 50 % du cortège départemental. La répartition temporelle de ces données est illustrée en Figure 516.

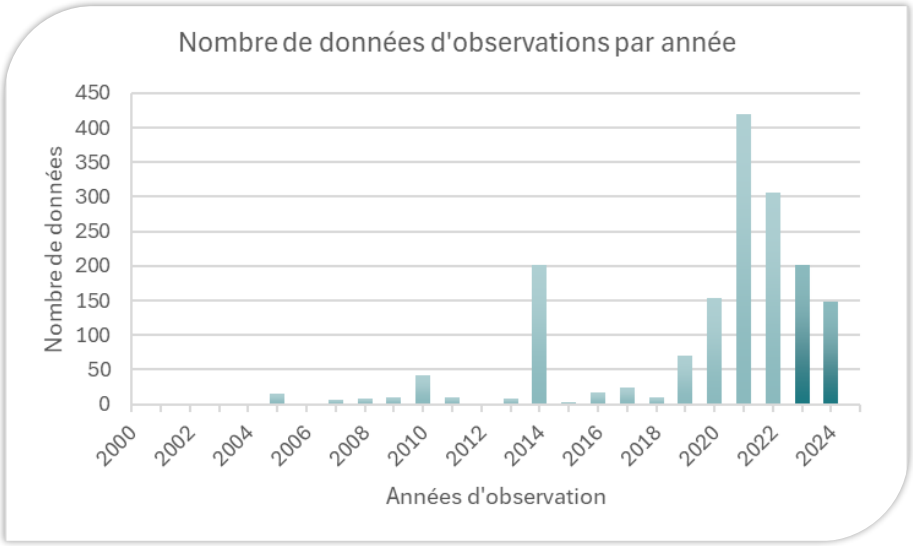


Figure 516 : Répartition du nombre d'observations d'Hétérocères par année (sources : Biotope, FAUNA)



Figure 517 : Chenille du Sphinx du liseron (Agrius convolvuli)
© Tanguy Pérochon



Figure 518 : Sphinx du liseron (Agrius convolvuli)
© Tanguy Pérochon

Le Tableau 49 en page suivante présente pour chaque commune le bilan du nombre de données d'observations disponibles pour les Hétérocères, en y détaillant celles issues de la période précédant l'ABC (2000–2022), et celles collectées pendant le projet. Les cartes ci-dessous (Figure 524) illustrent la répartition des nouvelles observations à différentes échelles. Celles présentées après le tableau permettent quant à elles de visualiser la densité de données disponibles sur le territoire, selon les niveaux d'analyse retenus (Figure 524).



Figure 519 : Zygène du Pied-de-Poule (Zygaena filipendulae) - © Martin Geiger

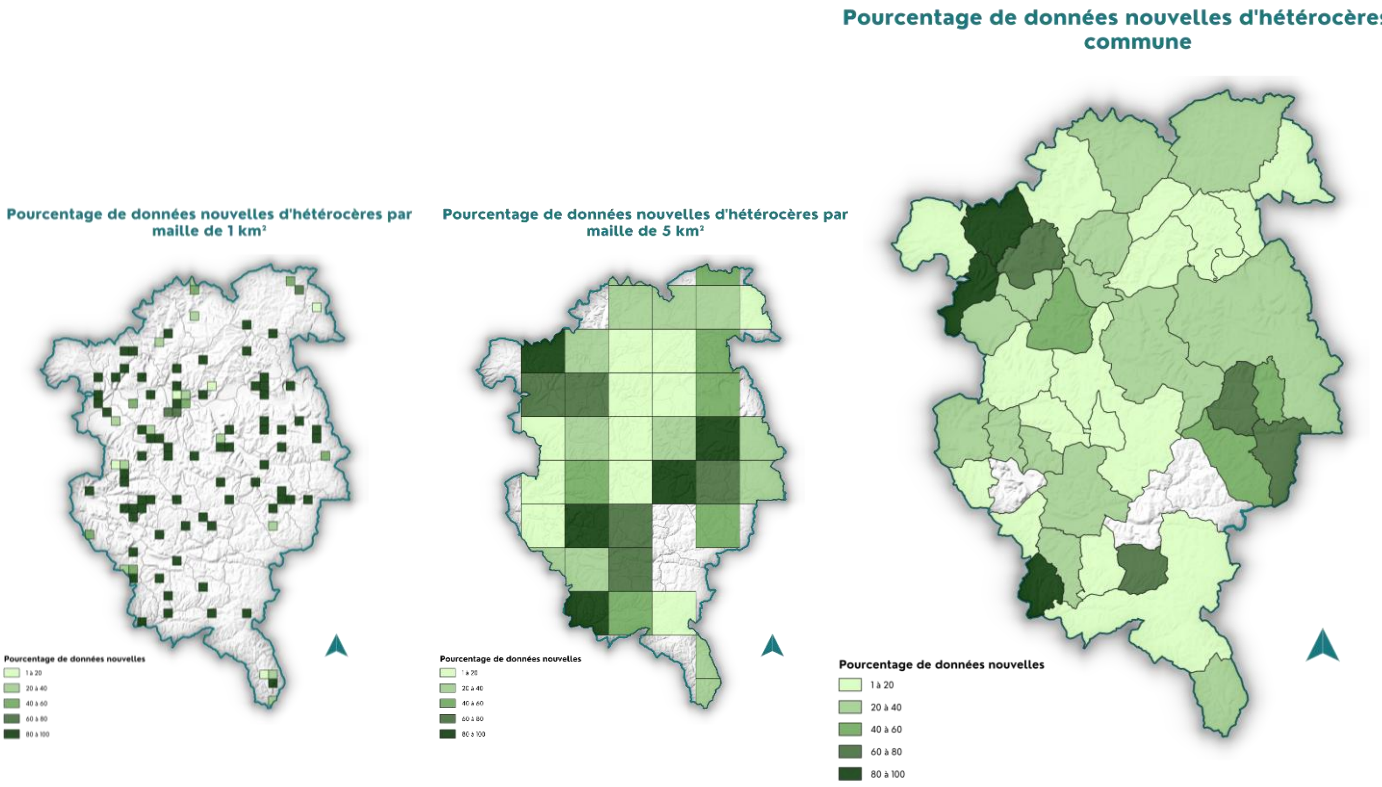


Figure 520 : Cartes du pourcentage de données nouvelles d'Hétérocères aux échelles communales, mailles 5 x 5 km et 1 km² (sources : Biotope, FAUNA, IGN)



Figure 521 : Sylvine (Triodia sylvina) © Tanguy Pérochon



Figure 522 Batis (Thyatira batis) © Tanguy Pérochon



Figure 523 : Sphinx tête de mort (Acherontia atropos) - © Philippe Geniez

Commune	Nombre de données avant ABC	Nombre de données après ABC	Pourcentage de données nouvelles
Agonac	197	297	33,67%
Annesse-et-Beaulieu	0	4	100,00%
Antonne-et-Trigonant	64	71	9,86%
Bassillac et Auberoche	67	87	22,99%
Boulazac Isle Manoire	59	77	23,38%
Bourrou	11	12	8,33%
Chalagnac	13	14	7,14%
Champcevinel	32	41	21,95%
Chancelade	5	21	76,19%
Château-l'Évêque	62	71	12,68%
Cornille	47	53	11,32%
Coulounieix-Chamiers	23	44	47,73%
Coursac	210	220	4,55%
Creyssensac-et-Pissot	11	15	26,67%
Église-Neuve-de-Vergt	8	9	11,11%
Escoire	29	34	14,71%
Fouleix	0	1	100,00%
Grun-Bordas	10	10	0,00%
La Chapelle-Gonaguet	0	8	100,00%
La Douze	7	12	41,67%
Lacropte	4	4	0,00%
Manzac-sur-Vern	7	9	22,22%
Marsac-sur-l'Isle	20	27	25,93%
Mensignac	78	79	1,27%
Paunat	15	21	28,57%
Périgueux	69	99	30,30%
Razac-sur-l'Isle	5	7	28,57%
Saint-Amand-de-Vergt	7	11	36,36%
Saint-Crépin-d'Auberoche	1	2	50,00%
Saint-Geyrac	2	8	75,00%
Saint-Mayme-de-Péreyrol	17	21	19,05%
Saint-Michel-de-Villadeix	7	8	12,50%
Saint-Paul-de-Serre	6	8	25,00%
Saint-Pierre-de-Chignac	2	6	66,67%
Salon	9	9	0,00%
Sanilhac	96	108	11,11%
Sarliac-sur-l'Isle	33	35	5,71%
Savignac-les-Églises	262	268	2,24%
Sorges et Ligueux en Périgord	47	60	21,67%
Trélissac	105	119	11,76%
Val de Louyre et Caudeau	12	13	7,69%
Vergt	12	16	25,00%
Veyrines-de-Vergt	1	3	66,67%
Grand Périgueux	**1310**	**1659**	**21,04%**

Tableau 49 : Nombre d'observations d'Hétérocères par commune (sources : Biotope, FAUNA)

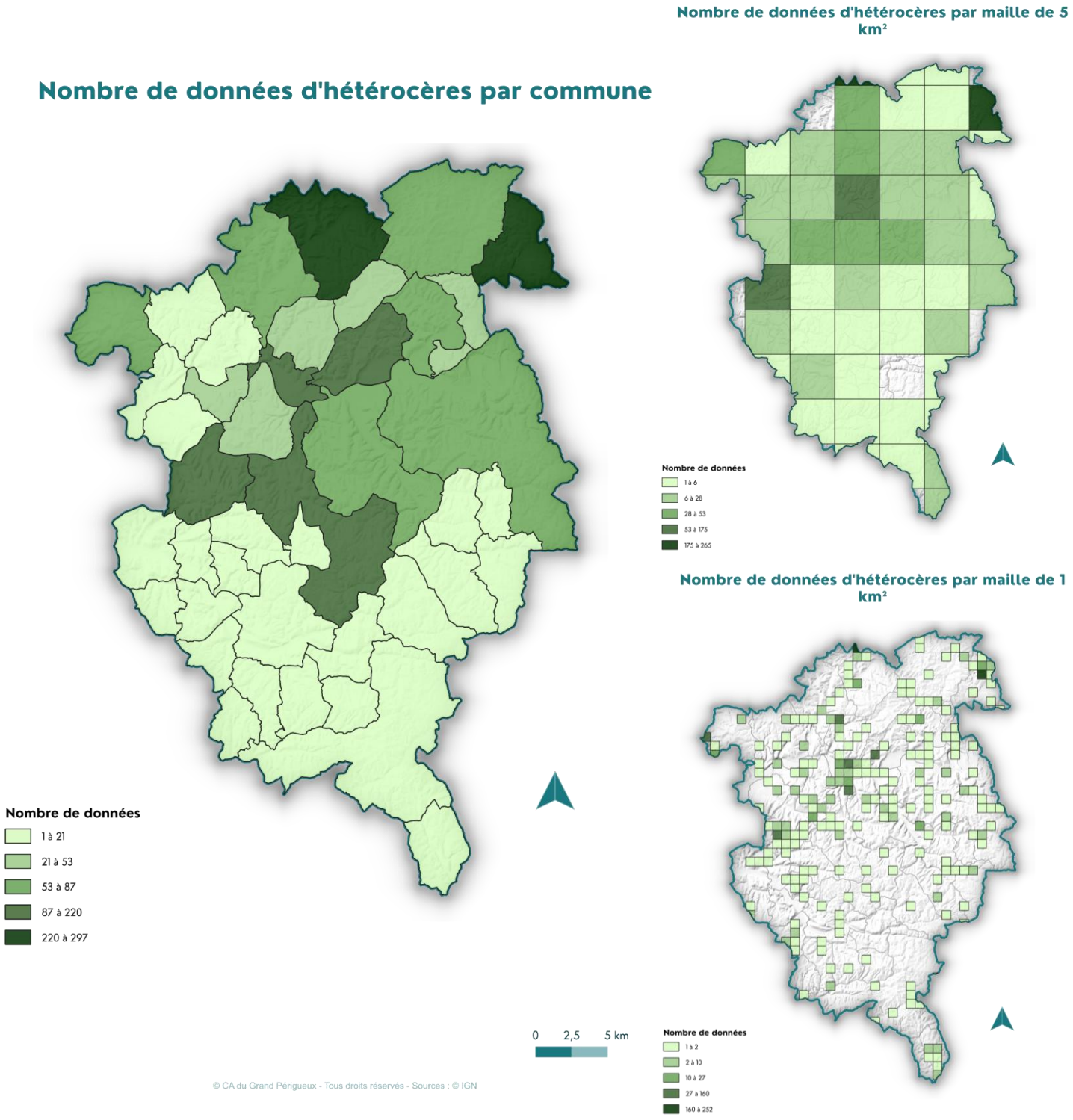


Figure 524 : Cartes du nombre de données d'Hétérocères aux échelles communales, mailles 5 km et 1 km (sources : Biotope, FAUNA, IGN)



Figure 525 : Bombyx du peuplier (Poecilocampa populi) - © Tanguy Pérochon



Malgré l'absence d'inventaires spécifiquement consacrés aux Hétérocères, toutes les communes du Grand Périgueux disposent de données, elles sont visibles sur les cartes précédentes. À une échelle plus fine, 85 % des mailles de 5 x 5 km contiennent au moins une observation, contre seulement 15 % des mailles de 1 x 1 km.

Il convient toutefois de relativiser cette répartition : si la majorité du territoire présente des données à l'échelle communale ou de la maille 5 x 5 km, leur volume reste faible et inégalement réparti pour la plupart. En moyenne, chaque commune compte 47 observations. Agonac en possède le plus avec 297 données, suivie de Savignac-les-Églises (268) et de 3 autres communes comptant entre 108 et 220 observations (Coursac, Trélissac et Sanilhac). À l'inverse, 20 communes ont moins de 15 observations, dont 5 avec moins de 5 données.

Ces résultats montrent qu'il serait pertinent de renforcer la connaissance des Hétérocères sur le territoire, notamment par des inventaires ciblés ou des actions de sciences participatives.

Figure 526 : Pudibonde (Calliteara pudibunda) et sa chenille - © Tanguy Pérochon / joel_whiteway



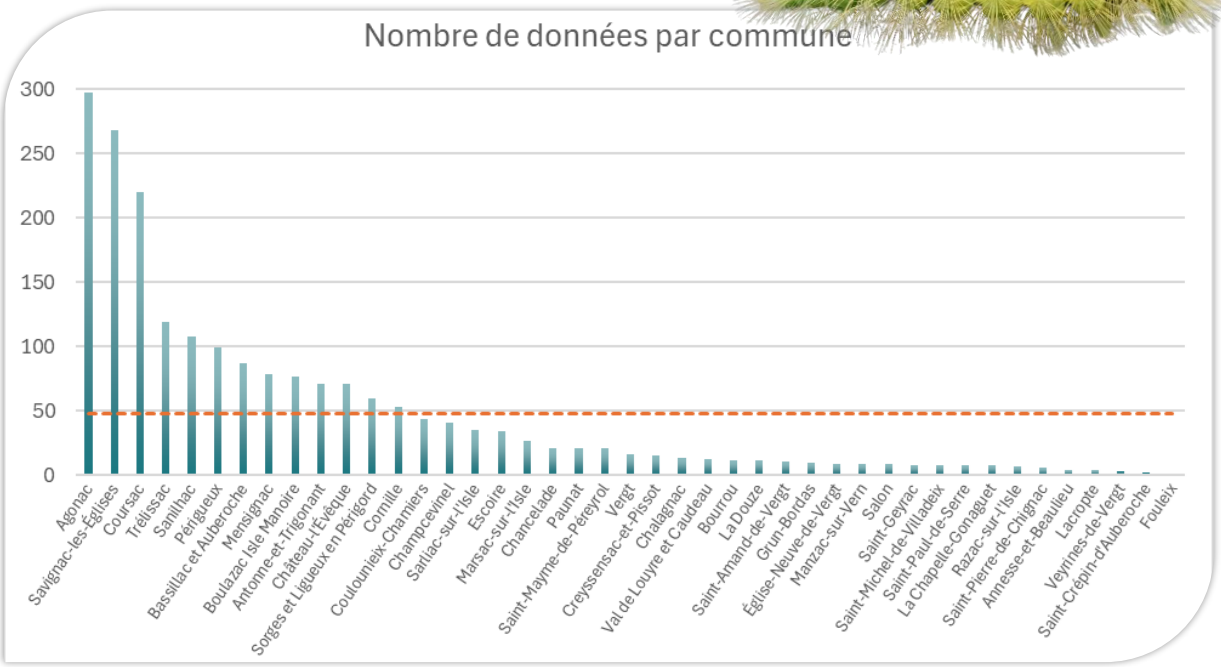


Figure 527 : Histogramme du nombre de données d'Hétérocères par commune (sources : Biotope ; FAUNA)

Le Tableau 50 ci-après présente quant à lui un bilan communal du nombre d'espèces d'Hétérocères connues avant et après l'ABC. Les cartes ci-dessous (Figure 528) permettent d'illustrer l'évolution du nombre d'espèces connues à différentes échelles géographiques. Celles disponibles à la suite du tableau (Figure 529) illustrent la répartition du nombre d'espèces selon ces mêmes échelles spatiales.

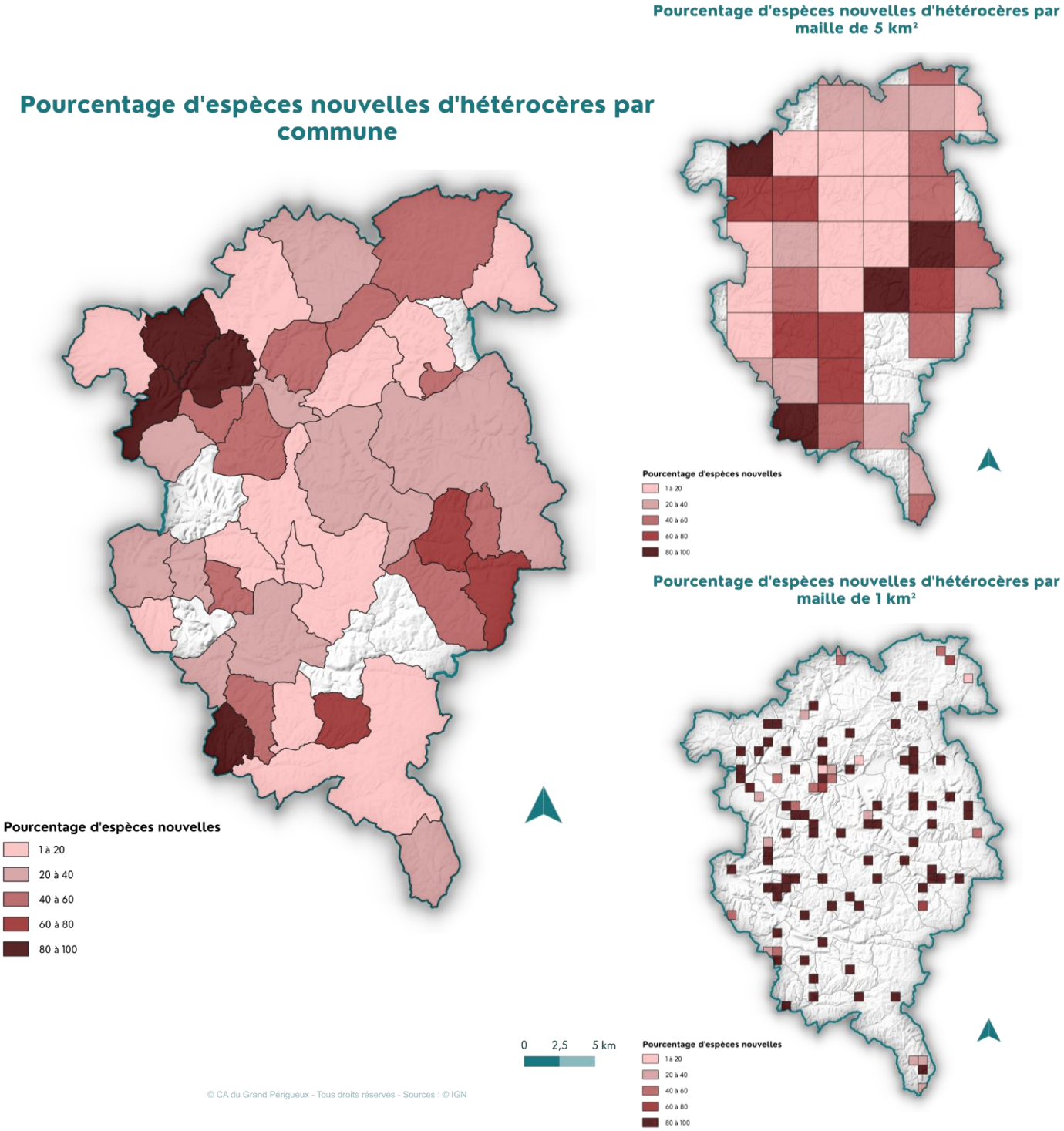


Figure 528 : Cartes du pourcentage d'espèces nouvelles d'Hétérocères aux échelles communales, mailles 5 x 5 km et 1 km² (sources : Biotope, FAUNA, IGN)

Commune	Nombre d'espèces avant ABC	Nombre d'espèces après ABC	Nouvelles espèces
Agonac	140	209	69
Annesse-et-Beaulieu	0	4	4
Antonne-et-Trigonant	23	27	4
Bassillac et Auberoche	26	37	11
Boulazac Isle Manoire	42	53	11
Bourrou	9	10	1
Chalagnac	4	5	1
Champcevinel	8	15	7
Chancelade	3	17	14
Château-l'Évêque	41	47	6
Cornille	4	7	3
Coulounieix-Chamiers	11	25	14
Coursac	139	140	1
Creyssensac-et-Pissot	4	7	3
Église-Neuve-de-Vergt	4	5	1
Escoire	4	7	3
Fouleix	0	1	1
Grun-Bordas	3	3	0
La Chapelle-Gonaguet	0	8	8
La Douze	5	9	4
Lacropte	3	3	0
Manzac-sur-Vern	5	7	2
Marsac-sur-l'Isle	7	13	6
Mensignac	66	67	1
Paunat	12	18	6
Périgueux	40	58	18
Razac-sur-l'Isle	4	6	2
Saint-Amand-de-Vergt	4	8	4
Saint-Crépin-d'Auberoche	1	2	1
Saint-Geyrac	2	8	6
Saint-Mayme-de-Péreyrol	14	18	4
Saint-Michel-de-Villadeix	4	5	1
Saint-Paul-de-Serre	4	6	2
Saint-Pierre-de-Chignac	2	6	4
Salon	5	5	0
Sanilhac	64	73	9
Sarliac-sur-l'Isle	8	8	0
Savignac-les-Églises	181	183	2
Sorges et Ligueux en Périgord	11	21	10
Trélissac	52	58	6
Val de Louyre et Caudeau	5	6	1
Vergt	7	11	4
Veyrines-de-Vergt	1	3	2
Grand Périgueux	**422**	**467**	**45**

Tableau 50 : Nombre d'espèces d'Hétérocères par commune (sources : Biotope, FAUNA)

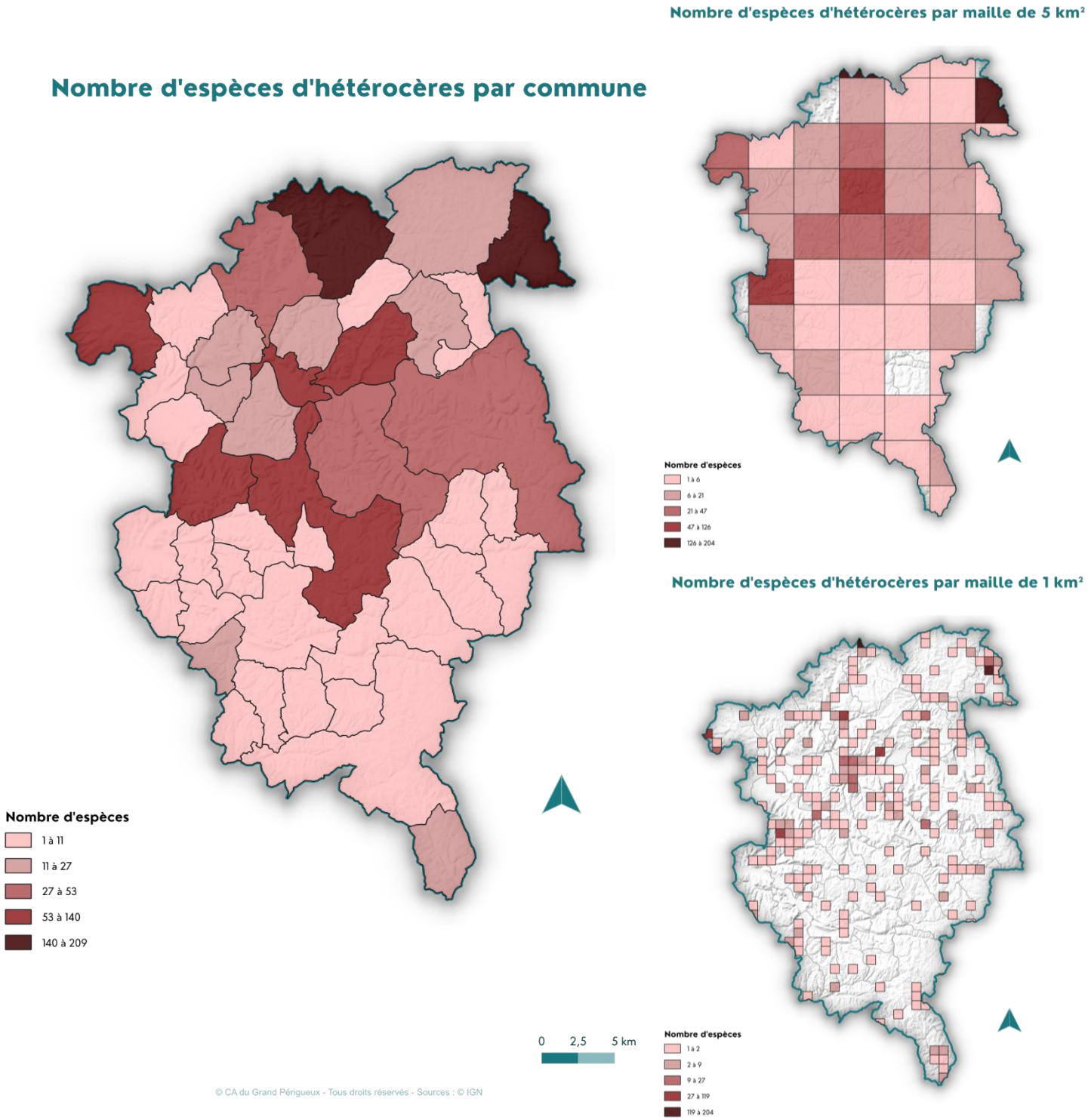


Figure 529 : Cartes du nombre d'espèces d'Hétérocères aux échelles communales, mailles 5 x 5 km et 1 km² (sources : Biotope, FAUNA, IGN)



Figure 530 : Point d'exclamation (Agrotis exclamationis) © Tanguy Pérochon

Comme mentionné précédemment, 467 espèces d'Hétérocères ont été recensées sur le territoire du Grand Périgueux à l'issue de l'ABC, soit 50 % de la richesse départementale.

La richesse spécifique moyenne s'élève à 28 espèces par commune. Ce nombre est dépassé dans 10 d'entre elles, les plus diversifiées étant Antonne-et-Trigonant avec 209 espèces, Saint-Paul-de-Serre (183 espèces), Paunat (140 espèces) et Saint-Mayme-de-Péreyrol (73 espèces). À l'opposé, 23 communes en recensent moins de 10, dont 6 avec moins de 5 observations connue.

Compte tenu des lacunes importantes dans les connaissances sur ce groupe au sein du Grand Périgueux, ces résultats doivent être interprétés avec prudence, il est difficile de tirer des conclusions sur la base des chiffres disponibles.



Figure 531 : Œufs de Bombyx de la ronce (Macrothylacia rubi) © Tanguy Pérochon



Figure 532 : Chenille du Bombyx de la ronce (Macrothylacia rubi) © Sylvain G



Figure 533 : Bombyx de la ronce (Macrothylacia rubi) © Michał Brzeziński

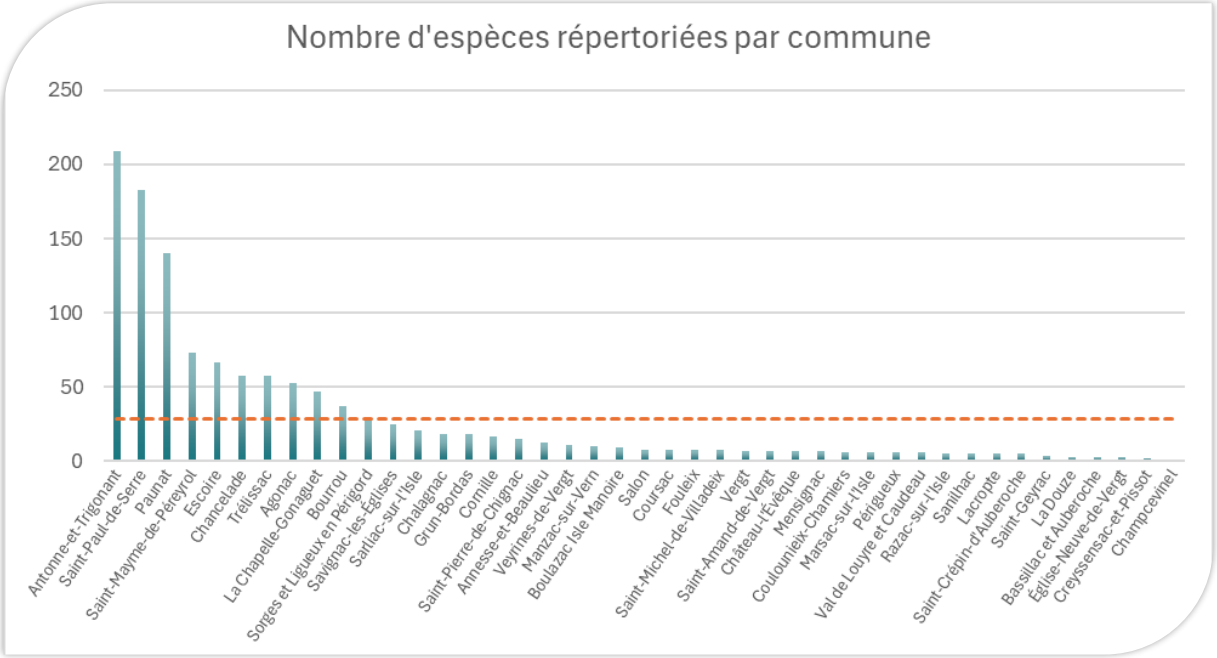


Figure 534 : Histogramme du nombre d'espèces d'Hétérocères par commune (sources : Biotope ; FAUNA)

Espèces nouvelles ou redécouvertes

45 espèces d'Hétérocères ont été découvertes durant l'ABC sur le territoire du Grand Périgueux. Parmi ces dernières, *Psyche crassiorella* (Figure 536) a été observée pour la première fois en Nouvelle-Aquitaine lors d'une animation « Observons les papillons de nuit » effectuée dans le cadre de l'ABC sur la commune de La Chapelle Gonaguet.



Figure 535 : Colonie de Maures (Mormo maura) - © Tanguy Pérochon



Figure 536 : Psyche crassiorella - © DESTENAVE Jérémy



Figure 537 : Odontie dentelée (Cynaeda dentalis) - © Raoul Gerend

La liste complète des nouvelles espèces découvertes sur le Grand Périgueux est visible dans le Tableau 51 ci-dessous :

Nom vernaculaire	Nom latin
Chevelure dorée	*Acronicta auricoma*
Noctuelle mégacéphale	*Acronicta megacephala*
	Aethes tesserana
Botys de l'ortie	*Anania hortulata*
Doucette	*Apamea lithoxylaea*
Abromiade ochracée	*Apamea sublustris*
Ennomos du Lilas	*Apeira syringaria*
Petite Rayure	*Aplocera efformata*
Nyssie hispide	*Apocheima hispidaria*
Tortue	*Apoda limacodes*
	Archips crataegana
Ecaille des steppes	*Arctia testudinaria*
Fidonie du Pin	*Bupalus piniaria*
Chilo des marais	*Calamotropha paludella*
Cléophane platyptère	*Calophasia platyptera*
Eupithécie couronnée	*Chloroclystis v-ata*
Cucullie de la Scrophulaire	*Cucullia scrophulariae*
Odontie dentelée	*Cynaeda dentalis*
Epione marginée	*Epione repandaria*
	Ethmia terminella
	Eucosma conterminana
Eupithécie rouillée	*Eupithecia breviculata*
Pyrale du chou	*Evergestis forficalis*

Nom vernaculaire	Nom latin
Acidalie blanchâtre	*Idaea subsericeata*
	Incurvaria masculella
Ensanglantée des Renouées	*Lythria purpuraria*
Botys âne	*Mecyna asinalis*
Maure	*Mormo maura*
	Notocelia uddmanniana
Noctuelle héliaque	*Panemeria tenebrata*
Hydrocampe de la stratiote	*Parapoynx stratiotata*
	Paraswammerdamia albicapitella
Eupithécie rectangulaire	*Pasiphila rectangulata*
Bombyx du Palmier	*Paysandisia archon*
Corythée pectinée	*Pennithera firmata*
Noctuelle blessée	*Peridroma saucia*
	Psyche crassiorella
	Pyroderces argyrogrammos
Procris du Prunellier	*Rhagades pruni*
Acidalie des pâturages	*Scopula immutata*
Ecaille Lièvre	*Spilarctia lutea*
Corythée du Genévrier	*Thera juniperata*
Noctuelle du Gazon	*Tholera cespitis*
Xanthie dorée	*Tiliacea aurago*
	Xanthorhoe ferrugata

Tableau 51 : Liste des espèces (re)découvertes sur le Grand Périgueux pendant la période de l'ABC

Les espèces patrimoniales

Aucune Liste rouge (nationale ou régionale) n'a été établie pour les Hétérocères. De même, ce groupe d'espèce n'a pas bénéficié du travail de hiérarchisation des enjeux de conservation de la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine réalisé par l'Observatoire FAUNA.

Il est tout de même intéressant de noter que le Sphinx de l'Épilobe *(Proserpinus* proserpina) -Figure 539- bénéficie d'un statut de protection national conformément à l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Il est également inscrit dans la Directive Habitat Faune Flore avec l'Écaille chinée *(Euplagia* quadripunctaria) -Figure 538.

La liste complète des espèces présentes sur le territoire et leurs statuts se trouve dans le document annexe.



Figure 538 : Écaille chinée (Euplagia quadripunctaria) - ©Tanguy Pérochon



Figure 539 : Sphinx de l'Épilobe (Proserpinus proserpina) - ©Jakub Liptak

Nom vernaculaire	Nom latin	LR F	LR A	Protection nationale	Directive Habitat	Enjeu NA
Écaille chinée	*Euplagia quadripunctaria*	-	-	-	Ann. II	Non évaluée
Sphinx de l'Épilobe	*Proserpinus proserpina*	-	-	Art. 2	Ann. IV	Non évaluée

Tableau 52 : Espèces d'Hétérocères patrimoniales sur le Grand Périgueux

Le graphique suivant représente la proportion d'espèces observées selon leur statut de protection, leur niveau de menace sur la Liste rouge des Orthoptères du Poitou-Charentes et selon leur enjeu régional de conservation.

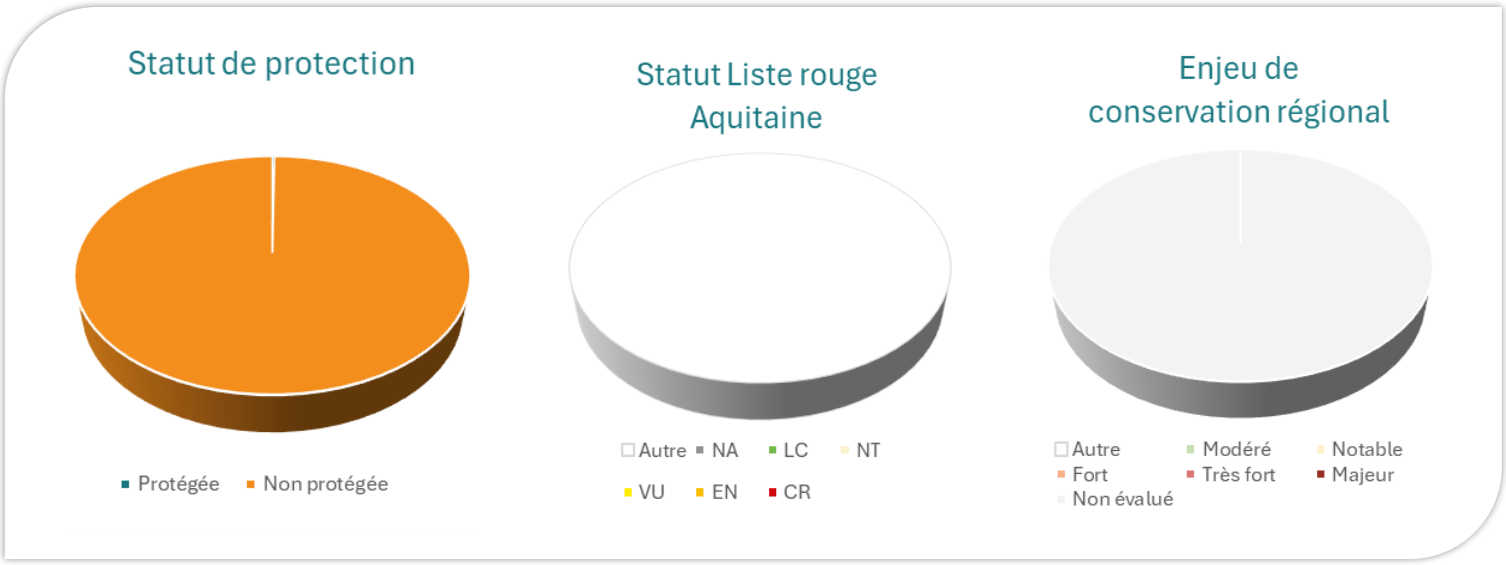


Figure 540 : Proportion des espèces d'Orthoptères du Grand Périgueux protégées, menacées et à enjeu régional de conservation

Etant donné la quasi-absence d'espèce protégée, et le manque de Liste rouge des Hétérocères d'Aquitaine et d'évaluation de l'enjeu régional de conservation, aucune cartographie de répartition des espèces à enjeux ne pourra être présentée dans ce rapport concernant ce taxon.

Les espèces exotiques

Quatre espèces exotiques sont actuellement connues sur le Grand Périgueux : l'Armigère *(Helicoverpa armigera*) -Figure 542-, la Pyrale indienne de la farine *(Plodia* interpunctella) -Figure 544-, le Bombyx du palmier *(Paysandisia* archon) -Figure 543- et la Pyrale du buis *(Cydalima perspectalis*) -Figure 541. Il est à noter que les deux dernières sont également classées invasives.



Figure 541 : Pyrale du Buis (Cydalima perspectalis) - © Markus Merl



Figure 542 : Armigère (Helicoverpa armigera) - © Мария Викторовна Щекало



Figure 543 : Bombyx du Palmier (Paysandisia archon) - © Laurent Barthe



Figure 544 : Pyrale Indienne de la Farine (Plodia interpunctella) - © Francisco Gil

La cartographie ci-dessous (Figure 545) permet de visualiser la répartition des espèces exotiques sur le territoire. Cependant, la quasi-totalité des données est sous forme de polygones supérieurs à la maille 500 x 500 m, n'ayant donc pas pu être prises en compte. Cette cartographie n'est donc pas entièrement représentative de la réelle répartition des espèces exogènes.

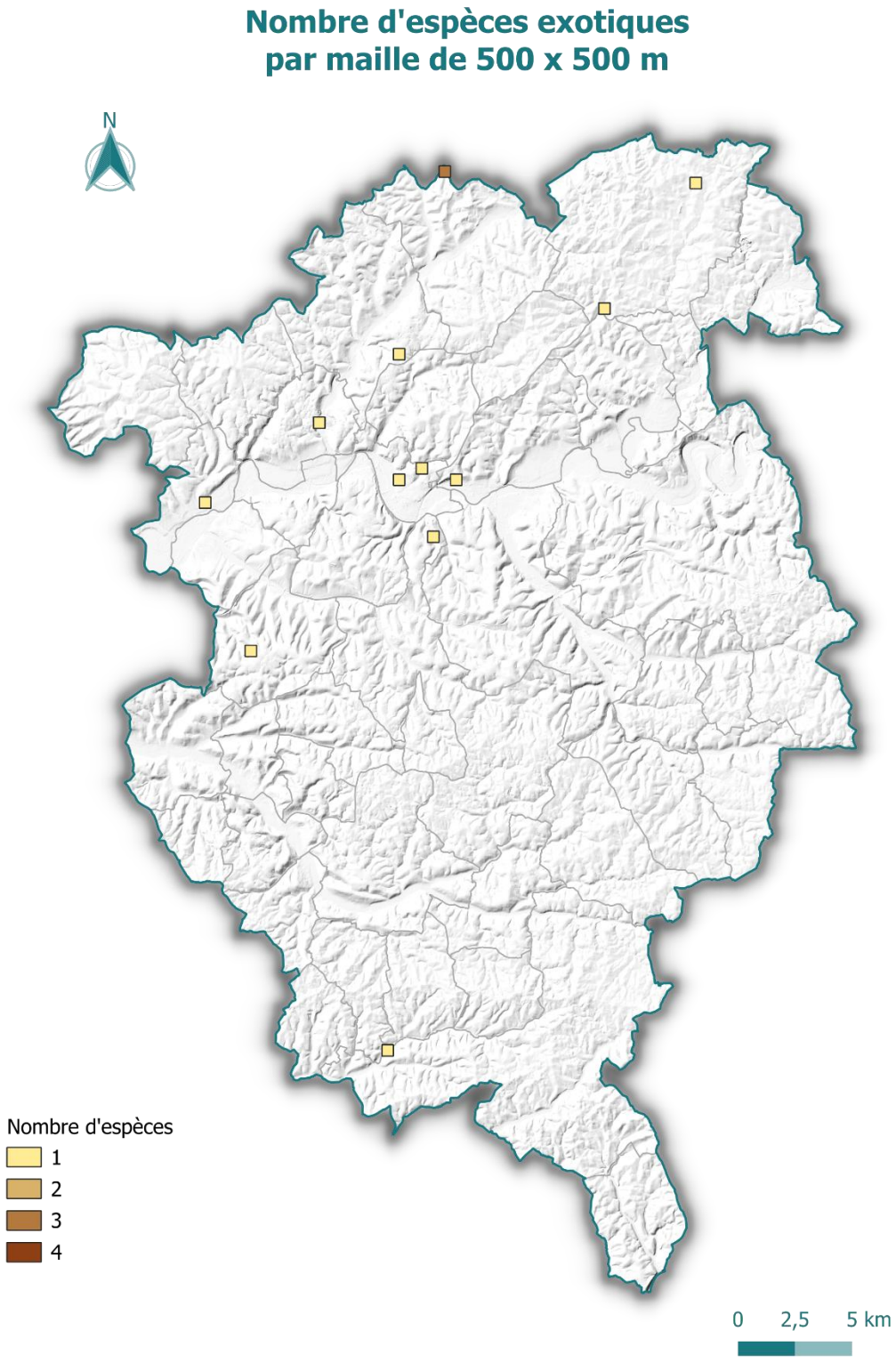


Figure 545 : Cartographie du nombre d'espèces envahissantes par mailles 500m x 500m (sources : FAUNA, IGN)



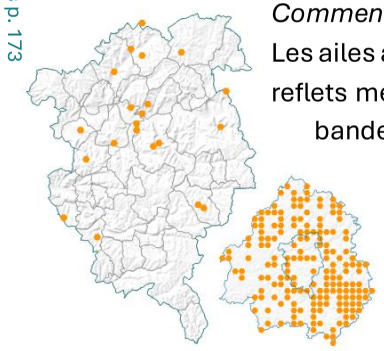
Écaille chinée

Euplagia quadripunctaria

Non évaluée | Période d'observation | Envergure : 42 à 52 mm

J F M A M J J A S O N D

L'adulte est actif le jour comme la nuit. Il fréquente les lieux frais et butine principalement l'Eupatoire à feuille de chanvre. Cette espèce ne produit qu'une génération annuelle. Les œufs sont pondus en plaques sous les feuilles. Puis, au printemps, les chenilles ayant passé l'hiver terminent leur croissance en se nourrissant de plantes herbacées et ligneuses.



Comment la reconnaître ?

Les ailes antérieures sont noires à reflets métalliques, traversées de bandes jaunes ou blanches. Les ailes postérieures sont rouge vermillon ponctuées de noir. Une forme jaune existe dans l'ouest de la France.

Explication de la structure des fiches p. 173



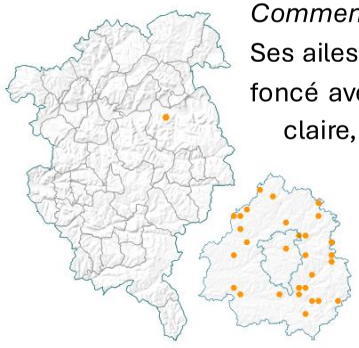
Grand paon de nuit

Saturnia pyri

Non évaluée | Période d'observation | Envergure : 15 cm

J F M A M J J A S O N D

Le Grand Paon de nuit est le plus grand papillon d'Europe. Son nom est dû aux cercles de couleur sur ses ailes rappelant l'ornementation des plumes de la queue des paons. La chenille est également de grande taille avec des couleurs vives et de longues soies noires d'où émergent de petites protubérances de couleur bleu turquoise. L'adulte ne s'alimente pas n'ayant pas de trompe, d'où une durée de vie réduite.



Comment le reconnaître ?

Ses ailes sont étalées, d'un brun-foncé avec une bande marginale claire, brun-grisâtre nettement visible. Chaque aile porte un ocelle marqué d'un point noir cerclé de roux, beige, noir.



Bombyx du palmier

Paysandisia archon

Non évaluée | Période d'observation | Envergure : 9 à 11 cm

J F M A M J J A S O N D

Originaire d'Amérique du Sud, le Bombyx du palmier s'est introduit en Europe suite à l'importation de palmiers. Il est notamment connu pour être un ravageur de ces derniers. Les adultes vivent le jour et le mâle est nettement plus petit que la femelle. A sa naissance, la chenille perfore vers l'intérieur du palmier pour y creuser des galeries et reste dans la plante jusqu'à atteindre son stade adulte.



Comment le reconnaître ?

Les œufs ressemblent à un petit grain de riz, de couleur rosée à la ponte, puis blanc. Les ailes antérieures sont vert-bronze striées de brun. Les ailes postérieures sont rouge-orangé avec des marques noir et blanc.



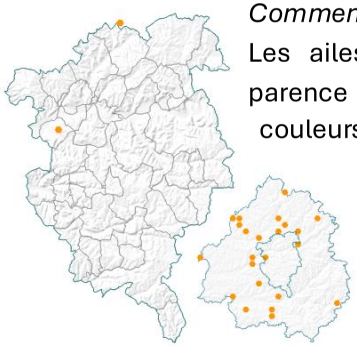
Noctuelle de l'arroche

Trachea atriplicis

Non évaluée | Période d'observation | Envergure : 38 à 42 mm

J F M A M J J A S O N D

Cette Noctuelle est un Hétérocère très commun en Europe. Sa chenille se nourrit de nombreuses plantes herbacées comme l'Arroche. L'imago vole de l'été à l'automne et peut être observé aussi bien dans les prairies humides et ripisylves que dans les milieux urbains.



Comment la reconnaître ?

Les ailes antérieures ont l'apparence de la mousse avec des couleurs brun foncé recouvertes de taches vertes et une marque blanche au centre. Les ailes postérieures sont quant à elles très sombres.



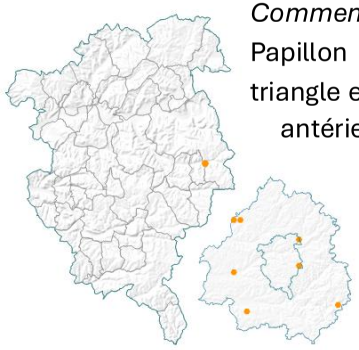
Sphinx de l'épilobe

Proserpinus proserpina

Non évaluée | Période d'observation | Envergure : 36 à 45 mm

J F M A M J J A S O N D

Le Sphinx de l'épilobe vit surtout dans les milieux humides riches en épilobes, mais peut aussi fréquenter des zones sèches calcaires ou urbaines. Principalement nocturne, il se reproduit au printemps. Les chenilles se nourrissent de feuilles d'épilobes et d'autre plantes nectarifères. Menacé par la disparition des zones humides, les pesticides et l'éclairage public, l'espèce est protégée en France.



Comment le reconnaître ?

Papillon trapu, en forme de triangle et au vol rapide. Les ailes antérieures sont gris-verdâtres marquées de noir, et les ailes postérieures sont jaunes. Sa chenille est verte/brune et porte une pustule en forme d'œil.



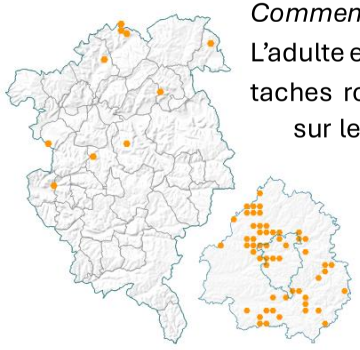
Zygène de la Petite Coronille

Zygaena fausta

Non évaluée | Période d'observation | Envergure : 30 à 40 mm

J F M A M J J A S O N D

Ce petit papillon de nuit est actif le jour dans des milieux très secs où poussent les Coronilles. Ces dernières sont indispensables à la ponte des œufs et au développement des chenilles. Les adultes se nourrissent en butinant principalement les scabieuses et les chardons, tandis que les chenilles consomment exclusivement les plantes hôtes. Il n'y a qu'une seule génération par an.



Comment le reconnaître ?

L'adulte est noir, marqué de larges taches rouges bordées de jaune sur les ailes antérieures, avec les ailes postérieures rouges cerclées de noir. La chenille est verte avec de petites épines et arbore des points jaunes sur le dos.

Explication de la structure des fiches p. 173

En bref



- 85 264 données*
- 1 324 taxons*
- 74 espèces indigères à enjeux dont :
  - 49 espèces indigènes protégées
  - 20 espèces menacées (LR Aquitaine)
  - 17 espèces à enjeux régional de conservation
- 125 EEE
- 18 espèces (re)découvertes
- 68 taxons non revus



- 4 455 données*
- 901 espèces *
- 46 espèces nouvelles :
  - 12 pour la Dordogne
  - 3 pour la France
  - 2 pour la science
- 68 taxons non revus



- 1 353 données*
- 12 espèces*
- 12 espèces à enjeux dont :
  - 12 espèces protégées
  - 2 espèces menacées (LR Aquitaine)
  - 5 espèces à enjeux régional de conservation



- 802 données*
- 23 espèces*
- 23 espèces à enjeux dont :
  - 23 espèces protégées
  - 4 espèces menacées (LR Aquitaine)
  - 6 espèces à enjeux régional de conservation
- 7 espèces (re)découvertes
- 2 espèces non revues



- 5 054 données*
- 36 espèces*
- 8 espèces à enjeux dont :
  - 7 espèces protégées
  - 3 espèces à enjeux régional de conservation
- 2 EEE
- 4 espèces non revues
- 3 espèces (re)découvertes



- 32 744 données*
- 193 espèces*
- 8 espèces à enjeux dont :
  - 147 espèces protégées
  - 30 espèces menacées (LR Nicheurs France)
  - 47 espèces à enjeux régional de conservation
- 3 EEE
- 2 espèces (re)découvertes



- 3778 données *
- 31 espèces*
- 6 espèces à enjeux dont :
  - 5 espèces protégées
  - 2 espèces menacées (LR France)
- 3 EEE



- 791 données *
- 11 espèces *
- 10 espèces à enjeux dont :
  - 10 espèces protégées
  - 3 espèces menacées (LR Aquitaine)
  - 5 espèces à enjeux régional de conservation
- 1 EEE



- 1 026 données*
- 534 espèces*
- 1 espèce protégée
- 2 EEE
- 8 espèces (re)découvertes



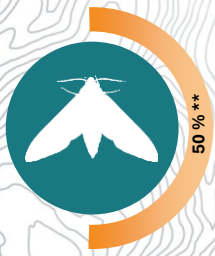
- 5 976 données*
- 54 espèces*
- 11 espèces à enjeux dont :
  - 4 espèces protégées
  - 1 espèces menacées (LR Aquitaine)
  - 11 espèces à enjeux régional de conservation
- 6 espèces (re)découvertes



- 508 données*
- 59 espèces*
- 1 espèce non revue
- 5 espèces (re)découvertes



- 5 388 données*
- 100 espèces*
- 28 espèces à enjeux dont :
  - 6 espèces protégées
  - 17 espèces menacées (LR France)
  - 24 espèces à enjeux régional de conservation
- 1 espèce (re)découverte
- 2 espèces non revues



- 1 617 données*
- 467 espèces*
- 2 EEE
- 45 espèces (re)découvertes

*observations réalisées depuis 2010
**proportion du nombre d'espèces du Grand Périgueux par rapport au référentiel départemental





La Trame Verte et Bleue

Beauronne de Chancelade à Chancelade
© Pierre Feynie

Ce volet n'est pas une étude exhaustive, mais une contribution à la Trame Verte et Bleue. Ce chapitre présente l'identification des sous-trames paysagères. Elle repose, pour l'essentiel, sur le travail présenté précédemment. L'analyse de la connectivité fonctionnelle restera à conduire.

Définition des trames écologiques

En écologie du paysage, une trame est la somme des zones de connexion biologique et des habitats naturels (Burel et Baudry, 1999). Autrement dit, elle est constituée d'un réseau regroupant les éléments paysagers ayant un intérêt pour le déplacement de la biodiversité (Sordello *et al.*, 2014). Une trame est composée de plusieurs sous-trames. Chaque sous-trame rassemble l'ensemble des espaces constitués par un même type de milieu (forêt, zone humide...). Par exemple, une sous-trame boisée n'est pas constituée de l'ensemble des boisements du territoire mais seulement de ceux présentant un intérêt biologique et une connexion entre eux. La fonctionnalité de la trame se mesure dans la qualité et la quantité des habitats naturels présents sur un territoire. Les habitats les plus qualitatifs ou les zones de fortes connexions sont en quelque sorte les nœuds du maillage. Ils jouent le rôle de réservoir de gènes, d'espèces et de communautés pour la biodiversité.

Trame en écologie du paysage

Cette analyse de la connectivité fonctionnelle est essentielle pour mettre en exergue des phénomènes de fragmentation paysagère et l'isolement de réservoirs de biodiversité. Les modifications de l'occupation du sol induites par l'étalement urbain, la densification des réseaux de transport et les mutations agricoles contribuent à fragmenter les habitats et peuvent conduire à remettre en question la viabilité de populations animales et végétales (Collinge, 1996 ; Vanpeene-Bruhier *et al.*, 2014). L'intégration des questions de réseau écologique et de connectivité paysagère dans l'aménagement et la gestion du territoire est donc un enjeu crucial pour le maintien de la biodiversité. Dans ce contexte, la modélisation des réseaux écologiques est une approche intéressante pour réaliser des diagnostics sur le rôle des éléments paysagers et pour pouvoir hiérarchiser ensuite les actions à mener.

Les nœuds de la trame devraient être reliés entre eux par des *continuums* biologiques ou physiques. Ils peuvent être continus ou en « pointillé ». On parle alors de structures diffuses ou en pas japonais (Figure 546). Ils peuvent être permanents ou non (selon les périodes de migration et/ou les périodes de l'année favorables à l'espèce). Ils peuvent aussi être « immatériels » (c'est le cas des axes migratoires des oiseaux et des poissons marins). Il existe donc différents niveaux de continuité selon la biologie et la capacité de dispersion des espèces d'intérêt du territoire. C'est pourquoi, les stratégies de conservation d'un insecte ayant de faibles capacités locomotrices ou d'un oiseau migrateur ne peuvent pas être opérationnelles à la même échelle.

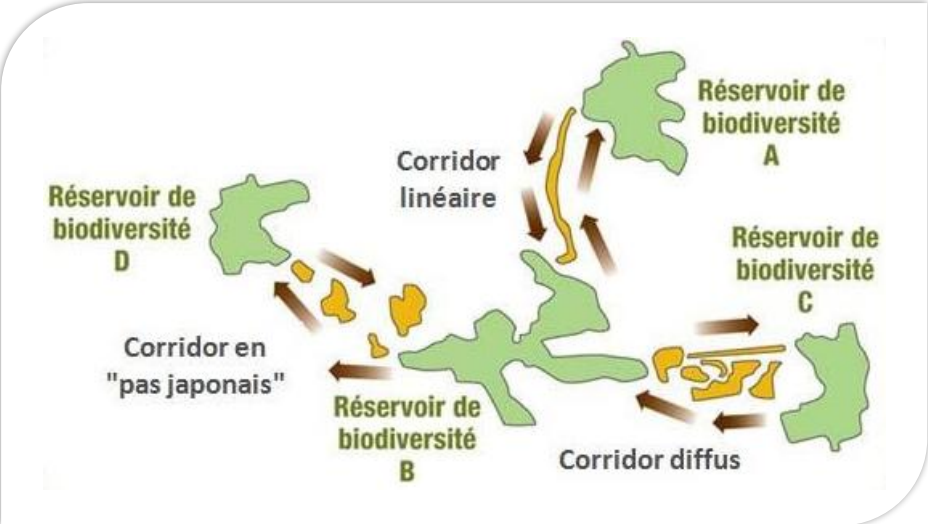


Figure 546 : Schéma conceptuel des corridors écologiques de la trame verte et bleue - © SYTEC

L'identification des trames vise à contribuer à la réduction des effets de fragmentation des habitats. Les modifications anthropiques du paysage qui rendraient difficile voire impossible la circulation normale de la faune et de la flore sauvage sont considérées comme des obstacles (ex : les champs cultivés de façon intensive, l'urbanisation et toutes infrastructures fragmentant les *continuums* écopaysagers). Contrairement à certaines idées reçues, la conception d'une trame n'est pas de l'aménagement paysager au sens propre du terme. Le but premier est la protection des éléments paysagers importants du territoire garantissant la circulation et le maintien de la biodiversité.

Définition règlementaire

Depuis 2009, les trames vertes et bleues sont définies sur le plan législatif dans le Code de l'environnement. La trame bleue se compose de trois éléments :

- « 1° Les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux figurant sur les listes établies en application de l'article L. 214-17 » ;
- « 2° Tout ou partie des zones humides dont la préservation ou la remise en bon état contribue à la réalisation des objectifs visés au IV de l'article L. 212-1, et notamment les zones humides mentionnées à l'article L. 211-3 » ;
- « 3° Les cours d'eau, parties de cours d'eau, canaux et zones humides importants pour la préservation de la biodiversité et non visés aux 1° ou 2° du présent III »

Le Code de l'environnement impose donc que la trame bleue intègre au moins une partie du réseau hydrographique et des zones humides du territoire. La définition précise que les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux classés sur les listes 1 et 2 au titre de la continuité écologique (article L. 214-17) doivent être obligatoirement intégrés au sein de la trame bleue. De la même manière, les zones humides fonctionnelles participant au maintien

d'une bonne qualité d'eau sur un bassin versant doivent être incluses (article L. 211-3). Au vu de la définition présente, il n'est pas obligatoire d'intégrer les zones humides dégradées ne participant pas directement au bon état des masses d'eau. Enfin, au cas par cas, il peut être choisi d'adjoindre à la trame bleue, tout autre cours d'eau, parties de cours d'eau, canaux et zones humides importants pour la biodiversité. Les mares et plans d'eau ayant un intérêt pour la biodiversité d'un territoire peuvent entrer dans cette catégorie.

Si les composants de la trame bleue paraissent bien définis, ceux de la trame verte sont plus sujets à interprétation. La trame verte est spécifiée dans le Code de l'environnement comme :

- « 1° Tout ou partie des espaces protégés au titre du présent livre et du titre Ier du livre IV ainsi que les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité » ;
- « 2° Les corridors écologiques constitués des espaces naturels ou semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles, permettant de relier les espaces mentionnés au 1° » ;
- « 3° Les surfaces mentionnées au I de l'article L. 211-14 », en l'occurrence la ripisylve présente le long des cours d'eau et masses d'eau BCAE (plans d'eau de plus de 10 ha) ».

La définition du Code de l'environnement, établie suite aux lois Grenelle I et Grenelle II, laisse volontairement une certaine liberté dans les éléments de la trame verte à prendre en compte. Il peut être choisi d'intégrer « tout ou une partie des espaces protégés » du territoire. Elle doit également prendre en compte les « espaces naturels importants pour la biodiversité » sans citer lesquels précisément. Ce manque de précision dans la définition laisse la possibilité de choisir quels éléments doivent intégrer la trame verte selon les enjeux locaux.

En fonction des enjeux de biodiversité propres au territoire, il est possible d'inclure plusieurs sous-trames dans la trame verte et bleue. L'article R371-27 du Code de l'environnement précise que les réservoirs de biodiversité et les corridors biologiques doivent être nécessairement rattachés à l'une des sous-trames suivantes : les milieux boisés, les milieux ouverts, les milieux humides, les milieux littoraux ou les cours d'eau (Figure 547). En quelque sorte, les sous-trames des milieux humides et des cours d'eau constituent la trame bleue et les sous-trames des milieux ouverts, des milieux boisés et des milieux littoraux représentent la trame verte.

Cette déclinaison des sous-trames soulève un problème de cohérence typologique des unités puisqu'elle se réfère à la fois à de l'écologie (milieux humides, littoraux et cours d'eau) et à de la physionomie (milieux boisés/milieux ouverts). Certaines entités peuvent donc être redondantes pour plusieurs trames. Par exemple, les ripisylves constituent des milieux pouvant se retrouver à la fois dans la sous-trame des milieux boisés et la

sous-trame des milieux humides. Toutefois, si l'on se réfère à l'article R371-27 du Code de l'environnement, la sous-trame des milieux humides inclut les zones humides et les masses d'eau libre du territoire alors que les milieux semi-ouverts de type landes et fourrés sont rattachés à la sous-trame des milieux ouverts.

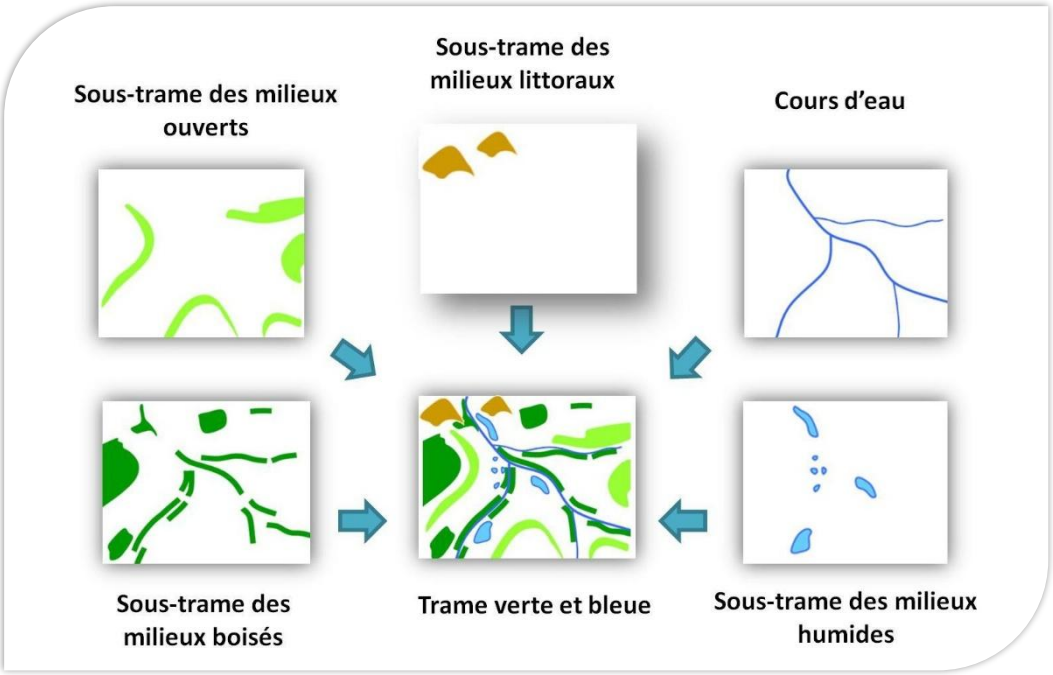


Figure 547 : Les 5 sous-trames nationales - © UMS PatriNat

Sur le Grand Périgueux, la sous-trame des milieux littoraux n'est pas présente. La trame verte doit par contre inclure *a minima* une sous-trame des milieux boisés et une sous-trame des milieux ouverts. Le choix des habitats à intégrer dans chaque sous-trame est libre à partir du moment où son intérêt pour la biodiversité est justifié. Toutefois, il faut faire attention à ne pas prendre en compte l'ensemble des milieux ouverts et boisés du territoire au sein de la trame verte puisque cela reviendrait à estimer que tous les habitats sont importants pour la biodiversité et donc à ne pas savoir lesquels conserver en priorité, dans une perspective d'aménagement du territoire (ce qui est bien l'objectif principal des trames vertes et bleues).

Le Code de l'environnement précise dans la deuxième section de la définition de la trame verte que les corridors écologiques doivent être constitués d'espaces naturels ou semi-naturels. À ce titre, les milieux anthropiques (cultures, bâtiments, etc.) ne peuvent donc pas être intégrés à la trame verte. La législation demande également à ce que la ripisylve des cours d'eau classés au titre des BCAE (Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales) soit incluse dans la trame verte. Elle reconnait ainsi le rôle de ces espaces boisés dans le maintien de la biodiversité à la fois terrestre et aquatique grâce à leur rôle dans la régulation des transferts de polluants des eaux de ruissellement vers le réseau hydrographique. La prise en compte réglementaire des ripisylves au sein de la trame verte met en évidence une incohérence d'ordre écologique. En effet, ce type de

végétation est étroitement lié aux cours d'eau et est dépendant des phénomènes hydro-systémiques (inondation, crues, nappe souterraine). Ce constat témoigne de la nécessité à repenser la distinction de la trame verte et de la trame bleue pour avoir une logique phytoécologique.

Il n'existe pas, à ce jour, de consensus sur la méthodologie à adopter pour définir une trame verte et bleue. De nombreuses conceptions existent selon les territoires, l'échelle, les données mises à disposition et les organismes qui travaillent sur cette thématique (Amsallem, 2018). La question traitée dans ce rapport est celle de la mise en œuvre de la trame verte et bleue, non pas comme un modèle réglementaire prédéfini à appliquer mais comme un processus qui traite d'une cohérence écologique et physionomique paysagère. Ainsi, il a été décidé de proposer un procédé méthodologique propre à cette étude sur la base des données CarHab actualisées.

Définitions retenues pour l'étude

La définition de la TVB et de l'ensemble de ses composantes qui sont retenues pour cette étude repose sur une approche multiscalaire :

- structurelle : à l'échelle des habitats CarHab définis par une physionomie (stade dynamique d'une série de végétation[5]) et un biotope (conditions écologiques) ;
- géographique : à l'échelle paysagère basée sur les habitats CarHab et sur les dynamiques de végétations au sein de la TVB (trame, sous-trames, réservoirs de biodiversité et cellules paysagères).

Distinction de la trame verte et de la trame bleue

Avant de se demander quels sont les habitats CarHab qui appartiennent à telle ou telle trame et sous-trame, il faut prioritairement définir quels sont les niveaux d'humidité qui caractérisent la trame verte et la trame bleue. Sur le Grand Périgueux, il existe 6 niveaux d'humidité édaphique (voir le document annexe). Dans la trame bleue du Grand Périgueux, 4 niveaux ont été retenus : 1-Aquatique et amphibie, 2-Détrempé (=hydrophile, longuement inondable), 3-Humide (hygrophile toute l'année, courtement inondable), 4- Légèrement humide (mésohygrophile, non inondable, hygrophile une partie de l'année). L'intégration du niveau d'humidité « légèrement humide » à la trame bleue du Grand Périgueux est discutable en l'absence du critère pédologique. Néanmoins, ce niveau d'humidité a été inclus à la trame bleue car il comprend au moins en partie des végétations de zones humides sur la base du critère végétation.

[5] Une série de végétation correspond à un ensemble de communautés végétales liées dynamiquement les unes avec les autres et se développant dans des conditions écologiques homogènes (Géhu 2006).

Bien que la trame bleue soit étroitement liée aux contraintes édaphiques et aux phénomènes hydro-dynamiques des systèmes alluviaux ou des systèmes stagnants, ce niveau d'humidité n'empêche pas le développement d'une série forestière rivulaire (notamment de *l'Alnion incanae*). Ainsi, pour des raisons écologiques et paysagères (*sensu* série de végétation), il nous est apparu pertinent d'intégrer les habitats CarHab « humides » au sein de la trame verte.

Définition des sous-trames

Ont été identifiées cinq sous-trames sur le Grand Périgueux : milieux boisés, milieux ouverts agro-pastoraux, milieux humides, milieux aquatiques, milieux agricoles-anthropisés. Certaines relèvent d'une définition physionomique et d'autres d'une définition écologique. Pour cette étude, les définitions retenues des différentes sous-trames sont présentées dans le Tableau 53.

Notions	Définitions[6]
Sous-trame des milieux boisés	Définition physionomique : regroupe les habitats boisés à l'exception des plantations forestières qui correspondent à des habitats anthropisés. Cette sous-trame intègre les forêts matures et les forêts pionnières.
Sous-trame des milieux ouverts	Définition physionomique : regroupe tous les habitats ouverts. Cette sous-trame intègre les pelouses, les prairies, les végétations herbacées hautes ainsi que les fourrés bas et hauts.
Sous-trames des milieux humides	Définition écologique : elle intègre tous les habitats humides au moins une partie de l'année. Elle intègre donc les habitats légèrement humides, humides et détrempés. Elle n'intègre pas les habitats « aquatiques ou amphibies » puisque ces derniers sont inclus dans la sous-trame des milieux aquatiques.
Sous-trame des milieux aquatiques	Définition strictement écologique : elle correspond à tous les habitats « aquatiques et amphibies ».
Sous-trame des milieux agricoles-anthropisés	Bien que le Code de l'environnement stipule que les entités agricoles anthropisées ne doivent pas être prises en compte dans la trame verte et bleue, il a été jugé indispensable d'intégrer les habitats agricoles et anthropisés dans une trame à part entière. Ces habitats anthropisés peuvent constituer, pour certaines espèces floristiques, des enjeux forts de conservation (c'est notamment le cas pour les espèces messicoles). Cette sous-trame se définit strictement sur l'aspect physionomique. Selon la typologie nationale des physionomies produite dans le cadre du programme CarHab, cette sous-trame intègre les plantations forestières, les prairies temporaires, les vergers, les vignes et les cultures.

Tableau 53 : Définitions retenues pour chacune des sous-trames

Définition des cellules paysagères

Ces cellules paysagères *sensu* Catteau 2021 se définissent comme étant des unités paysagères homogènes sur les plans physionomiques et écologiques qui doivent répondre à une fonction du territoire. Sur le plan physionomique, ces cellules paysagères sont particulièrement pertinentes pour construire un outil cartographique du type « aménagementoscope »

[6] D'après la typologie nationale des physionomies du programme CarHab

afin de prioriser les enjeux de conservation d'un paysage végétal (Delbosc *et al.* 2018 ; Vallauri *et al.* 2018). Pour cette étude, les définitions retenues des différentes cellules paysagères sont présentées dans le Tableau 54.

Cellule paysagère	Écologie	Physionomie	Fonctions économiques principales
Aquatique	Cellule paysagère des eaux circulantes (rivières, rus) et stagnantes (étangs, mares) légèrement acides à neutres	Surfaces en eau	Epuration de l'eau / Indicateur de la qualité des eaux
Pelousaire	Cellule paysagère s'exprimant sur des sols marécageux, humides ou secs et sur des substrats acidiphiles à basiphiles	Minéral non ou peu végétalisé, pelouse permanente vivace, pelouse de bas marais, herbacée haute	Agropastoralisme
Prairiale	Cellule paysagère se développant sur des sols marécageux, humides ou secs et sur des substrats acidiphiles à basiphiles	Prairie fauchée, prairie pâturée, herbacée haute	Agropastoralisme Fauche annuelle printanière ou bisannuelle des végétaux à quelques centimètres au- dessus du sol ; pâturage prolongé par le bétail
Cellule de recolonisation des milieux ouverts	Cellule paysagère se développant sur des sols marécageux, humides ou secs et sur des substrats acidiphiles à basiphiles	Fourré haut mixte, fourré bas	Agropastoralisme / Dynamique végétale autogène, avec peu de freins à l'évolution de la végétation vers le climax
Cellule forestière pionnière de recolonisation	Cellule paysagère s'exprimant sur des sols marécageux, humides ou secs et sur des substrats acidiphiles à basiphiles	Forêt pionnière, Fourré haut dense	Dynamique végétale autogène, avec peu de freins à l'évolution de la végétation vers le climax
Cellule forestière fermée	Cellule paysagère s'exprimant sur des sols marécageux, humides ou secs et sur des substrats acidiphiles à basiphiles	Forêt mature à dominance de feuillus, Forêt pionnière (uniquement dans le cas de forêt marécageuse de type *Alnion glutinosae*)	Sylviculture, services écosystémiques...
Cellule des plantations forestières	Cellule paysagère s'exprimant sur des sols marécageux, humides ou secs et sur des substrats acidiphiles à basiphiles	Plantations forestières (de feuillus et de résineux)	Sylviculture
Culturale	Cellule paysagère s'exprimant sur des sols humides ou secs et sur des substrats légèrement acides à basiphiles	Culture annuelle, Prairie temporaire, Verger, Vigne	Perturbations par l'agriculture : labour, concurrence par la plante cultivée, récolte, Enrichissement en nutriments par les engrais

Tableau 54 : Définitions retenues pour les cellules paysagères

Résultats

Sur la base des définitions de la trame verte (caractérisée par les biotopes des niveaux d'humidité édaphique allant du « détrempé à nappe circulante/stagnante » au niveau « assez sec ») et de la trame bleue (caractérisée par les biotopes du niveau d'humidité édaphique allant de « aquatique à nappe circulante/stagnante » au niveau « légèrement humide »), la cartographie de la TVB a été produite (Figure 548). Les polygones appartenant à la fois à la trame bleue et à la trame verte ont été rattachés à une trame dite « mixte ».

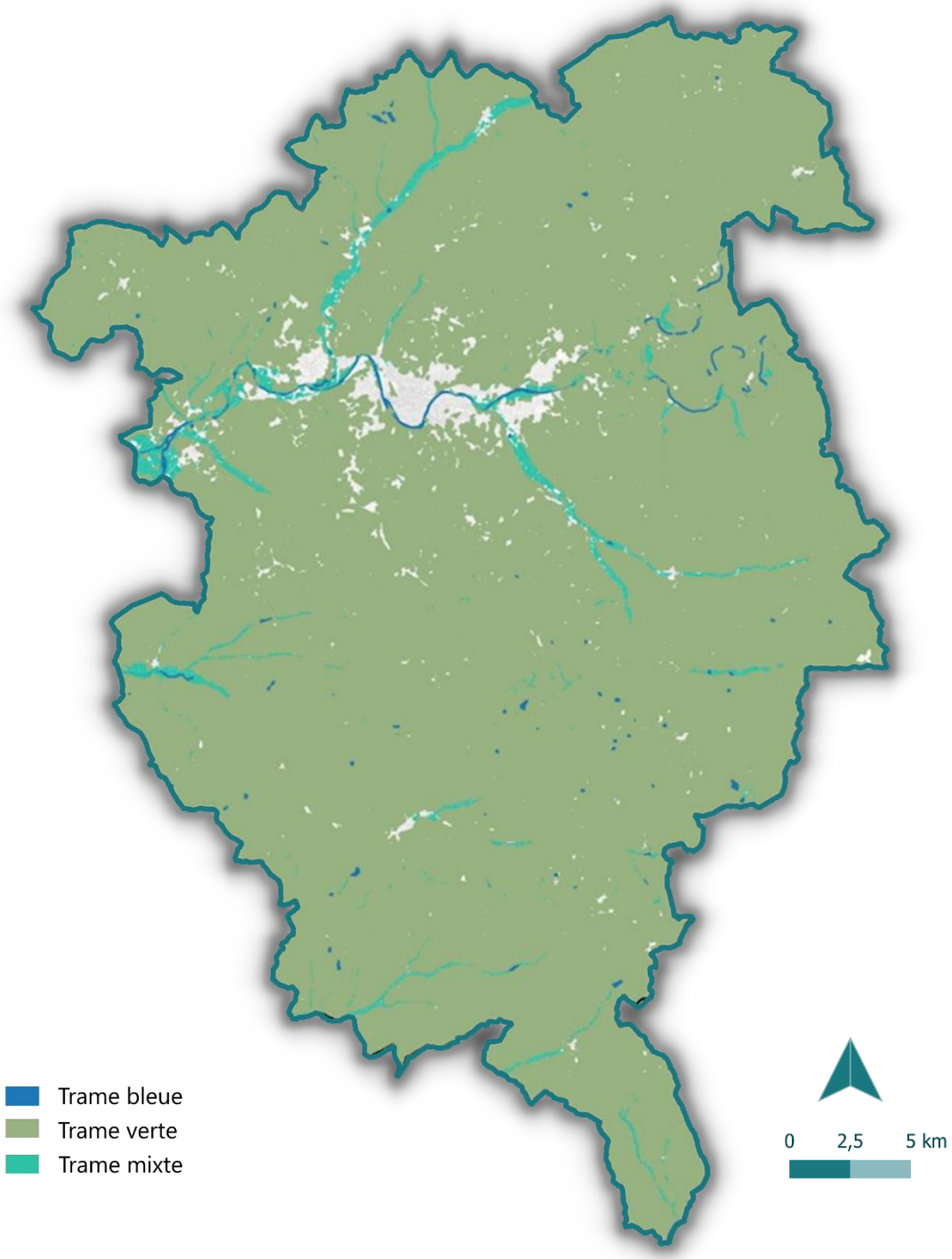


Figure 548 : Trame verte et bleue proposée pour le Grand Périgueux (sources : CBNSA, PatriNat, EVS-ISTHME)

Carte des sous-trames de la trame bleue



Figure 549 : Sous-trames de la Trame bleue proposées sur le Grand Périgueux (sources : CBNSA, PatriNat, EVS-ISTHME)

Carte des sous-trames de la trame verte

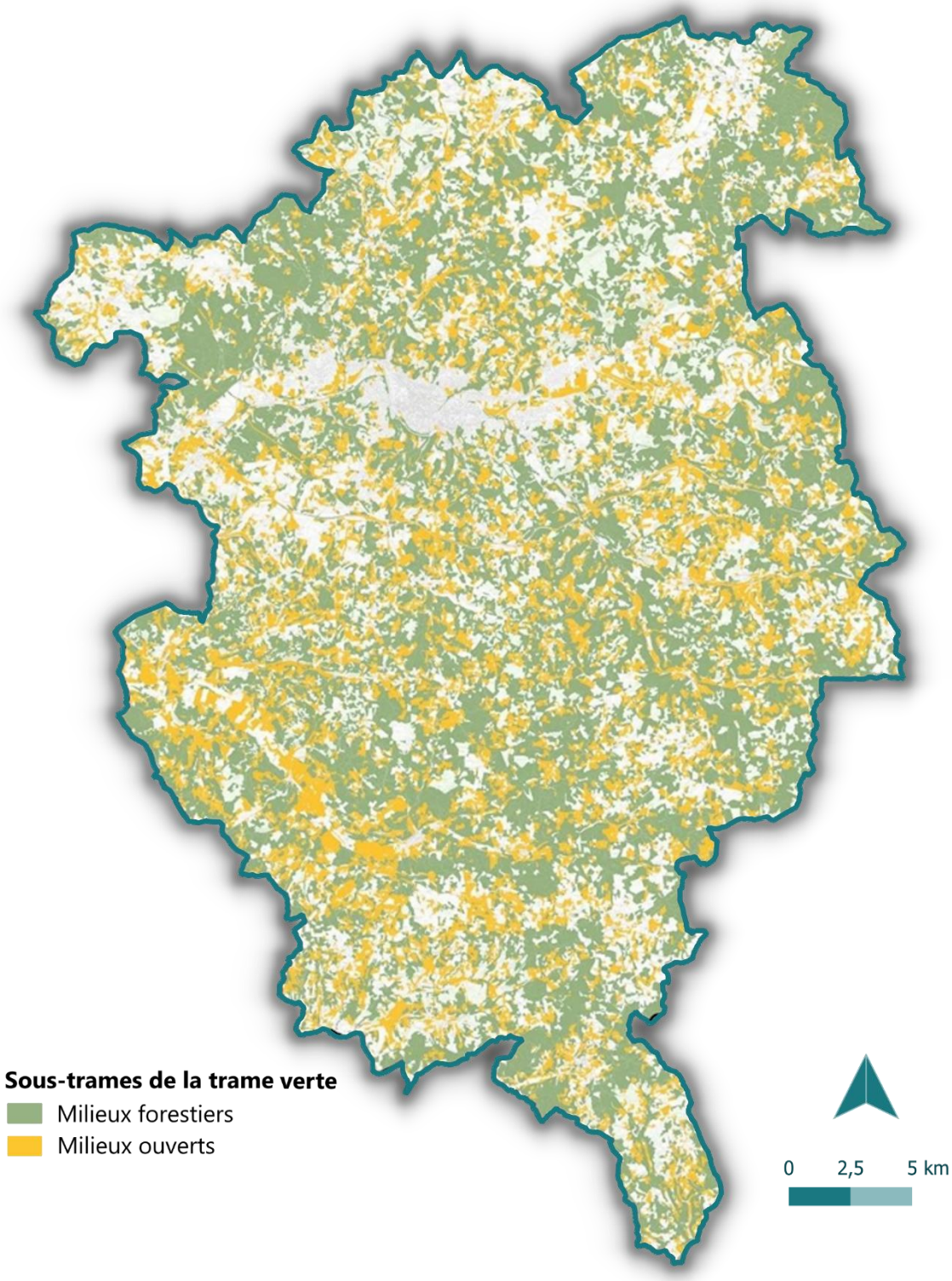


Figure 550 : Sous-trames de la Trame verte proposées sur le Grand Périgueux (sources : CBNSA, PatriNat, EVS-ISTHME)

Bien que les terres agricoles ne doivent pas être intégrées à la trame verte selon la définition du Code de l'environnement, elles ont toutefois été intégrées dans une sous-trame agricole (Figure 551). En effet, son intérêt réside (1) dans la mise en évidence de paysages fragmentés pouvant constituer de véritables barrières pour la circulation des espèces faunistiques et (2) dans la mise en évidence des biotopes les plus impactés par l'artificialisation (Figure 553).

Carte de la sous-trame agricole

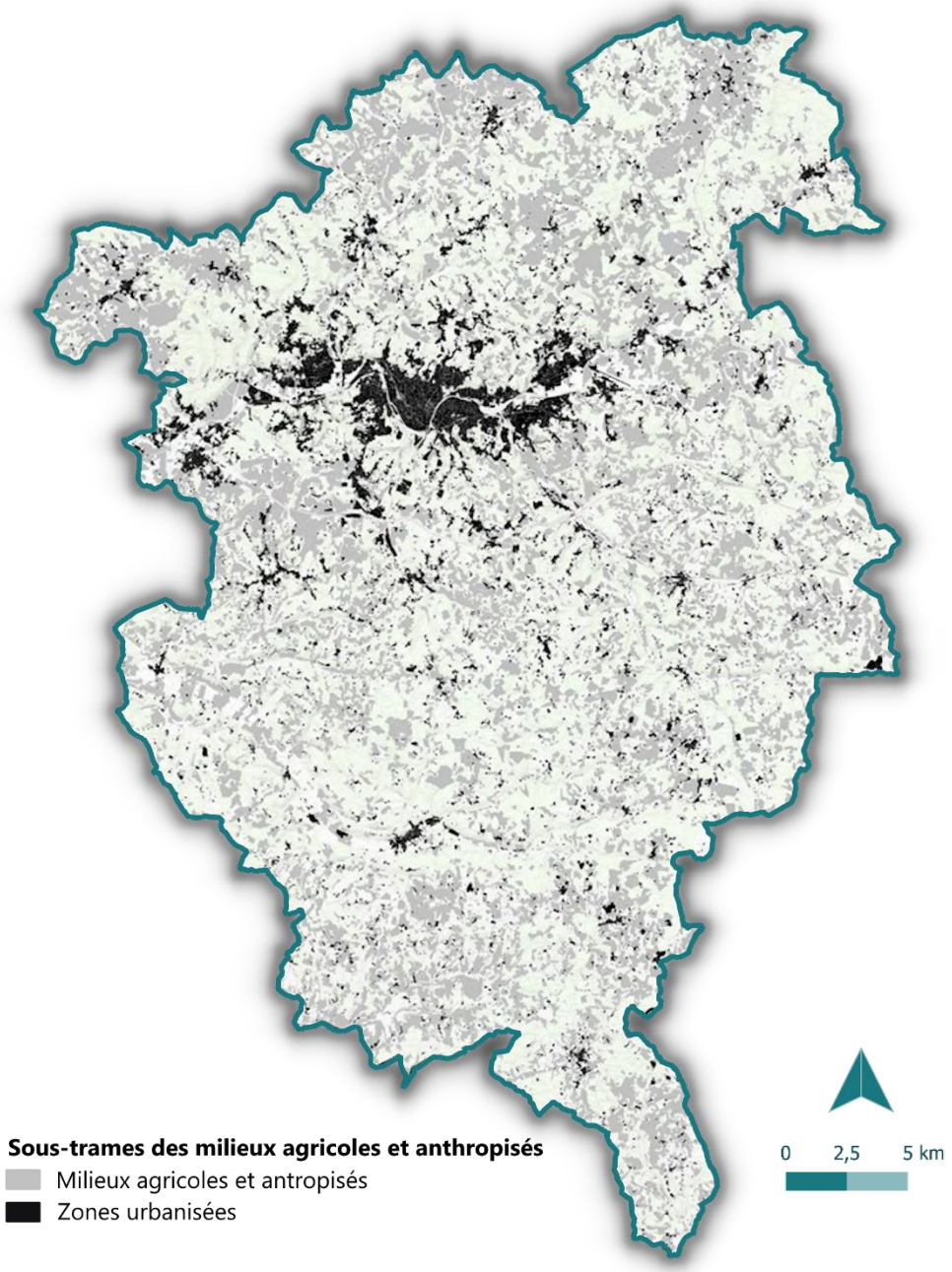
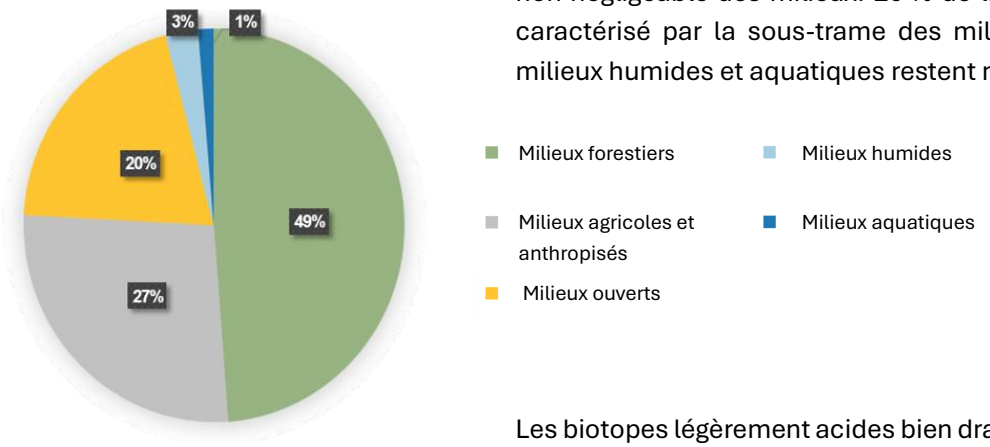


Figure 551 : Sous-trame agricole proposée sur le Grand Périgueux (sources : CBNSA, PatriNat, EVS-ISTHME)

La sous-trame des milieux forestiers est celle qui occupe une place prépondérante dans le paysage du Grand Périgueux, représentant 49 % des surfaces d'après la Figure 552. Avec 27 % des surfaces, la sous-trame des milieux agricoles montre que le territoire est marqué par une anthropisation non négligeable des milieux. 20 % de la communauté d'agglomération est caractérisé par la sous-trame des milieux ouverts. Les sous-trames des milieux humides et aquatiques restent minoritaires sur le territoire.

Figure 552 : Pourcentages surfaciques des différentes sous-trames retenues sur le Grand Périgueux (source : CBNSA)



Les biotopes légèrement acides bien drainés (40 %) et basiques bien drainés (29 %) représentent la plus grande part surfacique de la sous-trame agricole d'après la Figure 553. Proportionnellement à leur surface totale, les biotopes neutres bien drainés sont plus représentés dans cette sous-trame ce qui s'explique par une valeur agronomique des sols plus favorable à la mise en culture.



Figure 553 : Pourcentages surfaciques des biotopes pour la sous-trame agricole du Grand Périgueux (source : CBNSA)

La Figure 554 et la Figure 555 présentent respectivement les cartes des cellules paysagères de la trame bleue et de la trame verte. La Figure 556 présente la carte des cellules paysagères agricoles de la trame verte et de la trame bleue.



Figure 554 : Carte des cellules paysagères de la trame bleue sur le Grand Périgueux (sources : CBNSA, PatriNat, EVS-ISTHME)

Cellules paysagères de la Trame verte

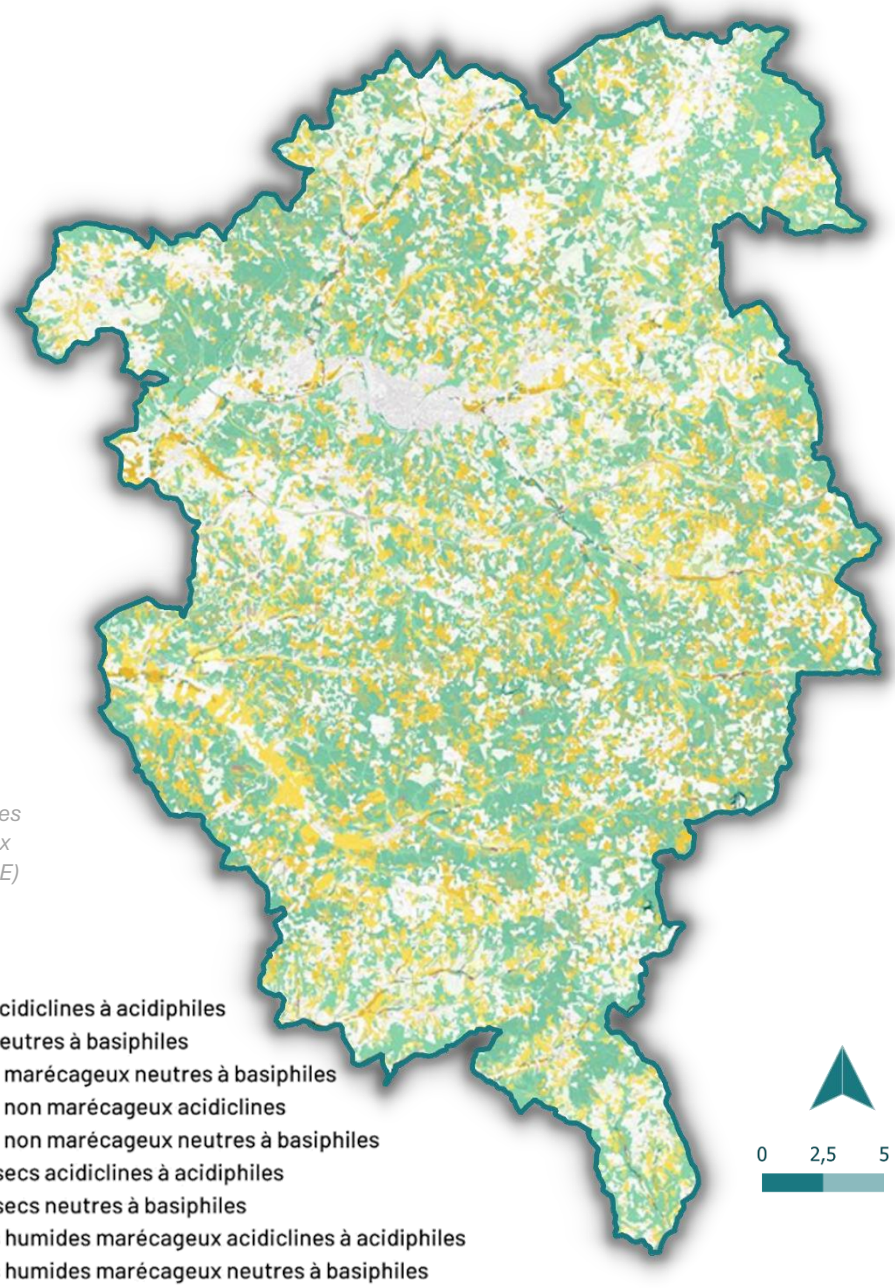


Figure 555 : Carte des cellules paysagères de la trame verte sur le Grand Périgueux (sources : CBNSA, PatriNat, EVS-ISTHME)

- Cellule paysagère pelousaire des sols secs acidiclines à acidiphiles
- Cellule paysagère pelousaire des sols secs neutres à basiphiles
- Cellule paysagère prairiale des sols humides marécageux neutres à basiphiles
- Cellule paysagère prairiale des sols humides non marécageux acidiclines
- Cellule paysagère prairiale des sols humides non marécageux neutres à basiphiles
- Cellule paysagère prairiale humide des sols secs acidiclines à acidiphiles
- Cellule paysagère prairiale humide des sols secs neutres à basiphiles
- Cellule paysagère de recolonisation des sols humides marécageux acidiclines à acidiphiles
- Cellule paysagère de recolonisation des sols humides marécageux neutres à basiphiles
- Cellule paysagère de recolonisation des sols humides non marécageux neutres à basiphiles
- Cellule paysagère de recolonisation des sols secs acidiclines à acidiphiles
- Cellule paysagère de recolonisation des sols secs neutres à basiphiles
- Cellule paysagère forestière pionnière de recolonisation des sols humides marécageux acidiclines à acidiphiles
- Cellule paysagère forestière pionnière de recolonisation des sols humides non marécageux acidiclines
- Cellule paysagère forestière pionnière de recolonisation des sols humides non marécageux neutres à basiphiles
- Cellule paysagère forestière pionnière de recolonisation des sols secs acidiclines à acidiphiles
- Cellule paysagère forestière pionnière de recolonisation des sols secs neutres à basiphiles
- Cellule paysagère forestière fermée des sols humides marécageux acidiclines à acidiphiles
- Cellule paysagère forestière fermée des sols humides marécageux neutres à basiphiles
- Cellule paysagère forestière fermée des sols humides non marécageux acidiclines à acidiphiles
- Cellule paysagère forestière fermée des sols humides non marécageux neutres à basiphiles
- Cellule paysagère forestière fermée des sols secs acidiclines à acidiphiles
- Cellule paysagère forestière fermée des sols secs neutres à basiphiles

Cellules paysagères agricoles de la trame verte et bleue

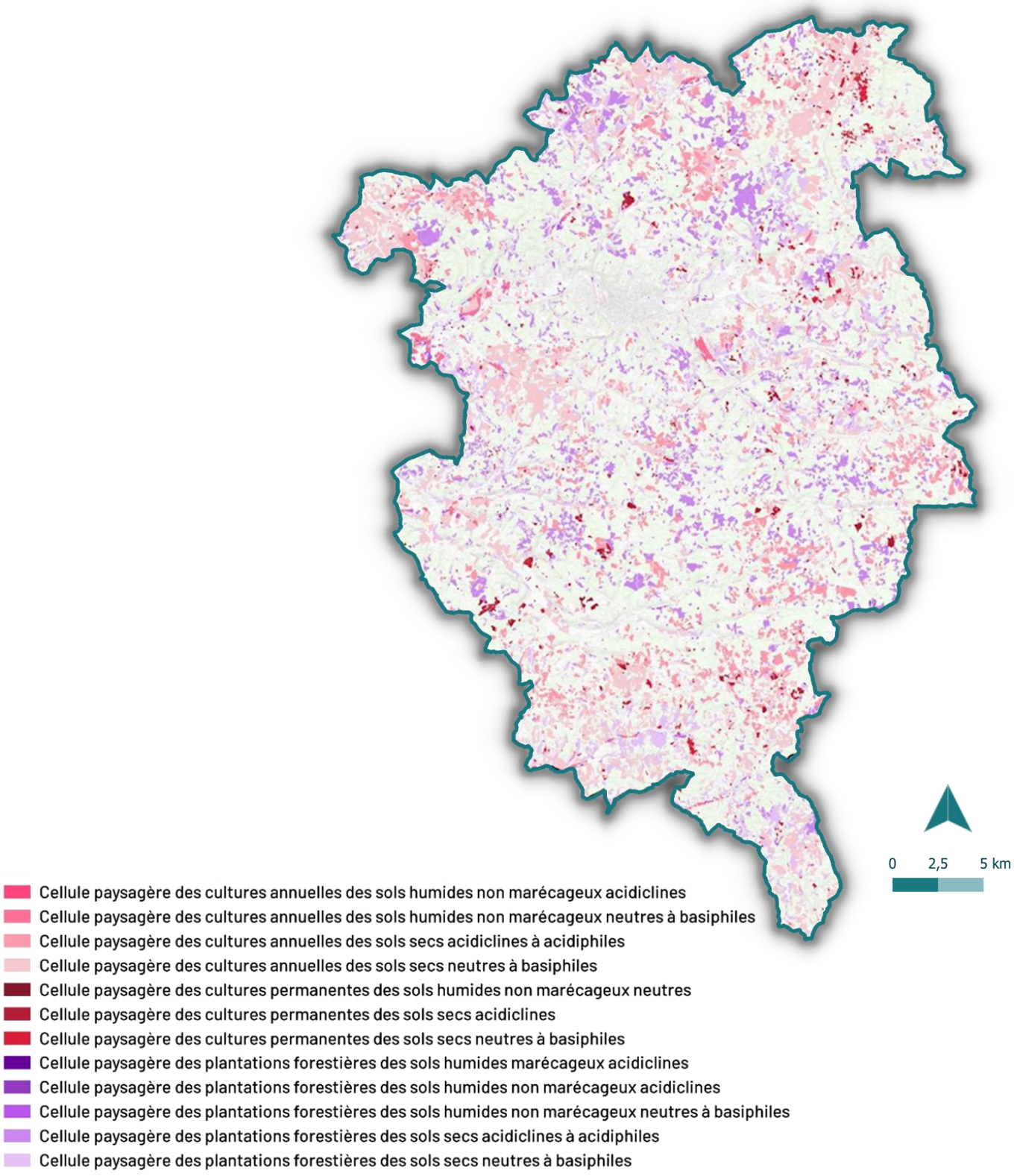


Figure 556 : Carte des cellules paysagères agricoles de la trame verte et bleue sur le Grand Périgueux (sources : CBNSA, PatriNat, EVS-ISTHME)

Implication citoyenne



Inventaire participatif mycologique à Cornille

Communication autour du projet

La communication a constitué un volet essentiel du projet, afin de le faire connaître auprès d'un large public (habitants, élus, agents, acteurs locaux ou visiteurs) et de favoriser leur participation. Pour toucher des audiences variées, plusieurs supports et médias ont été mobilisés.



En premier lieu la presse locale a été sollicitée dès le lancement des inventaires. Une conférence de presse a notamment permis de présenter le projet. Au travers de la relève en présence de la presse des premiers pièges photographiques, les tous premiers résultats de l'ABC ont ainsi été révélés au public en même temps qu'aux experts et membres du projet.

Par la suite, les médias locaux (Sud-Ouest, France 3, France Bleu, Dordogne Libre, Actu, etc.) ont régulièrement relayé l'avancée du projet. Au total, plus d'une vingtaine d'articles et d'émissions ont été consacrés à l'Atlas de la Biodiversité du Grand Périgueux.



Figure 557 : Sélection de quelques articles autour de l'Atlas de la Biodiversité du Grand Périgueux

Site internet

Une page dédiée à l'ABC a été créée sur le site du Grand Périgueux (Figure 558). Elle regroupe les principales informations : présentation du projet, actualités des animations, calendrier prévisionnel et documents téléchargeables.

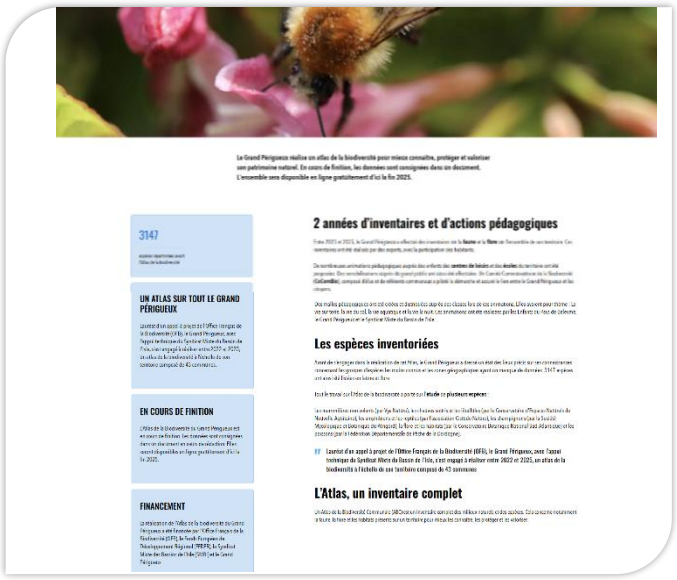


Figure 558 : Page internet de l'Atlas de la Biodiversité du Grand Périgueux



Figure 559 : Lettre d'information du Grand Périgueux

Lettre d'information

Pour informer l'ensemble des agents de la Communauté d'agglomération et les tenir au courant des actions programmées, une lettre d'information interne (Figure 559) a été diffusée régulièrement, mettant en avant les actualités de l'ABC et les temps forts du projet.

Réseaux sociaux

Un groupe Facebook dédié au projet a été créé en décembre 2023. Il constitue un espace d'échanges autour de la biodiversité du Grand Périgueux. Il s'agit d'un lieu de partage dans lequel sont publiés des avis de recherche pour certaines espèces, les annonces d'animations ou encore certaines informations liées à l'Atlas.

C'est également un lieu au sein duquel chacun peut partager ses informations, observations et questionnement concernant la biodiversité locale. Les observations partagées sont centralisées afin d'être ajoutées à la base de données.

Le groupe est actif, composé au moment de la rédaction de ce document d'environ 1 500 membres, il cumule environ 600 publications.

Par ailleurs, les pages Facebook et LinkedIn du Grand Périgueux, ainsi que celles du SMBI et de plusieurs partenaires, relaient régulièrement les informations liées au projet.

« Aux Actes ! » est une application développée par le Département de la Dordogne regroupant actualités, informations départementales, articles et agenda des événements liés à la transition écologique. Elle a servi de relais pour diffuser les informations relatives aux animations de l'ABC.

Application « Aux Actes ! »

Trois campagnes participatives y sont toujours actives :

- deux créées par le SMBI portant sur le recensement des mares, de la faune et de la flore ;
- une portée par le CEN NA dédiée aux Chiroptères.



Figure 560 : Application "Aux Actes !"

Un espace numérique de travail (ENT) a été créé et mis à disposition des élus du Grand Périgueux et des membres du CoComBio. Y ont été mis à disposition diverses informations sur le projet, ainsi qu'un panel de ressources bibliographiques, d'appels à projets et d'aides en faveur de la biodiversité.



Enfin, en début de projet une affiche et un flyer ont été éditer dans le but de présenter et de faire connaître le projet. Pour ce faire, une identité visuelle a été conçue puis déclinée dans l'ensemble des documents de communication. :



- une affiche pour chaque animation ;
- des flyers afin d'encourager chaque personne à transmettre ses observations et les modalités pour le faire ;
- des avis de recherche ciblant certaines espèces ;
- des dépliants sur différents thèmes (chauves-souris, abeilles, etc.).



Figure 561 : Affiche de l'ABC, flyer et exemples d'avis de recherche



Figure 562 : Quelques exemples d'affiches d'animations

Le projet « Les sentiers de la biodiversité » est issu de la volonté des élus de valoriser dans le cadre d'un projet permanent les résultats des inventaires faunistiques et floristiques obtenus depuis septembre 2023. Les Sentiers de la Biodiversité sont la traduction de cette ambition.

Les sentiers de la biodiversité

Matérialisés sous la forme de sentiers d'interprétation, 10 premières communes de l'agglomération du Grand Périgueux prennent part à cette entreprise. Ce projet de valorisation du patrimoine naturel local a donc été soumis auprès des communes d'Agonac, Bourrou, Chancelade, Château-L'Évêque, Manzac-sur-Vern, Paunat, Saint-Geyrac, Sainte-Alvère, Savignac-les-Eglises et Vergt dans un objectif de rendre compte auprès du grand public de la biodiversité locale.



Figure 563 : Bilan de la biodiversité de la commune de Manzac-sur-Vern

Conduit en collaboration avec l'Office du Tourisme du Grand Périgueux, ce projet de valorisation tente d'adopter une approche plus globale de ce qui constitue le patrimoine de nos communes, en évoquant notamment la complémentarité entre la biodiversité et la vieille pierre. Intégrer la thématique des espèces inféodées au bâti (rupestres, cavernicoles…) est une approche pertinente à la fois pour comprendre les interactions et interdépendance entre la biodiversité et les espaces anthropisés et pour s'adresser à un plus vaste public. 3 premiers sentiers composés de 6 à 7 stations parmi les 10 communes citées verront le jour pour l'été 2026, permettant de donner le ton pour les sentiers à venir. L'objectif de ce projet de grande envergure est de pouvoir se décliner sur l'ensemble de l'agglomération.

Soucieux des préoccupations environnementales liées au tourisme, l'Office de Tourisme du Grand Périgueux souhaite mettre en place une labellisation d'écotourisme Station Verte auprès des communes désignées pour les Sentiers de la Biodiversité. Une telle offre de tourisme tournée vers les mobilités douces et le tourisme « vert » vient donc motiver ce projet.

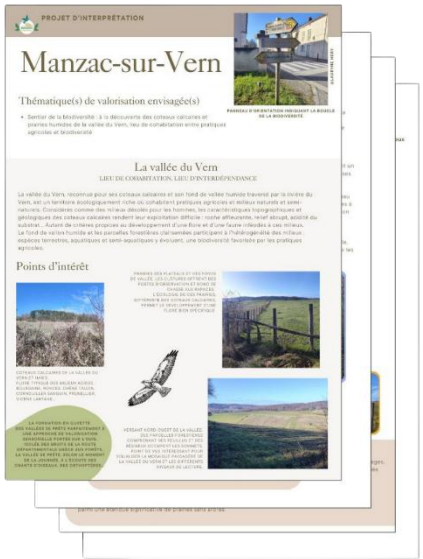


Figure 564 : Maquette du sentier de valorisation pour la commune de Manzac-sur-Vern

Les Sentiers de la Biodiversité sont construits avec le concours des associations locales d'étude et de valorisation du patrimoine historique et naturel. Spécialistes de leur propre territoire, les acteurs associatifs sont ici sollicités pour leur expertise et contribuent donc au contenu texte des sentiers. En s'appuyant à la fois sur les données naturalistes de l'ABC et sur les archives patrimoniales des communes, les acteurs locaux sont ainsi intégrés dans ce projet, les invitant à se saisir directement des problématiques environnementales et de l'importance de sensibiliser le grand public (familles, jeunes publics, locaux, touristes…) aux enjeux de sauvegarde de la biodiversité.



Figure 565 : Maquette du panneau "L'église de Saint-Geyrac" pour le sentier de la biodiversité de Saint-Geyrac

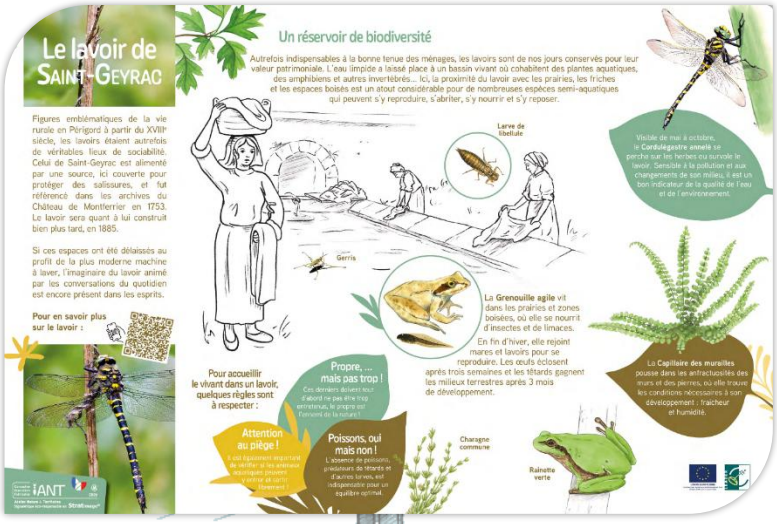


Figure 566 : Maquette du panneau "Le lavoir de Saint-Geyrac" pour le sentier de la biodiversité de Saint-Geyrac

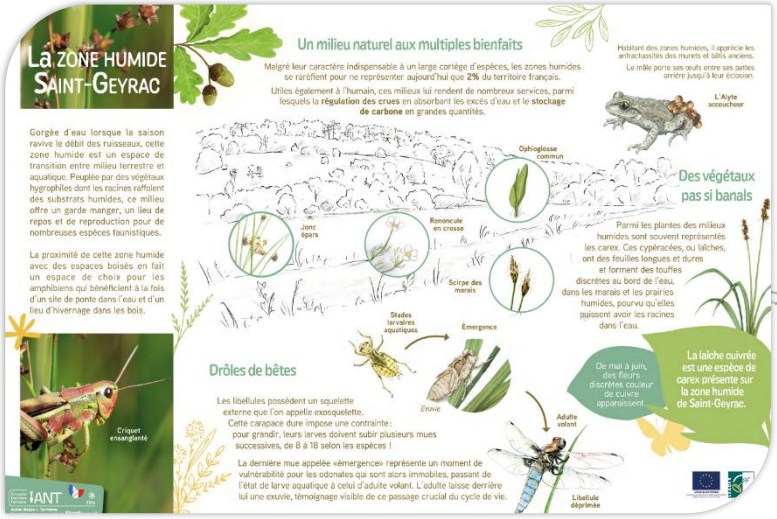


Figure 567 : Maquette du panneau "La zone humide de Saint-Geyrac" pour le sentier de la biodiversité de Saint-Geyrac

Sensibilisation et animation

Comme indiqué plus en amont de ce document, le Conseil Communautaire de la Biodiversité (CoComBio) est un groupe de travail rassemblant des représentants des 43 communes du territoire, créé pour suivre le projet. Sa vocation était de faire remonter les souhaits des administrés et de faire participer chaque commune au projet. Au sein de cette instance, des volontés en termes d'animations ont été exprimées. Les membres ont également pu trouver les noms des différentes malles pédagogiques présentées ci-après et les tester en avant-première. Dans un second temps, il aura également pour objectif de faire perdurer l'ABC dans le temps.



Afin de mettre les habitants au cœur du projet, tout un panel d'animations et d'actions de sensibilisation a été réalisé sur différentes thématiques traitant de la biodiversité et réparti sur le territoire du Grand Périgueux.



Ces animations ont eu lieu à partir de début 2024 et se sont poursuivies jusqu'à la fin de l'année 2025. Afin d'attirer le maximum de participants, elles ont très souvent été organisées lors de journées thématiques : journée mondiale des zones humides, nuit de la chouette, nuit de la chauve-souris, journée mondiale des serpents, etc.

L'association « Pour les Enfants du Pays de Beleyme » a été mandatée pour la réalisation des actions de sensibilisation, et celles-ci ont été complétées par différents partenaires du projet : CBNSA, CEN NA, Grand Périgueux, Nature en Périgord, ONF, SMBI, SMBP, Vya Natura, etc.

Ainsi, un total de 59 animations grand public a eu lieu durant le projet. Leur répartition est présentée sur la cartographie en Figure 585. Si l'ensemble de ces sorties ne peut être détaillé dans ce document, voici quelques exemples d'actions réalisées :

Balade animée « Les pieds dans l'eau »

Animation réalisée par le Pays de Beleyme sur la commune d'Annesse-et-Beaulieu le 10 février 2024. Elle a permis aux participants de découvrir cinq ateliers variés pour mieux connaître les zones humides. Ils ont appris à déterminer quatre espèces végétales communes de ces milieux, à distinguer le mâle et la femelle de la cistude d'Europe, et à identifier les quatre principales menaces pesant sur ces écosystèmes. Les participants ont également pu reconnaître les caractéristiques physiques d'une mare et comprendre les rôles et fonctions essentiels de la ripisylve. Une immersion complète pour explorer et mieux protéger ces espaces naturels !





Figure 568 : Balade animée « Les pieds dans l'eau »



Figure 569 : Vernissage de l'exposition "Biodiversité" au Pôle Aliénor

Exposition photos « La faune et la flore du Grand Périgueux »

Exposition réalisée par le Grand Périgueux et le SMBI, dans le hall d'accueil de l'espace Aliénor du 03 au 14 juin 2024. L'objectif était de faire découvrir aux visiteurs et aux agents du Grand Périgueux la faune et la flore présentes sur le territoire. Un vernissage de l'exposition a eu lieu le 04 juin 2024 à 10h.

Concours photos « La biodiversité des zones humides »

A l'occasion de la semaine de l'environnement, un concours photos sur le thème de la biodiversité des zones humides a été organisé du 20 février au 20 avril 2025. Au total, 81 clichés ont été reçus puis exposés au foyer rural de La Chapelle Gonaguet du 20 au 24 mai 2025. La semaine s'est clôturée par la remise des prix pour les gagnants choisis par des élus, des agents, des membres du CoComBio et les visiteurs. Chacun a pu repartir avec sa photographie imprimée, et encadrée pour les gagnants qui ont également reçu un exemplaire dédicacé par les auteurs du livre « Libellules de Dordogne » des éditions du Machaon publié durant le concours.

Les photographies sont actuellement exposées dans les couloirs du Grand Périgueux et circulent de services en services.



Figure 570 : « Le soleil dans l'œil » © Patrice Albert



Figure 571 : « Sauterelle en équilibre » © Julien Marrocchela



Figure 572 : Remise des prix du concours photos



Figure 573 : Stand ABC à la « Journée verte en famille » à Coulounieix-Chamiers »

Stands ABC

Une douzaine de stands ont été tenus pour promouvoir l'ABC et la biodiversité au cours de différentes journées thématiques : « Tous au vert », « Journée verte en famille », « Voie verte, voie bleue », « Foire à la citrouille », « Salon du livre animalier et de la biodiversité », journée portes ouvertes, etc.

Différents sujets étaient abordés sur ces stands afin de parler de biodiversité et du projet. Ainsi, des outils pédagogiques étaient proposés sur les zones

humides, sur les libellules, sur les papillons, sur les oiseaux, etc. Au total, plus de 1 300 personnes se sont arrêtées sur ces stands et ont été sensibilisées.

Sorties nocturnes « Nuit de la chauve-souris »

Quatre sorties nocturnes à la découverte des chauves-souris ont été organisées entre 2024 et 2025 par le CEN NA et par les Enfants du Pays de Beleyme. Ces animations ont permis aux participants de découvrir le monde fascinant des Chiroptères, en explorant leur anatomie, leur cycle de vie et leur système d'écholocation. Ils ont également pu apprécier la diversité des espèces présentes sur le territoire et, grâce à l'utilisation d'un détecteur à ultrasons, écouter les chauves-souris en temps réel.



Figure 574 : Balade animée « Nuit de la chauve-souris »

Sorties nocturnes « Nuit de la chouette »

Deux animations sur les oiseaux nocturnes ont été organisées par les Enfants du Pays de Beleyme et par le SMBI. Ces dernières ont permis aux participants de découvrir les caractéristiques des rapaces nocturnes du Grand Périgueux. Ils ont pu comprendre leur cycle de vie, leurs habitats, leur alimentation ainsi que leurs techniques de vol. Les participants ont également appris à identifier et à reconnaître les chants de ces oiseaux fascinants. Une balade au crépuscule à l'écoute des sons de la nuit a permis de conclure cette plongée captivante dans l'univers mystérieux des rapaces nocturnes.

Animation « Découverte de flore de la Forêt de Lanmary »

Dans le cadre de « la Nuit des Forêts » une animation a été organisée dans la forêt de Lanmary à Antonne-et-Trigonant par l'Office National des Forêts (ONF) sur le thème de la flore forestière. Cette balade à double voix a permis de faire découvrir au 13 participants plusieurs espèces d'orchidées (*Platanthera chlorantha, Ophrys insectifera, Ophrys apifera, etc...)*, ainsi que les différentes espèces d'arbres qui composent la forêt.



Figure 575 : Balade animée « Découverte de flore de la Forêt de Lanmary » - © Daniel Aubry



Figure 576 : Thomise Napoléon (Synema globosum) sur Céphalanthère rouge (Cephalanthera rubra) - © Tanguy Pérochon



Figure 577 : Balade animée « Découverte de flore de la Forêt de Lanmary » - © Catherine Florin

Sciences participatives

Afin que chacun puisse prendre part à l'amélioration des connaissances sur la biodiversité du Grand Périgueux, les sciences participatives ont été un volet important du projet. Pour cela, plusieurs outils ont été utilisés.

Chaque personne le souhaitant avait la possibilité de faire remonter ses observations à l'équipe en charge du projet ou aux experts par mail, par téléphone ou sur le groupe. Des flyers indiquant les informations à remonter et les modalités pour le faire ont été distribués lors des différents évènements organisés dans le cadre du projet et mis à disposition à divers endroits stratégiques.

Comme évoqué plus en amont, des avis de recherche ont été publié afin d'encourager les habitants et visiteurs à faire remonter ces observations.

Par ailleurs, enthousiasmés par le projet d'Atlas de la Biodiversité, des agents des communes du Grand Périgueux ont fait part de leur souhait de participer. Un "Livret d'Observations" a été créé afin qu'ils puissent faire part de leurs observations de Faune, Flore et Fonge.



Figure 578 : Lepture fauve (Stictoleptura fulva)
© Tanguy Pérochon

Enfin, plusieurs inventaires participatifs et présentations de protocoles de sciences participatifs développés par le MNHN ont été organisés entre 2024 et 2025. Le succès des protocoles de sciences participatives explique en partie la concentration de données et d'espèces au niveau des zones urbaines. En voici quelques exemples :

SPIPOLL

Le protocole SPIPOLL (Suivi Photographique des Insectes Pollinisateurs) a été développé par le MNHN et a pour but d'obtenir des données quantitatives sur les insectes pollinisateurs et autres insectes floricoles en France. Le principe est de photographier les insectes en train de butiner, puis les identifier grâce à la clé de détermination en ligne.

Ce protocole a été présenté lors de plusieurs animations, notamment le 5 juin 2024 au château des Izards à Coulounieix-Chamiers et devant le château de Sainte-Alvaire pour la fête de la Nature. Les animateurs ont présenté les pollinisateurs à travers divers outils et approches, à la fois ludiques, culturelles et scientifiques. Une attention particulière a été portée sur le SPIPOLL ainsi que sur l'Opération Bourdon, permettant aux participants de découvrir comment contribuer activement à la connaissance et à la protection de la biodiversité. Une occasion enrichissante d'allier curiosité et engagement citoyen !

Sauvages de ma rue

Cette animation ayant eu lieu à Trélissac en septembre 2024 a permis aux participants de découvrir les sciences participatives et de contribuer activement à leur diffusion. Ils ont pu se familiariser en détail avec le Protocole Sauvage de ma Rue et le mettre en application sur le terrain. Les

participants ont également exploré les espèces floristiques qui poussent naturellement en milieu urbain, tout en étant sensibilisés à l'importance de préserver cette biodiversité souvent méconnue. Une démarche concrète pour allier observation, connaissance et protection de la nature en ville !

Birdlab

Ce protocole de science participative a été présenté à l'occasion d'une animation sur les oiseaux des jardins à Champcevinel en janvier 2025. Les participants ont pu apprendre à reconnaître ces oiseaux par leur plumage et par leur chant, découvrir leurs régimes alimentaires, etc. Puis le protocole Birdlab a été présenté et testé grâce aux deux mangeoires installées en amont de l'animation.

Opération escargots

Cette animation du 30 novembre 2024 à Eglise-Neuve-de-Vergt a permis de faire découvrir le cycle de vie et l'anatomie des Gastéropodes, tout en comprenant le rôle essentiel que jouent les Mollusques dans l'équilibre des écosystèmes. Le public a également pu s'impliquer activement dans le recensement des espèces, contribuant ainsi à une meilleure connaissance et à la préservation de cette biodiversité souvent discrète. Une approche à la fois éducative et participative !

Inventaires mycologiques

En plus des protocoles de sciences participatifs, des inventaires ouverts au public directement avec des experts naturalistes ont été organisés. C'est notamment le cas pour les champignons pour lesquels pas moins de 8 sorties ont eu lieu.

Dans le cadre de ces sorties, il était demandé aux participants de récolter toutes les espèces qu'ils rencontraient, en respectant un certain nombre de règles de récolte, et l'identification était réalisée après la sortie. Les espèces les plus difficiles à identifier ont été mises de côté pour étude ultérieure.



Figure 579 : Sortie mycologique du 22/09/2024 à Antonne-et-Trigonant

Inventaire papillons nocturnes

Pour clôturer le concours photos ABC et la semaine d'exposition des clichés, une animation nocturne sur les Hétérocères a été organisée en présence d'experts de ce groupe d'espèces. Une présentation de ces papillons a été faite accompagnée d'outils pédagogiques ludiques.



Figure 580 : Inventaire participatif hétérocères

Des draps blancs avec des lampes UV ont été installées afin d'attirer les papillons, puis ils ont été identifiés. Ce sont ainsi 37 espèces qui ont été observées, dont une qui n'était pas encore connue en Nouvelle-Aquitaine : *Psyche crassiorella*.



Figure 581 : Ecaille fermière (Arctia villica)



Figure 582 : Drap et lampe UV



Figure 583 : Pudibonde (Calliteara pudibunda) - ©DESTENAVE Jérémy

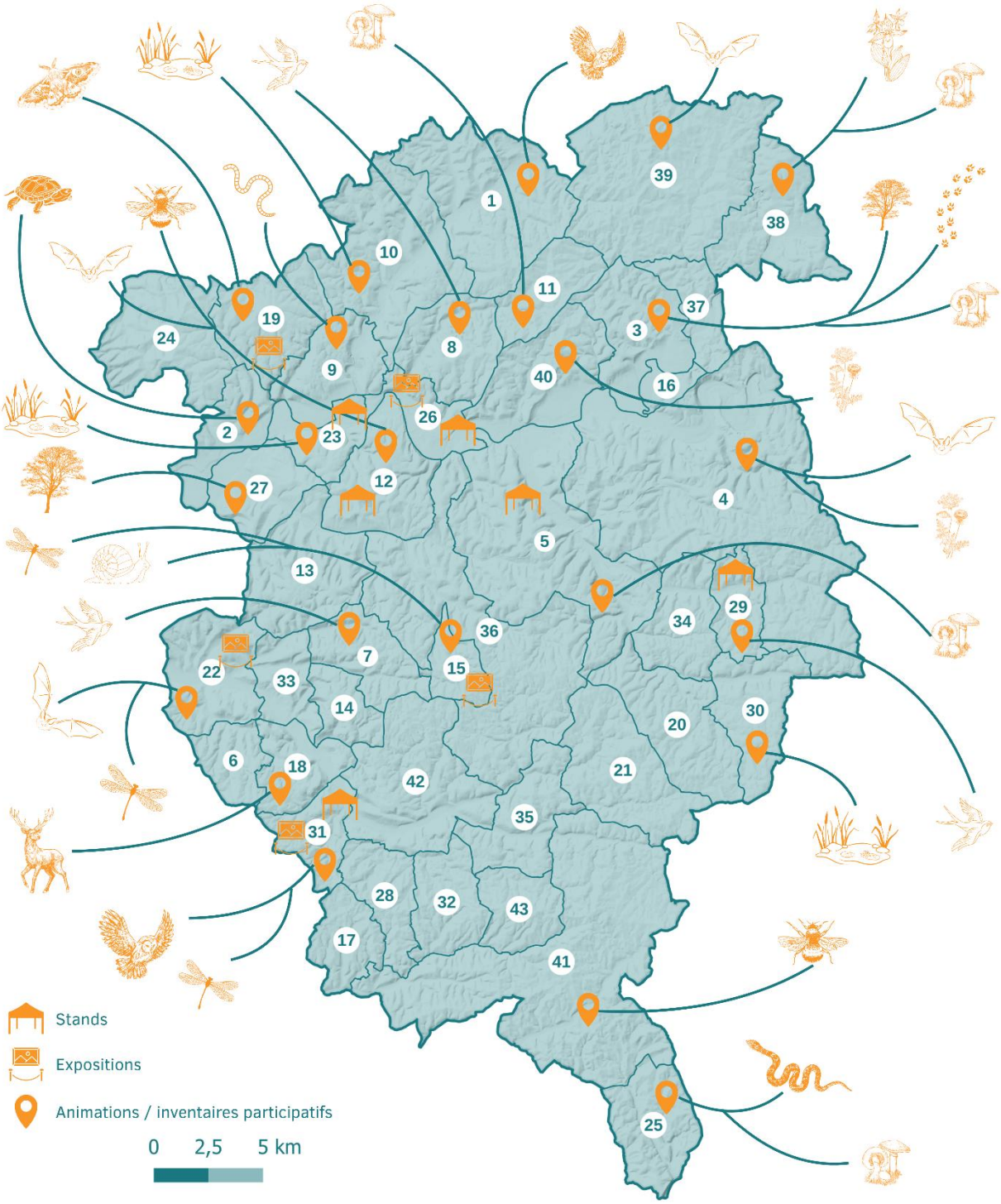
Chantier participatif

Un chantier a été réalisé avec le personnel du Grand Périgueux et animé par le Conservatoire d'Espaces Naturels sur l'Espace biodiversité du Pôle Aliénor le 06 juin 2024. L'objectif était de lutter contre les plantes exotiques invasives et de reconnaître les plantes présentes sur le terrain. Une vingtaine de personnes sont venues participer aux différentes étapes de ce chantier :

- Reconnaitre les espèces exotiques invasives ;
- Arrachage des plantes exotiques ;
- Inventaire participatif des plantes présentes sur le terrain.



Figure 584 : Chantier participatif à l'espace biodiversité du Pôle Aliénor



1 - Agonac
2 - Annesse-et-Beaulieu
3 - Antonne-et-Trigonant
4 - Bassillac-et-Auberoche
5 - Boulazac-Isle-Manoire
6 - Bourrou
7 - Chalagnac
8 - Champcevinel
9 - Chancelade
10 - Château-l'Évêque
11 - Cornille
12 - Coulounieix-Chamiers
13 - Coursac
14 - Creyssensac-et-Pissot
15 - Église-Neuve-de-Vergt
16 - Escoire
17 - Fouleix
18 - Grun-Bordas
19 - La Chapelle-Gonaguet
20 - La Douze
21 - Lacropte
22 - Manzac-sur-Vern
23 - Marsac-sur-l'Isle
24 - Mensignac
25 - Paunat
26 - Périgueux
27 - Razac-sur-l'Isle
28 - Saint-Amand-de-Vergt
29 - Saint-Crépin-d'Auberoche
30 - Saint-Geyrac
31 - Saint-Mayme-de-Péreyrol
32 - Saint-Michel-de-Villadeix
33 - Saint-Paul-de-Serre
34 - Saint-Pierre-de-Chignac
35 - Salon
36 - Sanilhac
37 - Sarliac-sur-l'Isle
38 - Savignac-les-Églises
39 - Sorges-et-Ligueux-en-Périgord
40 - Trélissac
41 - Val-de-Louyre-et-Caudeau
42 - Vergt
43 - Veyrines-de-Vergt

Figure 585 : Cartographie de la répartition des animations grand public, inventaires participatifs, expositions, etc.



Après une réflexion commune entre le Grand Périgueux, le SMBI et l'association Pour les Enfants du Pays de Beleyme, il a été décidé de réaliser 4 malles sur les trames écologiques dont les espèces étaient les cibles des inventaires : la trame bleue, la trame verte, la trame noire et la trame marron.

Ainsi, chaque malle contient :

- Un classeur (fiches pédagogiques, fiches techniques, liste des outils pédagogiques) ;
- Des pochettes ou boîtes, contenant chacune un outil pédagogique.

Le nom des malles a été décidé lors d'un Conseil Communautaire de la Biodiversité avec les personnes présentes :

- D'arbres en herbes
- Ça grouille sous nos pieds
- A chaque mare, son têtard
- La vie, la Nuit

Les 4 malles ont été utilisées pour les animations à destination des scolaires mais aussi pour le grand public de 2024 à 2025. Elles sont stockées et mises à disposition par le Grand Périgueux.

Les outils ont été créés pour une cible prioritaire d'enfants de cycle 3 mais sont tout à fait adaptables à un public adulte ou pour des plus jeunes, les consignes devant être remaniées selon les âges.

Dans chaque malle, se trouvent différents outils allant du jeu de cartes au jeu de plateau en passant par les outils de découvertes sensorielles ou les outils scientifiques.

Figure 586: Progression pédagogique – Malle « A chaque mare, son têtard »



La malle « A chaque mare, son têtard »

- Jeu d'écoute des bruits de l'eau
- Jeu de cartes « déplace-toi ! » sur la migration
- Où vit cette plante (association espèces / habitats)
- Découverte des zones humides sur cartes IGN
- Plateaux « Qui est-ce ? »
- Jeu de mémory
- Jeu de plateau « L'odyssée aquatique »
- Tri en ordre – cycles de vie
- Découverte des espèces exotiques envahissantes
- La galerie des intrus
- Flore et ripisylve (association des espèces aux strates)
- Morphologie d'une plante (parties d'une plante)
- Jeu de piste « sauvons les zones humides »

La malle « D'arbres en herbes »

- Dessine ta biodiversité
- Curieuse biodiversité
- Jeu d'association sur les besoins et milieux des espèces
- Image pour animer une toile de la biodiversité
- Images pour une lecture contée « Une histoire de biodiversité »
- Quizz « Vrai ou faux de l'arbre »
- Anatomie de l'arbre
- L'arbre, une ressource
- Jeu d'association sur la graine au fruit
- Jeu sur les strates forestières
- Fiches débat « Qu'est-ce que j'en pense ? »
- La haie : un refuge pour la biodiversité
- Jeu de plateau 'L'odyssée terrestre'
- Sons et plateaux « Les bruits de la forêt »
- Lot d'images de scènes de crime
- Jeu de mémory des empreintes
- Les sacs à toucher de la forêt
- Fiche technique « Comment prendre des empreintes »
- Clés de détermination des arbres



Figure 587: Progression pédagogique – Malle « D'arbres en herbes »

La malle « Ça grouille sous nos pieds »

- Quiz sur le sol
- Mais qui va là ? Mémory des p'tites bêtes
- Affiche de Zoom sur les escargots
- Mais qui va là ? Jeu des 7 familles du sol
- La composition du sol
- Clés de détermination des petites bêtes du sol
- Jeu d'enquête de l'arbre
- Le cycle de décomposition d'une feuille
- L'épervier de la décomposition
- Vers de tri
- Scène de crime des lombrics
- La symbiose arbre/champignon
- Trouve ton terrier !
- Cartes d'identité
- La roue des champignons
- Les atouts du sol
- Menaces et solutions pour le sol



Figure 588: Progression pédagogique – Malle « Ça grouille sous nos pieds »

La malle « La vie, la nuit »

- Histoire imagée pour lecture contée
- Frise chronologique sur les activités nocturnes
- Jeu d'images pour une toile de la biodiversité nocturne



Figure 589: Progression pédagogique – Malle « La vie, la nuit »

- Atelier pour faire connaitre les constellations
- Sons et affiches sur les bruits de la nuit
- Atelier de découverte des papillons de nuit
- Atelier de découverte des vers luisants
- A la découverte des chauves-souris
- Jeu sur les cycles de vie des chauves-souris
- Bandeaux pour activité « Dans la peau d'une chauve-souris »
- Fiche technique sur les rapaces nocturnes
- Jouets bruyants et bandeaux pour activité « Dans la peau d'un rapace nocturne »
- Ateliers sur les nids de rapaces nocturnes
- Les sources de lumière
- La pollution lumineuse est-elle vraiment mauvaise ?
- Trop de lumière - retrouvons notre ciel étoilé
- Fiche technique « origamis »

Animateurs ALSH

De manière à ce que les animateurs des centres de loisirs s'approprient les outils créés, une première présentation des outils a été faite. La demi-journée a réuni plus de 20 personnes et a permis d'expliquer le fonctionnement (classeur, progression pédagogique, fiches techniques) mais aussi de s'intéresser au contenu des malles.
A leur demande, pour qu'ils puissent avoir accès à distance à l'information sur le contenu des malles, un *padlet* a été créé, on y trouve également l'état de réservation des malles, le contenu et les fiches pédagogiques.

Animations périscolaires - Sciences participatives

Les enfants également ont été directement ciblés par les sciences participatives. Pour ce faire, les différentes animations présentant ces protocoles ont été adaptées à ce public jeune et ont permis de sensibiliser 105 personnes dont 64 enfants.

Ainsi, 6 animations de sciences participatives ont été réalisée visant les enfants avec les protocoles SPIPOLL, Opération Bourdon, Sauvages de ma rue, Opération escargot, protocole moutarde de l'Observatoire Participatif des Vers de Terre.



Figure 590 : Animation de sciences participatives « Sauvages de ma rue »



Figure 591 : Affiche de l'appel à candidature

En janvier 2024, un appel à candidatures a été fait auprès des écoles primaires du Grand Périgueux. Un document précisant les périodes d'interventions, les thématiques des progressions pédagogiques, les durées et pré-requis nécessaires à la candidature a été diffusé. A la suite de cet appel, 13 classes ont candidaté au projet.

Sur les 4 thématiques proposées, celle de la Vie, la Nuit n'a pas été choisie.

Animations scolaires

Progression « D'arbres en herbes »

Nom de l'école	Effectif	Date séance 1	Date séance 2	Date séance 3	Date séance 4
Saint-Paul-de-Serre	20 CM2	03/04/2025	17/04/2025	15/05/2025	22/05/2025
André Davesne (Périgueux)	21 CM2	15/10/2024	05/11/2024	19/11/2024	03/12/2024

Séance 1 : Qui vit sur Terre ?

Cette première séance introduit la biodiversité, les milieux naturels et présente quelques espèces du territoire à travers 5 séquences :

- « Dessine ta biodiversité » : avec des crayons de couleur, les participants dessinent sur une feuille blanche ce qu'ils entendent par "biodiversité"
- « Curieuse biodiversité » : grâce à un quiz de 10 questions, les participants découvrent des faits étonnants de la vie sur Terre
- « Besoins et milieux » : via un jeu de piste en extérieur en 4 équipes, les enfants définissent les 4 besoins biologiques des animaux, et associent les milieux correspondants à la réalisation de ces besoins
- « Toile de la biodiversité » : les participants forment une ronde, chacun reçoit l'image d'une espèce animale puis l'animateur.trice relie avec une corde toutes les espèces en interaction jusqu'à former une toile. Ce jeu permet de comprendre qu'une perturbation affectant une espèce se répercute sur l'ensemble de l'écosystème
- « Une histoire de biodiversité » : par le biais d'une histoire illustrée, l'animateur.trice invite les participants à se questionner sur notre rapport à la nature.

Séance 2 : L'arbre et la forêt, milieux de vie

Cette deuxième séance se focalise sur l'arbre et la forêt et les espèces qui en dépensent à travers 5 séquences :

- « Vrai ou faux de l'arbre » : grâce à un quiz mouvant de 20 questions, l'animateur apporte des connaissances générales et particulières sur les arbres de nos régions.
- « Anatomie de l'arbre » : par le biais de plusieurs petits jeux (pendus, rébus, dessiner c'est gagner), les participants, divisés en 7 équipes doivent retrouver le nom des principales parties de l'arbre puis disposer les étiquettes correspondantes sur une bâche représentant un arbre.
- « L'arbre, une ressource » : dans ce jeu dynamique, les participants, divisés en 2 équipes, doivent trier des images dans des panières selon 4 différents rôles des arbres (alimentation, crèche, logis et ressource pour l'homme).
- « De la graine au fruit » : pour 13 essences d'arbres de Dordogne, les participants doivent associer des images de feuillage, floraison et fructification.
- « Les strates forestières » : scindés en 4 groupes, les participants ont pour mission d'associer des espèces végétales à leur strate forestière : muscinale, herbacée, arbustive ou arborescente.

Séance 3 : L'homme et la biodiversité

Pour explorer le lien entre l'humain et la biodiversité, cette troisième séance se découpe en 4 séquences :

- « Qu'est-ce que j'en pense ? » : les enfants associent des images illustrant des menaces sur la biodiversité à des images présentant des solutions possibles à mettre en œuvre.
- « La haie, un refuge pour la biodiversité » : en positionnant des images d'animaux sur une bâche représentant une haie, les participants comprennent que les haies accueillent une grande diversité d'espèces.
- « L'odyssée terrestre » : sur un grand jeu de plateau en 4 équipes, les participants doivent réunir les besoins de 4 espèces terrestres et identifier les freins à leur survie et des solutions pour leur maintien dans l'écosystème.
- « Les bruits de la forêt » : les participants doivent associer des sons à des images représentatives de la vie d'une forêt.

Séance 4 : Tous dehors !

Au parc Gamenson pour l'école André Davesne et dans la forêt au-dessus de l'école, le long du sentier de randonnée, pour l'école de St Paul de Serre, cette séance vient conclure sur le terrain la progression pédagogique à travers 6 séquences :

- « La scène de crime » : grâce à différentes clés de détermination, les participants, scindés en 6 équipes, doivent trouver les coupables des 6 scènes de crime installées dans l'aire de jeu.
- « Mémo des empreintes » : les enfants doivent découvrir les empreintes de plusieurs espèces avec un jeu de mémory.
- « Les sacs à toucher de la forêt » : les participants doivent retrouver des éléments naturels par le toucher.
- « Prise des empreintes » : à l'aide de plâtre et d'eau, les participants font un moulage d'une empreinte pour ensuite l'identifier à l'aide d'une clé de détermination.
- « Le cycle de vie des espèces terrestres » : pour 8 espèces, les participants doivent remettre dans l'ordre les vignettes afin d'obtenir leur cycle de vie complet.
- « Détermination des arbres » : à l'aide de clés de détermination, les participants essaient de reconnaître plusieurs essences de feuillus présentes sur le site.





Figure 592 : Animation « tous dehors » – d'arbres en herbes

Progression « A chaque mare, son têtard »

Nom de l'école	Effectif	Date séance 1	Date séance 2	Date séance 3	Date séance 4
Vergt	25 CM1-CM2	09/05/2025	23/05/2025	13/06/2025	26/06/2025
	24 CM2	09/05/2025	23/05/2025	13/06/2025	26/06/2025
Eugène Leroy (Coulounieix Chamiers)	23 CM1 CM2	03/10/2024	17/10/2024	07/11/2024	21/11/2024
	23 CM1 CM2	03/10/2024	17/10/2024	07/11/2024	21/11/2024

Séance 1 : ça coule de source !

Cette première séance introduit la biodiversité aquatique, les milieux naturels et présente quelques espèces des zones humides du territoire à travers 4 séquences :

- « Les zones humides vues du ciel » : Après une présentation des différentes zones humides et de leurs caractéristiques, les participants doivent, sur des cartes IGN détaillées, repérer des zones humides, et y placer des pions représentant différentes espèces animales selon leurs préférences d'habitat.
- « Où vit cette plante ? » : les participants doivent associer l'image de 6 plantes de zone humide à l'image de leur micro-habitat.
- « Déplace-toi ! » : À l'aide d'un jeu de cartes avec 5 espèces migratrices, il faut rassembler toutes les cartes (alimentation, lieu de reproduction, d'hivernage, etc.) pour gagner une manche.
- « A l'écoute du bord de l'eau » : les participants doivent associer des sons à des images représentatives de la vie d'une rivière.

Séance 2 : la faune des zones humides

Cette seconde séance, axée sur les espèces faunistiques se décompose en 5 séquences :

- « Qui est-ce ? » : Avec un jeu « Qui est-ce ? » revisité avec des espèces animales des zones humides, les participants doivent questionner les autres sur les caractéristiques d'une espèce pour trouver le bon animal.
- « Mémo des animaux d'eau » : un jeu de mémory avec des espèces de la faune des zones humides permet de reconnaître quelques espèces.
- « Les cycles de vie » : les enfants doivent remettre en ordre les étapes du cycle de vie de quelques espèces des zones humides.
- « La faune exotique envahissante » : les enfants associent l'image zoomée d'une EEE à l'image de cette espèce et à son nom, puis devinent l'origine de son introduction par le biais de sacs à toucher contenant un objet indice.
- « L'odyssée aquatique » : il s'agit d'un grand jeu de plateau en 4 équipes, représentant chacune une espèce emblématique des zones humides, et dont le but est de remporter les cartes permettant à l'espèce de répondre à ses besoins, tout en découvrant les freins et opportunités pour sa survie.

Séance 3 : la flore des zones humides

Cette séance permet de découvrir la flore des zones humides à travers 3 séquences :

- « Découvre la flore des zones humides » : à partir de photos zoomées et, à l'aide de planches botaniques, les enfants doivent retrouver le

nom de plantes des zones humides. Ils doivent ensuite les placer dans la bonne strate sur une bâche représentant un plan d'eau et sa végétation.

- « Dessine-moi une plante » : à partir d'une banque d'image et/ou de plantes fraîches récoltées du jour, les enfants réalisent un dessin scientifique légendé.
- « La galerie des intrus » : En associant des images zoomées de plantes exotiques envahissantes à la fiche descriptive et imagée de chaque plante, les participants doivent placer ces images sur une carte du monde, selon leurs régions d'origine et ainsi comprendre les nuisances causées par ces plantes et leurs impacts.

Séance 4 : Tous dehors !

Au bord du Vern, derrière l'Atrium, concernant l'école de Vergt et au bord de l'Isle concernant l'école Eugène Leroy, cette dernière séance sur le terrain se décompose en 3 séquences :

- « L'énigme des zones humides » : en 5 groupes, sous la forme d'un jeu de piste (rébus, mots codés, photolangage…), les enfants explorent les menaces pesant sur les zones humides et réfléchissent collectivement aux solutions possibles.
- « Mastermind de la flore » : Cachées sous un drap, 4 à 5 feuilles d'arbres ou plantes typiques du bord de la rivière, sont placées dans un ordre précis. Les participants forment des binômes : l'un observe la combinaison et transmet une description précise de chacune des feuilles et l'ordre dans lequel elles se trouvent, l'autre doit trouver les feuilles et les positionner sur le drap dans le bon ordre.
- « Les petites bêtes dans l'eau » : les enfants observent dans des boîtes loupes des petites bêtes des zones humides et doivent les trouver, à l'aide de clés de détermination.





Figure 593 : Animation « la faune des zones humides »

Progression « ça grouille sous nos pieds ! »

Nom de l'école	Effectif	Date séance 1	Date séance 2	Date séance 3	Date séance 4
St Paul de Serre	17 CM1 CM2	03/04/2025	17/04/2025	15/05/2025	22/05/2025
St Pierre de Chignac	21 CM2	01/04/2025	15/04/2025	06/05/2025	13/05/2025
Fouleix	22 CE2 CM1	10/10/2024	14/11/2024	28/11/2024	12/12/2024
André Davesne (Périgueux)	25 CM1	15/10/2024	05/11/2024	19/11/2025	03/12/2025
Vergt	25 CM1-CM2	09/05/2025	23/05/2025	13/06/2025	26/06/2025
	24 CM2	09/05/2025	23/05/2025	13/06/2025	26/06/2025
Louis Pergaud (Coulounieix Chamiers)	24 CM1 CM2	11/02/2025	18/03/2025	08/04/2025	20/05/2025
	25 CM1 CM2	11/02/2025	18/03/2025	08/04/2025	20/05/2025
Clos Chassaing (Périgueux)	18 CM1	14/03/2025	28/03/2025	11/04/2025	18/04/2025

Séance 1 : C'est quoi le sol ?

Cette première séance permet de découvrir le sol, sa faune et sa flore via 4 séquences :

- « Quiz sur le sol » : À travers 11 questions, les enfants découvrent l'importance et la richesse de la vie du sol.
- « Mais qui va là ? » : Les enfants jouent à un mémory des petites bêtes du sol et à un jeu des 7 familles du sol.
- « Zoom sur les escargots » : Les enfants découvrent la variété du monde des escargots et leur anatomie grâce à un jeu.
- « La composition du sol » : Les participants prélèvent un échantillon de sol dans l'enceinte de l'établissement et utilisent la méthode du bocal pour déterminer la texture de ce sol.
- « Fouillons le sol » : Les enfants fouillent le sol à la recherche de petites bêtes, les observent grâce aux boîtes loupes et les définir, à l'aide d'une clé de détermination.

Séance 2 : la microfaune du sol

Cette deuxième séance, composée de 6 séquences, s'intéresse de près aux petites bêtes du sol :

- « L'enquête de l'arbre » : L'animateur raconte le début du conte de l'arbre. Les séquences suivantes permettent aux enfants de comprendre ce qui s'est passé (dégradation des feuilles mortes) et de trouver le mot mystère (humus), dont une lettre est dévoilée à la fin de chaque séquence.
- « Le cycle de décomposition d'une feuille » : Les participants classent dans le bon ordre des images, de la feuille verte à l'humus, en passant par les différents stades de décomposition.
- « L'épervier de la décomposition » : Les enfants jouent en extérieur pour retenir de manière ludique les acteurs de la décomposition.
- « Vers de tri » : Les participants différencient les images représentant des lombrics de celles représentant d'autres invertébrés.
- « Scène de crime des lombrics » : Les enfants découvrent les trois sortes de lombrics et leurs caractéristiques.
- « La symbiose arbre/champignon » : Les participants comprennent la relation entre arbres et champignons en replaçant sur une bâche illustrée différentes étiquettes et pictogrammes.
- « Fin de l'enquête sur l'arbre » : Les enfants imaginent la fin de l'histoire, puis l'animateur leur lit la « vraie » fin.

Séance 3 : Entre mammifères et champignons

Les 3 séquences de cette séance permettent de découvrir les mammifères et les terriers mais aussi le monde fongique :

- « Trouve ton terrier » : Les enfants associent 5 images de terrier aux 5 animaux correspondants.
- « Cartes d'identité » : Les participants, divisés en 5 groupes, complètent la carte d'identité d'un mammifère avec des étiquettes (photo, empreinte, terrier, forme du crâne et alimentation), puis chaque groupe présente son espèce.
- « La roue des champignons » : Les enfants participent à 4 ateliers tournants sur le thème des champignons (anatomie, champignon/pas champignon, cycle de vie, champignons dans l'alimentation).



Figure 594 : Animation « tous dehors » – ça grouille sous nos pieds

Séance 4 : Tous dehors !

Dans la forêt pour l'école de St Paul de Serre, au bord de l'étang de Sauge pour Saint-Pierre de Chignac, dans la cour de l'école pour Louis Pergaud et Fouleix et au parc Gamenson pour les écoles de Périgueux, cette dernière séance permet de mettre en valeur tous les apprentissages des précédentes séances :

- « Les atouts du sol » : Les participants utilisent un photolangage sur le sol et chacun choisit une image sur laquelle il s'exprime.
- « Détermination des petites bêtes » : Les enfants fouillent dans la litière ou le compost, observent les petites bêtes dans des boîtes loupes et remplissent les fiches d'identité à l'aide de clés de détermination.
- « Menaces et solutions pour le sol » : Divisés en 5 groupes, les participants choisissent une carte « menace » puis identifient la ou les cartes « solutions » correspondantes.
- « Escargots et limaces » : Les enfants découvrent plusieurs outils (chiffres et gastéropodes, anatomie de l'escargot, quiz escargots et limaces) proposés par l'animateur.

Animations ponctuelles hors candidature

8 animations ont également été effectuées ponctuellement en dehors de cette candidature en utilisant les outils des Malles :

- 3 sur le thème des mammifères et leurs empreintes.
- 1 sur le thème des plantes.
- 1 sur le thème des forêts.
- 1 sur le thème des zones humides.
- 2 sur le thème des libellules et demoiselles.



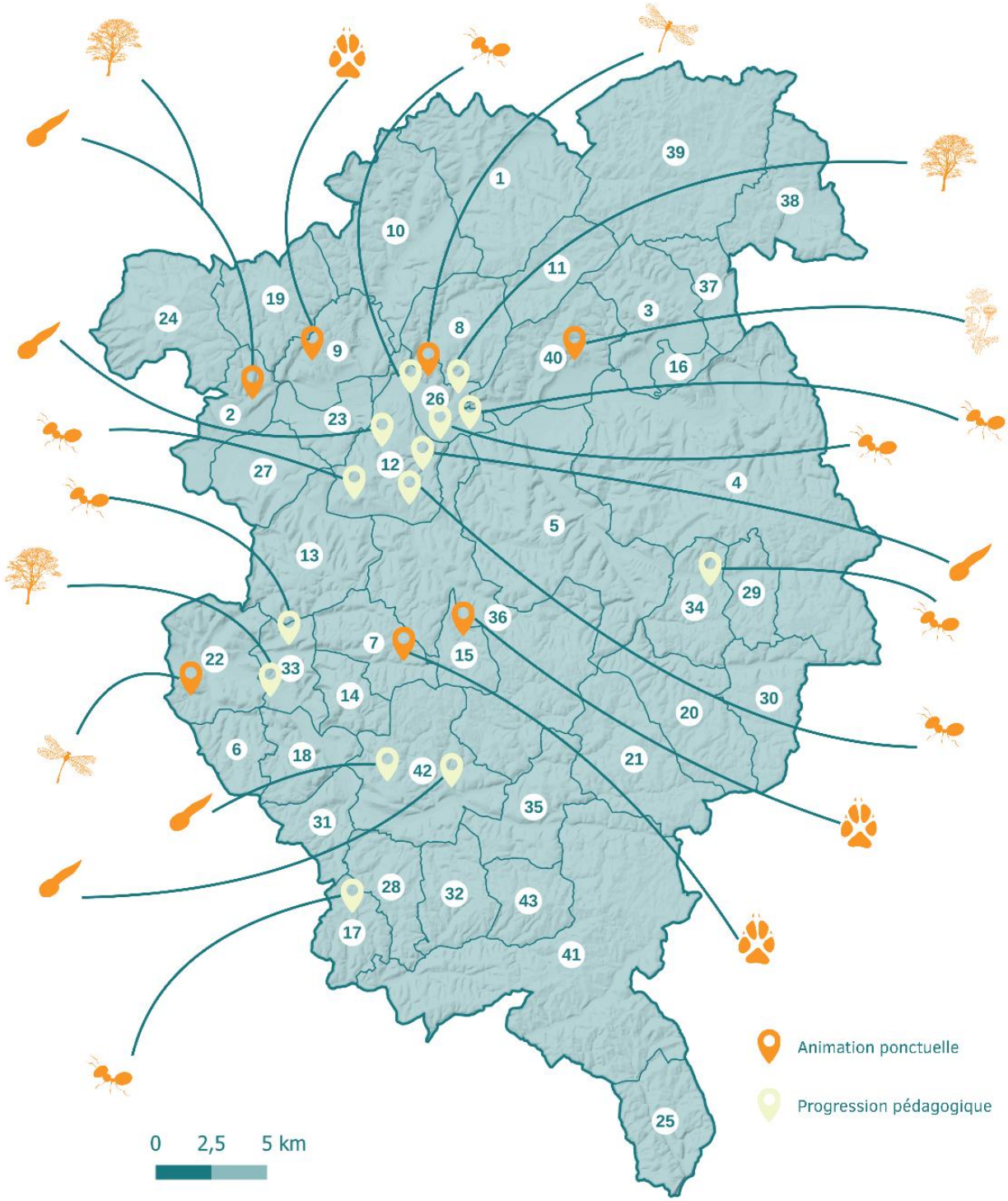
Figure 595 : Animation libellules et demoiselles - École Calendreta Pergosina à Périgueux







Figure 596 : Animation libellules et demoiselles - École de Manzac-sur-Vern



1 - Agonac
2 - Annesse-et-Beaulieu
3 - Antonne-et-Trigonant
4 - Bassillac-et-Auberoche
5 - Boulazac-Isle-Manoire
6 - Bourrou
7 - Chalagnac
8 - Champcevinel
9 - Chancelade
10 - Château-l'Évêque
11 - Cornille
12 - Coulounieix-Chamiers
13 - Coursac
14 - Creyssensac-et-Pissot
15 - Église-Neuve-de-Vergt
16 - Escoire
17 - Fouleix
18 - Grun-Bordas
19 - La Chapelle-Gonaguet
20 - La Douze
21 - Lacropte
22 - Manzac-sur-Vern
23 - Marsac-sur-l'Isle
24 - Mensignac
25 - Paunat
26 - Périgueux
27 - Razac-sur-l'Isle
28 - Saint-Amand-de-Vergt
29 - Saint-Crépin-d'Auberoche
30 - Saint-Geyrac
31 - Saint-Mayme-de-Péreyrol
32 - Saint-Michel-de-Villadeix
33 - Saint-Paul-de-Serre
34 - Saint-Pierre-de-Chignac
35 - Salon
36 - Sanilhac
37 - Sarliac-sur-l'Isle
38 - Savignac-les-Églises
39 - Sorges-et-Ligueux-en-Périgord
40 - Trélissac
41 - Val-de-Louyre-et-Caudeau
42 - Vergt
43 - Veyrines-de-Vergt

Figure 597: Cartographie de répartition des animations scolaires et périscolaires

En bref



Différents outils de communication ont été utilisés durant le projet :

- La presse locale, avec une conférence de presse et une vingtaine d'articles et d'émissions ;
- Une page internet dédiée à l'ABC sur le site du Grand Périgueux ;
- Une lettre d'information à destination des agents du Grand Périgueux ;
- Les réseaux sociaux :
    - Un groupe Facebook a été créé, rassemblant environ 1 500 membres et plus de 600 publications ;
    - Les pages Facebook et LinkedIn du Grand Périgueux et de ses partenaires ont également été mobilisées ;
- L'application Aux Actes ! sur laquelle ont été diffusées les publicités des animations ainsi que trois campagnes participatives ;
- Un ENT mis à disposition des membres du CoComBio ;
- Tout au long du projet, diverses affiches et flyers ont été diffusés.



Afin de valoriser les résultats des inventaires et le patrimoine naturel des communes, le projet de « sentiers de la biodiversité » a émergé.

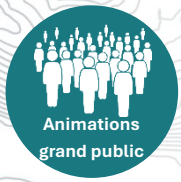
Dix communes pilotes de l'agglomération y ont pris part.

Ces sentiers sont construits en partenariat avec les associations locales d'étude et de valorisation du patrimoine historique et naturel.



Au début du projet, un CoComBio (Conseil Communautaire de la Biodiversité) a été créé, réunissant des représentants des 43 communes.

Il s'agit d'un groupe de travail chargé de suivre le projet, de faire le lien entre l'équipe de pilotage et les administrés et d'inscrire l'ABC dans la continuité.



Un total de 59 animations ont été réalisées sur l'ensemble du territoire et tout au long du projet.

Ces animations ont abordé différentes thématiques afin de susciter l'intérêt d'un large public et ont pris des formes variées : balades animées, expositions, concours photo, stands, sorties nocturnes, etc.

Grâce à ces actions, plus de 2 100 personnes ont été sensibilisées.



Afin de permettre à chacun de contribuer au projet, différents dispositifs participatifs ont été mis en place :

- Animations présentant des protocoles de sciences participatives ;
- Transmission directe d'observations naturalistes ;
- Inventaires participatifs avec des experts ;
- Chantiers participatifs.



Quatre malles pédagogiques ont été conçues autour de la thématique des trames écologiques :

- Trame verte : « D'arbres en herbes » ;
- Trame marron : « Ça grouille sous nos pieds » ;
- Trame bleue : « À chaque mare son têtard » ;
- Trame noire : « La vie la nuit ».

Chacune contient des fiches pédagogiques et techniques, ainsi qu'une quinzaine d'activités et de jeux.



Les enfants ont constitué une part importante du public ciblé par le projet, à travers plusieurs types d'animations :

- Les malles pédagogiques ont été présentées et mises à disposition des animateurs et animatrices des ALSH ;
- Des animations et présentations de protocoles de sciences participatives ont été réalisées auprès d'enfants de plusieurs centres de loisirs ;
- Des séquences pédagogiques de quatre séances ont été menées dans 13 classes de différentes écoles.

Un territoire à enjeux



Fauvette pitchou (Sylvia undata)
© Bastien Boyancé - CC-BY-NC

Spatialisation des enjeux de la biodiversité

Cartographie des réservoirs de biodiversité

Définition et identification des réservoirs « habitats »

La notion de réservoir de biodiversité peut être définie comme « des espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante. Ce sont des espaces pouvant abriter des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent, ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces. » (Allag-Dhuisme et al., 2010)



Les réservoirs de biodiversité recouvrent :

- les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité mentionnés au 1° du II de l'article L. 371-1 du Code de l'environnement ;
- tout ou partie des espaces protégés au titre des dispositions du livre III et du titre Ier du livre IV du Code de l'environnement ;
- tout ou partie des cours d'eau et canaux mentionnés au 1° et au 3° du III de l'article L. 371-1 du Code de l'environnement qui constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques ;
- tout ou partie des zones humides mentionnées au 2° et au 3° du III de l'article L. 371-1 du Code de l'environnement, qui peuvent jouer le rôle soit de réservoirs de biodiversité, soit de corridors écologiques, soit les deux à la fois.

Néanmoins, le terme « réservoir de biodiversité » recouvre des espaces de type différents mais complémentaires, ce qui ouvre à différentes approches d'identification et de caractérisation (Belmont et al., 2010). Il peut s'agir d'espaces inclus dans des zonages d'inventaires connus et/ou réglementaires où la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée, riches en habitats et espèces remarquables, et/ou accueillant des habitats et/ou espèces rares et/ou menacées. Ce sont aussi des espaces à enjeux de biodiversité moins bien identifiés qui mériteraient d'être intégrés à des zonages sur la base des données faune/flore/habitat. Enfin, les espaces à forte potentialité écologique, qu'ils soient remarquables ou ordinaires, peuvent être mis en avant via une analyse des réservoirs de biodiversité potentiels (cartographie prédictive). A terme, ils pourraient être intégrés dans les zonages réglementaires. C'est cette dernière approche, complémentaire aux précédentes, qui a été choisie pour identifier les réservoirs de biodiversité du Grand Périgueux.



Dans le cadre de cette étude, la définition des réservoirs de biodiversité repose sur les habitats CarHab à enjeux de conservation. Ce choix est motivé par le caractère intégrateur de l'habitat (incluant à la fois la flore, la fonge, la faune…).

D'une part, les habitats d'intérêt communautaire ont été pris en compte dans la délimitation des réservoirs. Cependant, bon nombre d'habitats ne sont pas rattachés au statut d'intérêt communautaire malgré leur forte patrimonialité, raison pour laquelle une méthode de bioévaluation des habitats a été développée afin de fournir un support typologique et cartographique des habitats représentant un fort enjeu de conservation sur le Grand Périgueux.

Une analyse plus fine à dire d'expert menée au cas par cas a permis de mettre en évidence des réservoirs potentiels ce qui explique que d'autres habitats ont été ajoutés à cette liste. La liste des habitats participant aux réservoirs peut être déclinée ainsi :

- les habitats d'intérêt communautaire et les habitats bioévalués à enjeu modéré à fort ont été inclus comme réservoirs de biodiversité au sens strict ;
- les habitats d'intérêt communautaire sous condition d'éligibilité ont été inclus en réservoirs potentiels ;
- les habitats de zones humides à faible enjeu de conservation (fourrés, peupleraies) abritant potentiellement un autre habitat à enjeu (non cartographié) en mosaïque ont été mis en réservoirs potentiels ;
- les habitats forestiers à faible enjeu de conservation ont quand même été intégrés aux réservoirs potentiels sous condition de présence de vieilles forêts.

Le choix d'inclure des habitats humides CarHab de fourrés ou de plantations de peupliers qui présentent un faible niveau d'enjeu (et qui sont exclus des HIC) en réservoirs potentiels se justifie pour deux raisons :

- L'absence ou la mauvaise modélisation de certaines physionomies (pelouse de bas marais, mégaphorbiaie) qui sont généralement incluses au sein d'autres physionomies dominantes (fourrés) ;
- La présence de mosaïque spatiale conduisant à reconsidérer certains habitats de zones humides. Ce cas de figure concerne les habitats de plantations de peupliers et les fourrés qui peuvent abriter des pelouses/prairies humides de fauche et/ou des mégaphorbiaies.

Pour les réservoirs d'habitats forestiers CarHab, il n'a pas été possible de distinguer les vieilles forêts qui nécessitent la prise en compte de l'ancienneté (carte existante) et de la maturité qui ne peut pas être calculée sur la base des données disponibles. En effet, la hauteur moyenne et/ou maximale de végétation (calculée à partir des données du LIDAR) ne permet

pas de traduire avec efficience le critère de maturité. Ainsi, ces habitats forestiers présentent un niveau d'enjeu faible mais doivent être pris en compte en tant que réservoirs de biodiversité en cas de présence de vieilles forêts.

Enfin, en l'absence d'informations sur l'état de conservation des habitats, il n'a pas été possible de mieux distinguer les habitats aquatiques stagnants d'intérêt. En effet, les habitats aquatiques correspondent majoritairement à des étangs artificiels récents dont l'enjeu est souvent faible. Néanmoins, ces habitats peuvent aussi recouvrir des mares ou des petits étangs oligo-mésotrophes abritant des végétations aquatiques et amphibies rares et menacées.

Les réservoirs ont été déclinés par sous-trames afin de mieux faire ressortir les zones de concentration d'habitats à enjeux par grand type de milieu (aquatique, humide, ouvert sec, ouvert mésique, forestier). Certains habitats appartiennent à des réservoirs de deux sous-trames différentes (ex : forêt alluviale).

Une fois les réservoirs identifiés, un croisement avec les données de flore patrimoniale a été effectué pour identifier les sites qui présentent les plus forts enjeux flore-habitat sur le territoire du Grand Périgueux.

Bioévaluation des habitats

Cette étape repose sur une méthode de hiérarchisation des habitats CarHab dans l'objectif d'envisager une transposition à d'autres territoires. Cette hiérarchisation se traduit par une bioévaluation des habitats CarHab du Grand Périgueux. A partir des habitats CarHab et sur la base d'indicateurs calculés grâce à la carte CarHab (rareté, responsabilité) et de paramètres évalués à dire d'expert (vulnérabilité), il est possible d'obtenir une note d'enjeux de conservation pour chaque habitat CarHab présent sur le Grand Périgueux.

Cette étape n°5 étant complexe, un schéma des étapes méthodologiques a été dressé (Figure 598).

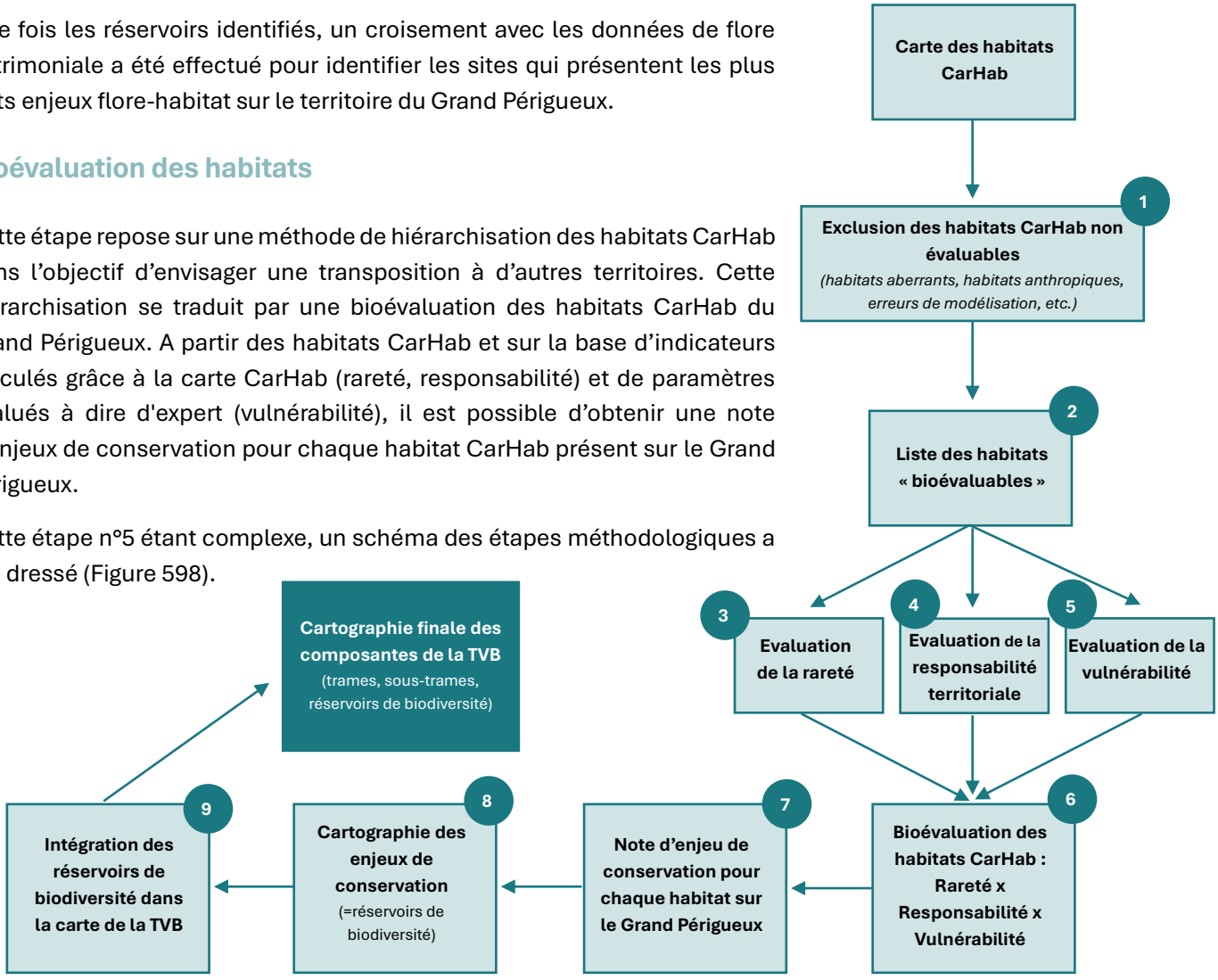


Figure 598 : Étapes méthodologiques pour l'élaboration d'une cartographie des enjeux de conservation

1 2 Exclusion des habitats CarHab non évaluables et liste des habitats bioévaluables

Cette étape a pour objectif d'exclure l'ensemble des habitats qui ne pourront faire l'objet d'une bioévaluation : il s'agit d'habitats aberrants (par exemple des surfaces en eau présentes sur des biotopes mésophiles), d'habitats anthropiques ou d'habitats issus d'erreurs de modélisation.

3 Evaluation de la rareté

La rareté correspond à la fréquence de l'habitat sur le territoire. Le calcul est basé sur un rapport entre le nombre d'occurrence de l'habitat et le nombre total de mailles du territoire sur lequel porte l'évaluation. Ce critère s'exprime en « classes de rareté ». La rareté est évaluée pour un territoire et un pas de temps donnés.

$$RAR\ (i)(x) = 100 - 100x\frac{OCC(i)(z)}{C(x)}$$

C(z) : nombre de mailles contenues dans un territoire z ;
OCC(i)(z) : nombre de mailles où le synthaxon i est présent ;
RAR(i)(z) : le coefficient de rareté.

Code	Classe de rareté	Intervalle de valeur du coefficient de rareté (%)	Exemple de nombre de maille de 5x5 Km pour l'ex-région Aquitaine*
E	Exceptionnel	100 > RAR ≥ 99,5	1 – 10
RR	Très rare	99,5 > RAR ≥ 98,5	11 – 30
R	Rare	98,5 > RAR ≥ 96,5	31 – 70
AR	Assez rare	96,5 > RAR ≥ 92,5	71 – 150
PC	Peu commun	92,5 > RAR ≥ 84,5	151 – 311
AC	Assez commun	84,5 > RAR ≥ 68,5	312 – 633
C	Commun	68,5 > RAR ≥ 36,5	634 – 1277
CC	Très commun	36,5 ≥ RAR	1278 - 2012

**Les intervalles de valeurs du coefficient de rareté sont donnés à titre d'exemple, car restent à étalonner sur la base de tests plus nombreux.*

Pour le calcul de la rareté sur le territoire du Grand Périgueux, la maille de 5 km a été utilisée à l'échelle départementale (432 mailles) et régionale (ex-Aquitaine) (1846 mailles) et la maille de 1 km sur le périmètre du Grand Périgueux (1148 mailles).

Une fois les valeurs obtenues automatiquement, une calibration des données a été réalisée à dire d'expert afin d'harmoniser les résultats.

Evaluation de la responsabilité territoriale

4

L'objectif est d'évaluer la part de l'aire d'occupation totale d'un habitat CarHab présent sur un territoire donné. L'indicateur traduit ainsi la responsabilité relative que portent les acteurs de ce territoire pour la conservation globale d'un habitat CarHab.

Il s'agit du rapport entre le nombre d'occurrences (qui exprime l'aire d'occupation) de l'habitat CarHab dans le territoire évalué sur le nombre total d'occurrences de l'habitat CarHab dans un territoire plus vaste pris comme référence (dans le cadre de cette étude, ce territoire correspond à l'ex-région Aquitaine).

Le calcul de la responsabilité patrimoniale du territoire d'évaluation est formulé ainsi :

$$RES(i)(x)/(tot) = 100x\frac{OCC(i)(z)(t)}{OCC(i)(tot)(t)}$$

OCC(i)(z)(t) : le nombre d'occurrences de syntaxon i sur le territoire évalué z à un moment t ;
OCC(i)(tot)(t) : le nombre d'occurrences de m'aire totale (tot) du syntaxon i sur le territoire de référence à un moment tt :
PAT(i)(z)/(tot) : la part estimée de l'aire totale située sur le territoire z.

Le pourcentage obtenu est ensuite lissé en 5 classes de responsabilité patrimoniale.

Indices	Classe de responsabilité territoriale	Déciles*
9-10	Responsabilité majeure	>80-100 %
7-8	Responsabilité très forte	>60-80 %
5-6	Responsabilité forte	>40-60 %
3-4	Responsabilité assez forte	>20-40 %
2	Responsabilité moyenne	>10-20 %
1	Responsabilité faible	<10 %

**les échelles sont en cours de calage, et sont simplement présentées ici à titre d'exemple*

Pour le calcul de la responsabilité sur le territoire du Grand Périgueux, les surfaces des habitats CarHab à différentes échelles (Intercommunale, département, région) ont été utilisées.

Une fois ce travail réalisé, une évaluation des données obtenues automatiquement a été faite à dire d'expert pour harmoniser les valeurs de responsabilité de certains habitats sous-modélisés dans le cadre de la méthodologie CarHab et qui apparaissent avec un haut niveau de responsabilité.

5

Evaluation de la vulnérabilité

Cette évaluation s'appuie sur une analyse à dire d'expert basée sur six critères :

- **Tendance évolutive** des surfaces des habitats. La tendance passée se calcule sur les 50 dernières années et se calcule sur l'évolution de la surface occupée.
- **Dégradation de l'environnement abiotique**. Evaluation basée sur le critère C de la méthodologie Liste rouge de l'UICN. Calcul de l'étendue et de la gravité de la dégradation abiotique sur l'habitat.
- **Perturbations biotiques** (notamment Espèces Exotiques et Envahissantes). Evaluation basée sur le critère D de la méthodologie Liste rouge de l'UICN. Calcul de l'étendue et de la sévérité de la dégradation biotique sur l'habitat.
- **Sensibilité dynamique**. Traduit la rapidité de passage d'un habitat au stade dynamique suivant dans la succession végétale
- **Sensibilité spatiale**. Traduit la réponse de l'habitat CarHab à des perturbations par rapport à sa surface. Les habitats qui occupent systématiquement de petites surfaces seront ainsi les plus sensibles.
- **Dégradation de la qualité et des caractéristiques de l'habitat** (perturbations anthropiques) Evalue le niveau de dégradation de l'habitat lié aux impacts anthropiques (urbanisation, rudéralisation, eutrophisation, drainage, etc.).

Quatre niveaux de menace sont retenus : Faible, Moyen, Fort, Très fort.

Critères					
Tendance évolutive	Augmentation de + 50%	Augmentation de + 25 à 50%	Stable de -25% à + 25%	Régression de -25 à +50%	Régression de +50%
Dégradation de l'environnement abiotique	LC	NT	VU	EN	CR
Perturbations biotiques	LC	NT	VU	EN	CR
Sensibilité dynamique	Nulle	Faible	Moyenne	Forte	Très forte
Sensibilité spatiale	Nulle	Faible	Moyenne	Forte	Très forte
Dégradation de la qualité et des caractéristiques de l'habitat	Nulle	Faible	Moyenne	Forte	Très forte

Bioévaluation et note d'enjeux de conservation des habitats CarHab

6 7

Une fois les indicateurs de rareté, de responsabilité et de vulnérabilité calculés, une formule a été élaborée pour obtenir une note globale :

Note de l'enjeu de conservation = 1 x Note de la rareté + 1 x Note de la responsabilité + 0,5 x Note de la vulnérabilité

Notes d'enjeux de conservation	Libellés des enjeux de conservation
10.5> Enjeu	Majeur
9.25> Enjeu > 10.5	Très fort
7,75 > Enjeu > 9.25	Fort
5,75 > Enjeu > 7,75	Assez fort
4.75 > Enjeu > 5,75	Modéré
Enjeu < 4.75	Faible

Cartographie des enjeux de conservation des habitats CarHab

Lorsque chaque habitat CarHab s'est vu attribuer une note d'enjeu de conservation, ces résultats ont été joints à la table attributaire des habitats CarHab. Une première carte des enjeux de conservation a été produite. Certaines notes ont, dans quelques cas, étaient révisées pour aboutir à la cartographie finale.

Plusieurs cartographies ont été produites sur la base des habitats CarHab bioévalués :

- Rareté (Figure 599) ;
- Responsabilité (Figure 600) ;
- Vulnérabilité (Figure 601) ;
- Niveau d'enjeu de conservation (Figure 602) ;
- Cartographie des habitats à enjeux (Figure 603).

La proportion d'habitats rares à assez rares sur le Grand Périgueux représente environ 20 % du total des habitats. On dénombre 1 habitat très rare, 12 habitats rares et 16 habitats assez rares, 20 habitats peu communs, 23 habitats assez communs et 63 habitats communs. La majorité des habitats rares correspondent à des habitats humides.

Rareté des habitats CarHab

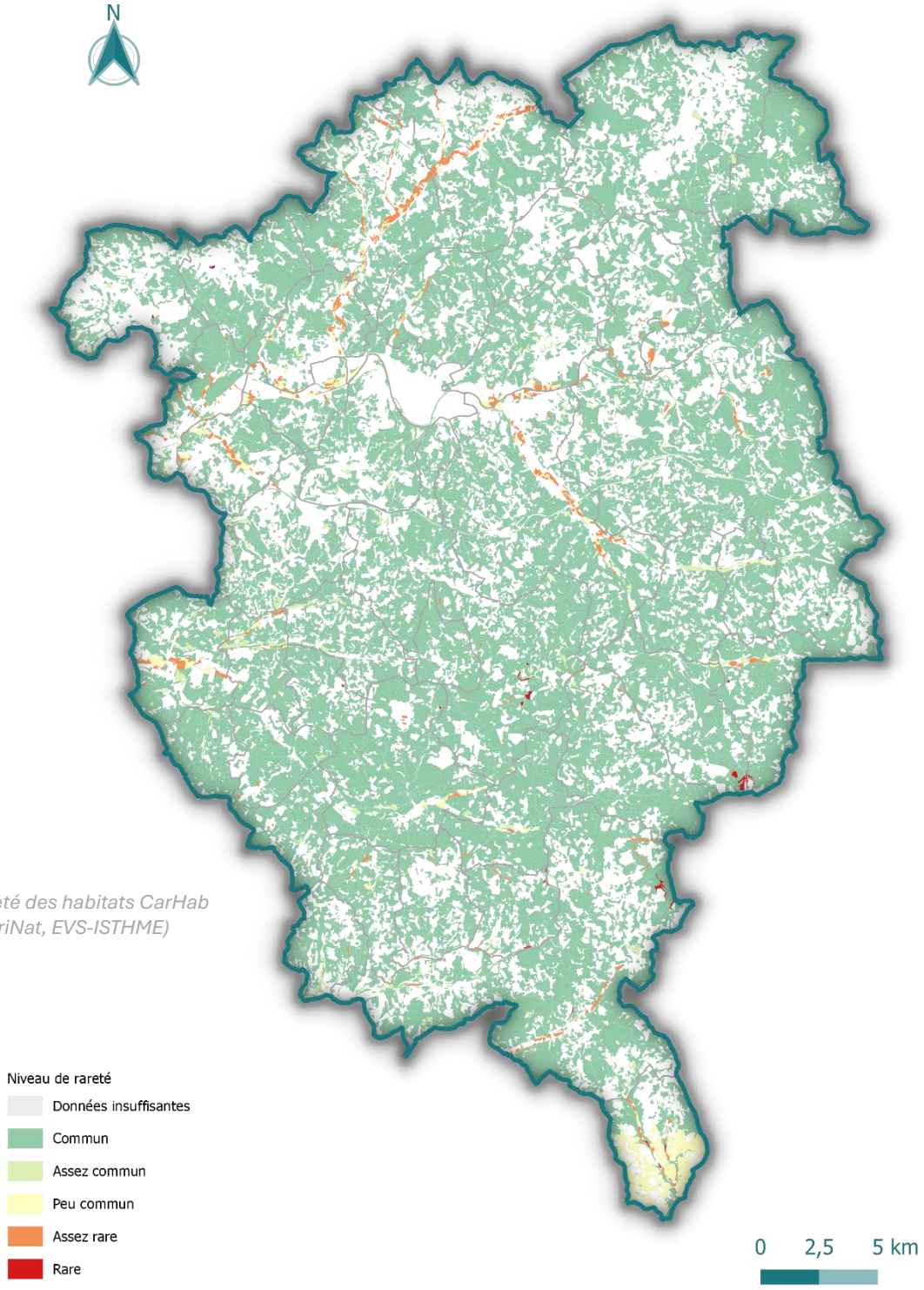


Figure 599 : Carte de la rareté des habitats CarHab (sources : CBNSA, PatriNat, EVS-ISTHME)

Le Grand Périgueux n'abrite pas d'habitats CarHab à fort niveau de responsabilité. En effet, la part de responsabilité de ce territoire vis-à-vis des habitats CarHab évalués est faible à moyenne. Bien que la surface occupée par des habitats à responsabilité moyenne soit importante, celle-ci ne concerne au total que 21 habitats (contre 114 habitats à faible niveau de responsabilité).

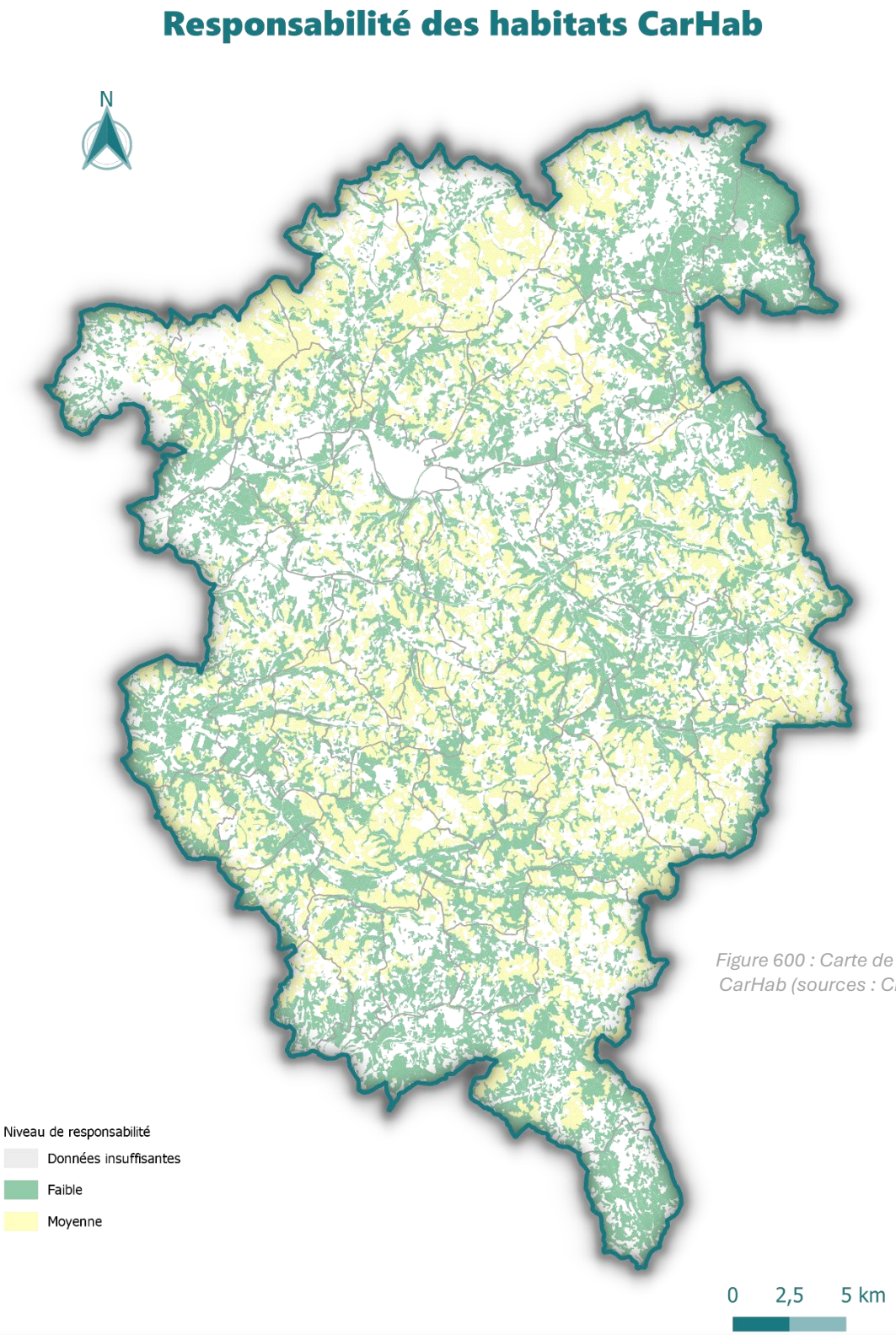


Figure 600 : Carte de la responsabilité des habitats CarHab (sources : CBNSA, PatriNat, EVS-ISTHME)

Le niveau de vulnérabilité des habitats CarHab est relativement élevé sur le Grand Périgueux. Au total, 10 habitats ont un niveau de vulnérabilité très fort et 52 habitats ont un niveau de vulnérabilité fort. Cela s'explique en grande partie par des habitats humides au sein des vallées alluviales très vulnérables aux dégradations des zones humides mais aussi par un nombre important d'habitats de prairies de fauche et de pelouses qui tendent à régresser.

Vulnérabilité des habitats CarHab

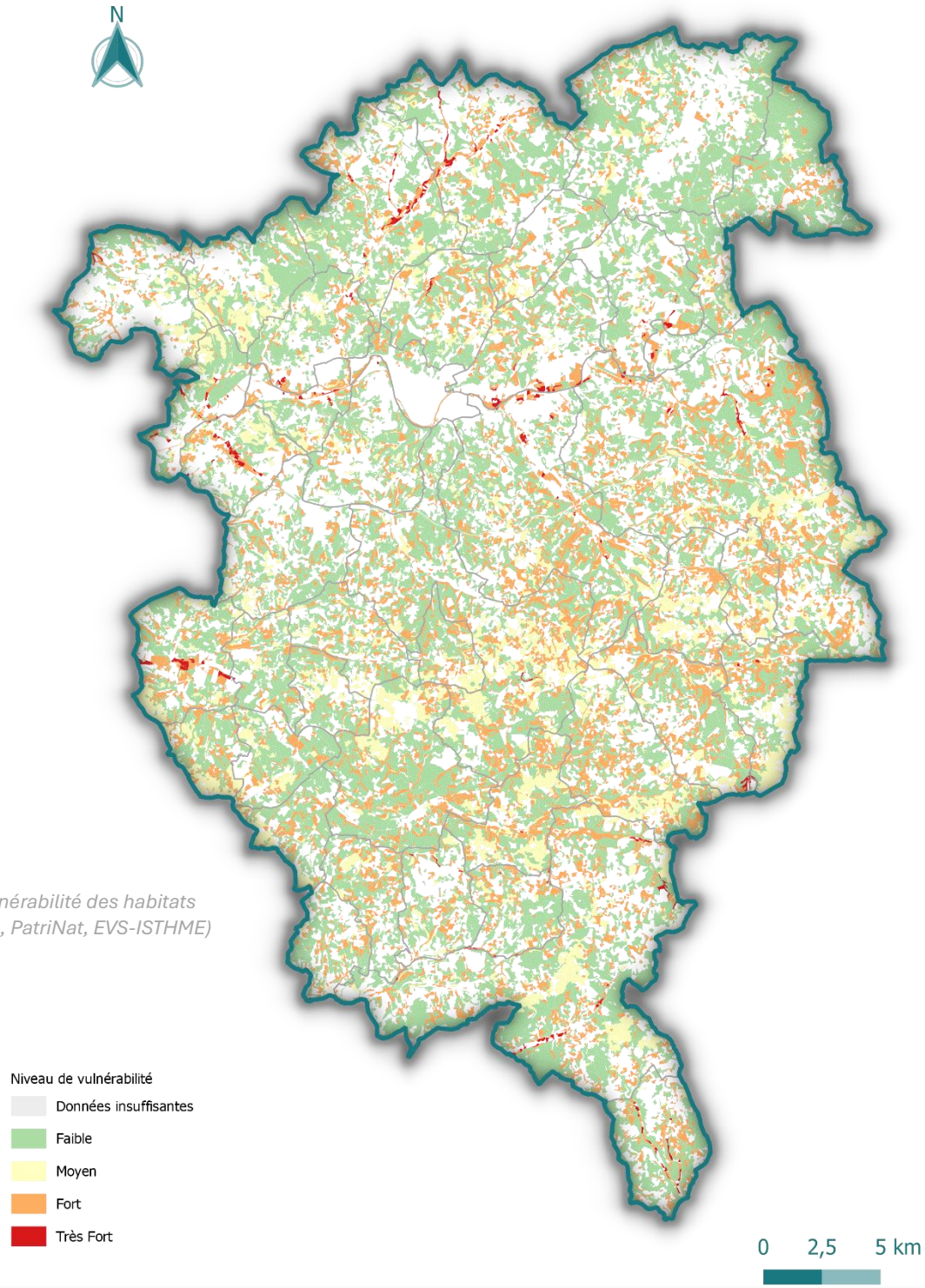


Figure 601 : Carte de vulnérabilité des habitats CarHab (sources : CBNSA, PatriNat, EVS-ISTHME)

Au total, 7 habitats ont un fort enjeu de conservation, 21 habitats ont un assez fort enjeu de conservation, 35 habitats ont un enjeu de conservation modéré et 72 habitats ont un enjeu de conservation faible. Les autres habitats ne sont pas évaluables (habitats de cultures, prairies et pelouses artificielles).

Enjeu de conservation des habitats CarHab

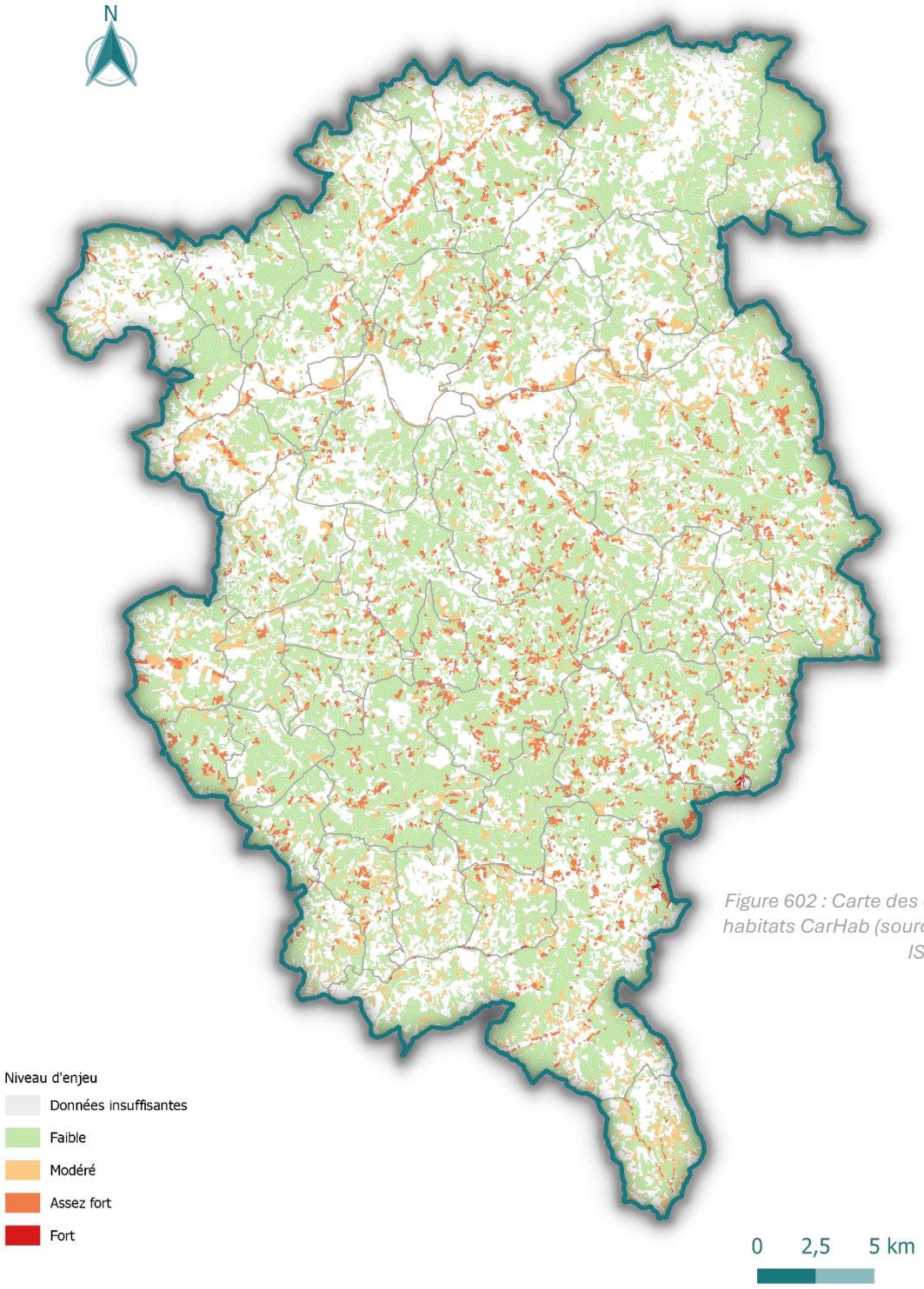


Figure 602 : Carte des enjeux de conservation des habitats CarHab (sources : CBNSA, PatriNat, EVS-ISTHME)

Les habitats CarHab à enjeu fort à assez fort sont pour l'essentiel des habitats de prairies, fourrés et forêts mésohygrophiles, hygrophiles ou hydrophiles. Les habitats à enjeu modéré sont plus diversifiés avec notamment des pelouses mésoxérophiles et prairies mésophiles.

Habitats CarHab à enjeux de conservation (réservoirs de biodiversité)

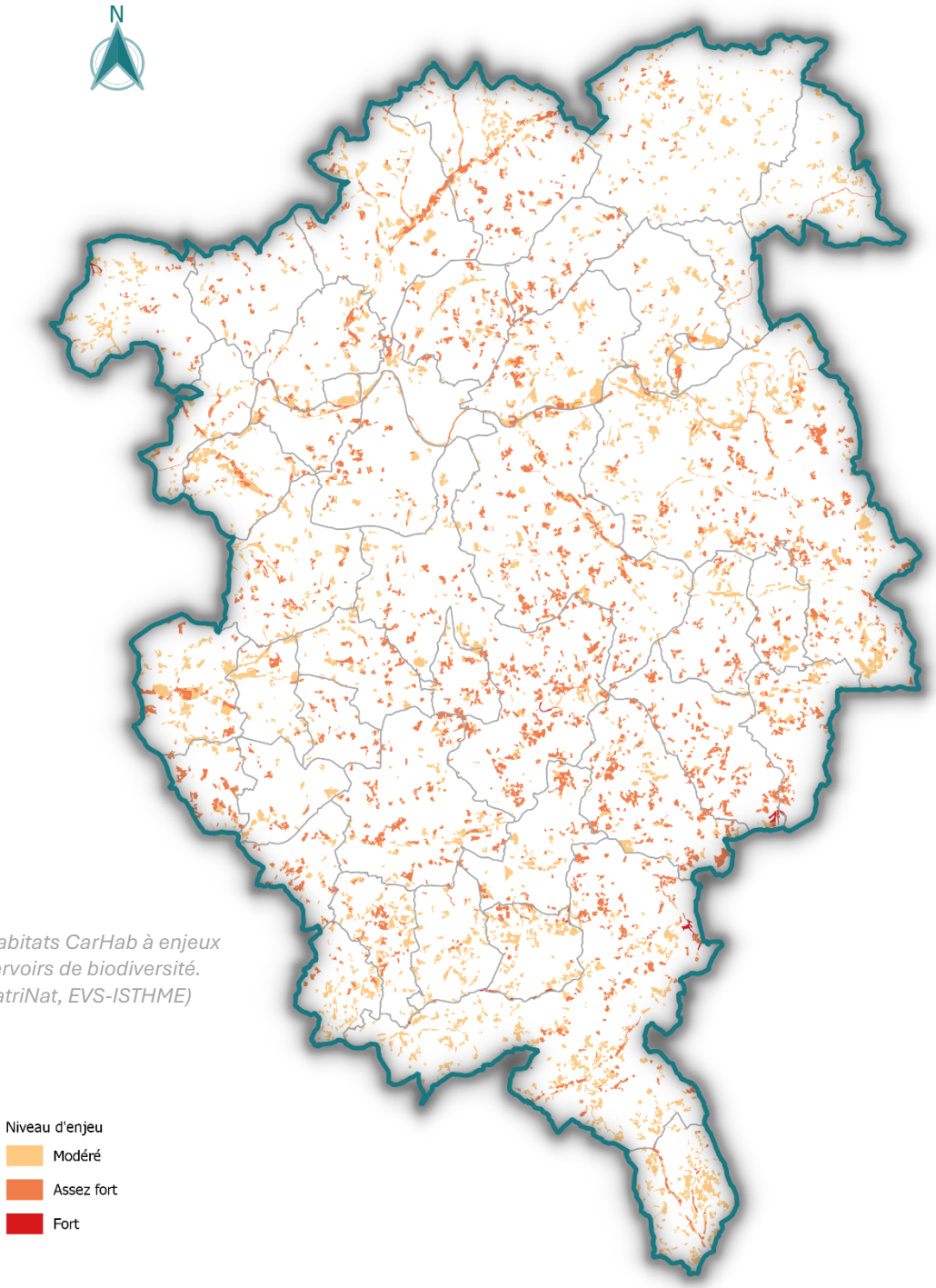


Figure 603 : Carte des habitats CarHab à enjeux de conservation - réservoirs de biodiversité. (sources : CBNSA, PatriNat, EVS-ISTHME)

N.B. Cette carte représente uniquement les habitats ayant un enjeu moyen à majeur ; les habitats CarHab dont l'enjeu a été évalué comme faible ne sont pas représentés ici

Cartographie des réservoirs « habitats »

Suite à la bioévaluation des habitats CarHab et à l'identification des réservoirs de biodiversité, plusieurs cartographies des réservoirs « habitats » ont été produites par sous-trames :

- Réservoirs de la sous-trame des milieux aquatiques (Figure 604) ;
- Réservoirs de la sous-trame des milieux humides (Figure 605) ;
- Réservoirs de la sous-trame des milieux ouverts secs (Figure 606) ;
- Réservoirs de la sous-trame des milieux ouverts mésiques (Figure 607) ;
- Réservoirs de la sous-trame des milieux forestiers (Figure 608).

Les réservoirs de la sous-trame des milieux aquatiques occupent de faibles surfaces et sont principalement concentrés au niveau du lit mineur de l'Isle et de l'Auvézère. Ponctuellement, les étangs peuvent également être considérés comme réservoirs aquatiques dans la mesure où l'artificialisation n'est pas trop prononcée (présence d'herbiers aquatiques). Les mares, bien qu'abritant parfois des habitats à enjeux, n'occupent pas une surface suffisante pour pouvoir être représentées sur la carte.

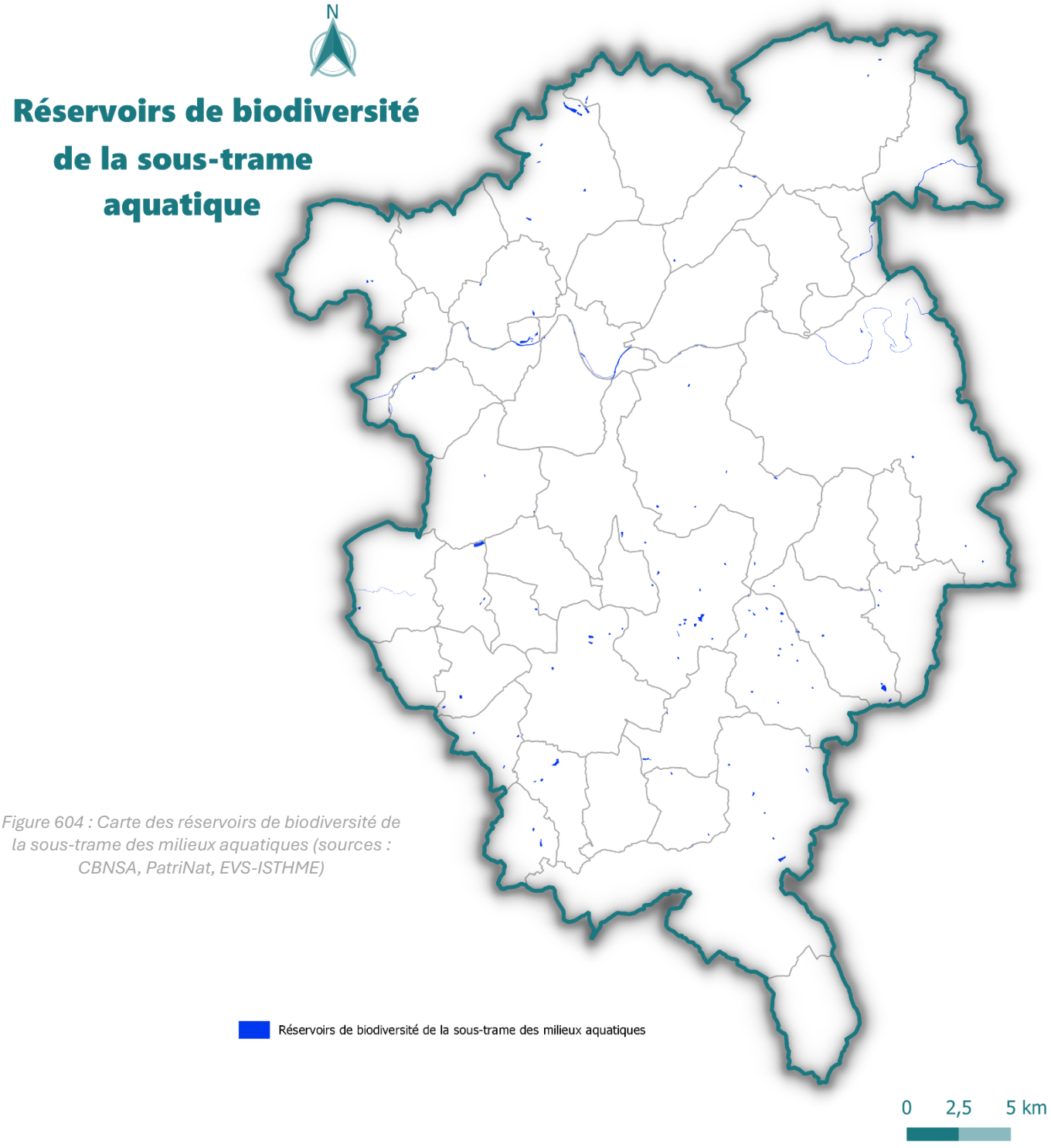


Figure 604 : Carte des réservoirs de biodiversité de la sous-trame des milieux aquatiques (sources : CBNSA, PatriNat, EVS-ISTHME)

Les réservoirs de la sous-trame humide sont essentiellement cantonnés aux vallées alluviales, de manière plus ou moins continue. La vallée de la Beauronne, de l'Isle et Auvézère, du Manoire et Saint-Geyrac, de la Pradelle, de la Louyre, du Caudeau et des portions de la vallée du Vern apparaissent comme les secteurs les plus riches en habitats humides d'intérêt. La vallée du Caudeau en particulier abrite des zones humides dont l'enjeu patrimonial est très élevé. De rares zones humides de tête de bassin abritent aussi des habitats rares à forts enjeux (zone humide de la Prade – La Douze).

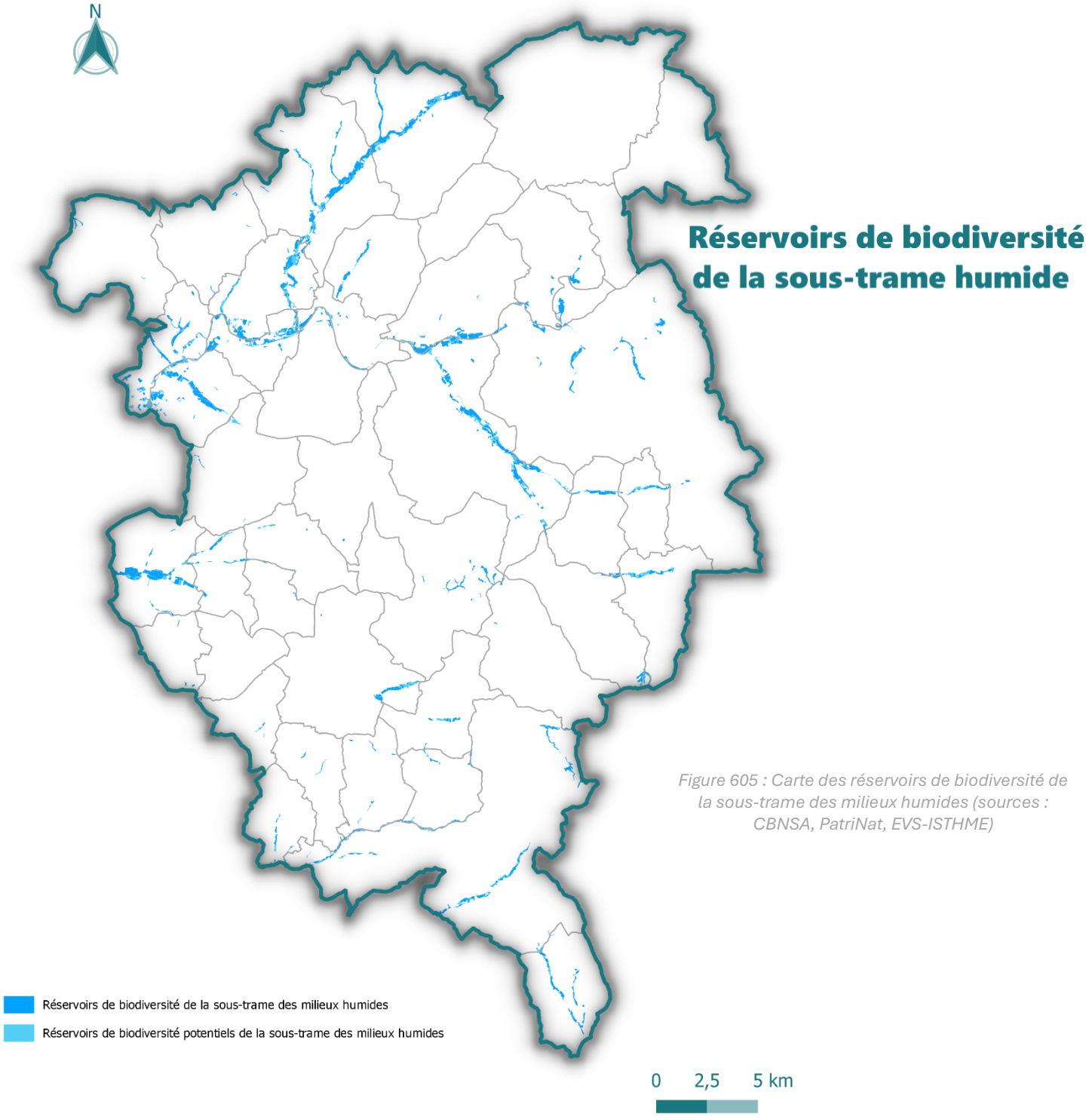


Figure 605 : Carte des réservoirs de biodiversité de la sous-trame des milieux humides (sources : CBNSA, PatriNat, EVS-ISTHME)

Les réservoirs de la sous-trame des milieux ouverts secs (pelouses sèches calcicoles) occupent des surfaces réduites mais sont bien représentés sur les versants exposés des vallées calcaires, principalement sur les coteaux calcaires de Paunat et le causse de Savignac qui présentent de très forts enjeux flore et habitats.

Réservoirs de biodiversité de la sous-trame des milieux ouverts secs (pelouses et prairies sèches)

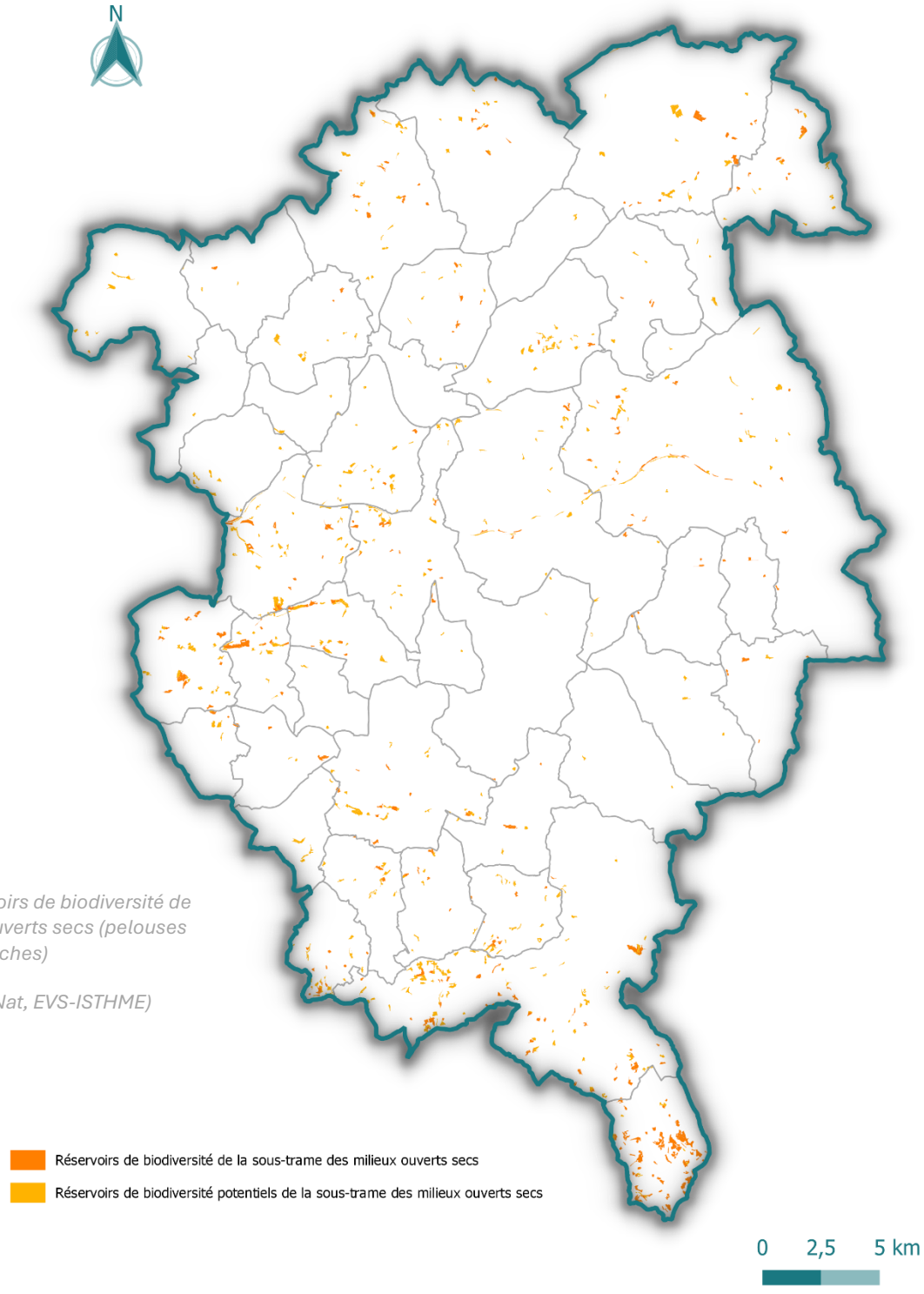


Figure 606 : Carte des réservoirs de biodiversité de la sous-trame des milieux ouverts secs (pelouses et prairies sèches)

(sources : CBNSA, PatriNat, EVS-ISTHME)

Les réservoirs de la sous-trame des milieux ouverts mésiques qui correspondent en grande majorité aux prairies mésophiles de fauches sont bien réparties sur l'ensemble du territoire. Bien qu'assez surfaciques et répandus, ces réservoirs de prairies dont l'enjeu est assez fort sont en régression (changement de pratiques agricoles, urbanisation...).

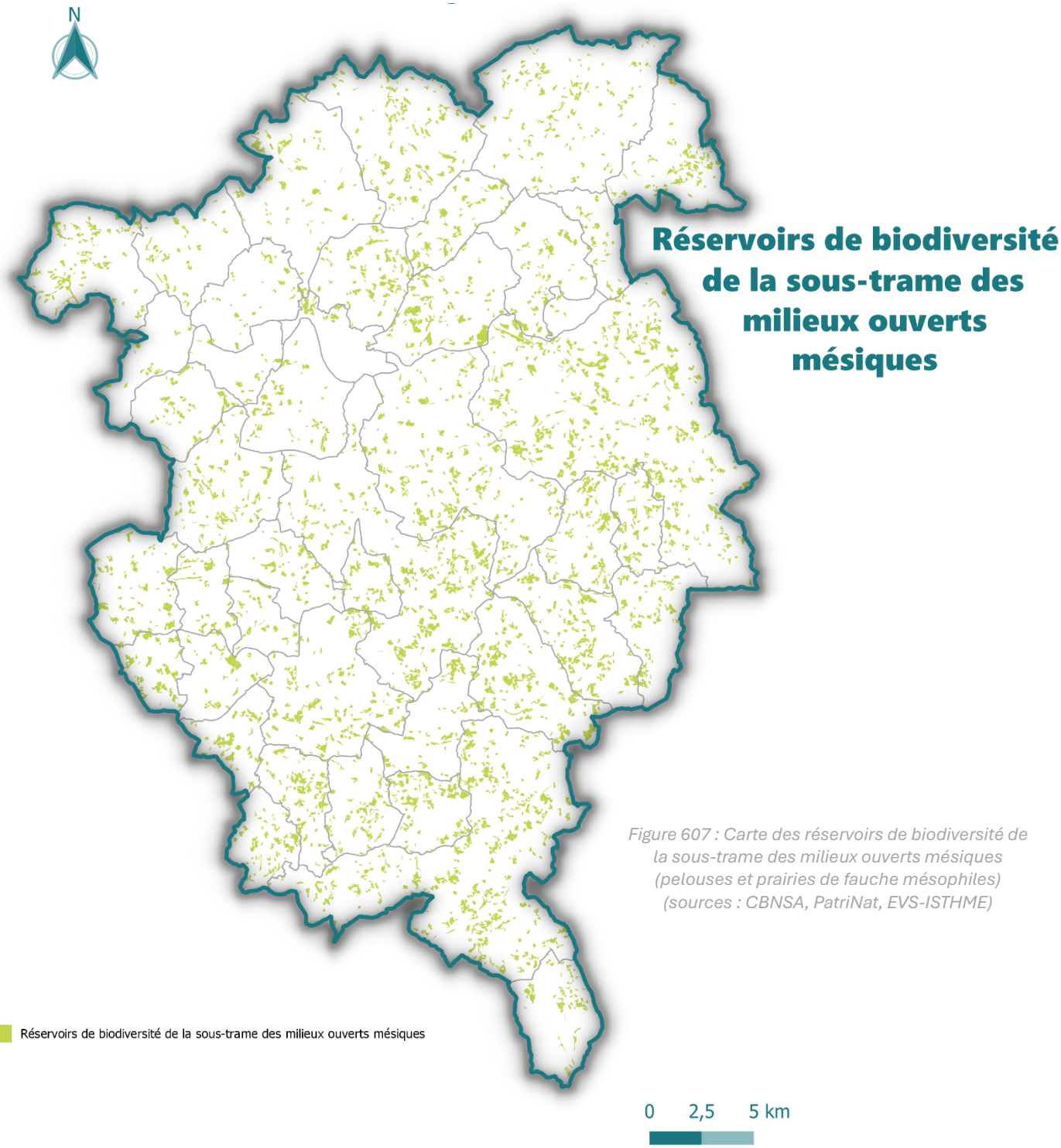


Figure 607 : Carte des réservoirs de biodiversité de la sous-trame des milieux ouverts mésiques (pelouses et prairies de fauche mésophiles) (sources : CBNSA, PatriNat, EVS-ISTHME)

Les réservoirs de la sous-trame des milieux forestiers occupent de grandes surfaces sur le Grand Périgueux. D'enjeu plus modéré, hormis de rares forêts humides qui sont des réservoirs au sens strict, les forêts mésophiles ou mésoxérophiles restent des réservoirs potentiels. Cependant, les réservoirs d'habitats forestiers peuvent abriter des vieilles forêts d'intérêt même pour les habitats à faible enjeu.

Réservoirs de biodiversité de la sous-trame des milieux forestiers

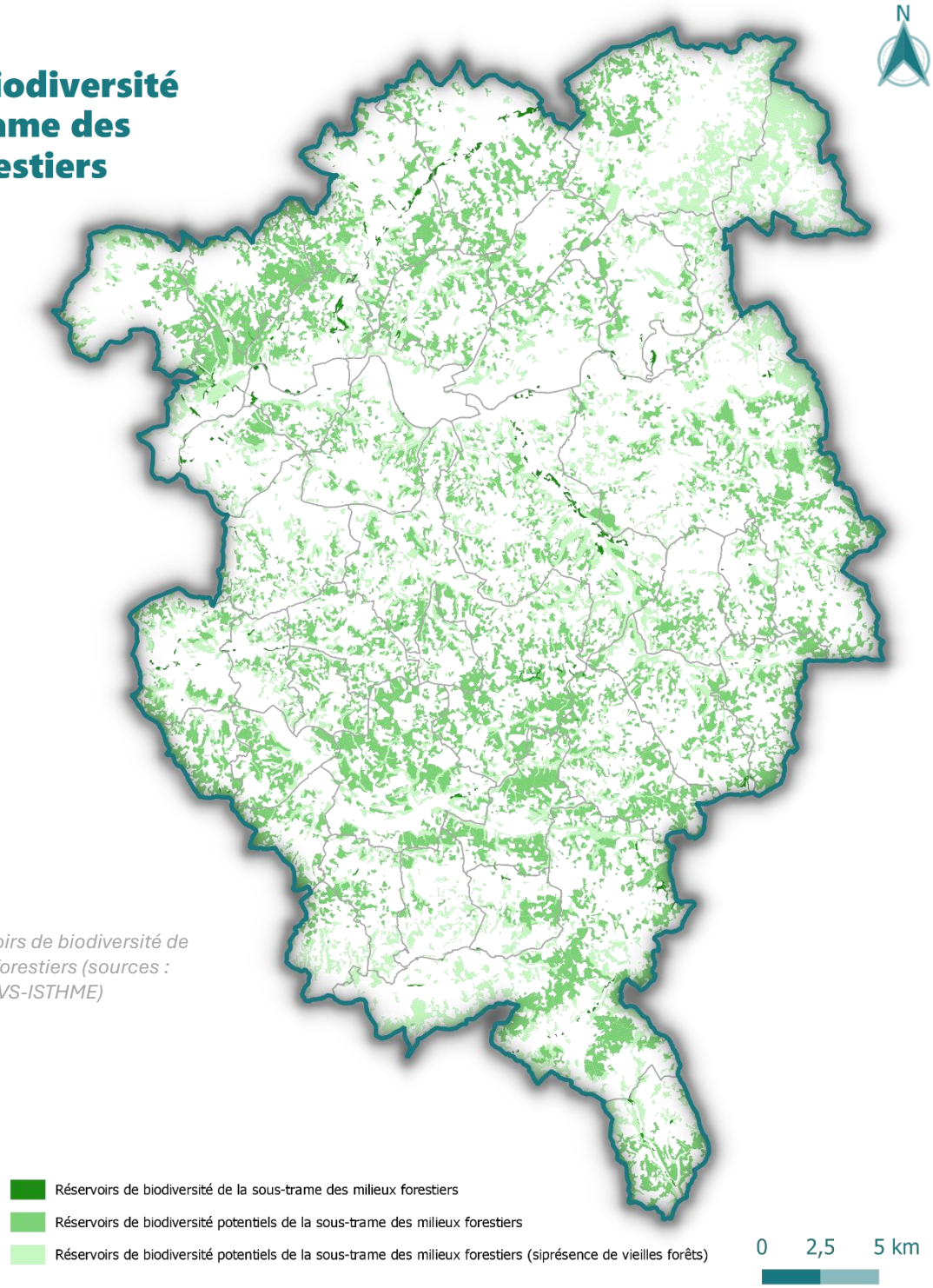


Figure 608 : Carte des réservoirs de biodiversité de la sous-trame des milieux forestiers (sources : CBNSA, PatriNat, EVS-ISTHME)

Cartographie des enjeux combinés

Suite à la bioévaluation des habitats, un travail similaire a été effectué pour les différentes espèces (tous taxons confondus) répertoriées sur le territoire afin de pouvoir combiner les différents enjeux. Pour ce faire, chaque espèce s'est vu assigner un niveau d'enjeu sur la base de différents paramètres : niveaux de menace (régional et national), statuts de protection et textes réglementaires, enjeu régional de conservation et enjeu écologique (ZNIEFF). Un score a été attribué pour chaque critère de la manière suivante :

Niveau de menace	
Catégorie UICN	**Score**
CR – En danger critique	5
EN – En danger	4
VU - Vulnérable	3
NT – Quasi menacé	2
LC – Préoccupation mineure	1

Enjeu régional de conservation	
Catégorie	**Score**
Majeur	5
Très fort	4
Fort	3
Notable	2
Modéré	1

Protection réglementaire	
Statut	**Score**
Espèce protégée nationalement	4
Espèce protégée régionalement	3
Espèce protégée localement *(arrêté préfectoral)*	2

Textes internationaux	
Statut	**Score**
Directive Habitats : annexes II & IV	4
Directive Oiseaux : annexe I	4
Convention de Berne : annexe II	3
Convention de Berne : annexe III	2
Autres conventions	2

ZNIEFF	
Situation	**Score**
Espèce déterminante stricte	5
Espèce déterminante sous condition	4
Non concernée	1

Concernant le niveau de menace, les listes rouges nationales et régionales ont été prises en compte, et le score le plus élevé des deux a été retenu pour le calcul de l'enjeu final. Par ailleurs seules les espèces évaluées bénéficient d'un score, pour les autres ce critère n'est pas pris en compte dans le calcul de l'enjeu final.

Pour les textes réglementaires, le score le plus élevé entre protection réglementaire et textes internationaux a été utilisé. Enfin, seules les espèces ayant bénéficié de l'étude sur l'enjeu régional de conservation bénéficient d'un score pour ce critère. La note finale est obtenue par ce calcul :

$$Score\ enjeu\ final = \frac{\text{Score menace x 1,5} + \text{Score protection x 1} + \text{Score enjeu régional x 1,5} + \text{Score ZNIEFF x 1}}{5}$$

Score final	Niveau d'enjeu
≥ 4,5	Majeur
3,5 – 4,4	Très fort
2,5 – 3,4	Fort
1,5 – 2,4	Modéré
<1,5	Faible

Une matrice a ensuite été créée afin de déterminer les enjeux combinés entre espèces et habitats sur le territoire. La question des polygones sans espèce connue dessus s'est soulevée. Les habitats pour lesquels aucune donnée d'espèce n'est disponible ne sont pas considérés comme dépourvus d'enjeux. Ainsi, leur niveau d'enjeu repose exclusivement sur la valeur intrinsèque de l'habitat, telle que définie dans les paragraphes précédents. L'enjeu final résulte d'un croisement entre la valeur d'enjeu des habitats et celle des espèces observées. Les habitats anthropisés non évalués ne peuvent atteindre un enjeu élevé uniquement par la présence d'espèces, tandis que les habitats à enjeu fort à majeur conservent un niveau élevé indépendamment des observations disponibles.

Enjeux habitats	Enjeux espèces					
	Faible	**Modéré**	**Fort**	**Très fort**	**Majeur**
Non évalué	Faible	Faible	Faible	Modéré	Modéré
Faible	Faible	Faible	Modéré	Modéré	Fort
Modéré	Modéré	Modéré	Assez fort	Fort	Fort
Assez fort	Assez fort	Assez fort	Fort	Très fort	Très fort
Fort	Fort	Fort	Très fort	Très fort	Majeur
Très fort	Très fort	Très fort	Très fort	Majeur	Majeur
Majeur	Majeur	Majeur	Majeur	Majeur	Majeur

Cartographie des enjeux combinés (habitats/espèces)



Figure 609 : Carte des enjeux cumulés (sources : CBNSA, OBV NA, FAUNA, Grand Périgueux)

Identification des grands sites à enjeux de biodiversité

Les réservoirs « habitats » ont été croisés avec les données de flore et de faune patrimoniale afin de faire ressortir des zonages d'intérêt délimitant des grands sites à forts enjeux sur le territoire du Grand Périgueux. Ces sites sont cartographiés en Figure 610, et une liste, non exhaustive, est proposée ici :

- Causse de Savignac et extension calcaire de Sorges
- Coteaux calcaires de Razac
- Coteaux de l'Isle et de l'Auvézère
- Coteaux de la vallée de la Dordogne
- Escarpements rocheux des Jangoulies
- Forêt de la Faye
- Forêt de Lanmary
- Réseau de mares et étangs de Saint-Geyrac
- Vallée du Manoire
- Vallée de l'Isle à Bassillac
- Vallée du Caudeau
- Vallée du Saint-Geyrac
- Vallée de l'Isle à l'aval de Périgueux
- Vallée de l'Isle à Savignac-les-Eglises
- Vallée de la Louyre
- Vallée de la Beauronne, affluents et boisements humides
- Vallée et coteaux du Change
- Vallées de la Reze, de la Pradelle et du Paunat
- Vallon d'Ecorne Bœuf
- Vallée du Vern amont
- Vallée du Vern aval et système bocager de Grun-Bordas
- Zones humides de la Prade
- Zones humides de Bouyssour
- Zones humides de la vallée de l'Isle à Escoire

Grands sites à enjeux du Grand Périgueux

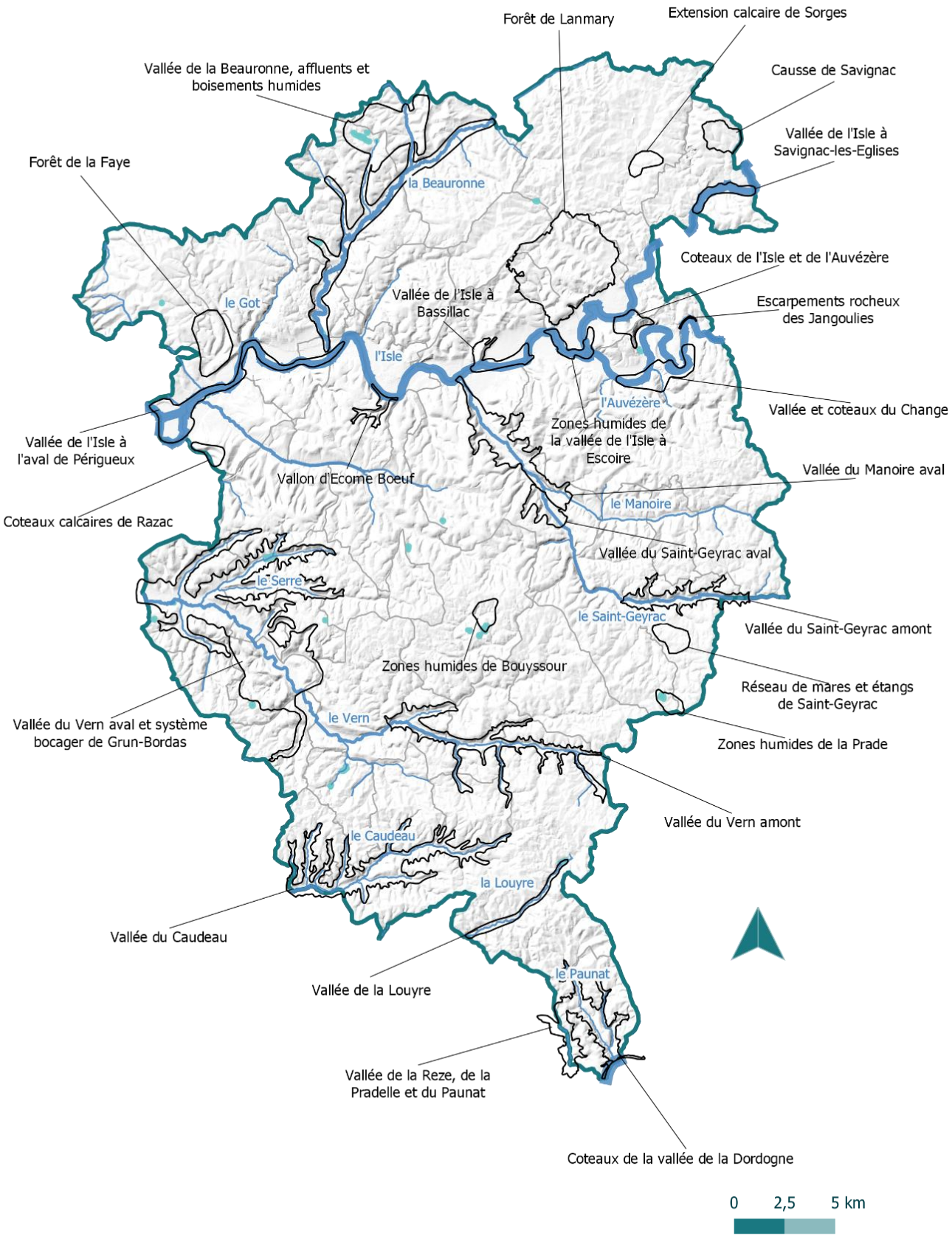


Figure 610 : Carte des grands sites à enjeux de biodiversité identifiés sur le Grand Périgueux

Il convient de souligner que les grands sites identifiés ne constituent pas une liste exhaustive des zones à enjeux de biodiversité sur le territoire du Grand Périgueux. Ils permettent avant tout de visualiser, à une échelle macroscopique, les principaux ensembles paysagers concentrant ces enjeux écologiques. La cartographie présentée en Figure 610 répond à cet objectif de lecture globale, tandis que la Figure 609 propose une analyse à une échelle plus fine, mettant en évidence la répartition précise des zones à enjeux. Ainsi, l'intégralité des sites représentés en Figure 610 ne présente pas nécessairement des enjeux sur toute leur surface, et inversement, des secteurs situés en dehors de ces grands ensembles peuvent également accueillir des enjeux écologiques significatifs. Cette approche multi-échelles est indispensable pour éviter une lecture simplifiée ou réductrice des enjeux de biodiversité à l'échelle du territoire.

Sans entrer dans le détail des enjeux propres à chaque site, plusieurs tendances générales se dégagent. Les vallées du Grand Périgueux apparaissent comme des secteurs à forts enjeux écologiques. Les fonds de vallées concentrent en effet une grande partie des milieux humides (prairies humides, mégaphorbiaies, forêts alluviales, etc.). Ceux-ci favorisent l'installation d'une faune et d'une flore patrimoniales, souvent spécialisées et sensibles aux modifications hydrologiques, et constituent des corridors écologiques majeurs à l'échelle locale et supra-locale.

Les coteaux constituent également des secteurs à enjeux notables, en particulier les coteaux calcaires occupés par des pelouses et des landes sèches. Ces habitats, souvent riches en espèces rares ou protégées, accueillent une biodiversité spécifique, tant floristique que faunistique. Ils sont généralement qualifiés de milieux semi-naturels, leur maintien étant historiquement lié à des pratiques agropastorales extensives telles que la pâture ou la fauche. L'abandon de ces usages entraîne fréquemment une fermeture progressive du milieu, conduisant à une perte de diversité biologique.

Les causses, et plus particulièrement le causse de Savignac, constituent des ensembles paysagers remarquables. Ces plateaux calcaires abritent des espèces à forts enjeux de conservation, aussi bien végétales qu'animales, souvent adaptées à des conditions écologiques contraignantes (sols pauvres, sécheresse estivale).

Enfin, les forêts anciennes jouent un rôle important pour la biodiversité du territoire. Leur ancienneté et leur maturité favorisent le développement de d'espèces diversifiées, qu'elles soient inféodées aux boisements âgés, au bois mort ou aux micro-habitats forestiers. De manière générale, plus un boisement est ancien et mature (on parle alors de vieille forêt), plus la diversité biologique qu'il abrite est élevée.

Plan d'action

Cet Atlas de la Biodiversité est un point de départ pour faire perdurer la dynamique en place et la poursuivre par des actions en faveur de la biodiversité. Pour cela, un plan action a été rédigé sur la base des enjeux pour la biodiversité mis en avant par l'ABC.

1. Connaissance et sensibilisation

Enjeux ABC	Intitulé de l'action	Objectifs opérationnels et exemples d'actions réalisables
Sensibilisation à la biodiversité auprès du public	Maintenir et développer les animations biodiversité	Maintien et développement des animations biodiversité ciblant des publics variés (grand public, scolaire, ALSH, etc.)
		Etudier les possibilités d'accompagnement pour les entreprises afin de développer des espaces favorables à la biodiversité sur leur site. Tout en prenant en compte les programmes déjà en cours sur le territoire
		Former des "Ambassadeurs de l'ABC" pour qu'ils puissent animer et sensibiliser à la biodiversité sur leurs communes
		S'appuyer sur les ambassadeurs pour les animations du territoire
		Assurer le prêt des 4 Malles pédagogiques pour les écoles, ALSH, crèches, mairies, assos, etc...
		S'appuyer sur les outils des 4 malles pédagogiques pour créer une nouvelle malle transversale adaptée aux crèches
Création de supports de communications et de sensibilisations	Développer les supports pour différents publics	Création d'un livre de l'ABC du Grand Périgueux plus adapté au grand public, imagé et visuel
		Création d'une revue pour les scolaires
		Création d'un dépliant par commune (43 dépliants), présentant la biodiversité de chaque commune (habitats, faune, flore et fonge à enjeux)
Communication sur les données espèces récoltées lors de l'ABC	Améliorer l'accès à l'information écologique	Mettre en place une carte interactive des données récoltées lors de l'ABC pour le grand public et les acteurs du territoire
Sensibiliser et former les agents techniques	Formation technique des agents	Former les agents techniques (Grand Périgueux et municipaux) à la reconnaissance des espèces protégées et aux bons gestes à avoir avec ces dernières

2. Gestion des milieux naturels et des habitats

Enjeux ABC	Intitulé de l'action	Objectifs opérationnels et exemples d'actions réalisables
Valoriser le patrimoine arboré et les points d'eau	Identifier et localiser les arbres remarquables et les mares/ornières	Effectuer un appel aux habitants et acteurs de la forêt via un "Avis de recherche" afin de cartographier les arbres remarquables
		Valoriser les arbres identifiés
Sauvegarde du réseau hydrographique	Identifier et localiser les mares/ornières	Effectuer un appel aux communes et habitants via un "Avis de recherche" afin de cartographier les ornières et les mares du territoires
	Préserver et restaurer les zones humides et cours d'eau	Préserver les mares lors des projets d'aménagements et restaurer les mares si nécessaire
		Conserver et restaurer les cours d'eau (ripisylve, PEE, continuité, etc.)
	Sensibiliser sur les enjeux du réseau hydrographique	Sensibiliser les citoyens, en particulier les propriétaires, aux enjeux liés au réseau hydrographique en proposant un guide pratique
Maintien des prairies et haies	Maintenir et restaurer les milieux ouverts	Etudier la possibilité ainsi que l'intérêt de maintenir les prairies ouvertes
		Favoriser les fauches tardives sur les terrains publics
		Etudier les possibilités pour empêcher la fermeture des pelouses et coteaux calcaires par des moyens mécaniques ou du pâturage extensif (chèvres ou moutons)
	Conserver et renforcer le maillage bocager	Conserver les arbres champêtres et âgés
		Identifier les zones de discontinuité des corridors écologiques et en assurer la prise en compte dans la trame verte et bleue du PLUI
		Renforcer le maillage bocager en plantant de nouvelles haies
	Sensibiliser à la Trame Verte	Sensibiliser les citoyens à la trame verte

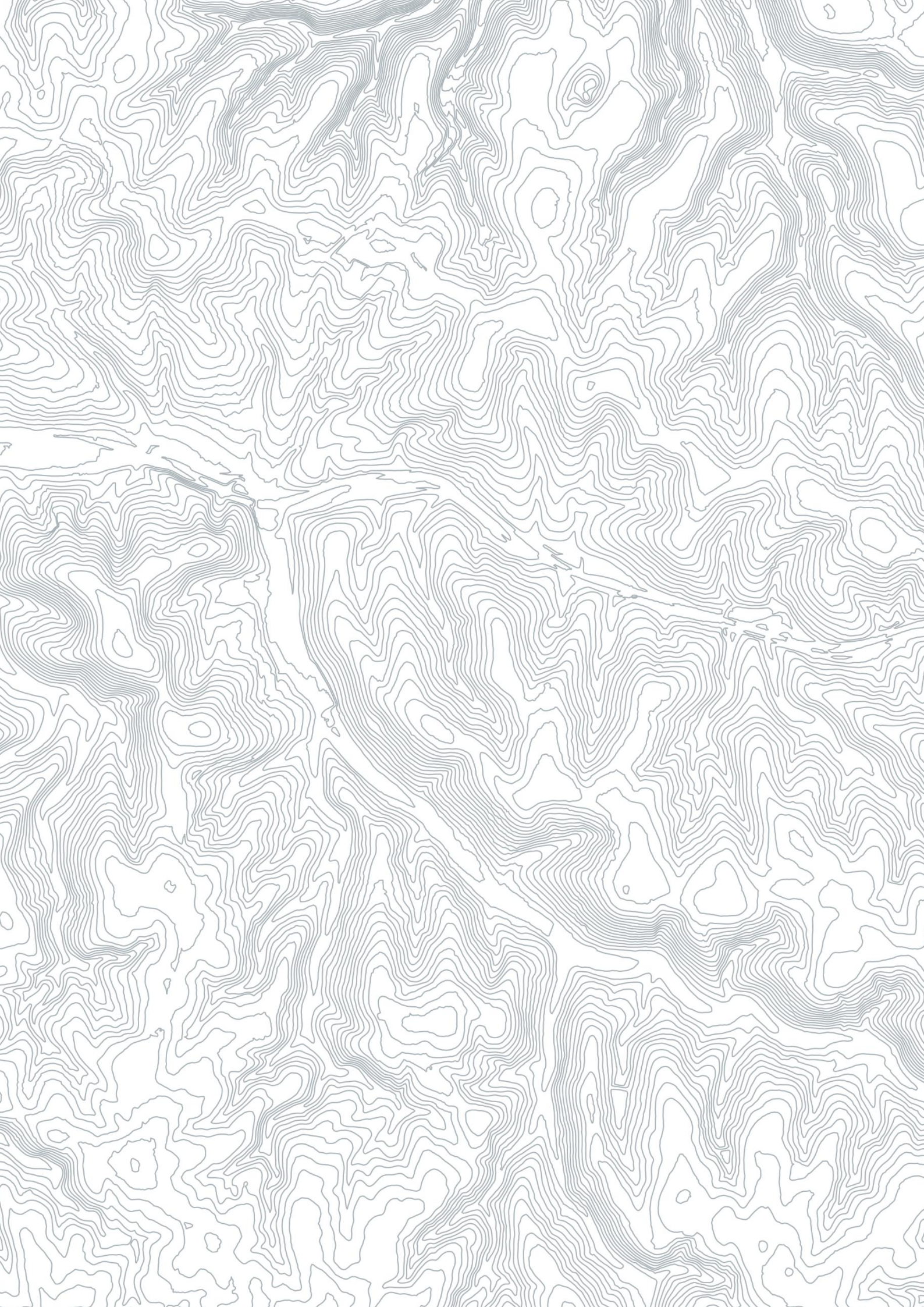
3. Actions pour les espèces à enjeux et exotiques envahissantes (EEE)

Enjeux ABC	Intitulé de l'action	Objectifs opérationnels et exemples d'actions réalisables
Protection de la faune	Protéger les amphibiens et installer des gîtes pour la faune	Identifier et protéger les lieux de passage des amphibiens sur le bord des routes en organisant des actions de "sauvetage amphibiens" sur les points de mortalité
		Accompagner les communes et habitants dans l'installation de nichoirs à chauves-souris
	Lutter contre le Frelon asiatique	Continuer les actions mises en place par le Grand Périgueux et les développer
		Déterminer un élu référent par communes
		Mettre en place des actions de repérage et de destruction des nids
Lutter contre les espèces invasives	Développer la sensibilisation et les outils de lutte EEE	Création d'un livret présentant les principales espèces invasives et les bons gestes à avoir devant chacune d'elles (à destination des élus et des services techniques interco et municipaux)
		Mettre en place en collaboration avec les services techniques une liste d'espèces floristiques à bannir de nos espaces verts et à intégrer dans les marchés publics
		Mettre en place des animations pour le grand public afin de présenter et de sensibiliser sur les espèces exotiques invasives

4. Stratégie territoriale et gestion communale

Enjeux ABC	Intitulé de l'action	Objectifs opérationnels et exemples d'actions réalisables
Mise en place d'une Stratégie Locale de la Biodiversité en 2026	Définir la Stratégie Locale de la Biodiversité	Rédaction d'un document cadre qui regroupera les enjeux et les actions sur la biodiversité du Grand Périgueux
	Établir un diagnostic et une cohérence des outils d'aménagement	Établir un diagnostic écologique sur le territoire (Document de rendu pour la SLB)
		Établir une concordance "trame verte et bleue" avec le PLUI
		Intégrer la Stratégie Locale de la Biodiversité dans la révision du PCAET
		Consolidation et développement du plan d'action en faveur de la biodiversité
Intégration de l'ABC dans la révision du PLUI	Partage des données de l'ABC	Intégration des données floristique et faunistique dans la révision du PLUI
		Intégration de la prés-trame verte et bleue de l'ABC dans la révision du PLUI
Gestion des espaces publics	Mise en valeur et protection des acquisitions futures	Sensibilisation sur la biodiversité des sites
		Valorisation de la biodiversité spécifiques des sites
	Gestion et entretien des espaces verts communaux	Généraliser les pratiques de gestion différenciée à l'intégralité des espaces communaux
		Améliorer la biodiversité « ordinaire » et patrimoniale des parcelles communales

Il est à noter que ce plan d'action se veut global. Il sera par la suite consolidé et développé lors de la réalisation de la Stratégie Locale de la Biodiversité en 2026.



Limites de l'étude



Ascalaphe soufré (*Libelloides coccajus*)
© Pierre-Louis Thuault

Limites de l'étude

Le bilan des connaissances déjà existantes et les inventaires complémentaires réalisés sur les différentes communes du Grand Périgueux comprennent un certain nombre de limites qu'il est nécessaire de considérer à la lecture de ce document.

Premièrement, les contraintes de temps disponible pour la réalisation des inventaires, liées aux contraintes budgétaires et humaines, n'ont pas permis de couvrir l'ensemble du territoire intercommunal, ni de multiplier les passages sur un même secteur afin de couvrir la totalité des périodes d'activité des espèces des groupes suivis. Aussi, certaines espèces précoces ou tardives n'ont pas été observées ou sont sous-représentées sur certains secteurs. Dans la même logique, tous les groupes n'ont pas pu bénéficier d'inventaire complémentaire. Seules les données historiques ou de science participative de ces derniers ont été pris compte dans cette étude. Il pourrait donc être intéressant de réaliser des prospections supplémentaires.

De même, il n'y a pas d'exhaustivité dans la prospection des milieux naturels et semi-naturels : seule une partie des milieux favorables a été parcourue et inventoriée. Certaines espèces ont par ailleurs une détectabilité moindre que d'autres (espèces plus rares et/ou localisées, espèces dont la période d'activité est restreinte, etc.). Elles sont probablement sous-représentées dans les résultats des inventaires.

Par ailleurs, il existe un biais lié à la pression de prospection inégale sur l'ensemble du territoire. En effet, certains secteurs ont été davantage prospectés : passages plus fréquents, prospections par davantage d'observateurs, etc. Ces secteurs disposent d'un nombre de données plus important et la probabilité d'y détecter des espèces rares ou discrètes y est plus élevée.

En définitive, il est très probable que certaines espèces n'aient pas été observées, et d'autres sous-observées. Ainsi la lecture des cartes doit prendre en compte ces limites : **l'absence de donnée d'une espèce dans un secteur en particulier ne signifie pas que l'espèce n'est pas présente.** Des études complémentaires seront nécessaires avant de conclure à l'absence d'une espèce sur une parcelle donnée.



Ascalaphe soufré
(Libelloides coccajus)

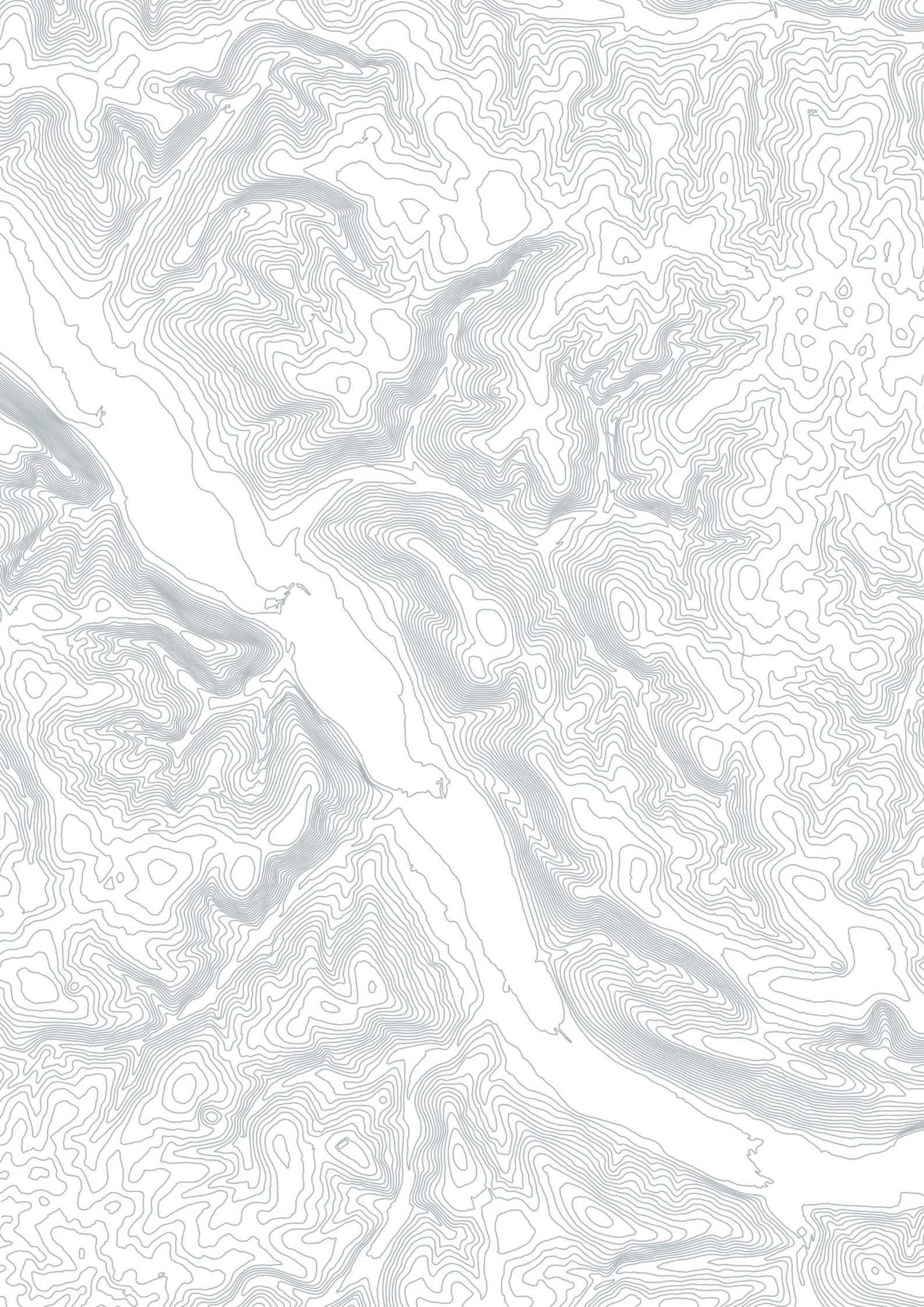


Table des cartographies

Figure 10 : Localisation du Grand Périgueux 23
Figure 12 : Carte des communes du Grand Périgueux 25
Figure 13 : Localisation du Grand Périgueux vis à vis des climats français 26
Figure 18 : Carte Géomorphologique du Grand Périgueux 30
Figure 20 : Carte topographique du Grand Périgueux 32
Figure 21 : Carte Topo-Morphologique du Grand Périgueux 33
Figure 26 : Carte hydrologique du Grand Périgueux 35
Figure 32 : Carte des Unités écopaysagères du Grand Périgueux 38
Figure 33 : Carte des écopaysages du Grand Périgueux 39
Figure 34 : Carte des écopaysages par type du Grand Périgueux 40
Figure 35 : Intensité de l'effet barrière des espaces artificialisés 41
Figure 36 : Espaces urbanisés, péri-urbanisés ou mitage 41
Figure 37 : Pollution lumineuse sur le Grand Périgueux 42
Figure 38 : Carte de l'occupation du sol du Grand Périgueux 43
Figure 39 : Carte des zonages d'intérêt du Grand Périgueux 46
Figure 52 : Cartes des températures moyennes annuelles et des précipitations moyennes annuelles du Grand Périgueux 62
Figure 53 : Carte lithologique du Grand Périgueux 62
Figure 54 : Modèle Numérique de Terrain (MNT) à la précision d'un mètre. Exemple d'utilisation sous SIG avec l'outil « Relief » et transformation en courbes de niveau (2m) 63
Figure 55 : Carte pédologique issue de la Base de données du Référentiel Régional Pédologique de la Dordogne (V2.0, Jalabert et al. 2018) 63
Figure 56 : Cartographie prédictive des zones humides (Rapinel et al., 2023) 63
Figure 57 : Evaluation de la conformité de la carte prédictive CarHab des biotopes 64
Figure 58 : Evaluation de la conformité de la carte prédictive CarHab des physionomies 64
Figure 60 : Répartition des relevés préexistants (période 2010-2023) 70
Figure 61 : Répartition des relevés préexistants (période 2010-2023) 71
Figure 65 : Carte des prospections Amphibiens et Reptiles dans la cadre de l'ABC du Grand Périgueux 73
Figure 81 : Carte des prospections Chiroptères dans la cadre de l'ABC du Grand Périgueux 80
Figure 90 : Carte des prospections Mammifères non volants dans la cadre de l'ABC du Grand Périgueux 84
Figure 98 : Carte des prospections Odonates dans la cadre de l'ABC du Grand Périgueux 89
Figure 101 : Carte des prospections poissons par pêche électriques sur le Grand Périgueux 91
Figure 102 : Spatialisation des erreurs de modélisation des biotopes 95
Figure 103 : Carte actualisée des biotopes 96
Figure 104 : Spatialisation des erreurs de modélisation des physionomies 97
Figure 105 : Carte actualisée des physionomies sur le Grand Périgueux. Pour une meilleure visualisation des zones naturelles et semi-naturelles, les zones urbanisées n'ont pas été représentées sur cette cartographie 98

Figure 116 : Cartographie des habitats EUNIS du Grand Périgueux 130
Figure 117 : Cartographie des habitats d'intérêt communautaire du Grand Périgueux 133
Figure 120 : Répartition du nombre de données floristiques par commune avant et après l'ABC 147
Figure 121 : Répartition du nombre de données floristiques par maille 5 x 5 km avant et après l'ABC 149
Figure 122 : Répartition du nombre de données floristiques par maille 1 x 1 km avant et après l'ABC 150
Figure 124 : Répartition de la richesse taxonomique floristique par commune avant et après l'ABC 152
Figure 125 : Répartition de la richesse taxonomique floristique par maille 5 x 5 km avant et après l'ABC 154
Figure 126 : Répartition de la richesse taxonomique floristique par maille 1 x 1 km avant et après l'ABC 154
Figure 144 : Nombre d'espèces protégées par maille de 500 x 500 m 162
Figure 145 : Répartition des espèces menacées par maille 500 x 500 m 163
Figure 154 : Répartition des espèces à enjeu régional de conservation par maille 500 x 500 m 164
Figure 162 : Cartographie du nombre d'espèces exotiques envahissantes par mailles de 500m x 500m 169
Figure 176 : Carte du pourcentage de données nouvelles de Champignons à l'échelle communale 181
Figure 177 : Carte du nombre de données de Champignons à l'échelle communale 183
Figure 179 : Carte du pourcentage d'espèces nouvelles de Champignons à l'échelle communale 185
Figure 180 : Carte du nombre d'espèces de Champignons à l'échelle communale 187
Figure 217 : Cartes du pourcentage de données nouvelles d'Amphibiens aux échelles communales, mailles de 5 x 5 km et mailles de 1 km^2 204
Figure 218 : Cartes du nombre de données d'Amphibiens aux échelles communales, mailles de 5 x 5 km et mailles de 1 km^2 206
Figure 223 : Cartes du pourcentage d'espèces nouvelles d'Amphibiens aux échelles communales, mailles de 5 x 5 km et mailles de 1 km^2 208
Figure 224 : Cartes du nombre d'espèces d'Amphibiens aux échelles communales, mailles de 5 x 5 km et mailles de 1 km^2 210
Figure 231 : Répartition des espèces patrimoniales par maille 500 x 500 m 213
Figure 237 : Cartes du pourcentage de données nouvelles de Chiroptères aux échelles communales, mailles de 5 x 5 km et mailles de 1 km^2 218
Figure 238 : Cartographies du nombre de données de Chiroptères aux échelles communales, mailles de 5 x 5 km et mailles de 1 km^2 220
Figure 241 : Cartes du pourcentage d'espèces nouvelles de Chiroptères aux échelles communales, mailles de 5 x 5 km et mailles de 1 km^2 222
Figure 242 : Cartes du nombre d'espèces de Chiroptères aux échelles communales, mailles de 5 x 5 km et mailles de 1 km^2 224
Figure 260 : Répartition des espèces patrimoniales par maille 500 x 500 m 229
Figure 267 : Cartes du pourcentage de données nouvelles de Mammifères non volants aux échelles communales, mailles de 5 km^2 et mailles de 1 km^2 235
Figure 268 : Cartes du nombre de donnée de Mammifères non volants aux échelles communales, mailles de 5 x 5 km et mailles de 1 km^2 237
Figure 272 : Cartes du pourcentage d'espèces nouvelles de Mammifères non volants aux échelles communales, mailles de 5 x 5 km 239

Table des cartographies

Figure 273 : Cartes du nombre d'espèces de Mammifères non volants aux échelles communales, mailles de 5 x 5 km et mailles de 1 km² 241
Figure 287 : Répartition des espèces patrimoniales par maille 500 x 500 m 248
Figure 289 : Cartographie du nombre d'espèces exotiques envahissantes par mailles de 500m x 500m 249
Figure 296 : Cartes du pourcentage de données nouvelles d'Oiseaux aux échelles communales, mailles de 5 x 5 km et mailles de 1 km² 254
Figure 297 : Cartes du nombre de donnée d'Oiseaux aux échelles communales, mailles de 5 x 5 km et mailles de 1 km² 256
Figure 301 : Cartes du pourcentage d'espèces nouvelles d'Oiseaux aux échelles communales, mailles de 5 x 5 km et mailles de 1 km² 258
Figure 302 : Cartes du nombre d'espèces d'Oiseaux aux échelles communales, mailles de 5 x 5 km et mailles de 1 km² 260
Figure 314 : Répartition des espèces patrimoniales par maille 500 x 500 m 268
Figure 317 : cartographie du nombre d'espèces exotiques envahissantes par mailles de 500m x 500m 269
Figure 325 : Cartes du pourcentage de données nouvelles de poissons aux échelles communales, mailles de 5 km et mailles de 1 km 275
Figure 326 : Cartes du nombre de données de poissons aux échelles communales, mailles de 5 km et mailles de 1 km 277
Figure 331 : Cartes du pourcentage d'espèces nouvelles de poissons aux échelles communales, mailles de 5 km et mailles de 1 km 279
Figure 332 : Cartes du nombre d'espèces de poissons aux échelles communales, mailles de 5 km et mailles de 1 km 281
Figure 351 : Cartes du pourcentage de données nouvelles de Reptiles aux échelles communales, mailles de 5 x 5 km et mailles de 1 km² 290
Figure 352 : Cartes du nombre de donnée de Reptiles aux échelles communales, mailles de 5 x 5 km et mailles de 1 km² 292
Figure 355 : Cartes du pourcentage d'espèces nouvelles de Reptiles aux échelles communales, mailles de 5 x 5 km et mailles de 1 km² 294
Figure 356 : Cartes du nombre d'espèces de Reptiles aux échelles communales, mailles de 5 x 5 km et mailles de 1 km² 296
Figure 363 : Répartition des espèces patrimoniales par maille 500 x 500 m 300
Figure 364 : répartition des espèces exotiques par maille 500 m 301
Figure 374 : Cartes du pourcentage de données nouvelles de Coléoptères aux échelles communales, mailles de 5 x 5 km et mailles de 1 km² 307
Figure 375 : Cartes du nombre de données de Coléoptères aux échelles communales, mailles de 5 x 5 km et mailles de 1 km² 309
Figure 381 : Cartes du pourcentage d'espèces nouvelles de Coléoptères aux échelles communales, mailles de 5 x 5 km et mailles de 1 km² 311
Figure 382 : Cartes du nombre d'espèces de Coléoptères aux échelles communales, mailles de 5 x 5 km et mailles de 1 km² 313
Figure 403 : cartographie du nombre d'espèces exotiques par mailles de 500m x 500m 319
Figure 413 : Cartes du pourcentage de données nouvelles d'Odonates aux échelles communales, mailles de 5 x 5 km et mailles de 1 km² 326
Figure 414 : Cartes du nombre de donnée d'Odonates aux échelles communales, mailles de 5 x 5 km et mailles de 1 km² 328

Figure 418 : Cartes du pourcentage d'espèces nouvelles d'Odonates aux échelles communales, mailles de 5 x 5 km et mailles de 1 km² 330
Figure 419 : Cartes du nombre d'espèces d'Odonates aux échelles communales, mailles de 5 km² et mailles de 1 km² 332
Figure 437 : Répartition des espèces patrimoniales par maille 500 x 500 m 338
Figure 448 : Cartes du pourcentage de données nouvelles d'Orthoptères aux échelles communales, mailles de 5 km² et mailles de 1 km² 345
Figure 452 : Cartes du nombre de données d'Orthoptères aux échelles communales, mailles de 5 km² et mailles de 1 km² 347
Figure 458 : Cartes du pourcentage d'espèces nouvelles d'Orthoptères aux échelles communales, mailles de 5 x 5 km et mailles de 1 km² 349
Figure 459 : Cartes du nombre d'espèces d'Orthoptères aux échelles communales, mailles de 5 x 5 km et mailles de 1 km² 351
Figure 472 : cartographie du nombre d'espèces exotiques envahissantes par mailles de 500m x 500m 357
Figure 490 : Cartes du pourcentage de données nouvelles de Rhopalocères aux échelles communales, mailles de 5 x 5 km et mailles de 1 km² 364
Figure 494 : Cartes du nombre de données de Rhopalocères aux échelles communales, mailles de 5 x 5 km et mailles de 1 km² 366
Figure 498 : Cartes du pourcentage d'espèces nouvelles de Rhopalocères aux échelles communales, mailles de 5 x5 km et mailles de 1 km² 368
Figure 499 : Cartes du nombre d'espèces de Rhopalocères aux échelles communales, mailles de 5 x 5 km et mailles de 1 km² 370
Figure 509 : Répartition des espèces patrimoniales par maille 500 x 500 m 375
Figure 511 : cartographie du nombre d'espèces exotiques envahissantes par mailles de 500m x 500m 376
Figure 520 : Cartes du pourcentage de données nouvelles d'Hétérocères aux échelles communales, mailles de 5 x 5 km et mailles de 1 km² 383
Figure 524 : Cartes du nombre de données d'Hétérocères aux échelles communales, mailles de 5 km et mailles de 1 km 385
Figure 528 : Cartes du pourcentage d'espèces nouvelles d'Hétérocères aux échelles communales, mailles de 5 x 5 km et mailles de 1 km² 387
Figure 529 : Cartes du nombre d'espèces d'Hétérocères aux échelles communales, mailles de 5 x 5 km et mailles de 1 km² 389
Figure 545 : cartographie du nombre d'espèces exotiques envahissantes par mailles de 500m x 500m 394
Figure 548 : Trame verte et bleue proposée pour le Grand Périgueux 406
Figure 549 : Sous-trames de la Trame bleue proposées sur le Grand Périgueux 407
Figure 550 : Sous-trames de la Trame verte proposées sur le Grand Périgueux 408
Figure 551 : Sous-trame agricole proposée sur le Grand Périgueux 409
Figure 554 : Carte des cellules paysagères de la trame bleue sur le Grand Périgueux 411
Figure 555 : Carte des cellules paysagères de la trame verte sur le Grand Périgueux 412
Figure 556 : Carte des cellules paysagères agricoles de la trame verte et bleue sur le Grand Périgueux 413
Figure 585 : Cartographie de la répartition des animations grand public, inventaires participatifs, expositions, etc. 427
Figure 597 : Cartographie de répartition des animations scolaires et périscolaires 439

Table des cartographies

Figure 599 : Carte de la rareté des habitats CarHab 448
Figure 600 : Carte de la responsabilité des habitats CarHab 449
Figure 601 : Carte de vulnérabilité des habitats CarHab 450
Figure 602 : Carte des enjeux de conservation des habitats CarHab 451
Figure 603 : Carte des habitats CarHab à enjeux de conservation - réservoirs de biodiversité 452
Figure 604 : Carte des réservoirs de biodiversité de la sous-trame des milieux aquatiques 454
Figure 605 : Carte des réservoirs de biodiversité de la sous-trame des milieux humides 455
Figure 606 : Carte des réservoirs de biodiversité de la sous-trame des milieux ouverts secs 456
Figure 607 : Carte des réservoirs de biodiversité de la sous-trame des milieux ouverts mésiques (pelouses et prairies de fauche mésophiles) 457
Figure 608 : Carte des réservoirs de biodiversité de la sous-trame des milieux forestiers 458
Figure 609 : Carte des enjeux cumulés 461
Figure 610 : Carte des grands sites à enjeux de biodiversité identifiés sur le Grand Périgueux 463

Table des tableaux

Tableau 1 : Surface et pourcentage surfacique des habitats EUNIS 131
Tableau 2 : Surface et pourcentage surfacique des habitats d'intérêt communautaire 132
Tableau 3 : Nombre de données floristiques par commune 148
Tableau 4 : Nombre de taxons connus par commune avant et après l'ABC 153
Tableau 5 : Espèces floristiques nouvelles ou redécouvertes 157
Tableau 6 : Liste des espèces non revues récemment sur le territoire du Grand Périgueux 160
Tableau 7 : Liste des espèces patrimoniales sur le Grand Périgueux - espèces protégées, menacées ou à enjeux de conservation NA 166
Tableau 8 : Liste des plantes exotiques envahissantes du territoire 172
Tableau 9 : Nombre d'observations de Champignons par commune 182
Tableau 10 : Nombre d'espèces de Champignons par commune 186
Tableau 11 : Liste des espèces découvertes sur le Grand Périgueux pendant la période de l'ABC 190
Tableau 12 : Espèces de Champignons patrimoniales sur le Grand Périgueux 194
Tableau 13 : Espèces exotiques de Champignons présentes sur le Grand Périgueux 195
Tableau 14 : Nombre d'observations d'Amphibiens par commune 205
Tableau 15 : Nombre d'espèces d'Amphibiens par commune 209
Tableau 16 : Espèces d'Amphibiens patrimoniales sur le Grand Périgueux 213
Tableau 17 : Nombre d'observations de Chiroptères par commune 219
Tableau 18 : Nombre d'espèces de Chiroptères par commune 223
Tableau 19 : liste des espèces de Chiroptères redécouvertes durant l'ABC 226
Tableau 20: Espèces de Chiroptères patrimoniales sur le Grand Périgueux 228
Tableau 21 : Nombre d'observations de Mammifères non volants par commune 236
Tableau 22 : Nombre d'espèces de Mammifères non volants par commune 240
Tableau 23 : Espèces de Mammifères non volants patrimoniales sur le Grand Périgueux 246
Tableau 24 : Espèces exotiques de Mammifères non volants (potentiellement) présentes sur le Grand Périgueux 249
Tableau 25 : Nombre d'observations d'Oiseaux par commune 255
Tableau 26 : Nombre d'espèces d'Oiseaux par commune 259
Tableau 27 : Espèces d'Oiseaux patrimoniales sur le Grand Périgueux 267
Tableau 28 : Espèces exotiques d'Oiseaux présentes sur le Grand Périgueux 269
Tableau 29 : Nombre d'observations de poissons par commune 276
Tableau 30 : Nombre d'espèces de poissons par commune 280
Tableau 31 : Espèces de poissons patrimoniales sur le Grand Périgueux 283
Tableau 32 : Espèces exotiques de poissons présentes sur le Grand Périgueux 284
Tableau 33 : Nombre d'observations de Reptiles par commune 291
Tableau 34 : Nombre d'espèces de Reptiles par commune 295
Tableau 35 : Espèces de Reptiles patrimoniales sur le Grand Périgueux 299
Tableau 36 : Nombre d'observations de Coléoptères par commune 308
Tableau 37 : Nombre d'espèces de Coléoptères par commune 312
Tableau 38 : Espèces de Coléoptères patrimoniales sur le Grand Périgueux 317
Tableau 39 : Espèces exotiques de Coléoptères présentes sur le Grand Périgueux 318

Table des tableaux

Tableau 40: Nombre d'observations d'Odonates par commune 327
Tableau 41 : Nombre d'espèces d'Odonates par commune 331
Tableau 42 : Espèces d'Odonates patrimoniales sur le Grand Périgueux 337
Tableau 43 : Nombre d'observations d'Orthoptères par commune 346
Tableau 44 : Nombre d'espèces d'Orthoptères par commune 350
Tableau 45 : Espèces d'Orthoptères patrimoniales sur le Grand Périgueux 355
Tableau 46 : Nombre d'observations de Rhopalocères par commune 365
Tableau 47 : Nombre d'espèces de Rhopalocères par commune 369
Tableau 48 : Espèces de Rhopalocères patrimoniales sur le Grand Périgueux 374
Tableau 49 : Nombre d'observations d'Hétérocères par commune 384
Tableau 50 : Nombre d'espèces d'Hétérocères par commune 388
Tableau 51 : Liste des espèces (re)découvertes sur le Grand Périgueux pendant la période de l'ABC 391
Tableau 52 : Espèces d'Hétérocères patrimoniales sur le Grand Périgueux 392
Tableau 53 : Définitions retenues pour chacune des sous-trames 404
Tableau 54 : Définitions retenues pour les cellules paysagères. 405

Bibliographie

ABADIE J.-C, 2025 – *Inventaire de la flore sauvage du Grand Périgueux - Contribution à l'Atlas de la biodiversité communale (ABC)* – Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, Audenge. 157 p. + annexes.

ABADIE J.-C., CAZE G., CHARISSOU I., DELPLANQUE S., HENRY E., LEBLOND N., LEVY W. et RATEL W., 2020 - *Inventaire de la flore sauvage de Dordogne - Bilan 2015-2019*. Audenge : Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique. 283 p. + annexes.

ABADIE J.-C., DUFFAU M., LAPIÉ P., 2023. *Atlas de la Biodiversité, Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme, Tome 1 – Rapport général*. Conservatoire botanique national Sud-Atlantique., Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, Observatoire FAUNA. 145 p. + annexes.

ABADIE J.-C., NAWROT O., VIAL T., CAZE G. et HAMDI E., 2019 – *Liste des espèces déterminantes ZNIEFF de la flore vasculaire de Nouvelle-Aquitaine*. Audenge : Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, Chavaniac-Lafayette : Conservatoire Botanique National du Massif central et Bagnères-de-Bigorre : Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées. 108 pages + annexes

ABADIE J.-C., VÉRITÉ V., CAZE G., 2023. *Atlas de la Biodiversité, Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme, Tome 2 – Volet Flore*. Audenge : Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique. 346 p. + annexes.

AIRD, 2021. *Cartographie et spatialisation des enjeux de biodiversité végétale de Bordeaux Métropole : Rapport général*. Conservatoire Botanique Sud-Atlantique, Audenge. 138 p.

ALLAG-DHUISME F., BARTHOD C., BIELSA S., BROUARD-MASSON J., GRAFFIN V., VANPEENE S. (coord), CHAMOUTON S., DESSARPS P-M., LANSIART M., ORSINI A. (2010). *Prise en compte des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques par les grandes infrastructures linéaires de l'État et de ses établissements publics – troisième document en appui à la mise en œuvre de la Trame verte et bleue en France. Proposition issue du comité opérationnel Trame verte et bleue*. MEEDDM, Paris.

AMSALLEM & al, 2018. *Bilan Des Schémas Régionaux De Cohérence Ecologique En France : Quels Apports Méthodologiques Pour L'identification Et La Cartographie De La Trame Verte Et Bleue*. Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE). Sciences Eaux & Territoire, Numéro 25 2018(|) : pp. 4-11 .DOI 10.3917/set.025.0004

AMSALLEM J. & DEHOUCK H, 2018. *Focus. Comment préciser les continuités écologiques à l'échelle locale parcellaire*. Sciences Eaux & Territoires (INRAE), 25, pp.32-33. 10.14758/SET-REVUE.2018.25.06.hal01831727

Arrêté du 21 juillet 1983 relatif à la protection des écrevisses autochtones.

Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des mollusques protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles *L. 214-7-1 et R211-108* du Code de l'environnement

Arrêté du 29 avril 2008 relatif à la protection et à la commercialisation de certaines espèces de mammifères sur le territoire national

Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Arrêté du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national

Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection

Arrêté du 8 mars 2002 relatif à la Liste des espèces végétales protégées en région Aquitaine complétant la liste nationale. *JORF 0104 du 04.05.2002*, texte 231, pp. 8525-8528.

Arrêté interministériel du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire, modifié par les arrêtés du *15 septembre 1982 (JORF du 14 décembre 1982, p. 11147), du 31 août 1995 (JORF du 17 octobre 1995, pp. 15099-15101), du 14 décembre 2006 (JORF du 24 février 2007, p. 62) et du 23 mai 2013 (JORF du 7 juin 2013, texte 24)*.

ARTHUR L., LEMAIRE M., 2009. – *Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse*. Biotope, Mèze (Collection Parthénope) ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 544 p.

AUSSEL A., BELLENFANT S., CATTEAU E., CAUSSE G., CONNORD C., GAUDILLAT V., LAPORTE O., MAISONNEUVE B., SACCA C., VILLEJOUBERT G., 2023. *Notice CarHab - Programme de cartographie nationale des habitats naturels et semi-naturels*. MTECT, OFB, MNHN, IGN, réseau des CBN, EVS UMR 5600 Université Jean Monnet SaintEtienne, PatriNat (OFB - MNHN - CNRS - IRD), 36 p.

BADEAU V., DAMBRINE E. & WALTER C. 1999. *Propriété des Sols Forestiers Français : Résultats du premier Inventaire Systématique*. Etude et Gestion des Sols, 6 : 165–180

BAILLEUX G. & SOULET D. 2013. *Déclinaison régionale du Plan National d'Actions en faveur des Odonates : Aquitaine*. Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine/ Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine. 128 pages + annexes.

BAILLEUX G. (coord.), 2022. *Déclinaison régionale en Nouvelle-Aquitaine du Plan National d'Actions en faveur des libellules 2022-2031*. Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine – Poitou-Charentes Nature – DREAL Nouvelle-Aquitaine. 77 p + annexes

BAILLEUX G. 2017. *Etangs de la commune de Mios (33) - Notice de gestion pour 4 étangs communaux -Bilan des actions 2017*. Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine. 35 pages.

BAILLEUX G., COUANON V., GOURVIL P-Y., SOULET D., 2017. *Pré-atlas des odonates d'Aquitaine – Synthèse des connaissances 1972 – 2014*. CEN Aquitaine, LPO Aquitaine. Avril 2017. 117 p.

BAIZE D. & GIRARD M.-C. (coord.), 2009 - *Référentiel pédologique 2008*. Pour l'Association française pour l'étude des sols. Editions Quae, Versailles, 405 p. (collection Savoir-faire)

BAIZE D., 2018. *Guide des analyses en pédologie. 3e édition revue et augmentée*. Quae, Versailles. 323 p.

BARATAUD M., 2012. *Ecologie acoustique des chiroptères d'Europe. Identifications des espèces, études de leurs habitats et comportements de chasse*. Biotope, Mèze ; Muséum d'Histoire Naturelle, Paris (collection inventaires et biodiversité), 344 p.

BARNEIX M. & PERRODIN J. (coord), 2021. *Méthodologie pour l'élaboration et la diffusion du référentiel-espèces sur la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine. Domaine continental et marin. Version 2.1*. Observatoire de la Faune Sauvage de Nouvelle-Aquitaine. Pessac, 22 p.

BARNEIX M. (coord) 2016. *Etat des lieux sur la Faune exotique présente en Aquitaine : Vertébrés continentaux et invertébrés cibles*. Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage.

BARNEIX M. 2015. *Référentiel Espèces Région Aquitaine : Odonates*. Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage. 7 pages.

BARNEIX M., BAILLEUX, G & SOULET D., 2016. *Liste rouge régionale des odonates d'Aquitaine*. Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage (coordination). 40 p.

BAYET B., 2019. *Elaboration d'un réseau écologique local en adaptant une méthodologie mise au point par la Région wallonne et comparaison d'outils méthodologiques - Cas de la ville de Namur*. Université de Liège Gembloux Agro-bio Tech. 75 p.

BEDE B., 2010 - *Flore de Dordogne. Clé des genres et espèces des plantes vasculaires*. Périgueux : Société Botanique du Périgord. 260 p.

BEDE B., BEDE N. 2020 - *Flore de Dordogne illustrée : clé des familles, genres et espèces des plantes vasculaires*. Périgueux : Ed. Bacofin. 393 p.

BEDE B., BEDE N. et MARTEGOUTE J.-C., 2015 - *Les plantes de Dordogne et des départements limitrophes avec indication des propriétés apicoles*. Périgueux : Ed. Bacofin. 911 p.

BEGUIN, C., J.-M. GEHU et O. HEGG, 1979. *La symphytosociologie : une approche nouvelle des paysages végétaux, Documents phytosociologiques*, IV, pp. 49–69.

BELMONT L., ETIENNE R., BORDAS C. 2010. *Guide méthodologique de prise en compte de la trame verte et bleue - SCOT et biodiversité en Midi-Pyrénées*. Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Midi-Pyrénées, Toulouse. 356p.

BENOIT R., 2016. *Sol, Patrimoine archéologique et usages anciens*. Conservatoire Botanique National du Massif Central, Chavaniac-Lafayette. 17p.

BENSETTITI F. & GAUDILLAT V. (coord.), 2002. *« Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 - Espèces animales, MEDD/MAAPAR/MNHN*. Éd. La Documentation française, Paris, 353 p. + cédérom.

BERRONEAU M. & LIGER A., 2023 – *Pré-étude ABC Grand Périgueux – Amphibiens & Reptiles*. Cistude Nature, 13 p.

BERRONEAU M. 2014. *Atlas des Amphibiens et Reptiles d'Aquitaine*. Editions C. Nature, Association Cistude Nature, Le Haillan, Gironde, France, 256 pages.

BERRONEAU M. 2015. *Guide des Amphibiens et Reptiles d'Aquitaine*. Editions C. Nature, Association Cistude Nature, Le Haillan, Gironde, France, 181 pages.

BERRONEAU M., LIGER A., SÉVELLEC T., 2024 – *ABC Grand-Périgueux - Amphibiens & Reptiles*. Cistude Nature, 41 p.

BEUDIN T., 2021 - *Cartographie des habitats naturels et spatialisation des enjeux de biodiversité du Bassin d'Arcachon. Rapport général*. Conservatoire botanique national Sud-Atlantique, Audenge. 66 p. + annexe

BEUDIN T., LAFON P. & LE FOULER A, 2016. *Évaluation et suivi de l'état de conservation des prairies alluviales d'Aquitaine*. Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, Audenge. 23 p + annexes.

BOTINEAU M., 1998 - *Flore et végétation du Périgord*. J. Bot. Soc. Bot. Fr., 7, pp.19-39.

BOUDOT J.P., KALKMAN V. & PEELS F. 2015. *Atlas of the European Dragonflies and Damselflies*. KNNV Uitgeverij, 380 p.

BOUDRIE M., PRELLI R., 2021 - *Les Fougères et plantes alliées d'Europe*. Mèze : Biotope. 527 p.

BOULLET V., DESSE A. & HENDOUX F., 1999. – *Inventaire de la flore vasculaire du Nord/Pas-de-Calais (Ptéridophytes et Spermaphytes) : raretés, protections, menaces et statuts*. Version n°2 / 25.10.1998. Bull. Soc. Bot. N. Fr., 52 (1) : IXIV, 1 67. Bailleul.

BRAUN-BLANQUET J., 1932. *Plant sociology, the study of plant communities*. Fac simile de l'édition de 1932, Koeltz botanical books, Oberreifenberg, 439 p.

BREUIL C., CROISILLE Y., LENNE I., LUNG L. QUERO N., WIJNKER L., 2025. *ABC du Grand Périgueux, Volets Chiroptères et Odonates, Bilan des inventaires 2024*. Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, 46 pages.

BRUSTEN T., DRAPIER J., DELHAYE S., BONHEME I., DALMASSO M. 2023. *Clé de détermination et fiches descriptives des habitats forestiers, Grande région écologique Grand Ouest cristallin et océanique*, Greco A, IGN, Saint-Mandé, 124 p

BUREL F., & BAUDRY J., 1999. *Ecologie du paysage. Concepts, méthodes et applications (p. 359)*. Editions Tec et Doc, Paris.

CAILLON A. & LAVOUÉ M., 2016. *Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Aquitaine*. Version 1.0. CBN Sud-Atlantique, Audenge (France). 47 p

CAILLON A. (coord.), BONIFAIT S., CHABROL L., DAO J., LEBLOND N., RAGACHE Q., 2022 – *Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes de Nouvelle-Aquitaine*. Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (coord.), Conservatoire Botanique National du Massif central et Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées. 116 pages + annexes.

CATTEAU E., 2021. *À propos de la cellule paysagère et de son rôle dans les processus systémiques*. Evaxiana, 8, 210 – 219.

CAUE 24, 2000 - *Dordogne paysage et nature [affiche]*. Périgueux : Conseil Général de la Dordogne.

CAUE 24, 2024 – *Annexes/Atlas – Pré-Diagnostic Écologique Grand Périgueux - Maison Numérique de la Biodiversité du Périgord (MNB)*. Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Dordogne, 41 p.

CAUE 24, 2024 – *Pré-diagnostic écologique de la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux - Maison Numérique de la Biodiversité du Périgord (MNB)*. Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Dordogne, 77 p.

CAZE G. & BLANCHARD F., 2010. *Méthodologie de bioévaluation des habitats naturels et semi-naturels en Aquitaine et Poitou-Charentes*. Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, Audenge. 39p.

CBNSA, 2018 - *Liste rouge de la flore vasculaire d'Aquitaine (2018) : document soumis à validation (v1.0)* [fichier excel]. Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique. Disponible à l'adresse : https://obv-na.fr/ressources#flore. Dernière consultation le 15 juin 2023

CBNSA, 2025. *Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine* [Base de données en ligne] https://obv-na.fr/consulter/carte.

CEN NA, 2023 – *Synthèse des connaissances et stratégie d'échantillonnage – Pré-étude de l'ABC de la CAGP – Chiroptères, Rhopalocères et Zygènes, Odonates*. Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, 43 p.

CHAMBORD R., CHABROL L., BRUSTEL H., PANTACCHINI C., PLAS L., ROHR G. & VASSEL S. (2023) - *Première liste rouge des Coléoptères saproxiliques et phytophages du Limousin*. Société Entomologique du Limousin pour la DREAL Limousin. 22 p.

CHANET S. 2000. *Contribution à l'étude botanique de la Haute vallée de la Dronne : phytosociologie, phytogéographie et intérêt patrimonial*. Thèse : Pharm. Limoges. 46 f. ; ill. ; tabl. ; 30cm. 139 p.

CHARLOT P, CONORD C., OLLIER J. & SACCA C. 2022. *Métriques des biotopes de la Dordogne. Programme de cartographie nationale des habitats naturels et semi naturels*. Laboratoire EVS. Version du 18 décembre 2022.

CHARNET F. 1989 - *Pré-étude du catalogue des types de station forestière du Périgord noir*. CRPF Aquitaine, Bordeaux. 126 p.

CHARNET F. 1991 - *Catalogue des types de station forestière des Confins Angoumois-Périgord et du Montmorélien (Charente)*. Centre régional de la propriété forestière de Poitou-Charentes, Poitiers et C.E.T.E.F de la Charente, L'Isle-d'Espagnac, VIII-479 p, 4 cartes, 15 figures, 16 tableaux.

CHARNET F.1989 – *Monographie des stations forestières du Périgord noir*. CRPF Aquitaine, Bordeaux. 75 p.

CHAURAND, J., BIGARD, C., VANPEENE-BRUHIER, S. & THOMPSON, J. D., 2019. *Articuler la politique Trame verte et bleue et la séquence Éviter-réduire-compenser : complémentarités et limites pour une préservation efficace de la biodiversité en France*. VertigO, 19(1).

CHICHE F., 2023 – *Pré-Étude ABC Grand Périgueux - Flore Vasculaire*. Vya Natura, 46 p.

CHICHE F., 2023 – *Pré-Étude ABC Grand Périgueux - Mammifères Non Volants*. Vya Natura, 62 p. + annexes.

CHICHE F., 2024 – *ABC Grand Périgueux - Mammifères Non Volants*. Vya Natura, 37 p.

COLLECTIF, 2021. *Cartographie des hotspots de biodiversité et des lacunes de protection en Nouvelle-Aquitaine*. Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique et Ligue de Protection des Oiseaux (coord.) : 105 p.

COLLINGE, S. K., (1996), *Ecological consequences of habitat fragmentation : implications for landscape architecture and planning, Landscape and Urban Planning, vol. 36*, n°1, 59-77 p.

COMMUNAUTE ÉCONOMIQUE EUROPEENNE, 1992 - *Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992* concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages

CONGALTON, R. G. 1991. *A review of assessing the accuracy of classifications of remotely sensed data*. Remote sensing of environment, 37(1), 35-46.

CONGALTON, R. G., & GREEN, K. 2019. *Assessing the accuracy of remotely sensed data : principles and practices*. CRC press, Boca Raton.

CONSEIL DE L'EUROPE, 1996. *Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère*. Centre européen pour la conservation de la nature, Tilburg, 50 p.

COSTE H., 1901-1906 - *Flore descriptive illustrée de la France, de la Corse et des contrées limitrophes*. Paris : Lib. des Sciences Naturelles, Klincksieck Paul. Tome 1 : 416 p.; Tome 2 : 627 p.; Tome 3 : 807 p.

DELBOSC P. & VERITE V., 2025 *Cartographie des habitats naturels et contribution à la Trame verte et bleue du Grand Périgueux – Conservatoire botanique national Sud-Atlantique,* Audenge (France). 107 p. + annexes.

DELBOSC P., LE DEZ M., BERNARD E., LE FOULER A. et BELAUD A., 2023. *Typologie et cartographie des végétations et habitats naturels des sites Natura 2000 des marais de Brouage (FR5400431) et de Rochefort (FR5400429) : inventaire et typologie par système expert, cartographie par télédétection, et 103 fonctionnement écologique*. Hors habitats insulaires, marins et aquatiques. – Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, Audenge. 122 p. + annexes.

DELBOSC P., LE DEZ M., VERITE V., DUFAY J., LE FOULER A. COULAUD Y., 2024. *Notice CarHab de la Dordogne (24) – Programme de cartographie nationale des habitats naturels et seminaturels*. MTECT,

OFB, MNHN, IGN, CBN Sud-Atlantique, CAUE Dordogne, EVS UMR 5600 Université Jean Monnet SaintEtienne, PatriNat (OFB – MNHN – CNRS – IRD), 39 p.

DELBOSC, P., CECCALDI, A., PANAÏOTIS, C., BIORET, F., & HUGOT, L. 2018. *Unités paysagères fonctionnelles : outil d'aide à la planification territoriale. Application à la commune de Lama (HauteCorse)*. VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement, 18(3).

DELBOSC, P., LAGRANGE, I., ROZO, C., BENSETTITI, F., BOUZILLE, J. B., EVANS, D., ... & BIORET, F. 2021. *Assessing the conservation status of coastal habitats under Article 17 of the EU Habitats Directive*. Biological Conservation, 254, 108935.

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE. AT'METROPOLIS / ITER / BIOTOPE / CODE / HEH /GUILLEMET / RIVIÈRE-AVOCATS-ASSOCIES, 2019. *Le Grand Périgueux Communauté d'Agglomération. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Grand Périgueux.* Communauté d'agglomération Grand Périgueux, Périgueux. 288 p.

DIJKSTRA K.-D. B., 2007. *Guide des libellules de France et d'Europe*. Delachaux et Niestlé, 320 p.

DROUET E., 2016. *Les Procris de France, French Forester Moths (Lepidoptera, Zygaenidae, Procridinae & Chalcosiinae).* Roland Robineau édit., Thoury-Férottes (France). 128 p.

DUCHAUFOUR P. 1968. *L'évolution des sols: Essai sur la dynamique des profils*. Masson et Cie, Paris, 93 p.

DUCHAUFOUR P., 1949. *La Chênaie dégradée et la lande sur sol brun lessivé dans le Périgord*. Revue forestière française, 3, pp.101-106. ff10.4267/2042/27594ff. ffhal-03382125

DUCHAUFOUR P., 1954. *Evolution des sols forestiers en liaison avec la végétation forestière*. Revue forestière française, 11, pp.641-646. ff10.4267/2042/27042ff. ffhal-03383815

DUPONT P. (coordination)., 2010. *Plan national d'actions en faveur des Odonates*. Office pour les insectes et leur environnement / Société Française d'Odonatologie –Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, 170 p.

DUPOUEY J.-L. & DAMBRINE, E.C. 2004. *Programme GIP-Ecofor "Biodiversité et gestion forestière". Variations de la biodiversité forestière résultant des pratiques agricoles passées : importance spatiale et mécanismes de maintien*. INRA - GIP ECOFOR.

DUPOUEY J.-L., SCIAMA D., LAFFITE J.-D., GEORGES-LEROY M. & DAMBRINE E. 2004. *Impact des usages agricoles antiques sur la végétation en forêt de Saint-Amond: interaction avec le traitement sylvicole actuel*. In : Forêt, Archéologie et Environnement. Actes du colloque «la mémoire des forêts », Nancy, 14- 16/12/2004. ONF, Velaine-en-Haye : 181-189

ENJALBERT H. 1951. *Les vallées sèches et les vallées tourbeuses du Bassin aquitain septentrional*. Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest, tome 22, fascicule 2-3. pp. 163-198.

FAUNA (Coord.) 2020. *Note de résultats sur la hiérarchisation des enjeux de conservation de la faune de Nouvelle-Aquitaine : listes des espèces et indicateurs*. Décembre. Pessac, 22 p.

FOLTETE J.C., CLAUZEL C., VUIDEL G., 2012. *A software tool dedicated to the modelling of landscape networks Environmental Modelling & Software,* 38: 316-327.

FOLTETE J.-C., VUIDEL G., SAVARY P., CLAUZEL C., SAHRAOUI Y., GIRARDET X. & BOURGEOIS M., 2021. *Graphab: an application for modeling and managing ecological habitat networks*. Software Impacts, 8 : 100065.

GARGOMINY, O., TERCERIE, S., RÉGNIER, C., RAMAGE, T., DUPONT, P., DASZIEWICZ, P. & PONCET, L. 2020. *TAXREF v14, référentiel taxonomique pour la France : méthodologie, mise en œuvre et diffusion*. Muséum national d'Histoire naturelle, Paris. Rapport UMS PatriNat (OFB-CNRS-MNHN). 63 pp.

GEREPI, Poitou-Charentes Nature, 2019. *Liste Rouge du Poitou-Charentes : chapitre Champignons*. Fontaine-le-Comte

GOURVIL ET SANNIER (COORD.), 2022. *Atlas des papillons de jour d'Aquitaine*. Editions Biotope, Mèze; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris (collections Inventaires & biodiversité), 464 p.

GOURVIL P.-Y., COTREL N., CHAMBORD R. ET TZVETAN G., 2021. *Plan régional d'actions en faveur des papillons de jour - Déclinaison régionale du plan national d'actions en faveur des papillons de jour*. Nouvelle-Aquitaine - 2021-2030. SEL / DSNE – PCN / CEN Nouvelle-Aquitaine / DREAL Nouvelle

GOURVIL P-Y., SOULET D., COUANON V., SANNIER M., DROUET E., SIMPSON D., VAN HALDER I., 2016. *Pré-Atlas des rhopalocères et zygènes d'Aquitaine*. Synthèse des connaissances 1995 – 2015. CEN Aquitaine, LPO Aquitaine, Novembre 2016. 217 p.

GRAND D., BOUDOT J.-P. 2006. *Les Libellules de France, Belgique et Luxembourg*. Biotope, Mèze, (Collection Parthénope) 480 p.

HENRY E. et LAFON P., 2021. *Etude des végétations et habitats naturels du site NATURA 2000 R7200666 - Vallées des Beunes*. Conservatoire botanique national Sud-Atlantique, Audenge. 87 p.

ICHTER J., EVANS D. et RICHARD D., 2014. *Terrestrial habitat mapping in Europe: an overview*. EEA Technical Report n°1/2014. Publications office of the European Union, Luxembourg. 154 p.

INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE ET FORESTIERE (INIGF), 2013. *Sylvoécorégion F15 Périgord* [en ligne] 8 p. https://inventaire-forestier.ign.fr/IMG/pdf/F15.pdf

INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL (IFN). *Département de la Dordogne : résultats du premier inventaire forestier national*. Ministère de l'agriculture, service des forêts, Paris. 1964. 116 p.

IUCN. 2023. *The European IUCN Red List of Threatened Species*. Version 2023-1.

JALABERT S., ARMITAGE-LEE A., LARCHE J.-F, COMMAGNAC L. & CHERY P., 2018. *Couverture graphique du Référentiel Régional Pédologique de la région Aquitaine : carte des pédopaysages de la Dordogne à 1/250000* [en format shapefile], Bordeaux Sciences Agro. https://www.pigma.org/portail/fr/jeux-dedonnees/referentiel_regional_pedologique_du_departement_de_la_dordogne_carte_des_sols/info [consulté le 14/11/2025].

JANSSEN, J. A., RODWELL, J. S., GARCIA CRIADO, M., GUBBAY, S., HAYNES, T., NIETO, A., & RASOMAVICIUS, V. 2016. *European red list of habitats part 2. Terrestrial and freshwater habitats*. Union Européenne, Luxembourg. 38 p.

JAUZEIN P., 1995. *Flore des champs cultivés*. Paris : I.N.R.A., SOPRA. 898 p.

JAUZEIN P., NAWROT O., 2011. *Flore d'Île-de-France*. Versailles : Éditions Quae. 972 p.

JOLIVOT L., 2023. *Synthèse des données Oiseaux – Atlas de Biodiversité Communale CAGP*. LPO Délégation territoriale Aquitaine & LPO Antenne Dordogne, 19 p.

JOLY D., BROSSARD T., CARDOT H., CAVAILHES J., HILAL M., WAVRESKY P., 2010. *Les types de climats en France, une construction spatiale*. Cybergeo : European Journal of Geography, Cartographie, Imagerie, SIG, document 501 [en ligne]. Disponible sur : http://cybergeo.revues.org/23155 [consulté le 2 février 2020]

LABATUT, V., & CHERIFI, H. 2011. *Evaluation of performance measures for classifiers comparison*. arXiv preprint arXiv:1112.4133.

LABLENIE F., 1986. *La végétation forestière thermophile d'un secteur du Périgord central (région de Rouffignac-Saint Cernin, Dordogne)*. Thèse Dipl. Etat Doct. Pharm., Univ. Limoges. 137 p.

LAFON P. & LE FOULER A. 2014. *Evaluation et suivi de l'état de conservation des landes et tourbières acidiphiles d'Aquitaine. Méthode et mise en place*. Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, Audenge ;DREAL Aquitaine, Bordeaux. 19 p. + annexes.

LAFON P., BISSOT R., GUISIER R., MADY M. et PRUD'HOMME F., 2023. *Les végétations calcicoles ouvertes de Nouvelle-Aquitaine : pelouses, prés tourbeux et bas-marais*. Description, répartition et écologie. Conservatoire botanique national Sud-Atlantique, Audenge ; Conservatoire botanique national Pyrénées et Midi-Pyrénées, Bagnères-de-Bigorre ; Conservatoire botanique national Massif central, Chavaniac-Lafayette. 111 p.

LAFON P., GUISIER R., CORRIOL G., BISSOT R., CULAT A. et BELAUD A., 2024. *Catalogue de la végétation de Nouvelle-Aquitaine. Classification, chorologie, écologie, flore typique et correspondances avec les habitats européens*. Conservatoire botanique national Sud-Atlantique, Audenge ; Conservatoire botanique national Massif central, Chavaniac-Lafayette ; Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées. 374 p.

LAFON P., MADY M., CHABROL L., HENRY E., HOVER A., LEVY W., BELAUD A. & PONTAGNIER C., 2021. *Catalogue des végétations du Parc naturel régional Périgord-Limousin*. Conservatoire botanique national Sud-Atlantique, Audenge ; Conservatoire botanique national du Massif central, Chavaniac-Lafayette. 507 p.

LAPIÉ P. (coord), 2022. *Synthèse des connaissances pour l'élaboration de la stratégie d'échantillonnage de l'Atlas de Biodiversité Communale de Marsac-sur-l'Isle. Volet Faune*. Observatoire de la Faune Sauvage de Nouvelle-Aquitaine. Pessac, 27 p.L

LAURENT A., POUSSE N., LEGOUT A., et al. 2018. *INSENSE : Indicateurs de SENSibilité des Ecosystèmes forestiers soumis à une récolte accrue de biomasse*. Rapport de recherche. ADEME, Angers. ffhal03023040f

LAURENT E. & DOUARD S., 2017. *Les principaux type de sols du PNR d'Armorique et leurs relations avec la végétation*. Outil de référence. Conservatoire botanique national de Brest, Brest. 89 p. + annexes (Programme « Connaissance et cartographie des végétations sur de grands territoires : étude méthodologique »)

LE FOULER A., 2012. *Evaluation et suivi de l'état de conservation des végétations des rives des étangs arrière-littoraux d'Aquitaine - Méthode et mise en place*. Conservatoire Botanique National Sud Atlantique, Audenge. 72 p. + annexe

LE FOULER A., 2013. *Evaluation et suivi de l'état de conservation des pelouses calcicoles d'Aquitaine – Méthode et mise en place*. Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, Audenge. 95 p. + annexes.

LE MOIGNE C. & JAILLOUX A., 2013. *Liste rouge régionale des amphibiens et reptiles d'Aquitaine*. Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage. Talence, 48 p.

LEBLOND N., CAZE G., NAWROT O., VIAL T., 2019. *Liste des espèces sensibles de la flore vasculaire en Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP)*. Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique.

LEGUEDOIS, S., PARTY, J. P., DUPOUEY, J. L., GAUQUELIN, T., GEGOUT, J. C., LECAREUX, C. & PROBST, A. 2011. *La carte de végétation du CNRS à l'ère du numérique*. La base de données géographique de la végétation de la France. Couverture vectorielle harmonisée à 1/1 000 000 et scan géoréférencé à 1/200 000. Cybergeo: European Journal of Geography.

LIENARD S. et CLERGEAU P., 2011. *Trame Verte et Bleue : Utilisation des cartes d'occupation du sol pour une première approche qualitative de la biodiversité*. CyberGeo, European journal of Geography, 519. https://doi.org/10.4000/cybergeo.23494

MARNEWECK, C.J., ALLEN, B.L., BUTLER, A.R., DO LINH SAN, E., HARRIS, S.N., JENSEN, A.J., SALDO, E.A., SOMERS, M.J., TITUS, K., MUTHERSBAUGH, M., VANAK, A. and JACHOWSKI, D.S., 2022. *Middle-out ecology: small carnivores as sentinels of global change*. Mam Rev, 52: 471-479. https://doi.org/10.1111/mam.12300

MARTEGOUTE J.-C., 2023. *Plantes des causses et des truffières*. Périgord, Quercy et départements limitrophes. Sanilhac : Editions du Machaon. 263 p.

MARTIN C., 2019. *Méthodologie utilisant une carte des végétations (CarHAB) en vue de préciser les informations pédologiques de la carte des pédopaysages (RRP) à l'échelle du PNR Livradois-Forez*. Sciences de la Terre, 2019. hal-02319603

MEP19, 2019. *Liste Rouge des espèces piscicoles de la Région Limousin - Notice méthodologique*. Maison de l'Eau et de la Pêche 19, 16 p.

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER *Plan national d'actions en faveur des chiroptères* 2016-2025, 83 p.

Moreau P.-A., Boury B., Cochard H., Corriol G., Favre A., Hervé R., Jolivet C., Maurice J.-P., Sellier Y., Suberbielle N., Sugny D., Vidonne J.-P., Jeusset A., Baraud L., Cadiou D., Véron S., Gigot G., Kirchner F., 2024. *La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Champignons de France métropolitaine : bolets, lactaires et tricholomes*. Résultats d'évaluation. UICN Comité français, OFB, MNHN & AdoniF.

NADEAU J.-M., 2011. *Évolution des populations d'orchidées sauvages de Dordogne et de leurs habitats*. SFO Aquitaine. 82 p.

NIETO, A. & AlLEXANDER, K.N.A. 2010. *European Red List of Saproxylic Beetles*. Luxembourg : Publications Office of the European Union.

OAFS (coord)., 2019. *La Liste rouge des Chiroptères d'Aquitaine*. Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage. Talence, 12 p.

OAFS (coord)., 2019. *La Liste rouge des Papillons de jour d'Aquitaine*. Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage. Talence, 16 p.

OAFS (coord.), 2020. *La Liste rouge des Mammifères continentaux non volants d'Aquitaine*. Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage. Talence, 12 p.

OAFS, 2019. *Définition et gestion des données sensibles faune en Nouvelle-Aquitaine*. Observatoire Aquitaine de la Faune Sauvage. Version 1.0. Pessac, 10 pp.

OAFS, 2019. *Liste des espèces et des données sensibles de Nouvelle-Aquitaine*, mise à jour le 10/12/2019. Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage. Pessac. 18 pp

OBSERVATOIRE FAUNA (COORD), 2022. *Méthodologie pour l'élaboration et la diffusion du référentiel espèces sur la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine. Domaine continental et marin*. Version 2.2. Observatoire de la Faune Sauvage de Nouvelle-Aquitaine. Pessac, 22 p.

OBSERVATOIRE FAUNA (COORD.), 2022. *Référentiel espèces sur la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine* arrêté au 15/09/2022. Observatoire FAUNA. 135 p.

OUIN, 2018. *Éléments semi-naturels des paysages agricoles et boisés et connectivités pour les pollinisateurs sauvages*. Trame verte et bleue et agro-écologie. La transition agro-écologique au service des continuités écologiques, Journées d'échanges techniques, Paris La Défense. AFB, MTES, MAA, Paris. 21 p. ffhal0279152

OZENDA P. ; LUCAS M. J. 1987. *Esquisse d'une carte de la végétation potentielle de la France à 1/1 500 000* Documents de cartographie écologique 30, p. 49-80

PELISSON A., 2025. *ABC du Grand Périgueux – Bilan des animations*. Association Pour les Enfants du Pays de Beleyme, 20 p.

PERNES-DEBUYSER A., TESSIER D., 2002. Influence du pH sur les propriétés des sols : l'essai de longue durée des 42 parcelles à Versailles. Revue des Sciences de l'Eau / Journal of Water Science, 15 (sp.), pp.27-39. ⟨hal-02681534⟩

PERRODIN J. & BARNEIX M. (coord.), 2021. *Hiérarchisation des enjeux de conservation de la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine : état de l'art des méthodes et des connaissances*. Note complémentaire au rapport final. Observatoire FAUNA. 27 p.

PERRODIN J. & BARNEIX M. (coord.), 2021. *Hiérarchisation des enjeux de conservation de la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine : méthode & résultats*. Observatoire FAUNA. 54 p.

PLATEL J.P, CÉLÉRIER G, DUCHADEAU-KERVAZO C, CHARNET F, CHIGOT D., 1989. *Notice explicative, Carte géol. France (1/50000), feuille PÉRIGUEUX-OUEST (758)*. Bureau de recherches géologiques et minières, Orléans. 82 p.

PLATEL J.P, LE POCHAT G., GUILLOT P.L, RECOING M., TEXIER J.P, ANDREIEFF P. *Notice explicative, Carte géol. France (1/50000), feuille PÉRIGUEUX-EST (759)*. Bureau de recherches géologiques et minières, Orléans. 82 p.

PLATEL J.-P., FAUGERAS P., MAUROUX B., SPENCER C., CHARNET F., CÉLERIER G., HARIELLE B., JACQUEMENT P., 1999. *Notice explicative, Carte géol. France (1/50 000), feuille Thenon (783)*. BRGM, Orléans. 128 p. Carte géologique par J.-P. Platel et coll. (1999).

POITOU-CHARENTES NATURE, 2019. *Liste rouge du Poitou-Charentes : chapitre Orthoptères*. Fontaine-le-Comte

PREISLEROVA, Z., JIMENEZ-ALFARO, B., MUCINA, L., BERG, C., BONARI, G., KUZEMKO, A., ... & CHYTRÝ, M. 2022. *Distribution maps of vegetation alliances in Europe*. Applied Vegetation Science, 25(1), e12642.

PRELLI R., 2001. *Les fougères et plantes alliées de France et d'Europe occidentale*. Paris : Belin. 431 p.

RAMEAU J.-C., MANSION D., DUME G., 1989. *Flore forestière française. Guide écologique illustré. Tome I : plaines et collines*. Paris : CNPF-IDF. 1785 p.

RAMEAU J.-C., MANSION D., DUME G., 1993. *Flore forestière française. Guide écologique illustré. Tome II : Montagnes*. Paris : CNPF-IDF. 2419 p.

RAMEAU J.-C., MANSION D., DUME G., 2008. *Flore forestière française. Guide écologique illustré. Tome III : Région méditerranéenne*. Paris : CNPF-IDF. 2426 p.

RAPINEL, S., PANHELLEUX, L., GAYET, G., VANACKER, R., LEMERCIER, B., LAROCHE, B., ... & HUBERTMOY, L. 2023. *National wetland mapping using remote-sensing-derived environmental variables, archive field data, and artificial intelligence*. Heliyon, 9(2).

REDAUD, J.-L., 1995. *Mise en place du Plan d'action gouvernemental pour la protection et la reconquête des zones humides*. Ministère de l'Environnement, Paris. 54 p. + annexes.

REDURON J.-P., 2007. *Ombellifères de France 1 : monographie des Ombellifères (Apiaceae) et plantes alliées, indigènes, naturalisées, subspontanées, adventices ou cultivées de la flore française*. Bulletin de la Société Botanique du Centre-Ouest, n° spécial 26. 564 p.

REDURON J.-P., 2007. *Ombellifères de France 2 : monographie des Ombellifères (Apiaceae) et plantes alliées, indigènes, naturalisées, subspontanées, adventices ou cultivées de la flore française*. Bulletin de la Société Botanique du Centre-Ouest, n° spécial 27. 564 p.

REDURON J.-P., 2007. *Ombellifères de France 3 : monographie des Ombellifères (Apiaceae) et plantes alliées, indigènes, naturalisées, subspontanées, adventices ou cultivées de la flore française*. Bulletin de la Société Botanique du Centre-Ouest, n° spécial 28. 584 p.

REDURON J.-P., 2007. *Ombellifères de France 4 : monographie des Ombellifères (Apiaceae) et plantes alliées, indigènes, naturalisées, subspontanées, adventices ou cultivées de la flore française*. Bulletin de la Société Botanique du Centre-Ouest, n° spécial 29. 622 p.

REDURON J.-P., 2007. *Ombellifères de France 5 : monographie des Ombellifères (Apiaceae) et plantes alliées, indigènes, naturalisées, subspontanées, adventices ou cultivées de la flore française*. Bulletin de la Société Botanique du Centre-Ouest, n° spécial 30. 660 p.

Règlement (UE) n ° 1143/2014 du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes. JO L 317 du 4.11.2014, p. 35–55.

Règlement d'exécution (UE) 2019/1262 de la Commission du 25 juillet 2019 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2016/1141 pour mettre à jour la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union. C/2019/5360. JO L 199 du 26.7.2019, p. 1–4.

RIVAS-MARTINEZ, S., RIVAZ-SAENZ, S., PENAS, A., & DIAZ, T. E. 2004. *Computerized bioclimatic maps of the world*. Centro de Investigaciones Fitosociológicas, Madrid. [en ligne] URL http://www.globalbioclimatics. org [consulté le 31 Mai 2018].

RODWELL J.S., EVANS D. et SCHAMINÉE J.H., 2018. *Phytosociological relationships in European Union policy-related habitat classifications*. Rendiconti Lincei. Scienze Fisiche e Naturali, 29 : 237-249. https://doi.org/10.1007/s12210-018-0690-y

ROGER J., LAGARDE N., 2015. *Liste rouge régionale des oiseaux du Limousin*. SEPOL, Limoges, 25 p.

ROMEYER K., HOVER A., LAFON P., DAVID R., 2021. *Les forêts à Hêtre de plaines de Nouvelle-Aquitaine. Typologie, écologie, répartition, suivi et déterminisme climatique*. Programme « Les Sentinelles du climat ». Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, Audenge. 265 pages + annexes

RUYS T. & BARNEIX M. (coord.), 2021. *Identification des lacunes de connaissances naturalistes partagées sur la faune en Nouvelle-Aquitaine*. Observatoire FAUNA. 53 p

RUYS T., BERNARD Y., (coords.) 2014. *Atlas des Mammifères sauvages d'Aquitaine – Tome 4 – Les Chiroptères*. Cistude Nature & LPO Aquitaine. Edition C. Nature, 256pp.

SELOSSE M.-A. 2023. *Bioturbation*. Dictionnaire d'agroécologie [en ligne], INRAE, ff10.17180/h38ajk83ff.ffhal-04395184f

SENAT, 2009. *Annexe au procès-verbal de la séance du 12 janvier 2009 sur le projet de loi portant engagement national pour l'environnement*.

SLAGHUIS C. & BARNEIX M., 2015. *La Faune exotique d'Aquitaine : état des lieux et hiérarchisation des espèces*. Rapport étape : vertébrés continentaux et invertébrés cibles. Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage.

SMITS, P. C., DELLEPIANE, S. G., & SCHOWENGERDT, R. A., 1999. *Quality assessment of image classification algorithms for land-cover mapping : A review and a proposal for a cost-based approach*. International journal of remote sensing, 20(8), 1461-1486.

SORDELLO R., ROGEON G. & TOUROULT J., 2014. *La fonctionnalité des continuités écologiques - Premiers éléments de compréhension*. Service du patrimoine naturel, Muséum national d'histoire naturelle, Paris. 32 p.

STEHMAN, S. V. 1997. *Selecting and interpreting measures of thematic classification accuracy*. Remote sensing of Environment, 62(1), 77-89.

THEILLOUT, A (COORD)., COLLECTIF FAUNE-AQUITAINE.ORG., 2015. *Atlas des oiseaux nicheurs d'Aquitaine*. LPO Aquitaine, Delachaux et Niestlé, 511 p.

TISON J.-M. et DE FOUCAULT B. (coord.), 2014. *Flora Gallica. Flore de France*. Mèze : Biotope éditions. XX + 1196p. ISBN : 978-2-36662-012-2

TISON J.-M., JAUZEIN Ph. et MICHAUD H., 2014. *Flore de la France méditerranéenne continentale*. Turriers : Naturalia ; Porquerolles : CBNMéditerranéen. 2078 p. ISBN : 978-2-909717-90-6

TRICHET P., GELPE J., 1992. *La fertilisation peut induire des substitutions de flore et modifier la réussite des plantations*. Revue forestière française, 44 (1), pp.35-42. ff10.4267/2042/26292ff.ffhal-03444104f

UICN Comité français, MNHN, SFI & AFB, 2019. *La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Poissons d'eau douce de France métropolitaine*. Paris, France.

UICN Comité français, OFB, MNHN & Adoni F, 2024. *La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Champignons de France métropolitaine : bolets, lactaires et tricholomes*. Paris, France.

UICN France, FBCN, AFB & MNHN, 2018. *La Liste rouge des espèces menacées en France - Flore vasculaire de France métropolitaine*. Paris : UICN, Muséum national d'histoire naturelle. 32 p.

UICN France, MNHN & SHF, 2015. *La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine*. Paris, France.

UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2016. *La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine*. Paris, France.

UICN France, MNHN, OPIE & SEF, 2014. *La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine*. Paris, France.

UICN France, MNHN, OPIE & SFO, 2016. *La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Libellules de France métropolitaine*. Paris, France.

UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS, 2017. *La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine*. Paris, France.

VALLAURI, D., M. FERRER & GRANDJEAN R., 2018. *Comparaisons multicritères de scénarii de gestion par la méthode de l'aménagementoscope*, [en ligne] https://www.foretsanciennes.fr/amenagementoscope/ [consulté le 15 décembre 2016]

VANPEENE S., AMSALLEM J., SORDELLO R. & BILLON L., 2018. *Prise de recul sur la politique Trame verte et bleue à l'échelle régionale*. Sciences Eaux & Territoires, n°25, p. 14-19.

VANPEENE-BRUHIER, S., BOURDIL C. & AMSALLEM J., 2014. *Efficacité des corridors : qu'en savons-nous vraiment ?* Sciences Eaux & Territoires, vol. 2, n°14, p. 8-13.

VÉRITÉ V., LE DEZ M., LE FOULER A., 2025. *Cartographie des végétations et des habitats du site Natura 2000 FR7200666 « Vallées des Beunes »*. Conservatoire botanique national Sud-Atlantique, Audenge. 47 p. + annexes.

VILLEMEY, A., VAN HALDER, I., OUIN, A., BARBARO, L., CHENOT, J., TESSIER, P.,... & ARCHAUX, F., 2015. *Mosaic of grasslands and woodlands is more effective than habitat connectivity to conserve butterflies in French farmland*. Biological Conservation, 191, 206-215.

VIMAL, R., & MATHEVET, R. 2011. *La carte et le territoire : le réseau écologique à l'épreuve de l'assemblée cartographique*. Cybergeo : European Journal of Geography.

Index des noms vernaculaires

Les numéros de pages suivis d'un * renvoient aux pages sur lesquelles les espèces sont illustrées. Les autres numéros renvoient aux autres citations de ces mêmes espèces.

Able de Heckel 284
Abromiade ochracée 391
Abutilon de Théophraste 170
Accenteur alpin 262*, 266
Accenteur mouchet 266
Ache inondée 159
Achigan à grande bouche 284
Acidalie blanchâtre 391
Acidalie des pâturages 391
Acinope à pattes brunes 315*
Aeschne affine 323*
Aeschne paisible 87
Aeschne printanière 334*
Agaric anisé 190
Agreste 374
Agrion de Mercure 87, 336*, 337, 339*
Agrion délicat 323*
Agrion jouvencelle 324*
Agrion mignon 336*, 337
Agrion orangé 333*
Agrion porte-coupe 329*
Agripaume cardiaque 158, 159
Aigle botté 265
Aigremoine élevée 165
Aigrette garzette 265
Ailante glanduleux 168*, 170
Alouette des champs 264
Alouette lulu 266
Alpiste paradoxal 157
Alysson faux alysson 159
Alyte accoucheur 211*, 213, 214*
Amanite à bulbe étoilé 195*
Amanite argentée 190
Amanite tue-mouches 180*
Amarante blanche 170
Amarante couchée 170
Amarante de Bouchon 161, 170
Amarante des bois 165
Amarante hybride 170
Amarante réfléchie 170
Ambroisie à feuilles d'armoise 59, 170, 172*
Amphisbène cendré 289*
Anax porte-selle 334*
Anguille d'europe 283, 286*
Anisanthe de Madrid 159
Anthurus d'Archer 195*
Aphane autrale 157
Apion de la rose trémière 318*
Arabette à fruits aplatis 157
Arbre à perruque 170
Arcyptère bariolée 353*
Argus bleu-nacré 374, 377*
Argus frêle 374
Aristoloche clématite 159
Armigère 393*
Armillaire pied-bot 190
Armoise 170
Armoise absinthe 170
Ascalaphe soufré 470*
Astragale de Montpellier 159
Aubour faux ébénier 171
Aurore 371*
Autour des palombes 264
Azolle fausse fougère 170
Azuré bleu-céleste 374
Azuré commun 363*
Azuré de l'Ajonc 374
Azuré des Anthyllides 374
Azuré des Coronilles 374, 378*
Azuré des mouillères 372*, 374
Azuré du Mélilot 374
Azuré du Serpolet 362*, 374
Azuré du Thym 374, 378*
Bacchante 373*, 374
Balbuzard pêcheur 266
Baldellie fausse Renoncule 159
Barbastelle d'Europe 216*, 225*, 228, 230*
Barbeau fluviatile 283*
Bardanette squarreuse 158, 159
Batis 383*
Bécasse des bois 267
Bécassine des marais 262, 263*, 265
Bec-croisé des sapins 266
Belette d'Europe 246, 251*
Berce de Sibérie 157
Berce du Caucase 59, 170
Bergeronnette des ruisseaux 266
Bergeronnette grise 266
Bergeronnette printanière 266
Bernache du Canada 269*
Bident feuillé 170
Bihoreau gris 253*, 266
Biscutella lime 164*, 165
Blaireau européen 242*
Bolet à pied rouge 76*
Bolet couleur de lion 190
Bolet cuivré 193, 194
Bolet livide 192*, 194
Bombyx de la ronce 390*
Bombyx du chêne 380*
Bombyx du Palmier 391, 393*, 395*
Bombyx du peuplier 386*
Bondrée apivore 266
Bothriochloa à nœuds barbus 170
Botys âne 391
Botys de l'ortie 391
Bouscarle de Cetti 264
Bouvière 283, 284, 287*
Bouvreuil pivoine 267
Brème commune 278*
Brochet 283, 287*
Brome cathartique 170

Index des noms vernaculaires

Brome squarreux 156*, 157, 163, 165
Bruant des roseaux 265
Bruant fou 265
Bruant jaune 265
Bruant nain 265
Bruant ortolan 263*, 265
Bruant proyer 265
Bruant zizi 265
Brun du pélargonium 376*
Buddleia de David 170, 172*
Bugle petit-pin 165
Bunias fausse roquette 163*, 165
Buplèvre presque ovale 158, 159
Busard cendré 263*, 264
Busard des roseaux 264
Busard Saint-Martin 264
Buse variable 264
Butor étoilé 264
Callitriche à crochets 159
Callitriche à fruits plats 159
Callitriche des marais 159
Calocère visqueuse 76*
Caloptéryx éclatant 324*
Caloptéryx hémorroïdale 337*
Campagnol amphibie 81, 245, 246, 250*
Campanule à feuilles de pêcher 165
Canard carolin 269
Canard chipeau 266
Canard mandarin 269
Canche élégante 165
Cardamine cachée 170
Cardinal imposteur 306*
Carpe commune 284
Carte géographique 367*
Catalpa fausse bignone 170
Caucalide à fruits larges 163*, 165
Centranthe chausse-trappe 159
Centranthe rouge 170
Céphalanthère à grandes fleurs 165
Céphalanthère rouge 423
Céraiste glutineux 159
Cerf élaphe 199*
Cerf élaphe 82*
Cerisier acide 171
Cétoine dorée 305*
Cétoine grise 306*
Cétoine marbrée 320*
Chabot 283
Charançon du Rosier 315*
Charançon poudré 315*
Chardonneret élégant 264
Chat forestier 243, 244*, 246
Chêne des marais 171
Chêne rouge 171
Chénopode fausse-ambroisie 170
Chevalier culblanc 267
Chevalier gambette 267
Chevalier guignette 264
Chevêche d'Athéna 261*, 264
Chevelure dorée 391
Chiffre 374
Chilo des marais 391
Choucas des tours 265
Chouette hulotte 267
Chrysomèle « porte épines » 315*
Chrysomèle du peuplier 306*
Cicindèle champêtre 320*
Cigogne blanche 264
Cigogne noire 264
Ciguë maculée 159
Cincle plongeur 253*, 264, 270*
Circaète Jean-le-Blanc 264
Ciste à feuilles de sauge 159
Cisticole des joncs 264
Cistude d'Europe 288*, 289*, 299, 302*
Citron 363*
Citron de Provence 374
Clathre rouge 76*
Clavaire cornue 192, 193
Clavaire en fuseau 191, 193
Clavaire jolie 193, 194
Clavaire joyeuse 191, 193
Clavaire lumineuse 192*, 193
Clavaire vermicelle 191*, 193
Clénie velouté 315*
Cléophane platyptère 391
Clyte apaisé 321*
Clyte d'Eastwood 304*
Coccinelle à quatre points 310*
Coccinelle asiatique 318, 321*
Coccinelle des pins 315
Cochevis huppé 265
Coeloglosse vert 163, 165
Colchique d'automne 165, 174*
Collybie des feuilles de chêne 190
Collybie rameuse 192*, 193
Colymbète brun 310*
Conocéphale gracieux 345*
Copris lunaire 305*
Cordulégastre annelé 88, 334
Cordulégastre bidenté 334*
Cordulégastre bidenté 87, 88
Cordulie à corps fin 87, 337, 340*
Cordulie à tâches jaunes 335, 336*, 337
Cordulie bronzée 85*
Cordulie métallique 335, 336*, 337, 340*
Cordulie splendide 87, 88*, 335*, 336, 337, 340*
Cordyceps militaire 180*
Cordyceps tuberculé 190
Corne d'abondance 192*, 194
Coronelle girondine 74*, 289*, 299, 302*
Coronille glauque 170
Cortinaire brun violet 190
Cortinaire de Lucand 189, 190
Cortinaire odorant 189, 190
Cortinaire rosissant 190
Corydale solide 157
Corythée du Genévrier 391
Corythée pectinée 391
Cotonéaster coriace 170
Cotonéaster horizontal 170
Coucou gris 265
Couleuvre d'Esculape 298*, 299
Couleuvre helvétique 74, 299*, 303*
Couleuvre verte et jaune 297*, 299
Couleuvre vipérine 74, 299*, 303*
Courtilière commune 343*, 353, 354, 358*
Crapaud calamite 211*, 212, 213, 215*
Crapaud épineux 72, 212*, 213
Crépide à feuilles de capselle 156*, 157, 170
Crépide sacrée 170
Crételle hérissée 159
Criquet de la Palène 344*, 355
Criquet des Ajoncs 355, 356*
Criquet des clairières 343*, 355
Criquet des friches 355, 356*, 358*
Criquet des roseaux 352*
Criquet ensanglanté 346*, 355, 359*

Criquet noir-ébène 344*
Criquet pansu 344*
Criquet tricolore 355*
Crocothémis écarlate 325*
Crocus d'automne 159
Crossope aquatique 246, 250*
Crucianelle à feuilles étroites 158
Cucullie de la Scrophulaire 391
Cuivré des marais 374, 377*
Cygne tuberculé 265
Cytise faux lotier 165
Dactylorhize élevé 164*, 165
Daim européen 243*, 249
Damier de la Succise 374, 378*
Daphné lauréole 159
Datura 170
Dauphin commun 233*
Dauphinelle d'Ajax 161
Dauphinelle de Bresse 158, 159
Decticelle côtière 343*
Decticelle des roselières 355, 358*
Decticelle frêle 355
Decticelle varoise 357*
Dectique à front blanc 355
Demi-deuil 363*
Digitaire ischême 159
Digitale pourpre 157
Dipneuste sud-américain 274*
Doronic à feuilles cordées 165
Doryphore 318*
Doucette 391
Douglas de Menzies 171
Droséra à feuilles rondes 161*, 165
Dytique bordé 305*
Écaille chinée 392*, 395*
Ecaille des steppes 391
Écaille fermière 382*, 426*
Ecaille Lièvre 391
Écrevisse à pattes blanches 285*
Écrevisse américaine 285*
Écrevisse de Californie 285*
Écrevisse de Louisiane 285*
Ecureuil roux 246*
Effraie des clochers 83*, 267
Élanion blanc 265
Éleusine à trois épis 170
Éleusine d'Afrique 170
Éleusine des Indes 170
Élodée du Canada 170
Engoulevent d'Europe 264
Ennomos du Lilas 391
Ensanglantée des Renouées 391
Entolome couleur de corbeau 191*, 193
Epervier d'Europe 261*, 264
Ephippigère des vignes 346*
Épicéa commun 171
Épinoche à trois épines 279*
Epinochette du Poitou 283
Epione marginée 391
Épipactide à petites feuilles 165
Épipactide des marais 162*, 165
Érable negundo 170, 172*
Éragrostide en peigne 170
Érigéron annuel 170
Érigéron de Buenos Aires 170
Érigéron de Karwinsky 170
Érigéron de Sumatra 170
Érigéron du Canada 170
Érigéron très fleuri 170
Étourneau roselin 266
Euphorbe de Séguier 165
Euphorbe épurge 170
Euphorbe maculée 170
Euphorbe raide 159
Euphorbe rampante 170
Euphraise des bois 159
Euphraise officinale 159
Eupithécie couronnée 391
Eupithécie rectangulaire 391
Eupithécie rouillée 391
Fadet commun 364*
Fadet des Laîches 373*, 374
Faucon crécerelle 265
Faucon émerillon 265
Faucon hobereau 265
Faucon pèlerin 265, 271*
Fausse jacinthe de Massart 171
Fausse jacinthe des bois 165
Fauvette à tête noire 267
Fauvette des jardins 267
Fauvette grisette 267
Fauvette pitchou 263*, 267, 440*
Fétuque d'Auquier 165
Févier d'Amérique 170
Fidonie du Pin 391
Fluoré 374
Flûteau nageant 159
Frelon asiatique 59*
Fritillaire pintade 143*, 161*, 165, 174*
Fuligule milouin 264
Fumeterre à petites fleurs 159
Gaillet glauque 165
Galéga officinal 170
Galinsoga quadriradié 170
Gamochête en faux 170
Gardon commun 272*
Gazé 374
Géastre à trois enveloppes 193*, 194
Genette commune 81*, 82*, 232*, 246
Gentiane pneumonanthe 372*
Germandrée des marais 166
Gesse sylvestre 159
Girolle abricot 190
Glaïeul d'Italie 165
Gnorime moucheté 316*, 317
Gobemouche gris 266
Gobemouche noir 265
Goéland argenté 265
Goéland brun 265
Goéland leucophée 266
Gomphe à crochets 87
Gomphe à pinces 87*
Gomphe de Graslin 87, 336*, 337, 339*
Gomphe semblable 337
Gomphe semblable 87
Gomphe vulgaire 87
Gomphide glutineux 190
Gomphocère roux 346*
Gorgebleue à miroir 266
Goujon commun 278*
Gourami perlé 274*
Grand capricorne 316*, 317
Grand corbeau 265
Grand Cormoran 266
Grand Mars changeant 367*, 374
Grand Murin 78*, 79, 228
Grand Nacré 374
Grand Nègre des bois 374
Grand paon de nuit 395*
Grand rhinolophe 77*, 217*, 228, 231*

Index des noms vernaculaires

Grand Sphinx de la vigne 381*
Grand-duc d'Europe 264
Grande Aigrette 264
Grande cétoine verte 316*, 317
Grande Coronide 374
Grande Noctule 227, 228
Grande rougette 168, 170
Grande sauterelle verte 343*
Grèbe castagneux 267
Grèbe huppé 266
Grémille 284, 287*
Grenouille agile 72*, 212*, 213
Grenouille rieuse 208*, 213
Grenouille rousse 212*, 213
Grillon champêtre 345*
Grillon des bois 343*
Grillon provençal 353, 357*
Grimpereau des jardins 264
Grosbec casse-noyaux 253*, 264
Groseillier rouge 161, 166
Grue cendrée 262, 265
Guêpier d'Europe 266
Gymnadénie des Pyrénées 164*, 165
Gymnadénie très odorante 159
Gymnocarpium de Robert 165
Hanneton commun 310*
Hélianthe tubéreux 170
Herbe de la pampa 170, 172*
Hérisson d'Europe 246
Héron cendré 264
Héron garde-bœufs 264
Héron pourpré 257*, 264
Hespérie des Sanguisorbes 374
Hespérie du Brome 374
Hespérie du Carthame 374
Hespérie du Chiendent 374
Hibou moyen-duc 83*, 264
Hippocrépide faux baguenaudier 161
Hirondelle de fenêtre 265, 271*
Hirondelle de rivage 267
Hirondelle de rochers 266
Hirondelle rustique 265
Hister à quatre tâches 315*
Hottonie des marais 165
Huppe fasciée 267
Hydne ferrugineux 193*, 194
Hydrocampe de la stratiote 391
Hygrophore calcicole 190, 191
Hygrophore chanterelle 191, 193
Hygrophore cocciné 192, 194
Hygrophore des prés 192, 193
Hygrophore graisseux 191*
Hygrophore mucroné 191*
Hygrophore perroquet 192, 194
Hygrophore vermillon 191*
Hypolaïs polyglotte 265
Ibéride amère 165, 174*
Illécèbre verticillé 159
Impatiente à petites fleurs 171
Impatiente de Balfour 171
Impatiente glanduleuse 171
Impatiente ne-me-touchez-pas 159
Inule à feuilles de spirée 163*, 165
Isopyre faux pigamon 165
Ivraie de Bouché 171
Ivraie enivrante 159
Ivraie rigide 159
Jacinthe d'Orient 161
Jonc ténu 171
Julienne des dames 170
Jussie rampante 59*
Labbe à longue queue 267
Lagarosiphon majeur 171
Laîche de Host 165
Laîche digitée 165
Laitue vivace 165
Lamier embrassant 159
Lamier jaune à feuilles argentées 171
Lampourde d'Orient 172*
Lampourde épineuse 172
Lamproie de Planer 283, 286*
Lapin de garenne 246
Légousie hybride 165
Lentille d'eau à trois lobes 165
Lentille d'eau gibbeuse 159
Lentille d'eau menue 171
Léotie lubrique 75*
Lépiote Demi-Nue 190
Lépiote en bouclier 190
Leptophye ponctuée 342*
Lepture fauve 424*
Lérot 82, 243, 244*
Leste des bois 335*, 337
Leste fiancé 335*, 336, 337, 339*
Leste verdoyant 333*
Leucorrhine à front blanc 87*
Lézard des murailles 289*, 299
Lézard ocellé 298*, 299, 302*
Lézard vert occidental 293*, 299
Libellule à quatre taches 323*
Libellule fauve 325*
Lièvre d'Europe 82*
Limoselle aquatique 159
Lin d'Autriche 161
Linaigrette à feuilles étroites 165
Linaigrette à feuilles larges 159, 160*
Linaire de Pélissier 159, 159
Lindernie douteuse 171
Linotte mélodieuse 266
Locustelle tachetée 266
Loir gris 82, 238*
Loriot d'Europe 266
Lotier hispide 165
Lotier très étroit 165
Loutre d'Europe 81, 234, 238*, 246
Lucane cerf-volant 316*, 317, 321*
Lucine 374
Ludwigie à grandes fleurs 59, 171, 172*
Luzerne cultivée 171
Luzerne en faux 163, 165
Lychnide des jardins 171
Lyciet de Barbarie 171
Lysimaque minime 165
Machaon 361*
Marisque 104*
Martinet à ventre blanc 267
Martinet noir 264
Martin-pêcheur d'Europe 264
Martre des pins 246*
Matricaire discoïde 171
Maure 391*
Maure 391
Mélampyre des champs 156*, 157, 165
Mélilot blanc 171
Mélitée des Linaires 374
Mélitée du Mélampyre 374
Mélitée du Plantain 364*
Mélitée noirâtre 374, 377*
Mercure 374
Merle à plastron 267
Mésange à longue queue 264
Mésange bleue 265
Mésange charbonnière 266

Mésange huppée 266
Mésange noire 266
Mésange nonnette 266
Micropyre délicat 159
Milan noir 266
Milan royal 253*, 266
Millepertuis calycinal 168*, 171
Millepertuis des montagnes 165
Minioptère de Schreibers 227*, 228
Miroir 374
Moineau domestique 266
Moineau friquet 263, 266
Moineau soulcie 266
Molène fausse phlomide 160
Morelle faux chénopode 171
Morille vulgaire 75*
Morio 372
Mouette rieuse 264
Mouette tridactyle 267
Mouflon d'Arménie 245, 246, 249*
Moyen Nacré 374
Mulot à collier 245*
Murin à moustaches 226, 227*
Murin à oreilles échancrées 78*, 217*, 228, 230*
Murin d'Alcathoe 226, 227*, 228
Murin de Bechstein 226*, 228
Murin de Daubenton 228*, 233*
Murin de Natterer 228, 229*
Myagre perfolié 158, 159
Mycène cespiteuse 190
Mycène sanguinolente 177*
Myriophylle à fleurs alternes 159
Myriophylle du Brésil 171
Myrtil 363*
Nacré de la Filipendule 373*, 374
Nacré de la Sanguisorbe 372*, 374
Naïade marine 165
Némusien 374
Néottie nid-d'oiseau 165
Nielle des blés 158, 159
Noctuelle blessée 391
Noctuelle de l'arroche 381*, 396*
Noctuelle du Gazon 391
Noctuelle héliaque 391
Noctuelle mégacéphale 391
Noctule commune 221*, 226, 227, 228
Noctule de Leisler 228*, 230*
Nyssie hispide 391
Odontie dentelée 391*
Odontie dentelée 391
Odontite de Jaubert 161*, 165
Oedicnème criard 264
Œdipode automnale 345*
Œdipode émeraudine 353*
Œdipode stridulante 353*
Œdipode turquoise 345*
Œnanthe à feuilles de peucédan 159
Œnanthe à feuilles de silaüs 165
Œnanthe aquatique 159
Œnanthe fistuleuse 159
Oie cendrée 264
Onagre bisannuelle 171
Onagre de Lindheimer 171
Ophrys abeille 423
Ophrys miroir 165
Ophrys mouche 423
Orchis brulé 48*
Orchis singe 165, 175*
Oreillard gris 226, 227*, 228
Oreillard roux 226, 227*, 228
Oréoptéride à sores marginaux 156*, 157, 165
Orlaya à grandes fleurs 163*, 165
Orme lisse 166
Orne 170
Orthétrum réticulé 85*
Ouette d'Egypte 269*
Oxalide à larges feuilles 171
Oxalide articulée 171
Oxalide de Dillenius 171
Oxalide droit 171
Oxybaside des villes 159
Oxybaside rouge 159
Pachyure étrusque 243, 244*
Pallénide épineuse 158, 159, 160
Panic à fleurs dichotomes 171
Panic d'Occident 171
Panic millet 171
Paon du jour 363*
Parentucelle visqueuse 159
Parisette à quatre feuilles 165
Parnassie des marais 161*, 165
Paspale dilaté 168, 171
Paspale distique 171, 172*
Passerage de Virginie 171
Passerage didyme 171
Passerage hétérophylle 157
Passerage rudérale 159
Patience d'Espagne 160
Pavot argémone 165
Pédiculaire des marais 159
Pélodyte ponctué 212, 213, 215*
Perche commune 282*
Perche-soleil 284*
Périophthalme rayé d'argent 274*
Perruche à collier 269*
Perruche ondulée 269
Pervenche élevée 172
Pétasite des Pyrénées 171
Petit Collier argenté 374
Petit Gravelot 264
Petit murin 79, 217*, 227, 228
Petit paon de nuit 381*
Petit rhinolophe 77*, 228, 231*
Petit-duc scops 266
Petite nymphe au corps de feu 329*
Petite pimprenelle 372
Petite Rayure 391
Petite tortue 361*
Pézize écarlate 75*
Pézize turquoise 75*
Phalarope à bec large 262*, 266
Phanéroptère commun 352*, 355, 359*
Phanéroptère liliacé 355
Phanéroptère méridional 349*
Phasme gaulois 10*
Phélipanche rameuse 159
Pholiote remarquable 190
Phragmite des joncs 257*, 264
Phytolaque d'Amérique 168, 171
Pic épeiche 265
Pic épeichette 265
Pic mar 265
Pic noir 265
Pic vert 266
Pied-violet 192*, 194
Pie-grièche à tête rousse 265
Pie-grièche écorcheur 265, 271*
Piéride de l'Ibéride 374
Pigamon jaune 166
Pigeon colombin 265
Pin noir 171

Index des noms vernaculaires

Pinson des arbres 265
Pinson du nord 265
Pipistrelle commune 228, 231*
Pipistrelle de Kuhl 228*
Pipistrelle pygmée 226, 227*, 228
Pipit des arbres 264
Pipit farlouse 264
Pipit rousseline 264
Pipit spioncelle 264
Plantain toujours vert 161
Plaqueminier de Virginie 170
Platane à feuilles d'érable 171
Platanthère à fleurs verdâtres 423
Plongeon catmarin 265
Pluté couleur de lion 192*, 194
Plutée à pied villeux 190
Pluvier guignard 262*, 263, 265
Point d'exclamation 390*
Poisson-chat 284*
Polycnême des champs 160
Polypore bai 190
Polypore bleuté des feuillus 190
Polypore moucheté 190
Polypore soufré 76*
Polypore vivace 193
Potamot capillaire 166
Potamot coloré 156*, 157, 165
Potamot luisant 160
Potentille des Indes 171
Potentille négligée 166
Pouillot de Bonelli 266
Pouillot de Pallas 266
Pouillot fitis 266
Pouillot siffleur 266
Pouillot véloce 266
Prione ermite 320*
Procris du Prunellier 391
Prunier laurier-cerise 171
Prunier myrobolan 171
Prunier tardif 157, 171
Pseudorasbora 284*
Pudibonde 386*, 426*
Putois d'Europe 246, 251*
Pyracantha écarlate 171
Pyrale du buis 393*
Pyrale du chou 391
Pyrale indienne de la farine 393*
Ragondin 249*
Rainette méridionale 202*, 213
Rainette verte 203*, 212, 213
Râle d'eau 267
Rat des moissons 245*
Rat musqué 243*, 249
Rat noir 243, 244*
Rat Surmulot 81*, 249
Raton laveur 249*
Reine-des-prés 372
Renard roux 233*
Renoncule à feuilles d'ophioglosse 160*
Renoncule des marais 166, 175*
Renoncule tête-d'or 166
Renoncule tripartite 164*, 166
Renouée du Japon 171
Rhagadiole étoilé 158, 160
Rhinolophe euryale 226*, 228
Robert-le-Diable 361*
Robinier faux-acacia 171, 172*
Roitelet à triple bandeau 252*, 267
Roitelet huppé 267
Rollier d'Europe 265
Romarin 171
Rose de France 161
Rossignol philomèle 266
Rougegorge familier 265
Rougequeue à front blanc 266
Rougequeue noir 266
Rousserolle effarvatte 264
Russule dorée 190
Russule gaie 190
Sabline douteuse 165
Sagine subulée 157
Salamandre tachetée 72*, 207*, 213, 214*
Salsifis à feuilles de crocus 166
Sanguisorbe officinale 160, 372
Sarcelle d'été 267
Sarcelle d'hiver 253*, 264
Sarcodon des chênes 189*, 190, 197*
Sceau-de-Salomon odorant 157
Schénoplectielle mucronée 166
Scille à deux feuilles 161*, 166
Scirpe des forêts 166
Scorsonêtre d'Espagne 157
Scrofulaire des chiens 160
Sélin à feuilles de carvi 164*, 166
Séneçon sud-africain 168, 171
Serin cini 267
Sérotine commune 228*
Sétaire dense 171
Silure glane 284
Sison des moissons 157
Sisymbre à cornes nombreuses 160
Sisymbre irio 160
Sisymbrelle rude 160
Sittelle torchepot 267
Solidage à feuilles de Graminée 170
Sonneur à ventre jaune 72, 207*, 212, 213, 215*
Sorgho d'Alep 172
Souchet jaunissant 159
Souchet vigoureux 170
Soufré 372
Sphénodon ponctué 289*
Sphinx de l'Épilobe 392*, 396*
Sphinx du liseron 382*
Sphinx tête de mort 383*
Spirée à feuilles obovales 166
Sporobole des Indes 172
Sterne pierregarin 267
Sumac vinaigrier 171
Sylvain azuré 360*
Sylvandre 374
Sylvine 383*
Sympétrum méridional 336*
Symphorine blanche 172
Symphyotriche à feuilles de saule 172
Symphyotriche lancéolé 172
Tabac d'Espagne 364*
Tadorne de Belon 267
Tarente de Maurétanie 299, 301*
Tarier des prés 267
Tarier pâtre 267
Tarin des aulnes 267
Taupin à cou sanglant 316*, 317
Taupin à étuis rouges 315*
Taupin porte-coeur dépassé 316*, 317
Taxodium distique 172
Tête d'or 168*, 171
Tête d'or 172
Tétrix caucasien 353, 354*
Tétrix des carrières 353, 354*, 355, 359*
Thécla de la Ronce 364*
Thécla de l'Orme 374
Thécla des Nerpruns 374

Thomise Napoléon 423
Tichodrome échelette 267
Tircis 363*
Tolpide en ombelle 157
Torcol fourmilier 265
Tortue 391
Tourterelle des bois 267
Toxostome 283*
Trachémyde écrite 301*
Tractême en ombelle 166, 175*
Traquet motteux 266
Tricholome brûlé 190
Tristan 374
Trithémis pourpré 322*, 325*
Triton marbré 212, 213, 214*
Triton palmé 203*, 213
Troglodyte mignon 267
Truite fario 283*
Turgénie à feuilles larges 160
Utriculaire australe 166
Vaccaire d'Espagne 159
Vairon de la Garonne 282*
Vallisnérie spiralée 161, 32
Vandoise rostrée 283, 286*
Vanneau huppé 267
Vautour fauve 265
Ver luisant 314*
Verdier d'Europe 264
Véronique de Perse 172
Véronique voyageuse 172
Verveine de Buenos Aires 172
Vesce de Bithynie 160
Vespère de Savi 226*, 228
Vigne-vierge commune 171
Violette laiteuse 166
Viorne tin 172
Vipère aspic 299*, 303*
Virgule 374
Vison d'Europe 234*, 246
Vison d'Amérique 249*
Vitex gattilier 161
Vulcain 363*
Xanthie dorée 391
Xéranthême cylindracé 160
Zannichellie des marais 166
Zygène de la petite Coronille 396*
Zygène du Pied-de-Poule 383*

Index des noms scientifiques

Les numéros de pages suivis d'un * renvoient aux pages sur lesquelles les espèces sont illustrées. Les autres numéros renvoient aux autres citations de ces mêmes espèces.

Abramis brama 278*
Abutilon theophrasti 170
Accipiter gentilis 264
Accipiter nisus 261*, 264
Acer negundo 170, 172*
Acherontia atropos 383*
Acinopus picipes 315*
Acrocephalus schoenobaenus 257*, 264
Acrocephalus scirpaceus 264
Acronicta auricoma 391
Acronicta megacephala 391
Actitis hypoleucos 264
Aegithalos caudatus 264
Aegosoma scabricorne 320*
Aeshna affinis 323*
Aethes tesserana 391
Agaricus silvicola 190
Aglais io 363*
Aglais urticae 361*
Agrimonia procera 165
Agrius convolvuli 382*
Agrostemma githago 158, 159
Agrotis exclamationis 390*
Ailanthus altissima 168*, 170
Aiolopus strepens 345*
Aiolopus thalassinus 353*
Aira elegantissima 165
Aix galericulata 269
Aix sponsa 269
Ajuga chamaepitys 165
Alauda arvensis 264
Alcedo atthis 264
Alopochen aegyptiaca 269*
Alyssum alyssoides 159
Alytes obstetricans 211*, 213, 214*
Amanita argentea 190
Amanita asteropus 195*
Amanita muscaria 180*
Amanita proxima 191*, 193
Amaranthus albus 170
Amaranthus deflexus 170
Amaranthus graecizans subsp. Silvestris 165
Amaranthus hybridus 170
Amaranthus powellii subsp. Bouchonii 161, 170
Amaranthus retroflexus 170
Ambrosia artemisiifolia 59, 170, 172*
Ameiurus melas 284*
Ampedus sanguineus 315*
Anania hortulata 391
Anas crecca 253*, 264
Anax ephippiger 334*
Anguilla anguilla 283, 286*
Anisantha madritensis 159
Anser anser 264
Anthocharis cardamines 371*
Anthus campestris 264
Anthus pratensis 264
Anthus spinoletta 264
Anthus trivialis 264
Apamea lithoxylaea 391
Apamea sublustris 391
Apatura iris 367*, 374
Apeira syringaria 391
Aphanes australis 157
Aphanomyces astaci 284
Aphantopus hyperantus 374
Aplocera efformata 391
Apocheima hispidaria 391
Apoda limacodes 391
Apodemus flavicollis 245*
Aporia crataegi 374
Apus apus 264
Arabis planisiliqua 157
Araschnia levana 367*
Archips crataegana 391
Arctia testudinaria 391
Arctia villica 382*, 426*
Arcyptera fusca 353*
Ardea alba 264
Ardea cinerea 264
Ardea purpurea 257*, 264
Arenaria controversa 165
Arethusana arethusa 374
Argynnis paphia 364*
Aristolochia clematitis 159
Armillaria cepistipes 190
Artemisia absinthium 170
Artemisia verlotiorum 170
Arvicola sapidus 81, 245, 246, 250*
Asio otus 83*, 264
Astragalus monspessulanus 159
Athene noctua 261*, 264
Aureoboletus moravicus 190
Austropotamobius pallipes 285*
Aythya ferina 264
Azolla filiculoides 170
Baldellia ranunculoides 159
Barbastella barbastellus 216*, 225*, 228, 230*
Barbus barbus 283*
Bidens frondosa 170
Biscutella lima 164*, 165
Blanus cinereus 289*
Boloria selene 374
Bombina variegata 72, 207*, 212, 213, 215*
Botaurus stellaris 264
Bothriochloa barbinodis 170
Boyeria irene 87
Brachytron pratense 334*
Branta canadensis 269*
Brenthis hecate 373*, 374

Brenthis ino 372*, 374
Bromus squarrosus 156*, 157, 163, 165
Bubo bubo 264
Bubulcus ibis 264
Buddleja davidii 170, 172*
Bufo spinosus 72, 212*, 213
Bunias erucago 163*, 165
Bupalus piniaria 391
Bupleurum subovatum 158, 159
Burhinus oedicnemus 264
Buteo buteo 264
Cacyreus marshalli 376*
Calamotropha paludella 391
Calliteara pudibunda 386*, 426*
Callitriche hamulata 159
Callitriche palustris 159
Callitriche platycarpa 159
Callophrys rubi 364*
Calocera viscosa 76*
Calophasia platyptera 391
Calopteryx haemorrhoidalis 337*
Calopteryx splendens 324*
Calvatia utriformis 191, 193
Campanula persicifolia 165
Cantharellus amethysteus 193
Cantharellus friesii 190
Caprimulgus europaeus 264
Cardamine occulta 170
Cardiophorus gramineus 316*, 317
Carduelis carduelis 264
Carex digitata 165
Carex hostiana 165
Carterocephalus palaemon 374
Catalpa bignonioides 170
Caucalis platycarpos 163*, 165
Centranthus calcitrapae 159
Centranthus ruber 170
Cephalanthera damasonium 165
Cephalanthera rubra 423
Cerambyx cerdo 316*, 317
Cerastium glutinosum 159
Ceratochloa cathartica 170
Ceriagrion tenellum 323*
Certhia brachydactyla 264
Cervus elaphus 199*
Cervus élaphus 82*
Cetonia aurata 305*
Cetonischema speciosissima 316*, 317
Cettia cetti 264
Charadrius dubius 264
Chlaenius velutinus 315*
Chloris chloris 264
Chlorociboria aeruginascens 75*
Chloroclystis v-ata 391
Chroicocephalus ridibundus 264
Chrysochraon dispar 343*, 355
Chrysomela populi 306*
Cicindela campestris 320*
Ciconia ciconia 264
Ciconia nigra 264
Cinclus cinclus 253*, 264, 270*
Circaetus gallicus 264
Circus aeruginosus 264
Circus cyaneus 264
Circus pygargus 263*, 264
Cisticola juncidis 264
Cistus salviifolius 159
Cladium mariscus 104*
Clathrus archer 195*
Clathrus ruber 76*
Clavaria asterospora 191, 193
Clavaria fragilis 191*, 193
Clavulinopsis corniculata 192, 193
Clavulinopsis fusiformis 191, 193
Clavulinopsis helvola 192*, 193
Clavulinopsis laeticolor 191, 193
Clonopsis gallica 10*
Clytus arietis 304*
Coccothraustes coccothraustes 253*, 264
Coeloglossum viride 163, 165
Coenagrion mercuriale 87, 336*, 337, 339*
Coenagrion puella 324*
Coenagrion scitulum 336*, 337
Coenonympha oedippus 373*, 374
Coenonympha pamphilus 364*
Colchicum autumnale 165, 174*
Colias alfacariensis 374
Colias hyale 372
Coltricia perennis 193
Columba oenas 265
Colymbetes fuscus 310*
Conium maculatum 159
Copris lunaris 305*
Coracias garrulus 265
Cordulegaster bidantata 334*
Cordulegaster bidentata 87, 88
Cordulegaster boltonii 88, 334
Cordulia aenea 85*
Cordyceps militaris 180*
Cordyceps tuberculata 190
Coronella girondica 74*, 289*, 299, 302*
Coronilla glauca 170
Cortaderia selloana 170, 172*
Cortinarius arcuatorum 190
Cortinarius balteatocumatilis 190
Cortinarius brunneolividus 189, 190
Cortinarius campester 190
Cortinarius claroplaniusculus 189*, 190, 196*
Cortinarius croceocaeruleus 190
Cortinarius cyanites 190
Cortinarius dryoraphanoides 189, 190
Cortinarius heatherae 189*, 190, 196*
Cortinarius intempestivus 189, 190
Cortinarius lucandii 189, 190
Cortinarius magicus 190
Cortinarius ochrolamellatus 189, 190
Cortinarius parhonestus 189*
Cortinarius pelerinii 189*, 190, 196*
Cortinarius torvoides 189, 190
Cortinarius violaceopapillatus 189, 190
Corvus corax 265
Corvus monedula 265
Corydalis solida 157
Cotinus coggygria 170
Cotoneaster coriaceus 170
Cotoneaster horizontalis 170
Cottus perifretum 283
Crepis bursifolia 156*, 157, 170
Crepis sancta 170
Crocothemis erythraea 325*
Crocus nudiflorus 159
Crucianella angustifolia 158
Cryptolestes ferrugineus 318
Cucullia scrophulariae 391
Cuculus canorus 265
Cuphophyllus pratensis 192, 193
Cuphophyllus russocoriaceus 191,

Index des noms scientifiques

190
Cupido minimus 374
Cyaniris semiargus 374
Cyanistes caeruleus 265
Cyanosporus subcaesius 190
Cydalima perspectalis 393*
Cygnus olor 265
Cynaeda dentalis 391*
Cynaeda dentalis 391
Cynosurus echinatus 159
Cyperus eragrostis 170
Cyperus flavescens 159
Cyprinus carpio 284
Cystoderma granulosum 192, 193
Cystolepiota seminuda 190
Cytisus lotoides 165
Dactylorhiza elata 164*, 165
Dactylosternum abdominale 318
Dama dama 243*, 249
Daphne laureola 159
Datura stramonium 170
Decticus albifrons 355
Deilephila elpenor 381*
Delichon urbicum 265, 271*
Delphinium ajacis 161
Delphinium verdunense 158, 159
Delphinus delphis 233*
Dendrocollybia racemosa 192*, 193
Dendrocopos major 265
Dendrocopos medius 265
Dendrocopos minor 265
Dermoloma cuneifolium 191, 193
Dicladispa testacea 315*
Digitalis purpurea 157
Digitaria ischaemum 159
Diospyros virginiana 170
Doronicum pardalianches 165
Drosera rotundifolia 161*, 165
Dryocopus martius 265
Dysphania ambrosioides 170
Dytiscus marginalis 305*
Egretta garzetta 265
Elanus caeruleus 265
Eleusine africana 170
Eleusine indica 170
Eleusine tristachya 170
Eliomys quercinus 82, 243, 244*
Elmis aenea 310*
Elodea canadensis 170
Emberiza calandra 265
Emberiza cia 265
Emberiza cirlus 265
Emberiza citrinella 265
Emberiza hortulana 263*, 265
Emberiza pusilla 265
Emberiza schoeniclus 265
Emys orbicularis 288*, 289*, 299, 302*
Enallagma cyathigerum 329*
Entoloma coracis 189*, 190
Entoloma corvinum 191*, 193
Entoloma incanum 191, 192*, 194
Entoloma mougeotii 191, 193
Entoloma poliopus 191, 193
Entoloma serrulatum 191, 193
Ephippiger diurnus 346*
Epidalea calamita 211*, 212, 213, 215*
Epione repandaria 391
Epipactis microphylla 165
Epipactis palustris 162*, 165
Eptesicus serotinus 228*
Epuraea ocularis 318
Eragrostis pectinacea 170
Erigeron annuus 170
Erigeron bonariensis 170
Erigeron canadensis 170
Erigeron floribundus 170
Erigeron karvinskianus 170
Erigeron sumatrensis 170
Erinaceus europaeus 246
Eriophorum angustifolium 165
Eriophorum latifolium 159, 160*
Erithacus rubecula 265
Esox lucius 283, 287*
Ethmia terminella 391
Eucosma conterminana 391
Eudromias morinellus 262*, 263, 265
Euphorbia lathyris 170
Euphorbia maculata 170
Euphorbia prostrata 168, 170
Euphorbia seguieriana 165
Euphorbia serpens 170
Euphorbia stricta 159
Euphrasia nemorosa 159
Euphrasia officinalis 159
Euphydryas aurinia 374, 378*
Eupithecia breviculata 391
Euplagia quadripunctaria 392*, 395*
Euthamia graminifolia 170
Evergestis forficalis 391
Fabriciana adippe 374
Fabriciana niobe 374
Falco columbarius 265
Falco peregrinus 265, 271*
Falco subbuteo 265
Falco tinnunculus 265
Faxonius limosus 285*
Felis sylvestris 243, 244*, 246
Festuca auquieri 165
Ficedula hypoleuca 265
Filipendula ulmaria 372
Fraxinus ornus 170
Fringilla coelebs 265
Fringilla montifringilla 265
Fritillaria meleagris 143*, 161*, 165, 174*
Fumaria parviflora 159
Galega officinalis 170
Galerida cristata 265
Galinsoga quadriradiata 170
Galium glaucum 165
Gallinago gallinago 262, 263*, 265
Gamochaeta antillana 170
Gasterosteus aculeatus 279*
Gavia stellata 265
Geastrum triplex 193*, 194
Genetta genetta 81*, 82*, 232*, 246
Gentiana pneumonanthe 372*
Geoglossum cookeianum 191, 193
Gladiolus italicus 165
Gleditsia triacanthos 170
Glis glis 82, 238*
Gnorimus variabilis 316*, 317
Gobio gobio 278*
Gomphidius glutinosus 190
Gomphocerippus armoricanus 355, 356*
Gomphocerippus rufus 346*
Gomphus graslinii 87, 336*, 337, 339*
Gomphus similimus 337
Gomphus simillimus 87
Gomphus vulgatissimus 87
Gondwanagaricites magnificus 179*
Gonepteryx cleopatra 374

Gonepteryx rhamni 363*
Grus grus 262, 265
Gryllotalpa gryllotalpa 343*, 353, 354, 358*
Gryllus bimaculatus 353, 357*
Gryllus campestris 345*
Gymnadenia odoratissima 159
Gymnadenia pyrenaica 164*, 165
Gymnocarpium robertianum 165
Gymnocephalus cernua 284, 287*
Gymnopilus junonius 190
Gyps fulvus 265
Gypsophila vaccaria 159
Gyrodon lividus 192*, 194
Hamearis lucina 374
Harmonia axyridis 318, 321*
Harmonia quadripunctata 310*
Helianthus tuberosus 170
Helicoverpa armigera 393*
Helosciadium inundatum 159
Heracleum mantegazzianum 59, 170
Heracleum sibiricum 157
Hericium erinaceus 191, 192*, 193
Hesperia comma 374
Hesperis matronalis subsp. Matronalis 170
Heteropterus morpheus 374
Hieraaetus pennatus 265
Hierophis viridiflavus 297*, 299
Hipparchia fagi 374
Hipparchia semele 374
Hippocrepis emerus 161
Hippolais polyglotta 265
Hirundo rustica 265
Hister quadrimaculatus 315*
Hohenbuehelia auriscalpium 191, 193
Hottonia palustris 165
Hyacinthoides non-scripta 165
Hyacinthoides x massartiana 171
Hyacinthus orientalis 161
Hydnellum ferrugineum 193*, 194
Hydnum aff. Umbilicatum 190*, 197*
Hygrocybe calciphila 190, 191
Hygrocybe cantharellus 191, 193
Hygrocybe ceracea 191, 193
Hygrocybe chlorophana 192, 194
Hygrocybe coccinea 192, 194
Hygrocybe insipida 191, 193
Hygrocybe konradii 191, 193
Hygrocybe miniata 191*
Hygrocybe mucronella 191*
Hygrocybe persistens 191, 193
Hygrocybe pseudoconica 192, 194
Hygrocybe psittacina 192, 194
Hygrocybe quieta 191, 193
Hygrocybe reidii 191, 193
Hygrocybe unguinosa 191*
Hygrophorus lindtneri 190
Hygrophorus roseodiscoideus 191, 193
Hyla meridionalis 202*, 213
Hypericum calycinum 168*, 171
Hypericum montanum 165
Hypsugo savii 226*, 228
Iberis amara 165, 174*
Idaea subsericeata 391
Illecebrum verticillatum 159
Impatiens balfourii 171
Impatiens glandulifera 171
Impatiens noli-tangere 159
Impatiens parviflora 171
Imperator luteocupreus 193, 194
Incurvaria masculella 391
Inocybe cervenianensis 189, 190
Inocybe terrifera 190
Inosperma pisciodorum 190
Inula spiraeifolia 163*, 165
Ischnodes sanguinicollis 316*, 317
Isopyrum thalictroides 165
Juncus tenuis 171
Jynx torquilla 265
Laburnum anagyroides 171
Lacerta bilineata 293*, 299
Lactuca perennis 165
Laetiporus sulphureus 76*
Lagarosiphon major 171
Lamium amplexicaule 159
Lamium galeobdolon subsp. argentatum 171
Lampreta planeri 283, 286*
Lampyris noctiluca 314*
Lanius collurio 265, 271*
Lanius senator 265
Lappula squarrosa 158, 159
Larus argentatus 265
Larus fuscus 265
Larus michahellis 266
Lasiocampa quercus 380*
Lasiommata maera 374
Lathyrus sylvestris 159
Legousia hybrida 165
Lemna gibba 159
Lemna minuta 171
Lemna trisulca 165
Leonurus cardiaca 158, 159
Leotia lubrica 75*
Lepidium didymum 171
Lepidium heterophyllum 157
Lepidium ruderale 159
Lepidium virginicum 171
Lepidosiren paradoxa 274*
Lepiota clypeolaria 190
Lepista personata 192*, 194
Lepomis gibbosus 284*
Leptinotarsa decemlineata 318*
Leptophyes punctatissima 342*
Lepus europaeus 82*
Lestes dryas 335*, 337
Lestes sponsa 335*, 336, 337, 339*
Lestes virens 333*
Leucaspius delineatus 284
Leuciscus burdigalensis 283, 286*
Leucopaxillus compactus 193, 194
Leucorrhinia albifrons 87*
Libelloides coccajus 470*
Libellula fulva 325*
Libellula quadrimaculata 323*
Limenitis reducta 360*
Limosella aquatica 159
Linaria cannabina 266
Linaria pelisseriana 159, 159
Lindernia dubia 171
Linum austriacum 161
Liocola marmorata 320*
Lissotriton helveticus 203*, 213
Litargus balteatus 318
Lixus iridis 315*
Locustella naevia 266
Lolium rigidum 159
Lolium temulentum 159
Lolium x boucheanum 171
Lophophanes cristatus 266
Lopinga achine 373*, 374
Lotus angustissimus 165
Lotus hispidus 165

Index des noms scientifiques

Loxia curvirostra 266
Lucanus cervus 316*, 317, 321*
Ludwigia grandiflora 59, 171, 172*
Ludwigia peploides 59*
Lullula arborea 266
Luronium natans 159
Luscinia megarhynchos 266
Luscinia svecica 266
Lutra lutra 81, 234, 238*, 246
Lycaena dispar 374, 377*
Lychnis coronaria 171
Lycium barbarum 171
Lysandra bellargus 374
Lysandra coridon 374, 377*
Lysimachia minima 165
Lythria purpuraria 391
Macromia splendens 87, 88*, 335*, 336, 337, 340*
Macrothylacia rubi 390*
Maniola jurtina 363*
Mareca strepera 266
Martes martes 246*
Matricaria discoidea 171
Mecostethus parapleurus 352*
Mecyna asinalis 391
Medicago sativa subsp. falcata 163, 165
Medicago sativa subsp. sativa 171
Melampyrum arvense 156*, 157, 165
Melanargia galathea 363*
Meles meles 242*
Melilotus albus 171
Melitaea athalia 374
Melitaea cinxia 364*
Melitaea deione 374
Melitaea diamina 374, 377*
Melolontha melolontha 310*
Melopsittacus undulatus 269
Merops apiaster 266
Micromys minutus 245*
Micropterus salmoides 284
Micropyrum tenellum 159
Milvus migrans 266
Milvus milvus 253*, 266
Miniopterus shreibersii 227*, 228
Minois dryas 374
Morchella vulgaris 75*
Mormo maura 391*
Mormo maura 391
Motacilla alba 266
Motacilla cinerea 266
Motacilla flava 266
Muscicapa striata 266
Mustela lutreola 234*, 246
Mustela nivalis 246, 251*
Mustela putorius 246, 251*
Mustela vison 249*
Myagrum perfoliatum 158, 159
Mycena sanguinolenta 177*
Mycena stipata 190
Myllokummingia fengjiaoa 273*
Myocastor coyrus 249*
Myotis alcathoe 226, 227*, 228
Myotis bechsteinii 226*, 228
Myotis blythii 79, 217*, 227, 228
Myotis daubentonii 228*, 233*
Myotis emarginatus 78*, 217*, 228, 230*
Myotis myotis 78*, 79, 228
Myotis mystacinus 226, 227*
Myotis nattereri 228, 229*
Myriophyllum alterniflorum 159
Myriophyllum aquaticum 171
Myrmica sabuleti 362*
Myrrha octodecimguttata 315
Najas marina 165
Natrix helvetica 74, 299*, 303*
Natrix maura 74, 299*, 303*
Naupactus cervinus 315*
Nemobius sylvestris 343*
Neoboletus erythropus 76*
Neomys fodiens 246, 250*
Neotinea ustulata 48*
Neottia nidus-avis 165
Noctula leisleri 228*, 230*
Notocelia uddmanniana 391
Novius cardinalis 318
Nyctalus lasiopterus 227, 228
Nyctalus noctula 221*, 226, 227, 228
Nycticorax nycticorax 253*, 266
Nymphalis antiopa 372
Odontites jaubertianus 161*, 165
Oedipoda caerulescens 345*
Oenanthe aquatica 159
Oenanthe fistulosa 159
Oenanthe oenanthe 266
Oenanthe peucedanifolia 159
Oenanthe silaifolia 165
Oenothera biennis 171
Oenothera lindheimeri 171
Omocestus petraeus 355, 356*, 358*
Omocestus rufipes 344*
Omphalina pyxidata 193*, 194
Ondatra zibethicus 243*, 249
Onychogomphus forcipatus 87*
Onychogomphus uncatus 87
Ophrys apifera 423
Ophrys insectifera 423
Ophrys speculum 165
Orchis simia 165, 175*
Oreopteris limbosperma 156*, 157, 165
Oriolus oriolus 266
Orlaya grandiflora 163*, 165
Orthetrum cancellatum 85*
Oryctolagus cuniculus 246
Otus scops 266
Ovis gmelinii 245, 246, 249*
Oxalis articulata 171
Oxalis dillenii 171
Oxalis latifolia 171
Oxalis stricta 171
Oxybasis rubra 159
Oxybasis urbica 159
Oxygastra curtisii 87, 337, 340*
Oxythyrea funesta 306*
Pacifastacus leniusculus 285*
Pallenis spinosa 158, 159, 160
Palorus ratzeburgii 318
Pandion haliaetus 266
Panemeria tenebrata 391
Panicum barbipulvinatum 171
Panicum dichotomiflorum 171
Panicum miliaceum 171
Papaver argemone 165
Papilio machaon 361*
Parachondrostoma toxostoma 283*
Paracinema tricolor 355*
Paraphloeostiba gayndahensis 318
Parapoynx stratiotata 391
Pararge aegeria 363*
Paraswammerdamia albicapitella 391
Paratillus carus 318*
Parentucellia viscosa 159
Paris quadrifolia 165

Parnassia palustris 161*, 165
Parthenocissus inserta 171
Parus major 266
Pasiphila rectangulata 391
Paspalum dilatatum 168, 171
Paspalum distichum 171, 172*
Passer domesticus 266
Passer montanus 263, 266
Pastor roseus 266
Paysandisia archon 391, 393*, 395*
Pedicularis palustris 159
Pelodytes punctatus 212, 213, 215*
Pelophylax ridibundus 208*, 213
Pennithera firmata 391
Perca fluviatilis 282*
Peridroma saucia 391
Periophthalmus argentilineatus 274*
Periparus ater 266
Pernis apivorus 266
Petasites pyrenaicus 171
Petronia petronia 266
Pezotettix giornae 344*
Phalacrocorax carbo 266
Phalaris paradoxa 157
Phalaropus fulicarius 262*, 266
Phaneroptera falcata 352*, 355, 359*
Phaneroptera nana 349*
Phelipanche ramosa 159
Phellodon melaleucus 193, 194
Phengaris alcon 372*, 374
Phengaris arion 362*, 374
Phoenicurus ochruros 266
Phoenicurus phoenicurus 266
Pholidoptera femorata 355, 358*
Pholiota lucifera 193, 194
Phoxinus dragarum 282*
Phylloscopus bonelli 266
Phylloscopus collybita 266
Phylloscopus inornatus 266
Phylloscopus sibilatrix 266
Phylloscopus trochilus 266
Phytolacca americana 168, 171
Picea abies 171
Picus viridis 266
Pieris mannii 374
Pinus nigra 171
Pipistrellus kuhlii 228*
Pipistrellus pipistrellus 228, 231*
Pipistrellus pygmaeus 226, 227*, 228
Plantago sempervirens 161
Platanthera chlorantha 423
Platanus x hispanica 171
Platycleis affinis 343*
Platycnemis acutipennis 333*
Plebejus argus 374
Plebejus argyrognomon 374, 378*
Plecotus auritus 226, 227*, 228
Plecotus austriacus 226, 227*, 228
Pleurotus cornucopiae 192*, 194
Plodia interpunctella 393*
Pluteus leoninus 192*, 194
Pluteus plautus 190
Pocardis muralis 289*, 299
Podiceps cristatus 266
Poecile palustris 266
Poecilocampa populi 386*
Polycnemum arvense 160
Polygonatum odoratum 157
Polygonia c-album 361*
Polyommatus dorylas 374
Polyommatus icarus 363*
Polyporus picipes 190
Polyporus tuberaster 190
Potamogeton coloratus 156*, 157, 165
Potamogeton lucens 160
Potamogeton trichoides 166
Potentilla indica 171
Potentilla neglecta 166
Procambarus clarkii 285*
Procraerus tibialis 316*, 317
Procyon lotor 249*
Proserpinus proserpina 392*, 396*
Prunella collaris 262*, 266
Prunella modularis 266
Prunus cerasifera 171
Prunus cerasus 171
Prunus laurocerasus 171
Prunus serotina 157, 171
Pseudophilotes baton 374, 378*
Pseudorasbora parva 284*
Pseudosperma aff. Solare 190*, 197*
Pseudotsuga menziesii 171
Psittacula krameri 269*
Psophus stridulus 353*
Psyche crassiorella 391*, 426
Pterula multifida 193*, 194
Ptyonoprogne rupestris 266
Pungitius vulgaris 283
Pyracantha coccinea 171
Pyrgus carthami 374
Pyroderces argyrogrammos 391
Pyrrhidium sanguineum 306*
Pyrrhosoma nymphula 329*
Pyrrhula pyrrhula 267
Quercus palustris 171
Quercus rubra 171
Rallus aquaticus 267
Ramaria formosa 193, 194
Rana arborea 203*, 212, 213
Rana dalmatina 72*, 212*, 213
Rana temporaria 212*, 213
Ranunculus auricomus 166
Ranunculus ophioglossifolius 160*
Ranunculus paludosus 166, 175*
Ranunculus tripartitus 164*, 166
Rattus norvegicus 81*, 249
Rattus rattus 243, 244*
Regulus ignicapilla 252*, 267
Regulus regulus 267
Resupinatus applicatus 191, 192*, 193
Reynoutria japonica 171
Rhacocleis poneli 357*
Rhagades pruni 391
Rhagadiolus stellatus 158, 160
Rhinolophus euryale 226*, 228
Rhinolophus ferrumequinum 77*, 217*, 228, 231*
Rhinolophus hipposideros 77*, 228, 231*
Rhodeus amarus 283, 284, 287*
Rhopalapion longirostre 318*
Rhus typhina 171
Ribes rubrum 161, 166
Riparia riparia 267
Rissa tridactyla 267
Robinia pseudoacacia 171, 172*
Rosa gallica 161
Rosmarinus officinalis 171
Rumex bucephalophorus 160
Ruspolia nitidula 345*
Russula aurea 190
Russula laeta 190
Rutilus rutilus 272*

Index des noms scientifiques

Sagina revelierei 157
Salamandra salamandra 72*, 207*, 213, 214*
Salmo trutta 283*
Sanguisorba minor 372
Sanguisorba officinalis 160, 372
Sarcodon quercinofibulatus 189*, 190, 197*
Sarcoscypha coccinea 75*
Saturnia pavonia 381*
Saturnia pyri 395*
Satyrium spini 374
Satyrium w-album 374
Satyrus ferula 374
Saxicola rubetra 267
Saxicola rubicola 267
Schoenoplectiella mucronata 166
Scilla bifolia 161*, 166
Scirpus sylvaticus 166
Scolopax rusticola 267
Scopula immutata 391
Scorzonera hispanica 157
Scrophularia canina 160
Scuirus vulgaris 246*
Selinum carvifolia 164*, 166
Senecio inaequidens 168, 171
Serinus serinus 267
Setaria italica subsp. pycnocoma 171
Setulipes quercophilus 190
Silurus glanis 284
Sison segetum 157
Sisymbrella aspera subsp. aspera 160
Sisymbrium irio 160
Sisymbrium polyceratium 160
Sitta europaea 267
Solanum chenopodioides 171
Solidago canadensis 168*, 171
Solidago gigantea 172
Somatochlora flavomaculata 335, 336*, 337
Somatochlora metallica 335, 336*, 337, 340*
Sorghum halepense 172
Spatula querquedula 267
Speyeria aglaja 374
Sphenodon punctatus 289*
Spialia sertorius 374
Spilarctia lutea 391
Spinus spinus 267
Spiraea hypericifolia subsp. obovata 166
Sporobolus indicus 172
Stenobothrus lineatus 344*, 355
Stercorarius longicaudus 267
Sterna hirundo 267
Stethophyma grossum 346*, 355, 359*
Stictoleptura fulva 424*
Streptopelia turtur 267
Strix aluco 267
Suncus etruscus 243, 244*
Sylvia atricapilla 267
Sylvia borin 267
Sylvia communis 267
Sylvia undata 263*, 267, 440*
Sympetrum meridionale 336*
Symphoricarpos albus 172
Symphyotrichum lanceolatum 172
Symphyotrichum x salignum 172
Synema globosum 423
Tachybaptus ruficollis 267
Tachymarptis melba 267
Tadorna tadorna 267
Tarentola mauritanica 299, 301*
Taxodium distichum 172
Tetrix bolivari 353, 354*
Tetrix tenuicornis 353, 354*, 355, 359*
Tettigonia viridissima 343*
Teucrium scordium 166
Thalictrum flavum 166
Thera juniperata 391
Tholera cespitis 391
Thyatira batis 383*
Thymelicus acteon 374
Tichodroma muraria 267
Tiliacea aurago 391
Timon lepidus 298*, 299, 302*
Tolpis umbellata 157
Trachea atriplicis 381*, 396*
Trachemys scripta 301*
Tractema umbellata 166, 175*
Tragopogon crocifolius 166
Tricholoma ustale 190
Trichopodus leerii 274*
Tringa ochropus 267
Tringa totanus 267
Triodia sylvina 383*
Trithemis annulata 322*, 325*
Triturus marmoratus 212, 213, 214*
Troglodytes troglodytes 267
Turdus torquatus 267
Turgenia latifolia 160
Tylopsis lilifolia 355
Tyto alba 83*, 267
Ulmus laevis 166
Upupa epops 267
Ustilago avenae 189*, 190
Utricularia neglecta 166
Vallisneria spiralis 161, 32
Vanellus vanellus 267
Vanessa atalanta 363*
Verbascum phlomoides 160
Verbena bonariensis 172
Veronica peregrina 172
Veronica persica 172
Vespa velutina 59*
Viburnum tinus 172
Vicia bithynica 160
Vinca major 172
Viola lactea 166
Vipera aspis 299*, 303*
Vitex agnus-castus 161
Vulpes vulpes 233*
Xanthium orientale 172*
Xanthium spinosum 172
Xanthorhoe ferrugata 391
Xeranthemum cylindraceum 160
Xylotrechus arvicola 321*
Yersinella raymondii 355
Zamenis longissimus 298*, 299
Zannichellia palustris 166
Zygaeana fausta 396*
Zygaena filipendulae 383*

Communauté d'Agglomération
LE GRAND Périgueux
Environnement



Partenaires techniques :

Avec le soutien financier de :

Cofinancé par l'Union européenne